This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

642

ANNALES

DE

PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE

CINQUIÈME SÉRIE.

Ve SÉRIE. TOME XIX.—N° 109; 1869. (78e *vol. de la coll.*) 1

Conditions de la souscription.

Les *Annales* paraissent à la fin de chaque mois par cahiers de 80 pages, avec *Gravures* ou *caractères étrangers*, quand il y a lieu.

Le prix d'abonnement est de 20 francs par an.

S'adresser au *Directeur*, rue de Babylone, n° 39.

CONCORDANCE ET PRIX

des Séries et de la Collection des Annales :

1re *série.*	— 12 volumes.	— tome	1 à 12.	Prix :	4 fr.	le vol.
2e *série.*	— 7 vol.	— t.	13 à 19.	—	4 fr.	le vol.
3e *série.*	— 20 vol.	— t.	20 à 39.	—	4 fr.	le vol.
4e *série.*	— 20 vol.	— t.	40 à 59.	—	4 fr.	le vol.
5e *série.*	— 18 vol.	— t.	60 à 77.	—	10 fr.	le vol.

Chacune de ces séries est terminée par une *Table générale des matières*, de la série.

Chaque volume se vend séparément, et l'on donne *des facilités* pour le payement.

S'adresser directement au bureau.

ANNALES

DE

PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE

RECUEIL PÉRIODIQUE

DESTINÉ A FAIRE CONNAITRE

TOUT CE QUE LES SCIENCES HUMAINES RENFERMENT

De preuves et de découvertes en faveur du Christianisme,

PAR UNE SOCIÉTÉ

DE LITTÉRATEURS ET DE SAVANTS, FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

Sous la direction

DE M. A. BONNETTY,

CHEVALIER DE L'ORDRE DE SAINT-GRÉGOIRE-LE-GRAND,
DE L'ACADÉMIE DE LA RELIGION CATHOLIQUE DE ROME,
ET DE LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE DE PARIS.

LISTE ALPHABÉTIQUE

DES AUTEURS DONT LES TRAVAUX ENTRENT DANS CE VOLUME :

M. l'abbé **DE BARRAL**. — M. l'abbé Thomas **BLANC**. — M. **BONNETTY**, de l'Académie de la Religion catholique de Rome et de la Société asiatique de Paris, directeur des *Annales*. — M. **DE BOVIS**, lieutenant de vaisseau. — M. Hippolyte **DE CHARENCEY**. — M. l'abbé **C.-U. CHEVALIER**. — M. **CHRESTIEN**, professeur agrégé de la Faculté de médecine de Montpellier. — M. Ferdinand **DELAUNAY**. — M. **FOUCAUX**. — M. l'abbé **GAINET**. — M. **HAUREAU**. — M. **DE L'HERVILLIERS**. — M. l'abbé **MOIGNO**. — M. Jules **OPPERT**. — M. **ROBIOU**. — M. **RULAND**. — M. Charles **SCHOEBEL**. — M. Textor **DE RAVISI**.

TRENTE-NEUVIÈME ANNÉE.

CINQUIÈME SÉRIE.

TOME XIX.

78e VOLUME DE LA COLLECTION.

PARIS,

BUREAU DES ANNALES DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE,

RUE DE BABYLONE, N° 39 (FAUBOURG SAINT-GERMAIN).

1869

Rola

Versailles. — Imp. BEAU, rue de l'Orangerie, 36.

TABLE DES ARTICLES.

(Voir à la fin du volume la table des matières.)

N° 109. — JANVIER 1869.

Nouveaux documents sur la question de l'enseignement des classiques chrétiens et païens au Canada ; lettre à M. Bonnetty, par L. S. J. 7
L'authenticité mosaïque des *Nombres*, défendue contre les attaques du rationalisme allemand (ch. XVII et XVIII), par M. SCHŒBEL. 33
Quelques documents historiques sur la religion des Romains et la connaissance qu'il ont pu avoir des traditions bibliques, par leurs rapports avec les Juifs ; formant un supplément à toutes les histoires Romaines (8 et 7 ans avant J.-C.) ; par M. BONNETTY. 42
Réforme du Calendrier par Auguste. 51
Auguste opère le recensement et la purification des citoyens romains. 54
Hérode accuse ses fils devant Auguste. 59
Mort de Mécène ; sa vie, ses ouvrages. 62
Mort d'Horace ; derniers détails sur sa vie et ses ouvrages. 69
La chronologie biblique fixée par les éclipses des inscriptions cunéiformes (1er art.), par M. OPPERT. 72
Nouvelles et mélanges. — Italie-Rome. Commission nommée pour préparer les travaux du futur Concile concernant la prohibition des mauvais livres. 83
Bibliographie. La Polybiblion. Revue bibliographique universelle. 83

N° 110. — FÉVRIER.

La chronologie biblique fixée par trois éclipses des inscriptions cunéiformes (2e art.), par M. OPPERT. 85
L'authenticité mosaïque des *Nombres*, défendue contre les attaques du rationalisme allemand (ch. XIX et XX), par M. SCHŒBEL. 102
Quelques documents historiques sur la religion des Romains, etc. (6, 5, 4 et 3 ans avant J.-C.), par M. BONNETTY. 113
Occupations de la B. Vierge Marie pendant son séjour au temple. 127
Examen critique du livre : La Bible dans l'Inde. — Vie de Iezeus-Christna, de M. Jacolliot (1er art.), par M. BONNETTY. 139

N° 111. — MARS.

Quelques documents historiques sur la religion des Romains, etc. (2 ans et 1 an avant J.-C.) ; par M. BONNETTY. 165
Hérode veut faire condamner son fils à mort. 168
Conception de saint Jean le précurseur. 173
Mariage de la B. Vierge Marie. 174
Dates diverses assignées à la naissance de Jésus-Christ. 176
Impudicités et exil de Julie, fille d'Auguste. 181
Mœurs d'Auguste ; corruption profonde. 192
Thubal-Caïn a-t-il inventé l'usage du fer ? ou l'âge de pierre et l'âge de fer ; par M. l'abbé DE BARRAL. 198
Examen critique du livre : La Bible dans l'Inde. — Vie de Iezeus-Christna, de M. Jacolliot (2e art.), par M. BONNETTY, avec les dissertations de M. FOUCAUX et de M. TEXTOR DE RAVISI. 210
L'Imitation de Jésus-Christ, traduction inédite du 17e siècle, avec le texte latin en regard ; compte-rendu, par M. DE L'HERVILLIERS. 227
La chronologie biblique fixée par trois éclipses des inscriptions cunéiformes (3e art.), par M. OPPERT. 236

N° 112. — AVRIL.

Quelques documents historiques sur la religion des Romains, etc. (1 an avant J.-C.) ; par M. BONNETTY. 245
Mention des fêtes du Sabbat juif à Rome. 245
Condamnation d'Antipater, fils d'Hérode. 249

Ovide publie son *Art d'aimer;* analyse. 253
Conception de N.-S. Jésus-Christ. 261
Naissance de Jean-Baptiste le Précurseur. 264
Naissance de Jésus-Christ. 266
Témoignages des Pères et des livres apocryphes. 268
Sur le dénombrement ordonné par Auguste. 271
Le matérialisme exposé devant l'Académie de médecine, par M. Voisin; critique par M. le Dr Chrestien. 274
Croyances de l'Egypte à l'époque des Pyramides; passage du monothéisme au polythéisme, par M. Robiou. 280
De quelques nouveaux opuscules de Descartes et de l'état actuel de l'enseignement philosophique, par M. Hauréau, avec observations par M. Bonnetty. 295
Examen critique du livre : Le Déluge mosaïque, l'histoire et la géologie, de M. l'abbé Ed. Lambert, par M. l'abbé Moigno. 306
Nouvelles et mélanges. — Italie-Rome. Livres mis à l'index. 316
Inde-Birmanie. Envoi de livres bouddhiques. 316
Egypte. Découverte d'un Traité de géométrie. 317
Turquie-Chypre. Découverte d'antiquités grecques et phéniciennes. 317
Bibliographie. Manuscrit de Guill. de Romanis. — Le Concile œcuménique illustré.—Cartulaire de l'abbaye de N.-D. de Léoncel.—Sy-yâng-ssé-tsing. 323

N° 113. — Mai.

Quelques documents historiques sur la religion des Romains, etc. (1 an de J.-C.); par M. Bonnetty. 325
Etablissement de la fête de la naissance de Jésus-Christ. 325
Superstitions sur le mariage parmi les Romains. 330
Hérode veut faire massacrer 500 Juifs. — Il fait poignarder Antipater, son fils. — Sa mort. 333
Circoncision de Jésus; la Circoncision dans l'antiquité, abolie par Jésus. 336
Choix de traditions relatives au déluge et conservées en Amérique, par M. H. de Charencey. 350
Etude sur l'abbé Trithème, par M. le docteur Silbernagel (1er art.); analyse par A. Ruland. 356
Discussion sur la notion de l'unité de Dieu chez les anciens peuples, au sein de l'Académie des inscriptions et belles-lettres; par MM. Delaunay et Bonnetty. 374
Lettre à M. Bonnetty, contenant quelques remarques sur la Vie de Jésus de M. l'abbé Michon, par M. E. de Bovis, commandant d'un des vapeurs entre Suez et Hong-Kong. 383
Histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament par les seuls témoignages profanes, etc., de M. l'abbé Gainet (2e art.); analyse par M. Bonnetty. 394
Bibliographie. Notice sur un manuscrit de la Bibliothèque de Lyon, par M. Chevalier. 401
Corpus inscriptionum italicarum antiquioris ævi, par Ariod. Fabretti. 403

N° 114. — Juin.

Le syncrétisme des religions hellénique et orientales après les conquêtes d'Alexandre, par M. Robiou. 405
L'évangile de S. Matthieu retrouvé dans les Pères du 2e siècle, par M. l'abbé Gainet. 418
1. Le progrès dans ses rapports avec l'Eglise. — 2. Les origines du christianisme d'après la tradition catholique. — 3. Les origines du christianisme d'après la critique rationaliste contemporaine, par M. l'abbé Th. Blanc, curé de Domazan. 441
Quelques documents historiques sur la religion des Romains, etc. (1 an de J.-C.); par M. Bonnetty. 455
Compte-rendu à nos abonnés, par M. Bonnetty. 467
Table alphabétique des matières, des auteurs et des ouvrages. 473

ANNALES
DE PHILOSOPHIE CHRETIENNE.
Numéro 109. — Janvier 1869.

Enseignement catholique.

NOUVEAUX DOCUMENTS
SUR LA QUESTION DE L'ENSEIGNEMENT
DES CLASSIQUES CHRÉTIENS ET PAIENS
AU CANADA.

Dans notre cahier du mois d'août 1867[1], nous avons publié une Lettre d'un écrivain catholique distingué du Canada, nous faisant connaître ce qui s'y était passé à l'occasion de l'enseignement; nous recevons du même correspondant une nouvelle Lettre, qui nous révèle de curieux détails sur les moyens employés par les partisans des études Païennes pour arriver à faire condamner les partisans des classiques Chrétiens. Ces moyens sont ténébreux et peu honorables. Comme on a pu les employer pour d'autres questions, il est bon de les produire au grand jour. Aucun journal n'en a parlé en Europe, et nos lecteurs seront les seuls à les connaître.

A. B.

Monsieur le Directeur,

Je ne puis que vous remercier d'avoir bien voulu admettre dans vos excellentes *Annales* les détails que je vous avais envoyés sur l'état de l'enseignement dans les écoles chrétiennes du Canada, et sur le mouvement qui s'y était produit à l'occasion de deux brochures publiées sur cette question, et par suite d'une *Lettre* de S. E. le cardinal Patrizzi, et de la *Circulaire* épiscopale qui en accompagnait la publication. Depuis lors, la question s'est encore aggravée. Une nouvelle *Lettre épiscopale* s'est produite. Elle est encore

[1] Voir *Annales*, t. XVI, p. 102 (5e série).

plus sévère que la précédente. Il ne s'agit plus de s'appuyer sur une lettre venue de Rome. De son autorité privée, Mgr Baillargeon, devenu archevêque titulaire de Québec, défend aux prêtres et aux laïques de son diocèse, de *lire*, *de prêter et même de garder* deux brochures écrites en faveur de la réforme chrétienne, ordonne de *les brûler dans les trois jours*, défend de rien publier sur la question en dedans et au dehors [1], en sorte que la question de la Réforme chrétienne des études est condamnée à l'interdiction du feu et de l'eau, et cela sous peine de toutes les censures majeures et mineures du droit canon.

Comme je ne suis, pour plusieurs raisons, aucunement soumis à la juridiction de l'éminent prélat, je me permets de vous adresser de nouveau quelques détails très-véridiques sur ce nouvel et grave incident, qui est venu étonner et peiner, on peut dire, tout le Canada. Il y a là des choses nouvelles et on peut dire curieuses, si elles n'étaient déplorables, à faire connaître aux lecteurs de votre Revue, et à tous ceux qui, voyant les doctrines Païennes déborder de toutes parts et prêtes à dominer le monde, s'efforcent d'y porter un remède en réconfortant les études Chrétiennes.

I. Origine du nouveau débat. — Attaque publique de M. l'abbé Chandonnet contre l'auteur des deux brochures, et contre le Traditionalisme.

Après la publication de la lettre du cardinal Patrizzi, la circulaire de Mgr Baillargeon et la brochure de M. George-Saint-Aimé, que j'ai analysée dans ma précédente lettre [2], toutes pièces que vous avez publiées, la question des Classiques s'était apaisée. Tout le monde était d'accord. On ne discutait plus que sur l'application des paroles si solennelles du cardinal, disant qu'il fallait se servir de classiques *suffisamment expurgés*. C'était circonscrire la discussion sur une question *de fait* facile à juger.

Mais alors arriva de Rome M. l'abbé Chandonnet, ancien professeur du séminaire diocésain, et qui passait pour avoir sollicité la Lettre de l'éminent cardinal.

[1] Voir ci-après p. 30, toute la formule de la défense.

[2] Voir *Annales*, t. XVI, p. 1

Arrivé à Québec, il voulut compléter ce qui manquait sans doute à la Lettre, et pour cela, à l'instar de votre M. Duruy, il imagina de convoquer la jeunesse et la vieillesse de Québec, hommes et femmes, pour leur donner publiquement des *Conférences philosophiques* [1]. Cette nouveauté de forme lui amena un grand nombre d'auditeurs.

II. 1re Conférence. — M. l'abbé Chandonnet expose et réfute un Traditionalisme imaginaire.

La jeunesse de notre pays n'est pas Rationaliste. La plupart de nos jeunes hommes, élevés dans l'intérieur de leur famille près d'un père et d'une mère chrétiens, puis achevant leur éducation dans les divers colléges ecclésiastiques ou laïques, en sortent encore tous chrétiens. Mais cependant les doctrines rationalistes importées d'Europe avec les livres et les journaux ont fasciné quelques esprits. Les professeurs chrétiens, craignant un plus grand développement de ces funestes errements, cherchent à prévenir ce mal, en s'efforçant de rendre l'enseignement littéraire et philosophique plus Chrétien.

Il semble qu'un prêtre, qui vient de Rome, aurait dû se joindre à ces professeurs, et attaquer directement ce Rationalisme qui menace d'absorber le Christianisme. Mais point du tout, de prime abord M. l'abbé Chandonnet attaque le *Traditionalisme*, erreur que peu ou aucun de ses auditeurs ne connaissait. Non-seulement il l'attaque, mais il annonce lui vouer *une haine* profonde.

S'il est possible, dit-il, de pousser ici la haine d'un côté plus que de l'autre, je déclare franchement que si je blâme ceux qui flattent la Raison de l'homme, je ne saurais jamais pardonner à ses calomniateurs [1].

Et pour motiver sa haine éternelle, il donne une définition du *Traditionalisme* qui n'a jamais été donnée par aucun traditionaliste. Les ouvrages du P. Ventura, les lettres de Mgr de Montauban, celles de Mgr Parisis, le Concile d'Amiens, et vos propres *Annales*, qui contiennent la plupart de ces pièces, nous ont appris que les Traditionalistes, voulant saper par la base *l'indépendance absolue, la suprématie, la souveraineté universelle* à laquelle prétendent les Rationalistes, de l'aveu même

[1] 1re *Conférence* insérée dans l'*Événement* du 30 décembre 1867 de Québec, avec assurance que le récit est authentique et approuvé.

de M. l'abbé Chandonnet, se sont attachés à prouver que la Raison humaine n'a jamais existé *seule*, et a été forcément obligée d'accepter le secours naturel, social, de l'éducation paternelle, laquelle est une *révélation toute naturelle*. Or, voici ce que dit de leur opinion M. l'abbé Chandonnet :

Vous niez, disent les Traditionalistes aux Rationalistes, la *révélation surnaturelle*, vous détruisez la foi. Eh bien! nous soutiendrons que, *sans cette même révélation*, la pensée humaine est impossible, et que le premier acte de l'homme est un acte de foi.

Et de là il annonce qu'il va prouver que la Raison *seule* peut quelques et bien des choses. Un de mes amis, qui assistait à cette conférence, nous assure que bien des personnes s'aperçurent tout de suite de l'aberration de l'orateur. Lui-même avait bonne envie de s'adresser au professeur et de protester hautement contre la définition qu'il donnait de la doctrine qu'il voulait combattre, mais qu'il avait été retenu par la présence de l'archevêque Mgr Baillargeon, qui assistait à la réunion.

A la suite de cette définition, M. l'abbé Chandonnet se rue de nouveau contre les Traditionalistes en des termes qui durent grandement satisfaire les Rationalistes qui l'écoutaient :

Laissez-moi ajouter, dit-il, que je *déteste* la politique des détracteurs de la raison pour un autre motif; c'est que dans l'Évangile, et cela m'a toujours frappé, *les plus graves reproches, les expressions les plus dures*, tombées de la bouche de l'Homme-Dieu, regardent ces hommes, qui ajoutent à la loi, et grossissent le fagot destiné aux épaules de leurs frères.

Ainsi, voilà, dès la *première Conférence*, les partisans de la réforme chrétienne de l'enseignement transformés en Scribes et en Pharisiens. C'est chrétien et angélique comme on le voit!

La question du Traditionalisme et du Rationalisme est une question toute pratique, toute on pourrait dire de vue et de souvenir. Il s'agit de savoir si c'est par l'enseignement *naturel*, et non *surnaturel*, de la mère que commence forcément toute âme humaine. M. l'abbé Chandonnet fuit la question, la supprime et la transforme; il fuit jusqu'à Aristote et enseigne à son auditoire, qui, me dit mon ami, bailla énormément, ce que c'est que *puissance qui est le principe d'une opération* — « principe *médiat* ou *immédiat* qui, d'un côté, tient à la *subs-* » *tance*, et de l'autre touche en quelque sorte l'*opération* de

» plus près. — C'est la *puissance même*, laquelle puissance est » ou active ou passive, etc. [1]. »

Après ces préambules auxquels peu de personnes comprirent quelque chose, M. l'abbé Chandonnet expose les trois principaux systèmes qui expliquent les premiers mouvements de l'intelligence humaine; il cite l'école *cartésienne*, l'école *traditionaliste* et l'école *ontologiste*.

III. M. l'abbé Chandonnet défend les idées innées de l'école de Descartes contre ses calomniateurs et contre la condamnation du tribunal de l'index.

M. l'abbé Chandonnet expose d'abord la question des *idées innées*, telle que l'entend l'école de Descartes; il déclare, dès l'abord, avec emportement que si Descartes a eu « des » admirateurs trop passionnés, il n'a jamais manqué non plus » d'*ennemis fanatiques* et de *lâches calomniateurs*. » Pour lui, nonobstant ces gracieuses qualifications, il prétend n'en parler qu'avec la *modération de l'équité*. Et d'abord il avoue que si d'un côté Descartes « nomme certaines idées *innées*, de l'autre il » proteste qu'il n'a jamais ni pensé ni écrit que l'âme a besoin » d'*idées innées*, distinctes de la *faculté* de *penser*; » de sorte que sur ce point *son opinion* est au moins douteuse. Puis il sert à ses auditeurs un grand nombre de pages de l'*Histoire de l'Eglise*, où M. l'abbé *Rohrbacher* fait un grand éloge de Descartes, mais parle peu de sa philosophie, et se borne à faire ressortir sa soumission à l'Eglise, et la fin toute chrétienne de sa vie.

Cette apologie, je l'avoue, m'a étonné, car j'avais entre les mains la *première édition* de cet ouvrage de M. l'abbé *Rohrbacher*, et j'y avais lu une critique très-explicite de la philosophie cartésienne. Je ne sais pourquoi il a changé de sentiments, mais pour être impartial, M. l'abbé Chandonnet aurait dû, dès ce moment même, en avertir ses auditeurs.

IV. M. l'abbé Chandonnet prouve, par l'autorité des RR. PP. Perrone et Matignon, que la condamnation de Descartes ne touche pas aux principes fondamentaux de sa philosophie.

Jusqu'à présent les catholiques avaient cru que quand tous les ouvrages d'un auteur étaient mis à l'index, cela signifiait

[1] 2e Conférence dans le numéro de l'*Événement* du 8 janvier 1868.

que les principes mêmes qui font la base de ses systèmes étaient déclarés suspects. M. l'abbé Chandonnet vient détruire cette notion par rapport à Descartes, qu'il déclare *fondée uniquement sur l'ignorance et la passion*. Et dès l'abord il provoque, d'un air tout à fait matamore, les partisans de la réforme des études. Voici son chant de bataille :

Il s'agit ici jusqu'à un certain point de la doctrine qui passionne. Gardiens de la saine doctrine, *monopoleurs* de l'orthodoxie, chefs de la *petite Église*, chargés, paraît-il, au défaut des évêques, à leur insu, même contre leur gré, de veiller à la sécurité et à la saine alimentation du troupeau, *dressez vos oreilles, tirez l'épée, mettez-vous en garde* [1].

On rirait de ce pathos, s'il avait été débité dans la chaleur de la déclamation, mais on s'afflige quand on sait qu'il a été écrit, étudié et corrigé par l'auteur. C'est une insulte lourde et puérile.

Entrant en matière, M. l'abbé Chandonnet fait apparaître un de ces professeurs intolérants, ennemi fanatique de Descartes, et il lui fait dire devant ses auditeurs ébahis :

La vérité ne sort pas du doute ; — la raison n'est bonne à rien ; — la foi est aveugle ; — Descartes est le père du rationalisme moderne... Qu'avez-vous donc tant à reprocher à Descartes, lui demandai-je franchement ? — Monsieur, répond-t-il, j'approuve avec l'Église et je condamne avec l'Eglise. — Fort bien, repris-je, et moi aussi. Mais ensuite ? — Monsieur Descartes est à l'index, cela me suffit. — Cela ne suffit pas, répliquai-je, et ne vous permet point de poser le doigt, comme vous le faites, sur telle et telle proposition en disant : Cela est condamné ; pas plus que je n'ai droit moi-même, sans consulter l'enseignement autorisé ou permis dans l'Église, et l'histoire du jugement porté par la congrégation de l'index, de dire : Ce n'est pas ceci qui est déclaré faux, ce n'est pas cela.

Et pour prouver que les principes de Descartes ont cessé d'être condamnés, il cite le P. *Perrone* qui assure que « quelques livres sont mis à l'index simplement par prudente » économie (*prudentis œconomiæ gratia*), et que cette raison » cessant, l'Église ne refuse pas de les ôter de l'index. Surtout » si l'ouvrage a été condamné, *donec corrigatur*, et que les » corrections ont été reconnues et acceptées par la Sacrée » Congrégation. » — Et sur cela il insulte encore ses adversaires en disant : « Les *prudes* vont le nier, ils l'ont nié d'a» vance, je le sais, ou au moins ils disent *peut-être*. »

[1] 3e Conférence dans l'*Événement*, du 15 janvier 1868.

On croirait qu'il va prouver que les ouvrages de Descartes ont été dans ce cas, que la correction en a été faite, reconnue et acceptée. Ceci est banal, les *prudes* comme les *non-prudes* en conviennent.

Mais au lieu de cela M. Chandonnet cite, d'après le P. *Perrone*, dit-il, *Pic de la Mirandole, Marie d'Agreda, Bellarmin, Fagundez, Segneri, Copernic, Galilée*, qui ont été mis à l'index et qui en ont été retirés.

C'est ainsi que M. Chandonnet prouve que la condamnation de Descartes ne signifie plus rien, et il ajoute ce raisonnement : « Ce livre est à l'index, donc il contient des erreurs de » doctrine, dogmatiques ou morales, est une conclusion fausse » et absurde ; aussi fausse et absurde que celle-ci : donc il » n'en contient pas. »

Voilà ce que pense M. l'abbé Chandonnet *catholique*, dit-il, *avant d'être partisan*, d'une grande institution de l'Eglise, conseillée par un Concile général.

Nous venons de voir que M. Chandonnet dit qu'on ne peut savoir *s'il y a ou s'il n'y a pas des erreurs dans Descartes*, mais il se reprend bien vite, et assure *qu'il n'est pas à l'index, à cause de sa théorie sur l'origine des idées, ni à cause de sa méthode philosophique bien comprise.*

Et à ce propos, pour la défense de Descartes, M. l'abbé Chandonnet cite le P. *Perrone*, préfet des études du Collége Romain, qui nie que le Panthéisme impie de Spinosa vienne de la philosophie cartésienne, qui explique et justifie sa *méthode* et son *doute hypothétique*, et fait l'apologie de toute sa philosophie en ces termes :

Descartes, au début même de sa philosophie, arrive droit à Dieu, et de cette source de toutes vérités, il sait déduire les autres ou les affermir. Telle est certainement l'aspiration de toute philosophie vraiment psychologique, laquelle ne tourne point à l'empirisme, mais se tient en relation de connexité avec les principes ontologiques. S'il en est qui en abusent c'est leur affaire.

Telle est l'opinion du P. *Perrone*, sur la condamnation de Descartes. M. l'abbé Chandonnet cite de plus le P. *Tongiorgi*, professeur de philosophie au Collége Romain, « qui prouve, » dit-il, que les accusations portées contre Descartes sont » fausses ou exagérées. »

Il cite le P. *Matignon*, élève du Collége Romain et l'un des rédacteurs des *Etudes théologiques*, publiées par les PP. Jésuites de Paris qui va jusqu'à dire que « le *doute méthodique* » n'est au fond que la marche suivie constamment par » saint Thomas et par la scholastique... Tout en ajoutant » que Descartes a pu sans doute errer en bien des points et » s'attirer justement la censure de Rome. »

Enfin M. l'abbé Chandonnet cite encore un très-long extrait de M. l'abbé *Rohrbacher :* « Je cite cet auteur, dit M. Chan- » donnet, parce qu'il est un des amis des Traditionalistes, des » Thomistes et d'autres *istes.* » Or M. l'abbé Rohrbacher assure que toute la philosophie de Descartes est contenue dans ce principe :

Évitant les longs circuits des raisonnements ordinaires, Descartes espère atteindre en trois pas ces grands renégats de la raison naturelle, les sceptiques, les athées et les matérialistes, les saisir par leur doute même, et leur montrer que, tant *qu'ils ne connaîtront pas l'existence de Dieu*, toutes leurs sciences n'ont aucune certitude raisonnée [1].

Ne pouvoir admettre aucune certitude quelconque avant de connaître l'existence de Dieu ; certes aucun Traditionaliste n'est jamais allé jusque-là ; car que de choses qui sont certaines pour l'enfant avant cette connaissance ! Cependant M. Chandonnet déclare respecter cette doctrine. Mais alors qu'a-t-il prouvé contre les Traditionalistes ?

IV

Après avoir publié cet extrait de ses 3 premières conférences, M. l'abbé Chandonnet mit 4 mois à publier l'extrait de la 4e, qui ne parut que dans l'*Evénement* du 1er mai 1868. Il eut sans doute besoin d'en mesurer tous les termes et nous allons connaître toute sa pensée.

Cette conférence est divisée en deux parties : la 1re traite du naturel des Romains actuels, de leur intelligence et de leur travail. Il n'est pas inutile d'en donner quelques extraits :

Laissez-moi dire en passant qu'au *physique*, les Romains sont grands, gros, carrés, d'un type quelque peu massif ; ils ressemblent bien encore aux statues de leurs ancêtres.

Au *moral*, le Romain ne manque pas de grandes et belles qualités. Il est paisible, parlant bas ; mais avec beaucoup de douceur et de facilité. Il est fier,

[1] L'*Événement* du 15 janvier 1868.

surtout d'être Romain. Pour lui, Rome, c'est le monde. A un point de vue il n'a pas tort, puisque le monde est incessamment chez lui. Il est satyrique : on le craint en Italie, bien qu'il préfère avant tout se moquer de la faconde française, de la *Furia francese.*

Il *aime à s'amuser*, mais sans éclat. Dans ces divertissements populaires si fréquents à Rome, on voit les Romains réunis par milliers sur les places publiques; pas un cri, pas un éclat, pas une rixe. A chaque chose qui les frappe, ils se contentent de répéter joyeusement aux voisins : *Bello! quanto bello!*

Mais le plus beau côté de la nature italienne, en particulier des Romains, c'est l'*intelligence.* Elle réunit trois qualités qui se retrouvent difficilement ailleurs : elle est vive, profonde, modérée.

Après les Romains, M. Chandonnet parle de l'Angleterre « où l'on juge trop des choses au point de vue de la puissance » matérielle»; puis de la France qu'il déprime avec un sans-façon, qui donne bien le droit de l'être à son égard. A l'entendre :

Le nom de Français nous fascine, leur faconde nous en impose; nous prenons trop souvent pour de la science leur manie de trancher à gauche et à droite ; pour de la profondeur, la promptitude et la légèreté de leurs décisions... Quand on vient dire que leur philosophie est profonde, leur théologie large et autorisée, leurs recherches historiques même, assez laborieuses, leurs lettres plus brillantes aujourd'hui qu'autrefois, je ne puis m'empêcher de protester.

C'est encore pire pour les établissements ecclésiastiques :

Il est un fait indéniable, c'est qu'il n'y a pas dans toute la France, aujourd'hui et depuis assez longtemps, une seule Université, une seule École supérieure de philosophie, une seule École supérieure de théologie, je parle d'écoles publiques.

Ceci, comme on voit, s'adresse à votre Université, à votre Ecole de hautes études ecclésiastiques des Carmes, et je laisse leurs directeurs remercier M. l'abbé Chandonnet dont la haute intelligence juge en dernier ressort.

La 2e partie de cette conférence a pour titre :

Un mot maintenant de l'esprit catholique des Romains.

Et il y parle ainsi de la brochure de M. Georges Saint-Aimé, dont je vous ai donné un large extrait dans ma dernière lettre et qui a pour titre :

Lettre à Mgr Baillargeon sur la question des classiques, et commentaire sur la lettre du cardinal Patrizzi.

Dans une brochure qu'il *eût fallu brûler sur la place publique, si elle eût seulement mérité de passer par le feu*, bien honteuse aujourd'hui d'avoir été mise en face de la lettre d'un évêque, l'on disait que le Paganisme ayant plongé

dans le sol romain des racines plus profondes qu'ailleurs, il n'est pas étonnant qu'elles y aient conservé plus longtemps leur énergie naturelle et même laissé des traces qui ne sont pas encore effacées.

Quel délire! ajoute M. l'abbé Chandonnet.

C'est avec cette violence, ces mots d'insulte et de mépris, que M. l'abbé Chandonnet attaque les partisans des études chrétiennes et en particulier M. George Saint-Aimé. Il était naturel que celui-ci répondît à cette attaque. Il l'a fait dans une brochure de 56 pages ayant pour titre :

Réponse aux dernières attaques dirigées par M. l'abbé Chandonnet contre les partisans de la Méthode chrétienne, et commentaire sur des documents authentiques, qui dévoilent les machinations de MM. les abbés Chandonnet et Benjamin Pâquet.

Cette réponse est divisée en deux parties : dans la 1re M. George Saint-Aimé répond à l'attaque grossière dirigée directement contre lui, et d'abord il pose la question des classiques telle qu'elle doit être posée, à savoir :

« Les *Saintes-Ecritures*, les *écrits des Pères de l'Eglise*, dans » les parties qui sont à la portée des jeunes gens et qui leur » conviennent, les *Vies des Saints*, voilà ce qui doit faire le » fond des études classiques. Quant aux *auteurs païens*, les » partisans de la réforme chrétienne demandent avec instance » qu'ils soient parfaitement expurgés, *ab omni labe purgati*, » avant d'être mis aux mains des jeunes gens (p. 4).

» Chose incroyable, ajoute M. de Saint-Aimé, au moment » même, où M. l'abbé Chandonnet stigmatisait la Méthode » chrétienne des études, il préconisait en présence des jeunes » élèves en philosophie Descartes, mis à l'*index* pour d'excel- » lentes raisons (p. 5). »

Cela en effet paraît un peu singulier de la part d'un prêtre qui arrivait récemment de Rome. Mais nous allons voir qu'il en apportait peu, très-peu de respect pour ce respectable tribunal.

Je ne suivrai pas M. George Saint-Aimé dans cette partie de sa polémique où il prouve que sa précédente brochure n'est pas tout à fait digne *d'être jetée au feu*. Il me suffit de l'avoir analysée longuement dans ma précédente lettre, et montré assez clairement, ce me semble, que les raisons qui y étaient

exposées méritaient autre chose que de passer par le feu. La réponse, il faut le dire, est incisive, âpre, triomphante; plus, je puis dire, qu'il ne fallait. Mais nous venons de voir que l'attaque était pour le moins aussi excessive. Je n'en citerai que deux extraits. Le premier a rapport à l'objection d'avoir dit que les études païennes sont encore enseignées à Rome :

Il n'y a pas, dit M. G. Saint-Aimé, rigoureusement parlant, *Paganisme à Rome*, c'est vrai; mais, d'un autre côté, il est incontestable que si l'on n'y rencontre pas publiquement organisée l'idolâtrie toute crue des anciens Romains, on y trouve pour sûr le *Paganisme littéraire et artistique*. La preuve, s'il en faut une, a été donnée par nos adversaires eux-mêmes, par M. l'abbé entre autres. On se rappelle en effet qu'on fit publier l'an dernier le *programme d'études* du *Collége romain*, qu'on prétend être la première des institutions, l'institution modèle à Rome[1]. Or, dans ce programme, ce sont presque tous des auteurs païens qui figurent. Que M. l'abbé ose donc dire à présent qu'il n'y a pas de *Paganisme littéraire* à Rome, c'est-à-dire, que l'enseignement ne s'y donne pas presque exclusivement au moyen d'*auteurs païens*. C'est cela seul que nous avons soutenu et certes nous sommes encore prêt à le soutenir (p. 16).

Et ici M. Saint-Aimé cite un détail nouveau, qui me semble devoir être consigné dans vos *Annales*, la seule revue qui contienne loyalement tous les documents ayant rapport à la réforme de l'enseignement. Le voici.

V. Projet de réforme de l'enseignement à Rome et approuvé d'abord par S. S. Pie IX.

M. Saint-Aimé continue :

Si M. l'abbé Chandonnet, pour éviter de tirer les mêmes conclusions pratiques que nous, c'est-à-dire qu'il faut une réforme dans l'enseignement, s'avisait de dire que ce Paganisme littéraire n'exerce et ne peut exercer aucune influence mauvaise sur le cœur et l'esprit des jeunes gens, nous lui demanderions de relire le *Discours qu'a prononcé Mgr d'Aquila à l'Académie de la Religion catholique à Rome, en septembre* 1864[2]. Il pourra se convaincre par cette lecture que le système païen n'offre de garanties nulle part, pas même à Rome.

Si, malgré cela, il reste encore incrédule, nous lui rappellerons un fait très-certain dont il a dû entendre parler, lui pour qui la Ville Éternelle ne semble pas avoir de secrets. C'était avant la révolution de 1848. Pie IX, qui venait de monter sur le trône pontifical, avait résolu d'opérer plusieurs réformes et

[1] Il a été cité dans ma précédente lettre avec l'observation qu'il n'y a pas un seul auteur chrétien; ce qui prouve qu'il est falsifié, puisque les auteurs chrétiens figurent dans le *Ratio studior.* des Jésuites. Voir *Annales*, t. XVI, p. 126.

[2] Voir ce discours dans les *Annales*, t. XII, p. 313 et 379 (5e série).

entre autres une réforme dans l'enseignement. Comme le P. Ventura avait déjà émis des idées sur ce grave sujet, le Pape le fit venir au Quirinal, puis lui demanda un exposé complet de son système. Le savant théatin développa alors et longuement toute sa thèse qui n'est autre que celle de Mgr Gaume. Pie IX l'écouta avec un très-vif intérêt et une satisfaction des plus marquées. « C'est très-bien, lui dit-il; j'adhère parfaitement à toutes les idées que vous » venez d'émettre. Allez donc, retournez à votre couvent, puis rédigez-moi un » *projet de bulle* qui renferme toute la substance de la thèse qui concorde si » bien avec ma manière de voir. Quand votre travail sera terminé, vous me » l'apporterez et je l'examinerai. »

A ces dernières paroles de Pie IX, le P. Ventura surpris, s'excusa; il voulut décliner l'honneur que lui faisait Sa Sainteté; il allégua que d'autres plus habiles pourraient bien mieux que lui exécuter un pareil travail. Mais Pie IX insista; il lui enjoignit même de rédiger de suite ce projet de bulle. Le P. Ventura se mit donc à l'œuvre et, au bout de quinze jours, il avait tout terminé et remis entre les mains du Pape qui, après l'avoir remercié avec affection, lui dit : « Je vais maintenant examiner la chose avec attention, puis dans quelque » temps d'ici je vous manderai de nouveau. »

Plusieurs semaines se passèrent et le P. Ventura n'entendit parler de rien. Enfin, trois mois s'étant écoulés sans plus de nouvelles de son projet de bulle, il prit la résolution de se rendre au Quirinal et de savoir, s'il était possible, la cause de ce silence prolongé. Pie IX ne lui en fit pas mystère; il lui dit que ses idées étaient bien encore les mêmes, mais qu'il avait jugé qu'il fallait attendre des circonstances plus favorables pour la publication de cette bulle. « Les esprits, ajouta Pie IX, ne sont pas assez préparés, à Rome surtout où la » méthode, *suivie par les Jésuites* et à laquelle ils tiennent beaucoup, est » toute païenne. Il faut attendre et déblayer le terrain. Je conserve votre pro- » jet de bulle et j'en ferai usage quand les circonstances le permettront. »

Voilà un fait bien certain, il est plus que significatif, il dirime la question. Comme on doit raisonnablement supposer que le Pape sait au moins aussi bien que M. l'abbé Chandonnet ce qui se fait à Rome, il est donc indubitable que la méthode païenne y est en vigueur et que de plus le Pape actuel, comme ses prédécesseurs, ne la voit pas d'un bon œil, il ne fait que la *tolérer*. Aussi a-t-il toujours fortement encouragé ceux qui ont prêché la croisade contre le Paganisme dans l'éducation, notamment Mgr Filippi et Mgr Gaume. Ce dernier même écrivait l'an dernier à l'un de ses amis une lettre dont nous nous faisons un devoir de donner l'extrait suivant :

« Permettez-moi de tout attendre de votre dévouement à notre grande et » sainte cause (la réforme chrétienne de l'enseignement). Je la nomme ainsi » pour bien des raisons, entre autres parce que le Saint-Père me faisait écrire, » il n'y a pas encore bien longtemps : DITES-LUI DE NE PAS SE DÉCOURAGER, » QUE LA CAUSE QU'IL DÉFEND EST LA CAUSE DE DIEU (p. 16). »

J'ai cru que ce détail, ignoré jusqu'ici, méritait de trouver place dans vos *Annales*[1].

[1] A ce témoignage nous pouvons ajouter que nous avons entendu nous-

Mais arrivons à la 2e partie de la brochure, elle est plus importante que tout ce que j'ai cité jusqu'ici.

VI. Lettres très-curieuses de M. l'abbé Chandonnet montrant par quelles intrigues ont été obtenues la circulaire de Mgr l'Archevêque et la lettre de S. Ém. le cardinal Patrizzi sur les études classiques.

Cette 2e partie est consacrée à faire connaître quels ressorts faisait agir M. l'abbé Chandonnet pour obtenir la condamnation des partisans des études chrétiennes. M. Saint-Aimé ne dit pas comment ces lettres sont tombées entre ses mains, et sur cela on a crié au scandale et fait appel à l'honnêteté. Nous croyons nous que quand un ennemi pratique des mines pour ruiner une place, il est parfaitement permis d'éventer cette mine, si on le peut, et le général assiégeant serait parfaitement ridicule d'écrire à l'assiégé : « Vous êtes bien malhon» nête, général, de venir éventer ma mine ; user de voies » souterraines, permis à moi, mettre au jour mes opérations, » oh ! lâcheté ! » Telle est la question. Pour moi je pense, que, dans une discussion littéraire quelconque un honnête homme ne doit jamais écrire une lettre qui ne puisse être montrée à tout le monde. Voilà pourquoi je cite à mon tour les lettres de M. l'abbé Chandonnet qui, au Canada, en France et à Rome ont expliqué bien des choses.

En 1866 parut l'opuscule de M. Saint-Aimé intitulé : *La Méthode chrétienne considérée dans ses avantages et sa nécessité*, dont je vous ai donné un extrait fort étendu dans ma précédente lettre. Cet ouvrage déplut fort aux nouveaux professeurs du Grand-Séminaire venus de l'école des Carmes de Paris. Le supérieur, M. l'abbé Pâquet, l'envoya à M. l'abbé

même le P. Ventura raconter longuement toutes les circonstances de ce projet de réforme des études désiré et presque exécuté par S. S. Pie IX. Bien plus, le P. Ventura nous donna connaissance de la Bulle qui avait été préparée à cet effet, et que nous pourrons faire connaître un jour à nos lecteurs. Quand la publication de la Bulle fut abandonnée par les raisons exposées ci-dessus, Sa Sainteté proposa au P. Ventura d'ouvrir un *Cours* ou *Gymnase* où il appliquerait lui-même cette réforme. La proposition fut acceptée ; on s'occupa de la mettre à exécution ; un local convenable fut désigné et promis ; mais bientôt, on ne sait d'où, vinrent des difficultés ; en dernière analyse on lui assigna un local hors du centre de la ville, où jamais personne ne serait allé, et le projet fut tout à fait abandonné. A. B.

Chandonnet à Rome. Voici ce que celui-ci répond à M. l'abbé Pâquet :

« J'ai reçu la brochure. Mon Dieu ! Est-ce possible de pousser aussi loin » l'amour pour le bien et de s'attaquer autant aux personnes..... Il est entre » autres une allusion que je ne saurais comprendre. Quel est donc *l'article* » *flamboyant* en question et à qui devrais-je l'attribuer? Enfin, pour en venir » à la pratique, je me suis rendu, sur ton avis, chez Mgr Mansi. Je l'ai trouvé » convalescent, relevant des fièvres pernicieuses. Donc tout est là. Rien n'est » fait et de sitôt rien ne se fera (p. 32). »

Je ne sais qui est ce Mgr *Mansi*, dans tous les cas on peut dire qu'il ne fut point favorable aux attaques de M. l'abbé Chandonnet contre la *Méthode chrétienne*. Aussi repoussé de ce côté, M. l'abbé Chandonnet se tourne ailleurs pour trouver des auxiliaires, et c'est aux Pères Jésuites qu'il s'adresse :

« Alors je me suis rendu au Collége Romain, *avec la ferme détermination* » *de pousser jusqu'au bout* ET PAR TOUS LES MOYENS POSSIBLES. Le Père *Tedes-* » *chini* m'a laissé entrevoir des espérances, le P. *Caretti* surtout. Donc le » premier s'est chargé de voir les PP. *Perrone* et *Tarquini*, tous deux consul- » teurs de l'Index. Le P. *Perrone* a dit peu de chose. Mais le P. *Tarquini* » assure que si je lui mets entre les mains des propositions qui *condamnent la* » *présence des auteurs païens dans les auteurs classiques*, il se chargera de » les déférer au Saint-Office, lequel répondra non pas dans le sens d'une appro- » bation positive de l'un ou de l'autre système, mais de telle sorte qu'il soit » constant que l'Église ne désapprouve pas plus le *système païen* que le sys- » tème chrétien. Il me semble que toute la question est là (*Ib.*) »

M. Saint-Aimé fait observer ici avec raison : 1° que jamais les partisans des études chrétiennes n'ont voulu *exclure les auteurs païens*, mais seulement qu'ils fussent mieux expurgés ; 2° qu'il conste par la réponse du P. *Tarquini* que l'Eglise *ne désapprouve pas plus le système chrétien que le système païen.* Alors on se demande si un prêtre, qui aime l'Eglise, ne devrait pas faire comme elle supporter les deux enseignements, et leurs défenseurs. Aussi on ne peut expliquer la décision toute contraire que prend M. l'abbé Chandonnet dans la suite de sa lettre, où il s'exprime ainsi :

« Alors, je me suis donné L'INFERNAL travail de relire toutes les brochures » que tu connais, et j'ai rédigé en latin aussi clairement et précisément que je » l'ai pu *cinq propositions* qui me paraissent embrasser tout le *Gaumisme* » *présent et futur*, et que moi, *licencié en théologie dans vingt jours*, je trai- » terais, sans balancer, *d'erronées et d'injurieuse à l'Église* (p. 33). »

Il y a plusieurs choses importantes à considérer dans ces quelques lignes :

1° C'est pour satisfaire à la condition posée par le P. *Tarquini* que M. l'abbé Chandonnet entreprend l'*infernal travail* de relire les brochures chrétiennes;

2° C'est de cette lecture qu'il tire non pas 5 extraits, mais 5 propositions qui sont son ouvrage, et non pas celui de ceux qu'il appelle avec mépris les *Gaumistes*;

3° Je vais citer ces 5 propositions en les comparant aux questions posées par Mgr l'archevêque de Québec, et l'on verra que ces questions sont celles suggérées par M. l'abbé Chandonnet, et non l'œuvre du prélat;

4° On remarquera que non-seulement il veut condamner le Gaumisme présent, mais encore le *Gaumisme futur*, quel qu'il puisse être;

5° Enfin le futur licencié en théologie ne craint pas de qualifier *d'erronées et d'injurieuses à l'Eglise*, les opinions qu'il vient de dire devoir être tolérées par le Saint-Office[1].

M. de Saint-Aimé fait ressortir l'inconvenance de tous ces procédés.

VII. Les 5 propositions de M. l'abbé Chandonnet passées dans la plainte que Mgr Baillargeon adresse à la Congrégation du Saint-Office.

Comme ce sont ces propositions qui ont motivé la Lettre de S. E. le cardinal Patrizzi, il est important de les connaître, telles que M. l'abbé Chandonnet les a formulées

[1] A propos de cette qualification de *Gaumisme*, appliquée aux opinions renfermées dans les brochures, dont la lecture lui a paru un *travail infernal*, et qu'il déclare vouloir *pousser par tous les moyens possibles*, nous devons noter ce que notre correspondant ne savait pas, c'est que lors de son passage à Paris pour aller à Rome, M. l'abbé Chandonnet voulut être présenté à Mgr Gaume ; il le vit plusieurs fois, et même accepta de déjeuner chez lui en compagnie de plusieurs autres prêtres, et y fut rempli de prévenance et d'estime pour les travaux de l'auteur de la réforme des études. Que nos lecteurs se souviennent de cela en lisant dans quels termes M. l'abbé Chandonnet parle de Mgr Gaume ici et dans la suite de sa correspondance.

A. B.

dans sa lettre, en la comparant aux plaintes formulées par Mgr Baillargeon.

Propositions de M. Chandonnet :

I. Usum classicorum ethnicorum, prope exclusivum, qualis obtinet in Almæ Urbis Institutionibus pluribusque orbis catholici Seminariis et Collegiis, Ecclesia, quasi spiritui suo oppositum, *nonnisi* tolerat, seu patitur invitè ob impossibilitatem aut difficultatem tollendi.

II. In conciliis Lateranensi vel Tridentino, Incyclica Pii IX *Inter multiplices* aut in aliis authenticis documentis, auctoritas ecclesiastica postulavit ut, ad *exclusionem ethnicorum* classicorum, sanctorum Ecclesiæ Patrum scripta, majorem in studiis classicis accipiant partem.

III. Septimæ nominatim Sacræ Indicis regulæ pars secunda, tota restringitur sequentibus verbis : « Anti» qui vero libri, ab ethnicis conscripti, » propter sermonis elegantiam et pro» prietatem, permittuntur, nulla » tamen ratione pueris prælegendi » sunt » ; ita ut dum permittit hos libros generatim propter elegantiam sermonis, prohibet tamen simpliciter ne antiqui libri ab ethnicis conscripti *pueris prælegantur*.

IV. Usus ethnicorum classicorum, qualem jam supra dicimus, *inculcat paganismum*, ponit in discrimen fidem juventutis et mores, pueros, adolescentes scepticos facit, incredulos, indociles; et prudentia professorum, non obstantibus religione et pietate, frustra, eosdem dum pueris prælegant, facere conatur generationes non semipaganas.

Plaintes de Mgr Baillargeon :

J'ai demandé (au Saint-Office), dit Mgr de Tloa, si l'usage presque exclusif des auteurs païens, tel qu'il se pratique dans les Institutions de Rome, dans la plupart des Séminaires et des Colléges du monde catholique, et en particulier dans notre Séminaire diocésain, dont j'envoyais en même temps le programme d'études, si cet usage, dis-je, n'est que toléré par l'Eglise, et si elle ne le souffre qu'à cause de la grande difficulté de le faire disparaître;

Si dans les Conciles de Latran et de Trente, dans l'Encyclique *Inter multiplices* et autres documents authentiques, l'Eglise a voulu que les Saints Pères eussent la plus large part dans les études classiques ;

Et si, en particulier, l'on doit entendre la seconde partie de la septième règle de l'Index, en ce sens qu'elle défende aux enfants la lecture des auteurs païens, quels qu'ils soient;

Si l'étude des classiques païens, telle qu'elle est pratiquée dans nos colléges, est de nature à inculquer le paganisme dans l'esprit des jeunes gens, à mettre en danger leur foi et leurs mœurs, et à en faire des sceptiques et des incrédules;

V. Idem usus ethnicorum classicorum, est una *ex principalibus vel saltem ex veris causis malorum ingruentium*; et proinde iisdem sublatis, saltem ab inferioribus seminarii vel collegii scholis est sin minus unica, una tamen ex requisitis salutis via, pro societate christiana.

Et si enfin cette étude est bien réellement une des causes de tous les maux qui menacent aujourd'hui la société, comme on a voulu le prétendre, de sorte qu'un des moyens de salut pour la société chrétienne serait de cesser d'enseigner les auteurs païens, au moins dans les basses classes.

La copie de l'un par l'autre est patente, sur quoi M. de Saint-Aimé fait les observations suivantes :

Il n'est pas un lecteur, nous en sommes sûr, qui ne commence à ouvrir de grands yeux en présence de pareils documents, car ils révèlent tout un monde de supercheries. Qu'on remarque en effet ici l'artifice dont use M. l'abbé Chandonnet. Il n'ose guère faire examiner les *brochures elles-mêmes*, de crainte que ceux qui seraient chargés de ce soin, ayant sous les yeux la véritable doctrine qu'elles renferment, ainsi que tout l'ensemble de cette doctrine, ne les trouvent nullement dignes de censure. Pour se tirer d'embarras, il imagine donc, en habile et loyal adversaire qu'il est, *d'extraire de ces brochures certaines propositions*. Il tronque les unes, amplifie les autres, de façon qu'elles ne sont plus celles que les auteurs de ces brochures ont formulées. Fallait-il donc jadis crier si haut à la falsification ? On constatera facilement, en effet, que dans ces propositions M. l'abbé a insidieusement fait disparaître les qualificatifs *expurgés* et *non-expurgés*, qui nécessairement devaient être exprimés, puisque c'était surtout à cause de la *non expurgation* des auteurs païens, mis entre les mains des élèves, que le débat avait été soulevé. Il nous fait ensuite dire que nous voulons l'*exclusion complète* des auteurs païens, ce qui est de son invention pure (p. 37).

VIII. Comment M. l'abbé Chandonnet parvient à faire insérer dans la lettre de Mgr Baillargeon les 5 propositions qu'il a formulées.

Après avoir formulé ces propositions, il s'agissait de les faire condamner, et pour cela il fallait deux choses : les faire dénoncer par Mgr l'archevêque ; 2° les adresser à un tribunal, que l'on put croire tout porté à les condamner. Pour arriver à ce but, voici les démarches que M. l'abbé Chandonnet nous apprend avoir faites, et de quelles personnes il a été aidé et conseillé. Il continue après avoir cité les cinq propositions :

« Il me semble que tout est là, moins l'insidieuse expression de *système* » *païen*, à laquelle tiennent d'autant plus les *Gaumistes* qu'elle exprime plus » injustement la chose qu'ils combattent. Si cet exposé vous plaît, dis-moi-le » tout de suite. Et s'il faut une lettre de l'Évêque (*ce que je saurai* dans deux » ou trois jours) je me hâterai de t'écrire afin *que tu lui passes* ces proposi-

» tions et qu'il écrive suivant son bon plaisir. Mais, encore une fois, je te prie » d'attendre ma prochaine, car jusqu'à présent ON ne le regarde pas comme » nécessaire et ON veut les examiner quelque peu avant de solliciter une sup- » plique dont le succès paraît encore douteux (p. 38). »

On le voit, Monseigneur ne sait rien de cet examen ni de ces propositions; pour les *lui passer*, M. Chandonnet attend l'avis des personnes désignées par ON, et qui examinent en ce moment les propositions; il va nous dire qui sont ces ON.

« Ce soir je vais au *Collége Romain* pour la fameuse affaire, mais je pense » qu'il sera trop tard pour la malle de cette semaine. Donc, à la semaine pro- » chaine. Il faut que tu me dises immédiatement ce que tu penses de tout » cela. Je voudrais même que tu en fisses part à M. le Supérieur, afin que je » n'aie pas à me faire le reproche d'avoir agi contre ses désirs. Remarque bien » que ce n'est pas positivement une *approbation que je demande;* car je ne » veux me cacher derrière personne; mais tout ce que je veux savoir c'est » ceci : *A-t-il objection que l'on fasse ce qui est possible sans y mettre ni di-* » *rectement ni indirectement le Séminaire?* Il s'agit seulement de la chose. » Si la chose peut faire bien, alors nous poursuivrons tant qu'il restera une » lueur d'espérance. Je voudrais avant tout que tu présentasses mes hommages » à M. le Supérieur présent, auquel je demanderais la permission d'écrire. Je » n'ai pas besoin de dire que *le secret le plus profond* doit couvrir toutes ces » démarches. Dans ce cas, *si on ne réussit pas, rien ne sera perdu; et si l'on* » *réussit, tout sera gagné.* »

Ainsi 1° c'est aux RR. PP. Jésuites du Collége romain qu'il va demander conseil; — 2° il commence à s'ouvrir au Supérieur du Séminaire; — 3° il recommande d'observer le plus grand secret sur tout ce qu'il fait et veut faire; — 4° doute exprimé sur la réussite de son idée.

IX. 2e Lettre. Condamnation des 5 propositions portées par les Pères du Collége Romain.

M. l'abbé Chandonnet mande à son ami qu'au Collége romain ON condamne les 5 propositions.

« Voilà ma seconde lettre qui suit de près la première, si même elle ne l'ac- » compagne. La première nouvelle est encore le *Gaumisme*. Voici. ON a trouvé » les propositions au *Collége Romain très-condamnables*. Si vous croyez de » même, si surtout vous trouvez qu'elles atteignent suffisamment la *racine du* » *Gaumisme*, je poursuivrai (p. 41). »

Mais cette condamnation par les PP. Jésuites ne suffit pas, il s'agit de la faire approuver par une Congrégation romaine, et à ce propos, il formule *contre l'Index* un jugement incroyable sur les lèvres d'un prêtre, et qui certes mériterait le supplice qu'il voulait infliger à la brochure de M. Saint-Aimé.

« Voici du reste ce que l'ON me conseille. 1°. Ne rien dire à l'Index, et voici » pourquoi. C'est que l'Index en est venu au point de ne noter que ce qui n'est » plus que formellement hérétique, et que les influences s'y font sentir trop » puissamment, non pas sans doute pour dénaturer la vérité, *mais pour mé-* » *nager et laisser passer l'erreur* (p. 41). »

On voit toujours apparaître le ON qui est l'étoile qui le guide. Et l'on a tout lieu d'être étonné de l'opinion que cet ON manifeste sur le tribunal de l'index. Sur quoi M. Saint-Aimé fait les réflexions suivantes qu'on ne saurait trouver trop sévères.

C'est incroyable ! *On peut ménager, laisser passer l'erreur et cependant ne pas dénaturer la vérité !* C'est donc dire clair comme deux et deux font quatre qu'il y a moyen de concilier ensemble l'erreur et la vérité ? Mais comment la vérité peut-elle se concilier avec l'erreur ? Comment l'erreur peut-elle circuler librement, être ménagée, et la vérité ne pas en souffrir ? Qui dit *erreur* ne dit-il pas le *faux, l'opposé de vérité ? Erreur* et *vérité* ne sont-ils pas deux termes qui s'excluent de la même manière que les termes *ténèbres* et *lumière ?* Conséquemment, par là même qu'on *ménage et laisse passer l'erreur,* on blesse nécessairement les droits de la vérité, on la dénature, on la détruit, on l'anéantit même...

Et rappelons-nous-le, M. l'abbé Chandonnet se donne comme théologien ; il écrit de plus à un théologien les énormités que nous venons de signaler, et ce confrère et co-docteur applaudit à tout ! C'est un théologien qui déclare que *l'erreur peut subsister sans altérer la vérité !* Mais, grand Dieu ! quelle théologie est la sienne !!! Peut-il prétendre parler théologie quand il est en guerre ouverte avec le plus simple bon sens ?

Remarquons encore que si jamais homme a tenu un langage indécent à propos de Rome, c'est bien M. l'abbé. Tantôt il accusait ses adversaires de n'être pas assez respectueux à l'égard de ce *centre où Pierre vint asseoir le roc solide* de la vérité ; il les qualifiait d'*ineptes* et de *blasphémateurs*, et le voilà maintenant qui proclame qu'un tribunal institué par l'Église, tout exprès pour défendre et maintenir intacts les droits de la vérité, *ménage et laisse passer l'erreur !* Peut-on imaginer quelque chose de plus outrageant à l'adresse de Rome, à l'adresse de l'Eglise qui vit de la pure vérité ! Ce langage n'est-il pas *scandaleux* et même véritablement *blasphématoire* (p. 41, 42) ?

Cela est évident, et ceci nous montre comment M. l'abbé Chandonnet a pu défendre Descartes contre le tribunal de l'Index.

Ce tribunal étant en suspicion, M. l'abbé Chandonnet écrit à M. l'abbé Pâquet :

« Envoyer au Saint-Office ces propositions (telles que tu les a reçues, ou » autres *condamnables*) avec l'indication et la référence aux brochures (p. 44). »

Nous verrons plus loin comment il faut entendre la référence aux brochures.

X. M. l'abbé Chandonnet fait accuser le clergé canadien.

M. Saint-Aimé continue :

Tout ce que nous avons vu jusqu'à présent pâlit devant ce qui va suivre. Jamais nous n'aurions pu supposer que la passion, l'esprit de parti fût capable de jeter dans les excès que la vérité et la justice nous forcent de dévoiler. Voici donc le dernier conseil que M. l'abbé Chandonnet donne à M. l'abbé B. Pâquet :

« Enfin, *pour mieux assurer le succès* de la demande, il faudrait que » Mgr l'Administrateur, lui-même, présentât ces propositions EN SE PLAIGNANT » DU MAL QUE CES IDÉES FONT DANS LA PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE OU DANS SON » DIOCÈSE. Voilà (p. 45). »

M. Saint-Aimé continue :

Ces quelques lignes nous révèlent tout un mystère de criante iniquité. MM. les abbés Chandonnet et Pâquet savaient parfaitement bien que les idées chrétiennes, ou mieux, que *l'opinion du clergé canadien en faveur de la réforme demandée ne produisait aucun mal;* ils savaient bien que les petits scandales, qui avaient surgi à l'occasion de la question des classiques, n'étaient que des faits isolés, imputables pour la plupart à M. Chandonnet seul ; mais comme il fallait tout mettre au pire pour avoir une réponse de Rome qui leur donnât raison et condamnât les partisans du système chrétien, ils n'hésitèrent pas à mettre tout en œuvre pour que le Clergé canadien fût représenté à Rome sous les traits qui ne convenaient guère qu'à eux seuls.

Ainsi donc, si le Clergé canadien, l'un des plus respectables à tous égards, s'est vu soudainement livré à la vindicte publique; s'il s'est vu représenté, sur tous les points du Canada à la fois et presque à la même heure, comme rebelle à l'autorité de ses supérieurs légitimes; si les journaux d'Europe mêmes ont fait sonner bien haut le scandale que ce Clergé donnait aux fidèles par de prétendues graves dissensions; si *la cour de Rome enfin s'est émue à ce sujet et si elle a flétri la conduite d'hommes tout à fait irréprochables,* c'est grâce aux conseils, aux insinuations perfides de MM. les abbés Chandonnet et Pâquet (p. 45).

XI. M. l'abbé Chandonnet envoie le modèle de la lettre que Mgr Baillargeon doit signer et recommander.

Voici en effet la continuation de la lettre :

« Dans la pensée, qu'on veuille donner suite à ces premiers pas, je t'expé- » die de nouveau les propositions avec les références aux brochures, *et même* » *un modèle de pétition où Monseigneur n'aurait qu'à faire la partie qui re-* » *garde le mal produit.* Les brochures, je les ai toutes, il ne sera donc pas » nécessaire de les envoyer. Il suffira de dire au Secrétaire que je suis chargé » de les lui remettre. Ce qui d'ailleurs me fournira l'occasion de faire remar- » quer plus aisément l'accord entre les propositions présentées et les idées et » même les mots des brochures. Si Mgr de Québec ne juge pas à propos de » faire cette demande au Saint-Office, et si cependant tu me réponds qu'il est » bon de poursuivre, je poursuivrai; mais le succès devient beaucoup plus

» douteux. Donc une réponse, vite. On n'a pas une seconde à perdre. Un secret » des plus profonds ; que jamais en dehors d'un cercle *infiniment* restreint, » AME QUI VIVE N'APPRENNE UN MOT DE CELA. »

Il suit évidemment de cette lettre :

1° Que c'est M. l'abbé Chandonnet qui a fait le modèle de la demande adressée par Mgr Baillargeon au Saint-Office, sauf le mal produit, dont il laisse à Mgr l'archevêque la rédaction;

2° Que quand même Mgr Baillargeon aurait refusé de faire sa dénonciation, M. l'abbé Chandonnet, nonobstant cette désapprobation, se sentait assez soutenu à Rome pour poursuivre son but;

3° Qu'il jugeait lui-même que le but et les moyens d'y parvenir étaient honteux, puisqu'il veut se cacher sous le silence le plus profond.

On est bien justement étonné de voir de semblables intrigues ourdies à Rome par un prêtre et par des religieux, ses amis. — Mais ce n'est pas tout.

XII. M. l'abbé Chandonnet veut faire condamner Mgr Gaume, mais sans renvoyer à ses ouvrages.

Reste encore une singulière manière de faire condamner un auteur. La voici :

« Encore une remarque. Tu t'apercevras que le nom de *Mgr Gaume* n'y est » point et que je n'ai rien tiré de lui, *afin de n'être pas obligé de renvoyer à* » *ses ouvrages* ; c'est afin que rien, qu'aucun nom ne paraisse directement intéressé dans l'examen et la réponse. *ON m'a bien recommandé d'en agir ainsi.* » Enfin voilà ; jugez et faites vite ; ou bien réponds-moi qu'il faut me tenir » tranquille. Quel triomphe pour le Séminaire si les grands principes du *Gaumisme* étaient condamnés (p. 49)! »

Ici M. Saint-Aimé fait cette remarque :

Comme M. l'abbé Chandonnet le dit expressément, il s'agit de faire condamner les *grands principes du Gaumisme*, c'est-à-dire, les propositions qui résument ou qui sont regardées comme résumant la thèse qu'a soutenue et défendue Mgr Gaume. Or, il semble que jusqu'ici la loyauté et la stricte justice ont toujours demandé que, quand on veut faire condamner les propositions émises par un auteur, on prenne ces propositions dans les œuvres mêmes de cet auteur ; qu'on examine bien le contexte, ce qui suit, ce qui précède, afin d'avoir très-exactement la pensée de cet auteur et non celle d'un autre qui lui serait substituée (p. 49).

Cela, en effet, est peu édifiant. Mais il est affligeant de rencontrer encore ce ON, qui cache les PP. Jésuites, qui étaient, comme on le voit, les constants conseillers de toute l'affaire.

Enfin, voici les dernières instructions données par M. l'abbé Chandonnet :

« Pour moins retarder les choses, ON *me dit ce matin qu'il faut écrire* » *tout de suite*, afin que l'Évêque écrive immédiatement au Secrétaire du » Saint-Office, *dans le sens que j'indiquais plus haut*. Puis, qu'il ajoute que » je suis chargé de passer au Secrétaire les brochures et les références dési- » rables. Il faudra en même temps que tu m'envoies, marqué du sceau de » l'Évêque, le programme d'études du Séminaire de Québec, afin que, en le » comparant à ceux de Rome, on puisse bien s'assurer *qu'il est aussi chrétien.* » Si Monseigneur, au lieu de s'adresser directement au Secrétaire du Saint- » Office, veut bien s'adresser à moi, je lui transmettrai le tout ensemble. Comme » j'ai fait quelques légères modifications dans les propositions, je te les ren- » voie. — Notes. Ne mentionne pas le nombre des brochures, car je tâcherai » de me passer de celles où paraissent trop clairement les noms de *Messei-* » *gneurs Filippi et Gaume* (p. 51). »

M. Saint-Aimé conclut ainsi :

Il n'y a donc pas de doute possible. Tout, dans le dernier épisode de la question des Classiques, a été fait par M. l'abbé Chandonnet ou d'après ses inspirations. Les pièces que Mgr de Tloa a adressées au Saint-Office, ont *été rédigées dans le sens indiqué par ce digne abbé*; c'est lui qui dirigeait toutes les opérations à Rome et à Québec. *Un prince de l'Eglise a été gravement trompé;* on a indignement abusé de sa bonne foi.

Puis il résume tout son travail en ces termes :

De tant d'idées qui circulent de par le monde, M. l'abbé Chandonnet en a pris une en aversion ; il lui a voué une haine éternelle et lui a déclaré une guerre implacable. Mais cette idée, qu'est-elle donc ? Porte-t-elle l'irréligion ou l'impiété dans ses flancs ? Eh ! mon Dieu, non ! Tous les hommes les plus éminents que l'Église et l'État comptent dans leur sein la proclament excellente et sainte ; il y a plus : le grand et vénéré Pie IX lui-même encourage fortement tous ceux qui travaillent à la faire triompher. Et pourrait-il en être autrement, quand cette idée *n'est que l'idée chrétienne*, en tant qu'elle veut pénétrer et vivifier toutes les parties de l'enseignement donné à la jeunesse ? Mais M. l'abbé, nous ne savons pour quel motif, ne veut pas voir ce que tout le monde voit. Il met à combattre cette idée un incroyable acharnement : il accable de *sarcasmes* ceux qui s'en déclarent les propagateurs ou les défenseurs : il leur prodigue les dédains et les mépris; à ses yeux, ils ne sont que des *ineptes* et des *blasphémateurs*. Pie IX a tout particulièrement l'honneur de recevoir de si gracieux compliments de la part de M. l'abbé, puisque Sa Sainteté a toujours soutenu et *encouragé Mgr Gaume* dans sa lutte contre le Paganisme dans l'enseignement, et que l'an dernier encore elle lui faisait écrire *de ne pas se décourager, que la cause, qu'il défendait est la cause de Dieu.*

Que d'autres se préoccupent à l'occasion de tant d'erreurs, dénoncées comme funestes et monstrueuses dans les Encycliques des derniers papes, erreurs qui se glissent partout, qui prennent toutes les formes, qui menacent de faire crou-

ler l'édifice social et de détruire la civilisation chrétienne, M. l'abbé verra leurs angoisses d'un œil passablement indifférent ; pour lui, il n'est pas homme à se déranger pour si peu. Pourvu qu'il parvienne à extirper le *Gaumisme* de dessus la face de la terre, il pense que tout est sauvé et qu'il a bien mérité de la patrie (p. 53).

Résumé et conclusion.

Je viens d'exposer, par l'organe même de M. l'abbé Chandonnet, tout ce qu'il a fait pour arriver à la condamnation du Gaumisme comme il l'appelle. On voit avec quel art l'affaire a été menée. Aussi elle réussit. Croyant faire le bien, et ignorant toute cette machination, Mgr Baillargeon fit la dénonciation dans les termes que j'ai cités dans ma précédente lettre[1].

Malheureusement, cette condamnation ne produisit aucun effet. Vos lecteurs ont vu que la Lettre de S. E. le cardinal Patrizzi dit précisément ce que disent les défenseurs des études chrétiennes, à savoir : « que l'on peut se servir des au-» teurs païens, mais à la condition qu'ils seront parfaitement » expurgés (*ab omni labe purgati*[2]). »

Mais MM. les abbés poursuivants et leurs consorts ne voulurent pas que leurs peines fussent perdues. Passant sur cette condition, cachant que les Gaumistes ne voulaient pas autre chose, ils proclamèrent bien haut que le Gaumisme était condamné. — C'est alors que M. Saint-Aimé publia sa deuxième brochure, où il représentait à Monseigneur que les auteurs enseignés dans son séminaire, les mêmes que ceux de l'Université française, *n'étaient nullement expurgés*[3]. — On ne répondit rien à cette brochure, qui fit une grande sensation dans le clergé canadien, et l'on continua à réclamer une expurgation plus efficace.

C'est alors qu'arriva de Rome M. l'abbé Chandonnet, qui sommairement déclara dans ses *Conférences* que la brochure *mériterait le feu, si elle en était digne.*

A ces attaques, M. Saint-Aimé opposa la dernière brochure que je viens d'analyser, contenant les *lettres* si singulières de M. l'abbé Chandonnet, lesquelles ont dévoilé subitement

[1] Voir sa *Circulaire* dans les *Annales*, t. XVI, p. 121.
[2] Voir cette *Lettre*, *ibid.*, p. 122.
[3] Voir l'analyse de cette lettre, *ibid.*, p. 128.

toutes les démarches qu'il voulait *cacher dans le plus profond silence.*

Après cette révélation, on s'attendait à ce que ces hommes convaincus de menées si fausses et si manifestement peu honorables, se retireraient de l'enseignement, et n'oseraient pas affronter une jeunesse en qui brille surtout la loyauté et la sincérité. Il n'en fut rien, et voici la foudroyante pièce qui fut publiée dans tous les journaux canadiens :

Charles-François Baillargeon, par la miséricorde de Dieu et la grâce du Saint-Siége apostolique, Archevêque de Québec, Assistant au Trône Pontifical, etc., etc.

Au Clergé séculier et régulier de notre diocèse, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.

C'est avec une profonde douleur, nos très-chers Coopérateurs, que nous avons pris connaissance d'une brochure intitulée : *Réponse aux dernières attaques dirigées par M. l'abbé Chandonnet contre les partisans de la méthode chrétienne... par George Saint-Aimé,* 1868.

Sous le prétexte de répondre à des attaques dirigées contre un système qu'il affectionne, l'auteur, caché sous un faux nom, déverse l'injure et la calomnie contre deux prêtres honorables et occupant des places de confiance, sous notre autorité, dans ce diocèse ; porte atteinte à notre autorité épiscopale, qu'il avait déjà méconnue ouvertement dans une brochure précédente, et stigmatise, comme propre à faire revivre le Paganisme dans l'Eglise, un système d'enseignement qu'il sait bien être *tout à fait permis* par le Saint-Siége, et suivi dans tous les pays catholiques et jusque dans les murs de Rome. Et pourtant, dit l'auteur de la brochure, citant les paroles de Mgr Plantier : *L'Église redoute, déteste, maudit, combat et condamne l'erreur sous toutes les formes et dans chacun des faux systèmes qu'elle enfante... Elle a peur et horreur des fausses doctrines...*

Que dirons-nous de l'acte malhonnête et indigne d'un homme d'honneur, par lequel l'auteur s'est emparé directement ou indirectement de lettres privées pour les rendre publiques ? Nous laissons à la conscience des honnêtes gens à juger de ce procédé, que le même auteur ose appeler *légitime et providentiel.*

Nous ne dirons rien des interprétations fausses et calomnieuses données à ces lettres. Nous devons seulement en justice à M. Chandonnet de déclarer que nous l'avions chargé, par l'entremise de M. Benjamin Pâquet, de voir auprès des Congrégations Romaines, quels moyens il fallait prendre pour mettre un terme efficace à des discussions qui ne pouvaient que faire du mal. Ces deux prêtres n'étaient donc pas des intrigants, ni des cabaleurs, ni des conspirateurs se jouant de la vérité et de leur Archevêque, comme l'a prétendu l'auteur de la brochure.

Mais nous jugeons qu'il est temps d'user de l'autorité que les saintes lois de

l'Église nous donnent, pour arrêter et prévenir non-seulement les erreurs, mais aussi les scandales et les divisions dans notre diocèse.

En conséquence nous condamnons les deux brochures publiées sous le pseudonyme George Saint-Almé, et intitulées, la première : *Lettre à Mgr Baillargeon, évêque de Tloa, sur la question des classiques, et commentaires sur la lettre du cardinal Patrizzi*; la seconde : *Réponse aux dernières attaques dirigées par M. l'abbé Chandonnet contre les partisans de la méthode chrétienne, et commentaires sur les documents authentiques qui dévoilent les machinations de MM. les abbés Chandonnet et Benjamin Pâquet.*

Sous peine de désobéissance grave et d'excommunication *ferendæ sententiæ*, pour les laïques, et de suspense *ipso facto*, pour les membres du clergé, nous défendons à tous les fidèles soumis à notre juridiction, *de lire, de prêter, ou même de garder en leur possession les deux susdites brochures*, ou l'une d'elles, ou copies d'icelles, ou les manuscrits de l'auteur, et même enjoignons, sous les mêmes peines, *de les brûler dans les trois jours qui suivront la connaissance reçue de la présente condamnation.*

Sous les mêmes peines, nous défendons encore :

1° De *rien publier* sur cette question, sans notre permission;

2° De *contribuer* positivement soit par des avis, des conseils, des renseignements, de l'argent, ou de quelque autre manière que ce soit, *à la publication de nouveaux écrits sur cette question, en dedans ou en dehors du diocèse*;

3° De *lire, ou de garder en sa possession, des écrits, publiés désormais ailleurs sur cette matière*, sans l'approbation expresse de l'ordinaire du lieu d'impression.

Si, ce qu'à Dieu ne plaise, l'auteur ou les auteurs de ces deux brochures sont de notre diocèse, nous leur enjoignons de réparer le scandale donné par leur mépris de l'autorité archiépiscopale, et le tort causé au prochain par leurs détractions, et, s'ils ne le font dans les trente jours qui suivront la connaissance acquise de la présente lettre pastorale, ils encourront *ipso facto* les peines ci-dessus.

Nous nous réservons à nous et à nos grands-vicaires l'absolution des censures portées ci-dessus, excepté dans le cas où ces censures auraient été encourues pour défaut de brûler lesdites brochures; car alors la réserve cessera du moment que le coupable se sera conformé à notre ordonnance, mais non auparavant.

La présente lettre pastorale est envoyée à tous les prêtres du diocèse, à qui nous enjoignons de la communiquer à ceux de leurs sujets qu'ils jugeront avoir besoin de la connaître. Nous la faisons aussi publier authentiquement dans nos journaux, afin que personne ne puisse prétexter cause d'ignorance.

Donné à l'Archevêché de Québec, sous notre seing et notre sceau, et le contre-seing de notre Secrétaire, le 12 août 1868.

† C. F. Archevêque de Québec.

Je n'ai aucune remarque à faire sur ce Mandement; toutes les pièces sont sous les yeux. Que l'on juge. J'ajouterai seulement ces quelques mots :

Le Clergé canadien est l'un des plus zélés, des plus réguliers, des plus instruits, des plus dévoués à l'Eglise. Parmi toutes ses qualités, il y en a deux qui le distinguent : une parfaite LOYAUTÉ, qu'il tient de son origine française, puis une juste FIERTÉ, qu'il a reçue du contact de la nation anglaise. Or, se voir mettre un BAILLON sur des questions traitées librement partout ailleurs, dans tout le monde catholique, cela est dur, très-dur, je vous l'assure. Au lieu d'une discussion plus ou moins ardente entre deux opinions, ce qui a toujours éte permis dans l'Eglise, on a, aux yeux de tous les prêtres canadiens, et même aux yeux des laïques instruits, une question de juste *liberté* et de *dignité* personnelles profondément blessées. Quel bien cela peut-il faire ?

Je suis avec, etc.

L. S. J.

Exégèse biblique.

L'AUTHENTICITÉ MOSAÏQUE DES NOMBRES

DÉFENDUE CONTRE LES ATTAQUES DU RATIONALISME ALLEMAND [1].

Chapitre XVII.

L'authenticité du chapitre XXVII, ou pour parler plus exactement, l'authenticité des onze premiers versets de ce chapitre, qui nous parlent de l'affaire des filles de Tselophchad, est reconnue par la critique rationaliste. Pourquoi donc alors refuser cette même authenticité au texte qui précède, puisque le cas légal qui est exposé ici au ch. XXVII, se trouve dans le ch. XXVI (v. 33), très-expressément préparé? Nous y voyons posée la question qui reçoit ici sa solution. Notre texte indique, en outre, au v. 3, un rapport avec le ch. XVI. Puis, pourquoi refuser cette même authenticité à ce qui suit, le v. 11, puisque ce qui contient cette suite, l'élection et la consécration de Josué comme chef du peuple, actes qui sont précédés de l'énoncé de leur motif (v. 12-17), se rattache on ne peut mieux aux prescriptions qui règlent le partage de la terre promise, attendu que ce partage annonce la conquête du Canaan et qu'une pareille entreprise exige un chef, à défaut de Moïse, rejeté depuis sa défaillance au désert de Tsin, aux eaux Mériba [2]? Tout cela se tient et s'enchaîne si étroitement que rien ne nous autorise à faire un triage dans ces textes; reconnaître l'authenticité aux uns et la refuser aux autres est d'un arbitraire intolérable et un outrage jeté à l'intelligence du lecteur.

Comment, en effet, qualifier autrement l'objection qu'on élève [3] contre le récit de l'installation de Josué comme successeur de Moïse, et qui consiste à dire qu'il ne s'accorde pas avec *Deut.* XXXII, 48, où on lit également l'annonce de la fin de Moïse? Il est aisé de voir que ces deux textes se rapportent

[1] Voir le dernier article au N° précédent, t. XVIII, p. 325.
[2] V. XX, 12.
[3] De Wette, *Beiträge* etc. II, 372.

à deux moments différents, que l'ascension sur la montagne d'Abarim, accomplie par Moïse dans les *Nombres*, a un tout autre but que celle qu'il fait au *Deutéronome;* que ces actes se rapportent comme l'annonce d'un fait à l'accomplissement de ce fait; que dans les Nombres on lit : « *Tu seras assemblé* » auprès des tiens ou auprès de tes peuples, נֶאֱסַפְתָּ, » et dans le Deutéronome : *Sois assemblé,* etc., הֵאָסֵף; que le Deutéronome connaît fort bien l'ascension antérieure de Moïse[1], dont les Nombres, au ch. XXXI, 2, font suivre le récit par la promesse de Dieu, que Moïse ne verra la mort qu'après avoir vengé Israël sur les Madianites. Puisque donc il est de la dernière évidence que les deux récits du Pentateuque se rapportent à deux ascensions différentes de Moïse, l'argument de la critique que le Pentateuque renferme sur la mort de Moïse des traditions qui ne s'accordent pas — *verschiedene Vorstellungen* — est une pâture jetée à la crédulité des ignorants.

Quant à la difficulté qu'on fait des noms de la montagne où Moïse doit mourir, et qui sont au nombre de trois : *Abarim*, *Pisgah* et *Nébo*, il en est comme des noms de Horeb et de Sinaï. Abarim était le nom du massif de la montagne; Pisgah, le nom du mont, et Nébo, celui du sommet de ce mont[2].

Passons aux chapitres XXVIII, XXIX et XXX. Leur contenu est législatif; ils traitent de sacrifices et de vœux. La critique les accuse d'être tombés là des nues, et M. Cahen, se faisant l'écho de Vater, parle de juxtaposition. C'est le cas de dire : juxtaposition que me veux-tu? Il suffit de jeter un regard sur les chapitres que nous venons de passer en revue pour comprendre, si toutefois on tient à comprendre, que la place qu'occupent ces trois chapitres est parfaitement motivée. En effet, à quoi se rapporte le contenu des chap. XXVI et XXVII? A quoi se rapporte le dénombrement? A quoi se rapporte la loi qui est donnée à l'occasion de la réclamation des filles de Tselophchad? A quoi se rapporte l'installation de Josué? A l'entrée en possession prochaine de la terre promise, évidemment. Eh bien, il en est de même

[1] V. III, 27 sq.

[2] Cf. *Num.* XXXIII, 47; *Deut.* III, 27; XXXII, 49; XXXIV, 1. — Voy. aussi Von Raumer, *Palästina*, p. 70 sq.

pour les lois des chap. XXVIII, XXIX et XXX, qui, en complétant et en achevant la législation qui existait déjà sur les sujets dont elles traitent et qu'on trouve, soit dans l'Exode, soit dans le Lévitique, soit dans les Nombres même, montrent bien clairement qu'elles n'ont leur raison d'être que dans un état de choses qui est sur le point de se réaliser et où seul il sera possible de les mettre en pratique, et cet état de choses est l'état de possession de la terre promise. C'est parce que la thorah des sacrifices ne pourra être pleinement exécutée que lorsque la possession du Canaan sera un fait accompli, que le législateur l'achève au moment où Israël va entrer dans cette possession. Ces lois ont donc un à-propos incontestable.

Le morceau commence par le rappel des prescriptions relatives au sacrifice journalier déjà énoncées dans l'Exode, chap. XXIX, v. 38-42; mais le législateur nous instruit, par le v. 6 (ch. XXVIII), qu'il sait fort bien qu'il fait ici une répétition. C'est une sorte d'introduction par laquelle il arrive au sacrifice hebdomadaire, le sacrifice sabbatique, loi qu'il complète par un sacrifice non encore ordonné (v. 9, 10). De là il vient aux sacrifices mensuels, aux néoménies, dont il avait parlé déjà d'une manière générale[1], mais qu'il prescrit ici avec détail. Puis, une loi sur la célébration de la Pâque, qui suppose les lois déjà données au sujet de cette fête et qui sont complétées par des prescriptions dont n'avaient parlé ni l'Exode ni le Lévitique[2]; les sacrifices et les offrandes sont spécifiés. Il en est de même de la fête des prémices, la Pentecôte; les prescriptions énoncées à son sujet reposent sur les lois de l'Exode[3] et du Lévitique[4] qu'elles complètent. — Voilà pour le ch. XXVIII.

Le ch. XXIX commence par compléter la loi sur la fête du premier du septième mois qu'on trouve au Lévitique XXIII, v. 23, 24. Le législateur avait prescrit de solenniser ce jour par des sacrifices; ici il détermine ces sacrifices et tout ce qui s'y rapporte. Puis, il passe à la fête du *Kippour* ou des *Kip-*

[1] *Num.* X, 10.
[2] Cf. *Ex.* XXIII, 15; *Lev.* XXIII, 8.
[3] XXIII, 16.
[4] XXIII, 16 sqq.

pourim, le grand jour des expiations, dont il avait traité au Lévitique XXIII, 26-32, mais sans déterminer les sacrifices et les offrandes qui accompagneront le sacrifice solennel de ce jour[1]; c'est ici qu'on trouve les prescriptions relatives à ces actes. De même pour la fête des Tabernacles. On avait bien dit au Lévitique XXIII, v. 36, qu'il fallait offrir des sacrifices en cette fête, mais c'est ici seulement que le sujet est traité avec détail et cela pour chacun des huit jours dont se compose cette fête. Aussi ces détails occupent-ils la plus grande partie de ce ch. XXIX, depuis le v. 12 jusqu'au v. 39.

Si maintenant on calcule tous ces sacrifices officiels que le législateur exige d'Israël dans ces deux chapitres, on obtient pour l'année un total de plus de 1,200 victimes, taureaux, béliers, agneaux et boucs. Ce n'est certes pas là, nous croyons, une des moindres preuves que ces lois ont été données la veille de la prise de possession du Canaan; au moment, par conséquent, où l'histoire d'Israël est arrivée, par le récit qui termine le ch. XXVII, à l'installation du successeur de Moïse, le conquérant Josué. Une telle consommation de bétail pour les seuls besoins du culte ne pouvait naturellement avoir lieu que dans un pays cultivé.

Puisque donc il est évident par le caractère de ces lois, caractère de reconnaissance religieuse pour la fertilité du pays où, selon le langage imagé du texte, coulaient le lait et le miel, que les ch. XXVIII et XXIX occupent à bon droit la place qu'ils ont, qu'ils datent réellement de l'entrée en possession du Canaan; aucune loi du Pentateuque n'étant dépourvue d'ailleurs d'un but plus ou moins prochain; il va de soi qu'il en est de même pour le ch. XXX, qui se rattache à la législation précédente par le dernier verset du ch. XXIX, où son sujet, les vœux et les dons volontaires, est annoncé comme formant le complément de la législation des sacrifices. Les vœux, en effet, ne sont autre chose que des sacrifices. Le Lévitique[2] en avait déjà traité; aussi notre chapitre ne revient pas sur cette matière en tant qu'elle est définie déjà; il ne traite que des cas où on est relevé d'un vœu et de ceux où il faut l'accomplir.

[1] V. *Lévit.* XVI.
[2] V. XXVII.

Il n'est pas inutile de remarquer, comme pouvant contribuer à prouver le rapport authentique de ce chapitre, que la famille israélite n'y apparaît plus sous la tente, mais dans la *maison*, בית.

Chapitre XVIII.

Nous avons déjà indiqué le rapport que le ch. XXXI, qui contient la guerre contre les Midianites, présente avec l'histoire de Balaam, à la fin de laquelle[1] l'expédition d'Israël est ordonnée pour punir le crime que Midian, à l'instigation de Balaam, a commis contre le peuple élu. Ne pouvant nier ce rapport, la critique, par l'organe de de Wette[2], essaie du moins de discréditer la vérité historique de cette narration et elle croit avoir trouvé un argument probant dans le fait qu'énonce le v. 49, que pas un homme du côté d'Israël ne périt dans cette guerre. Elle pense que cela suffit pour apprécier la valeur de tout ce récit : *der ganzen Nachricht würdig*, comme elle dit dédaigneusement.

Que le renseignement précité permette d'apprécier notre récit, nous ne disons pas le contraire ; mais nous le disons dans un sens diamétralement opposé à celui de la critique, qui ne fait ici qu'afficher son étourderie. Est-ce que jamais il n'est arrivé que dans une affaire très-chaude l'une des parties belligérantes en soit sortie sans perte notable et même sans perte aucune ? J'ouvre Strabon et j'y lis, au ch. XVI, p. 781, que, sous Auguste, le général Gallus, dans une bataille contre les Arabes, où ceux-ci perdirent 10,000 hommes, ne perdit que *deux* hommes ; puis, pour en avoir le cœur plus net encore, j'ouvre Tacite et j'y vois, au livre XIII, ch. 39 des *Annales*, que les Romains, conduits par Corbulon contre une place très-forte de l'Arménie — *validissimum in ea praefectura* — la prirent d'assaut, malgré une résistance acharnée, passèrent au fil de l'épée tous ses défenseurs, et, l'action accomplie, remarquèrent qu'ils n'avaient que peu de blessés et *pas un* mort : *nullo milite amisso*.

[1] V. XXV, 17, 18.
[2] *Beiträge* etc., II, 374.

Eh bien, le fait que l'histoire rapporte des Romains et dont nul de nos hardis critiques ne s'avisera de douter, pourquoi voulez-vous qu'il ne soit pas arrivé aussi aux Israélites? La critique serait bien embarrassée de répondre d'une manière sensée à cette question.

Quant à l'objection qu'elle formule en disant, que d'après notre chapitre *tout* le peuple midianite *paraît* avoir été anéanti, et que néanmoins plus tard, au temps des Juges [1], nous retrouvons les Midianites comme un peuple puissant et incommode aux Israélites; il *paraît* qu'elle ne se sent pas bien rassurée sur la force de cet argument. Elle a raison, l'argument, en effet, ne vaut rien. Le texte fait clairement entendre que les Midianites qu'exterminèrent les Israélites ne consistaient qu'en cinq tribus, puisque, tuant *tout* mâle, כל־זכר (v.7), ils ne tuèrent que cinq chefs de tribus (v. 8). Le mot *tout*, כל, étant pris ici dans le sens absolu, ainsi que le prouve le v. 17, il est évident qu'il s'agit dans notre récit non du peuple madianite proprement dit, demeurant dans l'Arabie, sur le côté est de la mer Rouge, mais d'une portion seulement de ce peuple, qui, après être sortie du Madian, avait été réduite en vasselage par Sihon, roi des Amoréens [2], voisin de Moab, dont ce prince avait aussi soumis une partie [3].

Ainsi la véracité historique de ce chap. XXXI demeure pleine et entière, et les divers rapports très-exacts qu'il présente avec la législation antérieure démontrent, avec une évidence non moins complète, qu'il fait partie intégrante de l'ensemble de la Thorah. Pour s'en convaincre, il suffira de comparer le v. 6 avec Nombres X, 9; les v. 19-24 avec Nomb. XIX, 11-22; les v. 49, 50, 54 avec Exode XXX, 12-16.

Si maintenant nous passons au chapitre XXXII, il semble peu nécessaire de nous étendre sur le rapport d'unité qu'il présente avec le texte qui précède, ainsi que sur l'authenticité de son contenu; l'un et l'autre parlent d'eux-mêmes. Le rapport, puisque ce chapitre rappelle tout au long (v. 6-15) l'histoire des explorateurs du Canaan, traitée au ch. XIII, et

[1] *Jud.* VII.
[2] *Jos.* XIII, 21.
[3] *Num.* XXI, 26, 28.

que la manière dont Josué est nommé au v. 28, fait voir que notre texte connaît la nomination du fils de Noun au poste de conducteur d'Israël, qui est au ch. XXVII; l'authenticité, puisque les données de ce récit qui raconte avec détail la distribution du pays transjordanique entre les tribus de Ruben, de Gad et la demi-tribu de Manassé, rendent manifeste que nous avons ici un document contemporain. La circonstance que Moïse ordonne, à Gad et à Ruben, qui demandent à s'établir au delà du Jourdain, d'aider les autres tribus à conquérir le Canaan, et que de ce secours il fait pour eux la condition de la possession légale du pays de Guilead; cette circonstance, qui fait le sujet de presque tout le chapitre, est tout à fait décisive pour la rédaction mosaïque du morceau. Qui aurait pu s'intéresser à cela dans une époque postérieure à la conquête et s'y intéresser aussi vivement que nous le voyons ici?

De Wette, cependant, cherche, quoique timidement, à contester le caractère contemporain de ce document. « Les villes, » dit-il, qui sont énumérées aux v. 34-38, comme bâties par les » Gadites et par les Rubénites, n'ont probablement pas été bâ- » ties alors, mais plus tard et peu à peu [1]. » C'est un argument que rien n'appuie. Il résulte, au contraire, du v. 3, que ces villes existaient déjà alors, d'où il suit que le verbe בנה (ויבנו, v. 34) a ici le sens de *rebâtir*, acception que rien n'empêche de lui attribuer, puisqu'il l'a dans nombre d'autres passages [2], et qu'il est dit, dans le v. 38, que les Rubénites changèrent les anciens noms de ces villes, ou du moins ceux de plusieurs d'entre elles.

Mais c'est surtout du v. 41 qu'on veut inférer la non-authenticité de ce ch. XXXII, et cela à cause des Hawoth-Jaïr que, en vertu du livre des Juges X, 3-5, où apparaît aussi un Jaïr en rapport avec ces Hawoth ou bourgs, on prétend être d'une origine postérieure à l'époque de Moïse, les deux Jaïrs étant, selon la critique, une seule et même personne [3]. Supposé que cette identité existât, on ne voit pas bien pourquoi il faille

[1] *Beiträge* etc., II, 376.

[2] Voy. p. ex. *Jos.* VI, 26; III, *Reg.* XVI, 34.

[3] De Wette, *loc. cit.*; Vater, III, 635 sqq.; Winer, *Bibl. Real. Worterb.* I, 629.

sacrifier l'auteur du Pentateuque plutôt que celui du livre des Juges; on ne le voit pas, à moins qu'on ne se place dans le point de vue de la critique qui veut, coûte que coûte, anéantir l'authenticité du Pentateuque. Mais le succès de cette entreprise recule à mesure que nous avançons. Ici encore la critique embrouille à plaisir ce qui est excessivement clair.

Que le Jaïr de notre texte fût un contemporain de Moïse, cela résulte des généalogies suivant lesquelles il était arrière-petit-fils de Machir, fils de Manassé, comme l'était Tselophchad qui mourut dans le désert[1]. Nous avons la généalogie de Jaïr dans la ligne maternelle aussi bien que dans ligne paternelle. Du côté paternel Jaïr était petit-fils de Hetsron de Juda, le père de Caleb; et du côté maternel il était, par bâtardise, petit-fils de la fille de Machir, de Manassé. Le père de Jaïr, Segoub, ayant dû mourir dans le désert, puisqu'il était de la génération condamnée, ce fut Jaïr qui prit part à l'héritage de la tribu de Manassé, ne pouvant, il paraît, à en juger par l'analogie que présente le cas de Jephté[2], hériter avec Juda, parce que son père était bâtard de Hetsron de Juda. Il eut pour sa part les bourgs (*hawoth*) amoréens qu'il conquit et qu'il nomma de son nom Hawoth Jaïr.

La personnalité mosaïque du Jaïr de notre chapitre est donc pleinement constatée. Quant au Jaïr du Livre des Juges, il est évidemment de la lignée du Jaïr du Pentateuque, d'abord parce qu'il porte le même nom, ce qui est une preuve importante[3], puis, parce qu'il possédait les mêmes villes ou bourgs, les Hawoth Jaïr, dans le pays de Guilead[4] dont le Basan ou le pays d'Argob faisait partie[5]. C'est ce qu'il ne faut pas perdre de vue en lisant Deut. III, 4, et Josué XIII, 30, où il est question de 60 Hawoth Jaïr dans le Basan, tandis qu'aux Juges, on ne parle que de 30 Hawoth Jaïr dans le pays de Guilead. Moïse, en donnant aux enfants de Machir ou à Machir le pays

[1] V. *Num.* XXVI, 29 sqq.; XXVII, 1 sqq.; I *Paralip.* II, 21 sq.

[2] *Jud.* XI, 1, 2.

[3] V. Simon, *Onomast.*, p. 17; *Maxime vero nepotibus nomina avorum reddita leguntur*, etc. — V. aussi Hengstenberg, *Beiträge* etc., III, 235 sqq.

[4] I *Paralip.* II, 22; *Jud.* X, 4.

[5] V. Reland, *Palaest.*, 194.

de Guilead, leur donna aussi le Basan ou Argob[1]. Si au temps des Juges, les Hawoth Jaïr avaient diminué de moitié, c'est parce que l'Argob, le nord du Guilead était retombé en partie aux mains de l'ennemi[2]. Quant à la confusion que la critique veut produire entre les deux Jaïr au moyen de ces *hawoth*, en disant que la dénomination de Hawoth Jaïr est attribuée en la même manière au Jaïr du Pentateuque et au Jaïr des Juges, elle commet un faux, car on lit dans les Nombres : « Et Jaïr, fils de Manassé, alla et prit leurs hawoth et » les appela Hawoth-Jaïr, » tandis qu'au livre des Juges il y a : « On nomme ces villes Hawoth-Jaïr jusqu'à ce jour. » Ainsi ce n'est pas le juge Jaïr qui leur attribua ce nom, probablement parce qu'elles l'avaient déjà.

Ainsi de quelque côté qu'on l'envisage, l'argument de la critique est sans valeur aucune.

C. SCHOEBEL.

[1] *Num.* XXXII, 39, 40; Cf. *Deut.* III, 13.
[2] I *Paral.* II, 23.

Histoire catholique.

QUELQUES DOCUMENTS HISTORIQUES
SUR LA RELIGION DES ROMAINS,
ET SUR LA CONNAISSANCE
QU'ILS ONT PU AVOIR DES TRADITIONS BIBLIQUES, PAR LEURS RAPPORTS AVEC LES JUIFS ;
FORMANT UN SUPPLÉMENT A TOUTES LES HISTOIRES ROMAINES [1].

LI

8 *ans avant Jésus-Christ.*
8e *année de la B. vierge Marie;* à partir du 8 septembre.
16e *année du pontificat de Simon,* à Jérusalem.
, président de la Syrie.
29e *année d'Hérode,* roi des Juifs.
744e *année de Rome : Claudius Nero Drusus Germanicus* et *T. Quintius Crispinus,* consuls.
35e *année du règne d'Auguste.*

I. Événements politiques.

Drusus fait la guerre en Germanie. — Il dompte les Cattes et les Suèves, et pousse ses victoires jusqu'à l'Elbe. — Il creuse des fossés d'une construction nouvelle et d'une étendue immense pour s'opposer aux ravages du Rhin. — Au milieu de ses exploits, il meurt d'une chute de cheval après une maladie de 30 jours et à l'âge de 30 ans. « Il ne dissimula jamais, » dit Suétone, qu'il rétablirait un jour, s'il le pouvait, la Ré» publique. Voilà pourquoi, sans doute, quelques historiens » n'ont pas craint de dire que, devenu suspect à Auguste, il » avait été rappelé de sa province, et empoisonné, parce qu'il » hésitait à obéir. Si je rapporte ce fait, continue Suétone, » c'est plutôt pour ne pas l'omettre, que parce que je le crois » vrai ou vraisemblable. »

Nec dissimulasse umquam, pristinum se reipublicæ statum, quandocumque posset, restiturum. Unde existimo nonnullos tradere ausos, suspectum eum Augusto, revocatumque ex provincia; et, quia cunctaretur, inter-

[1] Voir le dernier article au N° précédent, t. XVIII, p. 433.

ceptum veneno. Quod equidem magis, ne prætermitterem retuli, quam quia verum aut verisimile putem (Suét., *Claudius*, c. 1).

Cependant son corps est rapporté à Rome sur les épaules des centurions, des tribuns et des principaux citoyens de chaque ville où il passe.—Tibère, son frère, qui sur l'annonce de sa maladie était accouru auprès de lui, suit à pied le cortége. — A Rome, Auguste lui donne, ainsi qu'à sa famille, le surnom de *Germanicus*. — Il récite son oraison funèbre et fait renfermer ses os dans son propre tombeau. — Supplice des conspirateurs mentionnés à l'année précédente. — Auguste ordonne qu'il y aura 2 séances par mois pour le sénat, et cela sous peine d'une forte amende.

II. Nature de la religion païenne. — Les affaires romaines dirigées par les oracles, les apparitions, les démons, etc. — De quel esclavage et de quelle DÉMONOCRATIE le CHRIST a délivré les hommes.

« Le 8 de janvier, les Romains déposent dans le Capitole » pour Auguste un présent de bonne année, même quand il » était absent. Il achetait avec cet argent les plus belles sta- » tues des dieux, et les consacrait dans les différents quartiers, » comme Apollon *Sandaliarius* (dans la rue des Sandales), et » Jupiter *Tragœdus* (rue des Tragédiens), et autres. »

Kalendis januariis strenam in Capitolio etiam absenti, ex qua summa, pretiosissima deorum simulacra mercatus, vicatim dedicabat, ut Apollinem Sandaliarium, et Jovem Tragædum, aliaque (Suét., *Aug.*, 57).

Cette année, il en dédie une à Vulcain comme nous l'apprend l'inscription suivante :

« L'empereur Auguste, fils du divin (Jules), Grand Pontife, » empereur XIII, consul XI, pouvoir Tribunitien XV, des » étrennes que le peuple romain lui a conférées au nouvel an » pendant son absence, sous le consulat de Cl. Drusus, et de T. » Qu. Crispinus à VULCAIN. »

Imp. Caesar divi F. Augustus
Pontifex Maximus
Imp. XIII, Cos. XI, trib. potest. XV,
Ex stipe quam populus romanus
Anno novo absenti contulit
Nerone Claudio Druso
T. Quinctio Crispino Coss.
VOLCANO (Panv. *Fasti*, p. 297).

Voici ce que Suétone nous raconte sur Drusus :

« Après avoir plusieurs fois battu l'ennemi en Germanie, et » l'avoir rejeté au fond des déserts, il ne cessa de le poursuivre » qu'à la vue d'une femme barbare d'une taille plus qu'hu- » maine, qui lui défendit en latin de pousser plus avant sa » victoire. »

Hostem etiam frequenter cæsum ac penitus in ultimas solitudines actum non prius destitit insequi quam species barbaræ mulieris, humana amplior, victorem tendere ultrà, sermone latino, prohibuisset (Suét., *Claudius*, c. I).

Dion fait aussi mention de faits surnaturels qui avaient prédit la mort de Drusus :

» Il lui arriva, dit-il, de fâcheux présages. Entre autres pro- » diges, la tempête et la foudre détruisirent plusieurs temples, » de manière à endommager celui de Jupiter et ceux qui en » dépendent. Mais sans en tenir aucun compte, il entra sur le » territoire des Cattes... et il se retira après avoir élevé des » trophées. Car une femme d'une grandeur surnaturelle, se » présentant à sa rencontre lui dit : « Où cours-tu avec tant » de précipitation, insatiable Drusus? Les Destins ne te per- » mettent pas de voir tous ces pays, va-t-en donc. Aussi bien » la fin de tes exploits va arriver et celle de ta vie. » Une » telle parole adressée à un homme par le Daimonion, me » surprend, il est vrai, cependant je ne saurais non plus refuser » d'y croire, car elle se réalisa immédiatement. Drusus, bien » que s'étant empressé de revenir sur ses pas, ayant, avant » d'être arrivé au Rhin, succombé à une maladie. — Un té- » moignage encore pour moi, c'est ce qu'on a raconté qu'a- » vant sa mort des loups rôdèrent autour du camp en poussant » des hurlements; qu'on vit deux jeunes gens chevaucher au » milieu des retranchements; que des gémissements de femme » se firent entendre, et enfin que des étoiles errèrent çà et » là dans le ciel. Voilà ce qui se passa[1]. »

Dion fait encore observer qu'Auguste prononça l'oraison funèbre de Drusus hors de Rome. « Car le prince ayant » fait la guerre au dehors, la religion ne lui permettait pas » d'omettre, à son entrée dans le pomerium, les cérémonies » en usage après la fin de la guerre[2]. »

[1] Dion, *Hist. Rom.*, l. LV, c. 1 ; trad. franç., t. VII, p. 559.

[2] Dion, *ibid.*, c. 2 ; trad., p. 561.

Julius Obsequens a aussi mentionné ces prodiges :

» En Germanie, dit-il, et dans le camp de Drusus, un essaim » d'abeilles s'arrêta sur la tente de Hostilius Rufus, préfet du » camp, en sorte qu'il entourait la corde qui la fixait et la » lance plantée devant la tente. Un grand nombre de Romains » périrent dans une embuscade. »

In Germania in castris Drusi, examen apum in tabernaculo Hostilii Rufi præfecti castrorum consedit, ita ut funem prætendentem, præfixamque tentorio lanceam amplecteretur. Multitudo Romanorum per insidias sublata est (J. Obseq. *De Prodigiis*, c. ult.)

Dans sa *Consolation adressée à Livie* sur *la mort de Drusus*, Ovide parle des prodiges qui avaient précédé et annoncé cette mort.

« Jupiter avait donné les mauvais présages de ce fatal des- » tin, quand la flamme avait dévoré trois temples, : celui de » Junon, celui de Minerve et la maison sacrée du grand » César. »

Jupiter ante dedit fati mala signa cruenti,
Flammifera petiit quum tria templa manu ;
Junonisque gravi nocte, impavidæque Minervæ,
Sanctaque et immensi Cæsaris icta domus (v. 401).

« On dit aussi que les étoiles disparurent du ciel et que » Lucifer abandonna sa course ordinaire. Lucifer n'appa- » rut pas dans tout l'univers, et le jour vint sans que » cette étoile se fût montrée. La disparition de cet astre » avertissait de ce qui allait arriver sur la terre et qu'une lu- » mière célèbre allait être ensevelie dans les eaux du Styx. »

Sidera quin etiam cœlo fugisse feruntur;
Lucifer et solitas destituisse vias.
Lucifer in toto nulli comparuit orbe,
Et venit stella non præeunte dies.
Sideris hoc obitus terris instare monebat,
Et mergi Stygia nobile lumen aqua (v. 405).

III. Comment les Romains croyaient que les morts devenaient des dieux.

A l'occasion de la mort de Drusus, nous devons citer les textes suivants qui prouvent comment la nature divine et la nature humaine avaient été confondues en un vaste Panthéisme. Nous avons plusieurs fois fait observer que la même

transformation s'opère peu à peu sous nos yeux ; c'est toujours l'application de : *Vous serez comme des Dieux*.

« Quand après avoir brûlé les corps, dit Plutarque, les » Romains recueillent les ossements parmi les cendres, ils » disent que le mort est passé *au rang des Dieux*[1]. C'était une » ancienne croyance confirmée par *Labeon*, qui disait dans » le livre qui avait pour titre : *Des Dieux dont l'origine est* » *animale :*

» Il y a certaines cérémonies par lesquelles les âmes hu- » maines sont *transformées en Dieux*, Dieux qui sont nom- » més *animaux* parce qu'ils sont formés des *âmes*. Ce sont » les dieux des *pénates* et des *chemins*. »

Esse quædam sacra, quibus animæ humanæ vertuntur in Deos qui apellantur Animales, quod de Animis fiant. Hi autem sunt Dii Penates et Viales. (Labeon, dans Servius, *Ænéid.*, III, 168).

Dans la *Vie de Romulus*, Plutarque donne une autre explication de la transformation de l'âme humaine en Dieu. Voici ses paroles où l'on distinguera facilement, sous ce Panthéisme, un reste de croyance primitive.

« Il faut être fermement persuadé que, par la vertu, les » âmes deviennent par leur nature et par l'ordre des Dieux, » de hommes *Héros*, de héros *Génies ;* et si elles ont passé toute » leur vie, comme les jours des saintes cérémonies et des pu- » rifications dans la pureté et dans l'innocence, sans avoir » commis aucune œuvre mortelle, ni fléchi sous le joug des » passions, de Génies elles deviennent de *véritables Dieux*, et » reçoivent la plus grande et la plus heureuse de toutes les » récompenses, non pas par un arrêt public d'une ville, mais » réellement et par des raisons qui se tirent de la Divinité » même[2]. »

Le 30 janvier, par décret du sénat, sont établies des féeries à l'occasion de la Dédicace de l'autel de la Paix dans le Champ-de-Mars[3].

[1] Plut., *Quæst. Rom.*, n° 14 ; traduction Ricard, t. III, p. 354, in-12, Paris, 1768.

[2] Plutarque, *Vie de Romulus*, t. I, p. 184.

[3] D'après une inscription dans Orelli, t. II, p. 332.

IV. Rapports des Romains avec les Juifs et influence du peuple choisi de Dieu pour conserver les traditions primitives sur le peuple conquérant du monde.

Les Romains, et en particulier Auguste et les principales familles de la ville continuent à prendre connaissance des croyances et des usages des Juifs par la présence d'Antipater, le fils d'Hérode, qui mène à Rome une existence royale. Josèphe le témoigne en ces termes :

« Le voyage d'Antipater à Rome, avec des lettres de recommandation du roi son père à tous ses amis, lui fit occuper » un rang très-distingué[1]. »

Mais le jeune prince, au milieu de cette cour si brillante et de l'accueil si honorable qu'il y recevait, ne perdait pas de vue son projet de perdre ses frères dans l'esprit de leur père, pour arriver à lui succéder.

« Antipater, dit Josèphe, souffrait avec peine que son absence lui ôtât le moyen de continuer à calomnier ses frères; » et dans la crainte qu'Hérode ne reprît pour eux des sentiments plus favorables, il ne cessait point d'aigrir son esprit » par ses lettres. Il prenait pour prétexte le soin de sa conservation; mais ce n'était que pour arriver par de si mauvais moyens à l'effet de ses espérances et s'assurer la couronne. Ce dessein lui réussit. Hérode perdit toute l'affection » qui lui restait pour les deux malheureux fils de l'infortunée » Mariamne, et ne les considéra plus que comme ses ennemis[2]. »

De son côté, Salomé et Phéroras à Jérusalem ne perdaient pas une occasion de calomnier les jeunes princes auprès de leur père, et le poussaient ainsi peu à peu à décider leur perte.

Analyse philosophique et historique des écrits publiés cette année.

V. Horace compose son *Ars poetica.*

Ce n'est pas sous ce titre qu'Horace composa cette pièce. Il l'avait appelée *Epître aux Pisons.* Sa mort, arrivée l'année d'après, l'empêcha de l'achever; ce furent ses éditeurs qui

[1] Josèphe, *Ant. Jud.*, l. XVI, c. IV, n° 1 ; voir édit. Didot, t. I, p. 623.
[2] Josèphe, *Ant. Jud.*, *ibid.*

l'appelèrent l'*Art poétique,* parce qu'il y donne de sages conseils pour ceux qui veulent se livrer à la poésie.

Lucius Pison, que nous venons de voir vainqueur des Thraces, avait deux fils qui, comme lui, aimaient la littérature et cultivaient la poésie. L'aîné avait composé des *tragédies* et les avait fait lire à Horace en lui demandant son jugement. C'est pour répondre à cette demande qu'il adresse au père et au fils cette épître commençant par les mots : *Humano capiti,* en 475 vers.

Voici une courte analyse de cette pièce toute marquée au coin du bon sens :

Conseils aux Pisons pour former un poëme. — 1. Unité et simplicité du sujet. — 2. Le Style. — 3. Le mouvement de l'âme : « Si vous voulez que je pleure, il faut d'abord pleurer » vous aussi : »

..... Si vis me flere, dolendum est
Primum ipsi tibi (v. 102).

4. La représentation et le récit.— L'office du Chœur est de « cacher ce qu'on lui a confié, qu'il prie et supplie les dieux, » afin que la fortune retourne aux malheureux et abandonne » les superbes : »

Ille tegat commissa, deosque precetur et oret
Ut redeat miseris, abeat fortuna superbis (v. 200).

Dans une comédie de Lucilius Horace cite le nom tout juif de *Simon,* qui y est la dupe d'une servante :

Pythias emuncto lucrata Simone talentum (v. 238).

5. La versification : « Feuilleter nuit et jour les ouvrages » grecs : »

Nocturna versate manu, versate diurna (v. 269).

6. Origine des pièces dramatiques. — 7. Le bon sens nécessaire : mêler l'utile à l'agréable :

Omne tulit punctum, qui miscuit utile dulci
Lectorem delectando pariterque monendo (v. 342).

8. Point de poëte médiocre. — Enfance de la poésie dans les vers suivants, où nous voyons quelle vue courte avaient Horace et les Romains de son temps sur le commencement des sociétés !

« Orphée, l'interprète sacré des dieux détourna les hommes » habitant les forêts, des assassinats et des mets honteux dont

» ils s'y nourrissaient. C'est pour cela que l'on dit qu'il adou-
» cissait les tigres et les lions féroces; c'est pour cela qu'on
» dit qu'Apollon, fondateur de la citadelle de Thèbes remuait
» les pierres au son de sa lyre, et les plaçait où il voulait par
» la douceur de ses chants. »

Sylvestres homines sacer interpresque Deorum
Cædibus ac victu fœdo deterruit Orpheus,
Dictus ob hoc lenire tigres rabidosque leones;
Dictus et Amphion, Thebanæ conditor arcis,
Saxa movere sono testudinis, et prece blanda
Ducere quo vellet (v. 390).

Tel est l'ensemble de cette œuvre d'Horace, la plus raisonnable de toutes.

Chacun sait que Boileau a fait passer dans son *Art poétique* la plupart des préceptes sages et savants qu'Horace a répandus dans cette dernière production de sa plume.

VI. Ecrit composé par Ovide.

Ovide adresse à Livie une *Consolation sur la mort de son fils Drusus*[1]. Cette pièce, longue de 474 vers, est une preuve de plus de l'impuissance où étaient les païens de donner une consolation à la perte des personnes chéries.

Éloge des exploits de Drusus. — Espoir trompé de la mère. — Ingratitude des dieux :

« A quoi vous servent maintenant vos vertus et une vie
» toute pudique? A quoi vous sert d'avoir plu à un si grand
» époux? »

Quid tibi nunc mores prosunt, actumque pudice
Omne ævum, et tanto tam placuisse viro (v. 41).

Description des funérailles. — Exemples des morts célèbres. — Le Tibre veut enlever Drusus du bûcher. — Mais le dieu Mars le défend. — Auguste l'a loué et a désiré une semblable mort. — « Mais à toi le ciel est dû, et le maître de
» la foudre, Jupiter, te recevra dans ses palais. »

Sed tibi debetur cœlum; te, fulmine pollens,
Accipiet cupidi regia magna Jovis (v. 213).

Quant à Drusus Ovide met dans sa bouche cette suprême consolation :

[1] Cette pièce a été aussi attribuée à un poëte contemporain *Pedo Albinovanus*, mais elle est plus probablement d'Ovide, et aussi M. Lemaire l'a fait entrer dans son *Ovide*, t. I, p. 405.

« J'ai mérité d'être loué par la bouche sacrée de César, et » j'ai tiré des larmes des yeux d'un Dieu, qui pourrait m'ap- » peler malheureux?... C'est ce que pense Drusus, si tant est » qu'une ombre pense quelque chose. »

Denique laudari sacrato Cæsaris ore
Emerui, lacrymas eliciuique Deo,
Et cuiquam miserandus ero?...
Hæc sentit Drusus, si quid modo sentit in umbra (v. 465).

C'est à la mort de Drusus que Tite-Live avait terminé, au livre 140e, sa grande Histoire romaine; c'est ce que nous apprend l'*Epitome* de cette histoire, dont le texte nous manque depuis le livre 45[1]. Nous en reparlerons à la mort de Tite-Live.

LII

7 *ans avant Jésus-Christ.*
9e *année de la B. vierge Marie*; à partir du 8 septembre.
17e *année du pontificat de Simon*, à Jérusalem.
, président de la Syrie.
30e *année d'Hérode*, roi des Juifs.
745e *année de Rome : C. Asinius Gallus* et *C. Marcius Censorinus*, consuls.
36e *année du règne d'Auguste.*

I. Événements politiques.

Auguste, rentré à Rome, ne célèbre aucune des réjouissances accoutumées à cause de la mort de Drusus. — Comme les consuls et autres magistrats étaient accusés d'avoir usé de corruption pour se faire élire, il exige de ceux qui se présentaient aux élections une somme d'argent qui devait être confisquée, s'ils commettaient aucun acte de corruption.— La loi défendait de mettre à la torture un esclave contre son maître, il ordonne que dans ce cas l'esclave soit vendu au fisc ou à lui-même, afin qu'on pût le mettre à la question. — Cette disposition est blâmée par les uns comme contraire aux lois, approuvée par les autres, comme propre à faire connaître les nombreux complots qui avaient lieu. — La 2e période de 10 ans, par laquelle on lui avait déféré l'empire étant achevée, il se charge de nouveau de l'empire, en apparence malgré lui,

[1] Voir l'édition Lemaire, t. VIII, p. 555.

observe Dion.—Tibère est envoyé en Germanie pour achever la conquête de ce pays commencée par son frère Drusus.— Il fait arrêter tous les Sicambres qui lui avaient été envoyés comme parlementaires. — Indignés, ceux-ci se donnent tous la mort.

II. Nature de la religion païenne. — Les affaires romaines dirigées par les oracles, les apparitions, les démons, etc.— De quel esclavage et de quelle DÉMONOCRATIE le CHRIST a délivré les hommes?

1. Réforme du calendrier. — Auguste s'assimile aux dieux.

Au 1er janvier, Auguste, en sa qualité de Grand-Pontife, réforme le Calendrier de Jules César, et se met adroitement comme lui au nombre des Dieux. Les raisons et les circonstances de cette réforme sont judicieusement exposées par M. Walckenaer dans le texte suivant[1] :

« Nous devons parler de cette Réforme avec quelque détail, parce que, par une combinaison de noms qui n'a point été remarquée, elle prouve le désir qu'eut Jules César, et Auguste à son exemple, de s'assimiler de leur vivant à ces Génies divins que la religion païenne supposait être des héros mortels, transformés après leur mort pour prendre rang parmi les dieux de l'Olympe. C'est sur de telles idées qu'était fondé le culte des morts chez les Romains; c'est d'après cette croyance qu'on mettait des autels sur les tombeaux qu'avaient consacrés les Pontifes, qu'on y brûlait des aromates et qu'on y plaçait des couronnes de fleurs[2].

» En 745, Auguste procéda à la rectification des erreurs qui s'étaient glissées dans le Calendrier réformé par Jules César. Cette réforme avait eu lieu en 708, époque à laquelle on fut obligé, pour faire concorder le Calendrier romain avec le cours du soleil, de faire une année de 445 jours; on la nomma l'*Année de confusion*[3]. Mais, au bout de 37 ans, l'année

[1] *Vie d'Horace*, t. II, p. 414.

[2] Mongault, p. 376 du Mémoire cité plus haut.

[3] Cf. Ideler, *Handbuch der mathematischen und technischen Chronologie*, p. 121; Ovide, *Fast.* III, 155; Pline, *Hist.* XVIII, 57; Dion Cassius, XLIII, 26 Censorin, *de Die natali*, c. 20; Macrobe, *Saturn.* I, 14; Ammien Marcellin, XXVI, 1.

Julienne se trouva trop longue de trois jours, par suite des fractions de jours qui avaient été négligées dans la première réforme. La correction de cette erreur, sous Auguste, donna lieu au Sénat de décréter que le mois qu'on nommait *Sextilis*, porterait désormais, à partir de l'année 745, le nom de l'empereur, et serait nommé *Augustus*[1]. C'est ainsi que, sous Jules César, le sénat avait décidé qu'en l'année 710 on commencerait à nommer *Julius* le mois qui précédemment portait le nom de *Quintilis*.

» Les historiens ont dit que Jules César avait choisi le mois *Quintilis* pour lui imposer son nom, parce que c'était celui durant lequel il était né, et qu'Auguste avait préféré *Sextilis* à *September*, le mois de sa naissance, parce que c'était dans le mois *Sextilis* qu'il avait été fait consul pour la première fois et qu'il avait remporté ses plus grandes victoires[2]. Pour ce qui concerne Auguste, cette assertion des historiens semble mise hors de doute par le texte même du Sénatus-consulte qui prescrivit le changement de nom du mois *Sextilis* et le nomma *Augustus* : ce texte nous a été conservé par Macrobe[3]. Pourtant, nous pensons que Jules César et Auguste ont eu tous deux une raison plus forte et meilleure que celle qui est indiquée par les historiens et par le Sénatus-consulte, pour choisir de préférence à tous autres les mois *Quintilis* et *Sextilis*, afin de leur imposer les noms qu'ils portaient.

» Le calendrier romain, tel qu'on le supposait primitivement institué par Romulus, était de 10 mois, qui prirent leurs noms de leur nombre ordinal; ainsi le dernier mois était *décembre*, c'est-à-dire le 10e mois. Quand on réforma ce calendrier si imparfait et qu'on partagea l'année en 12 mois, il fallut créer deux nouveaux noms ou changer tous les noms anciens. On prit le parti de diviser l'année en deux parts égales : aux 6 premiers mois, on imposa des noms empruntés aux Dieux ou à leur culte; les 6 autres mois conservèrent les

[1] On prononçait *Aougoustous*, et de là le mot *août*.

[2] Suétone, *Cæsar*, 40; *Oct. Aug.* 31; Dion Cassius, XLIV, 5, p. 383; LV, 6, p. 776.

[3] Macrobe, *Saturn.* I, 12; Ideler, *Handbuch der mathematischen und technischen Chronologie*, Berlin, 1826, t. II, p. 134.

noms de nombre qu'ils avaient dans l'ancien calendrier. Mais ces noms cessèrent d'être conformes aux nombres ordinaux de ces mois, puisque *Quintilis* fut le 7e mois et non le 5e, et ainsi du reste jusqu'à Décembre, qui fut le 12e et non le 10e mois. Pour pouvoir faire adopter une si grande innovation, il fallait la rendre facile à retenir, et ne pas la mettre en contradiction avec les noms anciens que l'on conservait. On ne devait donc point interrompre par un nom propre, tel que *Julius*, la série des nombres ordinaux imposés aux derniers mois de l'année. Si, par exemple, Jules César avait pris *Sextilis*, au lieu de *Quintilis*, pour lui imposer son nom, l'année aurait eu un mois nommé *Quintilis*, le 5e, et un autre nommé *September*, le 7e, et n'aurait pas eu de mois nommé *Sextilis*, le 6e, ce qui aurait produit de la confusion et embarrassé la mémoire.

» Une autre raison, plus forte encore, portait à ne pas interrompre par un nom intercalé la série des nombres ordinaux qui désignaient les mois; c'était de mettre à profit la pensée religieuse qui avait présidé à la réforme du calendrier attribué à Numa. On sait que la famille des Jules prétendait descendre de Vénus par Énée, son fils; on n'en devait plus douter depuis que cette famille avait produit un Dictateur tout-puissant. Il était donc naturel que le grand *Jules*, en imposant son nom à un mois, le mît à la suite de ceux qui portaient des noms de *Dieux*, et qu'Auguste, qui se trouvait dans le même cas, plaçât son nom à la suite de celui de Jules César, *divinisé depuis sa mort*. Pour déguiser un sentiment qui, par excès d'orgueil, aurait pu paraître impie, Jules César fut trop heureux de trouver le prétexte de sa naissance. Ce prétexte manquait à Auguste, qui était né le 24 septembre; il fit donc valoir les motifs de son consulat et de ses victoires, et, au défaut de ces motifs, il en eût trouvé d'autres. Il s'empara de celui-là pour se mettre aussi à la suite des autres Dieux.

» Chez toutes les nations de l'Europe et chez toutes celles qui en dérivent dans les autres parties du monde, les quatre derniers mois de l'année ont conservé les noms de nombres ordinaux, et l'année, comme du temps de Numa, se trouve

partagée en deux parties : les 6 premiers mois portent les noms de Dieux païens, le 7e le nom de Jules, et le 8e celui d'Auguste, qu'il a depuis 18 siècles. En vain d'autres empereurs ont cherché à imiter l'exemple d'Auguste. Comme leur nom n'avait pas la même illustration, ni les mêmes titres à la reconnaissance des générations qui se succédèrent sous un long règne, leur vaine tentative a péri avec eux [1], et celle qui a été faite de nos jours (sous la République), pour opérer un changement total dans les noms des mois et des jours a eu encore moins de durée. Il est très-facile d'abolir, mais très-difficile d'établir. Auguste l'a fait avec succès ; nul révolutionnaire n'a été plus habile ni plus heureux : maître du plus beau et du plus vaste empire de la terre, dominant une portion de l'année par le souvenir de son nom, il a régné dans l'espace, et il règne encore dans le temps [2]. »

2. Auguste fait le dénombrement des citoyens romains et opère la cérémonie de leur purification.

Auguste écrit dans le *Monument d'Ancyre :*

« Pour la seconde fois, avec le pouvoir consulaire, j'ai fait, » seul, le lustre, C. Censorinus et C. Asinius consuls ; dans ce » lustre furent recensés 4,233,000 têtes des citoyens romains. »

Itérum consulari cum imperio lustrum solus feci C. Censorino *et C.* Asinio Cos. ; quo lustro censa sunt civium Romanorum *capita* quadragiens centum millia et ducenta trigenta tria *millia* [3].

Le lustre était une cérémonie qui, en principe, devait avoir lieu tous les 5 ans, et par laquelle les censeurs dénombraient et purifiaient le peuple romain. L'idée que le peuple a besoin d'être purifié est une idée toute biblique, et qui ne s'explique que par la croyance à la chute et à la rédemption par le sacrifice. Avant de chercher quelle en fut l'origine à Rome, commençons par la décrire telle que nous l'apprennent les histo-

[1] Cf. Suétone, *Domit.* 13 ; Pline le Jeune, *Paneg.* 54. Domitien a voulu s'emparer du mois d'octobre, et Commode a essayé de changer les noms de tous les mois, mais en vain.

[2] Walckenaer, *Poésies d'Horace*, t. II, p. 414.

[3] Voir *Res gestæ divi Augusti ex monumentis Ancyrano et Apolloniensi*, édit. Mommsen, p. 23 ; voir le texte, p. XXXVI et le *fac simile*, planche I, col. 2.

riens que M. Désobry a résumés en ces termes, dans sa *Rome au siècle d'Auguste :*

« Pendant la nuit qui précède ce jour solennel, les Censeurs » vont prendre les auspices dans le Champ-de-Mars, et s'ils » les trouvent favorables, l'un de ces magistrats ordonne à » un hérault de convoquer les citoyens dans la formule sui- » vante que Varron nous a conservée :

« Que cela soit avantageux, heureux, propice et salutaire » au peuple romain des Quirites, à la république du peuple » romain des Quirites, à moi, à mon collègue, à la foi et à » notre magistrature. Convoquez vers moi tous les Quirites, » les fantassins, les hommes armés, les Curateurs particuliers » de toutes les tribus, si quelqu'un veut se présenter pour lui » ou pour un autre. »

Quod bonum, fortunatum, felixque, salutareque siet populo romano Quiritium, reique publicæ populi romani Quiritium, mihique collegæque meo, fidei magistratuique nostro! Omnes Quirites, pedites, armatos privatosque, curatores omnium tribuum, si quis pro se sive pro altero rationem dari volet, voca inlicium huc ad me (Varro, *De Ling. lat.* VI, 86, édit. Mueller, Lips. 1833, *Alias* n. 9).

Cicéron nous apprend que ces paroles mêmes étaient un présage.

« Nos ancêtres étaient persuadés que les paroles avaient » une très-grande vertu, et n'entreprenaient jamais rien qu'ils » n'eussent dit : *que ceci puisse être bon, favorable, nécessaire* » *et fortuné.* »

Quæ majores nostri quia valere censebant; adcirco omnibus rebus agendis, quod bonum, faustum, felix, fortunatumque esset, præfabantur (Cic. *De Divin.* I, 45).

Le hérault fait cette convocation d'abord sur le lieu même où ont été pris les auspices, puis autour des murailles de la ville.

« Au point du jour, les censeurs et leurs scribes se parfument d'encens et d'aromates, puis les deux magistrats tirent au sort, en présence des préteurs, des tribuns du peuple et de tous les citoyens, l'honneur de faire la Lustration [1].

» Le peuple et les chevaliers, conservant l'ordre dans lequel ils sont arrivés, c'est-à-dire les uns rangés par centuries [2],

[1] Varron, *ibid.*, et Tite-Live, I, 44.
[2] Denis d'Halic., *Hist. rom.*, IV, 5.

et les autres par escadrons [1], le censeur désigné promène trois fois autour de l'assemblée, un *porc*, une *brebis* et un *taureau*, composant ce que l'on nomme un *suovetaurile* [2]. Les Popes ayant des noms heureux, conduisent les victimes [3]. La triple procession accomplie, et les magistrats revenus au point de leur départ, un scribe ouvre un registre public, et y lit, à haute voix, la prière suivante, que le censeur répète à mesure qu'il la prononce :

« Puissent les dieux immortels maintenir toujours la répu-
» blique dans l'état où elle se trouve actuellement. »

» Le censeur procède ensuite à l'immolation des victimes ; on brûle une queue de cheval encore toute sanglante, comme sacrifice purificatoire [4], et la cérémonie est terminée et le lustre est fermé [5]. »

Nous voyons que M. Desobry désigne un *porc*, une *brebis* et un *taureau* comme étant offerts dans ce sacrifice qu'il appelle pour cela *Suovetaurilia*.

En effet, c'est ainsi qu'en parlent les historiens ; mais, suivant Denis d'Halicarnasse, ce n'est pas ainsi que ce sacrifice avait été établi primitivement par le roi Tullius Hostilius. Voici son texte [6] :

« Ensuite Tullius purifia toutes les troupes par le sacrifice
» d'un *taureau*, d'un *bélier* et d'un *bouc*, qu'il immola au
» dieu Mars à qui cette plaine est consacrée : mais avant que
» d'égorger ces victimes, il leur fit faire trois fois le tour du
» camp. Cette espèce de purification s'est toujours pratiquée
» jusqu'aujourd'hui chez les Romains lorsqu'ils ont fait des

[1] Tite-Live, I, 44 ; Festus, *Solitaurilia* ; Ascon., *De Divin.*, p. 20.
[2] Cicero, *De Divin.*, I, 45 ; Plin., *Hist. nat.*, XXVIII, 2.
[3] Valère-Maxime, V, 1, n° 10.
[4] Properce, IV, 1, 20 ; Festus au mot *Caviares*.
[5] *Rome au siècle d'Auguste*, par M. Desobry, lettre 74e, t. III, p. 54.
[6] Καθαρμὸν αὐτῶν ἐποιήτατο, ταύρῳ, καὶ κριῷ, καὶ τράγῳ. Τὰ δὲ ἱερεῖα ταῦτα τρὶς περιαχθῆναι περὶ τὸ στρατόπεδον κελεύσας, ἔθυε τῷ κατέχοντι τὸ πεδίον Ἄρει. Τοῦτον τὸν καθαρμὸν ἕως τῶν κατ' ἐμὲ χρόνων Ῥωμαῖοι καθαίρονται μετὰ τὴν συντέλειαν τῶν τιμήσεων ὑπὸ τῶν ἐχόντων τὴν ἱερωτάτην ἀρχὴν, Λοῦστρον ὀνομάζοντες. (Dion. Hal., p. 225, in-fol. Franc. 1586; trad. fran. de Bellanger, t. I, p. 379; in-4°, Paris, 1733).

» dénombrements. Ce sont les pontifes qui en font la céré-
» monie; ils l'appellent en latin *Lustrum.* »

Tullius établit cette cérémonie de l'expiation du peuple, l'an de Rome 186, quand les Juifs étaient depuis 52 ans dispersés et transmigrés à Babylone, 566 avant le Christ. — Mais d'où a-t-il tiré cette institution? D'abord il avoue lui-même qu'il ne l'a pas inventée. Dans le premier discours qu'il tint au peuple, lorsqu'il se fut emparé du pouvoir, il annonça ainsi l'établissement du dénombrement :

« J'ordonne qu'on fasse le dénombrement de tous les reve-
» nus et que chacun paie à proportion de son bien, comme
» j'apprends que cela se pratique dans les grandes villes les
» mieux policées[1]. »

Or, il n'y avait qu'un peuple, un seul peuple, qui pratiquait tous les ans la fête solennelle de sa Purification.

« Voici pour vous une ordonnance perpétuelle :

» Le 10e jour du 7e mois (de tisri ou septembre), vous affli-
» gerez vos âmes et ne ferez aucune œuvre, l'habitant du
» pays comme l'étranger qui passe au milieu de vous. — Et
» ce jour-là sera votre expiation et votre purification, afin de
» vous laver de tous vos péchés en la présence du Seigneur[2].»

Eritque vobis hoc legitimum sempiternum : mense septimo, decima die mensis, affligetis animas vestras nullumque opus facietis, sive indigena, sive advena qui peregrinatur inter vos. In hac die expiatio erit vestri, atque mundatio ab omnibus peccatis vestris : coram Domino mundabimini (*Levit.* XVI, 29, 30).

Et pour cette purification Moïse ordonne l'immolation d'un *veau,* d'un *mouton* et d'un *bouc*[2], et ailleurs le *taureau* et le *bélier* sont immolés pour les hosties pacifiques[3].

Le plus ancien auteur qui change le nom des animaux indiqués par Denis, est Varron :

« Quand le peuple romain, dit-il, est purifié par les *suovi-*
» *taurilia,* on promène autour de lui un *verrat,* un *bélier,* un
» *taureau.* »

[1] Ὡς ἐν ταῖς μεγίσταις καὶ εὐνομωτάταις πόλεσι πυνθάνομαι γενόμενον. (Denis, l. IV, *ibid.*, 215; trad., *ibid.*, c. 3, n. 57, p. 362).

[2] *Levit.*, *ibid.*, V. 5 et 6.

[3] *Ibid.*, IX, 4.

Et populus romanus cum lustraretur *suovitaurilibus*, circumaguntur verres, aries, taurus (Varro, *De Re Rustica*, I, 10).

Et ici nous remarquons une chose, c'est que Verrius Flaccus, précepteur des petits-fils d'Auguste [1], au lieu de *suovetaurilia*, formé des mots *sus*, *ovis*, *taurus*, écrit *solitaurilia*, qu'il explique par *animaux entiers*, parce que *solus*, en langue osque, signifie *entier*, *non mutilé* [2]. Et en ceci, nous trouvons encore une affinité avec le précepte suivant de Moïse :

« Vous n'offrirez au Seigneur aucun animal froissé, ou » rompu, ou taillé; ne faites rien de semblable en votre » terre. »

Omne animal quod vel contritis, vel tusis, vel sectis, ablatisque testiculis est, non offeretis Domino, et in terra vestra hoc omnino ne faciatis (*Levit.*, XXII, 24).

Il est à remarquer que c'est l'expression *solitaurilia* qu'ont employée la plupart des historiens; ce sont les éditeurs qui l'ont changée en *suovetaurilia*, comme on peut le voir dans les notes et variantes de Tite-Live, de Tacite et autres. La plus ancienne mention qui en est faite est dans une inscription des frères Arvales [3].

Ceux qui voudront connaître quel était le costume que portait Auguste, et les cérémonies de ce sacrifice, pourront consulter l'*Antiquité expliquée* de Montfaucon reproduisant deux bas-reliefs de la colonne Trajane où l'on voit cet empereur, la tête couverte, versant l'encens sur le feu du sacrifice, ayant devant lui le jeune Camille, le joueur des deux flûtes qui accompagnait les paroles solennelles, et les trois animaux précédés des trompettes faisant le tour du peuple assemblé dans le Champ-de-Mars [4].

III. Rapports des Romains avec les Juifs et influence du peuple choisi de Dieu pour conserver les traditions primitives sur le peuple conquérant du monde.

Hérode commence à faire perdre aux Romains la bonne

[1] Suét., *De Illust. gramm.*, c. XVII.

[2] Voir *Festus*, son abréviateur, dans l'édition Panckouke, liv. XVII, traduction Savagner, p. 523.

[3] Voir les *Scriptores Rei Rusticæ* de Gesnerus, p. 127; in-4°, Lipsiæ, 1735; voir la longue note qui y est jointe, *ibid.*, p. 101.

[4] Monfaucon, *Antiq. expliquée*, t. II, p. 188, planche 30, 31.

opinion qu'ils avaient de lui et des Juifs en accusant ses fils devant Auguste d'avoir voulu l'assassiner.

Les calomnies de Salomé, de Pheroras et d'Antipater ont produit tout l'effet qu'ils pouvaient attendre, Hérode est persuadé que les deux fils de Mariamne veulent l'assassiner, et il se décide à les amener devant Auguste pour les faire condamner.

On comprend quel scandale ce dut être à Rome de voir ces deux jeunes princes qui, pendant 5 ans, avaient vécu dans le palais de l'empereur, en rapport avec tout ce que Rome comptait de plus illustre, amenés, sous l'accusation d'avoir formé le projet de l'assassiner, par leur père qu'ils savaient avoir fait périr leur mère. Tout le monde en fut à bon droit indigné. Auguste n'était pas à Rome en ce moment, il s'était rendu à Aquilée sur les frontières de la Germanie pour être plus près de Tibère qui faisait la guerre en ces pays. Hérode y traîna ses enfants. Josèphe nous a conservé le discours qu'il tint devant Auguste. On n'y voit l'exposition d'aucun fait positif, mais des accusations vagues.

« Il commença par dire à Auguste d'avoir compassion de » son malheur; qu'il lui amenait ses deux fils pour les accuser » en sa présence de ce que leur passion de dominer les avait » portés jusqu'à cette horrible impiété que de haïr leur » propre père, et d'attenter à sa vie. Qu'il savait qu'il lui avait » permis de choisir pour successeur celui de ses enfants que » son bon naturel et sa vertu en rendrait le plus digne ; mais » que ceux-ci étaient bien éloignés d'avoir ces qualités, » puisque leur haine pour celui qui les avait mis au monde » allait jusqu'à cet excès de fureur que de ne se soucier pas » de perdre le royaume et même la vie pourvu qu'ils pussent » les lui faire perdre[1]. »

Puis il rappelle toutes les bontés qu'il avait eues pour eux et finit par ces lamentables paroles :

« Je vous demande de ne pas les laisser impunis, afin que » je ne sois pas si malheureux que de passer le reste de mes » jours dans des craintes continuelles, et qu'ils n'aient pas le » plaisir de voir la lumière du soleil après avoir foulé aux

[1] Josèphe, *Ant. Jud.*, l. XVI, c. 4 ; t. I, p. 624, édit. Didot.

» pieds par de si horribles attentats les droits les plus invio-
» lables qui puissent être entre les hommes[1]. »

Les jeunes princes ne purent d'abord que verser des larmes en entendant l'accusation de leur père, qui probablement la leur avait cachée jusque-là. Mais quand ils virent qu'Auguste lui-même était profondément ému, alors Alexandre l'aîné prit la parole, et son discours est aussi habile que touchant; s'adressant à son père il lui dit :

« Il ne faut point, Seigneur, d'autre preuve de votre bonté
» pour nous que le lieu même où nous nous trouvons, puisque
» si vous eussiez voulu nous perdre vous ne nous auriez pas
» amenés devant ce grand prince qui ne désire rien tant que
» de mériter le glorieux titre de sauveur en faisant du bien
» à tout le monde. Vous pouviez vous servir contre nous du
» pouvoir que vous donne la qualité de roi et celle de père :
» et si notre conservation ne vous était chère vous ne nous
» auriez pas fait venir à Rome afin d'avoir l'empereur pour
» juge et pour témoin de notre mort. Car on ne mène point
» dans les lieux sacrés et dans les temples ceux à qui l'on a
» résolu d'ôter la vie. Cette même bonté dont nous avons
» tant de sujet de nous louer augmenterait encore notre
» crime si nous étions coupables, puisqu'elle nous oblige à
» reconnaître que nous ne pourrions sans nous rendre in-
» dignes de voir le jour manquer d'amour et de respect pour
» un si bon père : et il nous serait beaucoup plus avantageux
» de mourir innocents que de vivre chargés du soupçon d'une
» si grande ingratitude. Que si Dieu nous assiste de telle sorte
» dans notre défense que nous puissions vous persuader de
» la vérité, nous ne nous réjouirons pas tant d'être sortis d'un
» si grand péril que d'être reconnus innocents par votre
» propre jugement[2]. »

Puis le jeune prince fait remarquer qu'on ne donne aucune preuve de leur culpabilité, sinon le vague soupçon qu'ils désirent régner :

« Nous reconnaissons, ajoutent-ils, que nous avons pleuré
» notre mère; mais la cause de nos larmes ne procédait pas

[1] Josèphe, *ibid.*
[2] Josèphe, *ibid.*

» tant de sa mort que de la douleur de voir qu'il y a des per-
» sonnes assez hardies pour oser déshonorer sa mémoire[1]. »

Puis devant toute l'assemblée ils proclament leur foi en leur Dieu :

« La sainteté de notre religion et la fidélité de vos sujets
» pourraient-elles souffrir d'avoir pour rois des parricides,
» et qu'ils entrassent dans le très-saint temple que vous avez
» bâti en l'honneur de Dieu. »

Josèphe décrit ainsi l'effet produit par ce discours sur toutes les personnes qui assistaient à la séance :

« Auguste qui dès le commencement avait eu peine d'ajou-
» ter foi à de si étranges accusations, et qui durant qu'A-
» lexandre parlait avait toujours jeté les yeux sur Hérode et
» reconnu qu'il était touché de son discours, demeura en-
» core plus persuadé de l'innocence de ces deux frères : et
» tous ceux qui étaient présents leur portaient une si grande
» compassion et étaient si en peine du succès de leur affaire,
» qu'ils ne pouvaient s'empêcher de vouloir quelque mal à
» Hérode. Ces accusations leur paraissaient si incroyables :
» et la jeunesse de ces princes jointe à leur beauté, les ren-
» dait si sensibles à leur malheur, qu'il n'y avait point d'as-
» sistance qu'ils n'eussent désiré de leur rendre[2]. »

Aussi le jugement d'Auguste fut très-sage ; il reprocha aux jeunes gens d'avoir pu porter leur père à soupçonner leur fidélité, et demanda à celui-ci de leur rendre son affection. Le père et les enfants s'embrassèrent : « Ils rendirent, dit
» Josèphe, de grandes actions de grâces à l'empereur et An-
» tipater fit semblant d'être bien aise de la réconciliation de
» ses frères avec leur père. »

Hérode fit ensuite présent à Auguste de 300 talents pour l'aider à donner des jeux et des largesses au peuple romain. Auguste lui donna la moitié du revenu des mines de Chypre et la direction de l'autre moitié ; lui confirma le droit de choisir son successeur, et Hérode revient à Jérusalem avec ses trois fils, et rend compte au peuple de tout ce qui s'était passé. — Mais on comprend qu'une telle scène dut laisser

[1] Josèphe, *ibid.*
[2] Josèphe, *ibid.*

une impression peu favorable sur les Romains et les Juifs. Ajoutons qu'il augmenta la désunion de sa famille en stipulant qu'Antipater régnerait le premier après lui.

Analyse philosophique et historique des écrits publiés cette année.

IV. Mort de Mécène. — Sa vie. — Ses ouvrages.

Mécène meurt au mois d'août. Auguste perd en lui un de ses meilleurs amis, celui qui, avec Agrippa, l'avait le plus puissamment aidé à acquérir et à consolider son empire. En effet on le trouve à côté de lui à Actium et dans la plupart des grandes batailles de cette époque ; mais c'est surtout comme administrateur et préfet de Rome qu'il lui rendit les plus grands services. S'il faut en croire Dion ce fut lui qui l'empêcha de rétablir la République tandis qu'Agrippa lui conseillait de se démettre de l'empire [1]. Sa réputation vit encore parmi nous comme grand protecteur des arts et des lettres. Nous avons fait connaître combien il protégea Virgile et surtout Horace. C'est chez lui que se réunissaient les littérateurs et il était lui-même un littérateur distingué. Il avait composé des *histoires* et des *poëmes* qui ne sont pas parvenus jusqu'à nous. Après le discours signalé par Dion, le plus long fragment qui nous reste est celui-ci conservé par Senèque :

Debilem facito manu,
Debilem pede, coxâ ;
Tuber adstrue gibberum ;
Lubricos quate dentes :
Vita dum superest, bene est.
Hanc mihi, vel acuta
Si sedeam cruce, sustine [2].

Voici comment Du Ryer a rendu ces vers :

Que de tous maux je sois le centre,
Que je sois bossu dos et ventre,
Que je n'aye aucuns membres sains,
Que je sois goutteux pieds et mains,
Que la tristesse me poursuive

[1] Voir les *deux Discours* dans Dion, l. LII, c. 2 et suivants.

[2] Sénèque, qui appelle cela *turpissimum votum* ; *Epist.* 101, t. IV, p. 172, édit. Lemaire.

Tout va bien, pourvu que je vive[1]

Le traducteur a oublié ici le désir remarquable de vivre même en étant *attaché sur la croix*.

On voit aussi que Mécène se souciait peu de ce que son corps deviendrait après sa mort :

« Je me soucie peu d'un tombeau. La nature ensevelira » mes restes. »

Nec tumulum curo; sepelit natura relictos[2].

Suétone a conservé ces vers adressés à Horace :

« Si je ne t'aime plus que mes entrailles, Horace, je consens » à ce que l'on voie ton ami plus efflanqué qu'un mulet. »

Ni te visceribus meis, Horati,
Plus jam diligo, tu tuum sodalem
Mulo me videas strigosiorem (Suét., *Vita Hor.*)

Il lui aurait aussi adressé ces autres vers sur la perte d'un ami :

« L'émeraude et le béryl te pleurent, ô ma vie; Horace, ne » cherche plus les brillantes perles ni les anneaux polis par » le lapidaire de Thynia (Apollonie), ni les bijoux de jaspe. »

Lugent, o mea vita, te smaragdus,
Beryllus quoque; Flacce, nec nitentes
Nuper candidas margaritas quæras,
Nec quos Thynica lima perpolivit
Anellos, nec Jaspios lapillos[3]

Trois autres vers en l'honneur de Cybèle ont été conservés par le grammairien *Diomède*, l. III[4].

On cite encore de lui :

Une *Tragédie d'Octavie* (Priscien qui en cite un vers) ;

La *Vie d'Auguste* (Servius, *Georg.* II, 42; et Pline, VII, c. 45);

Un *Traité des pierres précieuses* (Pline, *ibid.*) ;

Un écrit ayant pour titre : *Prométhée* (Senèque, *Epist.* 19) ;

[1] Dans Richer, *Vie de Mécène*, p. 160. La Fontaine a ainsi traduit ces vers :

Mécénas fut un galant homme,
Il a dit quelque part : Qu'on me rende impotent
Cul-de-jatte, goutteux, manchot, pourvu qu'en somme
Je vive, c'est assez; je suis plus que content.
(*Fables*, I, 15).

[2] Senèque, *Epist.* 92 ; *ibid.*, p. 67.

[3] Conservés très-obscurs dans Isid., *Etym.*, l. XIX, c. 22 ; dans *Pat. lat.*, t. 82, p. 702.

[4] Dans Richer, *Vie de Mécène*, p. 159.

Une *Histoire des animaux*, d'où Pline a extrait l'histoire de l'enfant qui avait apprivoisé un dauphin qui le portait de Bayes à Pouzzoles : « Je serais fâché, dit Pline, de raconter » une pareille histoire, si le fait n'était pas attesté par Mécène, » Fabien, Flavius, Alfius et plusieurs autres[1] ; »

Un traité de *Cultu suo* (fragm. dans Sénèque, *Epist.* 114);

Des *Poésies* (vers cité par Charisius).

On lui attribue les *Priapeia*, auxquelles, sans doute, il n'a fait que participer, et qui avaient été composées dans ses jardins, comme nous l'avons dit ailleurs[2].

Dion lui attribue la découverte suivante :

« Mécène le premier trouva certains caractères pour la cé- » lérité de la transcription et l'enseigna au public par Aquila » son affranchi[3]. »

Ce n'aurait été qu'un perfectionnement; en effet, Isidore, après avoir parlé des notes de Tiron, ajoute :

« Après lui, T. Persianus, Philargius et Aquila affranchi de » Mécène, ajoutèrent d'autres signes; ensuite Senèque, faisant » un abrégé du tout, poussa le nombre de ces notes jus- » qu'à 5,000[5]. »

Dion cite de lui le trait suivant qui lui fait beaucoup d'honneur :

« Debout devant Auguste qui rendait la justice et qu'il » voyait prêt à prononcer plusieurs condamnations, Mécène » s'efforça de percer la foule et d'arriver jusqu'à lui; n'ayant » pu y réussir, il écrivit sur une tablette : « *Lève-toi donc* » *enfin, bourreau,* » et lui jeta la tablette dans le sein, comme » si elle eût contenu toute autre chose; ce qui fit qu'Auguste » ne condamna personne et se leva sur-le-champ[6]. »

[1] Pline, *Hist. nat.*, l. IX, c. 8.

[2] Voir *Annales*, t. XVII, p. 382.

[3] Dion, *Hist. rom.*, l. LV, c. 7.

[4] Post eum, tertius Persianus, Philargius et Aquila libertus Mæcenatis, alius alios addiderunt. Deinde Seneca contracto omnium digestoque et aucto numero opus effecit in quinque millia (Isid., *Etym.*, l. I, c. 22 ; dans *Pat. lat.*, t. 82, p. 99).

[5] On croit que l'on a encore ces notes. Voir Tardif, *Mémoire sur les notes tironiennes*. Paris, 1852.

[6] Dion, *Hist. rom.*, l. LV, c. 7 ; trad. franç., t. VII, p. 579.

Quant aux mœurs de Mécène les auteurs anciens nous les représentent déplorables comme celles de ses amis Virgile, Horace, etc.

Voici le portrait qu'en fait Senèque :

« Regardez-vous comme plus heureux (que Regulus), Mé-
» cène qui, troublé par les amours, déplorant tous les jours
» les répudiations quotidiennes de sa morose femme, cherche
» le sommeil dans le chant des symphonies résonnant douce-
» ment au loin. Quoiqu'il s'assoupisse dans le vin et l'appelle
» par le murmure des eaux, et trompe l'anxiétude de son es-
» prit par mille voluptés, il sera sans sommeil autant sur la
» plume que l'autre sur la croix. Mais l'un trouve un soula-
» gement à souffrir pour l'honneur, et cherche la patience
» dans la justice de sa cause; tandis que l'autre, dévoré de
» voluptés et souffrant de trop de bonheur, est plus tour-
» menté par la cause de son mal que par le mal lui-même. »

Feliciorem ergo tu Mæcenatem putas, cui, amoribus anxio, et morosæ uxoris quotidiana repudia deflenti, somnus per symphoniarum cantum, ex longinquo lene resonantium, quæritur? Mero se licet sopiat, et aquarum fragoribus avocet, et mille voluptatibus mentem anxiam fallat; tam vigilabit in pluma quam ille in cruce. Sed illi solatium est, pro honesto dura tolerare, et ad causam a patientia respicit : hunc voluptatibus marcidum et felicitate nimia laborantem, magis his quæ patitur vexat causa patiendi (Senèque, *De Patientia*, l. III, n° 9 ; t. II, p. 24, édit. Lemaire).

Dion confirme les relations d'Auguste avec Terentia sa femme, et reproche à Mécène d'y avoir donné une sorte d'approbation :

« Bien qu'il fût irrité des relations d'Auguste et de sa
» femme, il l'institua son héritier[1]. »

« Vous verrez, dit Senèque, dans Mécène, l'éloquence d'un
» homme ivre, enveloppée, errante, pleine de licence. »

Videbis itaque eloquentiam ebrii hominis, involutam et errantem, et licentiæ plenam[2].

Et il en donne plusieurs exemples, qu'il tire du livre *De Cultu suo*, ou de sa manière de vivre, et lui reproche de marcher par la ville sans ceinture, de paraître sur son tribunal avec la tête couverte d'un pan de son pallium, mon-

[1] Dion, l. LV, c. 7.
[2] *Epist.* 114, n° 5; *ibid.*, t. IV; p. 263.

trant seulement ses deux oreilles, d'être toujours accompagné de deux eunuques, *plus hommes que lui-même*, d'avoir contracté mille mariages, tout en n'ayant eu qu'une femme, d'avoir montré dans l'exercice de son pouvoir « plutôt une » grande mollesse qu'une grande douceur[1]. »

Tacite signale assez négligemment ses mœurs contre nature dans le passage suivant :

« Les jeux augustaux furent troublés par le premier dé- » sordre auquel aient donné lieu les rivalités des histrions. » Auguste avait toléré cette espèce d'acteurs afin de com- » plaire à Mécène répandu dans l'amour de Bathylle. »

Ludos Augustales tunc primum cœpta turbavit discordia ex certamine histrionum. Indulserat et ludicro Augustus, dum Mœcenati obtemperat effuso in amorem Bathylli (Tacite, *Ann.*, l. I, c. 54).

Zozime et Suidas[2] nous apprennent que ce fut Auguste qui établit ces jeux de pantomime, où excellèrent alors Pylade et Bathylle, le premier pour les choses tragiques, le second pour les comédies et facéties, et par des gestes tellement immondes qu'ils soulevaient, sur le théâtre même, les passions des vestales, des matrones et des femmes du peuple[3].

Dion l'avait appelé par une expression voilée le *familier* de Mécène (προσήκοντι)[4].

Plutarque nous montre Mécène familier avec un autre bouffon, dans une scène qui peint l'homme et les mœurs romaines déjà signalées par Ovide :

« Un Romain, nommé Galba, ayant un jour Mécène à dîner » chez lui, et voyant qu'il faisait des signes à sa femme, laissa » peu à peu tomber sa tête sur son oreiller et fit semblant de » dormir. Alors un de ses esclaves s'étant approché de la table » pour lui voler du vin, son maître qui s'en aperçut lui cria : » Coquin, ne sais-tu pas que je ne dors ici que pour Mécène ? » Au reste il faut peu s'étonner de cela de la part de Galba » qui n'était qu'un vil bouffon[5]. »

[1] Magis tamen viri quam ipse. Hunc esse, qui uxorem millies duxerit, quum unam habuerit... Apparet enim mollem fuisse non mitem (nos 7 et 8, *ibid.*, p. 265).

[2] Voir Zozime, *Hist.*, l. I, p. 4 et Suidas au mot ὀρχησίς.

[3] Juvénal, *Satire*, VI, v. 63.

[4] Dion, l. LIV, c. 17.

[5] Plutarque, *De l'Amour*, traduct. Ricard, t. X, p. 73.

Richer insinue l'accusation suivante :

« Il est soupçonné d'avoir été un des galants de la fameuse » Julie, conquête peu difficile à faire. On croit même que sa » passion pour elle fut la cause de l'exil d'Ovide un de ses » rivaux. Ce qui appuie la conjecture, c'est qu'il n'est fait » aucune mention de Mécène dans les ouvrages de ce poëte [1]. »

Mais comme l'observe M. Villeneuve, cela paraît peu probable, puisque Mécène était mort quand Ovide fut exilé [2].

Après avoir parlé de sa vigilance, quand les affaires l'exigeaient, Velleius Paterculus ajoute :

« Dès que les affaires lui permettaient quelque relâche il » s'abandonnait au repos et aux mollesses presque au delà » d'une femme. »

Simul vero aliquid ex negotio remitti posset, otio ac mollitiis pene ultra feminam fluens (Vell., II, 88).

Tel était Mécène au dire des anciens auteurs païens.

En citant Tacite, Richer ajoute : « Les mœurs corrompues » de son siècle, autorisées par l'exemple des Dieux du paga- » nisme, n'excusent point le favori d'Auguste [3]. »

Le P. Sanadon traçant le portrait de Mécène se contente de dire : « Mécène était d'une complexion fort amoureuse et fort » enjouée [4] ; » c'est le seul blâme qu'il lui inflige, et qu'il emprunte encore à Dacier.

Dans ses *Recherches sur la vie de Mécène* l'abbé Souchay ne dit pas un mot de ses rapports avec Bathylle, et exprime ainsi le bonheur qu'il aurait eu de faire partie de la société de ces vénérables Romains :

« Quel spectacle que de voir assemblés dans ce même pa- » lais un *Virgile*, un *Horace*, un *Varius*, un *Properce*, un » *Marsus*, un *Pollion*, un *Mélissus*, un *Tucca*, un *Valgius*, » c'est-à-dire des poëtes excellents dans tous les genres ; et » d'y voir encore avec ces poëtes inimitables, un philosophe,

[1] *Vie de Mécène*, p. 85. — Richer cite Grég. Gyraldus qui dit : « Sunt et » qui de Mæcenate nihil non suspicentur, quem quod numquam nominavit, » nescio quid, de Julia confingunt » (Gyraldus, *De Poet. hist. dialogus*, IV ; dans *Opera*, in-fol., t. II, p. 225. Lug. Bat. 1696).

[2] *Vie d'Ovide*, p. C.

[3] *Vie de Mécène*, p. 107, in-12, Paris, 1746.

[4] *Poésies d'Horace*, t. IV, p. 214.

» tel qu'*Aréius*, un critique tel qu'*Aristius*, un rhéteur tel
» qu'*Héliodore*, et des orateurs semblables à *Publicola* et à
» *Corvinus!* Spectacle qui étonnerait mon imagination, si
» l'auguste lieu où j'ai l'honneur de parler, ne m'en offrait
» dans son enceinte un plus magnifique encore, et par la
» majesté du lieu même, et par la diversité des talents[1]. »

C'est là un Mécène habillé tant bien que mal d'une robe chrétienne.

On attribue à un ami de Mécène *Pedo Albinovanus* deux élégies l'une ayant pour titre : *Elegia in obitum Mæcenatis*, et l'autre *De Mæcenate moribundo*. Mais la plupart des auteurs les atribuent à un auteur incertain[2]. Elles sont cependant anciennes. Le poëte fait un éloge exagéré de Mécène, et l'excuse sur sa vie molle et sa ceinture flottante, par cette seule considération :

« César était son ami; il pouvait vivre mollement, puisque
» César était ce qu'il désirait qu'il fût. »

Cæsar amicus erat; poterat vixisse solute,
Quum jam Cæsar idem, quod cupiebat, erat (v. 103).

Quant à l'autre monde, il ne reste plus rien ici et dans les autres poëtes de ces magnifiques espérances que Cicéron avait dans le songe de Scipion : « Les bienheureux jouissent dans
» le ciel d'un bonheur éternel. — Les morts sont vivants; —
» c'est la vie présente qui est la mort. — La vie sans tache est
» le chemin du ciel[3]. »

Les livres de Cicéron étaient entre les mains de tout le monde. Comment se fait-il qu'on ne trouve aucune trace de ces belles traditions? Pour tout souhait le poëte aurait voulu
» que Mécène fût le mari de l'Aurore, qu'il pût reposer sur
» son lit de safran : il était bien capable de conduire son char
» couleur de rose. »

Te vellem auroræ complacuisse virum,
Illius aptus eras croceo recubare cubili,
Illius aptus eras roseas adjungere bigas (v. 122).

C'était certes bien consolant !!!

[1] *Dissertation* de l'abbé Souchay dans les *Mémoires de l'Acad. des Inscrip. et Belles-Lettres*, t. XIX, p. 142; édit. in-12.

[2] Voir les *Poetæ latini minores* de Lemaire, t. II, p. 210 et 236.

[3] Voir les textes dans les *Annales*, t. VII, p. 213, 214 (5e série).

V. Mort d'Horace. — Derniers détails sur sa vie et ses œuvres.

Horace suivit de près Mécène, son protecteur et son ami, et mourut 3 mois après lui à Rome le 5 des calendes de décembre (27 novembre de cette année) à l'âge de 57 ans, 2 mois et 9 jours[1].

Sur les mœurs et les enseignements d'Horace nous avons scrupuleusement donné les divers jugements émanés de M. Walckenaer. On a vu comment il les a déplorés et flétris, nos lecteurs seront étonnés, autant que nous, en lisant cette dernière formule de l'opinion du savant académicien.

« Ce qui rend sa Muse chère à tous les lecteurs c'est que » dans ses vers pompeux, comme dans ses vers familiers, elle » proclame avec élégance et avec force *les vrais principes de* » *la morale*, les préceptes du bonheur et les règles du bon » goût... *Il éclaire la raison*, charme l'esprit, enchante l'ima- » gination... C'est ainsi qu'en paraissant céder au seul attrait » de son penchant de poëte, et vouloir plaire uniquement à » ceux qui lui étaient chers, Horace a fait de son livre le *Code* » *de la raison* et du goût[2]. »

Nous ne pouvons expliquer cette disparate qu'en disant qu'il y a deux hommes dans M. Walckenaer, comme dans la plupart des littérateurs laïques et ecclésiastiques; l'un le critique, l'érudit, le Chrétien; l'autre l'enfant, l'écolier indélébilement marqué du signe Païen dans ses études :

> Quo semel est imbuta recens, servabit odorem.
> Testa diu,

a dit Horace lui-même.

Par contre nous trouvons dans le P. *Salian*, qui a fait un si magnifique éloge de Virgile[3], un éloge court, mais plus véridique, que celui de M. Walckenaer :

« Ce fut un homme meilleur par sa langue que par sa vie, » comme on peut le comprendre facilement par la plupart » de ses odes, de manière que l'on peut écrire sur son tom-

[1] Le P. Sanadon suppose qu'Horace mourut avant Mécène; nous suivons, avec M. Walckenaer, l'opinion de la plupart des auteurs qui la mettent à cette date.

[2] *Hist. d'Horace*, t. II, p. 494, 501.

[3] Voir *Annales*, t. XVIII, p. 38.

» beau avec son propre assentiment : *Porc du troupeau* » *d'Epicure*[1]. »

Le P. Jouvency n'a que cet éloge ambigu :

« L'esprit et les mœurs de l'homme se montrent, d'après » ses écrits ; il était petit de corps, obèse, chassieux, blanchi » avant l'âge. »

Ingenium viri et mores patent e scriptis : corpore brevis, obesus, lippus, præcanus, fuit (*Vita Horat.*, p. III ; dans son *Horatius expurgatus*, in-12, Paris, 1728).

Voici le jugement qu'en porte l'Université actuelle par la bouche de M. Quicherat, un des derniers éditeurs d'Horace.

» On lui reproche avec raison l'éloge trop fréquent du vin » et de la bonne chère, et surtout quelques pièces que la » pudeur désavoue. Toutefois il est juste de rejeter une partie » de ce dernier grief sur le siècle corrompu qui avait aussi » inspiré les vers de Catulle. Ses principes philosophiques » offrent beaucoup d'incertitude. Il avoue lui-même qu'il » n'est d'aucune secte[2], et que, suivant l'occasion, il met en » pratique les différentes doctrines. Il s'inscrit ailleurs dans » le troupeau d'Epicure[3] ; et c'est, à vrai dire, le système » qu'il prêche dans ses ouvrages. Cependant il estime à sa » juste valeur la philosophie platonicienne[4], et, s'il se moque » en plusieurs endroits de l'exagération stoïcienne, il est pro- » bable que l'ami de Brutus avait su apprécier ce qu'elle avait » de louable. Les conseils de son père, joints à toutes ces » théories combinées, avaient fait de lui un honnête homme, » un sage. Il prêche sans cesse le mépris des richesses, le » bonheur de la médiocrité, la résignation aux coups du sort, » le devoir de travailler à son perfectionnement moral et in- » tellectuel[5]. »

[1] Vir fuit lingua melior quam vita, ut ex plerisque ejus odis facile intelligi potest, in cujus sepulchro, ipso non repugnante, scribatur : *Epicuri de grege porcus* (Salian, *Annal. vet. testam.*; à cette année, in-fol., t. VI, p. 444).

[2] *Epist.* I, 1, 13.

[3] *Epist.* I, 4, 16.

[4] *Ars poet.*, v. 310.

[5] M. Quicherat dans son *Horat. opera ad usum scholarum*, p. XI. Paris, Hachette, 1839. Cet Horace est *expurgatus* comme celui de Jouvency ; mais en supprimant ce mot dans son titre et en mettant *Horatii opera*, M. Quicherat fait croire à ses élèves qu'ils ont l'Horace complet.

Pour nous, continuant notre rôle de faire connaître les différents auteurs par le témoignage des anciens, nous faisons ce dernier extrait de la *Vie d'Horace* écrite par Suétone :

« Auguste, entre plusieurs autres plaisanteries, appellait » souvent Horace : *le plus pur polisson* et *le délicieux petit* » *homme*, et il l'enrichit de fréquentes libéralités... Horace » était, dit-on, beaucoup trop intempérant pour les passions » de Vénus. Car on rapporte qu'il plaçait des prostituées dans » un cabinet garni de glaces, afin que, de quelque côté qu'il » regardât, il y vît l'image de leur lascivité... Il mourut en » déclarant à haute voix Auguste pour son héritier, la vio- » lence de la maladie ne lui ayant pas permis de signer son » testament. Il fut inhumé à l'extrémité des Esquilies, à côté » du tombeau de Mécène. »

Præterea sæpe inter alios jocos *purissimum penem* [1], et *homuncionem lepidicinum* apellat, unaque et altera liberalitate locupletavit... Ad res venereas intemperantior traditur. Nam speculato cubiculo scorta dicitur habuisse disposita, ut, quocumque respexisset, ibi ei imago coitus referretur... Decessit... herede Augusto palam nuncupato, quum urgente vi valetudinis, non sufficeret ad obsignandas testamenti tabulas. Humatus et conditus est extremis Esquiliis, juxta Mæcenatis tumulum (Suét., *Vita Horatii*).

Auguste, en qualité d'héritier, dit M. Walckenaer[2], a dû être le premier éditeur des *Œuvres d'Horace*. Il en eut un autre dans la personne de *Vettius Agorius Basilius Mavortius*, qui fut consul l'an 527 de notre ère. Plusieurs de nos manuscrits constatent, par la souscription du copiste, qu'ils sont conformes à l'exemplaire que ce consul fit exécuter pour son usage à l'aide de *Félix* orateur et grammairien. — Les manuscrits des *Œuvres d'Horace* sont nombreux, mais les plus anciens ne remontent pas au delà du 10e siècle.

Quant aux *éditions* et *traductions* des Œuvres d'Horace, elles sont si nombreuses et éclosent encore tous les ans en telle abondance que nous sommes dans l'impossibilité de les énumérer. Elles remplissent 143 pages, dans l'*édition de Lemaire*, et encore elles n'y figurent pas toutes.

A. Bonnetty.

[1] On comprend que nous n'avons pas pu traduire ce mot et d'autres. On croit qu'au lieu de *purissimum*, il faut lire *putissimum*.

[2] *Hist. d'Horace*, t. II, p. 502.

Histoire biblique.

LA CHRONOLOGIE BIBLIQUE

FIXÉE

Par les Éclipses des inscriptions cunéiformes

ET EN CONFORMITÉ AVEC LES TEXTES DE LA BIBLE.

Nos lecteurs se souviennent que lorsqu'en 1866 M. Oppert interrompit son *Histoire des empires de Chaldée et d'Assyrie d'après les monuments*, il disait à la fin de son dernier article :

« Pour nous fixer définitivement, il faudra autre chose que » des appréciations fondées sur les trois chronologies, seules » sûres de l'antiquité, celles des Juifs, des Grecs et des Ro- » mains ; il nous faudrait des mentions d'*éclipses* notées par » les *années*, les *mois* et les *jours*, et nous croyons que des » découvertes ultérieures ne nous refuseront pas ces éclair- » cissements[1]. »

Or ces éclaircissements, les inscriptions cunéiformes qui les tenaient cachés depuis si longtemps les ont livrés, et M. Oppert vient de constater non pas une, mais trois éclipses :

Éclipse de soleil du 2 juin 930 avant J.-C. ;

Éclipse de soleil du 13 juin 809 avant J.-C. ;

Éclipse de lune du 19 mars 721 avant J.-C.

Et c'est ce que les *Annales* vont communiquer à leurs lecteurs. Cet article de M. Oppert n'est qu'un *préliminaire* à la continuation de l'histoire des empires de Chaldée et d'Assyrie, qu'il reprendra à l'époque où il l'a laissée au tome XII des *Annales*. Nos lecteurs vont voir quelle masse de documents nouveaux se trouvent dans cet article préliminaire constatant, corrigeant, complétant tout ce qui a été découvert jusqu'à ce jour. A. B.

I. Observations préliminaires.

On sait que les Assyriens de Ninive désignaient leurs an-

[1] Voir *Annales*, t. XII, p. 312 (5e série).

nées d'après les noms de certains personnages que nous nommons, à l'instar des archontes d'Athènes, *éponymes*. Le nom assyrien qui se trouve dans les indications nombreuses de dates est *Limmu*; mais je ne sais pas si ce terme doit s'entendre de l'archonte lui-même, ou s'il s'applique, ce qui me paraît en effet plus probable, à l'année éponymique. Je le rattache à la racine לאם, *raccorder, réunir*, à laquelle appartient aussi le mot hébraïque לאם, *nation*. Je le transcris par לִאמוּא.

Les Babyloniens comptaient *par années des règnes* de leurs souverains; l'idée si simple de compter les époques par la distance qui les sépare d'un grand événement, l'usage *des ères*, en un mot, ne s'est imposé aux hommes que relativement très-tard. Nous savons que les Grecs ne comptaient par *olympiades* qu'à partir de Timée de Sicile (vers 290), et que la première ère populaire en Grèce fut celle des *Séleucides*, datant du 1er octobre 313 av. J.-C. (9688 selon ma désignation)[1].

[1] J'ai exposé dans un petit écrit, encore manuscrit, le grand inconvénient que comporte la manière actuelle de compter par deux séries de dates, à chiffres convergents et divergents. La différence du comput des chronologistes et des astronomes ne fait que l'accroître, et le calcul devient très-incommode, quand il s'agit de compter par mois et par jour dans les nombres décroissants. On aurait donc la ressource, soit du *calendrier juif*, soit de l'*ère de Scaliger*; mais dans l'un des cas il faut ajouter 3760, dans l'autre 4718 aux années de l'*ère chrétienne*. Personne cependant ne comprendrait si nous parlions des grands principes de 6502, ou des traités de 6523. Il *faut donc respecter l'ère chrétienne*. Souvenons-nous du comput juif double. L'un compte les millésimes, et fait du 18 août 1868, jour de la grande éclipse, le 30 ab 5628; c'est le *grand comput*. L'autre désigne l'année par 628 seulement, on l'appelle *petit comput*. Nous ajoutons donc dans le *grand comput vulgaire* un chiffre *myriadique*, et nous augmentons les chiffres de l'*ère chrétienne* par 10,000. La mort de César tombe, selon les chronologistes, le 15 mars 44 av. J.-C., selon les astronomes, le 15 mars 43; nous disons, le jeudi 15 mars 9957 (julien). Il y aura 2,000 ans le 15 mars 1951. ou 11957, avec la conservation du chiffre myriadique.

Les dates sont des dates du *calendrier julien*; pour obtenir la concordancee *grégorienne*, il faudrait déduire des dates quelques jours; le commencement de l'*ère de Nabonassar*, le mercredi 26 février 747 (9254) *julien*, serait le 20 février grégorien, et correspondrait exactement au 22 février de notre époque. (OPPERT).

Les bénédictins pour placer tous les faits connus, avaient mis dans leur 1re colonne l'an 7731, sous le titre de *période julienne anticipée*, laquelle concordait avec l'an 1 du monde et l'an 4963 avant J.-C. Plusieurs faits nouveaux

quement déterminable. D'autre part, il est clair que si cette liste est continue, on n'aura besoin que d'un seul point d'attache ; mais si, comme nous le maintenons, la solution de continuité existe, il faudra, pour chacun des deux tronçons, *deux points d'attache différents*. Encore, dans la supposition de la liste continue, il faudra que toutes les dates puissent raisonnablement se subordonner à cette date déterminable.

Or, un point d'attache existe ; dans l'année 9 après la séparation qui indique le règne d'*Assour-edil-el*, 91 ans après l'éponymie qui mentionne *Achab d'Israël*, à côté du 18e nom précédant le règne de Téglathphalasar, on lit :

Dans l'année] de Pour-el-salkhe, gouverneur de Gozan, révolte à Libzu. Au mois de Sivan (c'est-à-dire le 30 *Sivan*) *le soleil fut éclipsé*[1].

Le mois de Sivan correspond au mois de juin. Or, la liste des éclipses, réputée exacte, du chanoine Pingré, imprimée dans *l'Art de vérifier les dates*[2], ne fournit que deux éclipses solaires, centrales toutes les deux, auxquelles on puisse appliquer ce fait selon les deux systèmes :

L'une du 15 juin, 763 av. J.-C. (9,238) ;

L'autre du 13 juin, (809 av. J.-C. (9,192).

La première, celle que sir Henry Rawlinson a cru pouvoir admettre, fut totale. D'après l'abbé Pingré, elle eut lieu, dans sa plus grande obscuration, vers 10 heures un quart du matin (temps de Paris) ; les données de son calcul m'ont pu faire déterminer que la trace centrale allait depuis la Guyane, le Sénégal, l'Afrique nord-ouest, la mer Egée, la Syrie, la Mésopotamie entre Ninive et Babylone, la Perse, le nord de l'Inde, pour aller s'éteindre au Tibet. Je ne sais pas si des calculs plus récents ont confirmé le tracé résultant du travail du savant congréganiste.

Mais admettons-le un instant, et avouons même que, physiquement, le tracé de l'éclipse centrale suffit aux exigences les plus rigoureuses. Est-il chronologiquement possible? Nous ne le pensons pas.

[1] La traduction par *éclipse* de l'idéogramme « dieu noir, » ou, comme je traduis avec preuves, « ciel de nuit, » appartient à Hincks.

[2] Voir édition in-4., Paris 1820, à la p. 59 et 58.

Ne parlons plus de la suppression de *Phul*[1], mais commençons par la moindre des difficultés. L'avénement de *Sennachérib* tombe le 12 Ab de l'année de Pakharbel[2], selon ce calcul au mois d'août 705 (9296). Or, selon le *canon de Ptolémée*, la dernière année de *Sargon* finit le 14 février 704 (9297), et puis il y a deux années d'interrègne, durant jusqu'au 13 février 702 (9299). Nous savons pourtant que l'institution de *Bélibus*, qui fixe le canon, suivait de très-près l'avénement de Sennachérib; et sans vouloir oublier que les années du canon de Ptolémée sont des années vagues, égyptiennes et factices, nous savons aussi qu'elles ne s'éloignent jamais de six mois de la vérité historique. Donc, voilà déjà une difficulté.

Puis, et ceci est beaucoup plus grave, dans les idées du savant général l'éponymie de Dayanassour, l'année de la mort d'*Achab*, ou tout au plus celle qui précéda cet événement, tomberait en 854 av. J.-C. Ceux-là même qui ont, contrairement à tous les textes, raccourci le plus la chronologie sacrée, n'ont jamais pu arriver à le fixer en deçà de 881. La mort de *Salomon* tomberait alors en 932 av. J.-C., et la date la plus basse que même les synchronismes phéniciens permettent de fixer, est celle de 969 av. J.-C. Il est tout simplement impossible de raccourcir encore de 37 ans ce comput déjà trop diminué.

Donc l'identification de l'éclipse proposée par sir Henry Rawlinson est inadmissible:

A cause de la date de l'avénement de Sennachérib;

A cause de la date qui en résulterait pour la mort de Salomon;

A cause de la suppression du règne de Phul, roi d'Assyrie.

Examinons maintenant la date proposée par nous pour l'éclipse solaire du 30 Sivan de Pour-el-Salkhe.

III. Preuves qu'il faut fixer cette éclipse à l'an 809 av. J.-C. — Autre éclipse de l'an 930.

Cette éclipse est celle du vendredi 13 juin 809 av. J.-C. (9192), 30 Sivan de l'an 2,952 judaïque.

[1] Voir, d'ailleurs, tout ce que nous avons dit sur Phul et Bélibus, *Sargonides*, p. 12, 6. Voir *Annales de phil.*, t. VI, p. 54 et 48.

[2] 2 *British museum*, 69.

Selon l'abbé Pingré, elle eut lieu à 9 heures trois quarts du matin, elle fut visible en Europe, en Afrique et en Asie, et elle fut annulaire, mais presque totale, pour les lieux de la trace centrale. Les calculs dont il fournit les éléments, établiraient que cette ligne avait commencé au sud-ouest des Açores, aurait traversé ensuite une partie de l'Espagne, de la France, de l'Allemagne, de la Pologne, pour continuer à travers la Russie, le midi du Turkestan, le Tibet jusqu'à Canton. Le phénomène aurait donc été visible à Ninive.

M. Oeltzen, un habile astronome, a calculé cette éclipse[1], et les données rectifiées dues à l'émendation des tables de la lune et du soleil ont établi que, conformément aux calculs du chanoine Pingré, l'éclipse était *annulaire*, mais qu'elle eut lieu 2 heures plus tôt, et que sa trace centrale était plus méridionale. Selon M. Oeltzen, l'éclipse était presque centrale à Ninive, les centres des astres n'y ayant eu qu'une distance de 55 secondes, c'est-à-dire 1/34 du diamètre solaire apparent. Elle approchait de la totalité, puisque M. Oeltzen fixe sa grandeur à *onze doigts et demi* (11d.56) et détermine la trace centrale de l'éclipse annulaire au sud de Ninive.

Donc, l'éclipse du 13 juin 809 (9192) remplit les conditions voulues.

Déduisons maintenant les faits historiques.

Disons de suite que la question de la détermination exacte des *éponymies* à partir de Téglathphalasar reste complétement ouverte. Nous n'avons donc à nous occuper que de faits antérieurs, et limités par la fin du règne d'*Assourlihhis*.

L'éponymie de Dayanassour est donc fixée en 900, et la date exacte du commencement de l'expédition de Salmanassar contre Achab et ses auxiliaires, 13 Iyar de Dayanassour, au mois de mai 900 (9101). C'est donc vers 899 que nous devons placer la mort d'*Achab*, date établie par M. de Saulcy. La mort de Salomon eut donc lieu vers 978 av. J.-C., date qui se rapproche également de celles qui sont adoptées généralement.

La dernière éponymie de l'ancien empire eut lieu en 792; M. de Saulcy avait fixé la première destruction de Ninive à

[1] Nous regrettons de ne pas pouvoir ajouter ce travail au nôtre.

788 av. J.-C., et même cette date peut se soutenir[1], en tenant compte des quatre ans qui se placèrent entre la révolte des sujets du roi d'Assyrie, selon Diodore (II, 25-27), et le sac de Ninive.

Nous avons encore une autre confirmation, et celle-là tirée des textes assyriens. Le roi Sardanapale III (*Asur-nas ir-habal*) s'exprime ainsi sur le début de son règne :

Ina surrat sarrutiya ina mahre paliya sa Samsu
In initio regni mei, in priori anno (factum est) ut sol,
dayan kibrati salulsu taba eliya iskun va ina kus'su rabis usib.
arbiter plagarum, *obscurationem* suam faustam supra me fecit et in throno magnifice consedi.

אן שרת שרותי אן מחרי פלי ששמשא דין כברתא צללשו טבא עלי
ישכן ואן כסא רבש אשב

« Au commencement de mon règne, dans ma première » période annuelle, il arriva que le Soleil, l'arbitre des ré- » gions célestes, jeta sur moi son *obscurcissement* propice ; » avec puissance, je m'assis sur le trône. »

Évidemment, il s'agit ici d'un phénomène céleste, coïncidant avec l'avénement du roi. Ce ne pourrait être une éclipse complète, car un pareil phénomène n'était guère regardé comme propice. Mais le mot *salul*[2], surtout à cause des idéogrammes qui lui sont substitués dans quelques exemplaires du texte, ne comporte que le sens d'une *obscuration partielle ou totale*. Ce n'est qu'à une éclipse très-peu visible à Ninive qu'on puisse appliquer cette expression de « propice. »

L'avénement de *Sardanapale III* ayant eu lieu 121 ans avant l'éclipse de 809, il nous reste à examiner si avant la fin de l'archontat, c'est-à-dire *avant l'automne de* 930 av. J.-C. (9071), un phénomène remplissant les conditions déterminées se produisit. En effet, il y eut une éclipse totale le 2 juin 930 à 2 heures 3/4 du soir[3], dont la trace centrale

[1] M. F. Lenormant a fait cette remarque judicieuse.

[2] Le mot *salul* est substitué à l'idéogramme : *Dieu, obscurcissement*; le second signe compliqué est interprété par les mots « obscurités, » *salma*, עלמי (2 B. M, 49 42), et « dépérir, » אנח (2 B. M. 48, 8) ou נאח (*ib.*, 48, 6 et *passim*). Le groupe rendu par *salul*, צלל (1 B. M. 18, 44), est identifié avec *astre noir* (2 B. M. 49, 42). Nous voyons que M. Norris (*Dict. assyr.*, p. 348), traduit comme nous : *his beneficent shade on me he threw.*

[3] *Art de vérifier les dates*, p. 54.

s'étendait, selon le chanoine Pingré, depuis Mazatlan, les États-Unis, le Labrador, le nord de l'Europe, jusqu'en Turkestan. L'éclipse a donc dû être faiblement visible à Ninive, et il n'est pas possible qu'au mois de juin, dans l'après-midi, elle ait pu échapper à la population, quelque minime que fût l'obscuration partielle, surtout quand, prévenue, elle cherchait peut-être un *portentum* pour augurer du règne nouveau.

Nous pouvons donc fixer la date de l'avénement du rénovateur de Calah (Nimroud), au mois de Sivan d'*Asursezibanni*, soit le 2 juin 930 av. J.-C.

Quant aux dates en deçà de la lacune, nous les établirons plus utilement après l'exposition des listes éponymiques, d'autant plus que nous ne pouvons pas procéder avec la rigueur dont une éclipse solaire nous permet d'user.

IV. Considérations sur le calendrier judaïque et chrétien.

Avant de donner la nomenclature des archontes et les événements qui s'y rattachent, nous devons nous arrêter un instant pour développer un point d'un haut intérêt pour le *calendrier judaïque et chrétien*.

On sait que les Juifs, et les chrétiens pour le *cycle pascal*, procèdent par un comput lunaire. Les Israélites ont, pendant la durée du *second temple*, d'abord accepté le *cycle de Méton*, de 19 ans équivalant à 235 lunaisons, et plus tard le cycle rectifié de *Callippe*, qui se forme de quatre périodes métoniennes, soit de 76 ans, auxquels on retranche un jour. Les noms des mois *judaïques* du premier temps, les mois *phéniciens*, sont perdus pour nous; depuis l'exil de Babylone, les Juifs se sont servis, jusqu'à nos jours, des noms *babyloniens*, et ce sont ces noms que nous lisons déjà dans les livres de Zacharie, d'Esther, d'Esdras et de Néhémie. Mais ces termes étaient tout aussi étrangers à la langue assyrienne qu'ils le sont à l'idiome des Hébreux, et nous ne savons pas encore leur origine. Voici les expressions assyriennes et hébraïques :

Assyrien.	*Hébraïque.*
Nis'annu.	*Nisan.*
Airu.	Iyar.

S'ivanu.	Sivan.
Duzu.	Tammouz.
Abu.	Ab.
Ululu.	Eloul.
Tasritu.	*Tisri.*
Arahsavna.	Marchesvan.
Kis'ilivu.	Cislev.
Tebitu.	Tebet.
Sabatu.	Sebat.
Addaru.	Adar.
Magru sa Addari.	Veadar (mois intercalaire) [1].

Nous nous servirons dans la désignation des mois assyriens de leurs équivalents hébraïques.

Dans la Bible, *Nisan* est le premier mois, *Tisri* le septième, et ainsi l'année religieuse commence avec l'époque qui correspond à peu près à l'équinoxe du printemps. Mais depuis que les Juifs ont une ère, leur année prend pour point de départ le *septième mois*, conformément à une vieille croyance remontant à Babylone, que le monde a été créé à l'équinoxe d'automne. La République française a suivi les mêmes errements. Par exemple, l'année 5629 commence le 17 septembre 1868, pour finir le 5 septembre 1869; le septième mois de 5629 tombe ainsi six mois avant le premier de cette même année. Le comput qui compte les années d'un équinoxe d'automne jusqu'à l'autre, s'appelle l'*année civile*.

Or, une pareille distinction a existé chez les Assyriens, et c'est d'eux que les Juifs l'ont reçue. Notamment, les éponymies vont de Tisri à Eloul, et non de Nisan à Adar. Ainsi l'éponymie de l'éclipse de juin 809 (9192) a commencé en septembre 810 (9191). Des faits précis établissent cette curieuse coïncidence des usages juifs et assyriens.

Salmanassar III dit[2], dans l'inscription de l'*obélisque de Nimroud*, que, dans l'éponymie de Dayanassour, il franchit l'Euphrate, et qu'il fit une expédition dans la haute Arménie.

[1] Nous ne savons pas comment les Assyriens intercalaient leur mois pour arriver à une concordance exacte de l'année lunaire avec l'année réelle. On trouve aussi des mois interpolés après Eloul (par exemple, K, 160), où on parle d'un *second Eloul*, ce qui prouverait encore pour le commencement de l'année avec Tisri.

[2] Voir *Exp. en Més.*, t. I, p. 343.

Dans la même année, il descendit à Koullar. Dans sa 5e année à lui, et qui suivait ces faits, il soumit d'autres peuplades du Kurdistan. Puis, dans sa 6e année, il franchit le Balikh (Belias), s'avança vers la Syrie et battit Bin-idri (Benhadad) de Damas.

Or, la stèle retrouvée aux sources du Tigre[1] relate cette campagne avec plus de détails, bien précieux pour nous, puisque *Achab d'Israël* y figure comme auxiliaire de Benhadad. Elle ajoute le fait nouveau qu'il quitta Ninive le 13 Iyar de Dayanassour; nous n'avons pas besoin d'insister sur l'impossibilité d'achever les deux campagnes précédentes en six semaines. Les fonctions de Dayanassour avaient commencé depuis sept mois et demi, temps à peine suffisant pour mener à bonne fin les deux expéditions.

Un autre exemple est celui-ci :

Une pièce d'intérêt privé, conservée au Musée Britannique, est datée du 30 Tebet de l'année de *Mannu-ki-Bin*[2], l'an 22 de Sennachérib, roi d'Assyrie.

Or, Sennachérib monta sur le trône le 13 Ab de l'année de Pakharbel, en août 704 (9297). Si l'année éponymique avait commencé avec le mois de Nisan, le 30 Tebet de la première année du roi aurait été le 30 Tebet de Pakharbel. Le nom de Mannu-ki-Bin devrait donc se trouver le 21e après le nom cité. Mais cela n'est pas; Mannu-ki-Bin n'est que le 22e après Pakharbel.

Donc, le 13 Ab est encore à Pakharbel; mais le premier Tisri appartient déjà à l'éponymie suivante, celle de Nabousouloum-nipous (*Nébo, nous avons fait la paix*), commençant six semaines après, et ainsi le mois de Tebet de l'an 1 de Sennachérib sera déjà compris dans cette période.

Nous croyons donc que le mot *sanat*, שנת, s'applique à l'année courante de Nisan à Adar, et que *limmu*, לימו, indique l'année comptée de Tisri à Eloul. Une autre expression,

[1] Nous avons parlé de cette stèle dans notre *Histoire des empires de Chaldée et d'Assyrie*, p. 139 et suiv. (dans les *Annales de phil.*, t. XII, p. 297, 5e série). Ce document contient plusieurs choses curieuses, entre autres la première mention de l'étain, nommé *kasazatirra*. .

[2] *Mannu* est écrit idéographiquement dans cette pièce.

palu, « glaive, » est employée par les rois eux-mêmes pour indiquer leurs années de règne comptées des anniversaires de l'avénement [1]. Dans beaucoup de passages, il est impossible d'interpréter ce mot autrement que par une mesure de temps.

J. OPPERT.

(*La suite au prochain cahier*).

NOUVELLES ET MÉLANGES.

ITALIE. — ROME. — *Commission nommée pour les travaux du futur concile concernant la prohibition des mauvais livres.*

Les journaux ont publié la liste des nombreuses commissions qui préparent les matériaux des questions de toute sorte qui seront traitées dans le prochain concile. Nous croyons devoir donner les noms des cardinaux, prélats et théologiens qui composent la commission ayant pour objet les mauvais livres.

S. Ém. le cardinal de Luca, préfet de la Congrégation de l'Index, président.
Mgr Puecher-Passavali, archevêque d'Iconium.
Mgr Baillès, ancien évêque de Luçon.
Mgr Nardi, secrétaire de la commission.
Le R. P. Spada, maître du Sacré-Palais.
Le R. P. Modena, secrétaire de la Congrégation de l'Index.
Le R. P. Cirino, ancien général des Clercs réguliers théatins.
Le R. P. Bollig, de la Compagnie de Jésus, professeur d'arabe.
Le R. P. Gatti, dominicain, préfet de la bibliothèque Casanatense.
Mgr Audisio, professeur, chanoine de la basilique Vaticane.
Mgr Molitor, chanoine, professeur en Allemagne.
Don Bernard Smith, bénédictin, professeur à la Propagande.
Le P. Vercellone, célèbre barnabite, qui vient de mourir, faisait aussi partie de cette importante commission. Il n'est pas encore remplacé.

BIBLIOGRAPHIE.

POLYBIBLION. — *Revue bibliographique universelle* à Paris, rue du Bac, n° 77 ; prix 15 francs par an.

Nous savons, par notre propre expérience, qu'une des choses les plus difficiles pour ceux qui veulent se tenir au courant du progrès des sciences c'est

[1] Comme dans le texte de l'obélisque que nous venons de citer, et où il y a *deux palu* dans une seule année éponymique.

de connaître les travaux qui se publient soit en France soit à l'étranger. Cette lacune est parfaitement remplie par le *Polybiblion*, dont le *Monde* expose en ces termes la constitution et l'utilité :

« Au commencement de 1868 a été fondée par des hommes de science et de foi une revue qui, dans la sphère modeste où elle se place, est appelée à rendre de sérieux services. C'est la *Revue bibliographique universelle*, dont le nom indique suffisamment l'objet.

» Le plan en est clair et complet. La *Revue* se compose de deux parties. La première est la partie critique : elle contient des articles d'ensemble sur diverses branches de la littérature ou de la science, des comptes rendus des principaux ouvrages publiés en France ou à l'étranger, une chronique des faits littéraires et bibliographiques du mois, et une correspondance éclaircissant les points obscurs de bibliographie.

» La seconde partie est technique, et comprend la *liste méthodique des ouvrages publiés en France et à l'étranger, avec le titre exact, le nom de l'auteur, le lieu de la publication et le prix ; l'indication des articles publiés dans les principales revues françaises et étrangères, le sommaire des articles littéraires des journaux de Paris*.

» La *Revue bibliographique* est l'organe d'une Société bibliographique dont les membres, moyennant une cotisation minime de 10 fr. par an, reçoivent la *Revue*, ont à leur disposition les nombreux recueils périodiques qui se trouvent au siége de la Société, et peuvent recourir à son intermédiaire pour se procurer, généralement à prix réduits, les ouvrages dont ils ont besoin.

» La *Société* et la *Revue* ont à leur tête M. de Beaucourt, qui dirige si heureusement déjà la *Revue des questions historiques*, dont la place est maintenant conquise. M. de Beaucourt est secondé dans sa tâche par des hommes déjà connus, et dont quelques-uns sont nos collaborateurs et nos amis. Cette publication offre donc l'avantage d'être faite sérieusement. Elle n'a d'autre ambition que de faciliter l'étude et de diriger les lectures en faisant connaître les sources où elles peuvent s'alimenter. Mais cet avantage ne laisse pas que d'être inappréciable à une époque douée d'une fécondité littéraire comme la nôtre ; car au milieu de cette immense forêt de publications qui surgissent de tous côtés, les volontés les plus laborieuses, les intelligences les mieux ordonnées sont exposées à se perdre, et sans guides elles peuvent, tout en cherchant la lumière, n'aboutir qu'à la confusion. »

Le Propriétaire-Gérant : A. Bonnetty.

Versailles. — Imprimerie de Beau jeune, rue de l'Orangerie, 36.

ANNALES
DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.

Numéro 110. — Février 1869.

Histoire biblique.

LA CHRONOLOGIE BIBLIQUE
FIXÉE
Par les Éclipses des inscriptions cunéiformes
ET EN CONFORMITÉ AVEC LES TEXTES DE LA BIBLE [1].

V. Liste des éponymes rectifiée d'après les éclipses.

Nous donnerons maintenant la liste des éponymes rectifiée et complétée[2], fixée conformément à l'indication si précieuse des phénomènes célestes. Les noms des éponymes, qui presque tous expriment une phrase, seront transcrits selon notre système de translittération interlinéaire, pour les donner avec toute la rigueur nécessaire, quoique dans le corps de nos développements nous leur conservions une forme plus francisée.

[1] Voir le 1er article, au N° précédent ci-dessus, page 72.

[2] Nous avons pu rectifier cette liste par les trouvailles faites par M. Coxe au Musée Britannique, et qui n'ont pas été publiées (2 B. M. 68 et 69). Plusieurs lacunes ont été très-heureusement comblées. Quant à la transcription, nous avons substitué au nom divin *Hu* celui de *Bin*; nous maintenons le nom de *Ninip*, quoique probablement il ne se prononçât pas ainsi. Les rares divergences que le lecteur apercevra entre les listes, proviennent, ou de la restitution matérielle du texte, ou du progrès de nos études. Nous ne disons rien ici sur la traduction des noms, qui sont quelquefois des phrases impératives, par exemple : *Pur-el-Salhe*, נאר־אל־שלחי, « honore le Dieu des remparts, » i. e. Ninip-Hercule, ou *Sulum-Bel-la-habal*, שלם־בעל־לא־חבל, « ne lèse pas la » paix de Bel, » ou *Sulum-Bel-la-asma*, « ne pèche pas contre la paix de Bel. » Plus souvent ce sont des prières adressées aux dieux, ayant pour objet la protection du pays, du roi, de la famille, la prospérité des enfants, etc. Voir la liste assyrienne très-curieuse de certains noms propres (2 B. M. 63 et 64).

Les chiffres indiquent l'*année chronologique avant J.-C.*, et il est bien entendu que les premiers mois du *limmu* tombent déjà dans l'année précédente.

Les *données historiques* sont ajoutées par nous d'après les inscriptions, sauf depuis l'année 862 jusqu'en 726, où nous donnons la première traduction d'une inscription à laquelle sir Henry Rawlinson a assigné son caractère, et que nous offrons, pour la première fois, dans sa forme restaurée.

Listes des éponymes.

Règne de Salmanassar II (?) [1].	9064. 937. Damgate-Asur ?
Salman-asir.	9065. 936. Limin (?) Asur-la-durus [2].
Nabu-eri.	
Règne de Bélochus III.	9066. 935. Tuklat-Ninip [3], roi d'Assyrie.
. . . . .	
951. Bin-lihhis.	9067. 934. Takkil-ana-beliya [4].
. . . . .	9068. 933. Abu-Malik [5].
. . . . .	9069. 932. Ilu-milki.
9063. 938. Ninip-zarme.	9070. 931. Iari.

[1] D'un tres-petit fragment communiqué par M. Coxe.

[2] Ne recherche pas l'ennemi d'Assour.

[3] Nous avons laissé l'ancienne transcription de *Ninip*, quoique nous doutions de plus en plus de cette prononciation de l'idéogramme divin, composé des trois signes : « Dieu, » *Nin* (prononciation phonétique) et *ip* (pron. ph.). Le dernier signe pourtant a la valeur secondaire de *dar*. Le signe *nin* a la valeur de « souveraine, » et paraît avec cette acception dans les noms de déesses ; mais elle ne peut être admise ici, car l'Hercule assyrien est un dieu mâle. Cette circonstance militerait même pour la prononciation de *Ninip*, aussi bien que le passage du Talmud (*Ioma*, p. 10) où figure la ville de Nuffar sous le nom de נופר נגפי, Nuffar de Ninip. Mais j'ai de fortes raisons pour croire que ce dieu, en dehors de son nom de *Samdan*, שמדן, Simdan, est identique au dieu אדר, qui figure plusieurs fois dans la Bible, comme nom de divinité de *Sippara* (II *Reg.* XVII, 31), et dans le nom d'homme d'*Adramélech*, fils de Sennachérib (II *Reg.* XIX, 37). Les listes des divinités donnent une trentaine de noms applicables à ce dieu Hercule : l'un d'eux est *Samdan*, mais ce n'est pas le nom usuel. Un autre des équivalents signifie aussi « fer, » ברזל, *parzillu*. On comprend les hésitations que nous éprouvons en l'absence d'une expression phonétique de ce nom divin, et nous n'osons pas encore substituer *Adar* à *Ninip* dans les noms propres.

[4] Crois à mon seigneur.

[5] L'idéogramme que nous avons jusqu'ici transcrit *iluya* se compose de trois signes, dont la valeur phonétique serait *An a a*. Le premier est le signe « dieu, » les deux *a a* (prononcés *ai* déjà par M. de Longpérier en 1847) indiquent le suffixe hébreu qui marque la provenance, ou la première per-

9071. 930. Asur-sezibanni (éclipse solaire du 2 juin 930).

9072. 929. Asur-nasir-habal, roi d'Assyrie.
9073. 928. Asur-idin.
9074. 927. Damiktia-tuklat.
9075. 926. Sa Nalbar-damqa.
9076. 925. Dagan-bel-usur.
9077. 924. Ninip-piya-usur.
9078. 923. Ninip-bel-nasir.
9079. 922. . . . . lilbur.
9080. 921. Samas-yupahar.
9081. 920. Marduk-bel-kumua.
9082. 919. Qurdi-Asur.
9083. 918. Asur-lih.
9084. 917. Asur-natkil.
9085. 916. Bel-mudammiq.
9086. 915. Dayan-Ninip.
9087. 914. Istaru-mudammiqat?
9088. 913. Samas-nuri.
9089. 912. Mannu-edil-el-ana-el.
9090. 911. Samas-bel-usur.
9091. 910. Ninip-malik.
9092. 909. Ninip-edirannì.
9093. 908. Asur-malik.
9094. 907. Marduk-izka-dannin.
9095. 906. Tab-Bel.
9096. 905. Sar-ur-nisi.

9097. 904. Salman-asir, roi.
9098. 903. Asur-bel-kala.
9099. 902. Asur-banaya usur.
9100. 901. Abu-ina-hekal-lilbur [1].
9101. 900. Dayan-Asur.
9102. 899. Samas-abuya.
9103. 898. Samas-yukin.
9104. 897. Bel-banuya.
9105. 896. Nun-sulum-libus.
9106. 895. Marduk-halik-pani.
9107. 894. Pur-il-raman.
9108. 893. Ninip-yukin-nisi.
9109. 892. Ninip-inaddin.
9110. 891. Asur-banuya.
9111. 890. Tab-Ninip.
9112. 889. Takkil-ana-sar.
9113. 888. Bin-urhanni.
9114. 887. Bel-abuya.
9115. 886. Sulum-Bel-la-habal.
9116. 885. Ninip-kibs'i-usur.
9117. 884. Ninip-malik.
9118. 883. Qurdi-Asur.
9119. 882. Nire-sar.
9120. 881. Marduk-mudammiq.
9121. 880. Iahalu.
9122. 879. Ululai.
9123. 878. Sar-pati-bel.
9124. 877. Nirgal-Malik.
9125. 876. Humba.
9126. 875. El-yukin-ah.
9127. 874. Salman-asir, roi d'Assyrie.
9128. 873. Dayan-Asur, tartan.
9129. 872. Asur-banuya-usur.
9130. 871. Iahalu.

sonne, comme aussi en hébreu. Ce serait donc comme le mot hébreu *elohi*, ou « divin » ou « mon Dieu. » Mais des considérations d'une autre nature m'ont fait voir que les trois signes forment un seul idéogramme complexe, dont la valeur est « roi, » et en même temps un nom divin assyrien et sémitique. Le dieu est associé au soleil, et identifié à un autre idéogramme, dont les termes sont *dieu*, *grand*.

Une glose d'un syllabaire explique « *An a a*, » par « *An a a*, des hommes; » puis *a a* est rendu par « père » (2 B. M. 32, 59), et le mot « père » expliqué par *maliku* (K.197). Nous lisons donc la glose : *Malik, malik nise*, « le dieu » *Malik*, roi des hommes. » Puis l'idéogramme figure comme nom divin dans le nom édomite que nous lisons : *Malik-rammu*, « Moloch est sublime, » מלכרם en hébreu (Prism. Senn., II) Le dieu *A. A.* est donc le Molech, Moloch ou Milcom des Assyriens.

[1] Que le père vieillisse dans le palais.

9131. 870. Bel-banu.

9132. 869. Samas-Bin, roi d'Assyrie.
9133. 868. Iahalu.
9134. 867. Bel-edil-el.
9135. 866. Ninip-upla.
9136. 865. Samas-malik.
9137. 864. Marduk-Malik.
9138. 863. Asur-banuya-usur.
9139. 862. Sar-pati-bel, de Nisibin, vers le pays de Zarat [1].
9140. 861. Bel-balatu, de . . . . . vers la ville de Diri. Malik (Moloch) alla à Diri.
9141. 860. Musiknis, de pays de Kirrur, vers Ihs'ana.
9142. 859. Ninip-bel-usur, de. . . au pays. En Chaldée.
9143. 858. Samas-qumma, d'Arrapha, vers Babylone.
9144. 857. Bel-qat-sabat de Mazamua, au pays.

9145. 856. Bin-lihhis, roi d'Assyrie, vers le pays des fleuves (Haute-Arménie ?).
9146. 855. Marduk-malik, grand tartan, vers Gozan.
9147. 854. Bel-edil-el, préfet du palais, vers le pays de Van.
9148. 853. Sil-el, chef des ennuques, vers le pays de Van.
9149. 852. Asur-takkil. ministre, vers le pays d'Arpad.
9150. 851. El. . . , gouverneur du pays, vers Hazaz.
9151. 850. El-halik-pani, de Reseph, vers la ville de Ba'li.
9152. 849. Asur-ur-nisi, d'Arrapha, vers la mer. Épidémie [2].
9153. 848. Ninip-malik, de la ville d'Ahi-Zuhina, vers Hubuskia.
9154. 847. Nire-sar, de Nasibien, vers le pays des fleuves.
9155. 846. Marduk-bel-usur, d'Amid, vers le pays des fleuves.
9156. 845. Mutakkil-Asur, vers la ville de Lusia.
9157. 844. Bel-tarsi-nalbar, de Calah, vers le pays de Namri.
9158. 843. Asur-bel-usur; de Kirrur, vers Mansuat.
9159. 842. Marduk-sadua. . . . . , au pays, vers la ville de Deri.
9160. 841. Kin-abuya, de Tushan, vers Deri.
9161. 840. Mannu-ki-Bel, de Gozan, vers le pays des fleuves
9162. 839. Musallim-Ninip, de Tille, vers le pays des fleuves.
9163. 838. Bel-basani, de Mehinis vers Hubuskia.
9164. 837. Kima-Samas, de la ville d'Is'ana, vers le pays d'Itua.
9165. 836. Ninip-halik-pani, de Ninive, vers le pays des fleuves.
9166. 835. Bin-musammir, de Kalnapsat, vers le pays des fleuves.
9167. 834. Sil-Istar, d'Apka. Jubilé.
9168. 833. Balatu, de Sibanibi, vers le pays des fleuves. Nabo

[1] C'est ici que commence le document restitué du 2 B. M. 52. — Le *de* signifie « préfet de, » ce qui est sur d'autres documents.

[2] Je ne sais si M. Rawlinson a en vue ce mot quand il parle des mentions de tremblements de terre. Le mot est *mutanu* et expliqué idéographiquement par *mortalité* (2 B. M. 36, 5); il se rattache à מות, *mourir*. Les Babyloniens enregistraient aussi bien les épidémies que les éclipses et les tremblements de terre (voir Diod. de Sic., II).

entra dans son nouveau temple.

9169. 832. Bin-yuballit, de Rimusi, vers le pays de Ki. . ki.

9170. 831. Marduk-sar-usur . . . . , vers Hubuskia. Malik alla à Deri.

9171. 830. Nabu-sar-usur, de Tushan (?), vers Hubuskia.

9172. 829. Ninip-nasir, de Mazamua, vers Ituh.

9173. 828. Nalbar-lih, de Nasibin, vers Itu.

9174. 827. Salman-asir, roi d'Assyrie, vers l'Arménie.

9175. 826. Il-samsi-el, tartan, vers l'Arménie.

9176. 825. Marduk-urhanni, chef des eunuques, vers l'Arménie.

9177. 824. Bel-mustesir, préfet du palais, vers l'Arménie.

9178. 823. Nabu-kun-yukin, ministre, vers Ituh.

9179. 822. Pan-Asur-la-habal, gouverneur du pays, vers l'Arménie.

9180. 821. Nirgal-essis, de Reseph, vers le pays des cèdres.

9181. 820. Istar-duri, de Nasibin, vers l'Arménie, vers Namri.

9182. 819. Mannu-ki-Bin, au pays, vers Damas.

9183. 818. Asur-bel-usur, de Calach, vers Hadrach.

9184. 817. Asur-edil-el, roi d'Assyrie, vers Gananat.

9185. 816. Samsi-el, tartan, vers la ville de Surat.

9186. 815. Bel-malik, d'Arrapha, vers le pays d'Itu.

9187. 814. Habliya, de Mazamua, au pays.

9188. 813. Qurdi-Asur, de la ville d'Ahi-Zuhina, vers Gananat.

9189. 812. Musallim-Ninip, de Tille, vers le pays des fleuves.

9190. 811. Nabu-yukin-nisi, de Kirrur, vers Hadrach. Épidémie.

9191. 810. Sidqi-el, du pays de Tushan, au pays.

9192. 809. Pur-el-salhe. de Gozan. Révolte à Libzu. En Sivan, éclipse de soleil.

9193. 808. Tab-Bel, d'Amed. Révolte à Libzu.

9194. 807. Ninip-bel-usur, de Ninive. Révolte à Arrapha.

9195. 806. Laqibu, de Kal-napsat. Révolte à Arrapha.

9196. 805. Pan-Asur-la-habal, d'Arbèles. Révolte à Gozan. Épidémie.

9197. 804. Bel-takkil, d'Is'ana, contre Gozan. Paix dans le pays.

9198. 803. Ninip-idin, de la ville de Satban, au pays.

9199. 802. Bel-sadua, de Parnunna, au pays.

9200. 801. Kis'u, de Mehinis, vers Hadrah.

9201. 800. Ninip-muzibani, de la ville de Rimus'i, vers Arpad. Retour d'Ellassar.

9202. 799. Asur-lihhis, roi d'Assyrie, au pays.

9203. 798. Samsi-el, tartan, au pays.

9204. 797. Marduk-Sallimanni, préfet du palais, au pays.

9205 796. Bel-edil-el, chef des eunuques, au pays.

9206. 795. Samas-kin-dugul, ministre, vers Namri.

9207. 794. Bin-bel-yukin, gouverneur du pays vers Namri.

9208. 793. Sin-sallimanni, de Reseph au pays.

9209. 792. Nirgal-nasir, de Nasibin. Révolte à Calah.

9257. 744. Nabu-bel-usur, d'Arrapha. Le 13 Iyar, Teglathphalasar s'assit sur le trône, puis il alla vers les bords du fleuve.

9258. 743. Bel-edil-el, de Calah, vers le pays de Namri.

9259. 742. Tuklat-habal-asar, roi d'Assyrie, dans la ville d'Arpad. Massacre de l'Arménie, Dénombrement.

9260. 741. Nabu-danninanni, tartan, vers Arpad.

9261. 740. Salman-bel-usur, préfet du pays, vers la même. Pendant trois ans, siége.

9262. 739. Nabu-ediranni, chef des eunuques, vers Arpad.

9263. 738. Sin-takkil, ministre, vers le pays d'Ullarba, la ville de Birtu. Ravages.

9264. 737. Bin-bel-yukin, gouverneur du pays; il assiége la ville de Gultani.

9265. 736. Bel-tursanni, de Reseph, vers le pays des fleuves.

9266. 735. Ninip-malik, de Nasibin, vers le pied du mont Na'al.

9267. 734. Asur-sallimanni, d'Arrapha, vers l'Arménie.

9268. 733. Bel-edil-el, de Calah, vers la Palestine.

9269. 732. Asur-danninanni, de Mazamua, vers Damas.

9270. 731. Nabu-bel-usur, de la ville de S'imee, vers Damas.

9271. 730. Nirgal-yuballit, d'Ahi-Zugina, vers la ville de Sapiya.

9272. 729. Bel-ludari, de Tille, au pays.

9273. 728. Naphar-el, de Kirrur. Le roi prit les mains de Bel.

9274. 727. Dur-Asur, de. . . . .

9275. 726. Bel-kas'-bel-usur.

9276. 725. Marduk-bel-usur.

9277. 724. Mahdie.

9278. 723. Asur-halil,

9279. 722. Salman-asir, roi d'Assyrie.

9280. 721. Ninip-Malik.

9281. 720. Nabu-taris.

9282. 719. Nabu-izka-dannin.

9283. 718. Sar-yukin, roi d'Assyrie.

9284. 717. Zir-bani.

9285. 716. Tab-sar-Asur.

9286. 715. Tab-sil-asar.

9287. 714. Takkil-ana-Bel.

9288. 713. Istar-duri.

9289. 712. Asur-bani.

9290. 711. Sar-tursanni.

9291. 710. Ninip-halik-pani.

9292. 709. Samas-bel-usur.

9293. 708. Mannu-ki-Asur-lih; préfet de Tille.

9294. 707. Samas-yupahar.

9295. 706. Sa-Asur-dubbu, gouverneur de Tushan. Le 22 Tisri, consécration des dieux de Dur-Sargon [1].

9296. 705. Mutakkil-Asur, préfet de Gozan. Le 6 Ab, Dur-Sargon est achevé.

9297. 704. Pahar-Bel; préfet d'Amid. . . Assassinat de Sargon. Le 12 Ab, avénement de Sennachérib.

9298. 703. Nabu-sulum-nipus, préfet de Ninive.

[1] D'après un petit fragment 2 B. M. 69.

9299. 702. Kannunai.
9300. 701. Nabu-lih, préfet d'Arbèles.
9301. 700. Hananu.
9302. 699. Metunu, préfet d'Is'an.
9303. 698. Bel-sar-usur.
9304. 697. Immu-sar.
9305. 696. Asur(?)-dur-usur.
9306. 695. Sulmu-ana-Bel.
9307. 694. Asur-bel-usur.
9308. 693. El-ittiya.
9309. 692. Idin-ahe.
9310. 691. Zaxaya, préfet d'Arpad.
9311. 690. Bel-tursanni.
9312. 689. Nabu-yukin-ah.
9313. 688. Gihilu.
9314. 687. Idin-ahe.
9315. 686. Sin-ahe-irib (rot?).
9316. 685. Bel-tursanni.
9317. 684. Asur-danninanni.
7318. 683. Sar-zir-eli.
7319. 682. Mannu-ki-Bin, préfet de Kullab.
9320. 681. Nabu-sar-usur.

9321. 680. Nabu-ahe-issis, ... Avénement d'Assarhaddon.
9322. 679. Dananu, préfet de Mazamua.
9323. 678. Dan-imnini.
9324. 677. Nirgal-sar-usur.
9325 676. Abu-ramu.
9326. 675. Bamba.
9327. 674. Marduk-ahe-idin.
9328. 673. Sar-nuri.
9329. 672. Atar-el, préfet de Lahir.
9330. 671. Nabu-bel-usur.
9331. 670. Tebitai.
9332. 669. Sulum-bel-la-asma.
9333. 668. Samas-kasid-aibi.
9334. 667. Sakan-la arme.
9335. 666. Gabbaru.
9336. 665. Tebitai.
. . . . . .
Bel-nahid.
Him-Sin.
Irbaelai.
Girzabuna.
S'ilim-Asur.
. . . . . .
652[1]. Sa-Nabu-kat.
651. Balazu.
650. Miliki-ramu.
649. Dayanu.
648. Asur-nasir.
647. Asur-malik.
646. Asur-dur-usur.
645. S'agabbu.
644. Bel-kas'-sadua.
643. Asur-Malik.

En dehors de ces noms, nous en avons une assez grande quantité qui tombent dans les lacunes; ceux qui se placent avant Bélochus sont fort peu nombreux, la plupart de ces noms non classés appartiennent au règne de Sardanapale VI; entre autres, nous voyons le nom de *Belsoun*, sous l'archontat duquel une *éclipse fut attendue*, sans être observée, à la fin de Sivan.

VI. Dates postérieures à l'avénement de Téglathphalasar. — Éclipse lunaire du 19 mars 731 avant J.-C.

Après la fixation des dates antérieures à Téglathphalasar, il nous reste encore à déterminer celles qui sont postérieures

[1] Les chiffres suivants ne sont qu'approximatifs.

à l'avénement de ce roi. Si nous avions une indication assyrienne sur l'*éclipse totale* du 5 mars 702 (9299), qui a dû être visible à Ninive, au moins partiellement, nous aurions un point d'attache aussi incontestable que pour les époques plus anciennes; car elle tomba probablement sous l'éponymie de Kannounaï. En l'absence d'indications aussi directes, nous devons donc nous contenter d'autres données qui peuvent également nous fournir des résultats très-réels, d'autant plus que nous possédons pour cette période le *canon de Ptolémée*, dont la rigoureuse exactitude ne saurait être révoquée en doute.

Cette époque comprend justement les règnes de Sargon et de Sennachérib, pour lesquels les indications historiques ne nous manquent pas. Voici les dates de Ptolémée, qui sont adaptées à son comput, sans s'éloigner beaucoup de la vérité historique.

Commencement du règne de Mérodachbaladan,	721 (9280),	le 20 février.
» » de Sargon,	709 (9292),	le 17 février.
» » de l'anarchie,	704 (9297),	le 15 février.
» » de Bélibus,	702 (9299),	le 15 février.

Débutons par les données fournies par Sennachérib. Ce roi nous dit, dans le cylindre de *Bellino*[1], qu'au commencement de sa royauté il a combattu le rebelle de Mérodachbaladan, aidé des Elamites, et qu'il l'a vaincu à Kis (Larak?). Nous savons par le récit de Bérose, conservé dans la traduction arménienne d'Eusèbe, qu'en effet un personnage de ce nom avait, après la mort du roi précédent, tué un autre insurgé nommé Hagisès. Le roi assyrien nous raconte qu'il dut poursuivre le rebelle, qu'il entra à Babylone, mais que pour pacifier le pays il fut obligé de prendre de force 76 villes et 820 bourgades de la Chaldée. Il contraignit les tribus arabes à se rendre, et, après tous ces hauts faits, il fit conférer la royauté à Bélibus, un jeune Ninivite élevé dans son palais.

Or, Sennachérib monta sur le trône au mois d'août (13 Ab de Pakharbel); il entreprit la campagne de Chaldée bientôt après son avénement (*ina res sarrutiya* אן ראש שרותי, *in capite*

[1] *Exp. Més.*, I, p. 298; dans les *Annales*. t. XIII, p. 248 (4e série).

(i. e. *initio regni mei*). Du mois d'août jusqu'au mois de février ou quelques jours plus tard, il n'y a que six mois, plus l'inconnu; en tout cas, un temps insuffisant pour accomplir tous ses exploits. L'éponymie de Pakharbel expirant au mois d'octobre, il semble difficile de prendre l'éponymie suivante pour y placer l'installation de Bélibus; c'est donc dans l'archontat de Kannounaï qu'il faut fixer l'événement. Or, la date approchante du 15 février 702 (9299) tombant dans cette éponymie, il faut placer celle-ci d'automne 703 (9298) à automne 702 (9297), coïncidant avec l'année juive 3059.

Cette supposition semble seule s'accorder avec les dates de Sargon. Nous avons plusieurs données sur le règne de Sargon, fournissant à la fois les années de règne de ce monarque et les éponymies. Les dates[1] ne comprennent que l'époque entre Tisri et Sebat, et toutes établissent que la première année de Sargon tombe, pour les mois cités, dans l'éponymie de Naboutaris. Mais puisque le règne de Sargon a dû commencer avant Iyar, comme nous le verrons tout à l'heure, l'avénement de ce roi atteint encore l'archontat de Ninip-malik.

Sargon raconte dans ses Annales, que, dans la 12e année de son règne, il conquit la Chaldée, vainquit Mérodachbaladan, et entra à Babylone à la grande joie des habitants; qu'ensuite il y arriva pour jouir des fêtes du mois de Sebat (février). Or, le *canon de Ptolémée* place le commencement du règne babylonien de Sargon en février 709 (9292). Le roi dit de plus, que dans sa 13e année, au mois d'Iyar, trois mois plus tard, il entreprit le complet anéantissement du roi chaldéen. Le commencement du règne se place donc entre février et mai

[1] La copie de ces dates m'a été communiquée par M. George Smith, jeune employé du Musée britannique, qui s'occupe activement de retrouver les fragments des tablettes brisées. Ces dates s'accordent entre elles, mais elles sont en désaccord avec une seule date, d'un document privé du Louvre qui identifie le 13 Marchesvan de Mannou-ki-Assour-lih à la 12e année de Sargon. La position du mois dans l'année ne saurait enlever la contradiction, car par hasard il se trouve à Londres l'identification du 13 Marchesvan de Sa-Assour-doubbou avec la 15e année du même roi. Il faut admettre une autre façon de compter les années, en les faisant coïncider avec les années éponymiques, suivant l'avénement, à moins de supposer l'oubli d'un trait dans le document du Louvre.

de Ninip-malik; le commencement de la 13e année tombant entre les mois cités de 709, *l'avénement de Sargon a eu lieu au printemps de* 721, et l'année de Ninip-malik prend place entre l'automne de 722 (9279) et l'automne de 721 (9280), correspondant à l'année juive 3040.

Nous avons une confirmation expresse de cette date par une donnée astronomique. Salmanassar était mort dans l'année précédente, à laquelle il avait lui-même donné son nom. Le trait qui sépare dans la liste son nom de celui qui suit, montre qu'il ne vit pas la fin de son archontat, octobre 722 (9279). Il y eut donc un intervalle, peut-être un interrègne, durant au moins six mois, entre son décès et l'avénement de Sargon. Or, voici ce qu'il dit lui-même dans plusieurs de ses textes :

Sar naphar malki sa eli er Harrana salula lasu itrusu
Rex omnium principum qui ante Harran *obscurationem* in eum explicaverunt,
va ki zab Anu u Dagan isturu zakuts'un.
et cum sacrificio Oannis et Dagonis scripsere pacta sua.

שר נפחר מלכי שעלי חרן צללא לשו יתרצו וכי זבח
ענו ודגן ישטרו זכתסן.

« Roi de tous les princes qui, en face de la ville de Harrân, » expliquèrent en sa faveur l'*obscurcissement* et écrivirent » leur adhésion, en présence des sacrifices offerts à Oannès » et à Dagon. »

Le terme *salul*, צלל, est le même que nous avons déjà rencontré dans l'inscription de Sardanapale III et qui nous a indiqué l'*éclipse solaire* du 2 juin 930.

Mais nous n'avons pour la détermination du phénomène aucune latitude, il faut qu'il ait eu lieu au printemps 721. Or nous nous trouvons ici en présence d'une coïncidence extrêmement remarquable, qui prouve bien la réalité de notre opinion.

C'est justement au printemps 721, le 19 mars, qu'eut lieu la fameuse *éclipse lunaire*, mentionnée par Ptolémée dans l'*Almageste*[1], et qui avec deux autres phénomènes du même genre[2], servit à fixer l'*ère de Nabonassar*. Hipparque en avait

[1] Voir l'édition de Halma, l. IV c. 5; in-4, t. I, p. 245.

[2] Les deux autres éclipses tombent, l'une le 18-19 Thoth, 8-9 mars 720

parlé, et Ptolémée nous rapporte qu'elle fut observée à Babylone. Dans cette cité, elle commença 4 heures 1/2 avant minuit, et son milieu eut lieu 2 heures 1/2 avant minuit. L'astronome d'Alexandrie la place le 29 Thoth de la première année de Mardocempadus (ou Mérodachbaladan). Le père Petau l'a calculée ; elle dura, selon lui et conformément aux données babyloniennes, 4 heures 6 minutes, et sa grandeur fut de 18 doigts et 30 minutes, c'est-à-dire, l'ombre terrestre excéda la grandeur apparente de l'astre de plus de la moitié.

Si l'on appliquait à ce phénomène le *calendrier juif*, on le fixerait le 15 Véadar 3040.

En se servant de la même ère, on dirait que l'avénement de Sargon a eu lieu après le 15 second Adar de Ninip-malik, le 19 mars 721 av. J.-C. (9280).

Dans la même année, le premier soin de Sargon fut d'accomplir l'œuvre commencée par Salmanassar, et de prendre Samarie. Le royaume d'Israël succomba donc vers le milieu de 721 (9280). Puis la Bible (II *Rois*, XVIII, 9, 10) nous donne les faits suivants :

Commencement du siége de Samarie : l'an 7 d'Osée, l'an 4 d'Ézéchias.
Commencement du règne d'Ézéchias, l'an 3 d'Osée.
Durée du siége : 3 ans, c'est-à-dire 3 ans moins quelques mois.
Fin du siége : l'an 9 d'Osée, l'an 6 d'Ézéchias.

Cela nous donne, à peu de mois près, en conciliant toutes les données, ce qui est assez difficile et ne s'obtient que par des équations indéterminées :

Commencement du règne d'Osée :	730 (9271), novembre.
Commencement du règne d'Ézéchias :	727 (9274). septembre.
» du siége de Samarie :	724 (9277), décembre.
Prise de Samarie :	721 (9280), juillet.

Ensuite, selon les II *Rois*, XVII, 1, Osée commença à régner

(9281), à minuit, sa grandeur, selon le père Pétau, ne fut que de 3 1/3 doigts ; l'autre le 15-16 Phamenoth de la même année, 1er septembre, grande de 6 doigts. Celle de mars 720 fut assez petite pour ne pas frapper l'attention des princes qui élurent Sargon, d'autant plus que cette date de 720 que nous avions admise auparavant, ne cadre plus avec les faits qui concernent Mérodachbaladan et Bélibus. Dans nos *Sargonides*, nous avions abaissé la suite des éponymes, d'une unité ; mais nous croyons devoir abandonner ce comput ; la concurrence de tant de circonstances nous y oblige, et nous aurons, je crois, un jour la certitude de l'exactitude de ce changement par des preuves décisives.

l'an 12 d'Achaz; Achaz régna 16 ans (16 ans moins plusieu mois), après avoir commencé l'an 17 de Pékah d'Israël (*ib* XVI, 1).

Jotham, père d'Achaz, cessa donc de régner l'an 17 Pékah; il était monté sur le trône l'an 2 de Pékah, et ava régné 16 ans, encore 16 ans moins quelques mois (*ib.*, XV, 3

Jotham avait succédé à son père Ozias, qui lui-même ava régné 52 ans (*ib.*, XV, 2; II *Chr.*, XXVI, 2). Pékah était mon sur le trône l'an 52 d'Ozias (II *Rois*, XV, 27), qui était mo l'an 2 de Pékah; donc Ozias avait régné 52 ans, *plus* quelqu mois.

Puisque Achaz n'a pu régner moins de 15 ans, et qu'il f roi 2 ans et quelques mois encore du temps d'Osée, le roi d Juda a dû gouverner au moins 12 ans, *plus* quelques moi avant Osée. Pour justifier l'expression : l'an 12 d'Achaz, faut supposer que les 12 ans n'étaient pas dépassés d beaucoup.

Puis, du temps de Pékah et d'Achaz, Téglathphalasar f son expédition en Palestine, qui eut lieu, d'après les table d'éponymes, sous l'archontat de Bélédilel, préfet de Calach l'an 733 (9268).

Nous aurons donc approximativement, à quelques moi près :

Avénement d'Ozias,	810 (9191), avril.
Avénement de Pékah,	759 (9242), mai.
Mort d'Ozias et règne de Jotham,	758 (9243), juillet.
Mort de Jotham et règne d'Achaz,	742 (9259), mars.
Expédition de Téglathphalasar,	733 (9268).
Mort de Pékah et règne d'Osée,	730 (9281), nov.

Pékah, roi d'Israël, a donc régné entre 29 et 30 ans.

Mais le livre des *Rois* dit qu'il régna dans Samarie 20 ans (*l. c.*, XV, 27).

Plusieurs chronologistes se sont donc crus autorisés à retrancher 10 ans des règnes, ce qui conduit à des absurdités, sans compter qu'il faudrait changer plusieurs chiffres des textes, qui néanmoins sont en concordance complète. D'autres, plus près de la vérité, ont voulu lire 29 ou 30 ans au lieu de 20.

Tout cela est erroné : Pékah est monté sur le trône en 759;

fut assassiné régnant en 730, et il n'a gouverné que 20 ans. Les inscriptions cunéiformes nous donnent le mot de énigme.

III. Sur la nécessité d'admettre deux Ménachem, ayant régné à Samarie.

Depuis fort longtemps, on connaît un passage d'un texte e Téglathphalasar, vérifié par deux exemplaires, que, dans 8e année, il reçut les tributs de Ménachem de Samarie.

Or, le Ménachem connu de la Bible, celui qui eut affaire à hul, roi d'Assyrie, régna de 771 à 760.

Hincks et moi, nous avons donc reculé l'avénement de Téglathphalasar jusqu'en 761.

Cela n'est plus admissible, depuis que nous savons que ce oi monta sur le trône en Iyar de Naboubéloussour, en nai 744 (9257).

M. Rawlinson prétendit que Téglathphalasar s'était *trompé* t qu'il avait écrit Ménachem au lieu de Pékah. Cela est encore moins croyable, d'autant plus qu'on peut retrouver maintenant ce nom de Pékah dans les textes. Mais malgré l'étonnement que devait produire la hardiesse du savant général, il y avait au fond une idée juste : le Ménachem des textes ne peut être le Ménachem du livre des *Rois*.

Retenons maintenant les faits.

Pékah monta sur le trône en 759. Il y est encore en 742, lors de la mort de Jotham.

Mais il ne tient plus le sceptre en 737, et nous le rencontrons en 733, jusqu'à sa mort.

Il y a donc eu un intervalle de 9 à 10 ans, depuis 742 à 733, où Ménachem a régné à Samarie. Ce personnage, peut-être fils de Pékahia, fils de Ménachem I, s'appelant également Ménachem, vengea la mort de son père Pékahia, assassiné par Pékah. Soutenu par Achaz de Juda et le roi d'Assyrie, il envoya des tributs à ce dernier. Mais son adversaire revint au pouvoir, et c'est alors que Téglathphalasar envahit la Palestine, aidé du roi de Juda, et appelé par lui (II *Rois*, XVI, 7). Les inscriptions mentionnent Achaz sous la forme de Joachaz (*Iauhaz*), comme tributaire de Téglathphalasar.

Nous voyons donc que toutes les fois que les données assy-

riennes se complètent, elles sont en parfaite concordance avec la Bible.

Les 20 ans de Pékah, fils de Rémalia, roi d'Israël, se classent donc ainsi :

Ménachem I,	771—760.
Pékahia, fils de Ménachem,	760—759.
Pékah,	759—742.
Ménachem II,	742—733.
Pékah, pour la seconde fois,	733—730.

Mais, dira-t-on, pourquoi cet interrègne n'a-t-il laissé dans le texte actuel aucune trace?

Nous répondrons qu'il s'en rencontre une dans le texte, évidemment mutilé, de la fin du xve chapitre du IIe livre des *Rois*.

Personne n'a tenu suffisamment compte des versets 30 et 31 qui, dans leur forme actuelle, se traduisent ainsi :

30. « Et Osée, fils d'Ela, conspira contre Pékah, fils de Ré-
» malia, et le frappa, et le tua, et régna à sa place; *dans l'an-*
» *née 20 de Jotham, fils d'Ozias*..... »

31. « Et le reste de l'histoire de Pékah, et tout ce qu'il a
» fait, voyez, c'est écrit dans le livre des Chroniques des rois
» d'Israël. »

Dans la forme actuelle, ce texte constitue un contre-sens; d'abord Jotham n'a régné que 16 ans; puis, au chap. XVII, 1, on place le meurtre de Pékah l'an 12 d'Achaz. Il est donc contredit par deux passages du même texte.

Évidemment, il manque quelque chose; et ce qu'il y a est le résultat d'une légère erreur de lecture. Le chiffre 20 s'écrit par un כ ou en substituant ce chiffre au nom de nombre עשרים, que porte le texte actuel, on a :

בשנת כ ליותם בן עזיה
בשנת כלי יותם בן עזיה

« Dans l'année de la mort de Jotham, fils d'Ozias[1]..... »

Et ici suivait le récit concernant Ménachem II.

Or, la mort de Jotham tombe en 742, et la révolte de Ménachem suivait quelques mois plus tard.

[1] Ou bien שנת כל ליותם. Quoique le mot כלי ne se trouve plus à côté de כלה, כלות, תכלית, qui ont ce sens de fin, il est formé régulièrement comme בלי, רטי, חלי, פדי, קרי, שבי, et tant d'autres.

Ces mots se sont déplacés; ils précédaient originairement le verset 30, et, introduits après « à sa place, » [illegible], ils ne donnaient plus de sens, d'où l'erreur du copiste. Il y avait probablement un texte comme le suivant :

« Dans l'année de la mort de Jotham, fils d'Ozias [Ména-
» chem, fils de Pékahia, se révolta contre Pékah, et régna
» 9 ans à Samarie..... Et dans la 10e année, Pékah conspira
» contre Ménachem, fils de Pékahia, et le frappa et le tua, et
» régna à sa place.] Et Osée, fils d'Ela, conspira contre Pékah,
» fils de Rémalia, et le frappa et le tua, et régna à sa place. »

La répétition d'une même phrase de ce genre a pu être la cause de la suppression du passage relatif à Ménachem II.

VIII. Fixation du règne d'Achab. — Date de la mort de Salomon.

Il nous reste maintenant à remonter à Achab. Nous avons exposé plus haut[1], que la mention du roi d'Israël, dans l'éponymie de Dayanassour (900), ne peut s'appliquer qu'à un fait qui précéda de très-près la fin de son règne. C'est la 6e année de Salmanassar, et Jéhu, qui est postérieur à la mort d'Achab de 13 ans moins quelque chose, apparaît déjà dans la 18e du roi de Ninive.

Il résulte des textes de Salmanassar que l'avénement de ce roi précéda de très-près le mois d'Iyar (mai). Les années de règne courent donc de printemps à printemps. Jéhu apparaissant déjà à la fin de la 18e année, il a dû monter sur le trône fin d'hiver 887. Mais 12 ans et demi est la moindre des distances possibles entre Achab et Jéhu. La mort d'Achab à Ramoth-Giléad a donc dû suivre presque immédiatement sa défaite à Karkar. Même avant la découverte des textes nouveaux, nous avions déjà, le livre des *Rois* en main, prouvé que la défaite des 10,000 Israélites coïncidait avec la fin d'Achab, et les documents nouveaux rapprochent encore ces deux événements.

Achab est donc mort en 900 (octobre-novembre) au plus tard, et Jéhu est monté sur le trône au printemps 887.

[1] Voir aussi *Histoire des empires de Chaldée et d'Assyrie*, p. 141, dans les *Annales de philosophie*, t. XII, p. 299 (5e série).

Cette date est obtenue grâce à la mention de l'*éclipse solaire* du 13 juin 809.

Nous avons vu, par suite des déductions fournies par l'*éclipse de lune* du 9 mars 721, qu'Ozias était monté sur le trône au milieu de 810 (9191)[1]. Mais entre Achab et Ozias se placent :

5 ans de Josaphat,	5 ans.
Règne de Joram,	7 ans, plus une fraction.
» d'Ochozias,	1 an, moins une fraction.
» d'Athalie,	6 ans, plus une fraction.
» de Joas,	40 ans, »
» d'Amasias,	29 ans, »
TOTAL,	89 ans, plus quelque chose.

En additionnant ces 89 ans et une fraction à 810, nous obtenons également la fin de 900 (9101).

La mort de Salomon tombe donc en 978 (9023), au plus haut.

IX. Dates principales depuis le règne de Sardanapale en 930 avant J.-C. jusqu'à la destruction de Jérusalem en 588.

Récapitulons maintenant les dates principales :

9071. 930. Avénement de Sardanapale III (2 juin).
9096. 905. Avénement de Salmanassar III.
9101. 900 (en été). Défaite de Benhadad et d'Achab.
9101. 900 (octobre-novembre). Mort d'Achab.
9127. 874. Jubilé de Salmanassar.
9132. 870. Règne de Samas-Bin.
9144. 857. Règne de Bélochus et de Sémiramis.
9173. 828. Règne de Salmanassar IV.
9183. 818. Règne d'Assourédilel.
9191. 810. Avénement d'Ozias de Juda.
9192. 809. 13 juin, éclipse de soleil.
9201. 800. Règne dAssourlikhis, le fainéant.

[1] M. de Saulcy dans son travail snr la *chronologie juive*, est arrivé à la même date, et il a réussi à fixer tous les événements à des époques, sinon complétement exactes, au moins très-rapprochées de la vérité. Il importe d'ajouter que M. de Saulcy a fixé lui-même les limites d'erreurs que son calcul lui semblait pouvoir comporter. — Voir le *Synchronisme historique des rois d'Israël, de Juda, d'Égypte, de Ninive, de Babylone et de Médie*, dans les *Annales de philosophie*, t. XX, p. 268 (3e série).

9203. 798. Domination des étrangers (*Isaie*, VII, 8).
9209. 792. Première prise de Ninive. Interruption des éponymes pendant 47 ans.
9213. 788. Jéroboam II, pour la seconde fois.
9242. 759. Premier règne de Pékah.
9243. 758. Règne de Jotham.
9257. 744. 13 Iyar (mai), avénement de Téglathphalasar.
9259. 742. Règne d'Achaz et de Ménachem II.
9264. 737. Tribut de Ménachem II.
9268. 733. Campagne des Assyriens contre Pékah.
9271. 730. Avénement d'Osée.
9274. 727. Avénement de Salmanassar V et d'Ezéchias (automne).
9277. 724. Commencement du siége de Samarie.
9279. 722. Mort de Salmanassar V.
9280. 721. Règne de Sargon (fin d'hiver). Prise de Samarie (été).
9288. 713. Maladie d'Ezéchias dans sa 14e année.
9297. 704. 12 Ab (août). Règne de Sennachérib.
9301. 700. Expédition de Judée (14 ans après la maladie du roi).
9303. 698. Règne de Manassé.
9321. 680. Règne d'Assarhaddon.
9334. 667. Règne de Sardanapale et de son frère Samoulsamoukin (Saosduchin de Ptolémée).
9358. 643. Règne d'Amon de Juda.
9360. 641. Règne de Josias.
9391. 610. Règne de Joachim.
9395. 606. Destruction de Ninive.
9402. 599. Règne de Joachim et de Sédécias.
9413. 588. 9 Ab (août). Destruction de Jérusalem par Nabuchodonosor.

J. OPPERT.

Paris, 11 septembre 1868.

Exégèse biblique.

L'AUTHENTICITÉ MOSAÏQUE DES NOMBRES

DÉFENDUE CONTRE LES ATTAQUES DU RATIONALISME ALLEMAND [1].

Chapitre XIX.

Le chapitre XXXIII qui contient l'énumération des stations de campements d'Israël pendant son séjour de 40 ans dans le désert, a été attaqué de toutes manières, mais nous verrons que rien ne justifie ces attaques. D'abord il est vraiment inconcevable, comment *Vater*, *de Wette* et *Bohlen*[2] peuvent y voir un fragment, un morceau intercalé sans rapport avec ce qui précède. Comment! Israël est arrivé à la fin de sa pérégrination, il est sur le point de franchir le Jourdain, plusieurs tribus ont déjà reçu leur part d'héritage, ce qui nous garantit que décidément Israël ne se détournera plus de son but, et on voudrait que ce chapitre, qui jette un regard rétrospectif sur le chemin parcouru, depuis l'Egypte jusqu'au Jourdain, et en énumère les diverses stations, au sujet de plusieurs desquelles, remarquez-le bien, il suppose, par la brièveté de ses remarques, la connaissance des textes antérieurs[3], on voudrait que ce chapitre sortît de l'unité de l'ensemble, qu'il fût un morceau sans rapport — *einzelnes Stück*, — un fragment! C'est aussi par trop absurde, vraiment, et nous ne ferons pas à cette accusation l'honneur de nous y arrêter plus longtemps.

Mais il y a une autre accusation et celle-là est plus spécieuse; on reproche à notre document d'être en contradiction, sur plusieurs points, avec d'autres textes du *Pentateuque*. C'est ce qu'il faut examiner de près.

[1] Voir le dernier article au N° précédent, t. XVIII, p. 325.

[2] Vater, *Commentar* etc., III, 455 sqq. — De Wette, *Beiträge* etc., II, 379 sqq. — Bohlen, *Die Genesis*, Einleit. LXV sqq.

[3] Comp. p. ex. v. 9 et *Exod.* XV, 27; v. 14 et *Ex.* XVII, 1 sqq.; v. 40 et *Num.* XXI, 1.

Pour échapper à une partie de la difficulté nous ne dirons pas avec *Rosenmüller*[1] que notre document n'énumère que les stations où Israël s'arrêta un certain temps. Cette distinction donne beau jeu à l'arbitraire et n'est fondée sur aucun texte. Nous croyons plutôt avec *Ranke*[2], que si notre texte ne se rencontre pas avec le ch. XI, où on lit le nom de *Tabhera* après la station du *Sinaï* et avant celle de *Kibroth Hatava*, et qu'il place la station de *Kibroth Hatava* immédiatement après celle du *Sinaï*, c'est parce que *Tabhera* et *Kibroth Hatava* désignent un seul et même campement. En effet, le ch. XI ne dit pas du tout qu'Israël partit de *Tabhera* pour camper à *Kibroth Hatava;* en le lisant avec attention on voit que les événements qui motivèrent les noms de *Tabhera* (embrasement) et de *Kibroth Hatava* (sépulcre de la convoitise) se passent dans un seul et même lieu, où Israël était arrivé du Sinaï après une marche de trois jours[3]. Ainsi notre document en disant v. 16 : « Ils partirent du désert de » *Sinaï*, et campèrent à *Kibroth Hatava*, » est parfaitement d'accord avec le ch. XI; s'il ne mentionne pas le nom de *Tabhera* à côté de *Kibroth Hatava*, c'est que sans doute le motif de ce dernier nom l'emportait en gravité sur celui du premier, de sorte que l'histoire avait conservé de préférence à ce camp le nom sous lequel le désigne notre document.

En accusant ce document de contradiction avec d'autres indications qu'on rencontre dans les récits, on n'a pas du tout compris son caractère d'exactitude officielle. Les lieux qui, dans les récits, sont désignés par des noms généraux et, partant, d'une manière vague, il les précise avec la rigueur d'un procès-verbal. Ainsi le ch. XII, v. 16 dit que le peuple partit de *Hatseroth* et campa dans le désert de *Paran*. Mais le désert de *Paran* est bien grand, et on a le droit de demander d'être mieux renseigné par le registre des campements. Notre document fait, en effet, droit à cette demande; il dit : « Ils partirent de *Hatseroth* et campèrent à *Rithma*. » Ils partirent de *Rithma*, et campèrent à *Rimon Parets* » et

[1] *Scholia* ad cap. XXXIII.
[2] *Untersuch* etc., II, 248.
[3] *Num.* X, 33.

ainsi de suite, 13 stations entre *Hatseroth* et *Bene Iakan* (ou *Kadesch*), là où le récit se contente de nommer deux déserts, *Paran* et *Tsin*.

D'après cela on comprend que la critique ne réussira pas à discréditer la valeur de notre document en lui opposant *Nombres*, XXI, 11-13, 16, 18-20, où on lit :

« Ils partirent d'*Oboth* et campèrent à *Ijjé Haabarim*. De là » ils partirent et campèrent au torrent de *Zared*. De là ils » partirent et campèrent en deçà de l'*Arnon*... De là à *Beer*... » Et de *Beer* à *Mathana*. Et de *Mathana* à *Nahaliel*, et de » *Nahaliel* à *Bamoth*. Ét de *Bamoth* à *Gaï*, qui est dans les » campagnes de *Moab*, au-dessous du sommet du *Pisgah*. »

Citons maintenant le texte correspondant de notre document, v. 44-47 :

« Ils partirent d'*Oboth* et campèrent à *Ijjé Haabarim*. » Ils partirent de *Ijjim* et campèrent à *Dibon-Gad*. Ils par- » tirent de *Dibon-Gad* et campèrent à *Almon Diblataïm*. Ils » partirent d'*Almon Diblataïm* et campèrent près de la mon- » tagne *Haabarim* devant *Nébo*. »

Tant de différences, s'écrie *Vater*, ne peuvent certainement pas provenir de la différence des noms des lieux, mais supposent des notions différentes dans celui qui a arrangé le texte, *Berichtsteller*.

Eh bien, la critique se trompe; il n'y a aucune différence entre les deux rapports, ou, pour parler plus exactement, la différence n'est qu'à la superficie. Si les noms de *Zared* et d'*Arnon* ne se trouvent pas dans notre document, c'est qu'ils ne devaient pas s'y trouver, si l'auteur tenait à donner à son itinéraire l'exactitude requise. C'est pourquoi il remplace les noms des deux torrents, *Zared* et *Arnon*, qui ne tirent pas à conséquence dans le récit du ch. XXI, mais qui auraient laissé ici trop de latitude à l'imagination, par les noms même des camps établis sur les bords de ces eaux, de sorte que le *Zared* devient *Dibon-Gad*, et l'*Arnon Almon-Diblataïm*. — Quant à *Beer*, *Mathana*, *Nahaliel* et *Bamoth*, le registre des campements n'avait pas à les nommer, attendu qu'Israël n'y campa pas; c'était de simples haltes. Qu'on relise le texte précité des *Nombres*, et on se convaincra de la justesse de notre

remarque. Et voilà les deux textes d'accord, car *Gaï* n'est pas tant un nom propre qu'un nom commun qui veut dire *vallée;* aussi les LXX le traduisent par νάπην. Or, cette vallée étant située sur les flancs du *Pisgah* dont le sommet, nous l'avons vu déjà, s'appelait *Nebo,* le v. 47 de notre document reproduit très-exactement la donnée géographique du v. 20, ch. XXI des *Nombres.* Et voilà comment les deux documents se contredisent l'un l'autre!

L'accord existe ainsi sur tous les autres points, là même où, au premier aspect, on dirait la chose impossible : nous voulons parler du v. 31 de notre document comparé au v. 6, ch. X du *Deutéronome.* Aux *Nombres,* on lit : « Ils partirent de » *Moséroth* et campèrent à *Bené Iakan* »; et au *Deutéronome :* « Ils partirent des puits (Beéroth) *Bené Iakan* pour *Mosérah.*» La différence qu'on remarque entre ces noms n'y fait rien; ce sont des noms qui désignent respectivement des localités identiques; *Mosera* est le singulier de *Moseroth.* Mais alors comment les *Nombres* disent-ils diamétralement le contraire de ce que dit le *Deutéronome?*

La solution de cette difficulté n'est pas aussi difficile qu'elle en a l'air, lorsque, étudiant avec soin notre document et le comparant aux données contenues dans les ch. XIV, XX et XXI des *Nombres* et dans les ch. I et II du *Deutéronome*, on voit que les Israélites firent trois fois le voyage dans la direction du sud au nord et deux fois du nord au sud.

La 1re *montée* se termine à *Bené Iakan* (v. 31), où eut lieu la révolte d'Israël par suite du rapport des explorateurs, révolte qui aboutit à cet ordre de Dieu : « Demain, tournez-» vous et dirigez-vous vers le désert par le chemin de la mer » des algues (*souph*)[1]. » Notre document énumère tous les lieux de campement de cette 1re marche, depuis la mer jusqu'à la limite méridionale du *Canaan.* Puis le 1er retour à la mer, à *Etsiongaber,* ce fameux port d'où Salomon envoya ses vaisseaux jusqu'à *Ophir*[2]. Pour ce voyage notre itinéraire ne donne que trois stations intermédiaires, *Hor, Haguidgad, Jotbatha* et *Habrona.* Est-ce que l'auteur n'aurait pas nommé

[1] *Num.* XIV, 25.
[2] III *Reg.* IX, 26

toutes les stations? Cela se pourrait, et nous dirons tout à l'heure la raison qui milite pour cette opinion. Arrivé à *Etsiongaber*, Israël remonte pour la 2e fois. Si on est surpris que pour la 1re descente le document n'énumère que trois stations, on l'est bien plus en voyant que pour cette 2e montée, il n'en marque absolument aucune (v. 36). *Hengstenberg* soutient avec beaucoup de talent que c'est parce que l'auteur ne veut pas répéter les mêmes noms[1]. Mais d'abord, quant à la 1re descente, on peut objecter qu'il ne pouvait pas y avoir les mêmes stations que celles de la 1re montée, attendu que la direction de cette descente vers *Etsiongaber* ne devait pas, au delà d'une certaine distance, être la même que celle qu'on avait suivie en montant de la presqu'île de *Sinaï* (v. 16). Un coup d'œil sur la carte vaut ici mieux que de longues explications. Il doit y avoir une autre raison de ce silence, et, pour ma part, je crois que si l'auteur ne nomme aucune station d'*Etsiongaber* à *Kadesch*, c'est parce qu'Israël, conformément à la punition qu'il avait encourue par suite de sa révolte dans l'affaire des explorateurs, mena une vie profondément obscure pendant les 38 années de la 1re descente, de la 2e montée et de la 2e descente. Relisez et méditez *Nombres* XIV, 29-35. Aucun événement historique ou digne de l'histoire, la mort d'*Aaron* exceptée, n'étant donc venu illustrer le long séjour que la génération coupable de rébellion dut faire dans le désert, l'auteur conserve à cette période de pérégrinations obscures son caractère de nullité morale, en s'abstenant d'en parler dans son itinéraire, comme il s'était abstenu d'en parler dans son histoire. La lacune de l'itinéraire répond à celle qu'il y a entre le ch. XIX et le ch. XX.

Peut-être nous objectera-t-on que l'itinéraire indique cependant trois stations, en partant de *Bené-Iakan*, le lieu où Israël entre en rébellion contre Dieu et contre Moïse. A cela on peut répondre que s'il marque ces trois stations, c'est sans doute par la même raison qu'il marque *Etsiongaber* : il les marque parce que vraisemblablement *Hor*, *Haguidgad*, *Iotbatha* et *Abrona* étaient des lieux habités. Si Israël, par une nécessité topographique, les rencontra sur le chemin qui

[1] *Beiträge* etc., III, 438 sqq.

le conduisit dans l'oubli du désert, il n'y avait pas de raison pour que l'auteur ne les nommât pas.

Cependant la fin du châtiment approche; la 40e année arrive; Israël va rentrer dans l'histoire. Nous le retrouvons, le 1er mois de la 40e année, à la frontière méridionale du Canaan à *Kadesch* (v. 36, cf. *Num.* xx, 1). L'entrée de la terre promise lui est encore refusée, car la 40e année n'est pas révolue; il doit donc revenir encore une fois sur ses pas, et descendre le chemin de la mer : « Ils partirent de *Kadesch* » et vinrent au mont *Hor* (xx, 22). Ils partirent du mont *Hor*, » le chemin de la mer *Souph*, pour tourner le pays d'*Edom*... » le chemin de la plaine d'*Elath* et d'*Etsiongaber*[1]. »

C'est alors qu'*Aaron* meurt sur le *Hor*[2], un des sommets culminants de la montagne de *Seir*. On est au 1er du 5e mois de la 40e année (v. 38). Israël ne descendit pas entièrement la montagne d'*Edom;* après y avoir erré un certain temps, l'ordre de Dieu lui vint de couper le territoire des Edomites, possesseurs de *Seir*, et de tourner vers le nord[3]. Ce fût probablement à la station de *Tsalmona* qu'on passa la frontière d'*Edom*, car il paraît certain que la 2e station, la station de *Phounon*, était située à l'est des Edomites.

Israël remonte donc au nord pour la 3e fois, et rentrant enfin en possession de sa destinée privilégiée, sa marche devient victorieuse. Aussi notre document rompt son mutisme; il marque toutes les stations finales; la dernière est dans les plaines de *Moab*, sur le bord oriental du Jourdain, vis-à-vis de *Jéricho*.

Quand, les yeux sur la *carte*[4] et sur les textes, on s'est ainsi rendu compte de l'économie de l'itinéraire que donne ce ch. XXXIII des *Nombres*, l'apparente contradiction du passage précité du *Deut.* (x, 6), que *Laborde*, d'accord, à son grand regret, il faut le dire, avec les rationalistes, considère comme une interpolation ou comme un texte pour lequel il est impossible de trouver une explication[5]; l'apparente contradiction, disons-

[1] *Num.* XXI, 3. — *Deut.* II, 1, 8.
[2] *Num.* XX, 22 sqq.
[3] *Deut.* II, 1, 3, 4.
[4] Nous recommandons celle de *Berghaus*.
[5] *Commentaire géogr. sur l'Ex. et les Nombres*, p. 128. Si M. de Laborde

nous, entre les *Nombres* et le *Deutéronome* disparaît complétement. En effet, le « *Bené Iakan* pour *Mosera* » correspond au v. 37 de notre document, l'itinéraire du 2e retour vers la mer : « Ils partirent de *Kadesch* et campèrent au mont *Hor*. » On est autorisé à affirmer, sinon l'identité, du moins le voisinage respectif de ces lieux, parce que le *Deut.* ajoute : « Là » (à Mosera) mourut Aaron. » *Mosera* était donc près du mont *Hor*, puisque c'est sur cette montagne qu'Aaron mourut suivant le double rapport du ch. XX, v. 28 et du ch. XXXIII, v. 38.— Mais on dit que le « à *Mosera* mourut Aaron » est l'interpolation d'un copiste ignorant. Non, mille fois non! La preuve certaine qu'il n'y a ici ni interpolation ni confusion, c'est que l'auteur, comme nous le verrons en son lieu, était amené, par le sujet de son discours, à mentionner la mort d'Aaron; puis, parce qu'on voit, par le ch. XIII, que *Bené Iakan* était situé à peu près au même endroit que *Kadesch*, où Dieu se *sanctifia* par la suite à *Moïse* et à *Israël*. L'importance de cet événement fait que l'auteur emploie, au ch. XIII, le nom de *Kadesch* par anticipation et qu'il ne mentionne même pas celui de *Bené-Iakan*, sans valeur aucune dans l'*Histoire d'Israël*.

Laborde place *Kadesch* à une journée d'*Etsiongaber*[1]. Cela est d'autant plus étrange que ce savant n'admet, et avec raison, qu'un seul *Kadesch*. Au *Deut.* I, 2, il est dit qu'il y avait 11 journées (*achad asar iom*) du *Horeb*, massif de la presqu'île sinaïtique, à *Kadesch*. Or, 11 journées de marche fournissent au moins une distance de 60 lieues; il est donc évident que *Kadesch*, que le texte fait confiner d'ailleurs au désert de *Paran* (au sud) et au désert de *Tsin* (au nord)[2], était situé au-dessus du mont *Hor*, près de la frontière méridionale du Canaan par conséquent. Ce point étant hors de toute contestation, confirmé qu'il est en outre par le fait de la rentrée dans le camp de *Kadesch* des explorateurs du Ca-

avait su mieux apprécier les excellents travaux de *Lightfoot*, de *Raumer*, de *Ranke* et de *Hengstenberg*, il se serait épargné le regret d'abonder dans le sens de la critique destructive de l'authenticité du Pentateuque. Quoique Laborde ait voyagé sur les lieux, cela ne suffit pas.

[1] *Ouvr. cit.*, p. 127.

[2] *Num.* XIII, 26; XX, 1.

Canaan.

(v. 34.)
22 Bené Iakan.
21 Moseroth.
20 Haschmona.
19 Mithka.
18 Thara.
17 Thabath.
16 Makheloth.
15 Harada.
14 Schafer.
13 Kehalatha.
12 Rissa.
11 Libna.
10 Rimon Parets.
9 Rithma.
8 Hatseroth.
7 Kibroth Hatava (Tabhéra).
6 Sinaï.
5 Raphidim.
4 Alousch.
3 Dophka.
2 Désert de Sin.
1 Mer Rouge.
(v. 11.)

Ire MONTÉE
(départ d'Egypte.)

Ire DESCENTE
à la mer R.
(cf. *Num.* XIV, 25.)
(v. 32.)
22 Bené Iakan.
23 Hor Haguidgad.
24 Iotbatha.
25 Abrona.

Silence du désert. Israël rebelle s'écrient : « Vous porterez votre châtiment, et vous apprendrez à connaître *mon absence*. » Moi Jehovah ; j'ai dit (V. *Nom.* XIV, 29-35).

26 Etsiongaber.
(v. 35.)

(Cf. *Num.* XX, 1.)
(v. 36.)
27 Kadesch.

26 Etsiongaber.
(v. 36.)

IIe MONTÉE
de la mer R.

Iéricho.

IIe DESCENTE
(Cf. *Num.* XX, 22. XXI, 4 ; *Deut.* II, 1.)
(v. 37.)
27 Kadesch (Bené Iakan).
28 Mont Hor (Mosera).
29 (Hagoudgod.
30 Iotbatha.)
(V. *Deut.* X, 6, 7).

Montagne de Seir.
(V. *Deut.* II, 1, 8).
EDOM.

31 Tsalmona.
(v. 41.)

. . . . . .

Israël remonte au nord à l'est d'Edom, par le chemin du désert de Moab. (*Deut.* II, 3, 8).

IIIe MONTÉE
à partir de Tsalmona (v. 42.)

(AMORÉENS).
38 Beth Haischimoth.
37 Nebo (Pisga.)
36 Diblatatm (Arnon.)
35 Dibon Gad (Zared.)
34 Ijie Haabarim.
33 Oboth.

Jourdain. Mer Morte.

32 Phounon.

naan[1], où pourrait-on placer *Kadesch* sinon près de *Bené-Iakan, Moseroth* étant situé au pied du mont *Hor?*

Enfin, le voisinage respectif de *Bené-Iakan* et de *Kadesch*, de *Moseroth* et de *Hor* résulte encore de ce que ces campements sont suivis des mêmes stations aux *Nombres* et au *Deutéronome : Hor Haguidgad* ou *Hagoudgod* et *Iotbatha.*

Toutes les difficultés que présente la comparaison des divers itinéraires étant ainsi levées, nous allons donner le *Tableau général des pérégrinations d'Israël.* Il suffira de commencer par le départ de la mer des Algues, marqué au v. 11.

Chapitre XX.

Après que l'auteur a ainsi terminé, avec une convenance parfaite, par la table des stations, l'histoire des 40 ans qu'Israël passa entre l'Egypte et le Canaan, il ne s'occupe plus, dans les trois chapitres qui terminent le livre des *Nombres,* que de l'avenir qui va se réaliser pour le peuple élu, à savoir de la prise de possession et de la distribution de la terre promise.

D'abord la loi de l'expulsion des Cananéens qui termine le ch. XXX (v. 50-56). Puis, dans le ch. XXXIV, la détermination exacte des limites géographiques du pays à conquérir, et la désignation par leur nom des hommes qui distribueront son lot à chaque tribu. Le ch. XXXV règle le nombre des villes lévitiques avec le terrain qui en dépendra, loi déjà prévue par une disposition du *Lévitique*[2]; puis, d'autres règlements également attendus[3], concernant l'établissement des villes de refuge pour les homicides involontaires, et la vengeance légale du meurtre, suivant le cas. Enfin, dans le ch. XXXVI, une loi se rapportant aux héritières; elles ne se marieront que dans la tribu de leurs pères, pour que les héritages ne soient pas transportés de tribu à tribu, d'où résulterait à la fin le déplacement complet des possessions territoriales et la confusion des tribus.

[1] *Num.* XIII, 26.
[2] XXV, 32.
[3] V. *Exod.* XXI, 13.

Le rapport d'unité de ces chapitres entre eux, et avec ce qui précède, n'a certes pas besoin d'être démontré ; ces textes témoignent d'eux-mêmes qu'ils occupent la place qu'ils doivent occuper. Si, comme le voudrait *de Wette*, on les mettait avant la table des stations, c'est alors qu'on pourrait parler, et avec raison, de solution de continuité; et quant à l'objection du même critique[1] et de *Vater*[2], que l'ordonnance des villes de refuge, telle qu'elle est ici, au ch. XXXIV, 14, se trouve en contradiction avec *Deut.* IV, 41; XIX, 9 et *Josué* XX, elle repose sur une erreur par trop palpable. Aux *Nombres* on prescrit l'établissement de trois villes de refuge au delà du Jourdain, et de trois autres au pays de Canaan. Au *Deut.* IV, 41, Moïse établit les 3 villes au delà du Jourdain; au *Deut.* XIX, 9, il parle des 3 villes qu'Israël doit ajouter encore aux 3 déjà établies. Il résulte de ce qui précède (v. 1, 2, 8), que l'auteur a ici en vue les 3 villes qui, d'après la loi précitée des *Nombres*, seront établies au *Canaan*, et qu'il n'entend nullement qu'on doive ajouter 3 autres villes cananéennes à ces trois-là, ainsi que voudraient le lui faire dire nos critiques. Non; l'expression על השלש האלה se rapporte, comme nous le dirons avec détail au ch. IV du *Deut.*, aux villes déjà établies *au delà du Jourdain*. Quant à l'établissement des 3 villes de refuge au Canaan, il a lieu, comme de naturel, lorsque Israël a conquis le pays, et c'est ce qu'on voit clairement au ch. XX de *Josué*.

Tout cela est si évident, le texte le dit en termes si lucides, qu'il faut tout le désir qu'ont nos critiques pour y voir des contradictions. Il est fastidieux d'avoir à rectifier de telles erreurs, et je me félicite du fond du cœur d'être arrivé enfin, après plusieurs années d'un travail continu, au terme de cette longue démonstration de *l'unité et de l'authenticité de la Genèse, de l'Exode, du Lévitique et des Nombres*, des *Nombres* surtout, livre qui, avec la *Genèse*, a été le point de mire principal de la critique subversive. On ne saurait s'en étonner. Les *Vater*, les *de Wette*, les *Hartmann*, les *Gramberg*, et *tutti quanti* devaient faire *con amore* leur métier de destruction...

[1] *Beiträge* etc., II, 383 sqq.
[2] *Commentar* etc. III, 458.

Mais ce dont on a droit de s'étonner, c'est qu'un critique catholique, comme M. *Lenormant*, se soit mis de la partie et qu'il ait osé dire dans son *Cours d'Histoire*, professé à la Sorbonne, « que le *Livre des Nombres* est comme un jeu de cartes » battues, que les prescriptions y sont mêlées au récit sans » rime ni raison, qu'enfin ce livre a été plus mal fait encore » que tous les autres[1]. » — Voilà des assertions téméraires au premier chef, et sans fondement aucun : nous l'avons démontré avec détail, chapitre par chapitre, et souvent verset par verset. On aime à croire que le savant membre de l'Institut n'avait pas lu le texte quand il proférait de telles énormités, ou, s'il l'avait lu, que le temps lui avait manqué pour le méditer.

C. SCHŒBEL.

[1] Compte rendu d'une *Leçon* donnée à la Sorbonne, par M. Lenormant, par M. de Laborde, dans son *Comment. sur l'Ex. et les Nombres*, p. 130.

Histoire catholique.

QUELQUES DOCUMENTS HISTORIQUES
SUR LA RELIGION DES ROMAINS,
ET SUR LA CONNAISSANCE
QU'ILS ONT PU AVOIR DES TRADITIONS BIBLIQUES, PAR LEURS RAPPORTS AVEC LES JUIFS ;
FORMANT UN SUPPLÉMENT A TOUTES LES HISTOIRES ROMAINES .

LII

6 *ans avant Jésus-Christ.*
10e *année de la B. Vierge Marie;* à partir du 8 septembre.
18e *année du pontificat de Simon,* à Jérusalem.
1re *année de Titius,* président de la Syrie.
31e *année d'Hérode,* roi des Juifs.
746e *année de Rome: T. Claudius Nero II,* et *Cn. Calpurnius Piso,* consuls.
37e *année du règne d'Auguste.*

I. Événements politiques.

Tibère reçoit les honneurs du triomphe pour ses victoires sur les Germains. — Et puis après retourne en ce pays pour y apaiser de nouveaux troubles. — Il transporte dans la Gaule 90,000 Germains qui s'étaient soumis, et les colloque sur les rives du Rhin. — Jeux célébrés pour fêter la mémoire d'Agrippa. — Curateurs plébéiens choisis pour avoir soin des routes et prévenir les incendies. — Inscription en l'honneur d'Auguste pour avoir ajouté à l'empire toutes les nations alpines depuis la mer supérieure jusqu'à la mer inférieure[2].

II. Nature de la religion païenne. — Les affaires romaines dirigées par les oracles, les apparitions, les démons, etc. — De quel esclavage et de quelle DÉMONOCRATIE le CHRIST a délivré les hommes?

Auguste veut honorer la mémoire d'Agrippa et pour cela

[1] Voir le dernier article au N° précédent, ci-dessus, p. 42.
[2] Dans Panvinus, *Fasti romanorum,* p. 297.

il a recours à la grande prière usitée sous le Paganisme : Célébration de Jeux, où l'homme est immolé par l'homme.

« En cette circonstance, rapporte Dion, eurent lieu les » combats de gladiateurs à l'occasion des funérailles d'A- » grippa, combats auxquels assistèrent tous les citoyens en » habits de deuil, excepté Auguste et ses enfants, et dans » lesquels un homme seul combattit contre un seul homme, » puis plusieurs contre un nombre égal, tant en l'*honneur* » d'Agrippa, qu'en *expiation* de l'incendie qui avait brûlé » plusieurs édifices entourant le Forum. La cause de cet in- » cendie fut attribuée aux débiteurs, qui l'auraient allumé » dans le dessein d'alléger leurs dettes, en se faisant passer » pour victimes de grands dommages. Les débiteurs n'ob- » tinrent rien [1]. »

III. Rapports des Romains avec les Juifs et influence du peuple choisi de Dieu pour conserver les traditions primitives sur le peuple conquérant du monde.

Hérode avait prodigué tant d'argent au dehors et au dedans de ses États, qu'il se trouva dans une gêne extrême. Alors il eut une pensée sacrilége. Ayant su que 126 ans auparavant le grand prêtre Hircan, obligé de payer une énorme rançon à Antiochus Sidète qui assiégeait Jérusalem, avait violé le tombeau des rois et pillé le trésor qui y était conservé, résolut d'imiter cet exemple. Voici comment Josèphe raconte ce fait :

« Comme les dépenses faites par Hérode tant au dedans » qu'au dehors de son royaume avaient épuisé ses finances, » et qu'il savait qu'Hircan son prédécesseur avait tiré 3,000 ta- » lents d'argent du sépulcre de David, il crut qu'il y en res- » tait en telle quantité qu'il n'y avait rien à quoi de si grands » trésors ne pussent suffire. Aussi il y avait déjà longtemps » qu'il désirait d'avoir recours à ce moyen ; et enfin il l'exécuta. » Il commença par user de toutes les précautions possibles » pour empêcher que le peuple n'en eût connaissance, fit » ensuite ouvrir de nuit le sépulcre, et y entra accompagné » seulement de ses amis les plus confidents. Il n'y trouva » point d'argent monnoyé comme avait fait Hircan, mais

[1] Dion, *Hist. rom.*, l. LV, c. 8 ; trad. franç., t. VII, p. 583.

» seulement beaucoup d'or mis en œuvre, soit en vases ou » autres ouvrages très-bien travaillés. Il fit tout emporter; » et cela ne faisant qu'accroître son désir d'en avoir davan- » tage il commanda de fouiller jusqu'aux cercueils où les » corps de David et de Salomon étaient enfermés; mais on » tient qu'il en sortit une flamme qui consuma deux de ses » gardes. Ce prodige l'épouvanta, et pour expier un tel sa- » crilége il fit bâtir depuis, à l'*entrée du sépulcre*, un superbe » monument de marbre blanc [1]. »

Ce tombeau a été fouillé de nouveau, mais pour un autre motif, par M. de Saulcy en 1850.

L'éminent voyageur en a extrait le *Couvercle du tombeau de David*, et dans un autre voyage en a rapporté le *Tombeau de la reine Joaddan*, femme de Joas, avec l'inscription authentique de son nom; de plus il a fait déblayer le portique et trouvé la base du monument expiatoire d'Hérode[2].

A l'occasion de cette profanation Josèphe met en garde contre la véracité des histoires juives de Nicolas de Damas, dans les termes suivants :

« Nicolas qui a écrit l'histoire de ce temps-là fait mention de » cet ouvrage; mais il n'a point dit qu'Hérode fût entré dans » ce sépulcre, parce qu'il jugeait bien que cela ne lui aurait » pas été avantageux. Il en a usé de même dans tout ce qui » regarde ce prince, à cause qu'ayant écrit son histoire de » son vivant, le désir de lui plaire ne l'a fait parler que des » choses qui pouvaient tourner à sa gloire. Ainsi il relève » avec de grandes louanges ses bonnes actions, supprime » autant qu'il peut celles qui sont manifestement injustes, » ou tâche au moins de les déguiser, et s'efforce même d'ex- » cuser par des prétextes spécieux sa cruauté envers Mariamne » et envers ses fils, voulant faire passer l'une pour impu- » dique, et les autres pour avoir attenté à la vie de leur père. » Mais pour moi qui ai l'honneur de tirer mon origine des

[1] Josèphe, *Ant. Jud.*, liv. XVI, c. 7; édit. Didot, t. I, p. 632.

[2] Les *Annales* ont rendu compte fort au long de ces explorations et ont donné en *gravures* 1° le *plan du tombeau*, 2° le couvercle *du tombeau* du roi David, et de celui de la *reine Joaddan* avec le fac-simile de l'*inscription* de son nom; voir *Annales*, t. V, p. 247, 253 (4e série); t. IX, p. 407, 408, et t. XIII, p. 308 (5e série).

» princes Asmonéens et de tenir rang entre les Sacrificateurs, » comme j'aurais honte de mentir je rapporte les choses sin- » cèrement, et ne crois point offenser les rois qui sont des- » cendus d'Hérode de préférer la vérité à ce qu'ils pourraient » désirer de moi[1]. »

Les divisions de la famille d'Hérode augmentent toujours. « Depuis qu'il eut fait ouvrir le tombeau de David, dit » Josèphe, sa cour était devenue le théâtre d'une espèce de » guerre civile. » Les haines mutuelles y prenaient tous les jours de nouveaux accroissements par les calomnies réciproques dont on s'y déchirait. — Antipater mettait tout en usage pour perdre ses frères... Il s'insinua si avant dans la confiance du roi par ses artifices qu'Hérode lui confia l'administration générale du royaume sous la direction de Ptolémée son principal ministre. — Les fils de Mariamne en étaient choqués et exaspérés. La femme d'Alexandre, fille du roi Archélaüs, ne pouvait souffrir Salomé et son entourage. — Pour surcroît de tristesse Phéroras, son propre frère, qui lui devait tout, repousse l'offre qui lui est faite d'une de ses filles, à laquelle il préfère une esclave qu'il aimait. — Deux fois cette offre lui est faite. Phéroras, après avoir promis d'épouser la seconde, refuse une seconde fois. Exaspération d'Hérode.

Ce n'est rien encore, Alexandre, son fils aîné, vient un jour tout en larmes lui révéler que Phéroras l'a averti que le roi aimait ardemment Glaphyra sa femme, et qu'il entretenait avec elle un commerce adultère. — Phéroras appelé convient du fait, s'excuse en disant que c'est sur les conseils de Salomé qu'il a fait cette calomnie auprès d'Alexandre. — Salomé présente jure que cela est faux, et que c'est Phéroras qui a tout inventé. — Hérode désespéré couvre l'un et l'autre de malédictions et les chasse de sa présence, en s'appelant le plus malheureux des hommes. — Pour quelque temps il est réconcilié avec ses fils.

IV. Auguste dans une lettre aux gouverneurs d'Asie donne au dieu des Juifs la qualification biblique de TRÈS-HAUT.

Nous plaçons ici cette lettre parce qu'elle relate un *décret*

[1] Josèphe, *ibid.*

qu'avaient porté les Juifs, d'après les instigations d'Hérode sans doute, pour remercier Auguste de sa bienveillance envers tous les hommes, et pour les services que leur avait rendus *C. Marius Censorinus*, consul l'année précédente. En voici la teneur :

« *César Auguste, Souverain Pontife, revêtu de la puissance* » *tribunitienne, ordonne ce qui suit :*

» Comme la nation juive a toujours été, tant à présent que » par le passé, fidèlement attachée au peuple romain, et sur- » tout sous le gouvernement de l'empereur César mon père, » et en particulier leur grand pontife Hircan, il me plaît, et » à mon conseil, de l'avis du peuple romain, que les Juifs » vivent *selon leurs lois particulières, comme ils l'ont fait sous* » *Hircan,* prêtre du DIEU TRÈS-HAUT[1]; qu'on ne touche » point à l'argent qu'ils ont consacré à Dieu; qu'ils puissent » l'envoyer à Jérusalem et le mettre entre les mains de ceux » qui ont charge de le recevoir; qu'on ne les contraigne point » de comparaître en *justice* les *jours de Sabbat,* ni la veille de » ce jour depuis 9 heures. Que quiconque sera convaincu » d'avoir *volé leurs Ecritures sacrées,* et l'argent qu'ils ont con- » sacré à Dieu dans leurs synagogues ou dans leurs caisses, » soit traité comme un sacrilége, et que son bien soit confis- » qué au profit du trésor public. J'ordonne que le Décret » qu'ils ont fait, pour ma bienveillance envers tous les hommes » et pour les services que leur a rendus *C. Marius Censorinus,* » soit déposé, avec ce présent décret, dans le temple célèbre » qui m'a été consacré à Ancyre par la communauté d'Asie.

» Si quelqu'un transgresse la présente ordonnance, qu'il » soit puni sévèrement.

» Gravé sur une colonne dans le *Temple de César.* »

On remarquera dans cette lettre : 1° cette qualification de TRÈS-HAUT, donnée à Dieu dans la Bible d'abord, à l'occasion de Melchisédech, qualifié prêtre du Dieu TRÈS-HAUT

[1] Ἔδοξέ μοι καὶ τῷ ἐμῷ συμβουλίῳ μετὰ ὁρκωμοσίας γνώμῃ δήμου Ῥωμαίων, τοὺς Ἰουδαίους χρῆσθαι τοῖς ἰδίοις θεσμοῖς κατὰ τὸν πάτριων αὐτῶν νόμον, καθὼς ἐχρῶντο ἐπὶ Ὑρκανοῦ ἀρχιερέως ΘΕΟΥ ΥΨΙΣΘΟΥ, etc. (*Antiq. judaiq.*, l. XVI, c. 6 (ou 10) ; édition Didot, t. I, p. 630).

(אל עלון)[1], et puis très-souvent dans la suite; — 2° cette mention, que plusieurs personnes volaient les Livres sacrés, que les Juifs conservaient avec un respect exagéré, et que les Grecs étaient sans doute curieux de connaître; — 3° la table de marbre qui devait être déposée à *Ancyre* en Asie, et dans le *Temple de César* à Rome.

Analyse philosophique et historique des écrits publiés cette année.

IV. Auguste publie ses *Mémoires sur la vie de Drusus.*

C'est au commencement de cette année que nous croyons devoir placer la publication de la *Vie de Drusus* composée par Auguste et dont Suétone parle en ces termes :

« Quand Drusus mourut Auguste prononça publiquement » son éloge en des termes tels qu'il pria les Dieux de rendre » ses fils semblables à Drusus, et de lui accorder à lui-même » une fin aussi honorable que la sienne. Non content d'avoir » gravé sur son tombeau une inscription en vers de sa compo- » sition, il rédigea aussi en prose des *Mémoires sur sa vie.* »

Defunctum Drusum ita pro concione laudavit ut Deos precatus sit, similes ei Cæsares suos facerent, sibique tam honestum quandoque exitum darent quam illi dedissent. Nec contentus, elogium tumulo ejus versibus a se compositis exculpsisse, etiam vitæ Memoriam prosa oratione composuit (Suét., *Claudius*, c. 1).

Aucune de ces compositions n'est arrivée jusqu'à nous.

V. Denis d'Halicarnasse compose son histoire romaine.

Nous devons mentionner ici le témoignage que se rend, cette année même, Denis d'Halicarnasse, de son arrivée à Rome et de la manière dont il a composé son histoire[2].

« A peine Rome fut-elle bâtie, quelle subjugua les nations » voisines qui étaient très-belliqueuses et redoutables par leur » grand nombre ; elle étendit de plus en plus ses conquêtes » en domptant tout ce qui lui résistait, et il y a déjà 745 ans » qu'elle subsiste[3], à compter jusqu'au second consulat de

[1] Erat enim sacerdos Dei altissimi. *Gen.* XIV, 18.

[2] Dionysii Halicar. *Opera*, græce-lat., p. 3, in-fol., Francof. 1586. — Dans la trad. de Bellanger, *Préface* n° 6 ; t. I, p. 5 ; in-4°, Paris, 1723.

[3] Selon la chronologie de Caton.

» *Claudius Néro* avec *Calpurnius Piso*, qui ont été faits con-
» suls en la 193e olympiade.

» Mais afin qu'on n'ait pas une si mauvaise opinion de moi,
» il est à propos d'expliquer les raisons qui m'ont déterminé
» à écrire, quels sont les auteurs dont je me suis servi, et dans
» quelles annales j'ai puisé. J'abordai en Italie vers le milieu
» de la 187e olympiade, dans le temps que César Auguste mit
» fin à la guerre civile. Depuis ce temps-là, jusqu'aujourd'hui,
» j'ai demeuré 22 ans à Rome, où j'ai appris à parler la
» langue des Romains et à lire leurs écrits. Pendant ces
» 22 ans j'ai fait une exacte recherche de tout ce qui pouvait
» être nécessaire ou contribuer à la perfection de mon ou-
» vrage; j'en ai appris une partie par la conversation des
» plus savants hommes avec lesquels j'étais lié d'amitié. Je
» me suis instruit, du reste, par la lecture des anciens histo-
» riens romains, comme de *Porcius Cato*, de *Fabius Maxi-*
» *mus*, de *Valérius Antias*, de *Licinnius Macer*, des *Elius*, des
» *Gellius*, des *Calpurnius*, de plusieurs autres célèbres écri-
» vains les plus estimés par les savants; et après avoir puisé
» dans leurs livres qui ressemblent assez à nos chroniques
» grecques, je me suis mis à écrire.

» Voilà ce que j'avais à dire de moi[1]. »

LIV

5 *ans avant Jésus-Christ.*
11e *année de la B. Vierge Marie* ; à partir du 8 septembre.
19e *année du pontificat de Simon*; à Jérusalem.
2e *année de Titius*, président de la Syrie.
32e *année d'Hérode*, roi des Juifs.
747e *année de Rome : C. Antistius Vetus et D. Lælius Balbus*, consuls.
38e *année du règne d'Auguste.*

I. Événements politiques.

Les petits-fils d'Auguste Caius et Lucius, fils d'Agrippa et de Julie, affectent des airs d'indépendance. « Non-seulement, » rapporte Dion, ils vivaient dans la plus grande mollesse, » mais de plus ils se montraient remplis de présomption, à

[1] Denis, *Préface*, p. 6; *ibid.* n° 11, p. 11.

» tel point que Lucius (non encore âgé de 12 ans), vint un » jour au théâtre sans sa permission, et il y fut applaudi par » tous les citoyens, moitié par affection, moitié par adulation; » ce qui ayant augmenté sa pétulance il osa demander le » consulat pour son frère, non encore sorti de l'enfance (et » âgé seulement de 14 ans). » — Dion ajoute : « Dès qu'Au- » guste apprit cela, il en fut indigné et pria (les Dieux) de » faire que jamais il ne se rencontrât de circonstances, comme » celles où il s'était trouvé lui-même autrefois, où l'on fût » obligé de lui confier le consulat, avant qu'il eut atteint sa » 20e année[1]. »

Mais en cela Auguste jouait la comédie. Car voici ce que dit Tacite :

« Auguste désira beaucoup, tout en ayant l'air d'en être » fâché, que les fils d'Agrippa Caius et Lucius, avant d'avoir » déposé la prétexte de l'enfance, fussent appelés princes de » la jeunesse, et désignés consuls. »

Genitos Agrippa Caium et Lucium... necdum posita puerili prætexta, principes juventutis appellari, destinari consules, specie recusantis flagrantissime, cupierat (Tacitus, *Ann.*, I, 3).

C'est ce que confirme Auguste lui-même qui, dans le *Monument d'Ancyre*, se félicite de ce que le sénat et le peuple romain ont *désigné consuls* ses petits-fils, pour en exercer les fonctions dans 5 ans; de ce que le sénat a décrété qu'ils *assisteraient aux conseils publics* à dater du jour où ils auraient été conduits au Forum pour y déposer la robe de l'enfance, et de ce que les chevaliers les avaient nommés *Princes de la jeunesse*, c'est-à-dire chefs de la première cohorte, et enfin de ce qu'ils les avaient *honorés d'une lance et d'un bouclier d'argent*[2].

Tout cela en effet fut exécuté cette année et les suivantes. — Pour contenter Tibère, il lui attribue la puissance tribunitienne.

II. Nature de la religion païenne. — Les affaires romaines dirigées par les oracles, les apparitions, les démons, etc. — De quel esclavage et de quelle DÉMONOCRATIE le CHRIST a délivré les hommes.

Nous verrons comment, l'année suivante, Auguste confia

[1] Dion, *Hist. Rom.*, l. LV, c. 9; trad. franç., t. VII, p. 587.

[2] Voir le *Monument d'Ancyre*, édit. Mommsen, c. XIV, p. 32.

un sacerdoce à Caius à peine âgé de 15 ans. Nous croyons devoir consigner ici quelles étaient les servitudes auxquelles était astreint un des principaux prêtres, le *Flamen* de Jupiter.

« Le prêtre de Jupiter, dit Plutarque, appelé *Flamen Dialis*, » ne pouvait toucher ni farine, ni levain, ni viande crue... Il » ne pouvait non plus toucher un chien ou une chèvre, ni » même en prononcer le nom; c'était pour ne pas éloigner » de lui ses suppliants. Aussi avait-il son lit dans le vestibule » de la maison, et celui qui tombait à ses genoux était ce » jour-là exempt de toute punition. S'il arrivait chargé de » chaînes, on le déliait, et on jetait ses fers hors de la maison, » non par la porte; mais par-dessus le toit. — Il ne lui était » pas permis non plus de toucher du lierre, ni de passer dans » un chemin, où il y avait des ceps de vigne attachés à des » arbres[1]. »

III. Rapports des Romains avec les Juifs et influence du peuple choisi de Dieu pour conserver les traditions primitives sur le peuple conquérant du monde.

La désolation continue dans le palais d'Hérode. Sur ce qu'on lui a dit que trois de ses eunuques, qu'il affectionnait beaucoup, avaient été gagnés par Alexandre à prix d'argent, il les fait mettre à la question. Dans la force des tourments, ils avouent qu'Alexandre leur avait dit que son père n'était plus bon à rien, qu'il se faisait noircir les cheveux pour dissimuler sa vieillesse, et que par conséquent ils devaient s'attacher à lui comme étant le seul qui devait succéder au trône, etc. — Sur cela Hérode furieux soupçonne tout le monde et sur le moindre soupçon met à la question et fait mourir. — Tous ceux qui approchaient de sa personne, pour se mettre à couvert, s'accusent les uns les autres et sont successivement mis à mort. — Il y avait auprès de lui deux anciens officiers qui avaient surveillé l'éducation des jeunes princes, et avaient été leurs gouverneurs à Rome, Hérode, n'osant les mettre à mort, les exile. — Poussé par Antipater il fait mettre à la question tous ceux qui de près ou de loin étaient attachés aux jeunes princes. Un de ces malheureux

[1] Plutarque, *Questions romaines*, nos 109, 110, 111, 112; trad. Ricard, t. III, p. 487, 489, 491.

déclare qu'Alexandre lui avait dit que quoiqu'il fût très-habile à tirer de l'arc il manquait quelquefois volontairement son but de crainte de déplaire à Hérode, et que lorsqu'il se promenait avec son père il marchait un peu courbé pour ne pas paraître plus grand que lui. La violence des tourments l'obligea encore à dire qu'Alexandre avait résolu de tuer le roi, et puis de s'enfuir à Rome. — De plus une lettre est produite dans laquelle Alexandre se plaignait à son frère de ce que leur père avait donné à Antipater un domaine qui produisait 200 talents de revenus. — Sur cela Hérode ordonne de jeter Alexandre en prison.

Ce jeune prince poussé à bout, pour jeter un plus grand trouble autour d'Hérode, envoie 4 *Mémoires* au roi, dans lesquels il lui apprend qu'il y a en effet un complot tramé contre lui, et qu'à la tête du complot se trouvent Phéroras son frère, Salomé sa sœur, qui a préparé le poison, de concert avec Ptolémée et Sapinius, ses principaux ministres.

A cette découverte une espèce de rage s'empare d'Hérode. Sans écouter ni défenses ni justifications, sans aucun éclaircissement, il envoie à la mort tous ceux qui sont accusés. Son imagination lui présente le prince son fils armé d'un poignard et prêt à le percer. Occupé nuit et jour de ces effrayantes idées il s'agitait comme un furieux et courait çà et là comme un insensé[1].

Cependant Archélaüs, roi de Cappadoce, et beau-père d'Alexandre, ayant appris ce qui se passait, vient à Jérusalem pour défendre son beau-fils, mais il trouve Hérode tellement furieux qu'il regarde comme dangereux de défendre le jeune prince. Il prend une autre voie. Il se présente lui-même encore plus irrité contre Alexandre que son père, il l'accuse, le juge digne de mort, et annonce qu'il va faire divorcer sa fille d'avec lui. — Hérode stupéfait se met à défendre son fils; peu à peu il s'apaise. Alors Archélaüs le justifie, rejette ses imprudences sur les courtisans, et Hérode rentre en grâce avec son fils. — Il remercie Archélaüs de son intervention, lui fait de grands présents, l'accompagne jusqu'à Antioche, où il le reconcilie avec *Titius*, président de la Syrie.

[1] Josèphe, *Ant. Jud.*, l. XVI, c. 8, nos 4 et 5, p. 246.

Tout cela ne s'était pas fait sans qu'Hérode eût tenu Auguste au courant de tout ce qui se passait. Quand la paix fut rétablie, il ne manqua pas d'en instruire l'empereur, qui dut concevoir une médiocre estime pour l'auteur de tant de massacres.

Analyse philosophique et historique des écrits publiés cette année.

IV. Le rhéteur C. Albutius Silus. — Sa vie et sa mort volontaire.

Voici ce que nous dit Suétone de cet auteur :

« C. Albutius Silus, de Novarre, étant édile dans sa patrie, » y rendait la justice. Un jour, ceux contre lesquels il venait » de prononcer le saisirent par les pieds et le tirèrent à bas » de son tribunal. Il en fut tellement indigné, qu'il courut » droit à la porte de la ville, et de là jusqu'à Rome. Il y fut » reçu dans l'intimité de l'orateur Plancus; et comme celui-ci, » quand il allait déclamer, avait coutume d'aposter quelqu'un » qui parlât avant lui, Albutius se chargea de cet exercice. » Ce qu'il fit si bien, qu'il réduisit Plancus au silence, car il » n'osa point risquer la comparaison... Il avait divers genres » de déclamations; tantôt il était solennel et pompeux; puis, » pour n'être point entièrement un rhéteur de l'école, il de- » venait simple, négligé, et n'employait que des expressions » triviales. — Une fois, à Milan, dans une affaire de meurtre, » il défendait un accusé, devant le proconsul L. Pison; le lic- » teur ayant imposé silence à ceux qui élevaient trop la voix » pour le louer, il s'emporta, gémit sur la condition de l'Ita- » lie, comme si elle était pour la seconde fois réduite en pro- » vince; puis il invoqua Marcus Brutus, dont la statue était à » proximité, l'appela l'auteur, le vengeur de la liberté et des » lois, et faillit se faire punir à raison de ses écarts. Dans un » âge avancé, étant affligé d'un abcès, il revint à Novarre, » convoqua le peuple, et, après avoir exposé, en forme de » harangue, les motifs pour lesquels il avait résolu de mou- » rir, il s'abstint de toute nourriture. »

C. Albutius Silus, Novariensis, quum ædilitate in patria fungeretur, quum forte jus diceret, ab iis, contra quos pronunciabat, pedibus, e tribunali detractus est. Quod indigne ferens, statim contendit ad portam, et inde Romam :

receptusque in Planci oratoris contubernium, cui declamaturo mos erat prius aliquem, qui ante diceret, excitare, suscepit eas partes, atque ita implevit, ut Planco silentium imponeret, non audenti in comparationem se demittere.... Declamabat autem genere vario : modo splendide atque adornate : tum, ne usquequaque scholasticus existimaretur, circumcise ac sordide, et tantummodo trivialibus verbis.... Et rursus in cognitione cædis, Mediolani, apud L. Pisonem proconsulem defendens reum, quum, cohibente lictore nimias laudantium voces, ita excanduisset, ut et, deplorato Italiæ statu, quasi iterum in formam provinciæ redigeretur, Marcum insuper Brutum, cujus statua in conspectu erat, invocaret, legum ac libertatis auctorem et vindicem, pæne pœnas luit. Jam autem senior ob vitium vomicæ Novariam rediit : convocataque plebe, causis, propter quas mori destinasset, diu ac more concionantis, redditis, abstinuit cibo (Suét., *De Claris Rhetoribus*, c. VI).

LV

4 *ans avant Jésus-Christ.*
12e *année de la B. vierge Marie ;* à partir du 8 septembre.
20e *année du pontificat de Simon,* à Jérusalem.
1re *année de Saturninus et de Volumnius,* présidents de la Syrie.
33e *année d'Hérode,* roi des Juifs.
748e *année de Rome : Auguste XII* et *L. Cornelius Sylla,* consuls.
39e *année du règne d'Auguste.*

I. Événements politiques.

Après 17 ans d'intervalle, Auguste se fait nommer consul, pour la 12e fois, afin de pouvoir conduire avec plus de solennité son petit-fils Caius au Forum, pour lui faire déposer solennellement la *prétexte* robe de l'enfance et le revêtir de la *toge* virile. — Dès ce moment Caius commence à assister aux assemblées publiques du sénat et du peuple. — A cette occasion Auguste fait une largesse de 60 deniers aux 320,000 citoyens de Rome[1]. — Choqué de ces honneurs Tibère quitte Rome et se retire à Rhodes sous prétexte de continuer ses études; il y mène une vie presque de particulier. — Cette retraite est attribuée en outre au désir de se séparer de Julie sa femme qu'il ne pouvait plus supporter et qu'il laisse à Rome. — D'après Dion, d'autres allèguent un ordre d'Auguste qui aurait découvert qu'il tramait quelque

[1] Voir *Monum. d'Ancyre*, c. XIV, p. 36.

chose contre Caius et Lucius. — Il y resta 7 ans. — Une inscription qui existe encore à Rome annonce qu'Auguste répara tous les aqueducs de la ville.

II. Nature de la religion païenne. — Les affaires romaines dirigées par les oracles, les apparitions, les démons, etc.— De quel esclavage et de quelle DÉMONOCRATIE le CHRIST a délivré les hommes?

Auguste ne se contente pas de donner à Caius les honneurs civils dont nous avons parlé. Il voulut, pour le rendre plus respectable, lui conférer la dignité du Sacerdoce, et l'agrège au collége des *Pontifes*[1]. Nous verrons que dans 3 ans Lucius, frère cadet de Caius, fut admis dans le collége des *Augures*. Une médaille, publiée par Noris[2], montre les deux princes revêtus de ces dignités. On les voit la tête couverte de leur *toge prétexte* blanche bordée de rouge, ayant l'un auprès de lui le *Simpuvium*[3], vase à verser le vin ; l'autre le *Lituus*, bâton des Augures, et de plus la *lance* d'argent et le bouclier (*Parma*) qui leur avaient été donnés par les chevaliers. Nous avons déjà vu qu'Auguste faisant la purification du peuple avait aussi la *tête couverte*. Virgile nous apprend par quelle crainte puérile les prêtres n'exerçaient leur office que la tête couverte. En effet il fait donner à l'augure Hélénus ces prescriptions à Enée.

« Quand tu auras élevé les autels il faudra réaliser tes vœux » sur le rivage ; tu voileras ta tête avec le manteau de » pourpre, de peur qu'au milieu des feux sacrés brûlant » en l'honneur des dieux, une figure hostile ne se montre, » et trouble les présages. »

Et positis aris, jam vota in littore solves,
Purpureo velare comas adopertus amictu,
Ne qua inter sanctos ignes in honore Deorum
Hostilis facies occurrat, et omina turbet (Virg., *Æneid.* III, 404).

Cette superstition était passée de la Grèce à Rome ; en effet Quinte-Curce parlant d'un sacrifice fait par Alexandre nous dit du prêtre Aristandre :

[1] Dion, *Hist. Rom.*, l. LV, n° 9 ; trad. franç., t. VII, p. 587.

[2] Voir *Cenotaphia Pisana*, dissert. II, c. 5 ; dans *Opera*, t. III, p. 188, in-fol., Veronæ, 1729.

[3] Voir les figures de tous ces objets dans l'excellent *Dict. des Antiq. rom.* de Rich ; in-12, chez Didot, 1861.

« Celui-ci en habit blanc portant la verveine dans ses » mains, et la tête couverte, précédait les paroles du roi. »

Ille in candida veste, verbenas manu præferens, capite velato, præibat preces regi (Q. Curtius, *Gesta Alexandri*, IV, 30).

Tertullien n'a pas manqué de stigmatiser ces petitesses et de relever la dignité que le Christianisme avait introduite dans le sacerdoce et la prière chrétienne :

» Les Chrétiens prient les mains élevées, parce qu'elles sont » innocentes, la tête découverte, parce que nous ne rougis- » sons pas; enfin sans moniteur, parce que notre prière part » du cœur. »

Illuc suspicientes christiani manibus expansis, quia innocuis; capite nudato, quia non erubescimus; denique sine monitore, quia de corde oramus (Tertul., *Apolog.*, c. 30; dans *Patr. lat.*, t. I, p. 442).

III. Rapports des Romains avec les Juifs et Influence du peuple choisi de Dieu pour conserver les traditions primitives sur le peuple conquérant du monde.

A toutes les affaires qui troublaient si profondément la vie d'Hérode, vient s'en joindre une qui l'agita plus peut-être que toutes les autres. Ce fut la perte de l'amitié et de la protection d'Auguste. Voici quelle en fut la cause. Pendant son dernier voyage à Rome, les Trachonites s'étaient révoltés; soumis par les généraux d'Hérode, quelques-uns s'étaient retirés en Arabie, d'où ils faisaient des excursions continuelles en Judée. En Arabie régnait alors le roi Obodas, qui s'était laissé dominer par un jeune homme nommé Sillée. Ce Sillée avait voulu épouser Salomé, sœur d'Hérode, qui s'y était opposé, sous prétexte que Sillée aurait dû se faire juif et se soumettre à la circoncision. Sillée irrité protégeait sous main les voleurs qui pillaient les domaines d'Hérode. — Celui-ci pour les punir commença par faire égorger tous les parents qu'ils avaient laissés dans la Trachonite. — Comme cette exécution n'avait fait qu'exaspérer les brigands, et qu'Obodas ou plutôt Sillée n'exécutait rien de ce que les gouverneurs romains avaient exigé d'eux, Hérode obtint de ces derniers d'entrer en Arabie avec une armée pour se rendre justice. — En effet il opprima les brigands et défit les Arabes qui étaient venus les secourir et tua Nacèbe leur chef.

Pendant ce temps Sillée était venu à Rome pour accuser

Hérode. Il insista surtout sur ce que, sans la permission d'Auguste, Hérode avait attaqué un peuple ami des Romains, ravagé son territoire et tué un de ses généraux. — Ces accusations firent une grande impression sur Auguste. Il s'informa auprès des amis d'Hérode s'il était vrai qu'il fût entré en Arabie avec une armée, et comme ils ne purent en disconvenir, Auguste, en colère ne voulut rien entendre du motif qu'il avait eu d'y entrer, mais il lui écrivit sur-le-champ une lettre extrêmement dure dont le précis était : « Qu'il l'avait » jusque-là considéré comme un ami, mais qu'il le traiterait » désormais en sujet[1]. »

On pense quelle dut être l'appréhension d'Hérode. Pour se justifier il envoya à Rome une ambassade qu'Auguste ne voulut pas recevoir; une seconde essuya le même refus. Pendant ce temps les Trachonites et les Arabes ravageaient ses États sans qu'il pût se défendre. — On conçoit quelle devait être la rage de cet homme qui jusqu'à ce jour avait fait tout ce qu'il avait voulu. Il fut cependant obligé de rester tranquille et d'attendre qu'Auguste lui permît de se justifier.

IV. Occupations de la B. vierge Marie pendant son séjour au temple.

C'est à l'*Histoire de la Nativité de Marie et de l'enfance du Sauveur* que nous empruntons les détails suivants, qui sont souvent cités dans les *Vies de la Vierge*, et que nous donnons, non comme historiques, mais comme une preuve que de bonne heure, au 5e siècle date, dit-on, de cette Histoire, on a considéré la prière, le travail et la charité comme l'apanage de la femme chrétienne. On y voit aussi quelle immense distance sépare cette femme Chrétienne de la femme Païenne.

« La figure de Marie resplendissait comme la neige, de » sorte qu'on pouvait à peine contempler son visage. Elle » s'appliquait au travail des ouvrages en laine, et tout ce que » des femmes âgées ne pouvaient comprendre, elle l'expliquait, » étant encore dans un âge aussi tendre. Elle s'était imposé » pour règle de s'appliquer à l'oraison depuis le matin jus- » qu'à la troisième heure et de se livrer au travail manuel » depuis la troisième heure jusqu'à la neuvième; et depuis

[1] Josèphe, *Ant. Jud.*, l. XVI, c. 9, n° 3.

» la neuvième heure elle ne discontinuait pas de prier jusqu'à » ce que l'ange du Seigneur lui eût apparu; alors elle rece- » vait sa nourriture de sa main, afin d'avancer de mieux en » mieux dans l'amour de Dieu. De toutes les autres vierges » plus âgées qu'elle et avec lesquelles elle était instruite dans » le service de Dieu, il ne s'en tronvait point qui fût plus » exacte aux veilles, plus instruite dans la sagesse de la loi de » Dieu, plus remplie d'humilité, plus habile à chanter les » cantiques de David, plus remplie d'une aimable charité, » plus pure de chasteté, plus parfaite en toute vertu. Car elle » était constante, immuable, persévérante, et chaque jour » elle profitait en dons de toute espèce. Nul ne l'entendit » jamais dire du mal, nul ne la vit jamais se mettre en co- » lère. Tous ses discours étaient pleins de grâce, et la vérité » se manifestait dans sa bouche. Elle était toujours occupée » à prier ou à méditer la loi de Dieu, et elle étendait sa sol- » licitude sur ses compagnes, craignant que quelqu'une d'elles » ne péchât en paroles ou n'élevât sa voix en riant, ou ne fût » gonflée d'orgueil, ou n'eût de mauvais procédés à l'égard » de son père et de sa mère. Elle bénissait Dieu sans relâche, » et pour que ceux qui la saluaient ne pussent la détourner » de la louange de Dieu, elle leur répondait : « Grâces soient » rendues à Dieu ! » Et c'est d'elle que vint l'usage adopté par » les hommes pieux de répondre à ceux qui les saluent : « Grâces soient rendues à Dieu ! » Elle prenait chaque jour » la nourriture qu'elle recevait de la main de l'ange, et elle » distribuait aux pauvres les aliments que lui remettaient » les prêtres du temple. On voyait très-souvent les anges » s'entretenir avec elle, et ils lui obéissaient avec la plus » grande déférence. Et si une personne atteinte de quelque » infirmité la touchait, elle s'en retournait aussitôt guérie[1]. »

Analyse philosophique et historique des écrits publiés cette année.

Mort de Tiron affranchi de Cicéron.

« M. Tullius Tiro, affranchi de Cicéron, qui le premier in-

[1] *Evangile de la Nativité de Marie*, c. VI, dans les *Apocryphes* de Migne, t. I, p. 1066.

» venta les notes à transcrire [1], vieillit jusqu'à 100 ans (et » meurt cette année) dans sa campagne de Puteole [2]. » — Nous avons cité ses amours contre nature avec Cicéron, et l'épigramme que le célèbre orateur lui adressa à ce sujet [3].

LVI

3 *ans avant Jésus-Christ.*
13e *année de la B. Vierge Marie;* à partir du 8 septembre.
21e *année du pontificat de Simon,* à Jérusalem.
2e *année de Saturninus* et de *Volumnius,* présidents de la Syrie.
34e *année d'Hérode,* roi des Juifs.
749e *année de Rome : C. Calvisius Sabinus* et *L. Passienus Ruffus,* consuls.
40e *année du règne d'Auguste.*

I. Événements politiques.

Une grande lacune se trouve dans l'histoire de Dion; aussi connaît-on peu de choses des événements politiques de cette année. — Auguste donne congé aux vétérans après avoir payé les récompenses qui leur étaient dues [4].

II. Nature de la religion païenne. — Les affaires romaines dirigées par les oracles, les apparitions, les démons, etc. — De quel esclavage et de quelle DÉMONOCRATIE le CHRIST a délivré les hommes ?

Nous empruntons à Pline quelques superstitions populaires qui avaient cours à Rome et en Italie.

« Une loi de la campagne, observée presque dans toutes les » métairies d'Italie, défend aux femmes de tourner leurs » fuseaux en marchant, ou même de les porter découverts, » parce que, dit-on, rien n'est plus capable d'arrêter le bien » qu'on espère, et surtout l'abondance des moissons. Il y a » peu de temps, M. Servilius Nonianus, prince de la cité, » redoutant la chassie, avant que d'articuler le nom du mal, » et que personne lui en eût parlé, portait à son cou les deux

[1] Voir ci-dessus, p. 64.
[2] Voir *Chronique* d'Eusèbe, l. II, à cette année; dans *Patr. grecq.*, t. XIX, p. 520.
[3] *Annales*, t. XI, p. 197 (5e série).
[4] *Monum. Ancyr.*, c. XVI, p. 43.

» lettres grecques P et A, tracées sur un papier enveloppé de » linge. Mucien, trois fois consul, portait, pour le même ob- » jet, une mouche vivante dans un petit linge blanc ; tous » deux prétendaient que ces amulettes les préservaient du » mal d'yeux. Certains *carmens* (ou paroles magiques) garan- » tissent les uns de la grêle, les autres des maladies, des brû- » lures. L'expérience a prouvé l'efficacité de quelques-uns; » mais, dans une si grande diversité d'opinions, je n'ose les » faire connaître ici, et laisse à chacun la liberté de les ap- » précier. »

Pagana lege in plerisque Italiæ prædiis cavetur, ne mulieres per itinera ambulantes torqueant fusos, aut omnino detectos ferant, quoniam adversetur id omnium spei, præcipueque frugum. M. Servilius Nonianus princeps civitatis, non pridem in metu lippitudinis, priusquam ipse eam nominaret aliusve ei prædiceret, duabus litteris græcis P et A, chartam inscriptam, circumligatam lino, subnectebat collo. Mucianus ter consul, eadem observatione viventem muscam in linteolo albo : his remediis carere ipsos lippitudine prædicantes. Carmina quædam exstant contra grandines, contraque morborum genera, contraque ambusta, quædam etiam experta ; sed prodendo obstat ingens verecundia, in tanta animorum varietate. Quapropter de his, ut libitum cuique fuerit, opinetur (Plinius, *Hist. Nat.*, l. XXVIII, c. 5; t. XVII, p. 20, édit. Panckouke).

III. Rapports des Romains avec les Juifs et influence du peuple choisi de Dieu pour conserver les traditions primitives sur le peuple conquérant du monde.

Hérode, désolé de la disgrâce qu'il a encourue auprès d'Auguste, envoie une 3e ambassade à Rome, qu'il confie à Nicolas de Damas, son ami, et celui d'Auguste, pour tâcher par son moyen et par celui de ses amis de Rome, et aussi par les sommes d'argent qu'il lui confie, de rentrer dans les bonnes grâces d'Auguste.

Mais pendant qu'il attend avec anxiété le résultat de ces nouvelles démarches, les querelles intérieures de sa famille s'enveniment et le poussent à décider la mort de ses fils.

1° D'abord un Lacédémonien nommé Eurylle entre hypocritement dans leurs bonnes grâces, puis les dénonce à Hérode comme se plaignant avec violence de ce que le roi ne voulait plus leur parler, ni souffrir qu'ils mangeassent à sa table. — Sur ce Hérode conçoit une telle aversion pour ses enfants qu'il excite ceux même qui les calomniaient auprès

de lui. — Il avait congédié deux gardes qui après s'étaient attachés à Alexandre; il les fait appliquer à la question; dans les tourments ils accusent les princes de les avoir sollicités de tuer le roi à la chasse. Après cet aveu ils sont immédiatement massacrés par une populace aux ordres d'Antipater, pour qu'on ne puisse les interroger de nouveau.

2° On accuse les princes d'avoir écrit au gouverneur d'Alexandrion de les recevoir dans cette forteresse après la mort du roi. — Le gouverneur est mis à la question; les princes nient la lettre et accusent Antipater de l'avoir fait fabriquer par Diophante qui plus tard fut mis à mort comme faussaire.

3° Hérode assemble le peuple à Jéricho et fait comparaître ceux qui avaient déposé contre les princes. La tourbe, excitée sans doute par Antipater, se rue sur eux et les tue à coups de pierre. Ils eussent traité de même les princes si Hérode ne l'avait fait apaiser par Ptolémée et Phéroras.

4° Aristobule désespéré écrit à Salomé sa belle-mère et sa tante, et la supplie de venir à son secours, d'autant plus qu'elle-même est accusée de faire connaître à Sillée ce qui se passe dans le royaume dans l'espoir de l'épouser. Salomé profite de la confiance de son beau-fils et neveu pour porter cette lettre à Hérode. Celui-ci fait mettre les princes aux fers et leur ordonne de déclarer par écrit ce que chacun avait tramé contre lui.

5° Les princes déclarent qu'ils n'ont rien tramé de coupable, seulement que, fatigués d'être toujours soupçonnés, ils avaient projeté de s'enfuir auprès d'Archélaüs, qui avait promis de les envoyer à Rome, pour qu'ils pussent se justifier auprès d'Auguste.

6° Sur cela Hérode croit qu'Archélaüs est du complot; il lui envoie deux ambassadeurs qui devaient se plaindre de sa conduite, et pousser jusqu'à Rome, pour porter ses lettres à Auguste et les mémoires qui prouvaient la culpabilité de ses fils. — Archélaüs répond que s'il a accepté de recevoir les princes c'était dans leur intérêt et dans celui d'Hérode, pour mettre fin à leurs mutuelles inquiétudes, mais qu'il n'a pas promis de les envoyer à Rome.

7° Les nouveaux députés sont bien reçus par Auguste, que Nicolas avait complétement réconcilié avec Hérode, en lui prouvant que Sillée l'avait trompé en calomniant Hérode qui n'était entré en Arabie qu'avec la permission des gouverneurs romains de la Syrie. Sillée paya plus tard de sa tête ses intrigues.

Auguste mécontent de ce que Arétas avait succédé à Oroboas, sans sa permission, voulait d'abord donner son royaume à Hérode, mais, après avoir lu les *Mémoires* où il accusait ses enfants, il jugea qu'il convenait « peu de charger d'un » nouveau royaume ce prince déjà vieux et chargé d'aussi » grands chagrins à cause de ses fils[1]. »

IV. Hérode contre toutes les règles de la justice romaine fait condamner et étrangler ses deux fils Alexandre et Aristobule.

Auguste ayant rendu ses bonnes grâces à Hérode lui écrivit par rapport à ses enfants :

« Qu'il le plaignait extrêmement d'avoir des enfants qui » lui donnaient tant de peine : que s'ils étaient si dénaturés » que d'avoir osé entreprendre sur sa vie il devait les traiter » comme des parricides, et qu'il le laissait sur ce sujet dans » une pleine liberté. Mais que s'ils n'avaient eu autre dessein » que de s'enfuir, la piété paternelle l'obligeait à se contenter » d'un léger châtiment. Qu'ainsi il lui conseillait de faire une » assemblée dans Bérite où il y avait un si grand nombre de » Romains : et que là avec les gouverneurs des provinces voi- » sines, Archélaüs, roi de Cappadoce, et autres personnes qui » étaient les plus considérables tant par leur qualité que » par son affection pour eux, on décidât cette affaire[2]. »

Bérite était une colonie romaine fondée par Agrippa, et qui était par conséquent régie par le Droit romain, qui exigeait que les coupables fussent présents et pussent se défendre. Mais Hérode supprima toutes les stipulations de la loi ; en grande hâte il convoque l'assemblée de Bérite.

Après avoir cité la lettre de l'empereur Josèphe ajoute :

[1] Josèphe, *Ant. Jud.*, l. XVI, c. 10, n° 9 ; t. I, p. 648, édit. Didot.
[2] Josèphe, *ibid.*, c. XI, n° 1, p. 648.

« Hérode pour exécuter cet ordre convoqua une grande » assemblée à Béryte qui était le lieu que l'empereur lui avait » marqué. *Saturnin* et *Pedanius* y présidèrent accompagnés » de *Volumnius*, intendant de la province. Les parents d'Hérode » du nombre desquels étaient Phéroras et Salomé, et ses amis » y assistèrent, et avec eux les plus grands seigneurs de Syrie; » mais Archélaüs ne s'y trouva pas, à cause qu'étant beau- » père d'Alexandre il était suspect à Hérode.

» Quant à ses fils il ne voulut point les faire venir, mais les » fit demeurer sous une sûre garde dans un village des Sydo- » niens nommé Platane, parce qu'il jugeait bien que leur » seule présence serait capable d'émouvoir les juges à com- » passion, et que si on leur permettait de parler pour se dé- » fendre, Alexandre se justifierait aisément et son frère des » crimes dont on les accusait[1]. »

Voici maintenant comment Josèphe rend compte du vote :

« *Saturninus* parla le premier, et dit qu'il était d'avis de » punir ces deux princes; mais non pas de mort, parce » qu'étant père, et ayant même trois de ses fils dans cette as- » semblée il ne pouvait être d'un si rude sentiment. Deux » autres députés de l'empereur furent de son avis, et quelques » autres aussi. *Volumnius* fut le premier qui opina à la mort, » et tout le reste le suivit[2]. »

Il est vraiment difficile de se rendre compte d'une semblable condamnation prononcée dans une ville régie par le Droit romain, contre des hommes qui étaient peut-être citoyens romains, et par un tribunal présidé par un Proconsul romain. On sait que, d'après le Droit romain, tout accusé devait être présent, interrogé et muni d'un défenseur; on se souvient que Cicéron fut envoyé légalement en exil pour avoir fait exécuter les complices de Catilina, condamnés seulement par le sénat et sans avoir été entendus[3]. Comment donc un semblable jugement a-t-il pu être porté contre les deux jeunes

[1] Josèphe, *Guerre des Juifs*, t. I, c. 27, n° 2; t. II, p. 66, édit. Didot.
[2] Josèphe, *ibid.*, n° 3.
[3] Voir *Annales*, t. VI, p. 425 (5e série).

princes et mis à excécution? Josèphe s'exprime ainsi sur les auteurs de ce vote :

« Les uns votèrent ainsi par flatterie pour Hérode, et les » autres par la haine qu'ils lui portaient; mais nul parce qu'il » crut que ces deux princes méritassent ce châtiment[1]. »

Ceci peut nous expliquer ce vote et la facilité avec laquelle Auguste donna tout pouvoir à Hérode sur ses enfants. Hérode était devenu une puissance. Par ses largesses, par les édifices qu'il avait fait construire non-seulement dans son royaume mais encore dans les principales villes de la Grèce, par les richesses qu'il répandait à Rome même, il luttait presque de grandeur avec Auguste lui-même. L'ovation qu'il venait de recevoir aux Jeux Olympiques par les applaudissements de toute la Grèce, l'avait mis en quelque sorte au-dessus de l'empereur. Auguste dut en être blessé, et chercha l'occasion de l'abaisser aux yeux du peuple. Déjà le meurtre de la reine Mariamne, l'accusation première portée à Rome contre ses fils avaient terni beaucoup l'auréole du roi des Juifs. Le meurtre de ses fils, exécuté par ses propres mains, devait faire passer de l'admiration à l'horreur. C'est ce qu'Auguste comprit bien. D'ailleurs il se souvenait qu'il avait lui-même les mains toujours teintes du fleuve de sang qu'il avait fait verser lors des proscriptions. Il ne fut donc pas fâché de voir celles d'Hérode souillées d'un sang encore plus précieux que celui qu'il avait fait répandre. Cela explique la conduite d'Auguste.

Ceci explique aussi la conduite de Volumnius et des autres Romains. Ils subissaient l'influence du Dieu qui avait laissé Hérode maître de ses enfants. De là leur condamnation.

Hérode part de Béryte traînant les princes après lui. Arrivé à Tyr, il y rencontre Nicolas qui revenait de Rome, et lui demande quel était dans cette ville le sentiment de ses amis touchant ses enfants. Nicolas lui répondit :

« Que la plupart les condamnaient, et estimaient qu'il les » devait faire mettre en prison pour les faire mourir s'il le » trouvait juste; mais seulement après une mûre délibération, » afin qu'il ne parût pas agir dans une affaire si importante

[1] Josèphe, *ibid.*

» plutôt par colère que par raison; ou bien que pour ne se » pas engager dans un malheur sans remède il devait les » absoudre et les mettre en liberté[1]. »

Hérode ne répond rien et se montre seulement tout pensif et s'embarque pour Césarée.

Cependant tout le peuple juif était consterné de ce qui se passait; mais personne n'osait rien dire. Un vieux militaire, nommé Tyron, osa seul aborder le terrible roi.

Admis en sa présence, il expose qu'il n'est mu que par l'intérêt qu'il lui porte; qu'on ne peut comprendre qu'il ait le courage de faire mourir deux princes, fils d'une reine que tout le monde aimait, pour se livrer à un fils, qui seul a conçu des espérances criminelles; que le peuple terrifié se tait, mais que les officiers de son armée sont tous émus de compassion pour les princes et d'horreur pour ceux qui sont cause de leur infortune.

Hérode, peu touché de ces paroles, demande quels sont les officiers qui blâment sa conduite; quand il les a connus, il les fait tous arrêter, et mettre en prison, avec Tyron lui-même.

Sur ce, un certain *Tryphon*, barbier du roi, déclare que Tyron lui a conseillé diverses fois de lui couper la gorge. Le barbier, Tyron et son fils, sont appliqués à la question. Le fils de Tyron, sur la promesse qu'on cesserait de tourmenter son père, déclare qu'en effet son père avait résolu de tuer le roi: « On ne sait, dit Josèphe, si cette déposition était véritable, » ou si ce jeune homme la fit pour épargner à son père et à » lui de si horribles tourments[2]. »

Alors la rage de cette bête féroce n'eut plus de bornes, il fait aussitôt massacrer à coups de pierres et de bâtons, par la canaille qui lui était dévouée, Tyron, son fils, le barbier et 300 officiers de son armée, et ordonne d'étrangler ses deux fils. Il faut connaître sur cela le texte même de Josèphe:

« Hérode bannit alors de son esprit toute la peine qui pou- » vait lui rester à se résoudre de faire mourir ses fils et ne » voulant point laisser de lieu à s'en repentir il se hâta d'en

[1] Josèphe, *Ant. Jud.*, l. XVI, c. 11, n° 3, t. I, p. 650, édit. Didot.
[2] Josèphe, *ibid.*

» avancer l'exécution. Il fit amener en public, Tyron, son fils, » ce barbier, et les 300 officiers d'armée qui avaient été déférés, et les accusa devant le peuple qui se jeta aussitôt sur » eux et les tua tous. Quant à Alexandre et à Aristobule, ce » père impitoyable les envoya à Sébaste, *où ils furent étranglés » par son commandement, et leurs corps portés à Alexandrion,* » dans le sépulcre où leur aïeul maternel et plusieurs de leurs » ancêtres étaient enterrés [1]. »

Comprend-on cette populace, qui, sans jugement, massacre accusateurs et accusés, au nombre de 303 à coups de pierres et de bâtons? Nous ne croyons pas qu'il existe une action plus spontanément atroce dans toute l'histoire de l'antiquité, et il nous semble déjà entendre au loin la terrible parole de cette même populace :

« Non pas lui, mais Barrabas. — Mais que ferai-je » de Jésus appelé le Christ? — Tous disaient : Qu'il soit » crucifié... Que son sang retombe sur nous et sur nos en- » fants [2]. »

Il faut noter ici une singulière théorie de Josèphe qui prouve quels progrès la philosophie païenne, grecque et romaine, avait faits chez les Juifs. Après avoir mis en doute si c'est aux imprudences des jeunes princes ou à la cruauté d'Hérode qu'il faut attribuer cette sanglante exécution, il ajoute :

« Faut-il dire que c'est la Fortune (τύχη) qui l'emporta, » laquelle est plus puissante que tous les conseils de la pru- » dence. C'est pour cela que nous avons coutume de croire » que les actes humains ont été tout à fait décidés à l'avance » par une certaine Nécessité (ἀνάγκη), pour arriver sans faute » et nous l'appelons *Fatalité* (εἱμαρμένη), parce qu'il n'y a rien » qu'elle n'accomplisse. Au reste, comme je le crois, il suf- » fira de juger cette opinion par celle qui donne à nous- » même quelque chose (ἀποδιδόντα τι) et n'empêche pas qu'on » impute à chacun la gravité de ses mœurs. Ce sont des

[1] Josèphe, *ibid.*, n° 7, p. 651.

[2] At illi dixerunt : Barrabam. — Quid igitur faciam de Jesu qui vocatur Christus? — Dicunt omnes : Crucifigatur... Sanguis ejus super nos et super filios nostros (*Matth.*, XXVII, 21, 22, 23, 25).

» choses qui ont été philosophées avant nous et dans la loi[1]. »

Voilà ce que Josèphe, juif et prêtre, avait appris par la lecture des auteurs païens de son temps.

Analyse philosophique et historique des écrits publiés cette année.

1. Le rhéteur Porcius Latro met fin à sa vie.

« M. Porcius Latro, déclamateur latin, fatigué d'une double » fièvre quarte, met fin à sa vie[2]. » — Il avait été le professeur d'Ovide, sur lequel Sénèque nous dit : « Ovide était l'admi- » rateur de Latro, quoiqu'il suivît un autre genre d'élo- » quence... Son discours ne paraissait alors que de la prose, » mais il fut tellement assidu aux discours de Latro, qu'il mit » en vers plusieurs de ses sentences. »

Nam Latronis admirator erat quum diversum sequeretur dicendi genus... Oratio ejus jam tum nihil aliud poterat videri quam solutum carmen. Adeo autem studiose Latronem audivit, ut multas ejus sententias in versus suos transtulerit (Senec, *Controv.* x; t. vii, p. 188, édit. Lemaire).

2. Mort du grammairien C. Mæcenas Melissus.

« Nous avons déjà parlé de ce grammairien et dit que, né de condition libre, il avait été dès son enfance exposé par ses parents. Recueilli et ayant reçu une éducation distinguée il fut donné à Mécène comme grammairien. En vain sa mère le réclama comme libre, il préféra rester l'esclave de Mécène qui l'affranchit. Nous avons déjà dit aussi qu'Auguste l'avait chargé d'arranger la Bibliothèque du portique d'Octavie[3] :

« Il nous apprend lui-même qu'il était dans sa 60e année » quand il se mit à écrire ses petits volumes d'*Inepties*, qui » portent aujourd'hui le titre de *Jeux*. Il en fit jusqu'au » nombre de 150, auxquels il en ajouta d'autres de diverses » espèces. Il composa aussi un nouveau genre de *Comédies*, » qu'au lieu de *Togatæ* il intitula *Trabeatæ*. »

Atque, ut ipse tradit, sexagesimum ætatis annum agens, libellos *Ineptiarum*, qui nunc *Jocorum* inscribuntur, componere instituit, absolvitque centum et quinquaginta quibus et alios diversi operis postea addidit. Fecit et novum genus *Togatarum*, inscripsitque *Trabeatas* (Suet., *De illust. Gramm.*, c. xxi).

[1] Josèphe, *ibid.*, n° 7, p. 651.

[2] Voir *Chronique* d'Eusèbe, l. ii, à cette année ; dans *Patr. grecq.*, t. xix, p. 520.

[3] Voir *Annales*, t. xv, p. 397 (5e série).

C'était le nom que l'on donnait à certaines pièces de théâtre d'après le costume des acteurs, et le genre plus ou moins élevé des pièces.

Aucun de ces ouvrages n'est arrivé jusqu'à nous. Pline nous apprend « que ce Mécénas Mélissus s'imposa un silence » de 3 ans, à cause d'un crachement de sang. »

Triennio Mæcenatem Melissum accepimus silentium sibi imperasse, a convulsione reddito sanguine (Plin., *Hist. Nat.*, l. XXVIII, c. 17, n° 4).

A. BONNETTY.

Apologétique catholique.

EXAMEN CRITIQUE DU LIVRE :

LA BIBLE DANS L'INDE. — VIE DE IEZEUS CHRISTNA

PAR LOUIS JACOLLIOT.

1. Observations préliminaires. — Position de la question.

Il vient de paraître un livre étrange, où sont accumulées, à côté des plus palpables erreurs et de la plus complète ignorance de l'origine des peuples et des religions diverses, les plus affligeantes injures contre l'Église catholique, son chef, ses ministres et tous les catholiques en général, et par dessus le marché contre tous les prêtres de toutes les religions anciennes et modernes.

Ce livre porte pour titre : *La Bible dans l'Inde. — Vie de Iezeus Christna*, par M. Louis *Jacolliot*. A l'entendre tout vient de l'Inde, peuples, doctrines, religions, institutions, sociétés, histoires égyptiennes, grecques et romaines; tout, tout est dans l'Inde, et c'est là que tout, tout a pris naissance. Et cela est dit avec une assurance héroïque sans hésitation ni doute. A l'entendre, le genre humain entier, y compris l'Inde même, n'a été composé et n'est composé encore que d'un tas d'imbécilles qui se sont toujours laissés mener par quelques prêtres fourbes et menteurs. M. Jacolliot vient, plus savant que le Christ, plus savant que Moïse, plus savant que Manès, que Mercure trismégiste, que Toth, que Zoroastre, qu'Orphée, etc., etc., plus savant que *Christna* et que *Bouddha* lui-même, tout corriger et tout remettre en place; c'est Brahma en personne se réveillant de son long sommeil et produisant la création nouvelle de tout l'univers.

Et tout cela est revêtu d'un grand appareil de jargon indianiste, qui simule une étude profonde de l'Inde et de tous ses livres. Quelques essais de ce genre avaient été déjà tentés dans quelques livres et dans quelques revues, mais ici c'es un système complet, absolu; l'Inde a tout inventé, tout a été emprunté à l'Inde.

Les apologistes catholiques ont laissé passer inaperçues les premières attaques; nous doutons qu'ils répondent à cet ouvrage qui pousse les attaques et les outrages à l'extrême.

Ah! c'est que malheureusement ils ne sont nullement préparés à répondre, toute l'activité des apologistes est portée en ce moment à ressusciter les méthodes et les apologies des siècles passés. On fait de gros volumes sur le Composé humain, Aristote est encore intronisé dans les écoles, le syllogisme et ses formidables adversaires est placé pour fondement de toute la philosophie, et l'on consacrera 25 pages pour apprendre au public comment *l'ange se connaît lui-même*[1].

Et cependant s'il est une vérité palpable et évidente c'est que l'existence de l'humanité, et celle de l'Église en particulier, est toute fondée sur l'histoire. C'est l'histoire qui fait connaître l'origine et la suite de la vie des peuples, c'est l'histoire qui nous fait connaître Moïse et Jésus, et l'histoire n'est connue et ne se maintient que par la tradition.

Mais la tradition est dénaturée et bafouée sous le nom de *Traditionalisme*. Les apologistes trouvent plus commode de faire l'histoire de l'homme et du genre humain dans leur cabinet avec les seules ressources de leur esprit et de leur raison qu'ils qualifient de *seule*, seule, comme celle de Dieu.

Aussi nous le disons de nouveau : ceux qui n'ont fait que les études scholastiques n'ont rien, absolument rien à répondre à cette nouvelle attaque, formidable pour ceux qui n'auront pas fait de l'histoire et des traditions religieuses des divers peuples une étude particulière et profonde.

Aussi oserons-nous dire que les lecteurs des *Annales* sont les seuls à avoir des armes, mais des armes solides et véridiques pour répondre à ces nouveaux adversaires et à pouvoir porter quelque lumière dans le chaos ténébreux des livres et des croyances hindoues.

Comme c'est notre ordinaire, procédons loyalement dans ce combat nouveau, et d'abord voici avec quel éclat un des porte-voix de la presse parisienne a annoncé la venue du

[1] Voir la *Philosophie scolastique, exposée et défendue*, par le R. P. Kleutgen, de la Compagnie de Jésus, t. I, p. 246-271.

nouvel Ératosthène. C'est un rédacteur du *Temps* qué nous allons entendre.

2. Annonce et éloge du livre la *Bible dans l'Inde.— Vie de Iezeus Christna.*

Je puis annoncer l'apparition prochaine d'un livre qui excitera vivement la curiosité publique, et qui pourrait bien déchaîner tous les vents contraires d'une furieuse polémique.

De quelles circonstances naquit l'idée de ce livre? Voici ce qui m'a été dit à ce sujet; je ne suis ici qu'un écho :

Français, désigné pour occuper dans l'Inde une situation qui devait l'y retenir pendant de longues années, celui qui vient de l'écrire songea à se rendre familières la langue et l'histoire du pays. Ses goûts et ses études le mirent en relations avec des Hindous instruits, et particulièrement avec un Brahme dont les connaissances en matière de religion lui étaient extrêmement précieuses. Dans les entretiens fréquents qu'il eut avec ce savant personnage, il fut tout naturellement amené à exposer les idées et les croyances *judaïques* ou *chrétiennes*. Le prêtre hindou l'écoutait attentivement, et en même temps manifestait une surprise extrême. « Mais tout cela, dit-il enfin, » est enseigné par nos livres sacrés. » Et il ouvrit les *Védas* au Français [1].

Celui-ci lut alors, aussi attentivement que le Brahme avait écouté; et ce qu'il lut, il prit la résolution de le traduire et de le publier. Ce sont des fragments des *Vedas*, fragments *inédits jusqu'ici en Europe* [2], qu'il a rassemblés, et qui formeront la partie la plus intéressante du livre, que nous pourrons tous étudier et discuter dans deux ou trois mois, et qui aura pour titre : la *Bible dans l'Inde et Iezeus-Christna*.

Il nous racontera la Genèse hindoue, la création du monde; celle de l'homme *Adima* (le premier homme); celle de la femme *Héva* (ce qui complète la vie); la désobéissance de ce premier couple qui ne mange pas, comme l'Adam et l'Ève de Moïse, le fruit de l'arbre de la science, mais qui abandonne le séjour de délices où Dieu l'avait placé, avec ordre exprès de n'en pas sortir, et qui n'est autre que l'île de Ceylan. Dans le récit *védique*, ce n'est pas la femme qui séduit l'homme, c'est l'homme qui séduit la femme. Après la désobéissance et la chute, la *Bible dans l'Inde* nous montrera la corruption de la race humaine augmentant toujours, Dieu se décidant à punir, les eaux du Déluge couvrant la terre, et une seule famille échappant à l'immense désastre. Cette partie des *Védas*, si je ne me trompe, a été traduite par M. Saint-Hilaire.

Certes, voilà de prodigieuses ressemblances entre la *Bible* et les *Védas*, mais ce qui suit est beaucoup plus étrange encore; si étrange même, que je crois devoir me borner à copier le sommaire de quatre des chapitres du volume dont j'ai la table sous les yeux.

Chapitre VIII. — La parole de Dieu et les prophéties s'accomplissent. —

[1] Notons en passant que ce n'est pas dans les *Védas* que se trouvent la plupart des assertions de M. Jacolliot, mais dans les *Pouranas*.

[2] Nous allons voir que ces fragments sont connus depuis longtemps en Europe.

La vierge Davanagad, mère de Christna. — Persécution du tyran Madura. — Massacre de tous les enfants mâles nés la même nuit que Christna. — Enfance de l'Homme-Dieu [1].

Chapitre IX. — Christna commence à prêcher la loi nouvelle. — Ses disciples. — Ardjouard, son collaborateur le plus ardent. — Pensées. — Maximes. — Parabole du pêcheur.

Chapitre X. — Christna sur la montagne. — Sa transfiguration. — Ses disciples lui décernent le nom de *Iexeus* (en sanscrit : la *divine essence*). — Révolution morale et philosophique. — Conséquences des nouveaux principes.

Chapitre XI. — Mort de Christna, assassiné par ceux qui avaient vu leur hypocrisie et leurs vices dévoilés par l'Homme-Dieu. — Disparition du corps de Christna. — 10e incarnation. — Christna doit revenir sur la terre lorsque l'heure d'une décomposition nouvelle sonnera, pour combattre le prince des Démons qui, déguisé en Cheval, viendra tenter un suprême effort sur la terre.

Les *Védas* remontant vraisemblablement au 13e siècle avant l'ère chrétienne, on voit aisément la conséquence qu'il faudrait tirer de l'authenticité des fragments que le sommaire qu'on vient de lire résume en quelques mots.

Cette authenticité, elle sera certainement attaquée. L'auteur de la *Bible dans l'Inde* s'y attend, et l'on m'assure qu'il est prêt à fournir les textes indous. X. Feyrnet.

Après avoir lu cette pompeuse annonce nous nous hâtâmes d'acheter le formidable ouvrage dès qu'il parut. Or quel fut notre étonnement en voyant que tout ce que M. Jacolliot donne comme inédit, comme découvert dans les *Védas* antiques ou dans les *Pouranas* authentiques et inconnus jusqu'ici, se trouve depuis plus de 50 ans dans les travaux du capitaine *Wilford, sur les Croyances et les Institutions des Hindous*, et est connu de tous les Indianistes un peu instruits.

Ces travaux, publiés d'abord dans les *Asiatic Researches* de Calcutta, ont été traduits de l'anglais, pour nos *Annales de philosophie*, par M. Daniélo, et insérés en 1846 dans leurs tomes XIII, XIV, XV (3e série), sous le titre de : *Essai du capitaine Wilford sur l'origine des traditions bibliques trouvées dans les livres indiens* [2].

[1] Ces chapitres et ces sommaires ne sont pas ceux de la table de l'ouvrage ; ils ont été composés sur le livre même, pour les rendre plus semblables à l'Évangile, en dénaturant la plupart des noms.

[2] Ces articles ont été tirés à part en un petit nombre d'exemplaires et publiés sous le titre de : *Essai sur l'origine et la décadence de la religion chrétienne dans l'Inde*, par le capitaine Wilford ; traduit des *Recherches asiatiques* de la Société anglaise de Calcutta et annoté par J. Daniélo ; brochure de

Nos abonnés y trouveront tous les textes cités par M. Jacolliot, beaucoup plus nombreux même, avec le nom des livres d'où ils sont tirés. Mais en vrai savant, érudit et consciencieux, le capitaine Wilford, discute l'authenticité de ces textes, et prouve que la plupart sont d'une date postérieure à l'Ère chrétienne. Toutes ces doctrines hindoues sont ramenées à deux sources : 1° les traditions primitives communes à tous les peuples, dont il cite les croyances analogues; 2° les prédications chrétiennes qui ont eu lieu dans l'Inde dès les premiers siècles de l'Ère chrétienne. M. Wilford n'avait fait qu'indiquer le nom des divers prédicateurs tels que saint *Thomas, Parthénus, Frumentius, Musée, Marutha,* etc. Nous avons complété ces indications en donnant le texte même de tous les auteurs qu'il avait cités.

A l'occasion de saint Thomas et de sa prédication dans l'Inde, nous avions analysé la relation connue sous le titre de *Histoire des Combats apostoliques par Abdias, évêque de Babylone, et disciple des apôtres*[1]; nous y avions relaté que le roi qui régnait alors dans l'Inde s'appelait *Gundaphorus*[2]. Ce nom grec d'un roi de l'Inde était regardé comme la plus grande preuve de la non authenticité de tout ce récit. Or voilà que le savant M. *Reinaud,* professeur d'arabe au Collége de France, a trouvé que précisément à la même époque un roi de l'Inde portait le nom de *Gundaphorus,* que les actes de saint Thomas étaient les seuls à avoir prononcé. Cette concordance est trop surprenante et trop importante pour prouver que le Christianisme a été prêché dans l'Inde dès les

124 pages; Paris, chez Benjamin Duprat, 1847. — Il en existe peut-être quelques exemplaires chez Labitte, quai Malaquais, 5, successeur de Duprat.

[1] Cet ouvrage fut publié d'abord sous ce titre : *Abdiæ Babyloniæ Episcopi et apostolorum discipuli de historia certaminis apostolici*, libri x, *Julio africano cujus subinde Hieronymus meminit interprete*, etc., etc., par Wolfang Laze, in-fol., Bâle, 1552; réimprimé plusieurs fois, *Col.* 1569, in-12; Paris, 1571, in-8°. Il fut ensuite inséré par Fabricius dans son *Codex apocryphus novi testamenti*, in-8°, t. II, p. 388. — Fabricius cite une trad. franç. anonyme de Paris, 1569. — On l'a fait entrer dans les *Apocryphes* de Migne, t. II, en mettant le récit d'Abdias au nom de chaque apôtre.

[2] Voir l'édit. in-fol., p. 99, et la traduction dans les *Apocryphes* de Migne, t. II, p. 989, ainsi que la trad. des *Actes de saint Thomas*, édités en grec par Thilo, et traduits, *ib.*, p. 1017.

temps apostoliques pour que nous ne croyions pas utile de consigner dans nos *Annales* le témoignage du savant membre de l'Institut.

3. Découverte parmi les rois de l'Inde du roi Gondaphorus, connu seulement par l'histoire de la prédication dans l'Inde de saint Thomas.

« Probablement le Christianisme ne tarda pas à se mêler » à ces croyances. Au nombre des rois indo-scythes qui ré- » gnèrent, peu de temps après *Kanerkès*, dans la vallée de » l'Indus, les médailles nouvellement découvertes offrent le » nom d'un prince appelé *Gondopharès*[1]. Des médailles de la » même catégorie se trouvent à Paris, à la Bibliothèque natio- » nale. D'après une tradition qui remonte aux premiers » siècles de l'ère chrétienne, l'apôtre saint Thomas alla prê- » cher l'Évangile dans l'Inde, et il souffrit le martyre sur la » côte du Coromandel. Or les *Actes de la vie de saint Thomas,* » qui nous sont parvenus à la fois en grec et en latin, citent » un roi de l'intérieur de la presqu'île qui se nommait Gon- » daphorus (Γονδαφόρος)[2]. D'après ces actes, saint Thomas, qui » se trouvait à Jérusalem, s'embarqua dans le port le plus » proche, et arriva sur la côte de la presqu'île indienne. De » là il se rendit dans l'intérieur, auprès d'un roi appelé Gon- » daphorus, qui embrassa le Christianisme. Après cela il se » porta dans une autre province de l'Inde où il reçut la cou- » ronne du martyre. On voit que ce récit n'a rien d'incompa- » tible avec ce que nous a transmis la tradition et ce que » nous apprennent les monuments archéologiques. A la vé- » rité, l'on pourrait induire de quelques passages des écrits » de saint Augustin[3] qu'au moins une partie de la légende de » saint Thomas a été mise en circulation par les Mani- » chéens; il paraît, en effet, que dès le 3e siècle de notre ère, » un disciple de Manès, appelé *Thomas,* alla prêcher ses doc-

[1] Comparez l'*Ariana antiqua* de M. Wilson, p. 340, et l'ouvrage de M. Prinsep : *Note on the historical results, deducible from recent discoveries in Afghanistan.* Londres, 1844, p. 103.

[2] Voir *Codex Apocryphus novi testamenti*, par J.-A. Fabricius. Hamb., 1719, t. I, p. 687 et suiv.; et le *Dict. des Apocryphes* de Migne cité ci-dessus.

[3] *Ibid.*, p. 823. — Voir saint Augustin, *De Sermone Domini in monte*, l. I, c. 20, n° 65; dans *Patr. lat.*, t. 34, p. 1263; *Contra Adimantum*, c. XVII, n° 2; t. 42, p. 158, 161; *Contra Faustum*, c. 79; *ibid.*, p. 452.

» trines dans l'Inde. L'authenticité de la légende entière a » été contestée par Lenain de Tillemont et d'autres écrivains » non moins respectables. Mais le nom de *Gondaphorus* ne se » rencontre que sur une certaine classe de médailles, et les » *Actes de saint Thomas* sont le seul document écrit qui en » présente la reproduction. N'est-on pas autorisé à croire » qu'il s'agit réellement ici de l'apôtre saint Thomas et d'un » prince indo-scythe son contemporain[1]. »

Revenons maintenant au capitaine Wilford.

4. Des interpolations et des falsifications que les Brahmes font subir à leurs manuscrits.

En dehors de la prédication des doctrines chrétiennes faites dans l'Inde dès les premiers siècles de l'Eglise, et d'où les Brahmes ont tiré la plupart des faits bibliques qui se trouvent dans leurs livres, il faut ajouter les altérations et les interpolations que la plupart de ces livres ont subies dans les divers temps. On sait en effet que les livres indiens n'existent qu'en manuscrits sur des feuilles de bambou préparées à cet effet, et recopiés perpétuellement. Or on comprend comment chaque copiste a pu insérer dans les anciens livres ce qu'il regardait comme un perfectionnement ou un éclaircissement nécessaire. M. Jacolliot qui cite intrépidement tous ses textes, avec une assurance indomptable, convient pourtant lui-même que les plus anciens, les plus sacrés de ces livres, les *Védas*, ne sont pas exempts de ces interpolations qui détruisent la certitude des textes qu'il se plaît tant à opposer à la Bible.

« De là vient, dit-il, que la Société asiatique de Calcutta n'a » pas encore pu recueillir en entier les *Védas*, et qu'elle n'est » pas bien sûre des copies qu'elle possède, et dans lesquelles » *de nombreuses interpolations faites à plaisir ont été découvertes*[2]. »

Comment après cela avoir le courage d'assurer que c'est

[1] *Mémoire géographique, historique et scientifique sur l'Inde, antérieurement au milieu du 11e siècle de l'ère chrétienne, d'après les écrivains arabes, persans et chinois*, par M. Reinaud, membre de l'Institut et professeur d'arabe, avec une *Carte*, par M. d'Avezac, in-4°. Paris, 1849, p. 94.

[2] *La Bible dans l'Inde*, etc., p. 383.

dans les *Védas* que tel et tel texte biblique a été copié ? De son aveu, ce texte des *Védas* ne serait-il pas une de ces interpolations qu'il avoue avoir été faites à plaisir?

Mais voici une preuve des interpolations et falsifications que les Brahmes font subir aux manuscrits qu'ils possèdent. C'est une aventure qui est arrivée au capitaine Wilford lui-même et qui nous apprend en ces termes comment sur cela il a pris les Brahmes *les mains dans le sac*, comme on le dit.

5. Comment le capitaine Wilford découvrit les falsifications que les Brahmes font subir aux manuscrits.

En collationnant les textes qu'un Brahme lui avait préparés pour un travail sur l'Égypte le capitaine Wilford s'aperçut que pour un nom de pays le manuscrit avait été gratté et qu'un nom nouveau avait été subrogé au nom ancien. Voici comment il décrit son impression et comment il découvrit la suite des supercheries des Brahmes[1] :

« Quand je vins à réfléchir que cette découverte eût pu être faite par d'autres, soit avant, soit après ma mort, que dans un cas ma position eût été tout à fait malheureuse, que dans l'autre mon nom eût passé couvert d'infamie à la postérité, et eût augmenté le calendrier de l'imposture, j'en ressentis un tel paroxysme que j'en craignis les plus graves conséquences pour l'état de ma santé alors affaiblie. Je formai d'abord la résolution de supprimer entièrement mes recherches et mes travaux, et d'informer le gouvernement et le public de ma mésaventure. Mes amis me dissuadèrent de prendre un parti trop précipité; ils me conseillèrent de m'assurer si la fraude avait atteint toutes les autorités citées par moi ou seulement une partie. Je suivis leur conseil, et ayant de nouveau collationné mes citations avec des manuscrits fidèles, je trouvai que les falsifications ne s'étendaient pas aussi loin que je l'avais d'abord appréhendé.

» La nature de mes recherches et de mes études fut la première source de ce malheur. Bornées à quelque objet particulier qui n'eût exigé la lecture que de quelques volumes, comme par exemple l'astronomie, ces erreurs n'eussent pu

[1] Ce texte a déjà été inséré dans les *Annales*, t. XIII, p. 32 (3e série).

avoir lieu; mais le cas était très-différent. La géographie, l'histoire et la mythologie des Hindous s'enchaînent mutuellement et cependant sont dispersées dans un vaste nombre de livres volumineux où abondent une verbosité et une confusion repoussantes. Outre cela, les titres de leurs livres ont rarement quelques rapports avec leur contenu, et j'ai trouvé souvent de très-précieux documents dans les traités dont le titre était d'une nature qui ne promettait rien.

» Ainsi, quand je commençai à étudier le sanscrit, j'étais obligé de parcourir avec difficulté de pesants volumes sans y trouver généralement rien d'assez important pour compenser la peine que je me donnais; mais dans le cours de la conversation, mon Pandit et d'autres indigènes instruits, faisaient souvent mention de fort intéressantes Légendes ayant des rapports étonnants avec celles des mythologistes occidentaux. J'amenai donc mon Pandit à me faire des extraits de tous les *Pouranas* et des autres ouvrages relatifs à mes recherches, puis à classer les extraits dans l'ordre de leurs sujets respectifs. Je lui fis un établissement convenable, je lui donnai des copistes et des aides, et je lui demandai de me procurer un autre Pandit pour m'aider moi-même dans mes études. Afin de l'encourager davantage, je lui fis avoir une place au collége de *Bénarès*. Pendant ce même temps, je m'amusai de mon côté à lui développer notre mythologie, notre histoire et notre géographie anciennes. Cela était absolument nécessaire comme point de départ pour le guider dans une si immense entreprise, et j'avais une pleine confiance en lui. Ses mœurs étaient simples et rudes; et sa manière calme et ferme de raisonner avec moi sur plusieurs sujets religieux, chose très-rare parmi les Hindous (qui en pareil cas ont une merveilleuse aptitude à plier et à rentrer en reculant dans votre opinion), l'élevèrent encore dans mon estime. J'affectais de le considérer comme mon *gourou* ou *directeur spirituel;* et à certaines fêtes, d'honnêtes présents lui étaient faits à lui et à sa famille en retour de ses découvertes et de ses communications.

» Les extraits que je recevais ainsi de lui, je continuai de les traduire pour m'exercer, jusqu'à ce que, dans peu d'an-

nées, cette collection devint très-volumineuse. Dès le commencement, je lui enjoignis d'être particulièrement exact dans les extraits et dans les citations, et je l'avertis que si plus tard je me déterminais à publier quelque chose, la vérification en serait faite avec le plus strict examen. Il parut abonder en ce sens, et nous passâmes outre sans aucune défiance de ma part, jusqu'à ce que sir William Jones me recommanda fortement de publier quelques-unes de mes découvertes, particulièrement sur l'Egypte. Je réunis immédiatement tous mes documents sur cette contrée, je revis mes traductions avec soin, j'en choisis les meilleurs passages, je les comparai avec tous les fragments que je pus trouver dans nos anciens auteurs et je façonnai le tout en un *Essai*. J'avertis alors mon Pandit, qu'avant de l'envoyer à sir William Jones, la plus scrupuleuse collation de ses extraits avec les manuscrits originaux dont ils étaient tirés aurait lieu. Il y consentit sans la moindre altération dans sa contenance et même avec la plus gracieuse amabilité. Comme il passa ensuite plusieurs mois, il eut le temps de s'y préparer, de sorte que lorsque la collation eut lieu, je ne vis aucun motif de me défier de ses extraits et je fus satisfait.

» J'appris dans la suite qu'à mesure que l'argent que je lui donnais pour son établissement passait dans ses mains, son avarice le poussait à détourner le total en sa faveur et à se charger seul de tout le travail, ce qui était impossible. Afin d'éviter la peine de consulter des livres, il conçut l'idée de *fabriquer des légendes de ce qu'il se souvenait des* Pouranas *et de ce qu'il avait retenu de ses conversations avec moi*. Et comme il était extrêmement versé dans les Pouranas et autres livres de ce genre, c'était une tâche aisée pour lui, et il s'appliqua à introduire autant de vérité qu'il put pour obvier au danger de voir sa fraude immédiatement découverte. La plupart de ces légendes étaient très-correctes excepté dans le nom du pays qu'il changeait généralement en celui de l'*Egypte* ou de *Sweetam* (Souîtam).

» Ses faux étaient de trois espèces; dans la première, il n'y avait que deux ou trois mots altérés; dans la seconde, il y avait les Légendes où il avait entrepris une plus grave altéra-

tion; dans la troisième étaient celles qu'il avait écrites toutes entières de mémoire.

» Quant aux falsifications de la première classe, lorsqu'il vit que j'étais résolu à collationner ses extraits avec les manuscrits, il commença par altérer et défigurer son propre manuscrit, le mien et les manuscrits du collége, en effaçant le nom original du pays et en mettant à sa place celui de l'*Egypte* ou de *Souïtam*.

» Pour m'empêcher de découvrir celles de la seconde classe qui n'étaient pas nombreuses, mais de la plus grande importance par leur nature, il avait recours à un moyen plus coupable. Les livres, dans l'Inde, ne sont pas reliés comme en Europe; chaque feuille est détachée; il enlevait donc une ou deux feuilles et en mettait d'autres à leur place avec de fausses Légendes. Dans les livres de quelque antiquité, il n'est pas rare dans l'Inde de voir quelques feuilles nouvelles insérées à la place des anciennes feuilles qui manquent[1].

» Pour cacher les falsifications de la troisième classe, et qui étaient les plus nombreuses, il eut la patience d'écrire deux volumineuses sections supposées appartenir, l'une au *Scanda* et l'autre au *Brahmanda-pourana*, où il réunit toutes les *Légendes* dans le style ordinaire des *Pouranas*. Ces deux sections, dont il empruntait les titres, n'ont pas, telles qu'il les écrivit, moins de 12,000 *slocas* ou vers. Les sections réelles de ces Pouranas sont si excessivement rares, qu'on les suppose généralement perdues, et qu'elles le sont probablement, à moins qu'elles ne se retrouvent dans la bibliothèque du *Rajah* de *Jayanagar*.

» D'autres imposteurs ont eu recours au *Scanda*, au *Brahmanda* et au *Padma-Pourana*, dont une grande partie ne se retrouve plus, et pour cette raison on les appelle les Pouranas des *voleurs* et des *imposteurs*. Cependant l'authenticité de ces parties, telles qu'elles sont en usage, n'a jamais été mise en question. Il y en eut qui essayèrent par les mêmes moyens que mon pandit, de tromper le fameux *Jayasinha* et *Ticatraya*, premier ministre du nabab d'Oude. Ils furent décou-

[1] Ceci pourrait expliquer ce disparate de couleur de style et de pensée que l'on trouve si souvent dans les livres hindous et même dans les Védas.

verts, perdirent leurs places, leurs appointements et furent disgraciés.

» Mon premier Pandit n'avait certainement pas d'abord l'idée qu'il serait conduit à de telles extrémités. Quand il fut découvert, il tomba dans le plus violent paroxysme de rage. Il appelait la colère céleste avec les plus horribles et les plus formidables imprécations sur lui et sur ses enfants, si les extraits n'étaient pas vrais. Il amena dix Brahmanes, non-seulement pour les vérifier, mais pour jurer par tout ce qu'il y a de plus sacré dans leur religion, l'authenticité de ces extraits. Après leur avoir fait une sévère réprimande pour cette prostitution de leur caractère sacerdotal, je refusai de les laisser procéder à leur serment.

» Ici se termine le récit des tromperies de mon brahmane : cependant ses travaux ont du bon, et sa volumineuse collection d'extraits m'est encore d'une grande utilité parce que chacun d'eux contient toujours beaucoup de vérités, et par conséquent les savants n'auront pas été trompés dans les conclusions générales qu'ils auront tirées de mon *Essai sur l'Egypte*. Ces conclusions sont vraies dans leur ensemble, mais il pourrait être dangereux de s'en rapporter à quelques passages isolés. Dans le travail actuel j'ai recueilli avec soin tout ce qui se trouve dans l'Inde sur l'*Ethiopie et l'Egypte*.

» Quelques exemples des mensonges de mon Pandit feront voir sa manière de procéder : le premier est une *légende de Noé*, tirée selon lui du *Padma-Pourana*[1] ; elle contient l'histoire de Noé et de ses trois fils, et elle est écrite de main de maître ; malheureusement il n'en est pas un mot qu'on put retrouver dans ce *Pourana*. Il est néanmoins fait mention de Noé, bien qu'en termes moins explicites dans plusieurs *Pouranas*, et mon Pandit prenait un soin tout particulier de me faire remarquer plusieurs passages qui confirmaient plus ou moins son intéressante légende...

» J'en pris note ; mais sans entrer dans des détails, je crus y trouver que le premier homme, c'est-à-dire *Dakcha*, c'est

[1] *Padma-Pourana*, Pourana du Lotus, c'est-à-dire de la création et du déluge sur les eaux duquel la terre délivrée des mains du démon *Hyagriva*, par Vichnou, s'éleva flottante comme un Lotus.

Brâhmâ sous une forme humaine; *Carddama, Capila* ou *Cabil,* (nom de *Caïn,* parmi les Musulmans) était *Siva.* Le bienveillant Richi était *Vichnou* dont les titres sont *Sarma* et *Sama. Siva* est appelé *Ha* et *Ham*[1]...

» D'après le *Maha-Bharata,* section de l'*Adipourva, Dharma* ou le premier homme sortit du côté droit de Brahma, entr'ouvert exprès pour cela. Il eut pour fils *Cama, Sama* et *Harcha.*

» Dans les livres hindous, un des fils de Noé est appelé *Ila-pati,* mot synonyme de *Jyapati,* le seigneur de la terre, le même que *Prad-japati,* ou le Seigneur du genre humain. En effet, la dénomination de *Prad-japati* n'était originellement rien autre chose que *Japati* avec la particule indéclinable *pra* dont on use souvent. *Jah* est le principe de vie dans un être animé; de là, l'homme est appelé *Pra-ja* pour sa supériorité sur tout le reste du règne animal. D'ailleurs, il est très-commun dans l'Inde d'accoler au nom des saints hommes la particule *Pra,* surtout parmi les Boudhistes. *Prad-japati* signifie donc le vénérable *Japati,* le père des créatures animées...

» *Ila,* appelé aussi *Ida* et *Ira,* était le fils de Noé, et *Ila-pati* est synonyme de *Jyapati* ou *Japati.* Cet *Ila* est appelé *Ilys* dans la théogonie d'Orphée et *Ghilchah* dans les chants de la Perse; ce mot, qui répond littéralement à *Ila-pati,* est peut-être le même que l'ancien *Ilus* d'Homère[2]... Mes essais sur la chronologie des Hindous et le *Mont Caucase,* sont presque entièrement purs des altérations que j'ai signalées ci-dessus, par la raison que mon Pandit n'a presque point eu affaire avec eux. Je ne me rappelle que trois cas où il soit intervenu, et dans ces trois cas ces légendes sont défigurées par lui comme à l'ordinaire... (p. 258).

» De même, plusieurs des légendes citées dans mon *Essai sur l'Egypte,* bien qu'elles aient un rapport frappant avec

[1] Ce nom rappelle naturellement le *Ham* ou *Cham* de la Bible, et le *Am, Ammoun* et *Ammoun-ra* de l'Égypte. Dans presque tout l'orient le *h,* ainsi que l'esprit rude, qui le remplace chez les Grecs, s'aspire si fortement, qu'il se prononce souvent et surtout au commencement des mots, comme un *k* ou un *g.*

[2] *Introduction of an essay on the sacred isles in the west,* by captein F. Wilford, dans *Asiat. Resear.,* t. VIII, p. 255.

celles de cette contrée, ne sont pas précisément dites lui appartenir à elle ou à un autre pays, et elles sont rapportées en termes généraux. Dans ces cas, mon Pandit insérait le nom de l'*Egypte;* s'il y était question du nom d'une autre contrée, il l'effaçait et mettait à sa place celui de l'*Egypte* (p. 259).

» Cependant la ressemblance de ces légendes et de plusieurs autres, que pour cela même je cite dans cet ouvrage, avec celles des Egyptiens et des autres mythologistes, est si frappante qu'elle prouve une identité originelle. Car, dans mon humble opinion elle ne peut avoir été purement accidentelle. Cela démontre aussi quelque relation ancienne, sinon quelque affinité primitive entre des nations chez lesquelles nous trouvons ces légendes également répandues (p. 260). »

Nous avons tenu à placer ici cette citation pour prouver comment les Brahmes traitent et ont traité sans doute les manuscrits qu'ils ont entre les mains. Or ce sont ces manuscrits que M. *Jacolliot* a copiés avec une assurance presque enfantine. Le capitaine *Wilford* ne fait pas ainsi; en citant les mêmes faits que M. *Jacolliot*, il en examine la provenance, l'origine, la date historique, les compare avec les traditions des autres peuples, et les éclaircit par tout ce que l'histoire et la critique peuvent y apporter de lumière.

M. Jacolliot donne en particulier l'histoire du massacre des Innocents comme tirée des livres indiens. Or il cache que *Vicramaditya*, l'Hérode indien, n'est pas une seule personne, mais qu'on en compte 9 dans l'Inde, et voici ce qu'en dit le capitaine Wilford :

« L'histoire des 9 *Vicramaditya*, et surtout quand on les » considère comme une seule personne, n'est qu'une masse » de légendes grossières et indigestes prises des Évangiles » apocryphes de l'enfance du Christ, des contes des Rabbins » et des talmudistes sur Salomon, avec quelques particulari- » tés sur Mohammed, le tout mêlé avec les principaux traits » de l'histoire des rois de Perse de la dynastie sassanide. En » effet *Vicramaditya* est supposé avoir combattu les *Romains* » toute sa vie, et avoir fait prisonnier un de leurs empereurs, » comme *Sapor* prit *Valentinien*, et de l'avoir traîné en

» triomphe dans les rues d'*Ujjain*. Ainsi *Vicramaditya* est fait
» contemporain tantôt du Christ, tantôt des Sassanides, tantôt
» de Salomon [1]. »

Ajoutons que le capitaine Wilford fait observer que « dans
» un de ces *Pouranas*, l'Enfant divin est appelé *Rouma-desadhi-*
» *pati Sacesouara*, c'est-à-dire le *Seigneur maître de l'empire*
» *de Rome*, et auteur de la période qui remplace celle de *Vi-*
» *cramaditya*, en l'année 676 de notre ère [2]. »

Il y a aussi un *Romaca-Siddhanta*, d'après le système astronomique des *Roumains* ou *Romains* [3]; ailleurs aussi le *Christ* est déclaré une *forme de Bouddha* [4].

Nous ajouterons que les lecteurs des *Annales* trouveront encore dans la longue dissertation du capitaine Wilford, tout ce qui a été copié des Évangiles dans les légendes de *Salivahana* (*l'homme porté sur la croix*) et de *Peiché-Cara* (*l'ouvrier*), légende qui a donné naissance à l'*ère de Salivahana*, que tous les auteurs indiens placent à l'année 79 de l'ère chrétienne [5].

6. Conclusion à tirer de tous ces faits.

Ces travaux du capitaine Wilford firent beaucoup de bruit, et sont encore d'une grande autorité parmi les hommes en petit nombre qui ont étudié le savant recueil des *Asiatic researches*.

M. Jacolliot connait ce recueil qu'il cite quelquefois : il cite aussi sir *William Jones* un des principaux fondateurs du journal, un ami du capitaine *Wilford*, dont il a encouragé et approuvé les travaux. M. Jacolliot a donc connu les dissertations du capitaine Wilford, nous croyons même que c'est là qu'il a trouvé et copié beaucoup de ses assertions.

Or savez-vous bien, amis lecteurs, qu'il n'a pas cité une fois ce savant indianiste ni ses travaux. Que dire d'un pareil oubli ?

On voit combien il est facile de répondre aux formidables

[1] Voir *Annales*, t. XIII, p. 182 (3e série).
[2] *Ibid.*, p. 191.
[3] *Ibid.*, p. 196.
[4] *Ibid.*, p. 200.
[5] Voir *Astr. indienne*, etc., p. 94.

révélations de M. Jacolliot, quand on est un peu initié aux travaux qui ont été faits sur l'Inde. Malheureusement ni M. *Freynet* qui a annoncé avec tant d'éclat le livre de M. Jacolliot, ni la plupart des catholiques qui lisent les journaux, ni même les prêtres et les professeurs ecclésiastiques, n'ont fait des études sérieuses sur l'Inde; ces derniers se nourrissent des subtilités Aristotéliciennes, et n'ont rien à répondre à M. Jacolliot.

7. Preuves astronomiques et scientifiques de la nouveauté des principaux ouvrages indiens.

Mais le capitaine Wilford n'est pas le seul auteur que les *Annales* ont cité pour éclaircir le cahos que tout le monde avoue se trouver dans les livres indiens. Elles ont donné des extraits d'un livre qui renferme peut-être l'origine de toute l'antiquité fabuleuse de l'Inde.

En 1845 arriva de l'Inde un missionnaire de la Congrégation du Saint-Esprit, M. l'abbé Guérin, qui après avoir passé 12 ans dans ce pays était obligé de revenir en Europe pour raison de santé. Il apportait avec lui une grande collection de livres sanscrits qu'il disait très-précieux et tout à fait inconnus en Europe. Il y en avait surtout un le *Surya Siddhanta* (qu'il appelle *Sourdgio Siddhanlo*, suivant la prononciation du district qu'il occupait) et sur lequel il disait qu'étaient fondés tous les systèmes astronomiques et astrologiques des Brahmes. Il composait sur ce texte un grand travail qui devait, disait-il, éclaircir tous les *mystères de l'astronomie et de la chronologie hindoue*. Quelques parties de cet ouvrage qu'il nous lisait nous parurent neuves et importantes. Quand il eut achevé son travail nous lui conseillâmes de l'envoyer à M. Arago. Il réunit donc toutes ses feuilles éparses, de dimensions différentes, d'une mauvaise écriture, peu coordonnées, croyons-nous, fit un paquet du tout et sans être connu de lui les lui adressa.

Nous avouons que nous doutions fort et de la valeur de l'ouvrage et de l'accueil que devait lui faire le célèbre astronome.

Quel ne fut pas notre étonnement quand peu de temps après M. Arago écrivit à M. l'abbé Guérin, que, vu l'importance de son ouvrage, il venait de demander et d'obtenir qu'il

serait imprimé sans retard à l'*Imprimerie royale*. C'est l'ouvrage qui parut en 1847 sous le titre de :

Astronomie indienne d'après la doctrine et les livres anciens et modernes des Brahmes ; sur l'astronomie, l'astrologie et la chronologie ; suivie de l'examen de l'astronomie des anciens peuples de l'Orient, et de l'explication des principaux monuments astronomico-astrologiques de l'Egypte et de la Perse, par M. l'abbé J.-M.-F. Guérin, ancien missionnaire apostolique dans les Indes orientales et docteur en théologie[1].

Cet ouvrage d'une nécessité unique pour la connaissance de l'astronomie et la chronologie indiennes, jugé si important par Arago, n'a pas eu la publicité qu'il mérite. L'auteur, d'aucune assemblée, d'aucune coterie scientifique, n'a été justement apprécié dans aucune revue. Il a été rejeté dans l'ombre, et, il faut le dire, plusieurs de nos savants s'en sont servis sans en nommer l'auteur.

Les *Annales* renferment deux extraits de cet ouvrage :

1° La *Préface* qui fait connaître la recherche et la découverte des anciens manuscrits[2], au nombre de 58, qui renferment tout ce que les Brahmes ont de plus authentique et de plus savant sur l'astronomie, la chronologie, et la médecine[3].

2° Le chapitre IX ayant pour titre : *Chronologie imaginaire et chronologie véritable des Hindous*. On y trouvera surtout la liste et la date *des 35 ères qui ont cours dans l'Inde*, et rendent presque inextricables les recherches historiques. Nous notons seulement cette particularité :

« L'ère de la naissance de Bouddha est une invention mo-
» derne. Le Bouddha de 1027 avant J.-C. est identiquement
» le même personnage que celui dont la mort est placée d'une
» manière certaine vers l'an 544 avant J.-C. et forme époque
» chez les Bouddhistes[4]. »

[1] Vol. in-8° de x-250 p. avec 4 grandes planches offrant tous les monuments astronomiques des anciens peuples. Paris, chez Benjamin Duprat, et s'il en reste chez Labitte, quai Malaquais, n° 5.

[2] Voir le titre et le contenu de ces manuscrits dans l'ouvrage p. 241, et le *Catalogue* qu'en a dressé l'auteur dans une brochure de 20 p. en 1855.

[3] Voir les *Annales*, t. XVII, p. 23 (3e série).

[4] Voir les preuves et les développements dans *Astronomie indienne*, p. 97 et dans les *Annales*, t. XVIII, p. 293 (3e série).

Il faut voir de plus dans l'ouvrage les preuves par les textes sanscrits, que la révélation faite par le soleil à *Moyo*[1], dont *Shourdygo Sidhanto* est le secrétaire, doit être fixée à l'an 345 de notre ère [2].

Tous ces travaux, qui réduisent à leur réalité historique les ères et les personnages indiens, sont complétement inconnus à M. Jacolliot, qui s'est jeté témérairement et sans fil conducteur aucun au milieu du labyrinthe des ouvrages des Brahmes indiens.

M. l'abbé Guérin, mort, le 23 avril 1861, aumônier de la Charité, avait terminé à sa mort un savant ouvrage sur l'*Astrologie*, et *l'Astronomie*, qui se trouvent dans les almanachs que les Brahmes composent pour toute l'Inde et qui sont le fondement de toutes les fables, de toutes les histoires, et de toutes les croyances indiennes. On a refusé, sous prétexte de pénurie d'argent, de l'imprimer à l'Imprimerie impériale. M. l'abbé Migne, toujours disposé à prêter ses presses à tout ce qui pouvait être utile à la religion, se chargea de l'imprimer. Malheureusement M. l'abbé Guérin vint à mourir, et ses sœurs, religieuses du Sacré-Cœur à Montanel (Manche), élevèrent de telles prétentions que M. l'abbé Migne dut renoncer à faire paraître l'ouvrage. Elles doivent encore posséder inutilement le manuscrit.

8. Date véritable de quelques-uns des ouvrages sur lesquels s'appuie M. Jacolliot.

M. Jacolliot s'appuie principalement sur des extraits empruntés à *Manou*, au *Ramayana* et au *Mahabarrata*, et, sans discussion et sans preuves, accorde à ces poëmes une antiquité de beaucoup supérieure à l'ère chrétienne. Les recherches et les découvertes de M. l'abbé Guérin donnent la date positive de tous ces auteurs et ouvrages.

Or il n'est pas facile de découvrir la date d'un ouvrage indien. L'auteur se cache toujours sous des calculs astronomiques fictifs, sous des histoires fabuleuses, et des nombres exprimés en chiffres de mots usuels qui cachent des nombres

[1] C'est le *Maya* de la prononciation reçue ; pour avoir la concordance on n'a presque toujours besoin que de changer l'*o* de M. Guérin en *a*.

[2] *Astronomie indienne*, p. 24.

incompréhensibles au premier abord. Cependant quelques découvertes ont été faites par les académiciens anglais de Calcutta. Aidé de ces secours et des cahiers d'un Brahme M. l'abbé *Guérin* est parvenu à déchiffrer ces hiéroglyphes et à pouvoir dire :

« Dans cet ouvrage je cherche à faire comprendre cette » notation des astronomes indiens, qui rend leurs ouvrages » énigmatiques comme des bandes d'hiéroglyphes ou des » pages d'algèbre. Si les orientalistes d'Europe se familia- » risent bien avec ce genre de chiffres, *ils trouveront au com- » mencement de la plupart des livres indiens l'année précise de » la composition de ces livres, cachée sous des mots, qui ont » chacun une valeur numérique bien déterminée.* Chaque au- » teur, suivant le temps et le lieu, a son ère spéciale ou son » époque historique, qu'il a toujours soin d'indiquer avant » d'écrire hiéroglyphiquement l'année dans laquelle il écrit » et qui s'y rapporte[1]. »

Nous sommes bien certains que ces découvertes et ces méthodes sont complétement ignorées de M. Jacolliot. Donnons un exemple de la méthode de M. l'abbé Guérin.

Ainsi voici comment *Shourdjyo-Siddhanto* exprime le nombre 1,953,720,000. Nous copions, en mettant sur chaque mot, le chiffre qu'il représente :

0 2 7 3 5 9 1
Ciel, yomo, montagne, feu, dard, richesse, lune[2].

Cela signifie le nombre 1,953,720,000 ; mais en ayant soin de compter les chiffres de droite à gauche. Cette règle de lire les nombres qui est la manière de lire hébraïque, arabe, chinoise, tandis que l'écriture sanscrite se lit de gauche à droite, n'indiquerait-elle pas un emprunt fait à une de ces langues ?

C'est là une première manière de découvrir les dates. Il y en a une autre que M. Guérin expose en ces termes pour fixer l'âge de *Sourdjyo-Siddhanto.*

« *Soûrdjyo* donne l'ascension droite et la déclinaison de » l'étoile *Spica Virginis ;* c'est de là qu'il part pour fixer le » commencement de la constellation d'*Ashine* et la fin de celle

[1] *Astronomie indienne*, p. 20.
[2] *Astronomie indienne*, p. 2.

» de *Reboty*. Cette ascension droite et cette déclinaison sont » en même temps ce que *Shoûrdjyo* appelle longitude et lati- » tude *apparentes*, et que M. Brot appelle longitudes et lati- » tudes *obliques*[1]. *Spica* ou *Tchittra* est à 180° de l'équinoxe du » printemps; sa déclinaison est de 2° sud; l'inclinaison de » l'écliptique sur l'équateur est de 24°. Ces données suffisent » pour connaître l'*âge de l'auteur*, et trouver sur les sphères » le pôle de son temps[2]. »

M. l'abbé Guérin fait les calculs astronomiques nécessaires, et arrive à cette conclusion mathématique :

« Or 180° 48′ 10″ comparé à la longitude précitée de la » *Spica*, en 1830, donne une différence de 20° 39′ 58″, 4, qui, » divisée par 50′ 1, donne 1485 d'antiquité à *Shourdjyo*, et le » *place exactement en l'année* 345 *de notre ère*[3]. »

Voilà l'époque de la révélation faite par le *Soleil* à *Sourdjyo-Siddhanto* fixée. Mais ne serait-il pas possible d'avoir quelques données sur celle de *Manou* ? Ici encore M. l'abbé Guérin trouve dans les *Lois de Manou* lui-même des indications curieuses et qui méritent d'être examinées.

M. l'abbé Guérin remarque d'abord que le *Rigvedo* nomme 28 *Nokhyottros* ou *Stations lunaires*, et que c'est *Sourdjyo-Siddhanto* qui le premier les a réduites à 27[4].

« On pourrait, dit-il, certainement soutenir que *Sourdjyo* » est le premier qui a ingénieusement réduit les 28 mansions » lunaires à 27, et qui a donné à *Monou* l'idée du mariage » des 27 filles de *Dokhyo* avec la *Lune* masculine; mais ce » serait placer *Monou* après *Sourdjyo*, après l'an 345 de l'ère » chrétienne. C'est vrai, et c'est là son époque au plus à mon » avis. Quant à l'opinion contraire, voyez le *Journal des Sa-* » *vants* pour 1831, et pesez ses raisons[5]. »

Et ailleurs :

« Si l'on ne considérait que le style du *Monou* et du *Soûr-* » *djyo Shiddhanto*, on dirait que ces poëmes ont été écrits

[1] Voir le *Journal des Savants*, de 1839, 1840, 1845.

[2] *Astronomie indienne*, p. 21.

[3] *Ibid*, p. 24.

[4] *Ibid.*, p. 30, et *Asiatic Researches*. t. VIII.

[5] *Astronomie indienne*, p. 31. — Voir en outre d'autres considérations p. 93, et dans les *Annales*, t. XVIII, p. 286, qui citent ce chapitre.

» dans le même temps, à la cour du même Rajah, 345 après
» J.-C. C'est la même mesure de vers, le même genre de sans-
» crit, le même laconisme ; et souvent ce sont les mêmes
» termes et les mêmes idées au sujet de la cosmogonie, de la
» théogonie et de la chronologie[1].»

Il paraît que tout cela est complétement inconnu de M. Jacolliot.

10. Quelques indications qui prouvent que le Ramayana et le Mahabarrata sont postérieurs au Christianisme.

M. l'abbé Guérin, aussi bien que M. Jacolliot, connaît les traditions bibliques renfermées dans les livres indiens, et il ne les a pas cachées, mais il donne de nouvelles preuves à ajouter à celles de Wilford, qu'elles sont prises dans des ouvrages postérieurs au Christianisme.

« D'après *Moyo, Monou* et plusieurs auteurs indiens, dit-il,
» le genre humain actuel descend *d'un seul homme* qui appa-
» rut après un déluge universel ou une destruction générale.
» Ce chef, ou nouveau père du genre humain, est le 7e chef des
» différentes périodes de l'homme depuis la dernière création.
» Je ne sais si l'on doit reconnaître, dans cette croyance géné-
» rale et ancienne des Indiens, une allusion aux *sept premiers*
» *jours* du monde, qui sont les périodes de la création ; mais
» on ne peut s'empêcher d'y voir bien constatée la tradition
» du déluge Mosaïque et du renouvellement de l'espèce hu-
» maine par Noé. Le *Mohabharot* dit que le *Monou* de notre
» période vivait pendant la période précédente ; qu'il fut sauvé
» dans le Déluge universel qui détruisit tous les hommes de
» son temps ; que ce fut au moyen d'un fort navire, qu'il
» avait construit lui-même par l'ordre de la Divinité, qu'il
» sauva avec lui *sept Rishis* ou sages, et des grains de toutes
» sortes qu'il avait placés à son bord ; qu'il débarqua sur le
» sommet de l'*Himaloyo*, où son vaisseau s'était arrêté. Mais le
» *Mohabharot est postérieur au Christianisme*[2]. »

Et en effet il donne les preuves suivantes de la composition du *Ramayana* et du *Maha-barrata*, après la prédication du Christianisme dans l'Inde :

« J'ai lu attentivement les trois volumes du *Ramayone* qui

[1] *Astronomie indienne*, p. 213.
[2] *Ibid.*, p. 120.

se trouvent à la Bibliothèque de l'Institut; il est incontestable que *Valmiki*, l'auteur du *Ramayone* écrivait son poëme : 1° quand les Indiens eurent emprunté aux Grecs non-seulement les 12 figures du zodiaque, mais encore les 12 noms grecs de ces figures; 2° quand les Européens, ainsi que divers peuples situés à l'ouest de l'Indus, eurent fait des invasions dans l'Inde; 3° quand les Chrétiens eurent fait connaître plus ou moins clairement, plus ou moins exactement aux Indiens, que le *Christ*, Fils de Dieu, Homme-Dieu, incarnation de la 2e personne de la Trinité, était venu sur la terre pour combattre, vaincre et écraser *Satan* avec tous les démons dont il est le chef; 4° quand quelque Radjah venait d'établir parmi les Indiens de son royaume la différence des castes; 5° quand les ouvrages composés de *shlôks* de 4 pieds, ayant chacun 8 syllabes, n'existaient pas encore.

» En effet, 1° dans l'horoscope de *Rama*[1], on lit les mots *Korkot*, *Min* et *Kouliro* (κολουρος), pour désigner les signes de l'*Ecrevisse*, des *Poissons* et du *Cancer*. Ces mots se trouvent dans toutes les éditions du *Ramayone*, dans tous les manuscrits de *Goûr*, de *Canouj* et d'*Oudjeïn* qui ont été comparés et compilés par MM. *Marshman* et *Carey*. Personne n'a élevé le moindre doute au sujet de l'antiquité et de l'authenticité de ces mots dans l'horoscope nécessaire de *Rama* naissant.

» Je ferai observer, en passant, que certain calculateur orientaliste (*Bentley*) a voulu fixer l'époque de la naissance de *Rama* d'après les données de son horoscope, qui place 5 planètes dans d'heureux signes, et la lune à côté de Jupiter[2]. Ces données vagues ont été précisées, on ne sait quand, ni par quel commentateur : de sorte qu'elles signifient maintenant que le Soleil était dans le Bélier, Mars dans le Capricorne, Saturne dans la Balance, Jupiter dans le Cancer, et Vénus dans les Poissons. Ces explications du texte de *Valmiki* sont les données employées par le calculateur ci-dessus mentionné; mais les astrologues qui en sont les auteurs bien certainement pouvaient les faire varier à volonté.

» Après tout, il est bien inutile de savoir quand vivait un héros entièrement imaginaire, comme *Gargantua*, qui tuait

[1] *Ramayone*, l. I, sect. 15, shloks 82, 83, 88; l. II, sect. 13, shloks 3.
[2] *Hindu astronomy*, p. 15.

14,000 démons d'un coup de flèche; qui prouvait sa force à *Sougriva* en faisant trembler une montagne de 8 milles de circonférence par un seul coup de pied, et en perçant 7 palmiers et la croûte de la terre jusqu'aux enfers par son javelot; qui combattait avec une armée d'aigles et de singes, et qui parlait avec la mer (*Shemoudro*).

» *Rama*, être imaginaire, est le héros et l'honneur de toute la race des rois *solaires*, comme *Youdishthir*, autre être devenu mythique, est le héros et l'honneur de toute la race des rois *lunaires*.

» *Valmiki* et *Vyasho* se sont immortalisés en chantant les exploits de ces deux races, et en les attribuant, avec toute licence poétique, à des héros de fantaisie. *Vyasho* doit être postérieur à *Valmiki*; car il donne dans son *Mohabharrot*, un abrégé en 1508 vers du *Ramayone*.

» *Bentley*, qui place la composition et non la compilation du *Ramayone*, en l'an 295 de notre ère, et celle du *Mohabharrot* en l'an 608 après J.-C., ne s'est trompé, pour *Valmiki*, que de 189 ans 6 mois, en supposant que *Valmiki* était contemporain de *Rama* (ce qui, du reste, est affirmé dans le *Ramayone*), et que *Korkot* (κουλίρο) commençait avec le Nokhyotro *Poushya*, l'an 345 après J.-C. du temps de *Moyo*. Cette coïncidence avait eu lieu 239 ans 6 mois plutôt, en l'an 105 1/2 de J.-C.

» C'est là l'âge de *Valmiki*, que cherchait Bentley, et qui résulte des données mêmes de *Valmiki*, rapportées par Bentley dans son *Astronomie*.

» 2° *Valmiki* vivait certainement après que les *Grecs*, les *Persans*, le *Sics* (Sacæ), les *Kambodjiens* du sud-ouest de l'Indus, les *Arabes* et tous les peuples barbares de l'ouest de l'Inde eurent fait invasion dans ce pays; car il en parle très-clairement en disant (liv. I, s. 42) que les *Pollovas* (Persæ), les *Shokas* (Sacæ), les *Yavanas* [1] (Ionii), les *Kambodjas*, les *Mletchas* (Arabes) et les *Barbaras* [2] (Βαρβαρος) firent une telle

[1] Sortis de l'*Yôni* de la vache : les Ioniens.

[2] Le *Ramayone* de Goûr, composé dans le Bengale vers le 11e siècle après J.-C., époque très-florissante de la littérature sanscrite à la cour des rois *Adishor* et *Gôpal*, remplace ce mot par *Bhoukharah*, à cause de l'invasion de l'Inde par les *Boukhariens* (voyez la feuille 80 du *Ramayone* de Goûr, écrit sur feuilles de palmier en caractères bengalis, qui se trouve à la Bibliothèque

guerre à *Vishoamitrò*, roi des Indiens, et battirent si bien ses troupes qu'il fut obligé de se cacher dans les montagnes de l'*Himalaya*.

» 3° Dans le livre I, section 13, on voit que le chef des démons, *Ravon*, a mis, par son orgueil extrême, le désordre au milieu des esprits célestes; qu'il a été humilié et puni par l'Être suprême; que l'immortalité dans le malheur lui a été assurée à jamais; qu'il a abusé de même de son pouvoir sur la terre; qu'il a mis le désordre parmi les hommes en corrompant les femmes; que Dieu lui-même, 2e personne de la Trinité indienne, se fait homme en naissant dans le sein d'une femme de race royale; que cet Homme-Dieu, attaque, vainc et écrase *Ravon*, cet ennemi de toutes les créatures de la terre et du ciel; qu'il rétablit ainsi la paix l'ordre et le bonheur; et qu'ensuite il s'élève majestueusement dans les cieux où il va régner au milieu des *Debtas*.

» 4° *Narodo* révèle à *Valmiki* (liv. I, section 1), un grand acte politique de *Rama*. En effet, cet illustre fils de *Dhoshoroth*, roi d'*Ayôdhya* (Aoud), établira les *quatre castes*, et les maintiendra avec leurs distinctions et priviléges, qui sont assez expliqués par le législateur *Monou*, venu probablement après *Valmiki* ou au moins son contemporain, s'il faut en croire *Valmiki* lui-même dans ce qu'il raconte longuement au sujet du premier ouvrage composé de *shlôks* de 4 pieds qui est son *Ramayone*. Du reste j'ai parlé ailleurs de *Monou*.

du roi, sous le n° 137). Quelques manuscrits, l'un de M. *Wilson*, l'autre de sir *Jones*, ont *Toukharah* (les *Turcs*, les peuples du *Turkestan*). Cela revient au même pour les conséquences historiques, car ces noms de peuples sont nouveaux les uns et les autres. Cet ouvrage d'un grammairien puriste, d'un poëte anonyme du Bengale, est, quant au fond, le même que celui du célèbre *Valmiki*. Si l'on compare, par exemple, le chapitre 56, liv. I du *Ramayone Goûrien* avec le chapitre 55, liv. I du *Ramayone Canoujien*, on trouvera qu'ils ne diffèrent entre eux que pour *deux vers* de plus dans le premier, et le changement, le déplacement ou le rajeunissement de 50 mots; c'est comme si pour *doubtait*, *estourdi*, *pescherie*, le poëte Gourien avait mis *doutait*, *étourdi*, *pêche*. Mais dans les autres chapitres du manuscrit précité de la Bibliothèque du roi, que j'ai examinés avec attention, les mots *techniques d'astronomie et l'horoscope de Rama*, que le poëte, très-distingué du reste, ne comprenait pas peut-être, *ont été retranchés*. Je ne sais cependant si ce retranchement est dans tous les autres manuscrits du *Ramayone* réformé; c'est douteux.

» 5° *Valmiki* s'attribue l'heureuse invention de l'ouvrage posé de *shlôks* de 4 pieds[1], ayant chacun 8 consonnes (liv. I, sect. 2). Il est évident qu'il parle avec la satisfaction d'un inventeur de la mesure des vers de son *Ramayone*, tout composé de *shlôks* de 4 pieds.

» Un ouvrage formé de cette espèce de vers monotones et mélancoliques était une nouveauté ; mais le *shlôk*, dont il se dit l'inventeur, à l'occasion de la mort d'un oiseau, se trouve fréquemment dans les 4 *Védas* qui lui étaient bien connus, puisqu'il parle des *Védas* et même de 4 *Védas* (livre I, sections 3 et 4).

» Si ces observations sont justes, il s'ensuit que les ouvrages de *Monou* sur les *Lois*, de *Moyo* sur l'*Astronomie*, de *Gorgo* sur l'*Astrologie*, de *Shokolyo* sur l'*Astronomie*, d'*Amoro Shingho* sur les *substantifs* etc. de la langue sanscrite, sont des *imitations de la forme de l'ouvrage célèbre de Valmiki*, et sont venus après ; car tous ces ouvrages n'ont qu'une espèce de vers, le *shlôk* de *Valmiki*.

» Tous ces livres étant ainsi rationnellement placés *après le commencement de notre ère*, on peut s'expliquer d'une nouvelle manière ces idées de trinité, de création, de déluge universel, de rébellion, d'anges orgueilleux, de péché occasionné par la corruption de la femme et la malice du démon, d'incarnation, de seconde personne trinitaire de la divinité, de rédemption, d'ascension, de résurrection, de prophéties, de miracles, de *Krishno*, de *Rama* et des *obatars* de *Vishnou* qui s'y trouvent pêle-mêle avec les fables les plus grossières et tous les enjolivements de la poésie[2]. »

A propos du *shlôk* ou distique 10 du chapitre Ier, M. Guérin cite *Monou* v. 72 et 73 disant que la vie de *Brammo* est de 100 ans divins formant 311,040,000,000,000, et fait la réflexion suivante qu'il accompagne d'un curieux renseignement sur les calculs fantastiques des Brahmes :

« *Brammo* n'est donc pas immortel. Ce n'est pas le seul » Dieu dont le nombre des années d'existence soit déterminé. » On fait, dans les *Almanachs* du Bengale, des calculs du

[1] Le *Ramayone* est en général composé de vers de même longueur.

[2] *Astronomie indienne*, p. 237.

» même genre au sujet non-seulement de la durée des di-
» verses sectes ou religions, du nombre d'années qui reste à
» *Vishnou*, à *Djogonnath*, à *Shiva* et à d'autres petits dieux qui
» vieillissent; de plus, on prédit combien de temps le Gange
» ou tel autre fleuve doit couler avant d'être à sec; combien
» il doit tomber de gouttes d'eau sur la terre dans un an;
» combien il aura de grains de riz, de feuilles d'indigo, de
» mangues, d'œufs de tortue, de naissances, de morts, de
» gens d'esprit et de fous dans l'année qui commence. Ainsi
» *Mathieu Laënsberg* est de beaucoup surpassé par les astro-
» logues indiens[1]. »

Après toutes ces preuves astronomiques et mathématiques, M. l'abbé Guérin se croit en droit de conclure par les paroles suivantes :

« Les incarnations de *Vishnou* sont des inventions poéti-
» ques, postérieures au *Bouddhisme*, qui remonte pour le
» moins à l'an 544 avant J.-C. Ce sont des fictions à l'instar
» des anciens *Monontorohs*. Le collection des chants, prières
» et rituels védiques, la composition du *Ramayon*, du *Shoûr-*
» *djyo Siddhanto*, du *Monou*, du *Mohabharrot*, du *Brommo-*
» *Shiddhanto* (Shakolyo), du *Voraho Mihiro*, du *Gorgo*, de
» l'*Amoro Shingho*, des 18 *Pouranas*, etc., sont des produc-
» tions de poëtes qui vivaient à la cour des Rajahs, dont plu-
» sieurs font époque 56 ans avant J.-C. et 79, 318, 594 et
» 943 ans après[2]. »

Beaucoup d'autres dissertations et textes traduits du sanscrit se trouvent encore dans les *Annales*, nous les indiquerons dans le prochain article. Il en résultera clairement que M. Jacolliot n'a rien dit d'assuré, ni de nouveau dans son livre, si menaçant.

A. BONNETTY.

[1] *Astronomie indienne*, p. 122.
[2] *Astronomie indienne*, p. 213.

Le Propriétaire-Gérant : A. BONNETTY.

Versailles. — Imp. BEAU jeune, rue de l'Orangerie, 33.

ANNALES
DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.
Numéro 111. — Mars 1869.

Histoire catholique.

QUELQUES DOCUMENTS HISTORIQUES

SUR LA RELIGION DES ROMAINS,

ET SUR LA CONNAISSANCE

QU'ILS ONT PU AVOIR DES TRADITIONS BIBLIQUES, PAR LEURS RAPPORTS AVEC LES JUIFS ;

FORMANT UN SUPPLÉMENT A TOUTES LES HISTOIRES ROMAINES .

LVII

2 *ans avant Jésus-Christ.*
14e *année de la B. Vierge Marie;* à partir du 8 septembre
22e *année du pontificat de Simon,* à Jérusalem.
1re *année du pontificat de Matthias,* ibid.
3e *année de Saturninus* et *Volumnius,* présidents de la Syrie.
35e *année d'Hérode,* roi des Juifs.
750e *année de Rome : L. Cornelius Lentulus* et *M. Valerius Messallinus,* consuls.
41e *année du règne d'Auguste.*

I. Événements politiques.

Auguste est tout préoccupé de maintenir la concorde entre ses petits-fils. — Il prépare la cérémonie de la prise de la robe virile de Lucius, — Et tient toujours Tibère, sinon exilé, au moins caché à l'île de Rhodes. — Naissance de S. Sulpicius Galba, qui fut plus tard le 7e empereur des Romains.

[1] Voir le dernier article au N° précédent, ci-dessus, p. 113.

II. Nature de la religion païenne. — Les affaires romaines dirigées par les oracles, les apparitions, les démons, etc. — De quel esclavage et de quelle DÉMONOCRATIE le CHRIST a délivré les hommes?

Pline va nous apprendre encore quelles étaient les grossières superstitions qui avaient cours parmi les peuples païens.

« Des secrets découverts par Pythagore, un des plus in-
» faillibles, est celui-ci : L'enfant auquel on donne un nom
» sera boiteux ou borgne, ou bien éprouvera quelque autre
» accident de ce genre du côté droit, si les voyelles de ce nom
» sont en nombre impair, et du côté gauche, si elles sont en
» nombre pair. »

E Pythagoræ inventis non temere fallere, impositivorum nominum imparem vocalium numerum, clauditates, oculive orbitatem, ac similes casus dextris adsignare partibus, parem lævis (Plinius, *Hist. Nat.*, l. XXVIII, c. 6, n° 3).

« On assure que dans un accouchement difficile, la déli-
» vrance s'effectue sur-le-champ si, par-dessus la maison où
» est la personne en travail, on fait passer une pierre ou un
» trait qui ait tué en trois coups, d'abord un homme, puis un
» sanglier, puis un ours. On réussit encore mieux avec une
» pique vélitaire arrachée du corps d'un homme, pourvu
» qu'elle n'ait point touché terre; il suffit de porter cette
» pique dans la maison. ».

Ferunt difficiles partus statim solvi, quum quis tectum, in quo sit gravida, transmiserit lapide, vel missili, ex his, qui tria animalia singulis ictibus interfecerint, hominem, aprum, ursum. Probabilius id facit hasta velitaris, evulsa e corpore hominis, si terram non attigerit. Eosdem enim illata effectus habet (Plinius, *ib.*, n° 4).

« On guérit les épileptiques en leur faisant manger de la
» chair d'un animal percé du même fer qui a tué un homme. »

Quin et comitialem morbum sanari cibo et carne feræ occisæ eodem ferro, quo homo interfectus sit (Plinius, *ibid.*).

« On crache pour se préserver de l'épilepsie, c'est-à-dire
» pour rejeter le mal sur ceux qui en menacent. On crache
» pour repousser les sortiléges, et le pronostic funeste tiré de
» la rencontre d'une personne qui boite du pied droit. »

Despuimus comitiales morbos, hoc est, contagia regerimus. Simili modo et fascinationes, repercutimus, dextræque clauditatis occursum (Plinius, c. 7, n. 1).

« Nous demandons pardon aux Dieux d'une espérance trop

» orgueilleuse, en crachant dans notre sein : c'est la même » idée qui nous fait cracher trois fois en conjurant le mal, » lorsque nous appliquons un remède quelconque, que nous » voulons activer. Nous humectons trois fois avec de la salive, » à jeun, les furoncles naissants. »

Veniam quoque a Deis spei alicujus audacioris petimus, in sinum spuendo. Etiam eadem ratione terna despuere deprecatione, in omni medicina mos est, atque ita effectus adjuvare ; incipientes furunculos ter præsignare jejuna saliva (Plinius, *ibid.*).

« Un fait singulier, mais dont l'expérience est facile : c'est » que si l'on se repent d'avoir porté, de près ou de loin, un » coup à quelqu'un et que l'on crache à l'instant au milieu de » la main coupable, la personne frappée ne sent plus de mal ; » souvent cette recette est employée pour un animal éreinté, » qu'elle remet aussitôt sur ses jambes. Quelques-uns, au » contraire, pour le coup plus puissant, crachent auparavant » dans leur main. »

Mirum dicemus, sed experimento facili : si quem pœniteat ictus eminus cominusve illati, et statim exspuat mediam in manum, qua percussit, levatur illico percussus a pœna. Hoc sæpe delumbata quadrupede adprobatur, statim a tali remedio correcto animalis ingressu. Quidem vero adgravant ictus, ante conatum simili modo saliva in manu ingesta (Plinius, *ibid.* n. 2).

« On dissipe les douleurs du cou en portant de la salive, à » jeun, de la main droite au jarret droit, et de la main » gauche au jarret gauche. C'est aussi un préservatif contre » les sortiléges, de cracher sur son urine quand on l'a ren- » due, et dans la chaussure du pied droit avant de la mettre; » précaution nécessaire aussi lorsqu'on passe dans un endroit » où l'on a couru des dangers. »

Cervicis dolorem, saliva jejuni dextra manu ad dextrum poplitem relata, læva ad sinistrum. Inter amuleta est, editæ quemque urinæ inspuere ; similiter in calceamentum dextri pedis, antequam induatur : item quum quis transeat locum, in quo aliquod periculum adierit (Plinius, *ibid.* n. 3).

« Une nourrice crache trois fois à l'arrivée d'un étranger, » ou quand on regarde son nourrisson endormi, bien qu'elle » soit, comme lui, sous la protection de Fascinus, gardien des » empereurs, non moins que des enfants ; de Fascinus, » honoré comme un Dieu par les Vestales dans la religion » romaine, qui, suspendu au-dessous du char des triompha- » teurs, les défend à la fois contre l'envie, et les oblige,

» médecine contre leur orgueil, à se retourner afin de con-
» jurer derrière eux la Fortune, ce bourreau de la gloire. »

Extranei interventu, aut si dormiens spectetur infans, a nutrice terna adspui; quamquam illos religione tutatur et Fascinus, imperatorum quoque, non solum infantium custos, qui Deus inter sacra romana a Vestalibus colitur, et currus triumphantium, sub his pendens, defendit, medicus invidiæ, jubetque eosdem respicere, similis medicina linguæ, ut sit exorata a tergo Fortuna, gloriæ carnifex (Plinius, *ibid.* n. 4).

III. Rapports des Romains avec les Juifs et influence du peuple choisi de Dieu pour conserver les traditions primitives sur le peuple conquérant du monde.

Les deux princes immolés avaient laissé plusieurs enfants. Alexandre avait eu de Glaphyra deux fils *Tygrane* et *Alexandre;* Aristobule avait eu de Bérénice, la fille de Salomé, trois fils, *Hérode, Agrippa* et *Aristobule,* et deux filles *Hérodiade* et *Mariamne.*

Contre toute attente Hérode montre une grande affection pour ces enfants; il assemble sa famille, les lui recommande et leur assure différents mariages qui doivent leur donner une haute position. — Antipater s'oppose à ces arrangements et par flatterie ou calomnie parvient à faire changer Hérode.

Ici Josèphe raconte un fait qu'il ne faut pas passer sous silence, c'est que cette même année, il y eut un dénombrement fait au nom d'Auguste pour obliger tous les Juifs à un serment. Voici ce qu'en dit Josèphe :

« Il y avait parmi les Juifs une secte qui professait avoir une
» connaissance parfaite de la loi, et en devint orgueilleuse,
» en assurant que ses membres étaient chéris de Dieu. Les
» femmes leur étaient très-attachées. On les appelle *Phari-*
» *siens.* Très-puissants à faire de l'opposition aux rois, dissi-
» mulés, et toujours prêts à combattre et à nuire. En ce mo-
» ment toute la nation juive ayant prêté serment d'être
» attachée à César, et aux intérêts du roi, ces hommes ne
» voulurent pas prêter le serment, au nombre de plus de
» 6,000. Hérode les ayant condamnés à une amende, la femme
» de Phéroras la paya pour eux.

» Pour la remercier de ce bienfait ils lui annoncèrent (car
» ils passaient pour être inspirés de Dieu) qu'Hérode et sa
» famille seraient déchus du trône par un décret de Dieu, et

» que le pouvoir serait donné à elle, à Phéroras et à leurs » enfants[1]. »

Cette espèce de conjuration et ce crime en espérance sont découverts et voilà que les massacres recommencent dans la maison royale. Josèphe continue :

« Ces manœuvres sont annoncées au roi (car Salomé en » fut instruite) et que quelques-uns de ses officiers avaient » été gagnés. Aussitôt le roi fit périr les plus coupables de » ces Pharisiens, l'eunuque Bagoas et un certain Carus, son » favori à cause de sa grande beauté. Il fit aussi périr toutes » les personnes de sa maison qui avaient quelque rapport » avec ce que les Pharisiens disaient[2]. »

Et ici Josèphe nous donne un témoignage de l'attente où l'on était du Messie :

« Bagoas avait été glorifié par les Pharisiens comme devant » être appelé le père et le bienfaiteur de CELUI qui, d'après » leur prédiction, devait être établi roi ; que toutes choses » étaient dans la puissance de ce Roi, et qu'il rendrait à l'eu- » nuque le pouvoir de se marier et d'avoir des enfants[3]. »

Après cette sanglante exécution, Hérode assemble son conseil, accuse la femme de Phéroras de toute la désunion de sa famille et somme son frère de la renvoyer. — Phéroras résiste et assure qu'il aimerait mieux mourir que de se séparer d'elle. — Hérode offensé défend à son fils Antipater et à Doris, sa mère, d'avoir aucun commerce avec Phéroras et sa femme. — Mais ils continuent à comploter ensemble, et disposent tout pour empoisonner le roi. — C'est alors qu'Antipater, pour se mettre à couvert de tout soupçon et se trouver auprès d'Auguste à la mort de son père, fait écrire à Hérode par ses amis de Rome qu'il serait avantageux de l'envoyer auprès d'Auguste. Hérode y consentit.

« Hérode, dit Josèphe, le fit partir pour ce voyage avec un » très-pompeux équipage, lui donna de grandes sommes » d'argent et le fit porteur de son testament par lequel il » le déclarait son successeur, et à son défaut Hérode qu'il

[1] Josèphe, *Ant. Jud.*, l. XVII, c. 2, n° 4 ; édit. Didot, t. I, p. 658.
[2] Josèphe, *ibid.*
[3] Voir *Isaïe*, c. LVI, 5.

» avait eu de Mariamne, fille du grand-prêtre Simon[1]. »

Pendant cette absence Hérode apprend qu'un corinthien, en qui il se confiait, a été gagné par Sylleus, et qu'il était chargé de l'assassiner. Hérode le fait mettre à la question ainsi que deux autres personnes qui devaient l'aider; ils avouent et il les envoie à Rome avec les informations de Saturninus.

Tout ce qu'Hérode avait appris des conspirations tramées contre lui était peu de chose; il va enfin apprendre qu'Antipater, avant son départ pour Rome, a tout préparé pour le faire empoisonner.

Quand Phéroras avait refusé de renvoyer sa femme, Hérode lui avait ordonné de retourner dans sa Tétrarchie. Celui-ci partit en jurant qu'il ne remettrait plus les pieds à Jérusalem. — Hérode, ayant commencé à être malade, pria son frère de venir le voir. — Celui-ci allégua son serment, et étant tombé malade peu de temps après, Hérode vint le voir et lui donna des preuves de son affection. — Mais Phéroras mourut, et Hérode ramena son corps à Jérusalem et lui fit faire de belles funérailles.

Mais voilà que deux Trachonites, affranchis de Phéroras, viennent lui apprendre que sous prétexte de lui faire prendre un élixir d'amour sa femme lui a donné un poison, trompée elle-même par des femmes arabes qui avaient préparé ce breuvage. — Hérode fait mettre à la question toutes les femmes libres ou esclaves de la mère et de la sœur de la femme de Phéroras. — Celles-ci nomment *Doris*, mère d'Antipater, parlent de toutes les machinations qui avaient eu lieu entre Antipater, sa mère et la femme de Phéroras. — Elles révèlent qu'Antipater leur avait donné 100 talents pour leur faire exécuter ses projets; — qu'ennuyé de la longue vie de son père, et que craignant que s'il venait à mourir pendant son séjour à Rome, il ne transmît le trône à Phéroras, il l'avait fait empoisonner.

Hérode, transporté de colère, chasse d'abord *Doris* de son palais, après lui avoir enlevé toutes ses pierreries. — Ce n'est pas tout, un intendant d'Antipater, soumis aussi à la ques-

[1] Josèphe, *ibid.*, c. 8, n° 2, p. 659.

tion, avoue qu'il a remis entre les mains d'Antipater un poison qu'il devait faire prendre à Hérode; que ce poison avait été apporté d'Égypte par *Antiphilus*, un des amis d'*Antipater*, et que *Theudion*, son oncle, frère de *Doris*, l'avait donné à Phéroras qui l'avait confié à sa femme.

Sur ce, comparution de la femme de Phéroras qui avoue avoir le poison, et sortant pour aller le chercher, se précipite du haut d'une galerie du palais. Tombée sur ses pieds, sans trop se faire du mal, elle est interrogée de nouveau. — Elle apprend à Hérode, qu'en effet, c'est sur l'ordre d'*Antipater* que ce poison a été préparé, porté par Theudion et remis à Phéroras; — mais que celui-ci, touché de la bonté d'Hérode qui était venu le visiter, lui avait ordonné de le brûler, qu'elle l'avait brûlé et n'en avait réservé qu'une petite portion pour elle-même s'il voulait la tourmenter. — Et elle remet ce reste à Hérode.

Sur cela *Antiphilus* et sa mère sont mis à la question. Ils avouent et nomment *Mariamne*, sa 2e femme, fille du grand-prêtre *Simon*, comme ayant pris part à la conjuration.

Elle ne confesse rien. Mais Hérode la répudie, raye de son testament Hérode son fils, ôte la sacrificature à *Simon* et la donne à *Matthias*, fils de Théophile.

Sur ce, voilà que *Bathillus*, affranchi d'Antipater, arrive de Rome. Appliqué aussi à la question il avoue qu'il apporte du poison pour la mère d'Antipater qui devait le faire prendre au roi, si celui donné par Phéroras n'avait pas produit son effet; de plus arrivent des lettres écrites à l'instigation d'Antipater accusant ses frères *Archélaus* et *Philippe*, qui étaient à Rome, de parler continuellement contre leur père et lui conseillant de les rappeler pour les punir. — Antipater, au contraire, écrivait pour les excuser.

« Cependant, dit Josèphe, pendant son séjour auprès d'Au-
» guste, il continue à gagner l'affection des principaux de la
» cour auxquels il fait des présents pour plus de 200 talents. »

Sur tout cela Hérode écrit à Antipater de revenir promptement à Jérusalem.

Sans rien connaître de toutes les découvertes qui s'étaient faites en son absence, Antipater se mit en marche après un

séjour de 7 mois à Rome. — A Tarente, il apprend la mort de Phéroras, qu'il regrette comme n'ayant pas eu le temps de donner le poison. — En Cilicie il reçoit les lettres de son père sans se douter de rien. — A *Calenderis*, en Cilicie, il commence à douter s'il continuera son voyage. — Il le continue.

Analyse philosophique et historique des écrits publiés cette année.

IV. Ovide publie ses *Medicamina faciei* **ou** *Cosmétiques* **pour le visage** (édit. Lemaire, t. II, p. 443).

C'est Ovide, lui-même, qui nous apprend qu'il avait composé un traité des *Remèdes du visage* ou l'*Art de composer des cosmétiques* pour s'embellir. Il n'en reste qu'un fragment de 100 vers. On y remarque en particulier combien le physique des jeunes romaines était affaibli et différend de la forte constitution des anciennes Sabines. Voici la description qu'il fait des jeunes filles de son temps :

« Vos mères vous ont mis au monde frêles et délicates; » vous voulez que vos corps soient couverts de robes brillantes » d'or; vous voulez varier l'édifice de vos cheveux parfumés; » vous voulez montrer des mains étincelantes de diamants; » vous couvrez votre cou de perles ciselées en Orient, et » voulez que vos oreilles soient ornées de tout l'or qu'elles » peuvent porter. »

At vestræ teneras matres peperere puellas;
Vultis inaurata corpora veste tegi;
Vultis odoratos positu variare capillos;
Conspicuam gemmis vultis habere manum;
Induitis collo lapides oriente paratos;
Et quantos oneri est aure tulisse duos (v. 17).

Et ce n'était pas seulement les jeunes filles, c'étaient aussi les jeunes Romains qui soignaient leur toilette :

« Et ce n'est point chose blâmable, si vous prenez le soin » de plaire, puisque notre siècle nous montre les hommes » tout occupés de leur parure. Vos époux se conforment aux » modes des femmes, et une jeune mariée pourra à peine » ajouter à sa toilette. »

Nec tamen indignum, si vobis cura placendi,
Quum comtos habeant sæcula nostra viros.

Feminea vestri polluntur lege mariti,
Et vix ad cultus nupta, quod addat, habet (v. 23).

Ovide conseille ensuite aux femmes d'avoir grand soin de leur toilette, et leur indique différentes compositions, pour donner au teint une grande blancheur, et le rendre plus uni, plus brillant qu'un miroir, pour faire disparaître les taches de la peau, et pour donner au visage le coloris le plus brillant.

V. Conception de Jean le précurseur du Messie.

Pendant qu'à Jérusalem tout le peuple frémit encore en pensant à la mort des deux princes assassinés par la main de leur père, qu'on y est en suspens, à la vue de la désunion profonde de la famille royale, que l'on y parle du poison qui vient de faire périr le frère du roi, que de vagues rumeurs accusent Antipater de préparer la mort de son père, et que tout le monde tremble sous la colère stupide et impitoyable d'Hérode, une voix céleste se fait entendre et va porter une bonne nouvelle à un humble prêtre, adorateur sincère de Jéhovah. Écoutons le récit de l'Évangéliste :

« Aux jours d'Hérode, roi de Judée, il y eut un prêtre » nommé Zacharie, de la classe d'Abia; et sa femme, d'entre » les filles d'Aaron, s'appelait Élisabeth. Ils étaient tous deux » justes devant Dieu, marchant sans reproche dans les com- » mandements et toutes les lois du Seigneur; et ils n'avaient » point de fils, parce qu'Élisabeth était stérile, et que tous » deux étaient avancés en âge. Or il arriva que lorsque Za- » charie remplissait, devant Dieu, les fonctions du sacerdoce, » au rang de sa classe, il lui échut par le sort, suivant la » coutume observée entre les prêtres, d'entrer dans le temple » du Seigneur pour y offrir l'encens, et toute la multitude du » peuple était dehors priant à l'heure de l'encens. Et un ange » du Seigneur lui apparut debout, à droite de l'autel de l'en- » cens. Zacharie fut troublé en le voyant, et la crainte le » saisit. Mais l'ange lui dit : « Ne crains point, Zacharie, parce » que ta prière a été exaucée; Élisabeth, ta femme, enfantera » un fils, et tu lui donneras le nom de Jean. Il sera pour toi » un sujet de joie et d'allégresse, et, à sa naissance, beaucoup

» se réjouiront, car il sera grand devant le Seigneur; il ne » boira ni vin ni cervoise, et il sera rempli du Saint-Esprit » dès le sein de sa mère; et il convertira un grand nombre » d'enfants d'Israël au Seigneur leur Dieu; et il marchera » devant lui dans l'esprit et la vertu d'Élie, afin qu'il unisse » les cœurs des pères à ceux des fils, ramène les incrédules à » la prudence des justes, pour préparer ainsi au Seigneur un » peuple parfait. » — Et Zacharie dit à l'ange : « Comment con- » naîtrai-je cela? car je suis vieux, et ma femme est avancée » en âge. » — Et l'ange répondant lui dit : « Je suis Gabriel qui » me tiens devant Dieu, et j'ai été envoyé pour te parler et t'an- » noncer cette heureuse nouvelle, et voilà que tu seras muet, » et ne pourras parler jusqu'au jour où ces choses arrive- » ront, parce que tu n'as pas cru à mes paroles qui s'accom- » pliront en leur temps[1]. »

VI. Union de la B. vierge Marie avec Joseph.

C'était le 24 septembre qu'avait lieu la Conception de Jean le Précurseur, deux mois après une cérémonie sainte et pudique avait lieu dans le temple de Jérusalem.

La Vierge Marie venait d'entrer dans sa 14e année. Évode, que nous avons déjà cité, nous dit :

« Agée de 3 ans, elle fut présentée au Temple et y passa » 11 ans dans le Saint-des-saints. Ensuite, par les mains des » prêtres, elle fut confiée à Joseph, auprès duquel ayant passé » 4 mois elle reçut le message joyeux de l'ange Gabriel... »

C'est donc à la fin de novembre de cette année qu'elle fut mariée à Joseph.

L'Évangile ne nous dit rien de l'époque ou des cérémonies du mariage de Marie et de Joseph. Il se fit selon le rit hébraïque[2], qui consistait principalement dans l'anneau que le fiancé mettait au doigt de la jeune fille, et dans la coupe de vin que le prêtre faisait goûter aux deux époux. — Mais les *apocryphes* ont raconté longuement cette cérémonie toute

S. Luc, I, 5-20.

Voir dans le *Dict. de la Bible* de Dom Calmet les cérémonies du mariage hébreu qui eurent lieu en différents temps, et la planche qui les représente dans l'édit. in-fol. t. II, p. 118 ; et dans la réimpression de Migne, 1re *Ency. Theolog.* t. III, et dans son *Atlas du Cours complet d'Ecriture sainte*, pl. 62.

pleine d'anachronismes. Le grand-prêtre y est nommé Abiathar, tandis que c'était Simon ou Matthias. — Joseph est choisi, parce qu'une colombe sort d'une baguette qu'il avait déposée dans le temple avec 3,000 autres concurrents. — Cinq compagnes suivent Marie dans la maison de Joseph. — Elles y travaillent à tisser les ornements du Temple, et la pourpre qui doit servir au grand voile du Temple échoit à Marie [1], etc., etc.

LVIII

1 *an avant Jésus-Christ.*

Naissance de Jésus-Christ, le 25 décembre.

15e *année de la B. vierge Marie;* à partir du 8 septembre.

2e *année du pontificat de Matthias,* à Jérusalem.

1re *année de Quintilius Varus,* président de la Syrie.

... *année de Cyrinus ou Quirinius,* président de la Syrie.

36e *année d'Hérode,* roi des Juifs.

751e *année de Rome : Auguste XIII* et *Plautius Sylvanus,* consuls. — Auguste abdique, à sa place : *Quintius Fabricius.* — Silvanus abdique, à sa place : *L. Caninius Gallus.*

42e *année du règne d'Auguste.*

I. Observations chronologiques.

Nous voici arrivés à l'année la plus célèbre, la plus importante de toute l'histoire humaine ; c'est celle qui voit naître le Désiré des nations, le Messie promis, l'Envoyé qui devait être envoyé, l'Orient entrevu dans l'ancienne loi, l'Attendu des traditions de tous les peuples ; en un mot le Fils de Dieu, Homme-Dieu, « tellement Dieu qu'il semble impossible qu'il » soit Homme, et tellement Homme qu'il semble impossible » qu'il soit Dieu, » comme le dit Bossuet. C'est JÉSUS, le Rédempteur, le Sauveur du monde.

C'est à cette année que finit le monde ancien, et que commence le monde moderne. Et cependant il est bien difficile de fixer la date précise de cette année à l'ère que nous connaissons.

On sait que l'ère est comme une immense chaîne, aux anneaux de laquelle on rattache les événements qui se sont

[1] Voir les *Apocryphes* de Migne, *Evangile de la Nativité de Marie,* t. I, p. 1096.

succédés. L'ère actuelle n'a été construite que tard au 6e siècle, par un moine, Denis le Petit[1], et reçue seulement en France au 7e et au 8e siècle. Avant on comptait par consuls, par le règne des empereurs, par indictions et en particulier par l'ère des années de Dioclétien, qui, par un édit, l'avait substituée à l'ère d'Actium. Pour rattacher les événements à cette chaîne, il fallut savoir sous quel consul, sous quelle année d'empereur ou de roi ces événements se sont passés. Or c'est précisément ce qui manque à cette époque précise de l'histoire. *Dion Cassius* qui avait rangé les événements par années a ici une lacune de 10 ans; le cardinal Maï qui l'a complété presque en entier n'a pas pu combler cette lacune. *Tite-Live* s'est arrêté à la mort de Drusus, 7 ans avant. *Suétone* et *Josèphe* ne suivent aucun ordre chronologique et mêlent les événements. Il a donc fallu tâtonner, compter les années d'Auguste, les années d'Hérode et autres événements, qui tous sont en désaccord ou reposent sur des bases obscures et incertaines.

Voilà l'état de la question, voilà pourquoi les historiens récents ont tant de peine à débrouiller et à classer les faits année par année. La difficulté ici consiste à faire concorder la naissance de Jésus avec le recensement ordonné par Auguste, et le massacre des Innocents avec la mort d'Hérode. Quelques auteurs anciens et modernes ont nié ces faits, fondés sur leurs calculs chronologiques. Pour prouver quelle certitude repose sur ces calculs personnels nous allons donner ici la liste des opinions diverses émises par les historiens et les chronologistes les plus savants.

II. Dates diverses assignées à la naissance du Christ.

Jésus-Christ serait né :

An de Rome.	Avant l'ère vulgaire.	
L'an 746	—— 8	selon le P. Magnan.
747	—— 7	selon Munter, évêque danois.
748	—— 6	selon Kepler, Capelli, Henschenius, le P. Pagi, Bollandus, Hardouin, Schelestrat, Argelati, La Nauze, et les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*.

[1] Voir ses *Œuvres* et en particulier deux lettres sur le cycle pascal, et ce cycle pascal, et son *histoire* par Hoffmann, dans *Pat. Lat.*, t. 67, p. 465, 493.

750 — 5 selon Decker, le P. Petau, le P. Peyron, Bucher, Usserius, *Noris*, Mezzabarba, Lancelot, Tillemont, Bianchini, Fréret, Vaillant, Butler-Godescard, etc.

750 — 4 selon Sulpice-Sévère, Victor d'Aquitaine, Bède le Vénérable, Irénée, Tertullien, Jérôme, Julianus Pomerius, Thoynard, D. Calmet, le P. Tournemine, Lenglet Dufresnoy, etc.

751 — 3 selon Clément d'Alexandrie, Zonare, Cassiodore, Marianus Scot, Génébrard, Toletus, Salmeron, Serarius, Samerius, Gordonus, Sethus, Calvisius, Baronius, Torniel, Spon, Jos. Scaliger, Vossius, Marc Wesler.

752 — 2 selon Epiphane, Paul Orose, Eusèbe, Nicéphore, Hermanus-Contractus, Massæus-Cameracenas, N. Copernic, Mercator, Antoine Magirus, Tycho-Brahé, Suarez, Ciaconius, Sigonius, Peterius, Ribera, Maldonat, Mariana, Miræus, Haræus, Plumoyën, *le P. Salian* [1], Onuph. Panvinius, Langius, etc.

752 — 1 selon Denis-le-Petit, Joan. Lucidus, Pet. Pilatus, Rondet, etc.

753 — 0 selon Paulus Middelburgensis, Petrus de Alliaco, Alexand. Scultetus, Bellarmin, Azor, etc..

Nous voulions d'abord corriger le P. Salian par les recherches du cardinal Noris, les plus étendues et les plus savantes que nous connaissions; mais nous avons été arrêté par la déclaration suivante qu'il a faite lui-même dans son livre:

« Plût à Dieu que l'*Histoire* ou les *Annales* contenues dans » le livre LVe de Dion Cassius nous fussent arrivées complètes? » Nous connaîtrions l'année de la mort d'Hérode, le jugement » qui eut lieu à Rome (pour sa succession), et les gestes de » Caius César en Orient. Toutes ces choses sont envelop- » pées d'obscurité ou indiquées seulement dans les différents » écrivains de cette époque ou de l'époque suivante, et sans » être classées par années. C'est de là que proviennent les » opinions si diverses des écrivains pour assigner la nais- » sance du Christ-Seigneur [2]. »

[1] Nous ne garantissons pas l'exactitude de cette liste que nous copions toute faite; elle se trompe sur le P. Salian, qui met la 2e année non à l'an 752, mais à l'an 751.

[2] Utinam integra ejus libri LV *historia*, seu *annales* superessent? Annum mortis Herodis, et peractum Romæ judicium, et Caii Cæsaris in Oriente gesta cognosceremus; quæ partim in obscuro latent, partim indicata tantum apud varios illius ac proxime ætatis scriptores reperiuntur, neque ea suos in

Le P. Noël Alexandre expose ainsi les difficultés qui entourent la fixation de cette année :

« Pour connaître la chronologie de cette année il faut con-
» naître auparavant : 1° Ce que c'est que l'année Julienne;
» 2° ce que c'est que le Cycle de 19 ans, qu'on appelle le
» nombre d'or; 3° ce que c'est que le Cycle solaire; 4° ce que
» c'est que l'indiction ; 5° la période Julienne de l'ère chré-
» tienne; 6° une Olympiade[1].»

Voici le travail qu'a exécuté le P. Salian pour arriver à l'année 751 qu'il donne dans ses *Annales de l'Ancien Testament*[2]. Il a dû examiner et établir :

1° L'an 47 de l'Empire romain, à dater de la bataille de Pharsale,
2° L'an 42 de l'empire d'Auguste.
3° L'an du règne d'Hérode, qui est encore peu certain; car les auteurs varient entre l'an 29 et l'an 39.
4° L'année 2e du pontife Matthias.
5° L'année des différents présidents de la Syrie.
6° L'année des Olympiades.
7° L'année de la fondation de Rome.
8° Les années de Denys d'Halicarnasse, et des consuls romains.
9° L'année Julienne.
10° Les années des Augustes, ère des Alexandrins et des Egyptiens.
11° L'ère de la bataille d'Actium.
12° Sur la 65e semaine des 70 de Daniel.

Ce sont toutes ces questions qu'il faudrait discuter pour refaire les conclusions du P. Salian qui ajoute :

« C'est donc là la véritable année de la naissance du Christ,
» non d'après notre sentiment, mais d'après la plus commune
» opinion des auteurs, et qui doit être reconnue comme la
» plus probable; il n'y en a en effet aucune qui soit embrassée
» par un plus grand nombre d'auteurs anciens et nouveaux,
» aucune qui soit appuyée sur plus de preuves et plus de
» conjectures probables[3]. »

C'est donc le P. Salian que nous continuons à suivre pour la suite des années, sans cependant le croire infaillible. C'est

annos digesta. Unde etiam in assignando anno natali Christi Domini tot diversæ scriptorum sententiæ emanarunt (Noris, *Cenotaphia Pisana*, *diss.* II. dans *Opera*, t. III, p. 292, in-fol., Veronæ 1729.)

[1] Noël Alex. *Hist. eccl. veteris et novi Testamenti*, t. III, p. 63; in-fol. Paris, 1669.

[2] Salian, *Annales veteris Testamenti*, t VI, p. 456.

[3] Salian, *Ann. vet. Test.*, t. VI, p. 458.

ce qu'ont fait aussi les PP. Catrou et Rouillé dans leur grande *Histoire Romaine*[1].

Nous ajouterons seulement l'observation suivante pour la réfutation de quelques erreurs.

Sur la question qui nous occupe, quelques auteurs, suivant leur idée, ont mis la mort d'Hérode 4 ans avant la naissance du Christ, ce qui rend impossible le massacre des Innocents par ce prince. Mais ces auteurs auraient dû dire, non avant la *Naissance du Christ*, mais avant l'*Ère vulgaire*. En remontant la mort d'Hérode de 4 ans, ils ont oublié que les mêmes auteurs qui ont remonté la mort d'Hérode de 4 ans, ont remonté la naissance du Christ de 5 ans et même plus.

III. Événements politiques.

Le 1er janvier, en entrant en charge comme consul, Auguste conduit son petit-fils Lucius, âgé seulement de 15 ans, au Champ-de-Mars et lui fait prendre la toge virile. — Il le déclare le même jour prince de la Jeunesse, et le fait désigner consul pour entrer en charge 5 ans après. — De plus Auguste fait entrer Lucius dans le Collége des Augures, et, pour lui concilier plus de faveur, il fait au peuple un don qu'il relate en ces termes dans le *Monument d'Ancyre :*

« Pendant mon XIIIe consulat j'ai donné 60 deniers au » peuple, qui alors recevait le froment public. Ils furent au » nombre d'un peu plus de 200,000. »

Consul tertium decimum senagenos denarios plebei, quæ tunc frumentum publicum accipiebat, dedi; ea millia hominum paulo plura quam ducenta fuerunt (*Monum. Ancyr.*, c. XV, p. 36.

Pour célébrer la prise de la robe virile de Lucius et la dédicace du temple de Mars vengeur, Auguste donne des spectacles magnifiques et en particulier une Naumachie dont il parle en ces termes :

« J'ai donné au peuple le spectacle d'un combat naval au- » delà du Tibre, à la place où est maintenant le bois des » Césars, et pour cela je fis creuser le sol à 1800 pieds de » longueur, 1200 de largeur. Dans ce combat 30 navires » rostrées, trirèmes et birèmes, et un plus grand nombre de » petits vaisseaux combattirent entre eux. Outre les rameurs

[1] Voir *Hist. Rom.*, t. XIX, p. 484.

» 3,000 hommes environ combattirent sur ces vaisseaux. »

Navalis prælii spectaculum populo *dedi trans* Tiberim, in quo loco nunc nemus est Cæsarum, cavato *solo in* longitudinem mille et octingentos pedes, in latitudinem *mille et* ducenti (*sic*). In quo triginta rostratæ naves triremes *et biremes*, pluris autem minores inter se conflixerunt. *In quibus* classibus pugnaverunt præter remiges millia hom*inum tri*a circiter (*Mon. ancy.* c. 22, p. 66).

Il faut ajouter que ce fut une véritable bataille et que la plupart de ces hommes s'égorgèrent les uns les autres.

Dion ajoute de plus :

« Caius et Lucius présidèrent aux Jeux du cirque et les » enfants des premières familles donnèrent avec Agrippa » (posthume) frère des princes une représentation de la ca- » valcade appelée *Troyenne;* 260 lions furent égorgés dans le » cirque. Il y eut dans la Septa un combat de gladiateurs, et » dans un endroit où on en montre encore aujourd'hui des » traces, un combat naval entre les Perses et les Athéniens, » c'est le nom qu'on donna aux combattants; et ce furent, » cette fois encore, les Athéniens qui remportèrent la victoire. » Ensuite on emmena l'eau dans le cirque de Flaminius et » 36 crocodiles y furent égorgés [1]. »

Peu de temps après Caius est envoyé inspecter les légions qui étaient sur le Danube afin de le faire connaître aux troupes et le préparer à son expédition en Orient.

IV. Nature de la religion païenne. — Les affaires romaines dirigées par les oracles, les apparitions, les démons, etc. — De quel esclavage et de quelle DÉMONOCRATIE le CHRIST a délivré les hommes?

Nous avons vu que pour rendre Lucius plus vénérable au peuple romain, Auguste l'avait fait entrer dans le Collége des Augures. Nous avons cité déjà les nombreux textes qui prouvent quelle était leur autorité à Rome, et comment en réalité ils dirigeaient toutes les affaires de la République [2]. Leur autorité morale était sans doute bien diminuée à cette époque, mais leur autorité politique était encore entière, et aucune grande affaire ne se faisait sans qu'ils eussent été consultés. C'était un esclavage rivé à l'Empire comme à la République,

[1] Voir *Hist. Rom.*, t. IV, c. 10; trad. *fr.*, t. VII, p. 593.

[2] Voir *Annales*, t. VII, p. 201 (5e série).

et dont le sénat, comme les empereurs, se servaient dans leur intérêt.

Le 5 février (*nonas februarii*), Auguste est nommé par le sénat et le peuple romain *Père de la patrie*. C'est Ovide qui constate ce fait en lui donnant à cette occasion le titre de *Saint :*

Sancte Pater patriæ, tibi plebs, tibi Curia nomen
Hoc dedit; hoc dedimus nos tibi nomen eques (*Fast.* II, 127).

Le 12 mai, Auguste dédie le temple de *Mars, deux fois Vengeur,* dans le Forum qui porte son nom, suivant le vœu qu'il en avait fait, d'après Ovide, lorsqu'il entreprit de venger la mort de César son père[1]. Les dépouilles de toutes les nations y furent consacrées et en particulier celles des Parthes qui avaient rendu les enseignes conquises sur Crassus.

V. Intérieur de la maison d'Auguste. — Impudicités de sa fille Julie.

Nous venons de voir Auguste, en qualité de Grand-Pontife de la religion romaine, créant des prêtres et des augures, et dédiant un temple au dieu Mars. Il est le maître du monde, ayant sous sa dépendance les âmes comme les corps. Voyons quelle était la moralité de sa famille; on jugera par là quelle était celle du peuple.

Après avoir décrit les splendeurs de la maison Palatine d'Auguste, M. Beulé s'exprime ainsi :

« Nous allons voir maintenant ce que cette Maison cachait; » nous verrons comment on vivait dans cette maison, qui a » été l'objet de tant de curiosité, quel était l'intérieur de cet » homme qu'on représente comme le plus heureux des sou- » verains, le plus inattaquable des sages et des modérés. En » d'autres termes, je tâcherai de vous montrer les principales » figures qui entouraient Auguste, les membres de sa famille, » soit par le sang, soit par les alliances. Nous essayerons de » retrouver les traces de cette vie intérieure, soit à l'aide de » l'histoire, soit à l'aide des monuments... Vous reconnaîtrez » qu'il y a une moralité, même dans ce grand jeu de la Des-

[1] Ovide, *Fast.*, V, 551; *Tristes*, II, 295, et Vell. Pater. II.

» tinée (!), qu'on appelle l'histoire. Vous verrez que l'art de » tromper les hommes a ses compensations, que la conscience » ne se voile pas d'une fausse sécurité, et que les attentats » contre la patrie trouvent leur expiation du vivant même du » coupable. Nous pénétrerons dans les châtiments secrets de » cet homme que la postérité dupée exalte au rang des » Dieux[1]. »

Nous citons cet extrait de M. Beulé pour montrer comment, tandis que dans nos classes, on en est encore à l'admiration pour Auguste et son siècle, la science contemporaine commence à mieux connaître et à mieux juger ces hommes et ces siècles soumis encore à l'admiration commune. Entrons maintenant nous-même dans cette maison du Maître et du Pontife du monde païen, et voyons, guidés par les auteurs païens, la manière dont s'y conduisait Julie, cette enfant unique qu'il avait eue de Scribonie, sa 2e femme, en ce moment répudiée pour cause d'adultère.

Voici d'abord la première éducation qu'elle avait reçue et dont elle profita si peu :

« Auguste, dit Suétone, éleva sa fille et ses petites-filles » avec simplicité, au point de leur apprendre à travailler la » laine. Il leur défendait de rien dire ou de rien faire sans » témoins, et voulait qu'on pût en rendre compte dans le » journal du palais. Il les éloignait tellement du contact des » étrangers, qu'il écrivit à Lucius Vinicius, jeune homme » honnête et distingué, « *qu'il avait manqué aux règles de la* » *bienséance en venant saluer sa fille à Baies.* »

Filiam et neptes ita instituit, ut etiam lanificio assuefaceret, vetaretque loqui aut agere quicquam, nisi propalam, et quod in diurnos commentarios referretur. Extraneorum quidem cœtu adeo prohibuit, ut L. Vinicio, claro decoroque juveni, scripserit quondam : *parum modeste fecisse eum, quod filiam suam Baias salutatum venisset* (Suet. *Aug.* c. 64.)

Auguste la considérait comme le plus précieux de ses trésors. Toute jeune il l'avait mariée à *Marcellus,* en qui il mettait ses espérances pour le remplacer à l'empire. Marcellus étant mort empoisonné, probablement par Livie, comme on

[1] M. Beulé, *Cours d'archéologie,* 2e leçon ; dans la *Revue des cours littéraires* de 1867, p. 167.

nous l'a dit[1], il la maria à l'homme le plus considéré de l'empire, *Agrippa* à qui il ordonna de divorcer avec Marcella, fille de sa sœur Octavie.

C'est l'époque où sa conduite devint le scandale de Rome. Nous verrons plus tard que du vivant de Marcellus elle sollicita les faveurs des hommes; mais c'est pendant son mariage avec Agrippa qu'elle se livra à une vie licencieuse qu'elle cacha soigneusement à son père, mais que toute la ville connaissait. C'était une femme séduisante et spirituelle et dont Macrobe nous a conservé les traits suivants :

« Son amour pour les lettres, la multitude de connais-
» sances, qu'il lui avait été facile d'acquérir dans sa maison,
» la douceur et l'extrême facilité de son caractère lui avaient
» attiré la faveur générale et formaient un contraste étrange
» pour quiconque connaissait ses vices. »

Cum alioquin litterarum amor multaque eruditio, quod in illa domo facile erat; præterea mitis humanitas minimeque sævus animus ingentem feminæ gratiam conciliarent, mirantibus qui vitia noscebant tantam pariter diversitatem (Macrob. *Sat.*, l. II, c. 5).

« Un jour elle s'était présentée devant son père dans une
» parure peu décente, et avait offensé les yeux de son père
» qui n'avait rien dit. Le lendemain elle changea de costume
» et embrassa son père tout joyeux de son air de sévérité affec-
» tée. Mais Auguste qui, la veille, avait contenu sa douleur,
» ne put contenir sa joie, et lui dit : *Combien ce costume con-*
» *vient surtout à la fille d'Auguste!* — Mais Julie ne manqua
» pas de se défendre par ces paroles : *Aujourd'hui je me suis vé-*
» *tue pour les yeux de mon père; hier pour ceux de mon époux.* »

Venerat ad eum licentiore habitu, et oculos offenderat patris tacentis. Mutavit cultus sui postera die morem, et lætum patrem affectata severitate complexa est. At ille, qui pridie dolorem suum continuerat, gaudium continere non potuit. Et, *Quantum hic*, ait, *in filia Augusti probabilior est cultus!* Non defuit patrocinio suo Julia his verbis : *Hodie enim me patris oculis ornavi, heri viri* (Macrob., *ibid.*).

« Il y a un autre mot d'elle bien connu. Livie et Julie, à un
» combat de gladiateurs, avaient attiré les regards du peuple
» par la différence de leur cortége. Livie était entourée de
» personnages graves; Julie, au contraire, d'une foule de

[1] Voir les textes *Annales*, t. XVII, p. 121 (5e série).

» jeunesse, foule luxurieuse. Son père lui écrivit : « Qu'elle » fit attention quelle différence il y avait entre les deux pre- » mières femmes de l'empire ! » Elle lui répondit avec esprit : » *Eux aussi vieilliront avec moi !* »

Notum et illud. Averterant in se populum in spectaculo gladiatorum, Livia et Julia, comitatus dissimilitudine. Quippe, cingentibus Liviam gravibus viris, hæc juventutis et quidem luxuriosæ grege circumcidebatur. Admonuit pater scripto : Videret quantum inter duas principes feminas interesset. Eleganter illa rescripsit : *Et hi mecum senes fient* (Macrob. *ibid.*).

« Elle avait eu de bonne heure des cheveux blancs qu'elle » se faisait arracher en secret. Un jour ses femmes furent » surprises par l'arrivée soudaine d'Auguste, qui remarqua » même quelques-uns de ces cheveux sur la robe de sa fille, » et après avoir causé quelque temps d'autre chose, il se mit » à parler de l'âge, et demanda à sa fille si elle aimerait » mieux être, dans quelques années, blanche que chauve. — » Je préfère, dit-elle, avoir les cheveux blancs; et il lui mon- » tra son mensonge en disant : *Pourquoi alors vos femmes* » *travaillent-elles à vous faire sitôt chauve ?* »

Eadem Julia mature habere cœperat canos, quos legere secrete solebat, Subitus interventus patris aliquando oppressit ornatrices. Dissimulavit Augustus deprehensis super vestem ejus canis; et aliis sermonibus tempore extracto induxit ætatis mentionem; interrogavitque filiam utrum post aliquot annos cana esse mallet an calva ; et, cum illa respondisset, *Ego, pater, cana esse malo* ; sic illi mendacium objecit : *Quid ergo istæ te calvam tam cito faciunt* (Macrob, *ibid.*) ?

« Julie, entendant un jour un de ses graves amis, lui dire » qu'elle ferait mieux d'imiter la frugalité de son père, elle lui » répliqua : *Mon père oublie qu'il est César, moi je me souviens* » *que je suis la fille de César.* »

Item cum gravem amicum audisset Julia suadentem melius facturam si se composuisset ad exemplar paternæ frugalitatis, ait : *ille obliviscitur Cæsarem se esse, ego memini me Cæsaris filiam* (Macrob., *ibid.*).

Telles étaient les qualités de Julie ; voyons maintenant quel usage elle en faisait. Écoutons *Paterculus*, auteur contemporain :

« Mais à Rome, l'année même où le divin Auguste, consul » avec Gallus Caninius, dédia le temple de Mars, et, par des » combats de gladiateurs, par des représentations navales » occupa les esprits, et charma les yeux du peuple romain,

» des désordres honteux, et tels qu'on rougit d'en rappeler la » mémoire, éclatèrent au sein de sa famille. Julie, sa fille, » oubliant la grandeur d'un père et d'un époux, ne laissa » rien à faire de ce qu'une femme peut faire ou supporter de » honteux, en luxure et en orgie; elle mesurait sa haute for- » tune par la licence de se déshonorer, et tenait pour légitime » tout ce qui flattait ses désirs. »

At in Urbe, eo ipso anno, quo magnificentissimi gladiatorii muneris naumachiæque spectaculis divus Augustus (abhinc annos XXX), se et Gallo Caninio consulibus, dedicato Martis templo, animos oculosque populi romani repleverat, fœda dictu, memoriaque horrenda in ipsius domo tempestas erupit. Quippe filia ejus Julia, per omnia tanti parentis ac viri immemor, nihil quod facere aut pati turpiter posset femina, luxuria, libidine, infectum, reliquit; magnitudinemque fortunæ suæ peccandi licentia metiebatur, quidquid liberet, pro licito judicans. (Vell. Paterc. *Hist. Rom.*, l. II, c. 100.)

Sénèque va nous révéler plus amplement cette vie désordonnée et nous apprendre jusqu'où allait alors la corruption romaine :

« Le divin Auguste relégua sa fille, impudique au-delà » de toute malédiction d'impudicité, et révéla au public les » désordres de la maison impériale : les adultères commis » *par troupes*, les orgies nocturnes pratiquées dans toute la » ville, le Forum même et la tribune aux harangues, d'où » son père avait proclamé la loi contre les adultères, choisis » par sa fille pour théâtre de ses prostitutions, son concours » journalier vers Marsyas, lorsque par ses adultères, prati- » qués pour de l'argent, elle affichait le droit à toute licence » par ces adultères avec des inconnus. »

Divus Augustus filiam ultra impudicitiæ maledictum impudicam relegavit, et flagitia principalis domus in publicum emisit : admissos gregatim adulteros, pererratam nocturnis comessationibus civitatem, forum ipsum ac rostra, ex quibus pater legem de adulteriis tulerat, filiæ in stupra placuisse, quotidianum ad Marsyam concursum, quum ex adultera in quæsturiam versa, jus omnis licentiæ sub ignoto adultero peteret. (Senec. *de Beneficiis*, l. VI, c. 32).

Marsyas était une statue au pied de la tribune aux harangues sur laquelle les orateurs, qui avaient gagné leur cause, venaient déposer une couronne. C'est pour insulter à cet usage que Julie y déposait la couronne de ses victoires[1]. C'est cet

[1] Voir pour plus de détails Lipsius *de antiquis lectionibus*, l. III, dans *Opera*, t. I, p. 493, in-fol., Lugd., 1613.

excès d'audace et d'impudicité que *Pline* signale en ces termes :

« Au milieu de nous l'exemple de cette licence nous est » donné par une femme qui n'est autre que la fille du divin » Auguste. Les lettres de ce Dieu, adressées au sénat, gé- » missent sur la luxure qui, pendant la nuit, couronnait » Marsyas. »

Apud nos exemplum licentiæ hujus non est aliud quam filia divi Augusti, cujus luxuria noctibus coronatum Marsyam, litteræ illius Dei gemunt (Pline, *Hist. nat.*, l. XXI, c. 6, n. 1.)

Que faisait alors Auguste, ce père jadis si soigneux, ce censeur officiel des mœurs, Macrobe va nous le dire :

« Plusieurs fois son père, mêlant dans ses remontrances la » douceur à la sévérité, l'avait engagée à modérer le luxe de » sa toilette et l'éclat de son entourage; et cependant toutes » les fois qu'il jetait les yeux sur ses petits enfants, frappé » de leur ressemblance avec Agrippa, leur père, il rougissait » de conserver des doutes sur la sagesse de sa fille; il se flat- » tait de l'idée que celle-ci, libre, jusqu'à l'apparence du » libertinage, était irréprochable en effet. »

Non semel præceperat pater, temperato tamen inter indulgentiam gravitatemque sermone, moderaretur profusos cultus perspicuosque comitatus. Idem cum ad nepotum turbam similitudinemque respexerat, qua repræsentabatur Agrippa, dubitare pudicitiam filiæ erubescebat. Inde blandiebatur sibi Augustus lætum in filia animum usque ad speciem procacitatis sed reatu liberum (Macrob. *Satur.*, l. II, c. 5).

« Il osait croire que telle avait été Claudia chez les anciens; » c'est pourquoi il disait à ses amis qu'il avait deux filles » délicates qu'il lui fallait supporter : la République et Julie. »

Talem fuisse apud majores Claudiam credere audebat. Itaque inter amicos dixit duas se habere filias delicatas, quas necesse haberet ferre, Rempublicam et Juliam (Macr. *ibid.*).

Les compagnons de débauche de Julie avaient aussi remarqué cette ressemblance de ses enfants avec leur père Agrippa, et Julie répondait par la plus impudente parole qui soit peut être sortie de la bouche d'une femme :

« Comme les compagnons de ses débauches s'étonnaient » de la voir enfanter des enfants semblables à Agrippa, elle » qui livrait si vulgairement son corps, « c'est, répondait-

» elle, que je ne prends de passagers que quand le navire est » plein. »

Cumque conscii flagitiorum mirarentur quo modo similes Agrippæ filios pareret, quæ tam vulgo potestatem sui corporis faceret, ait : nunquam enim nisi navi plena, tollo vectorem (Macr. *ibid.*)

C'est dans ces circonstances que mourut Agrippa, que Pline nous représente comme un *homme soumis à la torture par les adultères de sa femme* (*in tormentis adulteriorum conjugis*), dont il n'osait sans doute se plaindre. Malheur qu'il attribue à ce qu'il était sorti du sein de sa mère, par les pieds[1]. Julie lui avait donné 5 enfants : *Caius* et *Lucius*, que nous voyons en ce moment rapprochés par Auguste de l'empire, vont bientôt périr par les mains de Livie; une *Julie* mariée à L. Paulus, et qui, suivant l'exemple de sa mère et peu effrayée de son supplice, mérita 10 ans après d'être exilée comme elle; *Agrippine* mariée à Germanicus, et *Agrippa posthume*, homme sans consistance, qu'Auguste relégua aussi, et qui fut assassiné par Tibère à la mort d'Auguste.

Dès qu'Agrippa fut mort, Auguste ordonna à Tibère de faire divorce avec sa femme Agrippine, fille d'Octavie et qu'il aimait, et lui fit épouser Julie qu'il méprisait.

« Tibère, dit Suétone, l'avait épousée avec répugnance, » parce qu'il désapprouvait la conduite de Julie, qui lui avait » fait des avances du vivant même de son premier mari Mar- » cellus; ce qui était un bruit généralement répandu à » Rome. »

Et Juliæ mores improbaret, ut quam sensisset sui quoque sub priore marito appetentem, quod sane vulgo etiam existimabatur (Suet., *Tiber.*, c. VII).

On comprend ce que dut être ce ménage; elle donna cependant à Tibère un fils qui mourut presque aussitôt à Aquilée. Nous avons déjà dit que Tibère avait quitté Rome et s'était retiré à Rhodes « pour ne pas être auprès de cette femme, » nous a indiqué Dion.

Aussi, non-seulement elle continuait ses adultères, mais elle serait allée jusqu'à vouloir assassiner son père, d'après Pline, qui dit :

[1] Pline, *Hist. nat.*, VII, 6, 3.

« Auguste eut à supporter et l'adultère de sa fille et ses » projets de parricide. »

Adulterium filiæ et concilia parricidæ palam facta (Pline, *Hist. nat.*, l. VII, c. 46, n° 2.

« Julie, nous dit Macrobe, était alors âgée de 38 ans, époque » de la vie, si un peu de bon sens lui fût resté, voisine de la » vieillesse; mais elle abusait de l'indulgence de la fortune et » de son père. »

Annum agebat tricesimum octavum, et tempus ætatis, si mens sana superesset, vergentis in senium; sed indulgentia tam fortunæ quam patris abutebatur (Macrob. *Sat.* l. II, c. 6).

VI. Punition de Julie et de ses complices.

Mais enfin une telle vie ne pouvait rester toujours cachée. On soupçonne que c'est Livie qui, pour perdre plus sûrement Julie et ses enfants, avait d'abord favorisé et caché à Auguste ces débordements, puis prit les moyens de les lui faire connaître quand ils avaient passé toutes les bornes. L'effet en fut terrible et fatal pour Julie et pour Auguste. Écoutons les historiens.

Voici d'abord comment il punit sa fille, d'après *Dion :*

« Auguste ne surveillait en rien les actions de sa fille Julie; » mais quand il finit, bien que tard, par être instruit de ses » désordres, qui allaient jusqu'à se livrer, la nuit, à des orgies » au milieu du Forum, au pied même de la tribune aux » harangues, il fut saisi d'une violente colère. Il la soupçon- » nait auparavant d'une conduite peu réglée, mais sans y » croire cependant; car ceux qui ont l'autorité entre les » mains sont informés de tout mieux que de leurs propres » affaires ; aucune de leurs actions n'est ignorée de ceux » qui les entourent, et ils ne peuvent pénétrer la conduite » des autres. Lors donc qu'il apprit ce qui se passait, il en » conçut une telle irritation qu'au lieu de renfermer sa dou- » leur dans sa maison il en fit part au sénat[1]. »

« Il instruisit le sénat, dit *Suétone*, de la conduite de sa fille » par un *Mémoire* qu'il fit lire au questeur en son absence. » La honte l'empêcha longtemps de paraître en public, et il » délibéra même s'il ne la ferait pas mourir; ce qu'il y a de

[1] Dion, *Hist. rom.*, l. LV, c. 10, *Fragments*, trad. fr., t. VII, p. 597.

» certain c'est qu'une affranchie, nommée Phœbé, complice » de Julie, s'étant pendue à cette époque, Auguste dit qu'il » *eût mieux aimé être le père de Phœbé.* »

De filia absens ac Libello per quæstorem recitato notum senatui fecit, abstinuitque congressu hominum diu præ pudore; etiam de necanda deliberavit. Certe quum sub idem tempus una ex consciis liberta, Phœbe, suspendio vitam finisset, Maluisse se, ait, Phœbes patrem fuisse (Suet. *Aug.* 65).

On comprend quelle dut être la douleur et l'on peut dire la rage de ce maître du monde de se voir ainsi déshonoré dans sa famille et aux yeux de l'univers. Il y avait un crime à punir et une espèce de vengeance à exercer. Nous voyons qu'il songea d'abord à faire périr Julie; revenu de ce projet il se borna à punir. Voici d'abord comment il traita sa fille:

« A la suite de la communication faite au sénat, rapporte » *Dion*, Julie fut reléguée dans l'île de Pandatera [1] en Cam- » panie, où Scribonia, sa mère, la suivit volontairement. »

Suétone nous fait connaître les précautions injurieuses prises contre elle, et le dur régime qu'il lui imposa:

« Il interdit à Julie l'usage du vin et tout ce qui contribue » au bien-être de la vie; il défendit qu'aucun homme libre » ou esclave l'approchât sans son aveu, et encore voulait-il » connaître son âge, sa taille, sa couleur, et jusqu'aux taches » ou cicatrices qu'il avait sur le corps. »

Relegatæ usum vini omnemque delicatiorem cultum ademit, neque adiri a quopiam libero servoque, nisi se consulto, permisit; et ita, ut certior fieret, qua is ætate, qua statura, quo colore esset, etiam quibus corporis notis vel cicatricibus (Suet. *ibid.*).

Nous verrons que jamais Auguste ne voulut la rappeler, comment il résista aux sollicitations du peuple, et comment il la relégua 5 ans après à *Rhegium*, où Tibère la fit mourir de misère et de faim.

Telle fut la punition de Julie: voyons comment il traita ses complices. Dans le premier accès de sa colère, en ayant rencontré un, il alla jusqu'à s'élancer sur lui, et à le battre. C'est *Plutarque* qui nous le montre dans cette fureur:

« Auguste avait fait contre l'adultère une loi qui réglait » l'instruction du procès dans ces sortes d'accusations, et le » châtiment qu'on infligerait au coupable. Dans la suite,

[1] Aujourd'hui Ste-Marie, en face de Baia.

» transporté de colère contre un jeune Romain, accusé, soup-
» çonné d'adultère avec sa fille Julie, il le frappa de ses
» mains. Ce jeune homme se mit à crier : *César, vous avez*
» *fait une loi.* A ces mots, Auguste fut si touché de repentir,
» qu'il ne voulut pas manger de la journée[1]. »

Velleius Paterculus va nous apprendre le nom et la punition des principaux complices; ce sont les descendants des plus nobles familles, dégradés jusqu'à la dernière corruption :

« *Jules Antoine,* un des corrupteurs de la maison de César,
» s'en punit lui-même. L'ingratitude ajoutait à son crime;
» car Auguste, après avoir vaincu M. Antoine, non content
» de sauver la vie à son fils, l'avait honoré du sacerdoce, de
» la préture, du consulat, du gouvernement des provinces.
» Bien plus, il l'avait admis dans son alliance la plus intime,
» en lui faisant épouser une fille de sa sœur. Plusieurs autres
» séducteurs de Julie, *Quintius Crispinus,* qui, sous un main-
» tien austère, cachait des mœurs dépravées, *Appius Clau-*
» *dius, Sempronius Gracchus, Scipion,* et quelques-uns encore
» d'un nom moins illustre, tant *sénateurs* que *chevaliers,* fu-
» rent condamnés à la même peine que s'ils eussent débauché
» la femme d'un simple citoyen; et c'était la fille d'Auguste,
» l'épouse de (Tibère) Néron, qu'ils avaient corrompue! »

Tum Julius Antonius, singulare exemplum clementiæ Cæsaris, violator ejus domus, ipse sceleris a se commissi ultor fuit; quem, victo ejus patre, non tantum incolumitate donaverat, sed sacerdotio, prætura, consulatu, provinciis, honoratum etiam matrimonio sororis suæ filiæ, in arctissimam adfinitatem receperat. Quintiusque Crispinus, singularem nequitiam supercilio truci protegens, et Appius Claudius, et Simpronius Gracchus, ac Scipio, aliique minoris nominis, utriusque ordinis viri, quasi cujuslibet uxore violata, pœnas pependere, quum Cæsaris filiam et Neronis violassent conjugem (Velleius Paterc., *Hist. rom.*, l. II, c. 100).

La peine infligée à Julie était, sinon injuste, au moins exorbitante et tout à fait hors de proportion avec les mœurs de l'époque, avec la corruption générale, avec les lois actuelles, et, il faut le dire, avec la vie de celui qui punissait si rigoureusement. Les auteurs contemporains ne manquent pas d'en faire la remarque. En effet voici comment s'exprime Dion :

[1] Plutarque, *Apophthegmes d'Auguste*, n° 9, trad. Ricard, t. II, p. 530.

« Quant à ceux qui avaient eu commerce avec elle, les uns, » comme *Jules Antoine*, sous prétexte qu'il avait ainsi agi » pour arriver à l'empire, et quelques autres citoyens il- » lustres furent mis à mort; le reste fut relégué dans des îles. » Comme parmi ces derniers se trouvait un tribun du peuple, » il ne fut jugé qu'après sa sortie de charge.

» Un grand nombre d'autres femmes ayant été accusées » de délits semblables, loin de recevoir toutes les causes, il » fixa un temps au-delà duquel les fautes ne devaient pas » être recherchées. Bien qu'il n'eût usé d'aucune indulgence » dans la punition de sa fille, et qu'il eût dit qu'il préférerait » être le père de Phœbé plutôt que celui de Julie il fit néan- » moins grâce aux autres. Or cette Phœbé, qui était affran- » chie de Julie et sa complice, s'était dérobée au supplice par » la mort, et c'est ce qui lui valut l'éloge d'Auguste (Dion, *ib.*). »

Sénèque nous apprend même que les exilés furent traités avec quelque faveur :

« Une preuve de sa clémence, dit-il, c'est que non-seule- » ment il ne fit pas mourir ceux qu'il avait condamnés pour » cause d'adultère avec sa fille, mais encore en les reléguant, » il leur donna des *diplômes*[1], afin qu'ils voyageassent plus » en sûreté. »

Quod quoscumque ob adulterium filiæ suæ damnaverat, adeo non occidit, ut dimissis, quo tutiores essent, diplomata daret (Senec. *De clementia*, l. I, c. 10, n° 3; t. I, p. 218).

Tacite va même jusqu'à lui reprocher d'avoir changé la nature du crime pour se donner la satisfaction de le punir :

« La fortune, toujours fidèle à Auguste contre la Répu- » blique, le rendit malheureux dans sa vie privée, par les » dérèglements de sa fille et de sa petite-fille. Il les chassa de » Rome et punit leurs séducteurs de la mort ou de l'exil; » car en donnant à une faute, que les vices des deux sexes » ont rendue si commune, les noms aggravants de sacrilége » et de lèse-majesté, il y appliquait des peines inconnues à la » clémence de nos ancêtres et à ses propres lois. »

Ut valida divo Augusto in Rempublicam fortuna, ita domi improspera

[1] C'étaient des lettres de voyage public, pour les transporter par ordre du prince. (Voir Ernesti, *Clavis Cicero.*, au mot *diploma*.)

fuit, ob impudicitiam filiæ ac neptis, quas urbe depulit, adulterosque earum morte aut fuga punivit. Nam culpam inter viros ac feminas vulgatam, gravi nomine læsarum religionum, ac violatæ majestatis appellando, clementiam majorum, suasque ipse leges egrediebatur. (Tacitus, *Ann.*, l. III, c. 24).

Aussi Sénèque va nous apprendre qu'Auguste se repentit amèrement de tout l'éclat qu'il avait donné à ces scandales:

« Le prince avait autant de raisons de punir que de cacher, » parce que la honte de certaines choses retombe sur celui » qui les venge. Peu maître de sa colère, il les avait publiées. » Ensuite, lorsque, après quelque temps, la honte remplaça » la colère, gémissant pour ne pas les avoir ensevelies dans » le silence, puisqu'il les avait ignorées jusqu'au moment où » il était honteux d'en parler, il s'écria souvent : Rien de » tout cela ne me serait arrivé, si Agrippa ou Mécène avaient » existé. »

Hæc tam vindicanda Principi quam tacenda; quia quarumdam rerum turpitudo etiam ad vindicantem redit, parum potens iræ publicaverat. Deinde quum, interposito tempore, in locum iræ subisset verecundia, gemens, quod non illa silentio pressisset, quæ tamdiu nescierat, donec loqui turpe esset sæpe exclamavit : Horum mihi nihil accidisset, si aut Agrippa aut Mæcenas vixisset (Senec. *de Beneficiis*, l. VI, c. 32, t. II, p, 625).

Sénèque nous le représente encore comme brisé par la douleur:

« Il n'avait pas encore tout à fait échappé aux poignards » des conspirateurs, que sa fille, et tant de nobles jeunes gens » unis par l'adultère comme par un sacrement, épouvantent » sa vieillesse déjà brisée (âgé de 61 ans). »

Nondum horum effugerat insidias, filia et tot nobiles juvenes adulterio velut sacramento adacti, jam infractam ætatem territabant (Sen. *de brevitate vitæ*, c. VI, n° 4 ; t. I, p. 432).

Telles étaient les mœurs romaines à cette époque, telle la fille de l'empereur, tels les héritiers des plus nobles familles romaines, telle l'inflexible rigueur d'*Auguste*. Mais ici se présente une question toute naturelle, celle de savoir quelle était la vie, quelles les mœurs de celui qui exerçait cette rigueur sur les autres. C'est ce que nous allons demander à ses historiens.

VII. Mœurs d'Auguste. — Corruption profonde.

Voici donc quelles étaient les mœurs de cet homme si

sévère envers sa fille et envers les jeunes gens les plus renommés de la noblesse romaine. Écoutons *Suétone :*

« Durant les premières années de sa jeunesse sa réputation » fut souillée par plus d'un opprobre. Sextus Pompée le traita » d'efféminé; M. Antoine l'accusa d'avoir mérité l'adoption » de son oncle au prix de son infamie. Lucius, le frère d'An- » toine, prétendit qu'après avoir donné à César sa pudeur, » il la prostitua à Aulus Hirtius en Espagne, pour le prix de » 300,000 sesterces, et qu'il avait coutume de se brûler les » jambes avec des noix ardentes, afin que le poil repoussa » plus doux. »

Prima juventa variorum dedecorum infamiam subiit. Sex. Pompeius eum ut effeminatum insectatus est : M. Antonius adoptionem avuncuii stupro meritum : item Lucius, Marci frater, quasi pudicitiam, dilibatam à Cæsare, A. etiam Hirtio in Hispania CCC millibus nummum substraverit; solitusque sit crura suburere nuce ardenti, quo mollior pilus surgeret (Suet., *August.*, c. 68.)

C'est ce même Hirtius qu'il fit assassiner, d'après Dion, devant Modène, pour avoir sa charge de consul et son armée[1].

Nous avons déjà raconté comment au moment même des proscriptions, les mains rouges du sang de Cicéron et d'une infinité des Romains les plus illustres, Auguste avait participé à une orgie dite le *Banquet des Dieux,* et à laquelle il présidait dans le costume d'Apollon, au milieu des autres Dieux et déesses, chacun avec le costume de son emploi[2]. — Continuons à citer Suétone :

« Ses amis même ne nient pas, qu'il ait exercé (*exercuisse*) » les adultères, mais ils l'excusent en disant que c'était non » par débauche, mais par raison, afin de connaître par le » moyen de leurs femmes les desseins de ses adversaires. »

Adulteria quidem exercuisse, ne amici quidem negant, excusantes sane, non libidine sed ratione commissa, quo facilius consilia adversariorum per cujusque mulieres exquireret (Suet., *ibid.*).

« M. Antoine lui reproche, outre la brusquerie de son ma- » riage avec Livie, d'avoir fait passer la femme d'un person- » nage consulaire, en présence de son mari, de la salle à » manger dans sa chambre et de l'avoir ramenée à table les

[1] Voir les textes dans les *Annales*, t. XIII, p. 221.
[2] Voir les textes dans les *Annales*, t. XV, p. 125.

» oreilles rouges et les cheveux en désordre. Il dit qu'il ré-
» pudia Scribonia parce qu'elle s'était plainte trop librement
» de la prépondérance excessive d'une concubine. »

M. Antonius super festinatas Liviæ nupitas objecit, et feminam consularem e triclinio, viro coram, in cubiculum abductam, rursus in convivium, rubentibus auriculis, incomptiore capillo, reductam; et dimissam Scriboniam, quia liberius doluisset nimiam potentiam pellicis (Suet., *ibid.*).

« M. Antoine dit encore que ses amis, chargés de lui trou-
» ver des maîtresses, déshabillaient les mères de famille et
» les jeunes filles nubiles, et les examinaient comme ils
» eussent faits pour des esclaves vendues par Thoranius. »

Et conditiones quæsistas per amicos, qui matres familias et adultas ætate virgines denudarent atque perspicerent, tanquam Thoranio mangone vendente. (Suet., *ibid.*).

« Antoine lui écrit même familièrement avant qu'il fût
» complétement son adversaire et son ennemi : « Pourquoi
» es-tu changé à mon égard? Est-ce parce que je vois une
» reine? C'est ma femme. Est-ce aujourd'hui que j'ai com-
» mencé ou depuis 9 ans? Et toi ne vois-tu que Drusilla?
» Porte-toi bien, aussi vrai que je souhaite que lorsque tu
» recevras cette lettre, tu n'aies pas vu Tertulla[1], ou Teren-
» tilla[2], ou Rufilla, ou Salvia Titiscenia[3], ou toutes ensemble.»

Scribit etiam ad ipsum hoc familiariter adhuc, necdum plane inimicus aut hostis : Quid te mutavit? quod reginam ineo? uxor mea est. Nunc cœpi, an abhinc annos novem? Tu deinde solam Drusillam inis? Ita valeas uti tu hanc epistolam quum leges, non inieris Tertullam, aut Terentillam, aut Ruffillam, aut Salviam Titisceniam, aut omnes. Anne refert, ubi et in qua arrigas (Suet., *ibid.*).

Tel est Auguste, d'après Suétone, le plus véridique de ses historiens, au jugement de M. Egger.

Dion va nous apprendre comment Auguste en agissait avec les plus respectables matrones :

« Anthénodore, s'étant fait porter, comme une femme, en
» litière couverte dans son appartement, et s'étant tout à coup
» élancé de cette litière, l'épée à la main, en lui disant : Ne
» crains-tu pas que quelqu'un ne vienne ainsi pour te tuer?

[1] C'était Tertia, la femme de Cassius, et la sœur de Brutus.

[2] C'était *Terentia*, la femme de Mécène.

[3] C'était la fille ou la femme d'un Gaulois, qui avait pris le parti d'Auguste.

» Auguste, loin d'en témoigner de la colère, lui en sut gré[1]. »

C'est ainsi que s'exprime le texte actuel de Dion; mais on convient qu'il est tronqué et abrégé. Zonare, qui copiait Dion, va nous donner son véritable texte :

« Auguste était porté aux plaisirs de Vénus : on lui appor-
» tait, dans des litières couvertes, les femmes qu'il voulait, et
» on les introduisait ainsi dans sa chambre. Auguste donc se
» les faisait amener et abusait d'elles. Un jour il s'éprit d'une
» femme et l'envoya prendre. Par hasard, Athénodore, qui
» était lié avec le mari de cette femme, était venu lui rendre
» visite, et l'ayant trouvé chagrin, ainsi que sa femme (la
» résistance leur était impossible), il les engagea à se tran-
» quilliser; lui-même, il irait trouver Auguste et réprimerait
» sa passion. Lorsqu'on apporta la litière dans laquelle la
» femme devait se jeter, Anthénodore y entra ; puis armé
» d'une épée et ordonnant de tenir la litière exactement
» close, il se fit ainsi porter à la chambre d'Auguste, et, au
» moment où celui-ci ouvrait la litière, il s'élança, l'épée à la
» main, en s'écriant : « Est-ce ainsi que tu ne crains pas que
» quelqu'un, entrant de la sorte, vienne te tuer[2] ? »

Aurélius Victor va nous révéler des mœurs plus ignobles encore, écoutons :

« Bien qu'il fût très-sobre, pour le boire et le manger, et
» qu'il s'abstînt en quelque sorte de dormir, il était esclave
» des passions honteuses jusqu'à l'opprobre de la réputation
» la plus vulgaire. Car il avait l'habitude de coucher entre
» 12 garçons corrompus et autant de jeunes filles. »

Cumque esset cibi ac vini multum, aliquatenus vero somni abstinens, serviebat tamen libidini usque ad probrum vulgaris famæ. Nam inter duodecim catamitos [3], totidemque puellas accubare solitus erat. (Aur. Victor, *Cæsarum Epitome*, c. I, p. 455, in-4°, Amst., 1733).

Comme nous, Aur. Victor s'étonne de la grande sévérité

[1] Dion, *Hist. rom.*, l. LVI, c. 43; trad. franç., t. VIII, p. 127.

[2] Zonare, *Annales*, l. X, c. 38 ; dans *Pat. grecque*, t. 134, p. 919.

[3] Les anciens disaient *Catamitus* au lieu de *Ganymedes*. Voir Festus qui dit : *Catamitum pro Ganymede dixerunt, qui fuit Jovis concubinus*. Voir en outre : Plaute, *Men.*, sc. II, act. I, v. 35. — Cicéron appelle Antoine *Catamitum* (*Phil.* II), et Arnobe qui dit : *Catamitus rapitur delicium futurus*), dans *Adversus gentes*, l. IV, c. 26 ; dans *Patr. latine*, t. V. p. 1058.

de cet homme, si corrompu, pour punir les vices qu'il pratiquait.

« Quoiqu'il fût livré à l'impudicité, il était cependant le très-» sévère vengeur de ce vice, à la façon de ces hommes qui » sont très-âcres pour punir les vices auxquels ils se livrent » avec le plus de véhémence. Car il condamna à l'exil le poëte » Ovide Naso pour avoir écrit ses trois livres de l'*Art d'aimer.* »

Cumque esset luxuriæ serviens, erat tamen ejusdem vitii severissimus ultor, more hominum, qui in ulciscendis vitiis, quibus ipsi vehementer indulgent, acres sunt. Nam et poetam Ovidium, qui et Naso, pro eo quod *tres libellos amatoriæ artis* conscripsit, exilio damnavit (Aur. Victor, *ibid.*)

Ce n'est pas tout encore, une accusation bien plus infamante pèse encore sur lui. C'est son petit-fils Caligula, qui l'en accuse, au rapport de *Suétone :*

« Caligula ne voulut pas qu'on crût ou qu'on dît qu'il était » petit-fils d'Agrippa, qu'il trouvait d'une naissance trop » obscure, et il se mettait en colère, si, dans un discours ou » dans des vers, on le plaçait au rang des Césars. Il allait » répétant que sa mère était le fruit d'un inceste d'Auguste » avec sa fille Julie. »

Agrippæ se nepotem neque credi, neque dici ob ignobilitatem ejus volebat, succensebatque si qui vel oratione vel carmine imaginibus eum Cæsarum insererent. Prædicabat autem matrem suam ex incesto, quod Augustus cum Julia admisisset, procreatam (Sueton., *Caligula*, c. XXIII).

Ce qui donne créance à cette accusation, ce sont les plaintes d'Ovide qui plusieurs fois donne, pour cause de son exil, la publication de son *Art d'aimer*, et le malheur *d'avoir vu des choses* qu'il n'aurait pas dû voir :

« Deux choses m'ont perdu, mes vers et mon imprudence : » et il faut que je taise la faute d'un autre. »

Perdiderint quum me duo crimina : carmen et error;
Alterius facti culpa silenda mihi (*Trist.*, II, 207).

Et ailleurs :

« Pourquoi ai-je vu certaine chose? Pourquoi ai-je eu des » regards coupables? Pourquoi, imprudent, ai-je connu une » faute? »

Cur aliquid vidi? cur noxia lumina feci?
Cur imprudenti cognita culpa mihi (*Ibid.*, 103).

Un auteur ancien, Cæcil. Minutianus Apuleius, parlant de l'exil d'Ovide, dit :

« Que la cause de son exil fut d'avoir vu l'inceste d'Auguste » avec sa fille. »

Auctor Minutianus est... Ovidium pulsum quoque in exilium, quod Augusti incestum vidisset (dans Col. Rhodog. *Lection. Antiq.*, l. XIII, c. 1, et dans Greg. Gyraldus, *de Poet. hist.* Dial., IV, t. II, p. 223, in-fol. Lug. Bat., 1696).

Il faut avouer que cette dernière accusation est loin d'être prouvée; cependant les grands coupables d'actions honteuses ne tardent pas à haïr les complices de leur infamie. Cela expliquerait, jusqu'à un certain point, l'éloignement de Julie, et sa séparation de toute personne, pour que la malheureuse n'eût pas l'occasion de se plaindre et de l'accuser.

Notons ici que cette exécution se fit en présence des fils de Julie, de Lucius au moins, si Caius était déjà parti pour visiter les légions.

A. BONNETTY

Histoire primitive.

THUBAL-CAIN A-T-IL INVENTÉ L'USAGE DU FER

OU

L'âge de pierre et l'âge de fer.

Après la lecture du savant ouvrage de M. de Paravey[1] où sont soutenues, d'une manière si remarquable et si neuve, tant de thèses capitales, se présente naturellement cette question : Est-il vrai que la *Genèse* attribue au fils de Lamech, Thubal-Caïn, la découverte des instruments d'airain et de fer ?... Ce serait là la plus forte objection à formuler contre M. de Paravey qui soutient que l'usage de la pierre n'a point précédé celui du fer. Mais la *Bible* enseigne-t-elle que l'usage du fer ne date que de l'époque où vivaient les fils de Lamech?

Nous le reconnaissons, beaucoup disent oui. C'est là une opinion assez généralement admise d'après un texte mal interprété et surtout d'après le sentiment de graves autorités.

La plupart des écrivains, des exégètes, admettent que les arts et en particulier celui de travailler le fer et les métaux ne commence qu'à la 8e génération anté-diluvienne.

Josèphe[2] écrit que Thubal-Caïn trouva l'art de forger le fer. On dit que *Chrysor*, appelé aussi *Vulcain* par les Grecs, fils d'*Hypsuranius*, est évidemment *Thubal-Caïn ;* or Sanchoniaton affirme de lui et de son frère qu'ils firent la découverte du fer et des moyens de le travailler[3].

Bossuet, parlant de Caïn, dit : l'*invention de quelques arts par ses enfants, etc.*[4]. Bossuet semble ici suivre le sentiment commun, cependant il pourrait bien, dans ce passage,

[1] *Confirmation de la Bible par les livres hiéroglyphiques conservés en Chine....* Compte-rendu par M. Bonnetty. N° des *Annales* du mois de novembre dernier, t. XVIII, p. 247.

[2] Josèphe, *Antiq.-Judaï.*, l. I, ch. 2, trad. d'Arnauld d'Andilly, t. I, p. 5

[3] Sanchoniaton cité par Eusèbe. *Prépar. Évang.*, l. I, c. 10; dans *Patr grec.*, t. XXI, p. 79.

[4] Bossuet. *Discours sur l'Hist. univ.* 1re partie, 1re époque.

ne faire allusion qu'à *Jabel* et à *Jubal* et non à Thubal-Caïn.

Le plus récent, le plus lu, le plus remarquable des historiens de l'Eglise, M. l'abbé Darras, est encore plus explicite. Après avoir parlé des crimes de la postérité de Caïn, il ajoute :

« Cependant à côté de ce développement monstrueux des » passions humaines, la *Bible* nous signale les premiers essais » des arts et de l'industrie. Sella donna le jour à Thubal-Caïn » qui *le premier* étendit le fer et l'airain sous le marteau et en » fabriqua des instruments divers. » Puis, « en effet Thu- » bal-Caïn, *le premier* qui, *d'après la Genèse, découvrit* l'art de » forger les métaux... » — Plus loin l'abbé Darras signale les découvertes de M. Boucher de Perthes comme confirmant la *Bible* par la démonstration de la priorité de l'âge de pierre sur l'âge de fer[1].

M. l'abbé Gainet, dans son intéressant ouvrage, semble se ranger à la même opinion. « Ce n'est qu'avec réserve, écrit- » il, que nous présentons Vulcain le forgeron dont la fable » avait fait un dieu, comme le même personnage que Thu- » bal-Caïn, *le premier forgeron* de l'univers[2]. »

Nous ne savons guère qu'un apologiste moderne bien connu qui ait soutenu la thèse contraire, c'est M. *Jehan* (de Saint-Clavien), répondant à M. de Brotonne, mais nous ne savons plus dans lequel de ses livres. Nous n'avons pas retrouvé ce passage.

S'éloigner de l'interprétation de la plupart des commentateurs, et des plus illustres, peut paraître téméraire; mais enfin il nous semble que l'étude attentive du texte sacré le demande.

Le sens erroné de ce texte, admis de confiance sur la foi de graves écrivains, a certainement entretenu le grand nombre dans l'opinion commune et nous y a retenu longtemps nous-même, nous l'avouons. Cependant il nous a toujours semblé dur d'admettre qu'Adam et ses premiers descendants aient été privés de l'usage du fer et des métaux.

A moins de croire en effet à l'état de nature, c'est-à-dire de sauvagerie primitive, (et les vrais savants n'y croient plus), le bon sens dit que Dieu a dû donner à Adam toutes les connais-

[1] Darras, *Hist. de l'Église*, t. I, p. 239 et 241.

[2] Gainet, *La Bible sans la Bible*, t. I, p. 94.

sances essentielles, lui révéler le langage, les propriétés des plantes et des animaux, les rudiments des sciences, des arts, et pourquoi pas aussi, par conséquent, l'emploi des métaux ? — La *Bible* nous déclare qu'Adam fut placé dans le Paradis terrestre non pas seulement pour le garder, *ut custodiret*, mais encore pour le cultiver, *ut operaretur... illum*[1]. Ce n'était pas là, sans doute, pour Adam, un travail rude et pénible comme le travail actuel, mais enfin c'était un travail, c'était une culture. Il fallait bien à l'homme les moyens d'accomplir cette tâche. Pourquoi Dieu l'aurait-il laissé tâtonner pour l'emploi de ces moyens, et, si Dieu fut l'instituteur d'Adam, pourquoi ne lui aurait-il donné ou indiqué que les instruments de pierre, c'est-à-dire après tout et quoi qu'on dise, des instruments incomplets et inférieurs aux instruments de métal ?... — La pierre était là, jonchant le sol, dira-t-on, tandis que le fer est plus difficile à se procurer et à travailler. Mais le fer était là aussi, peut-on répondre, et sait-on ce qu'il y avait sur ce sol primitif et ce que Dieu avait pu préparer pour les premiers besoins de l'homme ? Les fragments du fer météorique, si nombreux même sur notre sol, ne pouvaient-ils pas être facilement employés aux premiers usages ?

Qu'on n'allègue pas que probablement Adam n'eût recours ni aux instruments de métal, ni à ceux de pierre, que son séjour dans l'Eden fut très-court et que rien ne prouve qu'il ait réellement commencé à le cultiver. Assertion bien gratuite ! Nous ne savons rien de la durée du séjour de nos premiers parents dans le Paradis, il a pu être d'une certaine étendue ; c'est le sentiment de l'abbé Darras, et les paroles d'Eve, répondant au serpent, le feraient supposer. Mais peu importe. Ce qui l'abrégea, ce séjour, ce fut la faute d'Adam et d'Eve, faute qui aurait pu ne pas avoir lieu ou arriver bien plus tard. Dieu les avait mis dans le Paradis pour y rester et il avait dû leur donner les moyens de *cultiver le sol* de l'Eden, car telle était sa volonté... *ut operaretur*.

Quoi qu'il en soit de ce qui eut lieu dans l'Eden, Adam vient de pécher, il est chassé du Paradis, il n'est plus immortel, il doit, sous peine de mort, pourvoir à ses besoins maté-

[1] *Genèse*, c. II, v. 15.

riels, il est condamné à *manger son pain* à la sueur de son front. Il doit donc avoir les moyens de tirer de la terre ce pain, soutien maintenant de sa vie misérable. Le Père infiniment bon qui veut bien, en ce moment même, consoler le coupable et lui promettre un Sauveur, aurait-il abandonné Adam à lui-même?... Ne lui enseigna-t-il pas au moins alors (en supposant qu'il ne l'avait pas déjà fait dans le Paradis), l'art de labourer la terre, d'en tirer le pain et les autres aliments? Des instruments rudimentaires imparfaits, au moins pour la grande culture, auraient-ils été vraiment suffisants dans les circonstances surtout où se trouvait Adam alors qu'il était seul avec Eve, que tout le travail retombait sur ce couple infortuné?... Il semble bien que des instruments de métal étaient alors à peu près indispensables.

Caïn bâtit une ville à laquelle il donne le nom de son fils *Hénoch*. Caïn, comme l'avance M. de Paravey, ne devait-il pas connaître les métaux et les instruments de fer, d'airain? Bâtir cette ville à l'aide seulement d'instruments de pierre paraît bien difficile et il semble difficile aussi qu'il n'entre aucune pièce de métal dans la construction d'une maison. Nous savons qu'on nous dira : mais *Hénochia* n'était sans doute qu'une simple réunion de cabanes. — Qu'en sait-on? L'Ecriture dit : *une ville*, et Josèphe écrit : que Caïn l'entoura de remparts[1]. Si plusieurs prétendent qu'*Hénochia* n'était qu'un amas de huttes, c'est précisément parce qu'ils croient que les arts n'étaient pas alors assez avancés pour permettre de construire autre chose. Eh!... c'est là précisément la question, on la sup pose décidée en ce sens, et l'on a tort.

Voilà les considérations que suggère le bon sens, ma toutes ces considérations n'auraient aucune valeur s'il était vrai que la *Bible* attribue à Thubal-Caïn l'*invention* des instruments de fer, et le proclame, lui, le 7e descendant d'Adam, le premier forgeron qu'ait vu le monde.

Examinons donc le texte de la *Genèse* aux versets 20, 21, 22, du ch. IVe.

Voici d'abord la Vulgate :

[1] Josèphe, *Ant. Jud.*, l. I, c. 2, n° 2, édit. Didot, t. I, p. 8.

20. — Genuitque Ada Jabel, qui fuit pater habitantium in tentoriis, atque pastorum.

21. — Et nomen fratris ejus Jubal : ipse fuit pater canentium cithara et organo.

22. — Sella quoque genuit Tubalcain, qui fuit malleator et faber in cuncta opera æris et ferri. Soror vero Tubalcain, Noema.

Il était important de citer ce texte tout entier et aussi de citer le texte hébreu que voici :

20 וַתֵּלֶד עָדָה אֶת־יָבֶל הוּא הָיָה אֲבִי יֹשֵׁב אֹהֶל וּמִקְנֶה
21 וְשֵׁם אָחִיו יוּבָל הוּא הָיָה אֲבִי כָּל־תֹּפֵשׂ כִּנּוֹר וְעוּגָב
22 וְצִלָּה גַם הִוא יָלְדָה אֶת־תּוּבַל־קַיִן לֹטֵשׁ כָּל־חֹרֵשׁ
נְחֹשֶׁת וּבַרְזֶל־וַאֲחוֹת תּוּבַל־קַיִן נַעֲמָה׃

Les Septante traduisent :

Καὶ ἦν σφυροκόπος χαλκεὺς χαλκοῦ καὶ σιδήρου (*ouvrier frappant au marteau, l'airain et le fer*).

Une remarque avant tout. Quand bien même il résulterait de ce texte que les deux premiers enfants de *Lamech* sont les inventeurs de quelques arts, il ne s'ensuivrait pas que le troisième ait été aussi l'inventeur de l'art de forger le fer. Les paroles que la *Bible* emploie en parlant des deux premiers ne se présentent plus lorsqu'elle parle de Thubal-Caïn. Nous allons revenir là-dessus.

Mais même est-il bien sûr qu'on doive à cette famille de *Lamech* l'invention des arts, comme on le dit ?

Au lieu de voir dans cette famille du *Caïnite* une famille en progrès, une famille d'inventeurs, d'initiateurs, nous ne voyons réellement qu'une famille en décadence.

D'abord *Lamech*, le meurtrier, porte à la famille une atteinte fatale, il foule aux pieds le précepte divin : *erunt duo in carne unâ*, il introduit dans la société la polygamie. Nous disons : il introduit, car d'abord l'Ecriture sainte, en mentionnant si expressément cette circonstance de deux épouses, paraît bien la présenter comme un fait inouï jusque-là. Mais quand bien même d'autres infractions à la loi primitive auraient eu lieu auparavant, c'était sans doute le fait d'individus obscurs et d'un rang inférieur à Lamech.

Lamech est un des grands chefs de la race Caïnite, son action revêt un caractère particulier, a une influence énorme

sur la société. On peut donc dire qu'il introduit la polygamie dans le monde... Triste progrès au point de vue moral et social !

Le nom même de Lamech a sa signification, il s'y attache l'idée d'abaissement, de malheur.

Puis viennent les fils. *Jabel* d'abord « qui fut le père des » habitants sous la tente et des pasteurs. » *Qui fuit pater habitantium in tentoriis atque pastorum.*

On veut que *Jabel* ait inventé l'art de faire des tentes : « le » premier il enseigna aux pasteurs à se bâtir des tentes[1] ; » et sans doute aussi l'art de préparer les peaux ou de tisser les étoffes dont on formait ces tentes. Mais où voit-on cela dans le texte? On y lit seulement que Jabel fut le père de ceux qui *habitent sous les tentes* : אֲבִי יֹשֵׁב אֹהֶל, le père de ceux qui, abandonnant les demeures fixes, les maisons des villes ou des champs, se livrèrent à la vie nomade, campant ici et là, la vie des pasteurs errants enfin, voilà tout.

Est-ce là l'invention d'un art? est-ce là un progrès? c'est un déclin, c'est une déchéance, c'est l'acheminement vers la barbarie, vers un état social moins parfait où les liens de société se relâchent au lieu de se resserrer, où les arts dépérissent forcément. Si les patriarches, Abraham, Isaac, Jacob menèrent cette vie-là, ce fut par une disposition particulière de la Providence, par un ordre de Dieu et c'était là un état transitoire. Leurs descendants étaient destinés à le faire cesser et à habiter les villes de la Palestine.

Jabel n'a donc rien inventé, il a commencé la vie des pasteurs nomades, rien de plus.

De *Jubal*, la *Genèse* dit : « qui fut le père de ceux qui jouent » de la cithare et de la harpe. » *Qui fuit pater canentium cithara et organo.*

D'après la traduction de saint Jérôme le sens pourrait donc être que *Jubal* fut le premier à joindre au chant le son des instruments. La *Vulgate* ne dit pas par conséquent qu'il inventa la musique vocale ni la musique instrumentale. Cependant, disons-le, le sens étudié dans l'hébreu est : « *qui* fut le père » de tous ceux qui jouent du kinnor. »

[1] L'abbé Darras, *Hist. de l'Égl.*, t. I, p. 239.

Il y aurait peut-être une remarque à faire sur le verbe hébreu employé ici; remarque à laquelle nous n'attachons pas une très-grande importance... mais enfin la voici. Le mot hébreu rendu par *canentium* est תֹּפְשׂ, participe du verbe תָּפַשׂ. Or, תָּפַשׂ qui veut dire *apprehendentium, tractantium, tenentium,* a aussi le sens de *violantium, profanantium.* De sorte que : כָּל תֹּפְשׂ כִּנּוֹר pourrait signifier : *de tous ceux qui ont profané le kinnor,* qui ont fait servir à une musique profane les instruments consacrés sans doute jusques-là aux louanges de Dieu, à son culte, en un mot de ceux qui ont prostitué la musique aux passions, à ces plaisirs, à ces orgies, dans lesquels commencent surtout alors à se plonger les générations anté-diluviennes.

Ce sens-là n'a rien d'absurde, le mot du texte pourrait s'y prêter. Mais ne nous arrêtons pas à ce sens qu'aucune raison tirée du texte ou du contexte n'oblige à adopter.

Ne nous arrêtons pas non plus à celui que semble offrir la Vulgate, puisque l'hébreu éclaircit cette expression *canentium citharâ.* Le sens d'après l'hébreu sera donc : *Jubal qui fuit pater tenentium vel tractantium seu pulsantium kinnor et ougab,* — le père de ceux qui jouent du kinnor et de l'ougab. Jubal sera donc le premier qui aura joué du kinnor, il sera l'inventeur de ces instruments. Voilà donc la seule chose, voilà le seul art qu'aura trouvé la famille de Lamech : la musique instrumentale et encore une partie de la musique instrumentale. — Petit mérite après tout, si l'on fait attention à tout ce qui est nécessaire à la société, à toutes les sérieuses inventions de l'industrie et même à tout ce qui constitue le domaine des beaux-arts. C'est vraiment là peu de chose et cela ne suffit pas pour affirmer qu'on doit à la famille de *Lamech* les premiers essais des arts et de l'industrie.

De l'industrie!... — Ceci se rapporte à *Thubal-Caïn.* Mais Thubal-Caïn a-t-il inventé quelque chose?... La *Bible* seule pourrait nous l'apprendre. Eh bien! elle ne le fait pas. On aurait tort d'alléguer son autorité pour faire honneur à *Thubal-Caïn* de l'invention des ouvrages de fer.

La *Genèse,* en parlant de *Jabel,* dit en toutes lettres : יבל הוא היה אבי. *Jabel qui fuit pater habitantium in tentoriis* etc... — Elle emploie les mêmes mots en parlant de *Jubal :*

היה אבי elle devait donc employer, et elle eût certainement employé encore ces mots en parlant de *Thubal-Caïn*, si, comme ses frères, il eût commencé ou inventé quelque chose, et il y aurait dans le texte : *Thubal-Caïn qui fuit pater malleatorum.* Mais rien de tout cela ; il y a seulement : *Thubal-Caïn qui fuit malleator et faber in omni opere æris et ferri.* תובל־קין לשש כל חרש נחשת, mot à mot : *Thubal-Caïn malleo tundens omne instrumentum secans æris et ferri.* Thubal-Caïn forgeait donc les instruments tranchants de fer et d'airain.

Le mot חרש voulant dire *instrumentum quo quis secat vel exasciat aliquid* [1]. Ce mot hébreu laisse moins de vague que le texte de la *Vulgate : Omne opus æris et ferri,* qui pourrait s'entendre de toutes sortes d'ouvrages, d'objets d'art, etc... Il s'agit là seulement d'instruments tranchants : Armes, outils pour l'agriculture, l'industrie et les usages ordinaires de la vie. — Mais, encore une fois, l'Ecriture ne dit pas que Thubal-Caïn fut le premier à forger le fer, qu'il fut le *père de ceux* qui fabriquent les instruments tranchants de fer et d'airain. On ne lit plus dans ce verset, *qui fuit pater.* Cela est fort remarquable.

En évitant de répéter ces mots déjà employés deux fois, la *Bible* semble bien au contraire indiquer que les armes et les instruments de métal, destinés à l'agriculture, à l'industrie, aux divers usages domestiques, étaient connus avant l'époque de *Lamech.* Le *Livre sacré* qui avait parlé des deux premiers enfants de Lamech et dit quel fut leur rôle dans la société primitive, devait dire aussi ce que fut *Thubal-Caïn,* bien qu'il n'eût rien commencé ou inventé. Peut-être aussi la *Bible* avait-elle un autre but en mentionnant l'habileté de ce forgeron célèbre : celui de rappeler ce que la tradition orale avait sans doute conservé, c'est-à-dire que Thubal-Caïn donna une impulsion nouvelle aux passions, et en particutier, aux passions sanguinaires de ces siècles de désordre. — Josèphe dit de Thubal-Caïn : « Il surpassait tous les autres en courage et fut » un grand capitaine. Il s'enrichit par ce moyen et se servit » de ses richesses pour vivre plus splendidement qu'on n'avait

[1] Cornelius à Lapide traduit : *qui fuit acuens,* id est expolliens, *omnia opera æri et ferri.* (Voir ses commentaires insérés dans le *Cursus scripturæ sacræ* de Migne, t. v, p. 300.

» fait jusqu'alors. Il trouva l'art de forger le fer et n'eut » qu'une fille nommée *Naama* [1]. »

Il n'est pas téméraire de voir là le commencement de ces désordres, de ces violences, de cette vie de débauches inouïes des hommes qui ont précédé le déluge. Le nom même de Thubal-Caïn est significatif : *Mundana possessio*. Il indique assez cette richesse du mondain qui lui sert moins pour le bien que pour le mal.

Quand Josèphe écrit que Thubal-Caïn n'eut qu'une fille appelée *Naama*, ne la confond-il pas avec *Naama* (Noema), que la *Bible* nous dit être sa sœur?... Nous ne savons... Il serait difficile de croire pourtant que Josèphe, qui connaissait si bien les Saintes Ecritures, ait commis cette erreur. Il vaut mieux admettre qu'il mentionne réellement la fille de Thubal-Caïn ayant le même nom que sa tante.

L'Ecriture ne dit rien de cette fille de Lamech, sœur de Thubal-Caïn, elle la nomme seulement ; et *Noema* veut dire *belle*. En se contentant de la nommer, la *Bible* ne semble-t-elle pas indiquer que c'est là cette *Noema* bien connue sans doute par la Tradition ?

C'est apparemment vers cette époque que les *fils de Dieu*, voyant que les *filles des hommes* étaient belles, se laissèrent séduire et s'allièrent à la race de Caïn. *Noema* n'a-t-elle pas été une des premières et des plus célèbres de ces fatales beautés qui gagnèrent le cœur des enfants de Seth, et commencèrent l'ère des géants dont les excès et les crimes attirèrent sur le monde les vengeances divines?

Si donc l'on se demande ce que le monde primitif dut à cette famille de Lamech, si (qu'on nous passe l'expression) l'on établit le bilan de ses mérites, au lieu d'une famille illustre par ses bienfaits, par l'invention des arts, voici ce que l'on trouve :

Lamech, comme Caïn, se couvre de sang et introduit la polygamie. Voilà une triste innovation.

Jabel commence ou invente la vie nomade. Ce n'est pas certes un progrès.

Jubal fut peut-être le premier qui profana l'art sacré de la

[1] Josèphe, *Ant. Jud.*, l. I, c. II, trad. d'Arnauld d'Andilly, t. I, p. 8.

musique, ou, si vous le voulez, il aura inventé le chant accompagné d'instruments, ou même il a inventé ces instruments. C'est quelque chose, mais c'est une gloire assez mince.

Thubal-Caïn n'invente rien; mais il est un forgeron habile, et il devient riche et puissant... Chose assez vulgaire après tout, et surtout il donne sans doute de plus nombreux moyens pour s'entregorger.

Enfin *Noema*, la Belle, n'a peut-être d'autre mérite que d'avoir commencé la corruption de la race sainte. Voilà ses titres auprès de la postérité.

Après cela comment soutenir que c'est à cette famille, descendant du fratricide, que le monde doit les premiers essais des arts?

Chose à remarquer encore : les enfants de Lamech terminent la liste des patriarches *caïnites*, ils ne sont pourtant qu'à la 8e génération et correspondent à *Mathusalem*, de la race de Seth. Il n'y a pas de raisons pour croire que la longévité fût plus grande dans la race de *Caïn* que dans celle de *Seth;* par conséquent deux générations caïnites au moins, correspondant à *Lamech* le Sétique et à *Noé*, ne sont pas nommées par la *Bible*. C'est sans doute que cette famille du Lamech Caïnite ne laisse pas de postérité : une fille tout au plus, *Naama*, d'après Josèphe, ou bien c'est que cette postérité tombée, déchue, ne mérite pas d'être citée, famille anéantie ou famille dégradée !

Mais quoi qu'il en soit de toutes ces considérations sur la famille de Lamech et quoi qu'on en puisse penser, il nous semble au moins que nous avons fait voir (et c'était là notre but principal), que la *Genèse* ne dit pas du tout que *Thubal-Caïn* fût *le premier* qui forgeât le fer et l'airain. Et, quand bien même on voudrait reconnaître pour inventeurs de quelques arts et industries, *Jabel* et *Jubal* ses frères, lui, il n'a certes rien inventé.

Il est donc certain que la prétendue priorité de l'*âge de pierre sur l'âge de fer* ne peut s'appuyer sur les paroles de la *Bible*. Et, par conséquent, l'opinion soutenant que le fer, l'airain, les métaux enfin ont été employés avant la pierre, que l'art d'utiliser ces métaux doit même être une connaissance

divinement communiquée à Adam, cette opinion, disons-nous, n'est pas contredite, par ce que raconte le texte sacré aux versets 20, 21 et 22 du IVe chapitre de la *Genèse*. M. de Paravey a donc toute latitude pour soutenir, d'après la science, sa manière de voir sur l'âge de fer antérieur à l'âge de pierre.

Et si dans nos contrées occidentales, en fouillant le sol, on ne trouve que des instruments de pierre, si le fer ne se montre point, c'est sans doute, comme le dit M. de Paravey, la preuve de l'état de barbarie, de sauvagerie même, où étaient tombées les peuplades qui s'étaient le plus éloignées de leur berceau. Tel a pu être le sort de plusieurs colonies antédiluviennes, celui peut-être des fils de ces nomades de *Jabel*, et, après le déluge, tel fut le sort des colonies installées dans l'Occident et le Nord. Elles oublièrent peu à peu les arts, à mesure qu'elles s'éloignèrent du foyer primitif de la civilisation, et aussi elles reculèrent par paresse et par impuissance dans leur lutte avec une nature austère et ingrate, devant le travail nécessaire pour utiliser le fer et les métaux.

D'ailleurs il n'est pas bien sûr que toute trace d'instruments de métal soit inconnue dans les terrains qu'on a fouillés, et voici, d'après M. Darras, une très-judicieuse remarque :

« M. Boucher de Perthes nous a fait observer que les » chances de conservation pour les instruments fabriqués en » fer pendant l'époque antédiluvienne étaient beaucoup moin- » dres que pour les outils de pierre et de silex. Cela se conçoit » facilement : l'oxydation produite par le long séjour dans les » eaux du *diluvium* a dû corroder le fer et les autres métaux. » si leur usage était alors connu. Il a ajouté qu'il avait eu » quelquefois l'occasion de remarquer dans les dépôts où il » rencontrait les silex travaillés, *des traces ferrugineuses*, » comme pourraient en fournir des objets *de fer complète- » ment oxydés*. Jusque là il n'avait pas songé à les recueillir. » Il nous a promis d'en faire désormais le sujet d'une étude » spéciale [1]. »

Nous ne savons si M. Boucher de Perthes, avant sa mort si regrettable, a eu le temps de faire de nouvelles observations et de changer ses conjectures en certitude. Mais n'aurait-on

[1] Darras, *Hist. de l'Égl.*, t. I, p. 242, en note.

rien découvert de bien significatif, la remarque de M. l'abbé Darras reste, et, comme il est certain que le fer s'oxyde aisément dans la terre, et surtout dans cette terre trempée par les eaux du déluge, il n'est pas étonnant qu'on ne retrouve que des instruments de pierre.

En somme, nous n'avons nulle envie de soutenir que les idées de M. Paravey sur la priorité de l'âge de fer ne puissent pas être contestées, bien qu'elles nous paraissent plus probables; mais nous avons voulu au moins démontrer que l'opinion contraire aurait tort d'invoquer, comme argument en sa faveur, l'autorité de la *Bible*, et de l'opposer à M. de Paravey.

L'abbé DE BARRAL.

Appendice.

En confirmation de l'opinion émise ici par M. l'abbé de Barral, nous rappellerons ce passage de la *Genèse*, qui, ce nous semble, n'a pas été assez remarqué.

« Le Seigneur Dieu fit à Adam et à sa femme des tuniques » de peau et les en revêtit. »

La Vulgate : *Fecit quoique Dominus Deus Adæ et uxori ejus tunicas pelliceas et induit eos* (*Gen.* III, 21.)

Or, les tuniques ne furent pas découpées, réunies, cousues de quelque sorte, sans quelque instrument, déjà inventé, ou inventé à cette occasion par Dieu, et enseigné à Adam et à Eve, pour continuer à se faire des habits et pour vêtir les enfants qu'ils devaient engendrer. On peut aussi citer à cette occasion ce mot d'Hippocrate : « Que les arts sont des présents » faits aux hommes par les dieux. »

A. B.

Apologétique catholique.

EXAMEN CRITIQUE DU LIVRE :

LA BIBLE DANS L'INDE. — VIE DE IEZEUS CHRISTNA

PAR LOUIS JACOLLIOT.

2e ARTICLE [1].

11. Indication de différents travaux insérés dans les *Annales* et donnant une connaissance historique des croyances indiennes.

Les travaux que nous avons indiqués dans notre 1er article ne sont pas les seuls que les *Annales* ont fait connaître à leurs lecteurs; elles ont donné une large science de toutes les croyances indiennes dans les articles suivants, qui, nous pouvons le dire, sont le résumé de tous les travaux, qui ont paru en France, en Allemagne, en Angleterre et même dans l'Inde:

1° De l'*Origine du Brahmanisme et des causes de sa durée*, et traduction du 2e chapitre du *Bhagavata-Gita*, par M. **Schœbel**, t. v (4e série);

2° Surtout *Histoire complète du Bouddha et du Bouddhisme*, en 12 articles dans les t. VI, VII, VIII des mêmes *Annales*, par **le même**, avec l'indication de tous les livres qui ont servi à faire cette histoire.

3° *La légende de Krichna, empruntée aux Évangiles, par M. l'abbé* **Bertrand**, t. XVI (3e série).

Voir en outre les articles suivants:

3° *Principaux points du système bouddhique*, par M. l'abbé **Bigandet**, missionnaire de l'Inde, t. v (3e série);

4° *Traduction du Ka-ma-wa-tsa*, ou livre des *Ordinations bouddhiques*, par M. l'abbé **Bigandet**, missionnaire dans l'Inde, t. xv (3e série);

5° *Notice sur la 1re découverte des Védas*, par le P. **Bach**, Jésuite, t. XVI (3e série);

6° *Notice sur l'Ezour Vedam* et les autres *Pseudo-Vedas*, composés par les PP. Jésuites, par le P. **Bach**, jésuite; t. XVIII (3e série).

[1] Voir le 1er article au N° précédent, ci-dessus p. 139.

7° *De l'Origine de la tradition indienne du Déluge,* par M. **Nève,** t. XIX (3e série);

8° *Le Déluge ou l'Episode du poisson,* tiré du *Mahabhârata,* par M. **Pauthier,** t. XIX (3e série);

9° *Traditions bouddhiques dans la Birmanie,* par M. l'abbé **Plaisant,** missionnaire apostolique, t. XIX (3e série);

10° *De l'Origine et du peu d'antiquité des pagodes et des pratiques actuelles des Brahmes,* par M. **Louenan,** missionnaire des Missions étrangères, t. XX (3e série);

11° *Les 42 points de l'enseignement bouddhique professés par Bouddha,* traduits du mongol par MM. **Gabet** et **Huc,** missionnaires lazaristes, avec notes critiques de M. *Bonnetty,* t. I (4e série);

12° *Conversation avec un savant Bouddhiste,* par **les mêmes** (*Ibid.*);

14° *La tradition indienne du Déluge, dans sa forme la plus ancienne,* extraite du *Çatapatha-Brahmana,* par M. **Nève,** t. III (4e série).

Voir en outre : *Les doctrines hindoues examinées, discutées et mises en rapport avec les traditions bibliques,* par M. l'abbé **de Valroger,** 6 articles dans les t. XVIII, XIX (2e série, et t. I, 3e série). — *Examen des Doctrines* contenues dans le *Bhagavata Pourana* et le *Vichnou-Pourana,* et réfutation des objections qu'on en tire, par **le même,** t. V (3e série). — *Le système cosmographique du bouddhisme,* par **le même,** t. IX (3e série). — *Observations sur les chants du Sama Veda,* par M. **Nève,** professeur de sanscrit à l'Université catholique de Louvain, t. XII (3e série).

On trouvera aussi une curieuse dissertation de M. l'abbé *Bigandet,* des Missions étrangères, sur *Ava, sa religion et ses prêtres,* avec une *liste des questions proposées par un missionnaire à un ponghi,* les réponses de celui-ci et les ramarques de M. *Bonnetty* sur chacune de ces questions, dans l'*Université catholique,* t. XVIII, p. 320, 430 (2e série).

On voit quelle masse de documents et de textes indiens se trouvent renfermés dans nos deux Revues. Nous avons la confiance que tous ceux qui les liront avec un peu d'attention seront convaincus avec le capitaine Wilford, M. l'abbé Guérin,

et tous les indianistes impartiaux de ces deux conclusions :

Tous les textes hindous, qui ont quelque similitude avec la Bible, sont dus :

Ou aux traditions primitives portées partout par les fondateurs des peuples;

Ou à la connaissance que les écrivains indiens ont eue des doctrines chrétiennes, par la prédication très-ancienne de l'Évangile dans ces contrées.

Mais nous ne croirions pas avoir complètement éclairci cette question et montré la valeur du livre de M. Jacolliot, si nous ne disions pas le jugement qu'en portent quelques-uns de nos indianistes les plus célèbres. Voici donc comment en parle M. Foucaux, déjà distingué par divers travaux sur l'Inde : *Doctrine des Bouddhistes sur le Nirvana*, 1864; — le *Bouddhisme au Thibet*, 1864; — et traduction de la *Guirlande précieuse des demandes et des réponses*, 1864 [1].

12. Jugement de M. Foucaux sur le livre de M. Jacolliot.

« On pourrait croire en lisant le titre qui précède, qu'il s'agit d'une traduction de la Bible en Hindousthani, en Bengali, ou toute autre langue moderne de l'Inde, mais ce n'est pas à cela que l'auteur a songé; il a voulu retrouver dans les livres des Brahmanes toutes les traditions de la Bible et de l'Evangile. Le sujet, on le voit, vaut la peine d'être étudié avec soin, et dans le petit espace qui nous est accordé ici, nous allons examiner quelques-uns des passages les plus remarquables du livre pour en discuter la valeur.

» L'ouvrage de M. Jacolliot est daté de Chandernagor où sans doute il a été composé, car au ton lyrique et inspiré qui domine dans ses pages on sent que l'auteur a écrit sous l'influence d'une nature puissante, dans un pays aimé du soleil, au milieu d'une végétation gigantesque et d'animaux proportionnés à cette végétation. Nous retrouvons dans le livre de M. Jacolliot quelques-unes des erreurs que nous avons déjà signalées dans le livre d'un ancien magistrat de Pondichéry, M. *Bohan*, qui lui-même avait copié M. *Gibelin*, autre magistrat dans la même ville.

[1] Nous empruntons cet article à la *Revue Orientale*, numéro de février 1869, à Paris, chez Maisonneuve, libraire.

» Ces Messieurs semblent croire qu'il est absolument nécessaire d'habiter l'Inde pour étudier ses antiquités, ce qui fait ire à celui qui vient le dernier :

» Toutes les connaissances acquises en Europe ne servent de rien pour approfondir l'Inde ancienne, » en rayant ainsi 'un trait de plume l'autorité de *Burnouf*, de *Lassen*, de *Veber*, de *Müller*, de *Goldstücker*, et de bien d'autres que on a la naïveté d'écouter en Europe.

» On s'aperçoit bien vite, en lisant M. Jacolliot, qu'il est omplétement étranger aux progrès des études européennes ur la grammaire comparée. Il en est encore à regarder la angue sanskrite comme la mère du grec et du latin, tandis ju'il est avéré aujourd'hui qu'elle en est, tout au plus, *la œur aînée.*

» Aussi, quand il vient après MM. *Gibelin* et *Bohan* nous lire que les mots sanskrits *Adima* et *Hêva*, sont les mêmes que :eux d'*Adam* et d'*Eve*, on se demande quelle valeur a ce sys-ème de comparaison, surtout quand les noms hébreux n'ont pas la signification de « premier homme » et de « *qui com-plète la vie*, » qu'il attribue avec si peu de raison aux deux mots sanskrits.

» M. Jacolliot insiste beaucoup sur la tradition du Déluge qui se trouve dans quelques livres sanskrits, et il en con-clut que la Bible a copié ces livres. Ce n'est pas l'opinion le Eug. *Burnouf;* il est vrai qu'il n'a pas été dans l'Inde.

» L'idée du déluge de *Vâivasvata* est primitivement étran-gère à l'Inde. C'est à cette conclusion que me conduit inévi-tablement le témoignage direct du récit interprété d'après les données que fournit l'étude du système indien [1]..... »

» Dans son enthousiasme pour les « sublimes enseignements des Védas » sur lesquels il revient à chaque instant, M. Ja-colliot s'écrie (p. 7) : « Vieille terre de l'Inde, berceau du genre humain, salut!..... oh! comme je voudrais que ton passé pût être plus tard... notre avenir! »

» Retourner seulement de quelques mille ans en arrière! es hommes de progrès ne manqueront pas d'applaudir.

[1] *Bhâgavata purâna*, préface du t. III, p. LI.

» L'espace nous manquant pour examiner tous les rapprochements entre les légendes indiennes et les récits de la Bible, prenons immédiatement la partie capitale du livre, celle où l'auteur identifie le *Christ* au dieu *Krichna*, et la vierge *Marie* à *Dévaki*, mère du dernier, et selon lui *vierge* elle-même.

» M. Jacolliot veut que le nom de *Krichna* (qu'il écrit à tort *Christna*) signifie *sacré*. Dans quel dictionnaire a-t-il trouvé cette interprétation d'un mot d'origine douteuse, qu'on traduit toujours par *noir*.

» Quant à la virginité de la mère de *Krichna*, les livres indiens n'en parlent pas. Ils disent seulement qu'elle était l'une des 14 épouses du roi Vasoudêva [1], et qu'elle en était à sa 8e *conception* dans la personne de *Krichna* [2].

» Pour prouver à M. Jacolliot qu'il a été mal informé et qu'il a eu tort de ne pas consulter les textes sanskrits, nous allons raconter la naissance de *Krichna* d'après le *Vichnou Pourâna*; c'est une autorité qu'il ne récusera pas.

» *Brahma* et les dieux se plaignent à *Vichnou* des *Asouras* leurs ennemis qui oppriment la terre qu'ils font trembler en ébranlant les montagnes jusque dans leurs fondements. *Vichnou* arrache alors deux de ses cheveux, l'un noir et l'autre blanc, en disant : Ces deux cheveux descendront sur la terre et la délivreront du fardeau qui l'accable. Ce cheveu noir se personnifiera dans la 8e conception de *Dévaki*, femme de *Vasoudêva*, semblable à une déesse.

» *Nâarda* informe alors le tyran *Kansa* que le cheveu de Vichnou, sous la forme de *Krichna*, sera le 8e enfant de *Dévaki*. En conséquence, *Kansa* se fait apporter chacun de ces enfants aussitôt sa naissance, et il en écrase successivement 6 sur une pierre. Le texte dit que ces 6 enfants étaient les fils d'un Démon, introduits dans le sein de *Dévaki* pendant son sommeil, et par l'ordre de *Vichnou* lui-même.

» *Krichna* échappe à la mort par un assez joli tour de passe-passe, qui consiste à le transporter, quelque temps avant sa naissance, du sein de sa mère dans celui d'une autre femme [3].

[1] *Harivansa*, trad. franç. de Langlois, t. I, p. 162.
[2] Voir le texte sanskrit du *Vichnou pourâna*, liv. V, sl. 63; édit. de Bombay
[3] *Vichnou Pourâna*, trad. de Wilson (4e), p. 497-498.

» Sérieusement, en quoi cette incarnation et cette naissance de *Krichna* ressemblent-elles à celles du *Christ?*

» Quant au massacre des Innocents qui se trouve aussi dans les poëmes Indous, il diffère de celui de l'Evangile en ce que le tyran indien veut qu'on fasse un choix et donne ses ordres pour cela : «Qu'on recherche activement tous les petits enfants » qui peuvent se trouver sur la terre et que tout jeune gar- » çon, *qui aura les signes d'une vigueur plus qu'ordinaire,* soit » massacré sans remords [1]. »

» M. Jacolliot trouve bien des choses dans l'Inde, telles que la tache originelle[2], et nécessairement la rédemption; puis la Trinité [3], le baptême, la confirmation, etc., et jusqu'à la messe (p. 375).

» Il y trouve même tant de choses qu'on peut se demander ce qu'il n'y trouve pas. L'espace nous manque ici pour lui prouver qu'il s'est bien souvent trompé, mais nous reprendrons son livre et nous l'examinerons à loisir, au point de vue de la science seulement, et en dehors, de toute préoccupation religieuse. » P.-E. FOUCAUX. »

13. Jugement de M. Testor de Ravisi sur le livre de M. Jacolliot.

M. Jacolliot se prévaut de son séjour et de ses fonctions dans l'Inde, mais voici M. Textor de Ravisi, qui pendant 12 ans a été commandant de Karical (Indes orientales), et en cette qualité a été dans des rapports obligatoires et journaliers avec les chefs des castes, les brahmes et toutes les parties de la

[1] *Ibid.* p. 504.

[2] Nous serions curieux de savoir où M. Jacolliot peut placer la *tache originelle*, après avoir lu ces vers de la *Bhagavad-gitâ*, poème dont il parle souvent, mais dont les doctrines semblent lui être peu familières. C'est *Krichna* lui-même qui parle :

« Jamais ne m'a manqué l'existence, ni à toi non plus, ni à ces princes; et jamais nous ne cesserons d'être nous tous, dans l'avenir (*Chant II*, distique 12. »

[3] Pour ce qui est de la Trinité, dont il n'y a pas de trace dans le *Véda* ni dans les lois de *Manou*, elle devient une *quaternité* en allant au fond de la donnée Indoue, où l'on trouve :

1° *Brahma* neutre qui produit :
2° *Brahma* masculin, créateur de l'univers ;
3° *Vichnou* le conservateur ;
4° *Çiva* le destructeur.

population indienne, et dans leurs conversations, leurs procès, a pu connaître leurs croyances, et leur manière de vivre la plus intime.

M. de Ravisi, revenu en Europe avec de nombreux monuments du culte indien, et les photographies, les dessins des principaux temples des divinités de la religion indoue, les fait publier dans l'*Illustration*, qu'il accompagne d'un texte explicatif.

En ce moment il a publié sous le titre de : *Aperçu sur le culte de Krichna* une brochure de 37 pages, dédiée à la Société académique de Saint-Quentin, dont il est membre, et dans laquelle il donne un aperçu de la manière dont les Indiens composent leurs livres, en y ajoutant quelques réponses aux objections faites par M. Emile Burnouf dans son livre : *la Science des religions*, et par M. Jacolliot dans son livre : *la Bible dans l'Inde*.

Pour le moment, nous passons sous silence ce qu'il dit de M. Ém. Burnouf, mais nous allons faire connaître les principaux passages concernant M. Jacolliot et son livre. C'est un témoin *de visu* de la science et de la croyance des Hindous.

1. Aperçu sur les livres Hindous.

« Il n'y a jamais eu dans l'Inde, comme chez les Juifs et les Chrétiens, une autorité perpétuelle gardienne des textes primitifs et orthodoxes sacrés. Chez les Hindous, non-seulement elle n'existe pas, mais chaque religion, chaque secte, chaque école *a tenu à honneur d'avoir un texte propre des Védas, des Pouranas et des autres écritures sacrées avec des faits et des préceptes* PARTICULIERS [1]. Aussi, un des grands mécomptes que

[1] La collection des livres canoniques Hindous se compte par *centaines* et *milliers de volumes*, au dire des brahmes. Les principaux sont :

VÉDA, nom de l'écriture sacrée des Hindous, de la racine *vid*, savoir : du grec *oida*, en hébreu *yada*.

Les Védas comprennent quatre livres : le *Rig-Véda*, l'*Adjour-Véda*, le *Sama-Véda* et l'*Atharvan-Véda*.

Les *Oupanichad*, traités théologiques, au nombre de 40 à 50, qui forment un appendice aux Védas.

Les *Pouranas* sont au nombre de 18.

Les *Oupapouranas*, poëmes du même genre, mais moins sacrés, étaient

l'on éprouve dans l'étude des antiques livres des hindous, ce sont les interpolations modernes, les corrections souvent maladroites, les remarques déplorables, les maximes à contresens, etc., etc., placées à tort et à travers dans des textes *réputés primitifs* (que quelquefois l'on ne retrouve plus), abîmés, si je puis parler ainsi, par les millions de copistes, ignorants ou partiaux, qui les ont reproduits les uns d'après les autres depuis plus de 2,000 années. Il y a, par exemple, 1100 *textes différents des Védas réputés* TOUS LE VRAI TEXTE PRIMITIF, et qui diffèrent pour tout ou pour parties de chaque livre. Il en est de même de tous les ouvrages sacrés ou profanes répandus dans le public hindou.

» Je ne m'étendrai pas davantage sur la bonne foi, mais sur la réalité trompée par l'apparence au sujet des livres hindous.

» Et en écrivant ces lignes, je songe à *Maya* (l'Illusion, l'Apparence), qui joue un rôle capital dans les doctrines brahmaniques et bouddhistes.

» La suite des temps a sans cesse rendu plus saillante cette remarque des premiers missionnaires sur le peu de certitude historique des choses de l'Inde. On sait que les dates certaines sont rares dans son histoire ancienne. Il semble que le génie brahmanique se soit complu à les ensevelir dans les siècles de ses chronologies fabuleuses. Tels livres, tels monuments auxquels on attribuait une antiquité incontestable ont été reconnus, par la critique moderne, d'une époque relativement moderne.

» Les *Védas* et les *Pouranas* sont les principales écritures

aussi jadis au nombre de 18, mais leur nombre a été porté à 40 ou 50 livres.

Le *Mahâbharata*, le *Ramayana* et plusieurs autres grands poëmes célèbres ont partie aussi des livres sacrés.

Les *Djeinas*, qui se qualifient de vrais croyants hindous, ont aussi leurs Védas et leurs Pouranas qui diffèrent de ceux des Brahmes, mais qui pour eux sont les véritables livres primitifs.

Leurs Pouranas sont au nombre de 24, et portent les noms de leurs principaux *Tirthamkaras*, ou réformateurs.

Les *Bouddhistes* ont aussi leurs Védas et leurs Pouranas, différents de ceux des Brahmanistes et des Djeinas. Le *Dharna-Khanda* est la collection totale de leurs livres saints. Il comprend, selon leur dire, 84,000 volumes.

sacrées de l'Inde : les premiers (avec leurs appendices), sont les livres *théologiques*, et les seconds les livres *mythologiques*[1].

» Les Védas sont postérieurs au Pentateuque, et les Pouranas sont, d'après l'opinion de plusieurs indianistes, et entre autres, de M. Wilford, de beaucoup postérieurs à notre ère, bien que le fond de leurs légendes et leurs matières en général existassent auparavant sous d'autres formes.

» C'est le *Bhâgavat-Guita* que M. Jacolliot cite plus particulièrement à propos de *Krichna*. Je dirai donc ici, que ce poëme est le plus étonnant exemple d'interpolation que l'on puisse citer : un poëme métaphysique, intercalé dans un grand poëme héroïque, ou l'original et grandiose épisode métaphysique du dialogue entre *Krichna* et *Arjuna*. Or, quel est le résumé de la doctrine que le poëte brahmanique a mise rétrospectivement dans la bouche de l'antique Krichna : le *fatalisme panthéiste qui permet tout, embrasse tout, confond tout*[2] !

» Le *Bhâgavat* est un des derniers poëmes qui ait été compris dans la collection des *Oupanichad*, et en ont porté le nombre de 18 à 40 ou 50. Le haut degré de culture intellectuelle que cet ouvrage accuse dans son auteur, montre qu'il n'est pas antique. Son mérite littéraire est tel aux yeux des Hindous lettrés que beaucoup mettent le *Guita*, qui veut dire le *Divin*, au-dessus des *Védas*.

» Quel en est l'auteur? quand vivait-il?

» Le *Bhâgavat-Guita* est une des mille œuvres attribuées à *Vyasa-Déva*, l'auteur auquel les Hindous accordent habituellement tout ouvrage religieux dont ils ignorent l'auteur. Plusieurs écoles philosophiques l'attribuent au célèbre grammairien *Vopadéva*. Dans le premier cas, il aurait été composé avant notre ère et corrigé vers l'an 11 de Jésus-Christ; dans le second cas, il n'aurait que 600 ans d'existence.

» M. Jacolliot cite des extraits de tels et tels livres sacrés hindous, notamment des *Védas*. Je ferai donc remarquer que le 4e livre des Védas, l'*Arthavan-Véda*, est relativement telle-

[1] *Pouranas* veut dire : histoires sacrées anciennes.

[2] Voir ce que je dis plus loin sur ce poëme sacré.

ment moderne, que beaucoup d'Hindous le considèrent comme apocryphe, et qu'ils ne comptent, de la sorte, que trois Védas. Les trois premiers Védas, en effet, sont d'un style fort antique, qui diffère de la langue sanscrite, qui est devenue classique; or, le style du 4e Véda est moderne. L'ouvrage est écrit en vers et en prose. Dans le travail de Véda-Vyasa, la légende attribue à *Soumantou* l'enseignement de ce Véda.

» Est-ce à dire que je nie l'*authenticité des livres sacrés hindous*, quoique les auteurs de ces œuvres « soient le plus » souvent fictifs ou inconnus[1] ? » Non, certes ! Je crois probablement plus à leur authenticité que MM. Burnouf et Jacolliot ne croient à celle du Pentateuque de Moïse.

» Mais je ne crois pas à la date assignée à tel ou tel livre hindou, et, dans ce livre, à telle ou telle partie; je ne crois pas que tel livre ou telle partie du livre soit de tel auteur auquel on l'attribue. En d'autres termes, je me défie et des dates et des citations, et je suis à cet égard les errements des membres de la Société Asiatique, errements qui provoquent, loin de les ralentir, les recherches de ses infatigables membres.

» J'ai parlé de corrections, d'interpolations, de maximes ajoutées par la copie aux livres hindous. Tous les indianistes connaissent ce fait. Les Hindous lettrés relèvent leurs textes aussi facilement que nous le ferions, si un imprimeur de nos jours croyait devoir éditer un ouvrage français du temps de la Renaissance, auquel il aurait substitué à des mots trop anciens et incompréhensibles pour la masse du public, des mots nouveaux, ajouté quelques événements postérieurs pour compléter ceux en question, enfin intercalé dans le texte des paroles ou des réflexions propres, selon lui, à mieux faire ressortir la pensée qu'il attribuait à l'auteur. »

2. Examen de *la Bible dans l'Inde de M. Jacolliot.*

« Ecrit avec bonne foi (?), d'un style facile, vigoureux et passionné, d'une argumentation habile et variée, l'ouvrage de M. Jacolliot est d'une lecture entraînante, alors même qu'on n'est pas de l'école qu'il suit. *La Bible dans l'Inde — Vie de*

[1] Pour M. E. Burnouf, le *Rig-Véda* est le plus authentique des textes sacrés, « quoique les auteurs de ses chants soient plus souvent fictifs ou inconnus. »

Iezeus Christna, est un ouvrage savant sur des faits connus et avec des arguments connus.

« *Je viens, dit M. Jacolliot, vulgariser toutes les vérités qui ne s'agitent aujourd'hui que dans les sommets de la science.* » « C'est l'histoire de la révélation religieuse transmise à tous les peuples. » « Aussi, en remontant à la source, retrouvons-nous dans l'Inde toutes les traditions poétiques et religieuses des peuples anciens et modernes... et le sublime enseignement du philosophe de Bethléem. »

»—Rationalistes, repoussons la Révélation, dit M. Jacolliot.

» — Rationalistes chrétiens, admettons la Révélation, dis-je de mon coté.

» La croyance à la Révélation ou la négation de la Révélation étant les points antipodes de départ des appréciations philosophiques d'écoles opposées, je présenterai, comme le fait mon adversaire, mon opinion sur cette question capitale. Nous vivons et nous pensons : Ce sont des faits. *Comment ?* Mystères plus incompréhensibles pour la raison que la *Révélation,* du moment que, comme MM. Burnouf et Jacolliot, on admet Dieu-créateur et l'Homme-créature.

» Ecartant la question dogmatique et réduite à sa plus simple expression ou à la communication obligatoire, *fatale* du Créateur avec sa créature première *la plus parfaite, la Révélation primitive est une conséquence fatale que le philosophe rationaliste peut accepter.* Réduite à sa plus simple expression ou à la croyance que la Créature première a dû avoir en son Créateur, la révélation primitive est la croyance *fatale* en Dieu ! Oui, la première Créature a obligatoirement connu son Créateur, et, comme conséquence, elle a connu le but de sa création, c'est-à-dire non-seulement sa nature, mais ce qu'elle devait croire et faire pour accomplir sa mission terrestre, et pour arriver à sa destinée ultérieure. Or, puisque l'homme cherche quelle est sa mission sur la terre et quelle est la *formule de Dieu* (puisqu'il faut s'exprimer ainsi), c'est que l'homme a oublié l'une et l'autre.

» Ici se place le dogme conservé dans toutes les religions de la chute de l'Homme par le fait de sa transgression volontaire à la loi de son Créateur, et le dogme, sa conséquence, de la promesse divine de la réhabilitation.

» Le Rationalisme repousse la *Révélation primitive* et, ce-

pendant, ses penseurs les plus sérieux admettent hautement la *Conscience révélatrice*, comme le fait M. Jacolliot lui-même.

« La Révélation, dit-il, c'est la croyance en Dieu, la connaissance du bien et du mal, la foi en l'immortalité, et c'est la Conscience qui est la révélatrice. »

» Jésus-Christ c'est la doublure de Krichna :

« Le philosophe chrétien continua la tradition hébraïque, l'épura à l'aide de la morale de Christna, le grand novateur indou, morale qu'il lui avait été donné sans doute de pouvoir étudier par lui-même dans les livres sacrés de l'Egypte et de l'Inde (page 117).

» Le Christ, dédaignant Moïse et Manès, et leur inspirateur Manou, et se reportant jusqu'aux admirables enseignements de Christna, que le Brahmanisme et le pouvoir des prêtres avaient fait oublier, vint annoncer aux hommes la loi de charité et d'amour, qui avait été celle des anciennes populations de l'Orient.» (page 161).

» Comme la plupart des indianistes, je n'avais attaché jusqu'ici aucune importance à l'orthographe du mot *Krichna* et je l'écrivais tantôt d'une manière et tantôt d'une autre. M. Jacolliot l'écrivant sciemment *Christna* afin de le rapprocher davantage pour les yeux du mot *Christ*, je dois, à ce sujet, donner quelques explications.

» Le nom réel du personnage était *Caneya*.

» Il fut appelé *Krichna* ou le *noir* à cause de la couleur de son visage. La plupart des statues et images le représentent encore actuellement de couleur *noire*. Or Krichna étant Tchattryas selon la chair devrait être représenté avec la couleur *jaune-clair* tirant sur le blanc.

» On trouve dans les livres hindous (selon les dialectes et selon les auteurs) : *Krishna, Kristna, Kirsna, Crishna, Crihna, Kissen, Crezno*, etc., mais je n'ai point encore rencontré ce mot écrit *Christna* [1].

» *Krichna posséda toutes les vertus et tous les vices de l'hu-*

[1] M. Jacolliot dit, page 360 : « Nous écrivons *Christna* plutôt que *Kristna*, parce que le *kh* aspiré ne saurait être philologiquement mieux rendu par notre *ch*, qui est lui aussi une aspiration, que par le *k* simple. » — Quant à moi, j'écris *Krichna* parce que mon interprète hindou écrivait en français *Khrishna*. Or, je dis que notre *k* rend très-bien l'aspiration *kh*, car dans beaucoup de dialectes hindous le mot est écrit par un *c* et non par un *kh*; enfin, que *ch* rend mieux la prononciation finale du *sh* que le *st* nécessaire à M. Jacolliot pour écrire *Christna*.

manité. Telle est la grande et poétique figure que les poëmes et les livres sacrés hindous peignent tous : telle est celle, également, que ses adorateurs *lettrés* se sont complu à me révéler dans l'Inde dans les fréquents entretiens que j'ai eus avec eux quand ils comparaissaient devant moi pour plaider des affaires de caste et de religion. Quant à ses sectateurs, les uns l'adorent avec ses vertus et ses vices, les autres avec ses vertus seulement, et les autres, enfin, avec ses vices exclusivement.

» Le *Christna* de M. Jacolliot peint au moyen de tels et tels textes, mais en écartant tels et tels autres, ne représente pas plus le *Krichna* adoré par ses sectaires, par conséquent le *vrai Krichna*, tel que les intéressés le comprennent, que le *Discours* de Socrate ne formule la morale pratique de la Grèce, ou que la *République* de Platon ne montre la société antique telle qu'elle se comportait réellement.

» Pourquoi M. Jacolliot rejette-t-il tels et tels textes ou tels ou tels événements, l'ombre au tableau? La pierre rebutée par M. Jacolliot est précisément devenue pour le Brahmanisme la pierre de l'angle. Seule, la figure du Christ peut se passer d'ombre, parce qu'elle est divine. Les autres figures ont besoin de lumière et d'ombre pour n'être pas des teintes plates. Le clair-obscur donne le caractère aux choses terrestres dans l'ordre physique comme dans l'ordre moral. L'admirable figure des vertus divines et humaines, sans ombre au tableau, que dépeint M. Jacolliot, est presque celle du *Christ;* mais non, assurément, celle de *Krichna.* Les magnifiques faits et textes qu'il cite *se trouvent réellement dans des poëmes hindous,* mais ce sont ceux précisément, les uns que le Brahmanisme a empruntés au Judaïsme et au Christianisme, ou les autres de son fond propre, épars dans ses milliers de traditions orales ou écrites, qu'il a mis en relief pour rajeunir et pour ajuster son antique *Krishna* légendaire aux exigences de la conservation de sa domination ébranlée par sa longue et sanglante lutte avec le Bouddhisme.

« Je ne crois pas plus à *Christna*, Dieu et thaumaturge, dit M. Jacolliot, que je ne crois aux autres incarnations ou aux autres envoyés de l'Être suprême, qu'ils se nomment Bouddha ou Zoroastre, Manou ou Moïse, le Christ ou Mahomet.

» Mais je crois à *Christna*, philosophe et moraliste; mais j'admire ses leçons

si sublimes et si pures, que plus tard, le fondateur du christianisme en Europe ne trouva rien de mieux à faire que de les imiter. »

» Je crois au *Bouddha* hindou philosophe et moraliste : c'est un fait acquis. Mais je ne crois pas à l'antique *Krichna* moraliste et philosophe, parce que cette appréciation est en contradiction avec les faits acquis et avec les appréciations critiques de la philosophie historique. Il ressort du système de M. Emile Burnouf sur la marche de la morale, qu'il n'y croirait pas non plus si on lui posait cette question. M. de *Lanoye,* pour ne citer ici qu'un seul nom d'orientaliste accepté, ne croit pas davantage que moi au Krichna *moraliste* et *philosophe*. Ce n'est qu'après des siècles, après l'apparition du Bouddhisme, que les Brahmes le transformèrent en philosophe religieux, en chef de secte et finalement en incarnation de Vichnou, alors qu'ils étaient mis en demeure d'abdiquer, devant la personne humaine du Bouddha *Çakhia-Mouni,* la tutelle de la population de l'Inde, ou d'opposer à ce dieu nouveau des rivaux sortis comme lui de la souche nationale et de la caste de Tchattryas. Le système des *avattars* est sorti tout entier de cette nécessité.

« Du Zeus sanscrit, dit M. Jacolliot, est né le Jéhova des Hébreux, qui signifie *celui qui existe par lui-même*[1]. Pour quiconque s'est occupé d'études philologiques, *Jéhovah*, dérivé de *Zeus*, est facile à admettre (p. 125). »

« Les limites de ce premier aperçu m'empêchent de relever ici les faits principaux sur lesquels M. Jacolliot est en désaccord formel avec la science représentée en la circonstance par nos célébrités indianistes. Cependant, son chapitre *Zeus, Iezeus, Isis, Jésus,* étant capital dans son argumentation, je dirai formellement :

» La racine du mot *Jehova* par lequel les Hébreux désignent le Tout-Puissant *n'est pas dans Zeus. Jéhovah* est un nom propre. Il exprime l'essence même de la divinité. *Devas, Theos, Deus,* sont des qualificatifs sanscrit, grec et latin qui ne signifient que *le brillant* ou *le lumineux, le resplendissant*[2]...

[1] Le *Brahmâ-Svayambhuh*, ou *Brahmâ* existant par lui-même, n'est qu'un des attributs de Jehovah.

[2] *Diva* : Racine *Div*, le ciel, qui dérive elle-même du primitif *Civ.* briller; *a*, terminaison qui désigne l'adjectif possessif, celui qui brille et par extension

» Ce n'est pas le lieu, dans ce premier aperçu, de relever des textes : cependant je le ferai pour deux, entre autres, parce qu'ils viennent au travers de ce que j'ai avancé moi-même sur Krichna. M. Jacolliot, pour prouver que les prophéties annonçaient que *Krichna naîtrait d'une vierge*, cite deux extraits, l'un des *Védangas*, et l'autre de *Pourourava* (pages 264 et 265).

» Or, ce dernier texte s'applique nommément à *Paramatma* (l'âme universelle) qui est *Parabrahma* et non pas *Krichna*. Lisez les légendes de *Krichna* et de *Salyvahana*. En présence des mille contradictions que présentent les livres sacrés hindous, il faut forcément prendre les textes *tels qu'ils sont*, surtout quand les noms des personnages auxquels ils s'appliquent s'y trouvent expressément.

» Le premier texte ne peut s'appliquer à *Krichna*. Dans les théologies brahmanique et bouddhiste, il est passé en dogme que le *Bouddha* et *Salyvahana* sont nés d'une vierge : mais dans la théologie brahmanique orthodoxe, *Krichna* est le 8e *fils de Dévaki ;* or, c'est parce que *Kansa* avait tué les 7 premiers enfants de sa sœur Dévaki, que *Vichnou* dut s'incarner en elle pour devenir le vainqueur de *Kansa*.

» Oui ! ce que M. Jacolliot admet de *Krichna*, légendes, paraboles, morale, discours, constitue le plus souvent les parties capitales qui forment précisément les emprunts que le Brahmanisme a faits aux livres sémitiques, quand elles ne font pas partie des communes traditions primitives. M. Jacolliot le dit formellement :

« Si j'ai rejeté toutes les aventures héroïques auxquelles les poëtes hindous ont mêlé *Chrishna*, c'est qu'elles ont été *inventées après coup par cette imagination orientale*, qui ne connaît plus de bornes dans le domaine du merveilleux. »

» Admettre ceci et rejeter cela ? C'est courir le risque de se voir taxer de partialité en faveur de telle ou telle manière de voir préconçue, Mieux, il me semble, est de prendre *Krichna* tel qu'il est en réalité compris et adoré par ses sectateurs.

celui qui habite le ciel, la région brillante. C'est de ce mot que sont sortis les vocables *Deva, Theos, Deus, Divos, Dia, Dieu*. Le mot *Deva* s'ajoute aux noms propres hindous comme le mot *Divus* aux noms latins.

C'est ce que M. Jacolliot n'a pas fait. Cependant il convient que :

« Les poëmes les plus célèbres sur *Chrishna* ne remontent pas au-delà du *Maha-Bharata* qui fut écrit 2 siècles avant notre ère, c'est-à-dire plus de 3,000 ans après la mort du novateur hindou. »

» M. Jacolliot avait dit, quelques lignes plus haut, à propos de la vierge *Devanagny* et de son fils *Christna* :

« Il y a longtemps, sans doute, qu'ils ont compris (les orientalistes sérieux) que les mythes modernes de la religion indoue et de la poésie sont le produit de la décadence et des superstitions que les Brahmes ont laissées s'accréditer dans l'esprit des masses au profit de leur domination. »

» Et que dis-je autre chose ? »

Ici M. Textor de Ravisi expose en ces termes l'ensemble des travaux qu'il se propose de publier sur *Krichna*, et les principaux points des religions hindoues.

« Je présenterai, à mon tour, la figure de *Krichna* telle qu'elle a été et telle qu'elle est actuellement :

» Exposer comment, *partant des traditions primitives* concernant la venue d'un Messie et un renouvellement du monde (communes aux cosmogonies de tous les peuples), elle a été sans cesse grandissant à travers les siècles en puisant dans les écritures judaïco-chrétiennes :

» Comment le personnage historique de *Krichna*, chef de partisans, puis conducteur de hordes guerrières, a été transformé successivement en héros et en moraliste, en demi-Dieu et en Dieu, et, enfin, au 16e siècle de notre ère en Dieu-Suprême.

» Comment la lutte du Brahmanisme et du Bouddhisme entre eux, puis les luttes du Brahmanisme et du Bouddhisme contre le Christianisme, ont amené le Brahmanisme à essayer d'enter la figure du Rédempteur chrétien sur celle de l'antique *Krichna*, et, enfin, à le faire honorer d'un culte public l'an 6 de notre ère;

» Comment, enfin, le culte de *Krichna* est actuellement le plus populaire des cultes Brahmaniques et tend à devenir la religion dominante ramenant ainsi l'Inde à son point de départ, au Monothéisme.

» A chaque époque, la science revêt un caractère particulier

de discussion, approprié aux idées du jour. Actuellement, pour mon sujet, c'est la méthode historique qui est en honneur. C'est donc cette méthode que je suivrai. Oui! des faits historiques et leurs déductions obligatoires, et non pas des utopies et des systèmes personnels, dont le moindre tort serait de venir se heurter contre les appréciations et les opinions personnelles des lecteurs sérieux.

» TEXTOR DE RAVISI. »

Tel est l'ensemble des travaux dont nos lecteurs peuvent se servir, pour répondre aux objections dites *scientifiques* de tous les explorateurs des livres anciens ou nouveaux de l'Inde.

A. BONNETTY.

Littérature catholique.

L'IMITATION DE JÉSUS-CHRIST

TRADUCTION INÉDITE DU XVIIe SIÈCLE,

Avec le texte latin en regard,

Édition illustrée par Claudius Clappori, d'après les dessins originaux de Simon Vouet, Lebrun, Mignard et Coypel, ornée de quatre gravures d'après les maîtres du temps; avec une introduction par M. Ad. HATZFELD [1].

Après avoir mis au jour au commencement de l'année 1868 une remarquable édition des *Mémoires* du sire de Joinville, avec notes et traductions par M. Natalis de Wailly, directeur de l'École des Chartes, la maison Adrien Le Clère vient de publier une traduction inédite de l'*Imitation de Jésus-Christ*. Ce travail, œuvre d'un pieux anonyme du 17e siècle, a été découvert à Poitiers par M. Hatzfeld, le savant professeur de rhétorique au Lycée Louis-le-Grand. Le lecteur n'attend pas que nous fassions ici l'éloge « du plus beau livre sorti de » la main des hommes puisque l'Évangile est l'œuvre d'un » Dieu, » nous nous bornerons donc à quelques mots sur cette belle publication. Elle a été enrichie du texte revu soigneusement par M. Hatzfeld sur les manuscrits les plus accrédités; et, de même que M. de Wailly avait orné son édition de Joinville des plus gracieux spécimens de l'art graphique et plastique au 13e siècle, de même M. Hatzfeld a fait choix des meilleures gravures de l'école française et italienne pour en rehausser les pages de ce livre; le caractère typographique rappelle les plus belles éditions du 17e siècle. On peut donc le dire, en toute sincérité, la maison Le Clère offre aux bibliophiles un véritable chef-d'œuvre de typographie.

Mais, je dois ajouter, c'est par les qualités mêmes de cette traduction, œuvre d'un homme qui a écrit avec une sainte et amoureuse lenteur, que cette publication sollicite l'attention du public. Je ne connais qu'une traduction qui puisse lui être comparée, celle de M. Moreau, qui, plus heureux que ses

[1] Un grand volume in-8°, Adrien Le Clère, Paris, 1869.

devanciers, a pu mettre à profit leurs travaux, tout en donnant à son œuvre la perfection qu'on pouvait attendre du traducteur des *Confessions de saint Augustin.*

Nous pouvons dire en particulier de l'écrivain du 17e siècle, qu'il a cherché surtout à s'identifier avec son modèle. A l'exactitude de traduction qu'on ne rencontre pas toujours chez M. de Lamennais, malgré son incontestable mérite d'élégance, vient s'ajouter un charme de piété suave et de profonde intelligence du texte qui rafraîchit l'âme et satisfait l'esprit. Le style, souvent imagé de l'auteur original, a été transplanté dans la langue française du 17e siècle. Et, ce qui devait être bien rare à son époque, le traducteur anonyme, contemporain de Louis XIV, avait une connaissance approfondie des mœurs et des coutumes du 15e siècle, époque de la rédaction de l'original. Rien ne lui échappe, et, n'était la distance des temps, on serait tenté de croire que l'anonyme du 17e siècle a vécu dans l'intimité du mystérieux auteur de l'*Imitation.*

Il a même un caractère commun avec lui par sa mise en action de l'*ama nesciri,* car malgré de patientes recherches, il a été impossible à M. Hatzfeld de découvrir son nom. Quand saint Paul disait : « Loin de moi de me glorifier, si ce » n'est dans la croix de Notre-Seigneur Jésus-Christ [1], » il y avait encore là une espèce de gloire. Avec l'auteur de l'*Imitation* se révèle un nouveau degré, dans la perfection chrétienne, un renoncement absolu et sans compensation, une sorte de Quiétisme de renoncement : savourer l'ignorance de soi-même et se compter pour rien. N'est-ce pas une sublime application du « *servus inutilis* » de l'Evangile ? Tel était l'esprit qui inspirait ce traducteur, qu'on ne peut découvrir sur son manuscrit d'autre trace de sa personnalité que la suivante :

« Je vous offre, mon Dieu, la traduction de ce saint et ad- » mirable livre. Je ne l'ai pas entreprise pour la rendre » publique, ni pour me donner une réputation d'habileté que » je n'ai pas. Aussi ne me suis-je point attaché au choix des » mots, ni à la justesse des périodes. Vous savez, mon Dieu,

[1] Mihi autem absit gloriari nisi in cruce D. N. Jesu Christi (*Gal.* VI, 14).

» que je ne me suis proposé d'autre but que de me mettre » plus avant dans l'esprit les saintes instructions qui y sont » répandues, par l'attention que je serai obligé d'avoir en le » traduisant. Je l'ai fait avec la simplicité qui est si fort re- » commandée à ceux qui veulent marcher dans vos voies; » j'y ai tout rendu mot pour mot, persuadé d'ailleurs que les » expressions les plus belles ne pouvaient ajouter aucun » éclat à la lumière qui y luit partout[1]. »

Je ne sais qu'admirer davantage ici de l'humilité de l'écrivain ou de son talent; il était vraiment digne de traduire un tel livre. Essayons, par quelques citations au hasard, de justifier notre sentiment :

« *Que les adversités sont utiles.* C'est un bien à l'homme d'essuyer quelquefois des peines et des contrariétés, parce qu'elles le font rentrer dans lui-même et lui font connaître qu'il est sur la terre comme en exil et qu'il ne doit mettre son espérance en aucune chose de ce monde.

» Il est avantageux de souffrir quelquefois des contradictions et qu'on pense désavantageusement et mal de nous, quoique nos pensées et nos intentions soient bonnes; cela sert à nous rendre humbles et nous préserve de la vaine gloire. Lorsque les hommes nous méprisent et ne se fient pas en nous, nous cherchons Dieu avec plus de soin et nous implorons son secours.

» C'est pourquoi nous devrions tellement mettre notre confiance en Dieu, que nous n'eussions pas besoin de chercher des consolations humaines[2]. »

Le *foris vilipendimur* du texte n'est peut-être pas suffisamment rendu par « nous méprisent », mais « nous vilipendent au dehors » aurait certainement manqué de dignité. Et plus loin :

« *De la joie d'une bonne conscience.* Le témoignage d'une bonne conscience fait la gloire de l'homme de bien.

» Vous serez toujours en joie, tant que votre conscience ne vous fera point de reproches.

[1] Introduction, p. x.
[2] Lib. I, c. 12, p. 26.

» Une bonne conscience est capable de souffrir beaucoup de choses et ressent de la joie au milieu des adversités.

» Une mauvaise conscience est toujours en crainte et en inquiétude.

» Vous jouirez d'un doux repos, si votre conscience ne vous reproche rien.

» Ne vous réjouissez que lorsque vous aurez bien fait.

» Les méchants n'ont jamais de véritable joie et ne ressentent jamais de paix intérieure, parce qu'il n'y a point de paix pour l'impie, dit le Seigneur.

» Et quand ils diront : Nous sommes en paix, il ne nous arrivera point de mal, qui est-ce qui oserait nous nuire? Ne les croyez pas, parce que la colère de Dieu éclatera lorsqu'ils n'y songeront pas, toutes leurs actions seront anéanties et toutes leurs pensées s'évanouiront[1]. »

Et dans le chapitre des *Effets de l'amour divin :*

« L'amour est une grande chose et un très-grand bien ; lui seul rend léger tout ce qui est pesant et porte sans peine ce qui est pénible.

» Aucun poids ne lui pèse ; et il rend ce qui est amer doux et savoureux.

» L'amour fervent de Jésus-Christ porte à de grandes entreprises et donne le désir d'arriver à une perfection toujours plus grande.

» L'amour veut toujours être en haut et que rien de bas ne l'arrête[2]. »

« Celui qui aime vole, court et se réjouit; il est libre et rien ne le retient.

» Il donne tout pour avoir tout et possède tout en tout, parce qu'il cherche son repos au-dessus de toutes choses, dans le souverain bien, de qui tous les autres biens sortent[3]. »

« L'amour ne sent point sa charge et les travaux ne se fatiguent point; il veut plus qu'il ne peut; l'impossibilité ne lui sert jamais d'excuse, parce qu'il croit que tout lui est permis et possible. Il est donc capable de tout et il remplit tout,

[1] Lib. II, c. 6, p. 138.
[2] Lib. III, c. 5.
[3] *Ibid.*, p. 204.

t, dans les occasions où celui qui n'aime point est languissant et sans action, il agit et réussit.

» L'amour veille et ne dort pas, même pendant le sommeil[1]. »

Indépendamment de la grâce du style et de la vivacité des images, toutes ces pensées sont d'une suavité délicieuse dont le traducteur anonyme s'est rendu le fidèle interprète. — Et ailleurs :

« Mon fils, gardez-vous bien d'être curieux et de vous abandonner à de vaines inquiétudes.

» Que vous importe que ceci ou cela soit fait? Suivez-moi, car, si quelqu'un est de telle ou telle humeur, s'il agit ou parle de telle ou de telle manière, cela ne vous regarde pas.

» Vous n'êtes pas obligé de répondre pour les autres; vous devez seulement rendre compte de vos actions. De quoi donc vous embarrassez-vous?

» Je connais tous les hommes, je vois tout ce qui se fait sous le ciel et je sais parfaitement les dispositions de chacun, ce que chacun pense, ce qu'il veut et quelles sont ses intentions.

» Il me faut donc laisser faire; pour vous, tenez-vous en paix et laissez celui qui se tourmente se tourmenter tant qu'il voudra.

» Tout ce qu'il dira ou fera sera sur son compte, parce qu'il ne saurait me tromper[2]. »

Ici le traducteur n'a pas suffisamment rendu l'image que présente le « *veniet super eum quidquid fecerit* », on semble en effet voir les iniquités du méchant prendre la forme de fardeaux et peser sur sa tête.

Voici quelques lignes du chapitre sur les vains jugements des hommes :

« Mon fils, mettez votre cœur avec assurance entre les bras du Seigneur et ne craignez point le jugement des hommes, quand votre conscience vous rend témoignage de votre piété et de votre innocence

» C'est un bien et un bonheur de souffrir ainsi; et jamais

[1] *Ibid.*, p. 204.
[2] Lib. III, c. 24, p. 24, p. 290.

un cœur humble, qui se confie plus en Dieu qu'en lui-même, ne s'en doit affliger.

» Les hommes sont sujets à parler si différemment ! c'est pourquoi il faut fort peu les croire[1]. »

Le traducteur aurait dû rendre plus énergiquement le « *Jacta cor tuum firmiter in Domino;* » c'est le chrétien qui prend son cœur entre les mains et le lance pour ainsi dire à Dieu, en lui disant : Gardez-le, Seigneur et préservez-le du mal, car pour moi je suis impuissant à le faire par moi-même.

Encore deux courtes citations :

« Malheur à ceux qui dédaignent de s'humilier de bon gré avec les petits, parce qu'ils ne pourront entrer par la porte du royaume céleste qui est basse.

» Malheur encore aux riches qui ont leur consolation en ce monde, parce qu'ils resteront à la porte, criant et gémissant, lorsque les pauvres entreront dans le royaume de Dieu.

» Humbles, réjouissez-vous; pauvres, sautez de joie; parce que le royaume de Dieu vous appartient, pourvu toutefois que vous marchiez dans la voie de la vérité[2]. »

Terminons enfin par les paroles finales du 4e livre; nous ne saurions trop les recommander à la méditation de tous : croyants ou incroyants de nos jours en doivent tirer un utile et salutaire profit. Quoiqu'appliquées, à la sainte Eucharistie, elles conviennent encore aux autres œuvres de Dieu, dites naturelles ou surnaturelles.

« La raison, et toutes les recherches naturelles, doivent suivre la foi, n'aller jamais devant elle et ne la point combattre.

» Dieu, qui est éternel, sans bornes et infiniment puissant, a fait dans le ciel et sur la terre des choses grandes et qui ne peuvent être sondées : on ne peut pas approfondir ses merveilles.

» Si les œuvres de Dieu étaient telles que la raison humaine

[1] Lib. III, c. 34, p. 336.
[2] Lib. III, c. 58, p. 446.

les pût aisément comprendre, on ne pourrait pas dire qu'elles sont merveilleuses et ineffables[1]. »

N'avions-nous pas raison de dire au début de ces modestes pages que, nonobstant de légères imperfections, le traducteur anonyme s'était remarquablement acquitté de sa tâche, et que nous avions, en français du 17e siècle, la physionomie propre de l'original. Ceux qui goûteront ce beau livre, comme Dieu nous en a fait la grâce, ne sentiront-ils pas en quelque sorte l'âme inspirée de l'auteur de l'*Imitation* revivre dans l'œuvre du traducteur inconnu. Ou plutôt ils sentiront l'âme du traducteur se confondre pour ainsi dire avec celle de l'auteur lui-même.

Laissons maintenant la parole à une voix plus autorisée que la nôtre, et plaçons, sous les yeux du lecteur, quelques passages du bel article que M. de Sacy, de l'Académie française, a bien voulu consacrer au livre qui nous occupe dans le *Constitutionnel* du 21 janvier 1869 :

« Il faut aussi rendre justice au libraire, M. Adrien Le Clère. Rien n'a été négligé de sa part pour faire un beau livre de ce livre excellent. Format, papier, impression, gravures et ornements, on dirait que tout date du siècle de Louis XIV comme la traduction elle-même. Nos pères aimaient ces gros caractères qui sont si favorables aux yeux; leurs mains ne craignaient pas de porter et de manier un volume de quelque poids. Défiez-vous, si vous m'en croyez, de ces livres si minces qui sont à la mode aujourd'hui, de ces caractères si fins, de ces impressions si pâles, de ces papiers sans corps et sans solidité; tôt ou tard, vos yeux s'en trouveront mal. Il est vrai que nos pères, avec leurs gros livres, donnaient à la lecture et à la prière un temps que nous n'avons plus, au milieu de notre vie si agitée. Nos petits livres vont bien à notre petite dévotion. C'est égal, procurez-vous, ne fût-ce que par curiosité, ce beau livre qui honore le goût et les soins de M. Adrien Le Clère. Est-ce que ces caractères, si lisibles et si noirs dans leur forme élégante, ne réjouissent pas l'œil? Est-ce que ce papier, qui est fait pour durer, ne semble pas le vêtement naturel d'un ouvrage qu'il faut avoir sans cesse entre les

[1] Lib. IV, cap. 18, p. 552.

mains, et si le maigre format de nos petites éditions est bon pour la poche, les rayons de nos bibliothèques n'en demandent-ils pas un plus majestueux et plus grand? Je ne suis pas artiste, mais je sais bien que je suis las de toutes ces banales et insipides images qui décorent invariablement les éditions modernes de l'*Imitation de Jésus-Christ*, et que je me suis senti tout heureux et tout aise d'en trouver de nouvelles et de plus sérieuses dans le magnifique volume de M. Adrien Le Clère.

» Une innovation plus importante, c'est d'avoir placé le texte latin en regard de la traduction française. Innovation n'est pas trop dire, car, ancienne ou nouvelle, je ne connais pas une traduction de l'*Imitation de Jésus-Christ* où l'on ait osé mettre l'original à côté de la copie. Est-ce à l'éditeur, M. Hatzfeld, ou au libraire qu'il faut attribuer cette bonne pensée? Pour mon compte, je la trouve excellente. J'ai pris à bon signe cette hardiesse, et j'en ai tiré d'avance une présomption favorable à la traduction qui ne fuyait pas cette redoutable comparaison. La traduction fût-elle mauvaise on aurait toujours le latin, et si elle est bonne, n'est-ce pas un plaisir de s'en assurer par soi-même? Faut-il l'avouer? Je n'aurais pas été chercher une édition latine pour en conférer le texte avec celui de la traduction sans nom d'auteur : on est si paresseux ! Le latin était sous mes yeux; j'y portais naturellement mes regards; le traducteur y a perdu quelquefois, il y a gagné plus souvent. Dans certains détails je l'ai trouvé faible et à côté du sens; dans l'ensemble je l'ai trouvé fidèle et charmant. Mais les dames, que feront-elles du latin? Mon Dieu! ce latin est si facile à comprendre! Le cœur suffit presque pour en donner l'intelligence. Et puis, qu'importe? Quand le succès de cette vieille et toute neuve traduction aura été assuré par un examen sérieux, on fera une édition sans le latin pour les dames. Ne faut-il publier des *Imitations de Jésus-Christ* que pour elles?

» Mille grâces soient donc rendues à M. Hatzfeld de n'avoir pas voulu garder pour lui seul sa précieuse découverte, et à M. Adrien Le Clère d'avoir eu le courage de prendre sur lui les frais de cette publication que l'on peut vraiment appeler

une publication de luxe, mais d'un luxe sérieux, solide, bien entendu, et tout à fait en rapport avec l'importance et la gravité de l'ouvrage. Quand cette splendide édition ne m'aurait procuré que le plaisir de relire une fois de plus l'*Imitation de Jésus-Christ*, de la relire en bibliophile et en chrétien, d'y satisfaire du même coup ma passion d'amateur et les sentiments les plus profonds de mon âme, je remercierais M. Hatzfeld et M. Adrien Le Clère, je souhaiterais bonne chance à une entreprise si bien conçue et si largement exécutée; j'inviterais le public à en encourager beaucoup de pareilles. »

EDMOND DE L'HERVILLIERS.

Histoire biblique.

LA CHRONOLOGIE BIBLIQUE
FIXÉE
Par les Éclipses des inscriptions cunéiformes
ET EN CONFORMITÉ AVEC LES TEXTES DE LA BIBLE.

3e ARTICLE [1].

« Monsieur le Directeur,

» Vous avez bien voulu reproduire, dans votre excellent Recueil, mon opuscule sur la *Chronologie biblique*. Permettez que comme signe de reconnaissance je vous adresse un corollaire qui pourra peut-être intéresser quelque peu vos lecteurs.

» Croyez à mes sentiments dévoués, avec lesquels je signe

» J. OPPERT.

» Paris, ce 16 avril 1869. »

I

I. Le fils de Tabeël.

Dans la prophétie d'Isaïe, au VIIe chapitre, on lit les versets suivants :

1. Et ce fut dans les temps d'Achaz, fils de Jotham, fils d'Ozia, roi de Juda, que *Rasin*, roi d'Aram (Syrie), et *Pékah*, fils de Remalia, roi d'Israël, montèrent vers Jérusalem pour y porter la guerre, et ils ne purent la combattre.
2. Et on annonça à la maison de David ainsi : Aram s'est tourné vers Éphraïm, et son cœur est agité, et le cœur de son peuple, comme les arbres de la forêt, sont agités par le vent.
3. Et Dieu dit à Isaïe : Sors à l'encontre d'Achaz toi et ce qui te reste, ton fils Jasub, à l'extrémité de l'aqueduc de la piscine supérieure, dans la voie du champ du foulon.
4. Et tu lui diras : Prends garde et tais-toi, ne crains rien, et que ton cœur ne s'émeuve pas au sujet de ces deux queues de tisons fumants, par la colère ardente de Rasin, et d'Aram, et du fils de Remalia.
5. Car Aram nourrit contre toi des desseins ennemis, ainsi qu'Éphraïm et le fils de Remalia, et ils se disent :
6. Allons vers Juda, et excitons-la, et attirons-la vers nous, et établissons roi *le fils de Tabeël*.
7. Mais ainsi dit le Dieu éternel : Cela n'aura pas d'effet et ne sera pas.
8. Car la tête d'Aram est Damas, et la tête de Damas est Rasin, et de nouveau, après 65 ans, Éphraïm disparaîtra des peuples.
9. Et la tête d'Éphraïm est Samarie, et la tête de Samarie est le fils de Remalia. Si vous ne croyez pas, vous ne serez pas préservés.

Le fils de Remalia est *Pékah*, mais qui est le *fils de Tabeël* ?

Le passage qui précède a trait à la guerre de *Pékah* et de *Rasin* de Damas, contre le roi *Achaz* de Juda. C'est à la suite

[1] Voir le 3e article au Ne précédent ci-dessus, p. 85.

[2] Un jeu de mots intraduisible : *Im lo taaminu, ki lo taaminu*.

de cette invasion que le roi de Juda s'adressa à *Teglathphalasar*, roi d'Assyrie, qui transplanta en Assyrie la partie nord du royaume d'Israël [1].

Les textes cunéiformes existant de Téglathphalasar mentionnent les rois *Ménachem II*, *Pékah* et *Osée* d'Israël, ainsi qu'*Achaz* d'Israël. Ce dernier est nommé *Jauhazi* [2], ce qui suppose la forme pleine du nom, à savoir *Joachaz;* tel fut probablement le véritable nom du roi de Juda, identique à celui que portent plusieurs personnages bibliques, entre autres un roi d'Israël, fils de Jéhu.

Rasin de Damas figure également dans ces textes originaux, tantôt comme tributaire, tantôt comme ennemi de Téglathphalasar; une inscription, aujourd'hui perdue, et dont sir Henry Rawlinson a seul pu recueillir les données, mentionnait même la mort du roi de Syrie par ordre du monarque assyrien, en parfaite conformité avec les assertions de la Bible [3].

Achaz, fils de Jotham, un roi impie, monte sur le trône après la mort de *Jotham* 742 (9259). Bientôt après son avénement, *Pékah* d'Israël disparut momentanément de la scène politique, et fut remplacé, pendant 9 ans, par *Ménachem II*. Mais, après la fin du règne de Ménachem, *Pékah* attaqua le roi de Juda en 734 (9267) et massacra, en une seule journée, 120,000 Juifs, et parmi eux *Maaseïa*, le fils du roi. *Achaz* envoya des messagers au roi d'Assyrie, qui sauva le royaume de Juda, en tuant *Rasin* et en mettant *Pékah* dans l'impossibilité d'attaquer Jérusalem. Plus tard, selon les sources assyriennes, ce fut le roi de Ninive qui suscita contre *Pékah* la révolte d'*Osée*, à laquelle il succomba après un règne effectif de 20 ans (de 759 à 742 et de 734 à 730).

Rasin et Pékah avaient eu la pensée, ainsi que nous l'apprend le texte d'Isaïe, de mettre à la place d'Achaz sur le trône de David un prétendant que le prophète se contente de désigner par le nom de son père, le *fils de Tabeël*. De même, le texte poétique du prophète appelle Pékah le *fils de Remalia*.

[1] Comparez II *Rois*, c. xv et xviii; *Chron.* ii, 28.
[2] II *British Museum*, pl. 67, l. 61.
[3] II *Rois*, xvi, 9.

Quel était le nom de ce personnage assez connu, assez fameux, pour qu'Isaïe pût se contenter de l'appeler *fils de Tabeël ?* Les textes bibliques n'en avaient pas conservé le nom, mais les inscriptions contemporaines de Téglathphalasar nous l'apprennent ; il s'appelait *Asria*, en hébreu *Asriyahu* ou *Asriyahu* אַשְׂרִיָהוּ ou אָשְׂרִיָהוּ. Les textes cunéiformes le nomment *Asriyau* ou *Asriyau*, et ces deux formes correspondent à la double prononciation qui était admissible en hébreu, *Asriyahou* ou *Aschriyahou*.

Le nom ne se trouve pas par hasard dans la Bible sous cette forme, mais il est composé selon les règles de l'onomastique de l'hébreu ; il a dû exister. Sa signification est : « *mon salut est Dieu,* » et il a pour pendant un nom véritablement conservé dans les Saintes Ecritures, celui d'*Asriël*, fils de Manassé, fils de Joseph [1], qui a la même signification [2].

Les textes du roi assyrien sont frustes, et il est très-difficile de déduire le véritable rôle de ce Juif *Asria*. Mais nous pouvons assurer qu'il n'a jamais régné à Jérusalem, et qu'il s'était fait un grand renom en dehors des frontières des deux tribus du royaume de Juda.

Ainsi le voyons-nous déjà dans la 5e année du roi assyrien, en 739 (9262), parmi les ennemis de celui-ci, et même nous pouvons le regarder comme le chef du mouvement qui souleva Hamath et le nord de la Syrie contre le monarque de Ninive. Il est probable que quoique Juif, il usurpa pendant quelque temps le trône d'une des villes soulevées, probablement celui de Hamath, après avoir chassé le roi légitime dont

[1] *Num.* XXVI, 31 אַשְׂרִיאֵל ; I *Chron.* VII, 14 אַשְׂרִיאֵל.

[2] Les mots אל, *el*, et יהו *yahu*, ou יה *yah*, Dieu entre dans la composition de beaucoup de noms propres. Ainsi nous connaissons *Abiel* et *Abia*, *Eliël* et *Elia*, *Uriël* et *Uria*, *Ichaziel* et *Ichazia*, *Hananeël* et *Hanania*, *Ezechiël* et *Ezechia*, *Iexiël* et *Iexia*, *Ismaël* et *Ismaïa*, *Malchiël* et *Malchia*, *Nathaneël* et *Nathania*, *Azareël* et *Azaria*, *Michaël* et *Michaïa*, et beaucoup d'autres. Souvent l'une des formations seule se trouve mentionnée, parce que par hasard, les hommes qui portaient l'autre n'avaient pas assez d'importance pour sortir de la foule ; ainsi nous ne lisons plus dans la Bible les noms de *Dania*, *Azria*, *Gamalia*, *Gabria*, *Hannia* d'une part, et d'autre, ceux de *Zacharël*, *Tobiel*, *Achazël*, *Amasël* et ils ont pourtant dû exister. Tel a été le cas de notre nom Asria, *Asriyahu*.

le nom *Eniël* est fourni par les textes assyriens. Il fut défait par *Téglathphalasar* vers 737 (9264), et semble s'être réfugié à Damas, et y avoir demeuré jusqu'en 734 (9267), où *Pékah* et *Rasin* le choisirent pour drapeau et pour prétexte de leur guerre contre Achaz de Juda. Tout porte à croire qu'il fut de la race royale de David, et qu'il avait cherché en vain à fomenter la révolte contre le fils et successeur de Jotham; il paraît qu'il avait réussi à s'échapper et à éluder par sa fuite la vengeance d'Achaz. Ainsi Jéroboam avait pu se soustraire à la colère de Salomon par une retraite rapide en Egypte. Après l'éloignement momentané de *Pékah*, vers 742 (9259), il avait dû éviter la ville du confédéré d'Achaz, *Ménachem II*, qui figure, avec Rasin, vers 736 (9265), comme l'un des tributaires du roi assyrien. Ce n'est qu'après la révolte de Rasin et le second avénement de Pékah qu'*Asria* a pu être choisi comme un prétendant sérieux à la couronne de leur adversaire commun.

Le nom du père d'*Asria*, טבאל, *Tabeël* ou *Tabeal* (comme le nomment les Massorètes, parce que le nom se trouve *in pausi*), ne figure pas dans les textes, mais l'identité du *fils de Tabeël* avec *Asria* nous paraît hors de doute. Nous trouvons un nom qui semble être le même que celui que les Massorètes ponctuèrent *Tabeël*, il se lit *Itibiel* dans les textes, et paraît être le même nom יטבאל, seulement précédé du י[1]. Cet *Itibiel* fut délégué par le roi de Ninive pour veiller sur les populations lointaines du désert arabique, telles que les tribus de Tima, de Hayapâ, de Batan. Il a pu être le fils d'*Asria*, et en chargeant d'une mission pareille le fils d'un chef ennemi, le roi d'Assyrie n'aurait fait que se conformer à une mesure politique dont nous trouvons beaucoup d'exemples dans l'histoire des rois de Ninive.

Quoi qu'il en soit de cette hypothèse que jusqu'à nouvel ordre nous pourrons considérer comme une supposition, nous maintenons que le prétendant au trône de David, le seul personnage assez célèbre en dehors des rois de Juda, pour que le prophète Isaïe ait pu se contenter de le désigner par le nom de son père, soit le seul Juif qui a pu en dehors de son pays

[1] Ainsi le roi Ézéchias est écrit יחזקיהו et חזקיהו.

natal soutenir une lutte sérieuse contre le puissant maître de la Mésopotamie.

II

II. Réponses à quelques objections contre notre chronologie.

A. — Nous devons la connaissance du nom *Asria*, ainsi que les lectures et les identifications des noms assyriens de *Pékah* et d'*Osée*, à un jeune employé du Musée britannique, M. Georges Smith, qui a exposé ces données dans la livraison de janvier 1868 du *Journal égyptologique* de M. Lepsius, de Berlin. M. Smith, travaillant au Musée de Londres sous les auspices de sir Henry Rawlinson, a à sa disposition des textes qui, s'ils s'y trouvent depuis longtemps, n'ont jamais été suffisamment examinés. Nous croyons de notre premier devoir de rendre à César ce qui est à César, en nous réservant de répondre aux étranges conclusions que M. Georges Smith tire de ces textes, ainsi que de faire justice des raisons fragiles qu'il soulève contre notre *Chronologie*. Nous reviendrons sur ce point, quoique nous ayons donné nos preuves et que M. Smith ne fasse que répéter les mêmes simulacres de raisons auxquelles nous nous sommes déjà refusés à accéder.

M. Smith a établi une chronologie par des procédés dont il a certes la paternité. Ce n'est pas seulement la Bible qui s'est trompée en évaluant les règnes des rois d'Israël et de Juda, les textes cunéiformes eux-mêmes se sont rendus coupables des plus graves bévues. C'est un scribe ignorant (sic : *ignorant scribe*) qui a inscrit deux fois le nom de Ménachem de Samarie là où il aurait dû mettre Pékah ; quand le roi assyrien doit faire lire YAUHAZI, Achaz, M. Smith y suppose le nom d'Ozias, mort depuis longtemps, sans compter plusieurs autres fautes que les scribes doivent avoir commis, et dont nous nous occuperons encore.

Si les textes de la Bible hébraïque, des Septante, de Josèphe et de saint Jérôme, fixent à 20 ans le règne de *Pékah*, M. Smith y substitue le chiffre de 11 ou de 12; il diminue aussi les chiffres bien avérés des règnes de *Jotham* et d'*Achaz*. Car la chronologie biblique a été, selon lui, arrangée par des « calculateurs » aussi ignorants probablement que les scribes

assyriens. Il se tait sur l'intérêt que pouvaient avoir les auteurs de ces arrangements; mais, il faut le dire, pour des calculateurs, ils ont assez mal arrangé leurs calculs.

Malheureusement pour lui, M. Smith ne calcule pas lui-même le contrôle arithmétique de ses collaborateurs. Il prend le nom d'*Asriyau* pour celui du roi *Azaria* ou *Ozia*, qu'il fait vivre jusqu'en 748, et il cite les *Chroniques* pour parler de la puissance militaire de ce monarque. Rien de mieux, s'il n'avait pas oublié de nous dire comment ce même roi, dont il fixe le décès en 748 (au lieu de la date réelle de 758), a pu entreprendre une guerre qui n'a eu lieu, toujours selon sa propre chronologie, qu'en 738, dix ans après sa mort.

Je n'invente rien. Ces dates ne sont pas, au surplus, des fautes d'impression, elles découlent de tout le système exposé dans l'article et dont l'auteur ne s'est plus souvenu. Seulement quand on ne sait pas éviter de pareilles méprises, ne conviendrait-il pas de traiter avec un peu plus d'indulgence les scribes ignorants de Téglathphalasar et les calculateurs maladroits du livre des Rois ?

Comment donc le personnage nommé *As'riyau* ou *Asriyau* peut-il être le fameux roi, plus connu sous le nom d'*Ozia le lépreux?* Le nom hébreu de ce roi est עזיהו, nom porté par trente personnages bibliques, et en admettant même qu'il ne fût pas plus connu sous son nom d'Ozia *Uzziahu* en hébreu, les Assyriens l'auraient toujours rendu par:

A — za — ri — a — u.

Au lieu de cette forme nous trouvons celle-ci:

As' — ri — a — u,

ce qui correspond au nom hébraïque cité, d'autant plus, que la transcription assyrienne varie la première lettre, selon M. Smith lui-même, en y substituant *as*. Nous avons donc la fluctuation entre 𒁹 et 𒀸, qui, dans le nom similaire d'*Asriël*, distingue la forme des nombres de celle des chroniques[1].

Ozia le lépreux, étant en vérité mort 14 ans avant l'avénement de Téglathphalasar, selon la Bible, et 4 ans, selon

[1] Encore ici M. Smith s'est trompé, en changeant le *as* en *su* 𒁹, et en proposant une forme *Asuriau*. Mais en hébreu le nom s'écrit avec un ש, et non pas avec un ס.

M. Smith, ne peut donc pas figurer utilement comme adversaire du roi ninivite, à moins de faire constater derechef une nouvelle faute du texte assyrien.

B. — Nos lecteurs se souviendront que nous avons discuté longuement l'impossibilité d'identifier *l'éclipse* citée dans les tablettes d'éponymes, avec celle du 15 juin 763 avant J.-C. Nous croyons avoir prouvé que c'est le phénomène du 13 juin 809. M. Smith croit pouvoir défendre l'identification de sir Henry Rawlinson, en donnant au lecteur la preuve que l'éclipse de 763 a été visible à Ninive; il apporte pour cette démonstration le calcul de M. Hind, astronome de Greenwich.

Nous n'avons jamais mis en doute la réalité de ce fait; nous pouvons même ajouter qu'il y a eu aussi une éclipse visible le 18 août 1868 (11868) après J.-C. Nous sommes même très-enchanté, de ce que les calculs de l'abbé Pingré, de la Congrégation de Saint-Maur, aient ainsi obtenu une éclatante vérification. Car c'est à ses indications que nous devons notre éclipse de 809, et que M. Smith doit la sienne de 763. Il oublie seulement de rendre au chanoine français un hommage de reconnaissance qui, certes, n'aurait pas déparé son travail.

La question n'est pas là. L'éclipse de 763 peut-elle être celle de l'éponymie de Pour-el-Salhe? Nous disons : Non.

M. Smith admettant comme nous, pour la prise de Samarie, la date de 721, nous différons donc seulement pour les dates antérieures. Selon nous, l'avénement de *Jéhu* a lieu en 887, selon lui, il doit tomber en 841. Il s'agit donc de réduire 166 ans en 120 ans, c'est-à-dire de couper 46 ans dans les règnes d'*Athalie*, de *Joas*, d'*Amasia*, d'*Ozia*, de *Jotham* et d'*Achaz* de Juda, ou des rois d'Israël correspondants. Tous les artifices ne pourront raccourcir ce chiffre de 166, de 19 ans, en diminuant le règne de *Pékah* de 9, et celui de *Jéroboam* de 10 ans. L'*onus probandi* incombe à M. Smith, et son aveu qu'il ne peut pas « concilier la chro» nologie assyrienne, avec les dates antérieures, » dit assez. Inutile de constater qu'il ne cite pas nos preuves démontrant que d'autres personnes ont été assez heureuses pour accomplir, ce qu'il avoue ne pas pouvoir faire.

C. — Une de nos raisons, pour établir une lacune dans la

suite des éponymies, était la suppression du roi *Phul* dans les textes assyriens. Mais *Phul*, dit M. Smith, se trouve; il s'appelle *Assur-nirar*, ce qu'il a « des raisons » pour lire *Vul-nirar*. Quelles raisons? Il ne nous le dit pas. Je maintiens qu'il n'en a aucune. Le nom royal, tel qu'il est très-lisiblement écrit, tel que sir Henry Rawlinson et M. Smith lui-même l'ont rendu, est composé de deux éléments. Le second, lu jusqu'ici ou phonétiquement *lihhis*, ou comme idéogramme *nirar* [1], ne nous touche pas ici. Mais le premier élément contient, à coup sûr, le nom du dieu *Assour*, c'est ainsi que nous tous l'avons vu sur l'original, et c'est ainsi qu'il est rendu dans l'œuvre des textes de MM. Rawlinson et Norris, vol. II, pl. 68 n° 1, Reverse, l. 15.

Mais admettons encore, qu'un scribe ignorant se soit trompé, et que le nom d'*Assour* y figure à tort. Le nom divin, que M. Smith voudrait lui substituer, est *Bin;* il figure dans le nom de *Ben-Hadad*, roi de Damas. Jamais il ne se lit *Vul*.

Faisons encore une concession, nommons Sardanapale : *Vul-nirar;* oublions un instant que les noms de Téglathphalasar, de Salmanasar, de Sargon, de Sennachérib, d'Assarhaddon, d'Adramelech, et tant d'autres, se trouvent exactement transcrits dans les textes hébraïques. Admettons une altération impossible du nom de *Vul-nirar* en *Phul*, lu ains par le Chaldéen Bérose, les Septante, Josèphe et saint Jérôme Les *personnages* peuvent-ils être identiques?

Pour y répondre, jetons seulement un regard sur le texte des listes éponymiques. Le roi assimilé à *Phul* règne 8 ans, 6 ans sont passés au pays dans l'inactivité. Pendant 2 ans il entreprend quelques excursions dans le voisinage vers l'*orient*, et enfin il est chassé par une révolte à Calach. *Phul*, au contraire, a dû se tourner vers l'occident, au lointain, et traverser l'Euphrate. Donc *Assour-nirar* n'est pas *Phul*. M. Smith attribue à ce roi une expédition vers le pays de Hadrach; les textes assyriens se seraient-ils trompés encore en revendiquant cette campagne par le prédécesseur du roi fainéant?

Aussi longtemps que nous ne pourrons pas montrer dans les textes un nom royal, écrit *Pu-u-lu*, comme nous trouvons

m est, en vérité, *Asur-tanagbal*, le Sardanapale des Grecs, comme nous l'avons trouvé dernièrement.

un roi chypriote de ce nom, aussi longtemps nous n'aurons pas le droit de penser à une identification d'un nom royal cunéiforme avec l'adversaire de *Menachem I* d'Israël.

D. — Quand M. Smith me reproche d'interpréter autrement qu'il ne le faudrait le verset de *Rois* II, xv, 30, il oublie de dire à ses lecteurs que ce verset est contredit formellement par une donnée inconciliable contenue au chap. XVII, v. 1. Le roi *Pékah* ne peut pas être monté sur le trône en même temps, en la 20e année de *Jotham*, qui ne régna que 16 ans, et dans la 12e année d'*Achaz*, fils et successeur de celui-ci. La 20e année de *Jotham* suppose qu'il était encore en vie; dans aucun texte hébraïque cela ne peut signifier « 20 ans après » l'avénement de *Jotham*. » Je suis pleinement d'accord avec M. Smith, quand il prétend que *Pékah* n'a pas régné après sa mort, mais j'avoue ne pas comprendre un mot des objections qu'il veut bien me faire, touchant cette impossibilité que je suis le premier à reconnaître.

Dans ces questions difficiles, la discussion est nécessaire, pour que les points moins saillants et incertains soient éclaircis. Je suis satisfait[1] de ce que le jeune assyriologue du Musée britannique ait bien voulu m'en fournir l'occasion, mais je dois, comme signe de reconnaissance, lui rappeler que toutes les sciences sont solidaires et que les études des inscriptions cunéiformes seules seraient insuffisantes, si elles n'étaient pas accompagnées et contenues par les connaissances que nous puisons dans les autres branches de l'archéologie orientale.

J. OPPERT.

[1] M. Smith veut bien commencer, un peu contrairement aux habitudes scientifiques, son acticle sur le règne de *Teglathphalasar* par mon nom et par une réclamation personnelle. Selon l'usage ordinaire et reçu, ces choses seront traitées par moi dans une note et à la fin. Il me reproche amèrement d'avoir attribué à Hincks la priorité de la publication des textes éponymiques qui appartiendrait, selon moi-même, à M. Rawlinson. Je n'ai jamais pensé à enlever ce mérite à mon illustre collaborateur anglais; seulement feu docteur Hincks a énergiquement réclamé la priorité de *l'idée*. J'avoue que ces questions de priorité sont souvent difficiles à décider, en présence d'allégations contraires. Quand M. Smith dit que j'avais attribué ses « découvertes » à « différentes autres personnes » qu'il ne nomme pas, il doit se tromper; j'ai d'excellentes raisons pour ne pas avoir agi comme il me le reproche.

Le Propriétaire-Gérant : A. BONNETTY.

Versailles. — Imp. BEAU jeune, rue de l'Orangerie, 36.

ANNALES
DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.
Numéro 112. — Avril 1869.

Histoire catholique.

QUELQUES DOCUMENTS HISTORIQUES

SUR LA RELIGION DES ROMAINS,

ET SUR LA CONNAISSANCE

QU'ILS ONT PU AVOIR DES TRADITIONS BIBLIQUES, PAR LEURS RAPPORTS AVEC LES JUIFS ;

FORMANT UN SUPPLÉMENT A TOUTES LES HISTOIRES ROMAINES [1].

III. Rapports des Romains avec les Juifs et influence du peuple choisi de Dieu pour conserver les traditions primitives sur le peuple conquérant du monde.

Nous venons d'assister au spectacle le plus dégoûtant de dépravation morale à la cour d'Auguste; transportons-nous au palais d'Hérode, et nous allons voir le parricide et l'infanticide s'y disputant la prééminence et les tortures prodiguées à outrance.

Mais auparavant citons un témoignage peu remarqué jusqu'ici de la grande publicité et de la célébrité que le culte du Dieu des Juifs avait acquis à Rome. C'est dans le livre immoral publié cette année par Ovide que nous le trouvons.

1. Mention des fêtes du Sabbat juif à Rome.

Dans le 1er livre de son *Art d'aimer,* le poëte indique aux jeunes Romains dans quelles réunions de la ville ils pourront trouver les plus belles femmes dont ils chercheront à corrompre les mœurs, et il leur désigne les fêtes pratiquées par les Juifs le jour du Sabbat. Le texte est curieux et précis :

[1] Voir le dernier article au N° précédent ci-dessus, p. 105.

« Toi qui cherches l'objet d'un amour durable, apprends » aussi à connaître les lieux les plus fréquentés par les belles... » Lorsque le soleil entre dans le signe du Lion, tu n'auras » qu'à te promener à pas lents sous le frais portique de Pom- » pée, ou près de ce monument enrichi de marbres étran- » gers, que fit construire une tendre mère, joignant ses dons » à ceux d'un fils pieux [1]. Ne néglige pas de visiter cette ga- » lerie qui, remplie de tableaux antiques, porte le nom de » Livie, sa fondatrice... N'oublie pas non plus ces fêtes où » Vénus pleure son cher Adonis, et les *Solennités sacrées que* » *célèbre tous les 7 jours le Juif syrien.* »

Tu quoque materiam longo qui quæris amori,
Ante frequens quo sit disce puella loco...
Tu modo Pompeïa lentus spatiare sub umbra
Quum sol Herculei terga leonis adit.
Aut ubi muneribus nati sua munera mater
Addidit, externo marmore dives opus.
Nec tibi vitetur, quæ, priscis sparsa tabellis,
Porticus auctoris Livia nomen habet...
Nec te prætereat Veneri ploratus Adonis;
Cultaque Judæo septima sacra Syro.

(Ovide, *Ars amatoria*, I, v. 49, 67).

Les Juifs de Rome pratiquaient donc ouvertement leur culte, et ils célébraient leur Sabbat d'une manière si solennelle et si pompeuse que le beau monde romain s'y rendait en foule pour en être témoin. Ce texte et celui de Cicéron assurant « que les Juifs avaient une grande influence dans les » assemblées du peuple romain [2], » prouvent sans réplique que les Romains avaient connaissance des fêtes et aussi des croyances juives.

On se demande naturellement quelles étaient ces fêtes, et quelles pratiques pouvaient attirer la foule. Nous ne connaissons de pompes extérieures pour les fêtes juives que celles de la *fête des Tabernacles*, où tout le peuple sortait de la ville et habitait sous des tentes faites de branches d'arbre. Mais cela ne pouvait se renouveler à Rome tous les 7 jours. Il est plus probable que les Juifs faisaient alors quelque procession et quelques-unes de ces pompes, où les Romains pro-

[1] Le portique et le théâtre d'Octavie et de son fils Marcellus.

[2] Voir le texte dans les *Annales*, t. VI, p. 422 (5e série).

menaient les statues de leurs dieux accompagnés des chants des jeunes garçons et des jeunes filles.

Mais ici on se demande comment les Juifs si rigoureux observateurs de leur loi pouvaient avoir un temple à Rome et imiter les cérémonies religieuses des païens? Sur cela il faut observer que ces Juifs de Rome n'étaient pas toujours des Juifs du petit royaume de Juda. Ceux-ci, séparés de la mer par le pays des Philistins, voyageaient peu. Mais il y avait les Juifs du royaume d'Israël et les Juifs d'Égypte. Les uns et les autres avaient fait scission avec de nombreuses règles de la loi de Moïse ; les premiers avaient élevé, en opposition au temple de Jérusalem, le temple du mont *Garizim* (vers 330 av. J.-C.), et les autres celui d'*Héliopolis* (164 ans av. J.-C.). Voilà, croyons-nous, quels étaient les Juifs qui célébraient à Rome des Sabbats pompeux, moitié païens, et attirant ainsi la jeunesse dorée de la grande ville.

Quoi qu'il en soit, on ne peut plus nier, après les témoignages authentiques de Cicéron et d'Ovide, que la religion juive, et par conséquent la plupart des faits bibliques, ne fussent connus des Romains.

Ailleurs Ovide rappelle encore le 7e *jour judaïque*, en recommandant aux Romains d'attendre, pour tenter les jeunes filles, « les septièmes fêtes célébrées par le Juif de la Pales- » tine, jours où l'on est peu occupé des affaires. »

> Quaque die redeunt, rebus minus apta gerendis,
> Cultu Palestino septima festa viro (*Ib.*, v. 415).

Or, comme ce n'était pas aux jeunes filles juives que s'adressaient les Romains, il faut en conclure ce qu'a déjà remarqué M. Walckenaer, que les Romains et les Romaines pratiquaient volontiers, eux aussi, le repos du 7e jour [1].

Ovide cite encore ici un fait qu'il devait avoir appris de la Bible ou de quelque Juif.

« On dit que l'Égypte fut privée des pluies qui fécondent les » champs, et qu'elle éprouva une sécheresse de 9 ans. »

> Dicitur Ægyptus caruisse juvantibus arva
> Imbribus, atque annos sicca fuisse novem (v. 647).

[1] Voir *Annales*, t. XVII, p. 204 (5e série).

Hygin, ami et contemporain d'Ovide, fait mention du même fait en ces termes :

« En Égypte, sous le règne de Busiris, fils de Neptune, » comme il régnait une grande stérilité, et que l'Égypte était » desséchée par 9 ans de sécheresse, il appela des augures de » la Grèce. Thrasius, fils du frère de Pygmalion, annonça à » Busiris que les pluies reviendraient s'il immolait un hôte » étranger ; il fut immolé lui-même et prouva ainsi la vérité » de sa promesse. »

In Ægypto apud Busiridem Neptuni filium cum esset sterilitas, et Ægyptus annis novem siccitate exaruisset, ex Græcia augures convocavit. Thrasius, Pygmalionis fratris filius, Busiridi monstravit, immolato hospite venturos imbres, promissisque fidem ipse immolatus exibuit (Hyginus, *Fabula*, 56).

Outre Ovide et Hygin, Apollodore parle aussi de cette sécheresse en ces termes :

« L'Égypte avait souffert pendant 9 ans à cause de la stéri- » lité de ses champs. » Puis il raconte comment Thrasius fut immolé par Busiris, et Busiris par Hercule [1].

Apollodore vivait, en 347 avant J.-C., la 17e année du pontificat de Jeddoas, la 405e de Rome. Or, cet événement nous semble faire allusion à la sécheresse qui désola l'Égypte pendant 7 ans, et à laquelle Joseph pourvut par ses greniers d'abondance. Cet événement avait eu lieu 1734 ans avant J.-C., et la 121e année de la vie de Jacob [2].

Cette origine tire quelque probabilité du témoignage de Diodore et de Strabon qui assurent que ce Busiris n'a jamais existé. « La fable de Busiris immolant les étrangers, dit le » premier, a été répandue chez les Grecs, non qu'il y ait eu » un roi de ce nom, mais parce que le tombeau d'Osiris s'ap- » pelle ainsi dans la langue commune [3]. »

Strabon dit nettement : « Il est certain qu'il n'a existé aucun » roi, ni aucun tyran nommé Busiris [4]. »

[1] Apollodore, *Bibliothèque*, l. II, c. 7, n° 8 ; dans les *Frag. hist. græc.* de Didot, t. I, p. 141.

[2] Voir *Genèse*, XLI, 29, 30, 54.

[3] Diodore, *Bibl. hist.*, l. I, c. 89 ; t. I, p. 261, édit. Bipont.

[4] Strabon, *Geog.*, l. XVII, p. 802.

2. Jugement et condamnation d'Antipater.

Antipater arrive à Jérusalem tout rempli de l'espérance que les machinations qu'il a si habilement combinées ont reçu ou vont recevoir leur exécution. Écoutons Josèphe racontant son arrivée au palais :

« Comme Antipater ne savait encore rien de ce qui se pas-
» sait, il se présenta à la porte du palais, vêtu de pourpre à
» son ordinaire. On la lui ouvrit, mais on la ferma à ceux de
» sa suite. Il n'eut pas alors de la peine à juger dans quel
» péril il était, et il le connut encore mieux quand Hérode,
» au lieu de l'embrasser, le repoussa, lui reprocha la mort
» de ses frères, et lui dit qu'il avait voulu y ajouter un parri-
» cide; mais qu'il aurait le lendemain Varus pour juge [1]. »

Et, en effet, il comparut le lendemain. Mais ce fut devant un véritable tribunal; au lieu qu'Alexandre et Aristobule, ses frères, avaient été condamnés sans être présents et sans avoir pu se défendre, Antipater comparut en personne et eut toute permission de plaider sa cause. Hérode parla le premier, exposa toutes les faveurs dont il avait comblé ce fils ingrat : associé à l'empire, nommé son successeur; il y découvre qu'il lui donnait 50 talents tous les ans pour sa dépense personnelle, et qu'il lui en avait donné 300 pour son voyage à Rome. Il lui reproche d'avoir, par ses calomnies et ses conseils, été cause de la mort de ses frères, d'avoir mis le trouble dans toute sa famille, et, enfin, d'avoir voulu l'empoisonner [2]. Les larmes l'empêchent de continuer, et il charge Nicolas de Damas de produire les preuves convaincantes.

Mais Antipater prend la parole, se sert des paroles mêmes d'Hérode pour prouver que, comblé de tant de bienfaits et partageant déjà sa puissance, il n'a pu songer à abréger ses jours; que ce qu'il a fait contre ses frères prouve son amour pour son père ; que d'ailleurs il peut apporter le bon témoignage d'Auguste qu'on ne peut *tromper non plus que Dieu.*

Ce disant il verse d'abondantes larmes et se frappe le visage

[1] Josèphe, *Ant. Jud.*, l. XVII, c. 5, n° 2 ; édit. Didot, t. I, p. 663.
[2] Josèphe, *ibid.*

et la poitrine, de manière capable d'attendrir même ses ennemis.

Nicolas prend alors la parole, expose tous les témoignages et toutes les preuves qui s'élèvent contre lui, et termine en lui disant :

« Vous ne vous êtes pas contenté d'être méchant, vous avez » travaillé à rendre votre mère aussi méchante que vous, en » la rendant complice de votre crime. » Et il ajoute « que » cette mère, poussée par le plaisir que les femmes prennent » à parler, n'avait pu s'empêcher de dire qu'elle avait con- » sulté les devins et offert des sacrifices pour apprendre ce » qui arriverait à Hérode. »

Antipater, dit Josèphe, quoiqu'il fût l'un des plus artificieux et des plus effrontés des hommes, n'osa ouvrir la bouche pour répondre.

Josèphe expose ensuite l'intervention du président romain.

Alors Varus prit la parole et lui dit : « Qu'il lui donnait » toute liberté de parler s'il avait quelque chose à alléguer » pour sa défense, et que le roi son père, et lui, ne désiraient » rien tant sinon qu'il se trouvât innocent.

» Antipater, au lieu de répondre, se jeta le visage contre » terre en priant Dieu de faire connaître par quelque signe » son innocence, et combien il était éloigné d'avoir jamais eu » la pensée de rien entreprendre contre son père... Antipater » agissait auparavant, en toutes choses, comme s'il n'y avait » point de Dieu, et lorsqu'il se vit près de recevoir le châti- » ment qu'il méritait, il osait dire que Dieu l'avait conservé » pour prendre soin de son père.

» Varus voyant qu'il ne répondait rien aux questions qu'il » lui faisait, et qu'il continuait seulement à invoquer Dieu, » commanda que l'on apportât le poison dont il était parlé » dans le procès, afin d'en éprouver la force. On l'apporta et » il le fit avaler à un homme condamné à la mort; il ne l'eut » pas plutôt pris qu'il rendit l'esprit.

» Varus sépara ensuite l'assemblée et s'en retourna le len- » demain à Antioche où il faisait son séjour ordinaire, parce » que c'était la ville où les rois de Syrie avaient accoutumé » de tenir leur cour.

» Hérode fit à l'heure même mettre Antipater en prison » sans que l'on sût quelle résolution il avait prise avec Varus, » sur son sujet ; mais la plupart crurent qu'il ne faisait rien » dans cette affaire que par son avis [1]. »

Mais voici une révélation nouvelle sur la grande propagation des croyances juives à Rome. C'est qu'il y avait dans le palais d'Auguste auprès de l'impératrice Livie une juive. Elle s'appelait *Acmé*. Antipater l'avait gagnée avec les talents donnés par son père, et il voulut par elle pousser Hérode à aire périr sa sœur Salomé. En effet, en ce moment on *intercepta une lettre d'Antiphilus* qui écrivait d'Égypte à Antipater :

« Je vous ai envoyé une lettre d'Acmé qui expose ma propre » vie, puisque vous ne doutez point que si cela était su je » m'attirerais une haine mortelle de deux très-puissantes fa- » milles. C'est à vous à donner ordre que l'affaire réussisse. »

« Hérode ayant lu cette lettre fit chercher celle dont elle » parlait ; mais on ne la put trouver, et ce serviteur d'Anti- » philus soutenait n'en avoir point apporté d'autre que celle » que l'on avait vue. Comme l'on était dans cette peine, un » des amis du roi aperçut une couture dans la camisole de ce » serviteur, et jugea que l'on pourrait bien y avoir caché la » lettre. Sa conjecture ne le trompa pas, on l'y trouva, et elle » portait ces mots :

» *Acmé à Antipater :*

» J'ai écrit au roi votre père, en la manière que vous l'avez » désiré, et j'ai mis dans le paquet la copie d'une lettre sup- » posée avoir été écrite à l'impératrice, ma maîtresse, par » Salomé. Je suis assurée qu'il ne l'aura pas plus tôt lue qu'il » la punira comme coupable d'avoir entrepris sur sa vie.

» La substance de celle lettre faussement attribuée à Sa- » lomé avait été fabriquée par Antipater ; mais il s'était remis » à Acmé d'exprimer son intention avec sa manière ordinaire » d'écrire. Quant à la lettre d'Acmé à Hérode elle contenait » ces mêmes paroles :

» Ayant trouvé une lettre écrite par Salomé à l'impératrice, » ma maîtresse, par laquelle elle la suppliait de faire en sorte » qu'elle puisse épouser Silleus ; le soin que je suis obligée de

[1] Josèphe, *Ant. Jud.*, l. XVII, c. V, n° 3 à 6 ; édit. Didot, t. I, p. 663.

» prendre de ce qui regarde votre service, m'a décidée à la
» copier et à vous l'envoyer. Vous me ferez, s'il vous plaît, la
» grâce de la brûler, puisqu'il y va de ma vie.

» Voilà quelle était la lettre. Mais ce qu'Acmé écrivait à Anti-
» tipater découvrait toute la fourbe, parce qu'il paraissait
» qu'elle n'avait rien fait que par son ordre et pour perdre
» Salomé.

» Cette Acmé qui était juive de nation était au service de
» l'impératrice, et avait vendu chèrement à Antipater son en-
» tremise. Hérode connut par là que la méchanceté de son fils
» allait jusqu'à un tel excès, que ne se contentant pas d'avoir
» entrepris sur la vie de son propre père; d'avoir voulu la
» faire perdre à Salomé, sa tante, et d'avoir rempli toute la
» famille de confusion et de trouble, il avait même porté la
» corruption jusque dans la cour d'Auguste.

» Tant de crimes joints ensemble lui donnèrent une telle
» horreur que peu s'en fallut qu'il ne le fît mourir à l'heure
» même. Salomé l'y excitait et criait en se frappant le sein,
» qu'elle était prête de souffrir la mort s'il se trouvait qu'elle
» lui eût manqué de fidélité. Hérode se fit amener Antipater
» et lui commanda de dire sans crainte s'il avait quelque chose
» à alléguer pour sa défense. A quoi ne répondant rien, il lui
» dit de déclarer au moins qui étaient ses complices. Il nomma
» Antiphilus et nul autre.

» Il vint alors à la pensée d'Hérode de l'envoyer à Rome
» pour être jugé par Auguste; mais il craignit que les amis
» d'Antipater ne le sauvassent en chemin.

» Ainsi il le renvoya en prison lié comme il l'était, et écri-
» vit à Auguste pour l'informer de son crime, avec charge à
» ses ambassadeurs de lui faire entendre comme il avait gagné
» Acmé, et lui faire voir la copie des lettres qu'elle avait
» écrites [1]. »

Voilà le spectacle que donnait au monde la cour et la famille d'Hérode dans l'année où nous sommes arrivés.

[1] Josèphe, *ibid.*

Analyse philosophique et historique des écrits publiés cette année.

IV. Ovide publie son *Art d'aimer*.

C'est à cette année que Masson et la plupart des historiens d'Ovide mettent la publication de ce poëme. Mais alors nous ne comprenons pas comment ce ne fut pas la même année qu'Auguste exila un homme qui avait tant contribué à corrompre cette jeunesse romaine, qui avait souillé sa fille et déshonoré sa maison. D'autant plus qu'Ovide s'y nomme lui-même le maître et le professeur de la jeunesse débauchée de l'un et de l'autre sexe. Et cependant on convient généralement que ce n'est que 10 ans après, lors de l'exil de la 2e Julie, que ce poëte fut exilé. Nous n'avons point à expliquer ce fait, et nous suivons l'opinion commune.

Liber I, *De arte amatoria.*

On comprend que nous n'avons pas à analyser dans ses détails un pareil ouvrage qui offre, on peut le dire, le plus dégoûtant tableau d'une immoralité poussée jusqu'aux dernières limites. Nous allons seulement en détacher quelques traits qui nous aideront à connaître quel était alors, à Rome, l'état des mœurs et des croyances publiques; cela complétera ce que nous avons dit des mœurs particulières de Julie et d'Auguste.

Et d'abord Ovide nous montre les dames romaines fréquentant les spectacles avec encore plus de passion que les hommes.

« Ainsi les femmes se portent en foule aux spectacles dans » leur plus belle parure. Souvent le grand nombre m'a em- » pêché de prononcer entre elles. Elles viennent pour voir, » mais aussi pour être vues. C'est un lieu dangereux pour la » chaste pudeur. »

Sic ruit in celebres cultissima femina ludos;
Copia judicium sæpe morata meum.
Spectatum veniunt, veniunt spectentur ut ipsæ :
Ille locus casti damna pudoris habet.
(*Ars amat.*, l. I, v. 97).

[1] Masson, *Ovidii vita per annos digesta*; dans l'*Ovide* de Lemaire, t. VIII, p. 159; — *Vie d'Ovide*, par Villenave, p. LXVI.

Ovide conseille aux jeunes Romains de tromper effrontément les jeunes filles, et leur assure l'assentiment de Jupiter.

« Surtout n'épargne pas les protestations, les jeunes filles » ne résistent pas à cet appas. Prends tous les dieux à témoins » de tes promesses. Jupiter du haut des cieux rit du parjure » des amants, et permet qu'Éole les emporte sur ses ailes ra- » pides. Que de fois lui-même il jura, par le Styx, d'être fidèle » à Junon ! Son exemple suffit pour nous absoudre. »

Nec timide promitte; trahunt promissa puellas;
Pollicitis testes quoslibet adde Deos.
Jupiter ex alto perjuria ridet amantum,
Et jubet Æolios irrita ferre Notos.
Per Styga Junoni falsum jurare solebat.
Jupiter; exemplo nunc favet ipse suo (v. 631).

« Il est utile qu'il y ait des dieux, ajoute Ovide, et croyons » qu'il y en a, selon que cela nous est utile. »

Expedit esse Deos, et, ut expedit, esse putemus (v. 637).

Aussi il exhorte à la pratique de toutes les vertus civiles, mais en ce qui regarde les femmes voici sa théorie :

« Trompez si vous êtes sages, trompez impunément les » jeunes filles; pour cette fraude seule il ne faut pas tenir à la » fidélité, trompez ces trompeuses; pour la plupart c'est une » race perfide; qu'elles tombent dans les piéges qu'elles on » dressés :

Ludite, si sapitis, solas impune puellas;
Hac minus est una fraude tuenda fides.
Fallite fallentes : ex magna parte profanum
Sunt genus; in laqueos, quos posuere, cadant (v. 643).

Voici, au reste, le tableau qu'il trace de la société romaine à son époque :

« Dois-je crier ou me taire? Ce qui est permis, ce qui es » défendu forme un mélange inextricable. L'amitié n'est » qu'un nom; un nom vide, la bonne foi... Il n'y a que les » turpitudes qui plaisent; chacun ne songe qu'à la volupté; » celle-ci même devient plus agréable de la douleur d'autrui. » O dépravation! Ce n'est pas son ennemi qu'un amant doit » craindre. Évite ceux que tu crois fidèles, et alors tu seras en » sûreté. Méfie-toi d'un parent, d'un frère, d'un ami fidèle; ce » sont eux qui doivent t'inspirer de véritables craintes. »

Conquerar, an taceam, mixtum fas omne nefasque?
Nomen amicitia est, nomen inane fides...
Nil nisi turpe juvat, curæ est sua cuique voluptas;
Hæc quoque ab alterius grata dolore venit.
Heu facinus! non est hostis metuendus amanti!
Quos credis fidos, effuge; tutus eris.
Cognatum, fratremque cave, carumque sodalem,
Præbebit veros hæc tibi turba metus (v. 739, 749).

Liber II, *De arte amatoria.*

Ovide dit lui-même quelle est la matière de ce livre. « Je » veux montrer par quel art on peut fixer l'amour. »

Magna paro; quas possit Amor remanere per artes (II, 17).

Et pour cela il éloigne d'abord les jeunes Romains de toute union légitime, en faisant de cet état le tableau le plus triste et le plus déplaisant. Il y règne un désaccord perpétuel.

« C'est par les querelles que les femmes éloignent leurs » maris et les maris leurs femmes. Ils croient en agissant ainsi » se venger l'un de l'autre. Cela convient aux époux. Les que- » relles sont la dot du mariage. Que ta maîtresse n'entende » jamais que des paroles aimables. »

Lite fugant nuptæque viros, nuptasque mariti;
Inque vicem credunt res sibi semper agi.
Hoc decet uxores; dos est uxoria lites.
Audiat optatos semper amica sonos (II, 153).

Voici maintenant les conseils qu'Ovide donne aux vaillants Romains, conseils qui étaient sans doute suivis par la brillante jeunesse de Rome, et qui nous peint bien la bassesse de toute cette génération.

« Ta maîtresse résiste, eh bien, cède, c'est en cédant que tu » triompheras. Quel que soit le rôle qu'elle t'impose, sois prêt » à le remplir. Ce qu'elle blâme, blâme-le; loue ce qu'elle » loue, ce qu'elle dit répète-le; nie ce qu'elle nie, ris si elle rit, » pleure si elle pleure, en un mot, compose ton visage sur le » sien. »

Cede repugnanti; cedendo victor abibis.
Fac modo, quas partes illa jubebit, agas.
Arguet, arguito; quidquid probat illa, probato;
Quod dicet, dicas; quod negat illa, neges.
Riserit? adride; si flebit, flere memento,
Imponat leges vultibus illa tuis (II, 197).

Et puis il nous apprend quel était le plus sûr moyen de plaire, l'Or :

» Les femmes louent les vers, mais elles aspirent à des pré-
» sents plus solides. Pourvu qu'il soit riche, le barbare même
» leur plaît. Maintenant les siècles sont vraiment d'or. L'hon-
» neur le plus grand est déféré à l'or; l'amour se gagne avec
» de l'or. Homère, viens toi-même accompagné des Muses,
» si tu n'apportes rien, tu seras mis, Homère, à la porte. »

Carmina laudantur; sed munera magna petuntur,
Dummodo sit dives, Barbarus ipse placet.
Aurea nunc vere sunt secula! plurimus auro
Venit honos; auro conciliatur amor.
Ipse, licet Musis venias comitatus, Homere;
Si nihil adtuleris, ibis, Homere, foras (II, 275).

Nous ne pouvons citer toutes les bassesses qu'Ovide inspire à cette jeunesse romaine, nous noterons cependant celle-ci qu'il conseille d'employer quand une maîtresse est malade.

« Fais venir pour purifier son lit et sa chambre quelque
» vieille magicienne, dont les mains tremblantes porteront le
» soufre et les œufs expiatoires. »

Et veniat, quæ lustret anus lectumque locumque;
Præferat et tremula sulphur et ova manu (II, 329).

Après avoir épuisé les conseils les plus minutieux sur la manière de tromper les femmes et d'en jouir le plus longtemps, Ovide ose chanter les services qu'il a rendus à toute cette jeunesse, et lui demande de lui rendre grâces :

« J'ai achevé l'ouvrage; donnez-moi une palme, jeunesse
» reconnaissante, et, offrez-moi une couronne de myrte pour
» mettre sur ma tête parfumée. »

Finis adest operi; palmam date, grata juventus,
Sertaque odoratæ myrtea ferte comæ (II, 733).

« Appelez-moi votre devin, et chantez mes louanges, Ro-
» mains; que mon nom soit chanté dans tout l'univers. Je
» vous ai donné des armes, comme Vulcain en avait donné à
» Achille. Soyez vainqueurs par ces présents, comme le fut
» Achille. Mais quiconque aura vaincu une amazone avec
» mes traits, qu'il inscrive sur sa dépouille : Nason était mon
» maître. »

Me vatem celebrate, viri, mihi dicite laudes;

Cantetur toto nomen in orbe meum.
Arma dedi vobis : dederat Vulcanus Achilli.
Vincite muneribus, vicit ut ille, datis.
Sed quicumque meo superarit Amazona ferro,
Inscribat spoliis : Nazo magister erat (II, 739).

Liber III, *De arte amatoria.*

Ovide consacre ce livre à corrompre les jeunes filles et à leur apprendre à corrompre les jeunes gens. En effet toute la morale qu'on y trouve peut se résumer en ces mots :

« Songez dès à présent à la vieillesse qui viendra trop tôt. » C'est le moyen de ne perdre dans l'inertie aucune parcelle » de votre temps ; jouissez, tandis que vous le pouvez, et que » vous êtes encore au printemps de la vie, jouissez ; comme » l'eau, s'écoulent les années.. ; profitez du bel âge, il s'écoule » si vite ; chaque jour est moins beau que celui qui l'a » précédé. »

Venturæ memores jam nunc estote senectæ ;
Sic nullum vobis tempus abibit iners.
Dum licet, et vernos etiam nunc editis annos,
Ludite : eunt anni more fluentis aquæ...
Utendum est ætate ; cito pede labitur ætas ;
Nec bona tam sequitur, quam bona prima fuit (III, 59).

Ovide fait ensuite l'énumération si longue de toutes les Divinités païennes dont la vie avait été si voluptueuse et si déréglée ; il ajoute :

« Suivez l'exemple des Déesses, jeunes mortelles. »

Ite per exemplum, genus o mortale, Dearum (III, 87).

Jadis les Romains mettaient au nombre des plus louables qualités de la femme, celle de rester dans sa maison. L'épithète de *domiseda* était la plus honorable. Ovide donne aux femmes la règle toute contraire.

« Il vous est utile, jeunes beautés, de vous mêler à la foule, » de porter souvent hors de vos foyers vos pas incertains... Il » faut qu'une belle femme se fasse voir au peuple, parmi la » foule il y a peut-être un homme qu'elle attirera. »

Utilis est vobis, formosæ, turba, puellæ.
Sæpe vagos ultra limina ferte pedes...
Se quoque det populo mulier speciosa videndam ;
Quem trahat, e multis forsitan unus erit (III, 417, 421).

Et puis parmi les arts divers qu'elles doivent cultiver il ne

craint pas de leur conseiller celui des faussaires. « Apprenez » à contrefaire votre écriture, et que la même main s'accou- » tume à varier de plusieurs manières sa manière d'écrire. »

Ducere consuescat multas manus una figuras (III, 493).

« Et pour tromper plus sûrement vos gardiens, que votre » confidente vous offre ses épaules en guise de tablettes, et que » son corps devienne une lettre vivante »

. . . . . Pro charta conscia tergum
Præbeat; inque suo corpore verba ferat (III, 625).

Jadis la matrone Romaine était en entrant dans la maison de son époux mise en possession de tout ce qu'elle contenait, excepté de la clef de la cave, et l'ivresse était un cas légal de divorce contre les femmes. Voici les conseils qu'Ovide donne aux femmes de son temps. Après leur avoir recommandé de ne pas manger avec gloutonnerie :

« Il est plus convenable, ajoute-t-il, plus décent, que les » jeunes filles se livrent à la boisson. Tu t'accordes assez bien, » Bacchus, avec le fils de Vénus. Ne buvez cependant qu'autant » que le peut supporter votre tête; conservez l'usage de votre » esprit et de vos pieds; et que vous ne voyiez jamais doubles » les objets simples. »

Aptius est, deceatque magis, potare puellas,
Cum Veneris puero non male, Bacche, facis,
Hoc quoque, qua patiens caput est, animusque pedesque
Constent, nec quæ sint singula, bina vide (III, 761).

Quant à leurs lectures, Ovide conseille aux jeunes Romaines, pour les auteurs grecs, de lire les élégies de *Callimaque*, de *Philetas*, d'*Anacréon*, de *Sappho*, de Sappho surtout. Rien de plus lascif que ses poésies :

Nota sit et Sappho : quid enim lascivius illa (III, 331)?

Et pour les auteurs latins, *Térence*, *Properce*, *Gallus*, *Tibulle*, *Varron Atacinus*, et surtout *Virgile* « racontant les aventures » d'Enée, origine de la grande Rome, l'ouvrage le plus célèbre » du Latium. »

Et profugum Ænean, altæ primordia Romæ,
Quo nullum Latio clarius extat opus (III, 337).

Et ici Ovide insiste sur la nécessité pour la jeune fille, de se faire voir et de se produire partout, et en particulier de se repaître les yeux du sang des gladiateurs.

« Fréquentez cette arène toujours teinte d'un sang encore

» chaud; et cette borne que contourne la roue brûlante. Ce » qui se cache est ignoré, et nul désir pour l'ignoré. »

Spectentur tepido maculosæ sanguine arenæ;
Metaque ferventi circueunda rota.
Quod latet, ignotum est; ignoti nulla cupido (III, 395).

Disons en un mot qu'Ovide apprend aux jeunes Romaines, comment elles doivent rire, pleurer, marcher, chanter, jouer, manger, boire etc. pour attirer les jeunes gens. Bayle qui ne se piquait pas de pruderie juge ainsi cette œuvre d'Ovide :

« Il ne se contenta pas d'aimer et de faire des conquêtes » de galanterie, il apprit aussi au public l'art d'aimer et de se » faire aimer; c'est-à-dire qu'il réduisit en système une » science pernicieuse, dont la nature ne donne que trop de » leçons, et qui n'a pour but que le déshonneur des familles, » et celui des pauvres maris personnellement[1]. »

Ajoutons encore un dernier trait :

Catule si libre avait cependant reconnu l'auréole dont la virginité couronne la jeune fille :

« Tant que la vierge demeure pure, elle est chérie de tous » les siens. Mais lorsque ayant souillé son corps elle a perdu » sa fleur de chasteté, elle n'est plus agréable aux jeunes » gens, plus aimée des jeunes filles. »

Sic Virgo dum intacta manet, tum cara suis est;
Quum castum amisit, polluto corpore, florem,
Nec pueris jucunda manet, nec cara puellis.
(Catul., *Carmen*, LXII, 45).

Valère Maxime commençait son VIe livre par « invoquer la » *pudeur*, principal ornement des hommes comme des fem- » mes. »

Unde te virorum pariter ac feminarum præcipue ornamentum, pudicitia, invocem (*Val. Max.*, l. VI, 1, édit. Lemaire, t. I, p 413).

Mais Ovide dit effrontément aux femmes que la pudeur n'est rien, absolument rien, qu'elles peuvent se livrer aux hommes, qu'elles n'y perdront rien, absolument rien.

. . . . . Damnis munera vestra carent (III, 98).

Bien plus, la maternité même leur est signalée comme l'une des ennemies de la femme :

Adde quod et partus faciunt breviora juventæ
Tempora; continua messe senescit ager (III, 81).

[1] Bayle, *Diction.*, article *Ovide*.

Ici la plume s'arrête. Les commentateurs reculent. Amar, l'éditeur de la collection *Lemaire*, s'écrie : « J'ai honte de continuer mes commentaires, je crois donc devoir m'arrêter, » incertain si j'ai bien employé mon temps dans cette espèce » de travail [1]. »

Un des premiers traducteurs dénaturait l'ouvrage en l'intitulant : *Les livres d'Ovide de l'art d'aimer et du remède d'amour, rendus fort honnêtes dans la version, en ne faisant que changer peu de chose dans la force de l'expression et le véritable sens de l'auteur, pour l'expliquer à la fin de l'amour de la philosophie* [2].

Et cependant la Renaissance proclama l'*Art d'aimer* comme un code de morale : « Partout, dit Heinsius, Ovide embellit » la morale; il inspire l'amour des devoirs, et substitue les » charmes durables de la vertu à la beauté de la figure. »

Schrevelius va plus loin :

« Le poëme de l'*Art d'aimer* est tellement admirable, que » bien loin qu'il ait dû motiver l'exil du poëte, il devait au » contraire lui mériter les premiers honneurs et des récom- » penses publiques. »

Scaliger plus sage flétrit ainsi le poëte :

« Les *Amours* et l'*Art d'aimer* n'offrent que des obscénités, » sans sel, sans goût, sans aucune bonne qualité. Ce n'est qu'un » fatras et un tissu de sottises [3]. »

Le traducteur de 1819 n'a osé continuer sa traduction et l'a remplacée par le texte [4]. — Héguin de Guerle, professeur de Louis-le-Grand, est plus hardi et va jusqu'au bout. Au moins il ne défigure pas son auteur [5].

Ovide termine son œuvre par ces triomphantes paroles :

« Comme l'ont fait les jeunes gens, maintenant, jeunes » filles, mon troupeau chéri, inscrivez sur les dépouilles » que vous avez conquises : Ovide fut notre maître. »

[1] Dans l'*Ovide*, t. II, p. 389.

[2] Paris, 1660. — Voir dans l'*Ovide* de Lemaire, t. VIII, p. 507, le titre d'environ 25 traductions françaises de l'*Art d'aimer*.

[3] Cités dans l'*Ovide* de Panckouke, t. III, p. X et XI.

[4] Paris, 12 vol. in-16.

[5] Édition Panckouke.

Ut quondam juvenes, ita nunc, mea turba, puellæ
Inscribant spoliis : Naso magister erat (III, 811).

Pour nous il nous semble que nous pouvons terminer en disant :

Si la société avait pu se constituer telle que l'enseignait Ovide, telle que la pratiquaient Auguste, Julie, et les plus distingués des Romains, elle n'aurait pu continuer; elle était fatalement conduite à sa ruine. La création, attaquée dans sa base, cessait son cours, et le *Daimonion*, que nous voyons diriger les affaires romaines, était vainqueur de *Jéhovah!* Il avait détruit son œuvre.

CONCEPTION ET NAISSANCE DE N.-S. JÉSUS-CHRIST.

Tandis qu'à Rome, au milieu d'une civilisation matérielle inouïe, la corruption morale a effacé presque les croyances et les lois primitives jusqu'à insulter la nature et compromettre même la continuation de la création; tandis qu'à Jérusalem le plus détestable tyran, les mains souillées du sang de sa femme, et de deux de ses fils, se prépare à en égorger un 3e, aux applaudissements d'une multitude qui massacre de sang-froid 300 officiers innocents, voici qu'au milieu de ce chaos, une Voix s'élève d'une pureté, d'une virginité, d'une sainteté qui semblaient avoir disparu de la terre, voix qui n'avait jamais été entendue, et qui ne s'entendra jamais plus dans le monde. C'est comme un rayon de soleil éclairant une nuit d'orage; c'est une pluie de fleurs tombant sur une boue immonde; c'est une rosée céleste rafraîchissant une terre brûlée.

Transportons-nous de Rome et de Jérusalem dans une toute petite ville de cette Judée que nous connaissons, et écoutons :

« Au 6e mois (de la conception de Jean-Baptiste) l'ange Ga-
» briel fut envoyé de Dieu dans la ville de Galilée, appelée *Na-*
» *zareth*, à une Vierge qu'avait épousée un homme nommé
» *Joseph* de la maison de David; et le nom de la Vierge était
» *Marie*. Or l'Ange étant venu vers elle lui dit :
» *Je vous salue, pleine de grâce; le Seigneur est avec vous;*
» *vous êtes bénie entre les femmes.*

» Lorsque Marie l'eut entendu, elle fut troublée de ses pa-
» roles, et elle pensait quelle pouvait être cette salutation ?
» Mais l'Ange lui dit :

» *Ne craignez point, Marie; vous avez trouvé grâce devant*
» *Dieu; voilà que vous concevrez dans votre sein et vous enfan-*
» *terez un Fils, à qui vous donnerez le nom de JESUS. Il sera*
» *grand, et sera appelé le Fils du Très-Haut, et le Seigneur-*
» *Dieu lui donnera le trône de David, son père, et il règnera*
» *éternellement sur la maison de Jacob, et son règne n'aura point*
» *de fin.*

» Marie dit à l'Ange :

» *Comment cela se fera-t-il? car je ne connais point d'homme.*

» Et l'Ange répondant, lui dit :

» *L'Esprit-Saint surviendra en vous, et la vertu du Très-Haut*
» *vous couvrira de son ombre, c'est pourquoi le Saint qui naîtra*
» *de vous sera appelé le Fils de Dieu. Et voilà qu'Elisabeth,*
» *votre parente, a conçu elle aussi dans sa vieillesse; et ce*
» *mois est le 6e de celle qu'on appelle stérile; car à Dieu rien*
» *n'est impossible.*

» Alors Marie reprit :

» *Voici la servante du Seigneur, qu'il me soit fait selon votre*
» *parole.*

» Et l'Ange s'éloigna d'elle[1]. »

Ceci se passait le 25 mars, jour que l'Eglise célèbre par la fête qu'elle appelle l'*Annonciation de la Vierge*.

Et c'est ainsi que fut accompli le plus grand des mystères. En effet, en ce moment CELUI qui seul existe, et qui est tellement simple, que son essence, son existence, sa subsistance, sa substance et sa nature sont une seule et même chose, devint véritablement *composé de deux natures*, unies dans une seule *personne*, de manière que S. Jean a pu dire : *Le Verbe s'est fait chair et il a habité parmi nous*[2].

Mais continuons l'histoire de cette bienheureuse femme pendant cette année.

« Or, en ces jours-là (quelques jours après la visite de l'ange
» et la conception du Messie), Marie se levant s'en alla en

[1] S. *Luc*, c. I, v. 26 à 38.

[2] Et Verbum caro factum est et habitavit in nobis (*Jean*, I, 14).

» grande hâte vers les montagnes, en une ville de Juda, et » elle entra dans la maison de Zacharie et elle salua Elisa- » beth[1]. »

Ecoutons maintenant les paroles de la vieille femme et celles de la jeune fille, âgée de 15 ans. Ce sont des paroles nouvelles; ce ne sont plus des paroles romaines, grecques ou juives de l'ancien monde, c'est la langue nouvelle du monde chrétien, qui commence :

« Et il arriva que lorsque Élisabeth entendit la salutation » de Marie, l'enfant tressaillit dans son sein et Élisabeth fut » remplie de l'Esprit-Saint. Alors elle s'écria d'une voix » forte :

» Vous êtes bénie entre les femmes et le fruit de votre sein » est béni. Et d'où m'arrive-t-il que la Mère de mon Seigneur » vienne vers moi? Car dès que la voix de votre salutation » est venue à mes oreilles, l'enfant a tressailli de joie dans » mon sein, et Bienheureuse, vous qui avez cru! car ce qui » vous a été dit par le Seigneur s'accomplira. »

Alors Marie dit :

« Mon âme glorifie le Seigneur, et mon esprit a tressailli » d'allégresse en Dieu mon Sauveur, parce qu'il a regardé l'humilité de sa servante; et voici que désormais toutes les générations me diront *Bienheureuse;* car Celui qui est puissant m'a fait de grandes choses, et son nom est saint, et sa miséricorde se répand d'âge en âge sur ceux qui le craignent. Il a déployé la force de son bras; il a dissipé ceux qui s'enorgueillissaient dans les pensées de leur cœur, il a renversé les puissants de leur trône, et il a élevé les humbles. Il a rempli de bien les affamés, et il a renvoyé les riches les mains vides. Se souvenant de sa miséricorde, il a pris sous sa sauvegarde Israël, son serviteur, comme il l'avait promis à nos pères, à Abraham, et à sa postérité pour toujours[2]. »

Que l'on explique humainement, si on le peut, la simplicité, la majesté, la raison supérieure de ce magnifique cantique. Humainement parlant, ni Platon, ni Aristote, ni Cicé-

[1] *Luc* I, 39 et 40.
[2] *Luc* I, 41 à 55.

ron, ni aucun païen n'ont jamais dit des choses si grandes en des mots plus simples et plus profonds.

Continuons à citer les rares détails de la naissance du Christianisme :

« Marie demeura avec Élisabeth environ trois mois, et elle » s'en retourna ensuite dans sa maison[1]. »

On voit qu'elle ne voulut pas assister aux couches de sa cousine; attention toute pudique de la Vierge par excellence, car rien ne manque à ce pudique tableau.

2. Naissance de Jean-Baptiste le Précurseur.

Nous sommes au siècle d'Auguste et d'Hérode. Ce sont les grands hommes de l'ancien monde; or qui les honore, qui les invoque, qui les prie en ce moment? Montons, comme dit l'Evangéliste, sur les montagnes de la Judée, et assistons à la naissance d'un enfant, qui sera dit *le plus Grand des hommes*, parce qu'il annoncera le premier la haute qualité du fils de Marie :

« Cependant le temps d'enfanter pour Elisabeth s'accom- » plit, et elle mit au monde un fils, et ses voisins et ses pa- » rents ayant appris que Dieu avait signalé en elle sa miséri- » corde, s'en réjouissaient avec elle. Or il arriva qu'au » 8e jour, ils vinrent pour circoncire l'enfant, et ils le nom- » maient *Zacharie*, du nom de son père; mais sa mère, pre- » nant la parole, dit : Non, mais il s'appellera *Jean*. Ils lui » dirent : Il n'y a personne dans votre famille qui soit appelé » de ce nom, et ils demandaient par signes au père comment » il voulait qu'on le nommât. Or, demandant des tablettes » il écrivit : *Jean est son nom*, et tous furent dans l'étonne- » ment. Aussitôt sa bouche s'ouvrit, sa langue se délia et » parlait bénissant Dieu.

» Et la crainte se répandit sur tous leurs voisins, et toutes » ces merveilles furent divulguées dans toutes les montagnes » de la Judée, et tous ceux qui les entendirent les recueil- » lirent dans leur cœur, disant : Que pensez-vous que sera » cet enfant? Car la main du Seigneur était avec lui[2]. »

[1] Luc, *ib.*, 56.
[2] *Ibid.*, v. 57 à 66.

Et voici encore un de ces discours qui ne sont ni de l'esprit, ni des paroles du temps. C'est quelque chose de primitif et de nouveau, d'historique et de prophétique, qui unit le vieux monde au nouveau :

« Et Zacharie, son père, fut rempli de l'Esprit-Saint et pro-
» phétisa, disant :

» Béni le Seigneur, le Dieu d'Israël ! de ce qu'il a visité et
» racheté son peuple, et nous a suscité une corne de salut
» dans la maison de son serviteur David, comme il a promis,
» par la bouche des saints, qui ont été, dès les temps les plus
» anciens, ses Prophètes, de nous sauver de nos ennemis et
» de la main de tous ceux qui nous haïssent, pour accomplir
» ses miséricordes envers nos pères, en souvenir de son al-
» liance sainte ; selon le serment qu'il a juré à Abraham, notre
» père, de se donner à nous, afin qu'étant délivrés de nos
» ennemis, nous le servions sans crainte dans la sainteté et
» la justice, marchant devant lui, tous les jours de notre vie.
» Et toi, petit Enfant, tu seras appelé Prophète du Très-Haut,
» car tu marcheras devant la face du Seigneur pour lui prépa-
» rer les voies, pour donner à son peuple la science du salut,
» pour la rémission de ses péchés, par les entrailles de la
» miséricorde de notre Dieu, avec lesquelles est venu nous
» visiter l'Orient d'en haut, pour éclairer ceux qui sont assis
» dans les ténèbres et l'ombre de la mort, et pour diriger nos
» pieds dans la voie de la paix [1]. »

Non, on n'a jamais fait assez d'attention à ces paroles si nouvelles, qui rappellent les révélations primitives de l'ancienne alliance oubliées alors chez les Juifs, eux-mêmes, et renferment toute la perfection de la nouvelle alliance dans ces paroles :

« Servir Dieu sans crainte, dans la sainteté et la justice,
» marchant devant lui tous les jours de notre vie. »

Ces paroles, qu'on le sache, sont dites aux jours d'Auguste, de Julie, d'Ovide et d'Hérode, et c'est à la société que dirigent ces hommes qu'est annoncé le *Soleil se levant d'en haut qui doit diriger dans une voie de paix ceux qui sont déclarés assis dans les ténèbres et les ombres de la mort.*

[1] *Ibid.*, v. 67 à 79.

L'historien ajoute :

« Or l'Enfant croissait et se fortifiait en esprit et il demeu-
» rait dans les déserts jusqu'au jour de sa manifestation
» devant Israël[1]. »

3. L'ange instruit Joseph de l'incarnation du Verbe.

Nous avons vu que Marie, après être restée 3 mois chez sa cousine Elisabeth, rentra chez elle auprès de Joseph son époux. L'Evangéliste nous dit à ce sujet :

« Or telle fut la naissance du *Christ*. Marie, sa mère, étant
» fiancée à Joseph, avant qu'ils vinssent ensemble, il se trouva
» qu'elle avait conçu de l'Esprit-Saint. Mais Joseph, son mari,
» qui était un homme juste, ne voulant pas la diffamer, ré-
» solut de la renvoyer secrètement, et comme il pensait à ces
» choses, voici qu'un Ange du Seigneur lui apparut en songe,
» disant :

» Joseph, fils de David, ne crains point de prendre avec toi
» Marie, ta femme; car ce qui a été engendré en elle est du
» Saint-Esprit. Elle enfantera un fils auquel tu donneras le
» nom de *Jésus*; car c'est lui qui sauvera son peuple de ses
» péchés. »

» Or tout cela se fit pour que fût accomplie cette parole que
» le Seigneur a dite par le prophète : *Voilà que la Vierge con-
» cevra, et enfantera un fils, et on le nommera Emmanuel*[2],
» ce que l'on interprète par : *Dieu avec nous!* — Ainsi réveillé
» de son sommeil, Joseph fit comme l'ange du Seigneur lui
» avait ordonné, et prit sa femme avec lui; or il ne l'avait
» point connue, quand elle enfanta son fils premier-né, à qui
» il donna le nom de JÉSUS[3]. »

C'est l'apôtre Matthieu qui nous a conservé ce détail.

4. Naissance de Jésus-Christ, le Sauveur des hommes. — Adoration des bergers.

Voici comment saint Luc raconte ce grand événement :

« Or il arriva en ces jours-là qu'il parut un édit de *César*

[1] *Ibid.*, v. 80.
[2] Isaïe, c. VII, v. 14.
[3] Matthieu, I, 18 à 25.

» *Auguste* pour qu'on recensât toute la terre habitée. Ce pre-
» mier recensement eut lieu, *Quirinus*, gouvernant la Syrie;
» et ils allaient tous se faire inscrire, chacun dans sa propre
» ville. Joseph aussi monta de la Galilée, de la ville de Naza-
» reth vers la Judée dans la ville de David, qui est appelée
» Bethléem [1], parce qu'il était de la maison et de la famille de
» David, pour se faire inscrire avec Marie, son épouse, qui
» était enceinte. Or il arriva, que lorsqu'ils étaient là, les
» jours où elle devait enfanter furent accomplis, et elle en-
» fanta son Fils, premier-né, et l'ayant enveloppé de langes,
» elle le coucha dans la crèche, parce qu'il n'y avait point de
» place pour eux dans l'hôtellerie [2]. »

« Or en la même contrée se trouvaient des Bergers qui
» passaient la nuit dans les champs, veillant tour à tour à la
» garde de leurs troupeaux. Voilà qu'un Ange du Seigneur se
» présenta devant eux et une lumière divine les environna,
» et ils furent saisis d'une grande crainte, mais l'Ange leur
» dit :

» Ne craignez point, car voici que je vous apporte la bonne
» nouvelle d'une grande joie pour tout le peuple, c'est qu'il
» vous est né aujourd'hui dans la ville de David, un Sauveur
» qui est le *Christ-Seigneur ;* et ceci sera pour vous le signe :
» vous trouverez un Enfant enveloppé de langes et couché
» dans une crèche.

» Au même instant se joignit à l'Ange, une multitude de la
» milice céleste, louant Dieu et disant : *Gloire à Dieu au plus*
» *haut des cieux, et, sur la terre, paix aux hommes de bonne*
» *volonté.*

» Et il arriva que lorsque les anges, remontant au ciel, les
» eurent quittés, les bergers se disaient les uns aux autres :
» Passons jusqu'à Bethléem, et voyons ce prodige qui est
» arrivé et que le Seigneur nous a fait connaître. Ils vinrent
» donc en grande hâte, et ils trouvèrent Marie et Joseph, et
» l'Enfant couché dans une crèche ; or, en le voyant, ils re-
» connurent la parole qui leur avait été dite sur cet enfant,
» et tous ceux qui en entendirent parler admirèrent ce qui

[1] Il y avait 30 lieues de Nazareth à Bethléem.
[2] Luc, II, 1 à 7.

» leur avait été raconté par les bergers. Or Marie conservait » toutes ces choses, les repassant dans son cœur, et les ber- » gers s'en retournèrent, glorifiant et louant Dieu de toutes » les choses qu'ils avaient entendues et vues, comme il leur » avait été annoncé[1]. »

Tel est le récit simple et grand à la fois de ce divin enfantement.

La difficulté qu'il fait naître est celle du dénombrement fait par Quirinus. Avant d'en parler, écoutons quelques détails puisés dans les Pères et dans les *Apocryphes*.

5. Quelques témoignages des Pères.

D'abord Origène, dès le 2e siècle (185-254), nous apprend que le souvenir de la caverne où était né le Christ était encore tout vivant :

« Si quelqu'un n'est pas satisfait de la prophétie de Michée, » et de l'histoire écrite dans l'Evangile par les disciples de » Jésus, et qu'il désire quelque chose de plus pour se persua- » der que Jésus est né à Bethléem, qu'il réfléchisse qu'à Beth- » léem on montre la caverne où il est né, et dans la caverne » la crèche où il fut enveloppé de langes[2]. »

Au 4e siècle (an 338), Eusèbe confirme la tradition :

« Aujourd'hui même, dit-il, ceux qui habitent cette ville » témoignent à ceux qui vont à Bethléem pour voir le lieu » (où le Christ né), et rendent témoignage à la vérité, en » montrant le lieu, où la Vierge ayant enfanté, déposa son » enfant[3]. »

6. Quelques témoignages des livres apocryphes.

Le 2e ou 3e siècle. — Le *Proto-Evangile de saint Jacques*[4] :

On y voit que Joseph était vieux et décrépit quand Marie lui fut confiée et non donnée en mariage; que, dès cette époque, la virginité de Marie, après son enfantement, était une opinion reçue, et qu'on la fit constater par une sage-

[1] Luc, II, 8 à 20.

[2] Origène, *Contre Celse*, I, 51 ; dans la *Patr. grecque*, t. XI, p. 758.

[3] Eusèbe, *Démonst. Evang.*, l. VII, c. 2 ; dans *Patr. grecque*, t. XXII, p. 540.

[4] D'après les auteurs, et principalement Tischendorf, c'est un recueil fait par des *Gnostiques* et des *Ebionites*.

femme. — Joseph et Marie sont traduits devant le grand-prêtre; le premier pour avoir failli parce que Marie lui avait été confiée et non donnée en mariage; ils boivent l'eau de la conviction et ils en sortent absous. — Joseph était veuf et avait des enfants que l'on nomma les frères de Jésus.

Il n'y a dans ce livre, que le tableau suivant, qui ne manque ni de poésie ni de grandeur :

« Et Joseph, trouvant en cet endroit une caverne, il y fit » entrer Marie, et il laissa son fils pour la garder, s'en alla » lui-même à Bethléem chercher une sage-femme, et lors- » qu'il était en marche il vit le pôle ou le ciel immobile, et » l'air obscurci, et les oiseaux arrêtés au milieu de leur vol. » — Et regardant la terre il vit un vase plein de viande pré- » parée, et des ouvriers qui étaient couchés et dont les mains » étaient dans les vases, et au moment de manger ils ne man- » geaient pas, et ceux qui étendaient la main ne prenaient » rien, et ceux qui voulaient porter quelque chose à leur » bouche, n'y portaient rien, et tous tenaient leurs regards » élevés en haut. — Et les brebis étaient dispersées, elles ne » marchaient point, mais elles demeuraient immobiles, et le » pasteur élevant la main pour les frapper de son bâton sa » main restait sans s'abaisser. — Et regardant du côté d'un » fleuve il vit des boucs dont la bouche touchait l'eau, mais » qui ne buvaient pas. — Car toutes choses étaient en ce » moment suspendues dans leur cours[1]. »

4e siècle. *Histoire de la Nativité de Marie et de l'enfance du Sauveur ;* production gnostique :

Joseph et Marie, comme dans le récit précédent, sont traduits devant le grand-prêtre et après avoir bu l'eau de la conviction, sont déclarés innocents, aux yeux de tout le peuple. — Marie enfante dans une caverne. — Joseph va chercher deux sages-femmes, qui constatent toutes les deux, par des miracles, sa virginité[2], etc.

5e siècle. *Evangile de la Nativité de sainte Marie :*

Les fiançailles sont célébrées à Jérusalem. — Joseph re-

[1] *Proto-Evangile de saint Jacques*, c. XVIII ; dans les *Apocryphes*, t. I, p. 1022.

[2] Dans *Apocryphes*, t. I, p. 1070.

tourne à Bethléem pour préparer les noces. — Marie se retire en Galilée dans la maison de ses parents. — C'est là qu'elle reçoit la salutation de l'ange. — L'ange lui confirme sa constante virginité : « Tu concevras en restant vierge ; vierge tu » enfanteras; vierge tu nourriras[1]. »

Clément d'Alexandrie fait mention de quelques détails de ces récits et en attribue l'invention aux gnostiques[2].

7. Quelques témoignages des Pères.

Mais saint Jérôme rejette toutes ces rêveries :

« Il n'y eut là aucune accoucheuse, aucune intervention d » petites femmes; c'est la vierge même qui enveloppa son en- » fant de langes ; elle fut elle-même la mère et l'accoucheuse, » et *elle le plaça*, dit saint Luc, *dans la crèche, parce qu'il n'y » avait pas de place pour elle dans l'hôtellerie*. Ce qui note de » mensonge les délirements des apocryphes. »

Nulla ibi obstetrix, nulla muliercularum sedulitas intercessit. Ipsa pannis involvit infantem, ipsa et mater et obstetrix fuit. *Et collocavit eum*, inquit, *in præsepio, quia non erat ei locus in diversorio* (Luc, II, 7). Quæ sententia et apocryphorum deliramenta convincit (Hier., *Contra Helvidium*, c. VIII; dans *Patr. lat.*, t. 23, p. 192).

Vers la même époque, saint Augustin tranche toute la question dans ces graves paroles, répétées dans tous les siècles subséquents :

« Marie a conçu vierge, a enfanté vierge, est demeurée » toujours vierge. »

Illa enim virgo concepit, virgo peperit, virgo permansit (Aug. *Sermo* LI, c. 11, n° 18, *Contra Manichæos*; dans *Pat. lat.*, t. 38, p. 343).

Enfin, vers 496, le pape Gélase met au nombre des livres apocryphes le livre de *Nativitate Salvatoris et de Maria, vel obstetrice*[3].

8. Quelques réflexions sur le dénombrement qui eut lieu à la naissance de Jésus-Christ.

Par la notice que nous avons donnée des divers systèmes de dates sur la naissance de Jésus-Christ, on comprend la diversité de ces mêmes systèmes sur le Dénombrement qui

[1] *Evangile de la Nativité de sainte Marie*, c. IX; dans *Apocryphes*, t. I, p. 1055.

[2] *Stromates*, l. VII, c. 16; *Patr. grecque*, t. IX, p. 530.

[3] Voir le décret dans les *Œuvres* de Gelase, *Patr. lat.*, t. 59, p. 176.

fut fait à cette époque. Les travaux les plus récents qui ont eu lieu dans ces derniers temps sont ceux de *Mommsen* [1], de M. *Lutteroth* [2], de M. *Wallon* [3], du prof. *Aberle* [4], que M. Ernest *Desjardins* a analysés dans la *Revue des questions historiques* de janvier 1867. Sa conclusion est que chacun de ces systèmes pèche par quelque point et que la lumière n'est pas faite malgré les grandes recherches de ces savants. Il donne comme probable, que si Auguste n'a pas parlé de ce dénombrement dans ses *Res gestæ*, il en aurait parlé dans le *Breviarium imperii* qui est perdu; — que la date de l'édit, restée inconnue, n'est pas précisée par saint Luc qui se sert de l'expression vague, *dans les jours* (ἐν ταῖς ἡμέραις); — que ce recensement n'a pas été fait directement par Quirinus, mais pendant qu'il était gouverneur titulaire de la Syrie, tandis qu'il résidait à Rome; — que le Christ est né l'an 6 ou 5 avant l'ère vulgaire; — que Joseph et Marie vinrent de leur propre gré se faire inscrire, avec l'intention de revendiquer leur qualité de Bethléemites. Assertions combattues par d'autres critiques. En sorte que l'on voit combien la question est encore en suspens.

Et elle le sera toujours, parce que les éléments mêmes sur lesquels on s'appuie manquent, ou, s'il en existe, sont vagues et incertains. En effet, dans leurs grandes recherches, tous les savants ont oublié une indication tout à fait capitale qui nous est donnée par Dion, et que voici.

Après avoir raconté l'avénement d'Auguste au pouvoir l'historien le plus exact de Rome ajoute :

« A partir de cette époque la plupart des choses commen-
» cèrent à se faire en cachette et en secret. Car bien que par-
» fois quelques-unes fussent publiées, comme il n'y avait
» aucun contrôle, cette publication inspire peu de confiance,
» attendu qu'on soupçonne que tout est dit et fait selon le
» gré du Prince et de ceux qui exercent la puissance à ses
» côtés. De là beaucoup de faits répandus qui n'ont pas eu

[1] *Res gestæ divi Augusti, ex monument. Ancyrano*, etc. Berol. 1865.
[2] Broch. in-8° de 135 p. Paris, 1865.
[3] *De la Croyance due à l'Evangile*, t. III, in-8°. Paris, 1866.
[4] *Ueber den Statthalter Quirinius.*

» lieu, beaucoup d'ignorés, qui sont réellement arrivés; il » n'est rien, pour ainsi dire, qui ne soit publié autrement » qu'il ne s'est passé[1]. »

Qui s'étonnerait après cela des obscurités de cette époque, et qui pourrait refuser de croire au récit Évangélique, parce qu'il ne s'accorde pas avec les historiens, dont parle Dion?

Il y a encore un fait auquel n'ont pas fait assez d'attention les chronologistes que nous venons de citer. C'est celui des 6,000 Pharisiens qui ne voulurent pas prêter serment à Auguste et qu'Hérode condamna à l'amende. Si on a pu les compter, c'est qu'il y avait eu un dénombrement. Et puisqu'il s'agissait d'Auguste il y eut sans doute un délégué romain qui y présida. Or quel fut ce délégué? Quelle qualité avait-il? Quel mode employa-t-il? Au nom de quel décret d'Auguste ce recensement fut-il exigé? Voilà ce qui est absolument inconnu.

Ajoutons encore sur le dénombrement les témoignages suivants, très-anciens, mais que l'on explique difficilement.

Au milieu du 2e siècle (133-165 de J.-C.), saint Justin dit en parlant de Bethléem :

« C'est là qu'est né Jésus-Christ, comme vous pouvez l'ap- » prendre par les descriptions du cens, qui eurent lieu sous » votre Cyrenius, devenu le premier gouverneur dans la » Judée[2]. »

Presque vers le même temps (160-245), Tertullien dit avec plus de précision :

« Sur le cens opéré par Auguste, les archives romaines » nous conservent un témoignage très-fidèle de la naissance » du Seigneur. » — Et ailleurs : « Il est certain que des cens » furent exécutés alors en Judée, sous Auguste, par Sentius » Saturninus, et l'on put s'y informer de sa famille. »

De censu denique Augusti, quem testem fidelissimum dominicæ nativitatis romanæ archivæ custodiunt (Tertul. *adv. Marcionem*, l. IV, 67 ; *Pat. lat.*, t. I, p. 370). — Sed et census constat actos sub Augusto tunc in Judæa per Sentium Saturninum, apud quos genus ejus inquirere potuissent (*Ibid.*, c. 20, p. 405).

[1] Dion, *Hist. Rom.*, l. LIII, c. 19; trad. franç., t. VII, p. 381.

[2] Saint Justin, *Apol.* I, c. 34; *Pat. grecque*, t. VI, p. 383; voir aussi *Dial. cum Tryphon.*, c. 78; *ibid.*, p. 658.

Que ceux surtout qui mettent la mort d'Hérode, avant la naissance du Christ, nous expliquent ce témoignage d'un auteur du 4e siècle, Sulpice Sévère :

« Hérode, après la naissance du Seigneur, régna encore » 4 ans. Car la durée de son règne fut de 37 ans. »

Herodes post nativitatem Domini regnavit annos quatuor, nam omne imperii ejus tempus VII et XXX anni fuerunt (Sulp. Sever., *Hist. Sacra*, l. II, c. 27; *Pat. lat.*, t. XX, p. 144).

On voit que de questions ont à résoudre tous ceux qui nient le récit des Évangiles.

Laissons donc les documents pour ce qu'ils sont, et arrêtons-nous au texte positif de saint Luc, auteur contemporain :

Que sous Cyrinus ou Quirinius (mais non expressément par lui), il fut fait un recensement qui détermina Marie et Joseph à venir se faire inscrire à Bethléem.

Aussi nous terminerons par ces sages paroles d'un auteur protestant :

« Le silence ou le désaccord des écrivains païens ne doit » faire naître aucun doute sur l'histoire sacrée. Nous, chré- » tiens, nous savons qu'elle est inspirée de Dieu, et par con- » séquent digne de foi et telle que les témoignages étrangers » ne l'aident pas s'ils existent, ne l'infirment pas s'ils font » défaut. Pour y croire il suffit qu'une chose ait été dite par » les écrivains sacrés, quoiqu'elle n'ait pas été dite par d'autres. » Car il y a une infinité de choses, non dites par d'autres » écrivains et dont on ne doute pas, si elles ont été dites par » un seul. On n'élève aucun doute sur les choses attestées par » quelque historien grec ou latin. On suppose qu'elles ont été » ignorées ou omises par les autres. Pourquoi n'userions- » nous pas de la même équité à l'égard des écrivains sacrés, » dont la bonne foi et l'authenticité nous sont attestées par » tant de preuves[1] ? »

Nous ne pouvons qu'appeler l'attention sur la sagesse de ces appréciations.

A. BONNETTY.

[1] *Historia fisci Judaici*, etc., auctore Petro Zornio, professore Regio, p. 36; in-12. Altonoviæ, 1734.

Physiologie humaine.

LE MATÉRIALISME

EXPOSÉ

Devant l'Académie impériale de médecine de Paris,

Par M. VOISIN, médecin en chef des aliénés de Bicêtre.

N'avait-il pas raison S. E. le cardinal Donnet, lorsqu'il disait au Sénat, à propos du matérialisme et de l'irréligion, qu'en les laissant progresser impunément — sous le spécieux prétexte allégué par M. Chaix-d'Est-Ange « qu'un peu de » réflexion amènera la jeunesse incrédule à des idées plus » saines » — on laisse miner de plus en plus les bases de la société, l'esprit s'habituant à voir sans effroi les empiètements de ces hydres à cent têtes?

La lecture que M. F. Voisin a eu la hardiesse de faire, le 6 du mois d'octobre dernier, à l'Académie impériale de médecine, et que cette Compagnie, subventionnée par l'Etat, a osé non-seulement entendre, mais même reproduire dans son *bulletin*, cette lecture faite par M. E. Voisin, est une réponse plus que suffisante.

Signalant, en effet, Volney comme un des esprits les plus distingués du premier empire, il regrette que cet ennemi du catholicisme n'ait pas pu réaliser le projet qu'il avait conçu, de faire un *catéchisme de morale universelle*, véritable *vade mecum* pour l'humanité; et c'est cette tâche qu'il vient essayer de remplir devant l'Académie de médecine, qui ne fut certes pas instituée pour cela, en 1820.

Conséquent avec les principes du Réformateur dont il veut réhabiliter la mémoire, le célèbre Priestley l'ayant flétrie en traitant Volney d'*athée*, d'*ignorant*, de *hottentot*, M. Voisin déclare tout d'abord que, « dégagé de *tout fanatisme* et *de* » *toute superstition*, l'homme doit soumettre au contrôle de » sa conscience et de sa raison les prescriptions qu'on lui a

» faites aussi pour son régime intellectuel et moral; qu'il » doit apprendre enfin à marcher *sans conducteurs et tout* » *seul.* »

D'après ces derniers mots, je ne comprends pas pourquoi M. Voisin regrette tant l'impossibilité où s'est trouvé Volney de réaliser son idée d'un *vade mecum* pour l'humanité, et pourquoi il se donne la peine de la reprendre en sous-œuvre; mais, dit-il, il n'y a pas de créatures, au monde, qui aient été plus et mieux enserrées et défigurées que l'homme. Les prescriptions de la théologie ont, en effet, d'après M. Voisin, envahi le domaine social, et il déclare cette science presqu'en tout point subversive de toute loi naturelle. « Nos esprits-forts » eux-mêmes, dit-il, qui s'en sont affranchis dans leurs livres » ne s'en affranchissent pas dans le commerce du monde, » soit par inconséquence, soit par calcul ou par peur; et ils » contribuent manifestement ainsi à en maintenir l'influence. Il importe donc à nous tous, qui voulons agir conformément à des convictions éclairées, ajoute M. Voisin, de savoir si une foule de croyances qui nous ont été inculquées dès l'enfance doivent continuer à avoir force de loi parmi nous. Il faut que nous sachions, dans notre désir de bien faire, si les directeurs qui se sont imposés à nos consciences exercent une autorité légitime et en dehors de tout examen, et, en définitive, si, en appelant *comme d'abus*, il nous est possible de savoir si tel fait signalé par ces casuistes comme répréhensible ou damnable doit être considéré à ce point de vue, s'il se manifeste en violation des règles de la morale et de l'hygiène, et s'il soulève contre lui l'animadversion des hommes et, à les entendre, la colère de Dieu. »

« On le voit, dit encore M. Voisin, avec un cynisme révoltant, par les expressions que j'emploie, je ne m'abuse pas sur l'état général des esprits de notre brillante époque, je prends la masse de mes robustes contemporains dans l'état mental où l'ont mise les institutions cléricales. »

Puisque M. Voisin parle de l'état mental de ses robustes contemporains, il me serait certes bien permis de témoigner les craintes que m'inspire l'état mental de M. Voisin; mais je laisse à mes lecteurs le soin de le juger eux-mêmes.

Je continue donc à citer textuellement les passages de son travail qui m'ont le plus choqué; et, sans aucune solution de continuité, je trouve ceci : « Par ces considérations *succinctes* » qui reposent sur des faits *inépuisables*, on doit voir combien » je tiens à donner à l'homme l'idée de sa puissance et a lui » rendre la liberté de ses actions. *Tout le monde est de mon* » *avis.* »

Je ne comprends pas qu'après ce passage, dont j'aurais dû souligner presque tous les mots (tant chacun d'eux exprime l'excentricité), le Président de l'Académie ait persisté à écouter de pareilles billevesées; mais puisque le premier corps savant de France, après l'Institut, a assez peu tenu compte de sa dignité pour ne pas interrompre l'orateur, la presse des gens moraux et honnêtes ne peut pas se dispenser de signaler le danger des utopies anti-sociales de M. Voisin. Je continue donc à relever les excentricités de sa *lecture* :

« Certes, l'âge viril de l'homme a commencé; et, ainsi que » le fait remarquer *l'illustre* Littré, déjà dans les classes » éclairées de notre ordre social, la morale du monde se » montre supérieure à la morale des églises, et la conscience » publique se soulève contre la conscience théologique. Rome » même, ajouterai-je, pâlit devant la science; et si je fais une » exception en faveur d'nn petit nombre d'hommes distingués » qu'elle compte dans ses rangs, mais qui n'osent pas lui faire » d'opposition, je puis affirmer qu'elle n'est point au niveau » des connaissances actuelles, et qu'elle imprime par cela » même à ses adeptes une direction si formellement en con- » tradiction avec *les lois de la Nature*, qu'elle est de plus en » plus menacée, sans qu'elle s'en doute, de perdre l'autorité » qu'elle exerçait autrefois sur l'esprit des nations.

» Nos premiers éducateurs, Messieurs, ont imité les païens : » ils ont personnifié les phénomènes qui se passent dans le » cerveau, et ils ont placé *en dehors d'eux*, les influences cé- » rébrales dont ils ressentaient l'action. Pour nous, qui n'in- » voquons, pour agir et nous tirer d'affaire, ni les muses, » ni les dieux, ni les déesses de l'antiquité, nous ne peu- » plons point non plus notre atmosphère de puissances *étran-* » *gères à nous-mêmes;* nous ne croyons point aux esprits,

» aux génies, aux sylphes, aux anges et aux démons.... »

« Les métaphysiciens modernes et nos ecclésiastiques ressemblent en cette circonstance aux peuples primitifs. Ils » admettent, comme eux, des puissances occultes pour se » rendre compte des phénomènes qu'ils ne peuvent expliquer, » d'une façon naturelle. S'ils avaient étudié le cerveau et les » facultés dont il est la condition matérielle, ils ne seraient » point tombés dans ces rêveries. »

Voilà donc le grand mot lâché ; et sa réfutation me dispensera de pousser plus loin l'examen de cette désagréable lecture.

Ayant étudié le cerveau sous des maîtres habiles, Dubrueil, Lallemand, Gerdy, Cruveilher, Fouilloy et autres, dont quelques-uns s'exagéraient l'importance matérielle par rapport aux fonctions qui sont généralement attribuées à ce viscère, ayant fait cette étude sur des cerveaux d'aliénés aussi bien que sur ceux de sujets morts avec leurs facultés intellectuelles, sur des cerveaux de femmes aussi bien que sur ceux d'hommes, sur des cerveaux d'enfants aussi bien que sur ceux d'adultes et même de vieillards, en Europe, en Afrique et en Asie, je déclare n'y avoir pas mieux à dire aujourd'hui, que ne le proclama, en 1668, le véritablement illustre Sténon, cet oracle de l'anatomie, à la fin du siècle dernier, peint par Haller comme suit : *adroit, franc, inoffensif et grand faiseur de découvertes.*

Or, voici le début d'un discours que le célèbre anatomiste danois prononça dans une assemblée chez Thevenot, et qui, publié en 1671, fut reproduit en 1766, dans la savante *Exposition anatomique de la structure du corps humain*, par Winslow, petit-neveu de Sténon :

« Au lieu de vous promettre de contenter votre curiosité touchant l'anatomie du cerveau, je vous fais ici ma confession sincère et publique que je n'y connais rien. Je souhaiterais, de tout mon cœur, être le seul obligé à vous parler de la sorte, car je pourrais profiter, avec le temps, de la connaissance des autres, et ce serait un grand bonheur pour le genre humain si cette partie, qui est la plus délicate

» de toutes, et qui est sujette à des maladies très-fréquentes et » très-dangereuses, était aussi bien connue que beaucoup de » philosophes et d'anatomistes se l'imaginent. Il y en a peu » qui imitent l'ingénuité de M. Sylvius, qui n'en parle qu'en » doutant, quoiqu'il y ait travaillé plus que personne que je » connaisse.

» Le nombre de ceux à qui rien ne donne de la peine, » ajouta Sténon, est infailliblement le plus grand. Ces gens » qui ont l'affirmation si prompte vous donneront l'histoire » du cerveau et la disposition de ses parties avec la même » assurance que s'ils avaient été présents à la composition de » cette merveilleuse machine, et que s'ils avaient pénétré » dans tous les desseins de son grand architecte. »

Ce langage, tenu en 1668, n'est-il pas la condamnation prophétique de M. F. Voisin osant dire, du ton le plus tranchant, après sa tirade sur le cerveau : « Et l'on sait positive- » ment aujourd'hui que des pouvoirs instinctifs, intellectuels » et moraux sont immanents en lui? » Je ne dis pas que le cerveau soit un organe sans propriétés et surtout sans fonctions; mais je n'en trouve pas moins extravagant d'ajouter, comme l'a fait M. F. Voisin : « En ce sens, nous sommes » sortis tout armés du sein de la création; et, lors de notre » évolution complète, nous n'avons rien à demander qui ne » soit *en nous* par surcroît. C'est là que se trouvent nos sau- » veurs, nos protecteurs et nos aides; et, lorsque la nécessité » en fait loi, nous en sentons instinctivement la puissance, et » nous y avons tout uniment recours. Nous nous retrem- » pons dans leur énergie; ces facultés n'ont, en effet, besoin » que d'être appelées, sollicitées à l'action, pour nous re- » pondre et nous servir. Oui, l'homme n'a *rien à attendre du* » *dehors*. Sa création n'a pas été plus manquée que celle de » toutes les autres créatures qui se suffisent aussi sans renfort. » Sa constitution est parachevée; il renferme en lui-même » des sources intarissables de vie; il peut y puiser sans cesse; » elles jailliront toujours. »

J'avoue franchement ne rien comprendre à ce galimatias, excusable chez un malade de Bicêtre ou de Charenton, mais indigne d'un médecin en chef, à qui l'expérience doit avoir

appris, s'il se *retrempe dans l'énergie de ses facultés* (pour parler son langage), que les sources de la vie sont, hélas! loin d'être intarissables, et que ni Hérode, ni Pilate, ni Luther, ni Calvin, ni Louis XIV, ni Napoléon Ier, n'ont pu y puiser sans cesse.

CHRESTIEN,
Professeur agrégé de la Faculté de médecine.

Traditions primitives.

CROYANCES DE L'ÉGYPTE

A L'ÉPOQUE DES PYRAMIDES,

Passage du monothéisme au polythéisme.

Leçon faite[1] au *Cours sur l'Histoire de la civilisation égyptienne* au nom de la *Société d'éducation et d'enseignement*[2].

1. Observations préliminaires.

L'ordre de ces leçons nous amène aujourd'hui, Messieurs, à étudier les doctrines qui, théoriquement du moins, formaient la vie morale de l'Égypte durant cette période dont nous avons récemment examiné l'art, la vie domestique et l'administration monarchique, c'est-à-dire le temps des IVe, Ve et VIe dynasties, temps où furent élevées les nombreuses pyramides de la plaine de Memphis[3]. Mais au moment d'aborder cette matière je sens qu'une double objection peut se dresser entre vous et moi. Les monuments de l'art nous ont fourni des documents nombreux et variés sur la vie matérielle du peuple égyptien à cette époque; mais le Dogme religieux, les Doctrines morales sont d'une nature bien autrement délicate; ils demandent des documents écrits plus étendus et de tout autre nature que les inscriptions que je vous ai signalées. Pourtant ce n'est là encore qu'un argument négatif; c'est à moi de trouver et de produire des textes suffisants, autres que ceux dont j'ai parlé. Ce que je crains surtout c'est que vous ne m'accusiez de présomption si je vous parle encore des Dogmes égyptiens de ces premiers âges, après la conférence si riche de faits, si puissante de pensée, que vous avez entendue il y a peu de jours et où mon illustre maître, M. de Rougé, s'est attaché à vous exposer à la

[1] Le mardi 20 avril 1869.

[2] Ce cours a compris toute la période de l'ancien et du moyen empire. Si donc il se rouvre l'hiver prochain, il reprendra à la plus brillante époque de l'art égyptien.

[3] M. Lepsius en a compté plus de 60; mais les plus importantes sont toujours les 3 fameuses pyramides de Gizeh, œuvre de la IVe dynastie.

fois les principes sublimes et les germes de décadence que contenait cet enseignement.

Refaire ce qu'il a si bien fait ou le contredire, Messieurs, je n'y songe nullement; mais il n'y a pas de témérité à dire que M. de Rougé, en surexcitant votre intelligente curiosité et votre intérêt pour les choses de l'âme, n'a pu les satisfaire dans l'espace d'une heure. D'ailleurs, tout en s'attachant de préférence à l'exposé des doctrines les plus anciennes de l'Egypte, il a dû, pour que ce tableau en raccourci fût aussi complet que possible, y réunir, sans confusion toutefois, des textes de divers lieux et de divers temps, empruntés aux longs siècles qui s'étendent depuis Ménès jusqu'à l'invasion des Pasteurs. Or, si l'école de M. Cousin répétait à satiété pendant ma jeunesse : *Après l'analyse, la synthèse;* si M. de Rougé a fait devant vous une heureuse application de cette maxime en résumant les résultats de longues années d'études, on peut dire aussi : *Après la synthèse, l'analyse.* Or nous nous limitons aujourd'hui à la durée de quelques générations, et nous chercherons à prendre sur le fait, au moment où elle s'accomplit, la *transition du Monothéisme au Polythéisme,* transition dont les traces certaines nous demeurent dans des monuments écrits de cette période.

Les textes relatifs à la Religion et qui appartiennent aux IVe, Ve et VIe dynasties sont peu variés et surtout ils sont assez brefs pour avoir besoin d'être commentés les uns par les autres. Sauf une inscription fréquemment répétée, dont je parlerai tout à l'heure et avec détail les documents épigraphiques de cette nature ne consistent guère alors que dans la mention de tel ou tel sacerdoce exercé par le possesseur de tel ou tel tombeau. Les peintures sépulcrales, qui plus tard représenteront des *scènes mythologiques* si compliquées, offren partout alors des représentations de la vie privée. Cependan nous savons aussi que les domaines ou certains domaines du défunt y sont représentés sous la forme symbolique d'hommes et de femmes apportant divers produits[1]. Il y a donc, dans ces peintures ou ces bas-reliefs, autre chose que la copie exacte de la vie réelle; n'oublions pas cette remarque : elle

[1] Lepsius, *Denkmäler* II, 19-22, 28, 31, 32, 42, 46, 47, 76.

nous servira à bien comprendre un élément d'une autre nature qui se trouve aussi dans les décorations sépulcrales.

2. Inscription religieuse de la nécropole de Saqqarah à un Dieu unique.

Parmi les inscriptions variées relatives à la vie privée ou publique, une inscription religieuse uniforme figure dans chacun de ces monuments, du moins dans la nécropole de Saqqarah qui comprend toute la durée de la période étudiée en ce moment; elle est gravée au-dessus de l'entrée des tombeaux et sur la stèle que l'on trouve à l'intérieur. En voici la traduction telle que l'a donnée M. Mariette. Le style de l'original, que j'ai rigoureusement collationné, est laconique, elliptique même, mais les mots sont généralement bien connus[1].

« Proscynème[2] fait à *Anubis*, celui qui est à la porte divine. » Qu'une sépulture lui soit donnée[3] dans l'*Amenti*[4], dans la » contrée de l'ouest, l'ancienne, la bonne, la grande, à celui » qui est *dévoué au grand Dieu*. Qu'il suive les chemins [de la » bonté] suivis, lui qui est *dévoué au grand Dieu*. Que les » offrandes funéraires lui soient faites au commencement de » l'année, à la fête de *Thot*, au 1er jour de l'an, à la fête de la » navigation, à la grande panégyrie, à la fête de la chaleur » [ou du feu], à l'apparition du dieu *Khem*, à la fête de l'ho- » locauste, aux fêtes des mois et des demi-mois et de tous » les jours[5]. »

Quelques textes insèrent entre les mots : *dans l'Amenti* et *dans la contrée de l'ouest*, cette addition : « Après une vieillesse » heureuse et longue. » Ceci montre que le tombeau était construit et décoré du vivant de son possesseur.

Trois personnages mythologiques *Anubis*, *Thot* et *Khem* sont ici nommés; mais aucun d'eux ne porte le titre de *grand Dieu*, ni même celui de *Dieu*, bien que ce terme se soit glissé dans la traduction à côté du nom de *Khem*, où d'ailleurs, comme nous le verrons, il ne constitue pas proprement un contre-

[1] Celui d'holocauste me laisse cependant quelque doute. J'indique entre crochets la correction d'une ou deux légères inadvertances qui m'ont paru échappées au traducteur ou à son imprimeur.

[2] Acte d'hommage religieux.

[3] Au défunt.

[4] Le séjour des morts.

[5] *Revue archéol.*, févr. 1869.

sens, tout au moins pour les contemporains de la VIe dynastie.

L'Être désigné sous le nom de *grand Dieu* ne porte pas ici de nom spécial : c'est le *Dieu par excellence*, celui que continuèrent à proclamer les *hymnes monothéistes* dont M. de Rougé a signalé le maintien dans le culte traditionnel des Egyptiens durant leur histoire tout entière et jusqu'aux siècles des dominations grecque et romaine. C'est lui que désignent aussi, même sans lui donner l'épithète de *grand*, comme s'il n'y avait pas à le distinguer d'un autre, deux traités de morale conservés, l'un en partie, l'autre intégralement dans un manuscrit que M. Prisse a pu nommer sans hésiter *le plus ancien livre du monde*. L'importance extrême des dates, même relatives, pour les conséquences à tirer de ces textes nous oblige à nous arrêter sur ce point.

3. Analyse de deux des plus anciens manuscrits. — Doctrine religieuse de l'un et de l'autre. — Dieu unique.

Ce manuscrit[1], dont l'écriture semble indiquer que l'on commence, depuis un temps encore peu éloigné, à passer des formes hiéroglyphiques aux formes cursives, n'est lui-même qu'une copie, peut-être bien postérieure à l'original ; le scribe déclare lui-même que c'est une *copie conforme ;* l'écriture est la même pour les deux traités, et M. Prisse incline à penser qu'elle date de la XIe dynastie ; mais l'original nous reporte à l'époque des pyramides. En effet, dans le premier traité, dont nous n'avons que la fin, il est dit vers les dernières lignes : « C'est alors que le roi de la Haute et Basse-Egypte, *Oer-En*, » mourut ; alors le roi de la Haute et de la Basse-Egypte, » *Snéfrou*, s'éleva en roi pieux dans ce pays entier. » Or *Snéfrou*, c'est le dernier roi de la IIIe dynastie, c'est le prédécesseur de *Khoufou* (le *Chéops* d'Hérodote), auteur de la grande pyramide ; *Oer-En*, c'est-à-dire le *grand En*, c'est assurément, avec une variante d'orthographe, le roi *Hunni*, connu par d'autres monuments comme prédécesseur immédiat de *Snéfrou*. L'on supposera peut-être qu'il s'agissait, dans ce fragment, d'un fait déjà ancien[2] ; mais le second traité, dont

[1] Voy. *Rev. archéol.*, 1re série, vol. XXIX, article de M. Chabas.

[2] Ou encore que cette phrase était placée au début d'un récit effacé entre les deux écrits philosophiques.

texte est beaucoup plus étendu, a pour auteur *Ptah-Hotep*, fils aîné du roi *Assa*, ainsi qu'il se désigne lui-même dans son ouvrage. Or on connaît fort bien la place d'un roi *Assa*, dont le prénom était *Tat-ka-Ra* (stabilité de la substance du soleil); c'est le *Tancheres* de Manéthon, c'est l'avant-dernier roi de la Ve dynastie, ainsi que le constatent le papyrus royal de Turin et les listes monumentales, aussi bien que l'annaliste égyptien, et c'est ce que confirment encore les inscriptions des sépultures contemporaines. Nous sommes donc en pleine époque des pyramides.

Le premier traité contient quelques maximes qui paraissent à M. *Chabas* destinées à montrer que les impressions de l'homme se modifient pour des causes bien futiles : « Un » vase d'eau éteint la soif; une bouchée de perséa réconforte » le cœur...; un petit échec fait trouver un homme *vil*; » peut-être faudrait-il traduire ici : *ridicule*. Et comme l'on trouve un peu plus loin un éloge de la *force d'âme*, on peut penser que l'auteur avait pour but d'inspirer la noblesse de caractère et le dédain d'une vie molle. Mais il ne faudrait pas cependant lui appliquer l'épithète anticipée de *stoïcien*. Le stoïcisme n'était pas grand zélateur des affections ni par conséquent des devoirs de la famille; or, dans les lignes de cet opuscule que l'on a pu comprendre, on reconnaît toute la vénération pour l'autorité paternelle que l'on devait s'attendre à rencontrer à une époque patriarchale et chez une race si attachée à ses traditions.

« Que ta postérité s'instruise de la discipline, dit l'auteur. » Le chef peut diriger ses descendants après (même) qu'il a » terminé sa carrière; leur aliment vient de lui. »

Ce mot *aliment* paraît pris dans un sens métaphorique, pour nourriture de l'esprit et du cœur, sens qu'il a sûrement dans plus d'un passage de cette traduction, et même précisément au sujet des enseignements moraux transmis d'une génération à l'autre.

Mais ce n'est pas tout. Dans le stoïcisme, l'idée de la Divinité est confuse et même grossière, et de là découlent de singulières contradictions dans sa morale elle-même. Il confond la Providence avec la Nature; Grecs et Romains demandaient

à eux-mêmes et non à Dieu la force de suivre partout et toujours la ligne du devoir. Or le contemporain de *Snéfrou* insère entre les deux lignes que je viens de citer cette phrase brève mais significative : « On ne sait pas diriger les choses » que Dieu fait à qui le repousse »; en d'autres termes : les châtiments divins sont irrésistibles, et ils menacent celui qui s'écarte de la voie tracée par Dieu. L'écrivain ne se borne pas à exprimer ici l'*unité de Dieu* par l'absence de toute désignation spéciale; il parle d'un Dieu personnel, d'un Dieu providence. La dénomination de *caché*, *mystérieux*, sens propre du nom d'*Ammon*, si mal à propos confondu par les Grecs avec Jupiter, le galant époux de Junon, se rapportait donc, dans l'esprit des sages de cette époque (si tant est qu'*Ammon* fût alors connu à Memphis), aux profondeurs insondables de l'essence divine et nullement à l'absence d'attributs ni à une séparation absolue entre Dieu et l'homme comme la rêvera plus tard, dans le même pays, l'école d'Alexandrie.

Le second traité est complet; il a une certaine étendue et peut donner lieu à des observations variées. Il est utile de les présenter avant d'en venir aux inscriptions dont nous avons à parler; c'est par des textes plus développés qu'il faut interpréter ceux qui sont plus sommaires; il est conforme à la logique de passer du connu à l'inconnu.

Quelle est donc la doctrine religieuse de *Phtah-Hotep?* Son livre est en quelque sorte dédié à *Osiris*, à qui l'auteur s'adresse au début de son introduction; mais M. *Chabas* fait observer que c'est « le seul Dieu de l'Egypte qui soit nommé » dans ce manuscrit, » et que « l'idée abstraite de la Divinité[1] » intervient fréquemment dans le texte, » de manière à réveiller l'idée d'un *Dieu unique*. La désignation d'*Osiris* y contredit-elle? La réponse affirmative ne serait pas douteuse s'il s'agissait du temps où *Osiris* est représenté d'une part comme l'époux d'*Isis*, comme le père de *Horus*, comme la victime de *Typhon*, et d'autre part comme juge des morts, siégeant au milieu d'un appareil fantastique, assisté de 42 assesseurs, avec

[1] Il veut dire, comme nous le verrons, *l'idée de Dieu*, sans désignation mythologique.

un *Dieu à tête d'ibis* et un *Dieu à tête de chacal;* mais ici rien de semblable. Les mythes compliqués du *Rituel* ne commenceront qu'après de longs siècles à paraître dans les sépultures. Le nom même d'*Osiris* est absent, ou bien peu s'en faut des inscriptions funéraires de la plaine des pyramides : c'est M. Brugsch qui nous en assure[1]; aussi n'y découvre-t-on pas davantage la coutume de désigner le défunt par le titre d'*Osirien*[2]. La partie dogmatique du *Rituel funéraire,* interprétée par la tradition sacerdotale dont nous possédons les commentaires, identifie d'ailleurs *Osiris* avec l'éternité ou plutôt avec l'*Eternel.* « Hier, c'est *Osiris,* dit la Glose; le matin » c'est *Ra* (le soleil)[3]. » N'est-ce pas la traduction du vers de Racine :

Son empire a des temps précédé la naissance.

Mais l'étymologie du nom d'*Osiris* me semble plus significative encore; elle l'est d'autant plus que ce nom se compose de signes à la fois phonétiques et symboliques dont la prononciation et l'orthographe s'accordent pour donner l'idée d'un mot composé, exprimant d'une manière sublime l'immuable Puissance et l'Intelligence souveraine de Dieu. La syllabe *Os* (ou *Es*) est figurée par un *trône,* symbole de la *demeure;* la double syllabe *iri,* représentée par un *œil,* a le sens de *faire,* et spécialement de l'action intellectuelle et morale. Le nom de la divinité invoquée par *Phtah-Hotep* paraît donc signifier originairement : le *Siége permanent de l'action,* ou l'*Immobile agissant,* le Κινητὸς ἀκινητικὸς d'Aristote, ou Celui qui produit et meut les êtres par la puissance intime de son être[4].

Ce n'est pas que l'idée de *pluralité* divine soit entièrement absente du livre de *Phtah-Hotep.* La sagesse que l'auteur veut enseigner y est définie : « La parole de ceux qui com- » prennent les conseils du passé, les secrets qu'entendent les

[1] Brugsch, *Reiseberichte,* p. 43. L'exception pourrait être une inscription douteuse que je rappellerai tout à l'heure.

[2] *Id.*, *ibid.* et de Rougé, *Mémoire sur les monuments des premières dynasties,* passim.

[3] De Rougé, *Études sur le Rituel funéraire,* p. 44.

[4] On pourrait aussi traduire le *siége du regard,* car *iri,* et c'est là ce qui explique son orthographe, signifie aussi la *prunelle de l'œil.* Mais l'autre emploi de ce mot est bien plus fréquent.

» Dieux, » parallélisme d'idées qui, comme on le voit, indique une origine divine à l'enseignement que les générations se transmettent. Cette pensée est assez longuement développée dans la dernière partie du traité, l'une des moins obscures, selon M. *Chabas*, et aussi l'une des plus élevées quant à la nature des préceptes, car on a reproché à d'autres passages non traduits une morale trop facile et trop utilitaire. Dans les dernières pages, l'obéissance, et en particulier l'obéissance filiale, est exaltée avec beaucoup d'insistance comme formant, en quelque sorte, la base de la vertu et du bonheur; tandis que « le rebelle voit la science dans l'ignorance, les » vertus dans les vices. Il commet chaque jour toute sorte de » fraudes; il vit comme s'il était mort...; ce que les sages » savent être la mort, c'est sa vie de chaque jour. » — « Un » fils docile au service de Dieu sera heureux à la suite de son » obéissance; il vieillira, il parviendra à la faveur; il parlera » de même à ses enfants. Précieuse est pour l'homme la dis- » cipline de son père... Ce qu'il a dit au sujet des enfants, » ah! que ses enfants le redisent, en s'alimentant des don- » nées de sa parole...»

On peut observer, comme un trait de mœurs locales et personnelles, chez l'intendant civil, fils du roi *Assa*, ce rapprochement presque naïf entre le bienfait d'une longue vie et celui de la faveur du roi; le même rapprochement se trouve encore deux pages plus loin. Mais ce qui est d'un intérêt plus grand et plus général, c'est l'emploi du mot *Dieu* au singulier et sans désignation mythologique d'aucune sorte, fréquemment répété dans le cours de ces quelques pages. Nous venons d'en voir un exemple; en voici d'autres :

« Aimée de *Dieu* est l'obéissance; la désobéissance est haïe » de *Dieu*. — Un bon fils est un don de *Dieu*. — N'inspirez » pas de terreur aux hommes; être hostile à *Dieu* (et se faire » ennemi des hommes), c'est la même chose. — Ce n'est pas » la terreur de l'homme qui fait la volonté de *Dieu*. »

Pourtant la pluralité des Dieux est énoncée dans le même ouvrage, et le nom même de l'auteur, *sérénité de Phtah*, est formé avec le nom propre du *Dieu* vénéré surtout à Memphis, siége habituel de la monarchie à cette époque. La contradic-

tion est flagrante; la nier serait puéril; ce qu'il faut faire, c'est l'expliquer, s'il est possible.

4. Explication du mot de Phtah, et du culte d'Apis.

Le nom même de *Phtah* peut nous mettre sur la voie, et cette voie M. Mariette l'a ouverte dans son *Mémoire sur la mère d'Apis*, dont quelques expressions peuvent, en matière si subtile et si délicate, donner prise à la critique, mais dont l'ensemble me paraît aussi solide que substantiel, aussi lucide que profond.

Dans la pensée des Égyptiens, le *taureau sacré*, dont, suivant une tradition dont *Manéthon* s'est fait l'écho, le culte remontait aux premiers temps de la monarchie, *Apis*, était un être mystérieux, une transmigration successive de la vie divine dans le corps d'êtres visibles[1], dont la forme animale seule périssait selon les conditions ordinaires de l'animalité. Or l'auteur de ces transmigrations c'était *Phtah*, dont l'attribut était la *règle*, emblème de la justice et de la vérité[2]; il portait le titre de *Père des commencements, auteur du monde*[3], père d'*Osiris*, dans la personne d'*Apis* à qui il donnait la vie dans un rayon de foudre, émané du feu céleste[4], et identifié avec *Osiris* lui-même, en vertu de ce principe fondamental de la théogonie du sacerdoce égyptien à toutes les époques[5], savoir que le Dieu suprême s'engendre perpétuellement dans un Fils identique à lui-même, comme le disent des textes formels[6]. Quant au nom même de *Phtah*, il signifie *ouvrir* et par conséquent *dévoiler;* c'est Dieu considéré comme se manifestant *au monde*, et sans doute aussi, quand le Panthéisme prévalut, comme se manifestant *dans le monde*.

Or, Messieurs, si nous nous arrêtons au fait de la génération divine, telle que la concevaient les Egyptiens, n'êtes-vous

[1] Mariette, *Mémoire cité*, p. 17, 18, 53, avec renvois à Plut. *De Is. et Os* 20, 29, 43 ; *Sympos.* VIII, 1 ; — Hérod. III, 28 ; — Diod. I, 85.

[2] Mar., *ibid.*, p. 37.

[3] *Ibid.*, p. 39.

[4] *Ibid.*, p. 63.

[5] *Ibid.*, p. 88.

[6] Voy. Champollion, *Lettre* XI, et la Conférence de M. de Rougé, ainsi que son *Mémoire sur la statuette Naophore du Vatican*, inséré dans les *Annales*, t. XIII, p. 343 (4e série), 1851.

pas frappés de ce rapprochement d'idées : *Phtah-Hotep*, personnage de haut rang, membre de la famille royale, devait être instruit de la doctrine relative au *Dieu* dont il portait le nom et que l'on adorait dans la capitale de l'empire. Eh bien! à quelle occasion parle-t-il des *Dieux*, lui qui partout ailleurs ne paraît pas considérer la Divinité comme pouvant être multiple? C'est dans le passage où il identifie les paroles qu'entendent *les Dieux* avec celles qu'un père transmet à ses fils sur la terre et qui, de génération en génération, doivent remonter à un enseignement divin. N'est-il pas dès lors naturel de penser que ces *Dieux*, ce sont des émanations du Dieu suprême, issues de cette génération, où le fils est identique à son père? Enfantement mystérieux où *le grand Dieu s'engendre lui-même*, comme le dit un passage du *Rituel*, que l'on retrouve sur un cercueil de l'ancien empire, probablement antérieur même à la XIIe dynastie[1]. Une glose, trop ancienne, pour avoir été isolée du texte et reportée par la formule ordinaire dans le commentaire consacré, y ajoute ces mots : « Je suis l'eau, je suis *l'abîme, père des dieux*[2]. » La doctrine sacerdotale semble donc avoir primitivement confondu la naissance des Dieux avec la génération permanente de l'Être éternel se donnant naissance à lui-même; nous voilà loin de la naissance de *Persée* et d'*Hercule*.

5. Commencement du Polythéisme. — La lumière visible confondue avec la lumière invisible.

Revenons maintenant aux inscriptions de la période des pyramides. Il est incontestable que les noms mythologiques s'y sont pas rares. Ils y sont peu variés cependant; mais ceci ne prouverait pas absolument qu'il y eût alors beaucoup moins de types principaux dans cette mythologie qu'aux temps les mieux connus de l'histoire d'Egypte; M. de Rougé nous l'a dit : « On adora en divers lieux de ce pays, sous des noms divers, des divinités semblables. » Sans doute le peuple les distingua en personnalités différentes, quand il les

[1] Lepsius, *Alteste Text des Todtenbuchs*, cf. Todt. XVII, l. 3.

[2] L'eau symbole de la fécondité universelle (ἄριστον μὲν ὕδωρ). — Voyez Rougé, *Étude sur le Rituel funéraire*, p. 42.

vit réunies ; mais elles représentaient symboliquement la même idée. Comme nous n'avons guère à étudier en ce moment que des sépultures voisines de Memphis, ce seront surtout les objets d'adoration connus dans cette ville qui nous seront montrés ici.

Le nom d'*Osiris*, qui sera plus tard par excellence la *divinité des morts*, et celui d'*Isis*, sa sœur et son épouse, ne se retrouvent point dans les inscriptions citées par M. de Rougé dans son *Mémoire sur les Monuments des premières dynasties*, sauf deux inscriptions très-suspectes à mes yeux[1], car par le contexte elles diffèrent notablement des autres monuments de ce temps-là ; non que personne accuse les savants modernes de les avoir forgées ; mais elles peuvent avoir été ajoutées après coup par les anciens habitants de l'Egypte.

En nous bornant à celles que leur concordance doit nous faire tenir pour authentiques, il faut reconnaître que le sacerdoce d'*Apis* existait dès le temps de la IVe dynastie[2], ainsi que le culte de *Phtah*, sous son propre nom[3]. Mais *Phtah* était-il seulement lumière, justice et démiurge intelligible[4] ? *Apis* était-il seulement la manifestation prétendue d'un être spirituel ? Ce serait aller bien loin que de le soutenir ; nous sommes ici à une époque de transition. Un texte funéraire[5] semble identifier *Phtah* et *Horus*, en donnant au premier pour symbole l'*épervier*, figure ordinaire du second ; et divers autres textes également fort anciens paraissent identifier le sacerdoce de *Horus* avec celui du *Soleil*[6], confusion qui du reste fut certainement opérée plus tard : pour les Grecs, en effet, *Horus* devint *Apollon*. Ce serait donc, si les deux assimilations sont certaines, le Démiurge confondu avec son œuvre la plus brillante, la lumière visible confondue avec la Lumière incréée, le passage d'une conception sublime à une conception grossière ; il faut le déplorer, mais on ne peut

[1] Voy. ce *Mémoire*, p. 46, 49, 65.
[2] *Ibid.*, p. 44, 51 ; cf. 22 et 58-59 ; et Brugsch, *Reiseberichte*, p. 40.
[3] *Ibid.*, p. 70-71, 109.
[4] V. *Supra*.
[5] *Ibid.*, p. 70.
[6] *Ibid.*, p. 72, 79, 94, 95.

guère le méconnaître. Enfin le personnage de *Thot*, que les Grecs appelèrent *Hermès* (Mercure) le considérant comme *dieu de la science*, a aussi un sacerdoce distinct, sous la IVe comme sous la VIe dynastie. Sans doute l'allégorie est transparente : Thot, le *scribe divin*, a dû représenter l'Intelligence éternelle; mais il est déjà figuré sous le symbole de l'*Ibis*, et, une fois la figure animale adoptée pour représenter une idée religieuse, il est inévitable que le symbole se transforme en un personnage dont le souvenir réveillera dans les esprits une tout autre idée que celle de l'Être souverain.

6. Progrès du Polythéisme. — Introduction des divinités femelles.

Une autre altération, bien grave aussi et appartenant déjà à la IVe dynastie, c'est l'*Introduction de divinités femelles*, à l'aide desquelles une mythologie complète et anthropomorphique va inévitablement se former. Ici encore la transition ne sera pas bien difficile à discerner. *Phtah* s'est dédoublé dans la personne de *Ma*, dont le nom (féminin) signifie *justice* et *vérité*, et ces deux mots peuvent s'écrire avec l'idéogramme de la *règle*, image aussi de *Phtah*. *Ma* est donc la déesse, la personnification de l'une et de l'autre. Certes, Messieurs, en trouvant ici encore le maintien de cette idée magnifique que nous avons reconnue plus haut, en voyant que les Egyptiens persistaient, même dans cette marche descendante, à identifier la Vérité substantielle et la Justice substantielle, on ne peut méconnaître l'écho, graduellement affaibli, d'une conception sublime de la Divinité; le peuple qui, même sous une forme bien regrettable, formulait un pareil dogme (car c'est bien le peuple entier et non pas seulement ses *Socrate* et ses *Platon*) avait entendu, dans la tradition de ses pères, la voix de Celui qui s'est défini lui-même : *Je suis celui qui suis*. Mais cette altération nouvelle que nous observons ici, ce fractionnement de l'Être divin en personnages de sexes différents n'en est pas moins une dégradation profonde. Non-seulement l'idée de l'Unité divine devient de plus en plus confuse; mais sa Puissance créatrice va être conçue sous la forme de la fécondité terrestre et se confondre avec celle des êtres matériels.

Chez les Egyptiens, le *taureau* fut le symbole de cette fécondité, et le taureau, nous l'avons vu, était l'animal de

Phtah. Le nom de *Khem*, que nous avons rencontré dans la formule ordinaire des inscriptions funèbres de ces temps-là, représente aussi la production terrestre, considérée comme énergie divine. *Hathor*[1] et *Neith*[2] sont, avec *Ma*, les seules déesses dont le culte soit bien constaté durant la période qui nous occupe, car de *Hake-t*[3] nous ne trouvons qu'une mention isolée, et ce nom, qui me paraît avoir signifié *la dominatrice*, pourrait bien n'être qu'une épithète; peut-être en est-il de même de *Saf*[4]. Mais déjà, sous l'auteur de la seconde pyramide de Gizeh, *Hathor* et *Neith* ont un sacerdoce[5]; et bientôt, si ce n'est dès ce même règne, le nom de *Hathor* est écrit par un rébus qui en fait connaître la signification véritable, le caractère à la fois idéographique et phonétique; il représente en effet la coupe conventionnelle d'une maison *Ha-t*, signe dont l'emploi est d'ailleurs très-connu dans l'écriture hiéroglyphique, et, dans l'intérieur, un épervier, *Hor*.

C'est donc la *demeure de Hor*, le sein dans lequel il est conçu. Sans doute la fable de *Horus*, telle qu'elle se lira plus tard, n'est pas formée encore; il y a même quelque lieu de penser que l'Épervier pouvait être pris alors pour le symbole des Êtres divins en général[6]; mais le principe est introduit: on admet que la Divinité est produite par une mère; *Neith* aussi sera dite *mère du soleil*[7]. Dès lors l'abîme qui sépare la substance divine de la substance matérielle se dérobe à des yeux aveuglés; le Panthéisme va couler à pleins bords!

L'orgueil et la flatterie aidant, l'idée de la pluralité divine,

[1] De Rougé, *Mém. sur les mon. des premières dyn.*, p. 54, 60, 83, 116. — Brugsch, *Reiseberichte*, p. 37.

[2] De Rougé, *Ib.*, p. 63, 83.

[3] *Ib.*, 88.

[4] *Ib.*, 43, 84.

[5] *Ib.*, 54, 63.

[6] *Ibid.*, 70, 72, 78, 79; mais sur une tombe princière de Saqqarah, *Horus* est opposé à *Seth*, p. 58-59.

[7] V. *Mémoire sur la statuette Naophore du Vatican*. A la fin de la VIe dynastie, une reine porte le nom de *Neith-aker*, *Neith la Sage* (la *Nitocris* de Manéthon). Pour recevoir une épithète, il faut que le mot *Neith* ne soit pas considéré comme représentant un attribut.

quelque confuse qu'elle soit encore, produit déjà l'*apothéose des rois*. Dès le temps de la IVe dynastie, ils ont leurs prêtres, et *Snéfrou*, le dernier roi de la IIIe, eut un culte commémoratif entretenu pendant des siècles[1]. Il est vrai, un sacerdoce royal des pyramides[2] pourrait être considéré comme la célébration de sacrifices funèbres aux tombes royales; mais, vers le temps de *Khefren*, les noms de *Horus* et de *Seth* sont donnés à un roi[3], et, vers la fin de la VIe dynastie, nous trouvons l'apothéose formelle d'un roi qui paraît encore vivant; il est vrai que c'est par un fonctionnaire[4].

Les offrandes d'animaux domestiques et de productions du sol faites près des sépultures, spécialement à *Anubis*, le génie-chacal, gardien des morts, qui probablement n'était pas encore fils d'*Osiris*, du moins dans le sens mythologique, sont la partie la mieux connue, la seule assez bien connue du culte égyptien de ces temps-là. Elle est sans cesse rappelée dans les peintures ou les bas-reliefs[5], c'est dire assez combien était puissante en Egypte la préoccupation de l'autre vie. Nous avons vu quelle précaution l'on prenait pour mettre le corps à l'abri de toute atteinte, même lorsqu'on ne connaissait pas encore la science des embaumements[6]. Des scènes de funérailles sont représentées sur les tombes de *Saqqarah* : des barques accompagnées d'autres barques transportent, dans des édicules fermés, les corps des défunts[7].

Mais, par une hardiesse de l'art, expression énergique d'une vive croyance à la persistance de la vie, le défunt lui-même, le maître, toujours reconnaissable à sa grande taille ou à son bâton de commandement, se montre debout au milieu de la barque qui porte son corps au tombeau; ou plutôt, car telle

[1] De Rougé, *Mém. sur les mon. des premières dyn.*, p. 41.

[2] *Ibid.*, p. 63, 101, 109, 129. Je doute que cette interprétation puisse convenir aux titres sacerdotaux cités par Brugsch à la page 37 des *Reiseberichte*.

[3] *Ibid.*, p. 58-59.

[4] *Ibid.*, p. 143.

[5] Lepsius, *Denkmäler* II, 17, 19-22, 35, 45, 46-47, 64 *bis*, 69, 70, 76, 87.

[6] Du moins tels qu'ils furent pratiqués depuis. — Voy. Mariette, *Rev. archéol.*, janvier 1869; et Brugsch, *Gräberwelt*, p. 9-11.

[7] Mariette, *Rev. Arch.*, févr. 1869. Cf. Lepsius, *Denkm.*, *passim*.

est ici la pensée dominante, celle qu'exprime la formule citée plus haut, il se dirige vers « l'*Amenti*, l'ancienne, la bonne, » la grande. » Ces épithètes données au séjour des âmes montrent assez que les Egyptiens le considéraient comme leur véritable demeure, comme le but réel de leur existence terrestre. C'est encore le défunt qui, assis ou debout et avec des proportions colossales, reçoit aux jours marqués, ou même tous les jours d'après la formule que nous avons vue, les dons qu'apportent des serviteurs et que l'on entasse devant lui sur une table. Parmi ces offrandes figurent des quartiers d'animaux dont l'immolation est aussi représentée. Comme offrandes végétales, l'eau, l'encens, sept espèces d'huile, deux collyres (ou parfums), du linge se trouvent désignés sur les tombes les plus anciennes; mais plus tard on y ajouta cinq espèces de vin, deux de bière, des fruits, des légumes; c'est alors aussi que l'on y trouve des oiseaux et des quartiers de bétail[1]. De rares tableaux présentent des scènes de libation; une ou deux fois seulement le prêtre paraît lire des formules sacrées[2].

Mais nulle part on ne voit, parmi les monuments de cette période, d'autres temples que les tombeaux eux-mêmes, sauf le temple découvert près du grand sphinx des Pyramides et qui est considéré comme n'étant pas moins ancien[3]. Il est vrai qu'un grand personnage du nom de *Ti* porte les titres de *Chef des sacrifices* et de *Chef de toutes les purifications*. Mais il ne faut pas oublier que les Pasteurs, dans leur grande invasion, ont presque tout ruiné excepté les tombes et que ces monuments avec leur décoration sont tout ce qui nous reste aujourd'hui du plus antique développement des arts.

FÉLIX ROBIOU.

[1] Mariette, *Revue archéologique*, février 1869. — Cf. *Denkm.* (v. *supra*.
[2] Mariette, *ibid.*
[3] De Rougé, *ubi supra*, p. 49.
[4] De Rougé, p. 96.

Enseignement philosophique.

DE QUELQUES NOUVEAUX OPUSCULES DE DESCARTES

ET DE

L'ÉTAT ACTUEL DE L'ENSEIGNEMENT PHILOSOPHIQUE.

Les questions philosophiques prennent chaque jour plus d'importance. On comprend qu'elles sont intimement liées aux questions théologiques. Quelques auteurs imprudents les ont séparées, et, tout en empruntant les principaux dogmes *théologiques*, ont déclaré la philosophie indépendante et constituant des dogmes qu'ils ont appelés *naturels*. Tout ce qui sert à éclairer cette question est essentiel à connaître en ce moment. C'est pour ce but que nous croyons devoir parler des *Nouveaux opuscules*[1] de Descartes, et reproduire l'article que M. Hauréau a consacré à cet ouvrage. Nous ferons suivre ses divers jugements de M. Hauréau de quelques appréciations qui relèveront quelques-unes de ses assertions, et montreront l'état actuel des questions philosophiques.

Voici l'article de M. Hauréau :

« La philosophie française, nous dit M. Foucher de Careil, s'honore avec raison d'avoir *Descartes* pour fondateur et pour maître. La science moderne est son ouvrage. Il l'ouvre et la constitue. »

« Nous ne pouvons nous défendre de signaler dans cet exorde un injuste dédain pour de grandes gloires. Il suffit de nommer *saint Thomas*, ses nombreux *adversaires* et ses nombreux *disciples*, pour rappeler que des systèmes divers de philosophie ont été professés, en France même, par d'illustres docteurs, longtemps avant le jour natal de Descartes. Existe-t-il d'ailleurs, comme on paraît le supposer, une *philosophie française?* Cette philosophie nationale ne peut être considérée comme affranchie de toute obligation à l'égard des philosophies

[1] *Œuvres inédites* de Descartes, précédées d'une introduction sur la Méthode par M. Foucher de Careil ; 2 vol. in-8°; à Paris, chez Durand.

étrangères : et, en effet, il n'y a pas un philosophe français avant ou après Descartes, qui n'accorde volontiers l'hommag d'une reconnaissance méritée au savant chancelier d'Angle terre, *François Bacon*. A notre avis Descartes n'a pas plu fondé la philosophie française qu'inventé la science moderne De cette belle renommée, dont il jouira désormais dans tou les âges, il doit bien quelque chose à d'ingénieuses décou vertes; mais il en doit certainement la plus grande part, et la plus légitime, au succès définitif de la *révolution* qu'il a faite non-seulement dans la science, mais encore dans la société moderne, en *sécularisant la philosophie*.

Pour tout Philosophe un peu érudit, ce n'est pas Descartes qui a *sécularisé* la Philosophie, ce sont ceux qui ont partagé les vérités qu'il faut croire ou pratiquer en vérités *naturelles* et vérités *surnaturelles*, et en comprenant dans les vérités *naturelles*, Dieu, l'homme, les devoirs, trouvés dans l'homme. Ceux qui ont fait cette séparation étaient presque toujours des professeurs non laïques, mais il est clair qu'en puisant leur science exclusivement dans une *source naturelle*, qu'ils déclaraient commune à tous, tous pouvaient y puiser; et voilà l'enseignement *sécularisé*. C'est ce qui dure encore pour tous ceux qui n'admettent pas que Dieu a imposé dès la création à Adam *ce qu'il devait croire et faire pour être sauvé*. Ceci est avoué comme historique, et c'est ainsi seulement que ces vérités ne sont pas *sécularisées*, c'est-à-dire livrées à l'investigation de chaque individu.

» L'entreprise avait été commencée par *Bacon*. Cependant, malgré toute la liberté de son génie, Bacon n'avait pas poussé loin cette réforme. Sa revendication des *droits de l'expérience* est assurément pleine de sagesse; c'est un vif plaidoyer en faveur du bon sens contre tous les déréglements du *dogmatisme* (philosophique aristotelicien) ; mais le langage de Bacon est encore celui des *scolastiques;* malgré son mépris déclaré pour les subtilités des logiciens, il est subtil, et il fabrique son tour d'autres *toiles d'araignées*.

C'est à ces *toiles d'araignées*, ayant leur source dans la philosophie et la terminologie *Aristotélicienne*, que l'on veut faire revenir la philosophie : on n'y parviendra pas; seulement on la *sécularisera* de plus en plus.

» Avec Descartes, quel changement ! Voici un philosophe sans pallium, sans toge, sans jargon, qui parle la langue de tout le monde, qui, sans invoquer aucune autorité, enseigne à douter, à penser, à croire, et qui, afin de n'être pas lui même pris pour un maître, montre à chacun comment il doit

interroger sa raison sur les vérités philosophiques, ainsi que Luther avait dit à chacun de chercher *dans sa conscience* les vérités religieuses. Oui, sans doute, c'est un éminent révolutionnaire, et de lui date une ère nouvelle. Que les gens qui dénoncent encore les méfaits de Voltaire et de Rousseau veuillent bien leur associer ce noble esprit; il n'a pas mérité moins de malédictions, car il n'a pas fait moins de ruines. Non pas sans doute par la propagande de sa doctrine, mais par celle de sa *Méthode*.

M. Hauréau a ici parfaitement raison. La langue claire, directe, intelligible à tous n'eût pas été plutôt parlée qu'elle entraîna tous les esprits; elle balaya tout le jargon *Aristotélicien*, et passablement ridicule, des écoles, C'est ce qui explique surtout la prompte promulgation du Cartésianisme parmi les femmes [1]. — C'est ce qui arrive en ce moment. Un article de Vacherot ou de Renan, etc. emporte plus d'esprits que toutes les subtilités *Aristotéliciennes* que l'on trouve dans quelques nouvelles philosophies. Car elles se servent d'un langage qu'il faut longuement apprendre, en opposition à un langage usuel, qui sera toujours préféré.

» Dès le milieu du 18e siècle, la doctrine de Descartes est à peu près abandonnée. Il y a 30 ans environ, on travaille à la remettre en honneur, et l'on s'y emploie avec toute l'ardeur d'un généreux enthousiasme, avec toutes les ressources d'une éloquence justement admirée; mais après avoir rencontré de nouveau quelques prosélytes au sein de l'école, la doctrine de Descartes retombe dans le discrédit, et les *idées innées* retournent au pays des chimères faire compagnie avec les *tourbillons*. Cependant qui recueille le profit de leur nouvelle disgrâce? Ce n'est pas le *dogmatisme scolastique*; ce n'est, comme dit Montaigne, ni *baroco*, ni *baralipton*: il ne reste de la vieille idole que de beaux débris, vénérables pour les antiquaires. Mais rendue laïque par Descartes, la Philosophie demeurera libre à jamais de toute contrainte servile. La Raison, initiée par Descartes à la connaissance de ses droits, ne les abdiquera plus.

M. Hauréau veut parler ici de M. Cousin et de quelques-uns de ses disciples. Il est très-vrai, comme il le dit, que leurs efforts sont vains. Mais il est vrai aussi que la victoire ne reste pas au Dogmatisme scholastique, ni au

[1] Voir le livre de M. Foucher de Careil : *Descartes et la Princesse palatine ou l'Influence du Cartésianisme sur les femmes au 17e siècle*. Paris, Duand, 1862.

baroco ou *baralipton*. Quelques philosophies, telle du P. *Liberatore*, en particulier, cherchent à ressusciter ces mots, et cette méthode; c'est une école qu'il forment dans l'école. Mais ils ne font de disciples que dans le public qu'ils tiennent sous leurs mains dans quelques maisons; au sortir de là ces disciples doivent abandonner cette langue pour être entendus. Et pendant ce temps la doctrine qui a enseigné les vérités naturelles laïques, et appartenant à tout homme, se propage. C'est là l'hérésie qui ronge les croyances chrétiennes.

» On se persuade sans peine qu'attribuant à Descartes un tel mérite, de tels services, nous avons éprouvé une vive émotion en apprenant la découverte faite par M. Foucher de Careil.

» Le plus ancien et le plus fidèle historien de Descartes, *Baillet*, avait désigné sous le nom de ce philosophe *divers traités* qui n'avaient jamais été confiés à la presse, et dont les plus scrupuleux éditeurs avaient recherché vainement quelque exemplaire manuscrit sur les rayons de toutes les bibliothèques. La nouvelle était que M. Foucher de Careil venait de retrouver quelques-uns de ces traités.

» Et ce n'était pas un vain bruit. Voici l'histoire sommaire de cet événement. Descartes étant mort à Stockholm en 1650, *Chanut*, ambassadeur du roi de France à la cour de Suède, et grand Cartésien, reçut en présent *quelques opuscules inédits* de l'illustre défunt. Comme il les faisait transporter en France, le bateau chargé de ce trésor fit naufrage à Paris même, au port de l'Ecole. La caisse qui contenait les manuscrits de Descartes n'ayant toutefois séjourné que trois jours au fond de l'eau, les manuscrits furent sauvés. Plus tard, *Chanut* en fit don à *Clerselier*, un des amis les plus ardents et les plus éclairés de Descartes.

» En 1676, *Leibnitz* étant à Paris les reçut en communication et les copia de sa main. Dès lors, on en perd la trace. Que sont-ils devenus? On l'ignore. Quant aux copies de Leibnitz, que l'on croyait aussi depuis longtemps perdues, elles ont été enfin tirées de l'épaisse poussière qui les recouvrait, dans une armoire ignorée de la bibliothèque de Hanovre, par M. Foucher de Careil.

» Publiés aujourd'hui, avec quelques *Lettres*, par l'heureux auteur de cette découverte, les *Opuscules de Descartes*, autrefois signalés par Baillet, offrent plus d'intérêt aux mathématiciens, aux physiologistes, qu'aux philosophes. Dans une

docte *préface*, M. Foucher de Careil disserte abondamment sur la valeur relative de ces divers écrits. Notre incompétence en tout ce qui concerne les sciences physiques et mathématiques nous défend de discuter les jugements de M. Foucher de Careil sur cette partie des œuvres nouvelles de Descartes. Mais nous ne pouvons nous abstenir de faire quelques réflexions sur le reste.

Nous applaudissons nous-même à la découverte et à la publication de ces manuscrits. Ils jettent un jour nouveau sur Descartes et le Cartésianisme.

» Un écrit latin de la jeunesse de Descartes, intitulé *Pensées*, commence par cette phrase :

« Comme un acteur met un masque pour ne pas laisser » voir la rougeur de son front, de même moi, qui vais mon- » ter sur le théâtre de ce monde où je n'ai été ici que specta- » teur, *je parais masqué sur la scène.* »

» Cet écrit est de l'année 1620. Descartes a 23 ans, et son occupation première, à l'instant où il se propose de paraître sous les regards du public, est qu'il doit se masquer. La jeunesse n'a pas ordinairement un tel excès de circonspection. Le propre des jeunes écrivains est, au contraire, d'aborder la scène avec une confiance avouée, de pécher par l'audace, et de braver même le scandale. Qui ne pardonne à la jeunesse les plus grandes intempérances, quand toutefois elles ne trahissent pas un cœur pervers, manque à son égard de justice. C'est un droit, *c'est presque un devoir pour elle de dépasser la mesure en traitant les questions morales.* On devient toujours assez tôt sage, cauteleux et poltron.

On trouvera certainement que cette théorie, que c'est un *droit* et même un *devoir* de dépasser *la mesure* en *traitant les questions morales*, est par trop singulière dans la bouche d'un philosophe. S'il y a quelque chose d'important et de personnel à l'homme, c'est la règle qu'il est obligé de suivre. Il est vrai que dès que ce n'est plus Dieu qui a imposé la règle morale à l'homme, mais que c'est l'homme qui la trouve *naturellement* en lui-même, les jeunes gens ont autant de droits que les vieillards; et comme ceux-ci ils *peuvent s'en donner à leur gré.*

» Mais, dès l'âge de 23 ans, Descartes *prend un masque*, et le prend par système. On ne s'étonnera pas, après avoir pesé les termes de cette étrange confidence, de le voir, à l'âge mûr, se ménager par toutes sortes de concessions des alliances utiles,

des neutralités opportunes, voir partout des piéges et en dresser lui-même, faire des questions et ne jamais répondre à celles qui lui sont faites, surveiller son langage et celui de ses disciples, de ses amis, traiter en un mot en diplomate toutes les affaires de la Philosophie, et avec une égale habileté *dans la dissimulation et dans l'intrigue.*

C'est en effet par tous ces moyens que la Philosophie de Descartes s'est introduite dans le monde, et y a peu à peu triomphé de la Méthode traditionnelle qui, détruite en principe par ceux qui avaient créé une philosophie naturelle comprenant Dieu et l'homme, existait encore en pratique dans toutes les écoles.

» Il était alors si périlleux de déclarer les vérités les plus simples ! L'erreur exerçait alors sur tout le domaine de *la philosophie* une surveillance si assidue, et avait tant de puissance pour se venger des déplaisirs qne pouvait lui causer un élan quelconque de liberté ! Descartes doit paraître masqué sur la scène, s'il est soucieux d'éviter le sort de Galilée et de Vanini. *Les théologiens de nos jours sont assez favorables en général au Cartésianisme ;* mais sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, les arbitres de l'orthodoxie ont varié. Que l'on prête l'oreille aux véhéments discours des contemporains de Descartes, défenseurs officiels de la *tradition catholique ou de l'hérésie protestante :* les uns et les autres parlent de *supplices.* Et cependant l'habile homme n'a pas un instant déposé son masque. S'il l'avait fait, que serait-il advenu ?

Oui, comme M. Hauréau, nous croyons que l'*erreur* exerçait une grande surveillance sur le domaine de la philosophie ; mais à cette occasion il a tort de prononcer le nom de *catholique.* Ce n'était pas l'*Évangile* qui dictait les terribles sentences. C'était *Aristote.*

Quand le 2 septembre 1624, la Sorbonne censure des Thèses philosophiques, *c'est parce que*, dit-elle, *elles étaient publiées contre Aristote*[1].

Quand à la suite de cette censure le *Parlement*, par décret du 4 septembre, ordonne aux trois auteurs de ces Thèses « de sortir de Paris dans les 24 heures, » avec défense de se retirer dans les villes et lieux du ressort de cette » cour, enseigner la Philosophie en aucune des Universités, icelui et à toutes » personnes de quelque qualité et conditions qu'elles soient, mettre en dis- » pute les *propositions contenues esdites thèses*, les faire publier, vendre et » débiter, *à peine de punition corporelle*, soit qu'elles soient imprimées en ce » royaume ou ailleurs ;

[1] Voir ce décret de la Sorbonne dans *Collectio judiciorum*, etc., de d'Argentré ; in-fol., t. III, 1re part., p. 215.

» Quand il fait défenses à toutes personnes A PEINE DE LA VIE, tenir ni » enseigner aucunes maximes *contre les auteurs anciens et approuvés*, ni » faire aucunes disputes que celles qui seront approuvées par les docteurs de » ladite Faculté de théologie [1] ; »

Quand, dis-je, le Parlement porte ce décret draconien, il est clair comme le jour que ce sont des persécutions *en faveur d'Aristote*. L'Évangile n'a rien, absolument rien à voir en cela [2].

Quand le 28 octobre 1691 les membres de l'Université de Paris « reçoivent » avec une soumission parfaite les *ordres* de Sa Majesté de ne pas enseigner » quelques propositions Cartésiennes [3] ; c'est encore pour défendre *Aristote*.

Quand le 31 décembre 1693 la Sorbonne enjoint à tous les Professeurs de philosophie de ne point enseigner certains principes philosophiques nouveaux, c'est *pour ne point dévier de la doctrine d'Aristote* [4].

Tous ceux qui portaient ces censures ne les avaient pas prises dans l'*Évangile*, mais dans *Aristote*.

Il en est de même de la condamnation de *Galilée*. Le jour commence à se faire sur le célèbre procès; qu'on lise le fameux *Dialogue sur le système du monde*, et l'on verra que toutes les raisons données contre Galilée sont tirées d'*Aristote* et veulent faire prévaloir ses sentences contre l'expérience. On n'a pas encore assez fait ressortir cette vérité : ce sont encore des *Aristotéliciens*, et non des *Théologiens* qui prononcent sa condamnation. — Que ceux qui veulent encore nous ramener à *Aristote* réfléchissent sur toutes ces sentences, sur leur inutilité et sur les funestes effets qu'elles ont produits.

» Il ne faut pas qu'on nous accuse de trop approuver *la dissimulation*, par excès de zèle pour la mémoire de Descartes. Nous reconnaissons simplement ici qu'en d'autres temps, en des temps aussi différents qu'éloignés du nôtre, la Raison ne pouvait attaquer à découvert les formidables retranchements de *la superstition* sans rechercher le martyre, et qu'après la tragique aventure de Toulouse, la Raison devait plutôt, dans l'intérêt bien entendu de sa cause, faire preuve de prudence que de courage. Mais, d'autre part, nous accordons volontiers que l'habitude du masque n'a pas toujours porté bonheur à Descartes, et que pour s'être tenu constamment en garde contre les périls de la sincérité, il a fini par perdre l'exact discernement de ce qu'il est permis de taire et de ce qui ne l'est pas.

[1] Voir *Collectio judiciorum*, etc., de d'Argentré, t. II, 2e part., p. 147.

[2] Voir les *Thèses* et la singulière et aristotélicienne *Réfutation* qui en fut faite par le docteur Morin. In-12, Paris, 1624.

[3] Voir la pièce dans les *Annales*, t. XVI (3e série), et la *Collect. jud.*, t. III, p. 149.

[4] Voir *ibid.*, p. 150.

M. Hauréau fait très-bien d'imputer à la *superstition* la plupart des persécutions suscitées contre la philosophie. Car il y avait une véritable *superstition*, nous pouvons dire un *fanatisme*, une *adoration* pour *Aristote*, dans presque toutes les écoles. Les preuves abondent, nous en avons donné quelques-unes[1]. L'Évangile était hors de cause et de combat, c'était *Aristote* qui s'était mis à sa place.

» Ainsi, plus d'une fois Descartes a *manqué de franchise sans nécessité*, et, par exemple, dans l'unique dessein de s'attribuer quelque thèse dont il n'est pas l'auteur. Elève distingué du collége de La Flèche, très-versé dans la connaissance des principaux philosophes de l'antiquité, il ne les nomme jamais. Mais s'il affecte à leur égard un tel mépris, c'est par calcul : confessons même qu'il a recours à certains artifices de langage pour paraître ignorer ce qu'il n'ignore pas. Cet argument célèbre des *Méditations*, que l'on s'étonne aujourd'hui de retrouver tout entier *dans saint Anselme*, Descartes le donne pour sien, sachant très-bien qu'il prend le bien d'autrui.

M. Hauréau a parfaitement raison. La philosophie Cartésienne a été un leurre, une tromperie jetée à la face du monde. Le Doute raisonnable était connu avant lui, ainsi que la plupart de ses arguments. Ce qui lui a valu sa victoire c'est son langage populaire, clair, précis, intelligible, contre la langue barbare, obscure, subtile, inintelligible des écoles. Dieu, l'âme, les devoirs, la morale étaient connus et d'une manière certaine avant Descartes. C'est ce que l'on peut dire aussi de la Philosophie de nos écoles qu'on a si longtemps appelée *Mère de la vérité* (*ipsa veritatis parens*)[2]. Toutes les vérités exposées par M. Cousin dans son livre *Du vrai, du beau et du bien*; et dans tous nos *Cours de philosophies* sont connus avant qu'on les enseigne. Les professeurs et les élèves sont des myopes qui cherchent les lunettes qu'ils ont sur le nez.

» Baillet nous raconte que Descartes écrivit, vers la fin de l'année 1628, quelques pages de ses *Méditations*, qui furent publiées pour la première fois en 1641. Mais, dès l'année 1623, le plus grand ami de Descartes, le P. Mersenne, exposait dans ses *Questions sur la Genèse*, et sous le nom même de saint Anselme, tous les termes de cet argument si vanté, et *si peu digne de l'être*. Mersenne, pour sa part, l'estimait à ce point.

[1] Voir en particulier la *Préface* d'un curieux libelle contre Descartes que nous avons publié dans les *Annales*, t. VI, p. 352 (5e série).

[2] Voir la *Définition* donnée par le P. Channevelle qui a enseigné la Philosophie pendant 13 ans au Collége de Clermont, à Paris; dans les *Annales*, t. VI, p. 111 (4e série).

que l'année suivante, dans son traité de l'*Impiété des Déistes*, il le reproduisait avec de nouveaux développements, et toujours sous le nom de l'éminent docteur du 11e siècle. Descartes a donc, sur ce fait important, *trompé le public*. Et plus d'une fois il a pratiqué ce genre de tromperie, supprimant *Platon* lorsqu'il donne un nouveau tour à sa doctrine de la *réminiscence;* ou même *Aristote* en d'autres occasions, si bien famé qu'il soit en Sorbonne. Nous n'excusons pas cette manière d'agir.

Certes, ni nous non plus. Nous nous étonnons même qu'on ait pu s'y laisser tromper. On remarquera ce dédain pour l'argument de saint Anselme et de Descartes si aimé, si prôné de tous les philosophes ontologistes, rationalistes ou chrétiens.

» Mais c'en est trop peut-être sur les masques divers de Descartes. D'autres phrases des *Pensées* nous paraissent offrir autant d'intérêt que la première. « C'est dans l'année 1620, » écrit Descartes, que j'ai commencé à comprendre le fonde- » ment de l'*invention merveilleuse*. » M. Foucher de Careil veut que cette invention soit la *Méthode* qui porte le nom de Descartes. Nous ne pouvons être de son avis. En l'année 1620, comme le prouvent du reste plusieurs passages des *Pensées*, et comme Baillet l'atteste, le jeune Descartes était en proie aux illusions du *supernaturalisme à la mode*, et c'est avec le temps, à la suite de longues études, que son esprit s'en est dégagé.

» Quand il aura trouvé sa Méthode, il se gardera bien de l'appeler *merveilleuse:* il s'efforcera plutôt, et à bon droit, de la faire valoir comme fondée sur l'exacte observation des simples procédés de la nature. Mais en 1620 la nature inquiète peu Descartes. S'il daigne par hasard la contempler, c'est pour y chercher à travers les brouillards impurs qui envelppent toute existence terrestre quelque reflet de la céleste lumière. Il écrit : « Les choses sensibles sont très-propres à nous don- » ner la connaissance des Olympiques : le *vent* signifie l'*esprit*; » le *mouvement*, avec la *durée*, signifie la *vie;* la *lumière* signifie » la *connaissance*, etc., etc. Toute forme corporelle agit har- » moniquement. Il y a plus de parties froides que de sèches, » et d'humides que de chaudes : sans cela, le monde n'aurait » pas duré longtemps. »

» Quel est ce langage, si n'est celui de quelque élève de Paracelse, de quelque condisciple de Robert Fludd ?

» Nous lisons encore dans ses *Pensées* : « Avant la fin de » novembre, je gagnerai Lorette à pied depuis Venise, si cela » se peut commodément; sinon, je ferai du moins ce voyage » avec toute la dévotion qu'on a coutume d'y apporter, et je » terminerai complétement *mon traité* avant Pâques. »

» Quoi ! pense-t-on nous amener à croire que ce traité soit le *Discours sur la Méthode?* Non, nous ne le croirons pas. Le *Discours sur la Méthode* et le voyage pédestre de Venise à Lorette sont deux choses qui ne se peuvent concilier.

C'est en vain que M. Hauréau prétend que par l'*invention merveilleuse*, Descartes n'a pas voulu parler de sa *Méthode*. Cette méthode est l'œuvre qu'il a toujours considérée comme son *invention*, comme son titre à la gloire. On n'a qu'à lire l'extrait que nous avons donné de ses *Olympica* (ou *choses célestes*) d'après Baillet [1], pour voir qu'il ne s'agit pas d'autre chose et que c'est en reconnaissance de cette révélation qu'il fit vœu de faire un pèlerinage à Notre-Dame-de-Lorette.

Il est vrai que c'est en 1619, à l'âge de 24 ans, qu'il fit ce vœu. Mais c'est en 1624, à l'âge de 29 ans, qu'il l'accomplit. Quand en 1637, à l'âge de 42 ans, il publia son traité de la *Méthode*, il dit : « En publiant ma Métaphysique j'ai » fait ce à quoi je croyais être obligé pour la gloire de Dieu, et la décharge de » ma conscience [2]. »

Nous ne nions pas que Descartes fut dans l'illusion. Mais le fait existe, et on ne peut le méconnaître.

» Mais nous retrouvons le Philosophe mûri par l'âge et par l'étude dans ses *Remarques* sur les *Principia Philosophiæ*, un des nouveaux opuscules publiés par M. Foucher de Careil à la suite des *Pensées*. « C'est une grande preuve de vérité de ne » pouvoir ne pas être conçu, et de fausseté de n'être pas con- » cevable ; comme le vide, l'indivisible, un monde fini, etc., etc. » Telle est la première de ces *Remarques*, et, comme on le voit assez, elle présente vivement empreint le cachet de notre Descartes. En tirant cet opuscule de l'obscurité où il était condamné peut-être à périr, M. Fouché de Careil a bien mérité du Cartésianisme. On ne parlera plus désormais des

[1] Voir *Annales*, t. XI, p. 132 (3e série).

[2] *Lettre* au P. Mersenne, t. II, lettre 57, p. 302, an. édit.; t. II, p. 539, édit. Cousin.

Principes de philosophie sans tenir compte des *Remarques*, précieux appendice d'un livre encore plus estimable qu'estimé.

B. HAURÉAU.

Conclusion.

Nous aurions voulu examiner un peu plus profondément les doctrines de Descartes, professées dans les Nouveaux opuscules découverts par M. Foucher de Careil, mais nous n'avons pu nous les procurer. L'édition en est complétement épuisée. Nous avons cru cependant que l'analyse qu'en a faite M. Hauréau, et les observations que nous y avons jointes, peuvent apprendre à nos lecteurs quelle est en ce moment la position de l'enseignement de la Philosophie.

A. BONNETTY.

Traditions primitives.

EXAMEN CRITIQUE DU LIVRE :

LE DÉLUGE MOSAIQUE, L'HISTOIRE ET LA GÉOLOGIE

Par l'abbé Ed. LAMBERT.

M. l'abbé Lambert est un prêtre distingué du clergé de Paris. Il est docteur en théologie, chanoine honoraire de Châlons, vicaire de Notre-Dame-des-Victoires, auteur :

De *Nouveaux éléments d'Histoire naturelle*[1], à l'usage des Lycées, des candidats au baccalauréat ès-sciences, etc. 3 vol. in-18 avec 440 gravures dans le texte, prix : 7 fr. 50 c.;

D'*Eléments de Géologie*, vol. in-18 de 240 pages, avec 142 grav. dans le texte. Paris, 1869, 2 fr. 50 c.;

D'*Eléments de Botanique*, vol. in-18 avec 202 grav. dans le texte. Paris, 1869, 2 fr. 50 c.;

D'*Eléments de Zoologie*, in-8°, avec 100 grav. dans le texte. Paris, 1865, 2 fr. 50 c[1].

On voit que c'est à bon droit que nous l'appelons un prêtre distingué, faisant partie de ces membres du sacerdoce, qui consacrent leur temps, non-seulement aux devoirs de leur ministère, mais encore à l'étude des sciences. C'est en 1868 qu'il a publié le volume que nous annonçons ici. On nous assure que les doctrines qu'il renferme lui ont servi de thèse pour son titre de docteur en théologie, et qu'après une discussion, assez animée, elles ont été approuvées par la Faculté de Sorbonne. C'est donc un livre important, et qu'on a dû examiner avec soin.

Quelques-uns de nos abonnés nous ont écrit pour nous signaler quelques assertions qu'ils ont trouvées trop hardies, dénuées de preuves et pouvant nuire à la foi, en abandonnant les faits bibliques, tels qu'ils ont été transmis jusqu'à présent par une tradition ancienne et non interrompue. Sur

[1] Tous ces volumes se trouvent chez Savy, libraire, rue Hautefeuille, n° 24.

cela nous avions donné ce volume à examiner à un de nos rédacteurs, lorsque nous avons trouvé dans les *Mondes* de M. l'abbé *Moigno*, un examen sérieux et une critique grave et impartiale, qui expose avec clarté quels sont les points inexacts et dangereux de l'ouvrage. Nous ne pouvons mieux faire, que de la transcrire ici, avec l'autorisation du savant rédacteur.

A. B.

» On trouve assez naturel que M. l'abbé Lambert n'ait pas admis et défendu le Déluge universel, puisque l'opinion du Déluge partiel ou local, formulée par Vossius, excusée par le P. Mabillon, n'a pas été condamnée[1]. Mais on trouve très-mauvais qu'il soit allé jusqu'à déclarer le Déluge universel impossible! On ne comprend pas, et je ne comprends pas non plus, qu'il ait pu dire, p. 113, ligne 25 et suivantes :

« *On ne se demandait pas, et on ne pouvait pas le faire, alors que la science n'existait pas encore, comment la terre avait été universellement inondée, de telle sorte que tout le globe avait complétement disparu sous les eaux,* CE QUI EST CONTRAIRE A TOUTES LES LOIS DE L'HYDROSTATIQUE; *on ne cherchait pas à s'expliquer le phénomène, on admettait l'universalité la plus absolue.* »

CONTRAIRE A TOUTES LES LOIS DE L'HYDROSTATIQUE! Quelles donc? Il est absolument nécessaire de les formuler. Qui donc a dit qu'un ellipsoïde à peu près de révolution, entièrement recouvert d'eau ne pouvait pas conserver son état d'équilibre? L'état d'équilibre a existé pour la terre avant la séparation des continents, quand les eaux envahissaient tout, pourquoi n'aurait-il pas subsisté après la grande inondation du déluge? Je, rédigé des traités complets de mécanique, j'ai lu tout ce qui a été écrit sur ces questions, et je n'ai trouvé nulle part ailleurs que dans votre thèse cette assertion à la fois si tranchante et si arbitraire. Pour plus de sûreté, j'ai voulu consulter un des maîtres de la science, le savant collaborateur de sir William-Thomson, dans son grand traité de *Philosophie naturelle*. Or, M. le professeur Tait, me répond d'Édimbourg, en date du 10 avril, ce n'est pas vieux :

[1] Voir les détails de cette question, et les paroles de Mabillon dans les *Annales*, t. XVII, p. 42 (2e série).

« Rien n'empêche que la terre entière ait gardé sa condi-
» tion d'équilibre avec une couche d'eau de 8, 18 ou 30 kilo-
» mètres recouvrant toute sa surface. La dépression géolo-
» gique soudaine d'une étendue suffisante de continent,
» produirait un lac capable d'ensevelir les sommets des plus
» hautes montagnes, sans que les *conditions essentielles de*
» *l'équilibre hydrostatique futur* puissent faire défaut. » Est-ce assez clair?

On me signale un passage encore plus téméraire, page 119, ligne 19 et suivantes :

« Si le Déluge a été universel d'une universalité absolue,
» toute végétation a dû être bouleversée et anéantie; tout le sol
» enlevé et ruiné. Il est bien certain que rien n'a dû résister a
» l'action des eaux. Comment alors s'expliquer l'existence de ce
» rameau verdoyant (porté par la colombe), autrement que
» par un miracle? Dira-t-on que cette plante a dû pousser pen-
» dant l'inondation ou immédiatement après? Mais il ne faut
» pas oublier que l'immense quantité d'eau qui couvrait la
» terre, a dû mettre un certain laps de temps à s'écouler.
» La germination n'a dû commencer que fort tard dans l'an-
» née, après l'époque ordinaire de la végétation. Puis, il
» fallait une graine. D'où provenait-elle? Il fallait un sol
» tout préparé; CE SONT LÀ AUTANT D'IMPOSSIBILITÉS MATÉ-
» RIELLES... Dire avec certains auteurs que cet olivier a dû
» être préservé et croître dans les eaux, C'EST ADMETTRE UNE
» ABSURDITÉ EN HISTOIRE NATURELLE. La conservation de cette
» plante fut impossible en présence du bouleversement im-
» mense que les eaux ont produit. Est-il ensuite croyable que
» des plantes aériennes et terrestres, aussi délicates que l'oli-
» vier, aient pu vivre et verdir une année tout entière, sub-
» mergées dans les eaux? LE FAIT SERAIT CONTRE TOUTES LES
» LOIS DE LA PHYSIOLOGIE VÉGÉTALE... LA SCIENCE VÉRITABLE,
» LA BOTANIQUE, n'a jamais enseigné que les plantes aériennes
» et terrestres pussent vivre complétement submergées dans
» l'eau. Par conséquent, il faut bien admettre que la colombe
» a dû détacher quelque part un rameau verdoyant, et elle
» n'a pu se le procurer que *dans le cas d'un Déluge restreint.* »

Ce passage est vraiment désolant à lire! Vous accumulez

les difficultés avec un acharnement inexplicable, qui serait ridicule s'il n'était pas plus que téméraire. Il s'agit simplement d'un sol inondé, pourquoi sauter tout à coup à la végétation bouleversée et anéantie, au sol enlevé et ruiné, à l'action d'eaux impétueuses? Il n'est pas question de cela dans le texte de la Genèse. S'il est dit que les eaux allaient et revenaient, je pense qu'il s'agit des oscillations verticales que l'on remarque à la surface des eaux qui s'écoulent par un orifice inférieur. La Genèse ne fait aucune allusion à ces courants violents qui auraient tout emporté, et qui auraient d'abord entraîné l'arche; elle ne dit pas du tout que l'arche ait parcouru de très-grandes distances; l'Arménie, où l'arche s'est arrêtée, n'est pas très-éloignée de son point de départ; elle ne parle même pas de la destruction des plantes, mais seulement de tout ce qui, à la surface de la terre, avait le souffle de la vie. La Genèse suppose, au contraire, la conservation du règne végétal, puisque Noé n'a pas reçu l'ordre de prendre avec lui les semences de toutes les plantes, et ne les a pas prises de fait. Il s'agit, disons-nous, d'un sol simplement inondé par des eaux probablement tièdes, parce qu'elles provenaient en grande partie de la précipitation des eaux d'une atmosphère chaude sur une terre chaude; en partie de réservoirs souterrains. Il s'agit aussi d'un olivier, plante à feuilles coriaces, persistantes, assez peu délicates, qui n'a pas eu besoin d'être semée sur un sol préparé (cette objection es vraiment bizarre), à croître, à verdir, mais à rester sous l'eau dans son état de verdure pendant quelques mois. Or, pourquoi cette conservation temporaire serait-elle impossible, absurde en histoire naturelle, contraire à toutes les lois de la physiologie végétale?... En cherchant bien, en étudiant attentivement les faits d'inondation, on trouverait sans peine des exemples d'arbrisseaux plus délicats que l'olivier et qui ont été conservés sous l'eau pendant plus de 150 jours. Je ne vois à cela aucune difficulté! On dirait vraiment que, par distraction sans doute, M. l'abbé Lambert se joue du texte inspiré de la Genèse, et qu'il n'a pas voulu le lire quoiqu'il le cite textuellement. Il est cependant si clair :

« Noé envoya ensuite la colombe qui, elle aussi, revint à » l'arche, n'ayant pas su où reposer son pied, car les eaux » couvraient encore toute la terre... Sept jours après, elle » sortit de nouveau et rentra vers le soir tenant dans son bec » un rameau d'olivier avec des feuilles vertes[1]... »

Pourquoi la colombe ne serait-elle pas allée la première fois comme la seconde jusqu'à la terre non submergée? Le premier jour, sa terreur, à la vue de cette immense inondation, a dû être extrême, et elle a dû prolonger son vol beaucoup plus loin que dans sa seconde sortie. Et n'est-il pas évident que l'olivier sur lequel elle a pu se percher la seconde fois, puisqu'elle n'est revenue que le soir, n'était pas immergé le premier jour, et l'était huit jours après? Ces termes si clairs, et c'est pour la foi une grande conquête, suffisent à prouver qu'en effet le Déluge de Noé a été tel que le règne végétal n'a pas été détruit, que la surface du sol, comme vous l'avez inventé si témérairement, n'a pas été bouleversée, anéantie, enlevée, ruinée. Les eaux en se retirant ont fait reparaître l'olivier dans toute sa fraîcheur, et il en fut ainsi, sans doute, d'un grand nombre de plantes.

Aussi le texte sacré fait-il sortir de l'arche, sans aucune inquiétude, tous les animaux, les mammifères, les reptiles, les oiseaux, etc., et chacun trouva sa nourriture toute prête. Noé aussi vit tout aussitôt s'étaler sous ses yeux des légumes verts qui devaient faire le fond de son alimentation, *olera virentia*. Il se fit immédiatement agriculteur et planta la vigne.

Cette discussion devient pour nous, catholiques, une révélation infiniment précieuse. Elle tranche d'un seul coup toutes les objections de la géologie moderne. Un membre de la section de géologie et de minéralogie de l'Académie des sciences disait naguère au R. P. Gratry : *Nous travaillons en ce moment à rayer de la langue les mots déluge et diluvium*. C'est beaucoup trop de prétention! M. Daubrée voulait, sans doute, dire beaucoup plus raisonnablement avec le vénérable Sedgwich : *On n'a pas encore trouvé de traces physiques du grand cataclysme destructeur du genre humain dont la relation nous est*

[1] *Genèse*, c. VII, VIII.

transmise non-seulement dans nos livres saints, mais dans les traditions de tous les peuples[1], *peut-être n'est-il pas dans les desseins de Dieu que nous en trouvions!*

Si en effet, comme cela est certain, la grande inondation de Moïse n'a pas détruit le règne végétal, si elle a laissé intacte la surface du sol, si, les eaux écoulées, les plantes sont réapparues vivantes, n'est-il pas évident que les géologues n'ont absolument rien à faire avec elle; que nous aurions tort, grand tort de leur en demander des traces, comme ils auraient tort, grand tort de nous opposer l'absence de dépôts diluviens, qui ne nous sont pas du tout nécessaires? Dans cet ordre de choses aussi les cadavres des hommes et des animaux noyés par le Déluge seraient restés à la surface du sol; les chairs auraient été ou dévorées par les bêtes et les oiseaux sauvages, ou décomposées par l'action de l'air et de l'humidité; les os aussi se seraient peu à peu délités et réduits en poussière et nous serions à jamais dispensés de chercher partout l'*homme fossile antédiluvien;* d'autant plus que la terre habitée avant le Déluge a pu à la rigueur devenir une mer.

Et ce que nous disons ici a sa valeur dans la double hypothèse du Déluge naturel ou surnaturel dans sa cause. M. Lambert, et j'ai bien de la peine à le lui pardonner, dans sa volonté bien arrêtée non-seulement de nier, mais de déclarer impossible l'*universalité du Déluge,* va jusqu'à lui opposer la nécessité d'avoir à recourir pour l'expliquer à une *série de miracles* tout au moins inutiles, c'est son langage, le miracle de l'évaporation des eaux, etc.

Pourquoi dans l'immense catastrophe du Déluge où la justice de Dieu intervient directement ne laisserait-on pas place au *miracle?*

Nous avons établi nettement qu'un des caractères du Déluge de Noé avait été la conservation de la vie végétale, ce qui dispense de toutes recherches des *fossiles caractéristiques.* Si nous connaissions bien la nature des sources d'eau que le texte sacré met en jeu, les fontaines de l'abîme, les cataractes du ciel; si nous savions comment ces réservoirs aériens et

[1] Voir la belle dissertation de M. Cuvier qui établit cette universalité dans les *Annales,* t. v, p. 46 (1re série).

souterrains ont émis leurs eaux, nous pourrions peut-être expliquer naturellement cette immense inondation sans dépôts géologiques. Il est vrai que M. l'abbé Lambert dit fort cavalièrement, page 121, ligne 34 :

« Par les *cataractes du ciel*, il faut entendre les eaux répandues dans l'atmosphère sous forme de nuages, de vapeurs, et par le mot *abîme* l'immensité des mers. La raison ne saurait admettre une autre interprétation. »

La raison ! s'agit-il ici de raisonner ? Qui sait ce que sont les eaux situées au-dessus du firmament de la Genèse ? Ne pourrait-on pas leur trouver une existence réelle dans cette atmosphère plus légère, plus ignée, à laquelle des savants illustres, Herschel, Quételet, Newton donnent 800,000 kilomètres de hauteur, et qui rappellerait les atmosphères d'hydrogène que la science du jour découvre autour du soleil et des étoiles ? Qui sait encore la quantité d'eau renfermée dans les profondeurs de la terre ? Des savants ne craignent pas d'affirmer que la terre toute entière pourrait absorber 50 océans comme le nôtre, et qu'elle a déjà absorbé de fait le 50e de son océan primitif !

L'atmosphère terrestre, à l'époque du Déluge, était entièrement différente de ce qu'elle est aujourd'hui. Avant la création d'Adam, le texte sacré dit positivement « qu'il n'avait pas encore plu sur la terre. *Non enim pluerat Dominus Deus super terram* (*Gen.*, II, 5). » La source qui arrosait la terre et servait surabondamment à l'entretien du règne végétal *sortait de la terre* (*Fons ascendebat e terra, irrigans universam superficiem terræ*, *Ib.*, 6). Dans ma conviction intime, cette absence de pluie aérienne qu'on pourrait peut-être expliquer, ainsi que la vie incomparablement plus longue des premiers patriarches, par la température très-élevée d'une atmosphere chargée d'acide carbonique et très-pauvre en oxygène, a continué jusqu'au Déluge ; et voilà comment, pour l'homme qui n'avait pas pu le voir, alors qu'il ne pleuvait pas, l'*arc-en-ciel* aurait été un phénomène vraiment nouveau, apte à devenir le signe d'une alliance nouvelle. Ce qui me confirme dans cette manière de voir, c'est qu'il n'est nullement question avant le Déluge de saisons différentes, d'alternatives de froid et de chaleur, etc. C'est seulement après le sacrifice

d'adoration de Noé sorti de l'arche que nous rencontrons ces paroles admirables dans leur simplicité : « *Désormais et* » *pendant toute la durée de la terre, l'époque de la semence et* » *l'époque de la moisson, le froid et le chaud, l'été et l'hiver,* » *la nuit et le jour se succéderont sans interruption sur la terre.* » *Cunctis diebus terræ, sementis et messis, frigus et æstus, æstas et* » *hiems, nox et dies, non requiescent* (*Gen.*, VIII, 22). » Et déjà l'arrêt qui avait décrété que l'homme, à l'exception de Noé, périrait par le Déluge, avait réduit le maximum extrême de la vie humaine à 120 ans : *Erunt dies illius centum vigenti annorum* (*Gen.*, VI, 3) ; la vie moyenne à 70 ans : *Dies hominis super terram septuaginta anni* ; le maximum de la vie moyenne chez les potentats de l'humanité à 80 ans : *In potentatibus octoginta anni* ; au delà travail et douleur : *Amplius eorum labor et dolor* (*Psal.* LXXXIX, 10). Ces quelques mots en disent cent fois plus que le traité de la *Longévité humaine* de M. Flourens qui n'a pas daigné les citer, parce qu'il les ignorait sans doute, quoiqu'ils fussent la raison suprême de la thèse vraie, qu'il défendait en l'exagérant presque jusqu'à la rendre ridicule.

La discussion à laquelle je viens de me livrer prouve surabondamment, et j'appelle sur ce point toute l'attention de mes lecteurs, que les questions de *physique sacrée* sont plus délicates et plus complexes qu'on ne semble le croire. Il est mille détails inaperçus dont il faut absolument tenir compte ; et ce que les objections de la science présentent encore de spécieux a certainement sa source ou dans l'obscurité, c'est-à-dire l'intelligence imparfaite des textes de la Bible, ou dans l'interprétation arbitraire des faits. Mais avançons.

Quand, page 18 et suivantes, M. l'abbé Lambert interroge l'histoire et les traditions de tous les peuples, il trouve clairement, *non une inondation locale et particulière*, mais bien une catastrophe *générale de toute la terre*. Pourquoi donc a-t-il eu la fatale pensée d'invoquer les prétendues lois de l'hydrostatique, de la physiologie végétale, de la géologie. La science le sert bien mal ; et il oppose bien maladroitement la science à la religion. J'ose à peine relever cette phrase incroyable qui termine son *Introduction* (p. v) :

« Bien que nous ne nous appuyions que sur DES FAITS SCIEN-
» TIFIQUES, ÉVIDENTS ET CERTAINS, nous désavouons d'avance
» et nous rejetons toute *pensée*, toute phrase, et *toute expres-*
» *sion, qui ne serait pas d'accord avec la foi.* »

Si son hypothèse du Déluge partiel était la conséquence de faits scientifiques et certains, elle serait une vérité absolue, et la possibilité de son opposition avec la foi injurieuse ou absurde. Il y a là une inconséquence palpable. Mais voici que l'inconséquence fait bientôt place à une contradiction manifeste et extrême.

M. l'abbé Lambert établit longuement, dans son IVe chapitre, que l'homme des dépôts quaternaires, des couches de transport, des cités lacustres, des cavernes à ossements, des brèches osseuses, universellement répandus, que l'homme, en un mot, de la pierre taillée, dont les restes se trouvent partout associés à ceux des espèces aujourd'hui perdues, d'hyènes, d'ours, d'éléphants, de mastodontes, de rhinocéros, a été l'*homme antédiluvien*. Il dit même, en propres termes, page 111 :

« Nous avons constaté de la manière la plus certaine un
» fait prouvé par la géologie, l'existence de l'homme avant
» l'époque diluvienne..... Nous avons montré qu'il existe dans
» toutes les contrées du monde un terrain de transport, dont
» l'origine ne remonte pas au delà de l'apparition de l'homme
» sur la terre, formation nouvelle, alors que les mammifères,
» les derniers venus, dominaient sur le globe. Nous avons
» dit que, parmi ces espèces, les unes n'ont pas survécu à
» cette formation diluvienne, que d'autres ont persisté, que
» l'homme a été victime de ce phénomène, et qu'on retrouve
» ses restes avec ceux des grands mammifères antédiluviens;
» que l'homme a assisté au grand fait diluvien et qu'il en a
» été la victime. »

Si ce sont là vos convictions, vous admettez évidemment, de la manière la plus expresse, l'universalité du Déluge, et vous devez avouer que vous n'étiez plus en droit de ne voir plus tard, dans le Déluge, qu'une catastrophe locale! Mes convictions sont tout opposées, et je ne vous cacherai pas qu'il y a un immense danger à admettre que l'homme des

silex taillés soit l'homme antédiluvien. Ce serait confondre, bien à tort, l'homme du Déluge avec l'homme de la dispersion. L'homme des silex taillés est très-près de la période historique, puisque le silex taillé touche au silex poli, le silex poli au bronze, le bronze au fer. Dans cette hypothèse aussi, vous admettriez que l'homme *est apparu sauvage* sur un grand nombre de points, ce qui n'est pas seulement absurde, ce qui serait contraire à la foi, à moins que vous n'admettiez que vos hommes antédiluviens étaient en même temps *préadamites*, ce que rien ne vous autorise à dire, ce qui renverserait de fond en comble, ce qui saperait par la base votre prétendue explication du Déluge de Noé et tout l'échafaudage de votre thèse.

En résumé : Le Déluge de Moïse, fait historique incontestable, que les traditions judaïques, qui en ont toujours célébré et qui en célèbrent encore chaque année le souvenir, nous font presque toucher du doigt, est une inondation surnaturelle dans son but, miraculeuse ou naturelle dans ses causes physiques; qui a pu être générale et couvrir toute la terre, mais qui a pu être aussi limitée à la terre habitée, en s'étendant à ses sommets les plus élevés; qui ne fut pas nécessairement accompagnée des ravages qu'on lui donne pour cortége, qui n'a pas détruit le règne végétal qui, par conséquent, n'a pas fait naître nécessairement des dépôts diluviens, dont la géologie ait à constater partout la présence; n'est en aucune manière opposé à la science.

Je m'arrête, en exprimant de nouveau le regret d'avoir été forcé de montrer tout ce qu'il y a de hasardé, d'inconséquent, de contradictoire dans le *Déluge* de mon honorable confrère, M. l'abbé Lambert, étudié au point de vue de la science et de la géologie. Il me pardonnera, je l'espère, il sera peut-être même heureux que sa dissertation m'ait amené à jeter quelque jour sur un des points les plus délicats des rapports de la science avec la religion.

F. MOIGNO.

NOUVELLES ET MÉLANGES.

ITALIE-ROME. — *Ouvrages mis à l'index.* — Par décret du 31 août 1868, approuvé le 2 septembre et promulgué le 3, ont été condamnés les ouvrages suivants :

Essai sur les œuvres et la doctrine de Machiavel, avec la traduction littérale du Prince, et de quelques fragments historiques et littéraires, par Paul Deltuf. Paris, Reinwald, 1867.

Catecismo politico constitucional, escrito por Nicola Pizarro, 3e edicion. — Mexico, 1867.

Par décret du 22 mars 1869 ont été mis à l'index les ouvrages suivants :

La *Questione religiosa di jeri e d'oggi con quattro punti di reforma cattolica*, per G.-B. Florioli della Lena. Padova, 1869.

Nuovo Diritto publico europeo, del conte Terenzio Mamiani della Rovere. Napoli, 1860.

Teoria della Religione e dello Stato, e sue speciali attinenze con Roma e le Nazioni cattotiche, per Terenzio Mamiani. Firenze, 1868.

The Church's creed, etc.

C'est-à-dire : « *le Symbole de l'Église et le Symbole de l'autorité souveraine*, lettre au très-rév. archévêque Manning, par Edmoud S. Ffoulkes, auteur de l'ouvrage qui a pour titre : *Les divisions du christianisme*; Londres, I.-T. Hayes.

Elementi d'igiene, del dottor Paolo Mantegazza, professore dell' Universita di Pavia e membro dello Istituto, 2e ed., riveduta dall' autore. Milano, 1865.

L'Emancipatore Cattolico, Giornale della Società Nazionale emancipatrice, e di mutuo soccorso del sacerdozio italiano. Napoli.

Cette Société avait déjà été condamnée par une Lettre encyclique de N. T. S. P. le Pape Pie IX, adressée, le 10 août 1863, aux Evêques d'Italie.

Di palo in frasca. Veglie filosofiche semiserie di un ex-religioso che ha gabbato san Pietro. Genève, 1868.

Décret du Saint-Office, du 27 janvier 1869.

Regula fidei catholicæ, et collectio dogmatum credendorum, a P. Philippo Nerio Chrismann. Denno revidit et edidit Phil. Jacob Spindler. Wirceburgi, 1854.

L'auteur du livre intitulé : *L'Empire et le clergé mexicain*, par l'abbé Testory. Mexico, 1865, prohibé par décret du 13 mars 1865, a fait sa louable soumission et il a réprouvé son œuvre.

INDE-BIRMANIE. — *Envoi à la bibliothèque impériale de Paris de la collection des livres Bouddhiques, par Mgr Bigandet.*

Les monuments originaux de la *littérature pâli*, idiôme ancien et sacré, dans lequel ont été composés et écrits les livres des *bouddhistes*, sont des plus rares en Europe. On ne cite guère que la Bibliothèque impériale de Paris et la

Bibliothèque royale de Copenhague comme possédant un ensemble de manuscrits en cette langue. Cette extrême rareté s'explique par la répugnance des prêtres Bouddhistes à confier à des Européens, ou à leur laisser copier les livres contenant l'exposé de leurs dogmes et de leurs croyances.

Il y a deux ans, la Bibliothèque impériale avait déja réalisé l'acquisition d'une série de manuscrits de cette nature, d'une haute importance, tant par la nature des ouvrages qu'ils renferment que par le nombre des volumes. Une lacune regrettable qui y restait cependant à signaler vient d'être comblée de la manière la plus heureuse. La grande collection bouddhique (*Tripitaka, la triple Corbeille* recueil des livres sacrés du bouddhisme) n'y était représentée que par quelques ouvrages détachés.

Mgr Bigandet, évêque de Rangoun, en Birmanie, comprenant l'intérêt qu'aurait pour l'érudition la connaissance de ces ouvrages, a obtenu du roi de Birmanie l'hommage à l'empereur des Français d'un *exemplaire complet de cette collection, composée de 28 volumes*, écrits à la pointe, en caractères birmans, sur ôles ou feuilles de palmier, superbes volumes aux marges dorées et renfermés entre des planchettes de bois indigène également dorées ou ornées de peintures. Il y est joint un exemplaire du *Kamavacca*, écrit en anciens caractères pâli, dont chaque feuillet est entouré de figures et d'ornements tracés en rouge sur fond d'or.

ÉGYPTE. — *Découverte d'un manuscrit sur la Géométrie égyptienne.*

Sous ce titre : *Histoire des Sciences*, nous trouvons dans les Comptes-Rendus de l'Académie une note relative à un papyrus égyptien contenant un *Fragment d'un Traité de Géométrie* appliquée à l'arpentage, par M. F. Lenormant.

« Je pense, dit ce savant, que l'Académie des Sciences apprendra avec quelque intérêt l'acquisition que vient de faire le Musée britannique d'un papyrus égyptien en écriture hiératique, contenant le fragment d'un *Traité de Géométrie appliquée à l'arpentage, avec figures*. Ce fragment, que j'ai eu ces jours derniers l'occasion d'étudier à Londres, comprend les méthodes pour mesurer l'aire d'un carré, d'un parallélogramme, de diverses espèces de triangles, pour mesurer la superficie d'un terrain de forme irrégulière au moyen de triangles, et pour déterminer le volume d'une pyramide. Le type paléographique de l'écriture reporte ce manuscrit au temps de la XIIe dynastie, c'est-à-dire le fait environ contemporain de Salomon; de plus, une note qu'il contient dit qu'il est la copie d'un texte notablement plus ancien.

» Ce papyrus, si précieux pour l'histoire de la science et qui nous fournit les premières données positives sur *l'antique Géométrie égyptienne*, va être publié prochainement en *fac-simile* par les soins des *trustees* du Musée britannique. »

TURQUIE. — CHYPRE. — *Découverte d'antiquités grecques et phéniciennes.*

« L'une des plus riches, des plus grandes découvertes d'*antiquités grecques et phéniciennes* qui aient été faites depuis quelque temps, a été annoncée par un correspondant du *Levant Herald*.

» C'est dans le village de *Dale*, dans l'île de *Chypre*, sur l'emplacement de

l'ancienne *Idalie*, ville consacrée à Vénus, et où Virgile fait transporter le jeune Ascagne endormi, pendant que l'Amour, par ordre de sa mère, sous les traits du fils d'Énée, vient offrir à Didon les présents des Troyens. Idalie possédait un temple magnifique élevé à la gloire de Vénus; c'est dans l'enceinte de ce temple que la découverte aurait été faite par un paysan, et c'est le consul américain à *Larnaka* qui en a profité.

» La surface du cimetière grec et du temple est de 7 à 8 acres (3 à 4 hectares). Les tombes grecques sont à 3 pieds environ de profondeur dans la terre; mais à 6 ou 7 pieds au-dessous des tombes grecques, on trouve de nombreux *tombeaux phéniciens* construits en briques et fermés avec de larges pierres. Lorsque ces pierres étaient déplacées, il en sortait un air tellement corrompu que les paysans employés à ce travail en étaient suffoqués.

» On a trouvé sous ces tombes des vases portant des *inscriptions phéniciennes* et d'autres avec des *inscriptions grecques*; puis des pendants d'oreilles en or, des médaillons, des anneaux en argent, des statuettes, des colliers, etc. Dans d'autres tombes, des bracelets en argent, des bagues, des cuillers, des monnaies, des bouts de lance en cuivre et en bronze, des lances entières, des haches de bataille, des miroirs, des anneaux, des ustensiles de cuisine, des statuettes, des idoles, des monnaies, etc.

» Dans quelques autres endroits on a trouvé des pierres précieuses, telles que cornalines, améthystes, rubis; de la vaisselle d'argent, des vases à onguent, des lacrymoires, des ornements divers, des statuettes de Vénus en pierre calcaire, des statuettes votives, des têtes sculptées de grandeur naturelle, des statues, de petits sarcophages, des figures d'animaux, des terres cuites, des statuettes de Vénus en bronze, des groupes, des vases, des coupes, des bracelets, des têtes et des bustes, des statues votives, des lampes, etc. Quelques-uns des vases peints ont trois pieds de hauteur. »

BIBLIOGRAPHIE.

Nous avons déjà attiré l'attention des lecteurs des *Annales* sur les précieux *Fragmenta historiae Aquitanicae* du bénédictin dom Claude Estiennot, conservés en ms. à la Bibliothèque impériale [1]. Cette riche collection va encore nous permettre d'ajouter un chapitre inédit à l'histoire littéraire de la France au moyen âge.

L'Index préliminaire au tome VI [2] indique la pièce suivante :

Versus WILLELMI DE ROMANIS contra monachos ecclesias ementes, ad Ugonem Diensem episcopum. Sedis apostolicae legatum, legendi sunt et, ut puto, alicujus momenti: excepi ex ms. cod. Cluniacensis biblioth. authoris aevo exarato, dont le texte se trouve p. 231-2 (§ XCIX), précédé de ces mots :

Willelmi de Romane versiculi de monachis ecclesias ementibus, ad Ugonem Diensem episcopum.

[1] Voir les *Annales*, t. XVI, p. 81 (5e série).

[2] Ms. fonds lat. 12769 (ancien Saint-Germain-des-Prés, n° 566).

Cette satire contre certains moines du 11e siècle, avides de bénéfices, se compose dans la copie de D. Estiennot de 42 vers dactyliques, dont 4 de prologue et 10 formant épilogue. Bien que l'auteur, Guillaume de Romans, auquel le manuscrit de Cluny les attribue positivement, n'ait été mentionné jusqu'ici dans aucune des *Histoires littéraires* et des *Bibliothèques ecclésiastiques* qu'il nous a été donné de consulter à ce sujet, ils ne sont point tous inédits. Flaccus Illyricus en a inséré, sans nom d'auteur et avec quelques différences que nous allons signaler, 88 dans son recueil de poésies sur le funeste état de l'Église[1]; ils ont été reproduits par J.-A. Fabricius, dans sa *Bibliothèque latine* du moyen âge, et attribués par lui, au témoignage de bibliographes antérieurs, à deux auteurs différents : *Galon*, du pays de Galles, et *Guichard*, chanoine de l'église de Lyon[2]. Voici le prologue d'après D. Estiennot :

Sacrilegis monachis, emptoribus ecclesiarum,
Composui satyram, carmen per sæcula clarum,
Quam, quia vir magnus corroborat Ugo Diensis,
Noster amicus eam legat Ugo Suessionensis.

Les Bénédictins de l'*Histoire littéraire de la France*[3] ont mis en doute qu'il s'agit ici du « célèbre Hugues qui, d'évêque de Die, fut fait archevêque de Lyon » ; les raisons qu'ils alléguent en faveur de leur sentiment seraient déjà sans valeur en présence des titres transcrits ci-dessus, dont l'un au moins figurait dans le manuscrit original. Mais l'épilogue de la pièce, resté inédit jusqu'ici, est formel à cet égard ; on nous saura gré de le reproduire :

Præsul amabilis ac venerabilis, Ugo Diensis
Vestra scientia nostra superflua radat, ut insit,
Vir memorabilis, irreparabilis omnis honestas.
Vestra calumnia corrigit omnia, digna potestas!
Anglia, Scotia, Gallia, Græcia vos reveretur.
Quod sapientia, quod reverentia vestra meretur
Carmina metrica digna, poetica si placuissent,
Nostra precamina, justa per omnia vos monuissent,
Jus ut ab omnibus hoc facientibus obtinuissent,
Africa, Parthia, Ponthus et Asia vos monuissent.

Il contient, on le voit, un magnifique éloge du légat de saint Grégoire VII, révéré pour sa sagesse et sa vertu en Angleterre, en Écosse, dans les Gaules et en Grèce[4].

Dans la leçon imprimée le 4e vers porte *Otto Suessionensis* et les Bénédictins ont raison de dire qu'ils ignorent quel est ce savant. D'après la variante

[1] *Varia doctorum piorumque virorum de corrupto Ecclesiæ statu poemata*; Basil. (1557), pet. in-8°, p. 469.

[2] *Biblioth. latina mediæ et infimæ ætatis*, édit. Hambourg, 1735, t. III, p. 322-4 ; éd. Mansi, Padoue, 1754, t. III, p. 111.

[3] Paris, 1759, t. XI, p. 421.

[4] Hugues était natif de Romans en Dauphiné : proclamé évêque de Die le 9 octobre 1073, il devint archevêque de Lyon au milieu de 1082 et mourut le 7 octobre 1106 ; voir *Histoire littéraire*, t. IX, p. 303-29.

de D. Estiennot il doit s'agir de Hugues Ier de Pierrefont, qui occupa le siége de Soissons de 1092 environ à 1103[1]. — Notre copie renferme d'autres variantes qui donnent ordinairement un texte plus correct; nous les indiquons avec le chiffre du vers de l'édition imprimée auxquels elles se rapportent: V. 6, *Pura*, leg. *Dura*; v. 9, *Et*, leg. *tu*; v. 18, *sibi*, leg. *sine*; v. 21, *Unde*, leg. *inde*; v. 23, *tem., pal. mag.*, leg. *mag. pal., tem.*; v. 24, Leg. *Unde potentia sive superbia magnificantur. Vana superbia!...*; v. 25, *cruciatur*, var. *cruciantur*; v. 26, *Sed*, var. *si*; v. 28, *patebit*, leg. *putabis*; v. 29, *Docebit*, leg. *docebis*; v. 30, *meus*, var. *Deus*; v. 32, *Hæc*, var. *Hoc.*; *mereantur*, var. *mereatur*; v. 33, *moriantur*, var. *moriatur*.

Jean Balée[2] et après lui J. Pitsée[3] ont indiqué cette pièce satyrique comme l'œuvre d'un poëte gallois, appelé Galon, qui fleurissait sous Henri II roi d'Angleterre, vers 1178, et dont Jean de Sarisbéry fait l'éloge; les Bénédictins de l'*Histoire littéraire*[4] l'ont revendiquée pour le professeur de l'école de Paris du même nom qui eût certains démêlés avec l'évêque de Senlis, dans la première moitié du 12e siècle, mais cette attribution n'est fondée que sur l'analogie des noms et le peu de vraisemblance des relations d'un Anglais avec un Diois et un Soissonnais.

Au témoignage de Fréd. Bessel[5], les mêmes vers se rencontrent dans un manuscrit de la bibliothèque de Kœnigsberg, sous le nom de Guichard (*Vichardus*), chanoine de Lyon, qui n'a pas encore figuré dans les *Histoires littéraires* de cette ville, mais que Bernard de Morlas mentionne comme un des grands versificateurs de son époque, indiquant de lui positivement une satire de 30 vers contre certaines gens[6].

Quels peuvent être les droits de Guillaume de Romans[7] à la paternité de cette satire? Ils sont pour le moins égaux à ceux du précédent, soit qu'on considère la localité qui lui servait sans doute d'origine, soit qu'on s'en tienne au manuscrit unique qui nous a transmis son nom.

L'abbé C.-U.-J. Chevalier.

[1] J. Marion, listes dans l'*Annuaire* de la Soc. de l'hist. de France.

[2] *Scriptorum illustr. maj. Brytannie Catal.*, Basil., 1559, cent. III, c. 5.

[3] *De illustr. Angliæ scriptoribus*. Paris, 1619, p. 233.

[4] *Loc. cit.* — Cf. Fabricius, *op. cit.*, édit. 1e, t. III, p. 322 sq.; édit. 2e, t. III, p. 114.

[5] Préface de son recueil de *Miscellanées philologico-critiques*.

[6] *Histoire littér. des Bénédictins*, t. XII, p. 238 et 444. — Cf. Fabricius *op. cit.*, édit. 1e, t. VI, p. 810; édit. 2e, t. VI, p. 291.

[7] *Will. de Romans* était on tirait son nom sans aucun doute de la ville de ce nom en Dauphiné (départ. de la Drôme). La seule localité que sa dénomination et ses rapports avec l'abbaye de Cluny pourraient lui faire préférer est Romainmoutier (canton de Vaud, Suisse), qui s'appelait à cette époque invariablement *Romanum monasterium* (voir le *Cartulaire* de ce prieuré publié par M. de Gingins-la-Sarra, dans les *Mémoires de la Société d'histoire de la Suisse romande*, t. III, 2e livr., 1844).

LE CONCILE ŒCUMÉNIQUE DE 1869 ILLUSTRÉ

Œuvre de luxe, paraissant en 50 livraisons hebdomadaires, à partir du samedi 5 juin. — Papier et impression de choix, format in-4°, 8 pages de texte sur 2 colonnes, dessins et gravures par les meilleurs artistes. — L'ouvrage complet formera un magnifique volume de 400 pages. — S. G. Mgr Mermillod, évêque d'Hébron, auxiliaire de Genève, a bien voulu en accepter la dédicace.

Une solemnité religieuse, qui n'a pas eu sa pareille depuis trois siècles, doit réunir à Rome, le 8 décembre prochain, tous les princes de l'Église, et dans ces assises de la religion, de hautes et importantes questions seront débattues, qui intéressent toute la Catholicité.

La publication que nous entreprenons sera le *monument commémoratif* de cette solennité hors ligne et s'adresse à tout le monde catholique. Nous ne négligerons rien pour en faire un chef-d'œuvre typographique.

L'ouvrage se divisera en deux parties :

1° Rome illustrée, — les préparatifs du Concile, — les précédents Conciles œcuméniques illustrés ;

2° Le Concile lui-même. — Les princes de l'Église et les laïques qui y assisteront. — La cérémonie d'inauguration, — les principales séances, les orateurs du Concile, — Compte rendu détaillé et complet.

L'ouvrage, une fois terminé, se vendra 15 francs. — Les souscripteurs le recevront *franco*, au prix de Dix Francs seulement, à raison d'une livraison par semaine soigneusement enveloppée.

Pour souscrire, adresser la somme de DIX FRANCS, en mandat de poste ou timbres-poste, à M. l'Administrateur du Concile œcuménique, 17, rue d'Algérie, à Lyon. — Pour Paris, on souscrit chez M. F. Bouquerel, *libraire-éditeur, 31, rue Cassette.*

CARTULAIRE *de l'Abbaye Notre-Dame de Léoncel — Ordre de Citeaux — publié par l'abbé* Ulysse Chevalier, *de plusieurs Académies et Sociétés savantes, françaises et étrangères, correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques et archéologiques.*

L'abbaye de Léoncel[1] fut la quatrième fille de Bonnevaux, de l'ordre de Citeaux. Saint Jean, premier supérieur de ce monastère, puis évêque de Valence, et saint Amédée d'Hauterive, futur évêque de Lausanne, y amenèrent une colonie de religieux le 23 août 1137. Cinquante ans s'écoulèrent avant que la construction de l'église (*basilica*) fût terminée : la dédicace s'en fit solennellement, le 11 mai 1188, par l'archevêque de Vienne Robert, assisté de son homonyme évêque de Die; l'autel principal fut consacré à la Sainte-Vierge, suivant l'usage général de Citeaux, et à saint Jean-Baptiste[2]. La dépendance de l'abbaye resta longtemps incertaine entre les évêques de Valence et de Die.

Dès sa naissance, cette abbaye reçut de nombreuses marques de sympathie

[1] D'abord *Fons Lionnæ*, puis *Lioncellum* et ses variantes.

[2] Acte extrait d'un ms. de 1322. — Manrique, *Annal. Cisterc.*, I, 332-3.

et fut l'objet de bienfaits particuliers de la part des puissances religieuses et féodales dont l'autorité pouvait la couvrir d'une protection plus ou moins efficace. Les papes Innocent II, Eugène III, Alexandre III, Luce III, Clément III, Innocent III et leurs successeurs à partir du 12e siècle, l'empereur Frédéric Barberousse, saint Louis roi de France et son frère Alphonse comte de Poitou, les évêques de Valence Eustache, saint Jean, Bernard, Eudes, Falques, Humbert, etc., l'archevêque de Vienne Robert, les comtes de Provence Raimond et Sanche, Hugues duc de Bourgogne, les Aimar et les Guillaume comtes de Valentinois, Flotte dame de Royans et comtesse de Valentinois, Albert de La Tour-du-Pin, les seigneurs d'Alixan, de Brion, de Chabeuil, de Châteaudouble, de Châteauneuf-d'Isère, de Clérieu, de Corson, d'Estables, d'Eurre, d'Eyguly, de Flandènes, de Gigors, de Larnage, de Marches, de Mirabel, de Montclar, de La Motte, de Quint, de Rochefort, de Roussillon, du Royans, de Suze, de Tournon, du Trièves, en un mot tous ceux qui, dans les environs, visaient à une certaine indépendance, tinrent à honneur de gratifier l'abbaye naissante d'amples priviléges. — Pour donner une idée des richesses paléographiques accumulées par les ans dans le chartrier des moines de Léoncel, il suffira de dire qu'au commencement du 16e siècle, il comprenait 689 actes en parchemin[1]. Ces pièces furent conservées avec un soin religieux, et Peiresc dut à sa réputation européenne la faveur d'obtenir, en 1633, la communication de 11 titres importants, dont nous avons été très-heureux de retrouver la copie et la description parmi ses papiers, à la Bibliothèque de Carpentras. Les archives de l'abbaye furent de nouveau inventoriées au milieu du siècle dernier : il ne manquait que peu de numéros, d'ailleurs sans importance; d'autres, précédemment omis, furent retrouvés. La Révolution fit transférer tous les titres de Léoncel à Valence, chef-lieu du district : un récolement, opéré en 1812, ne constata encore que des pertes minimes. C'est à un regrettable défaut de surveillance qu'on doit attribuer, peu d'années après, la soustraction de pièces d'un grand intérêt : hâtons-nous d'ajouter qu'il nous a presque toujours été permis de suppléer à l'absence des originaux, soit par les copies de Peiresc, soit par la transcription assez exacte d'un moine qui releva les principales chartes de son monastère.

Cette importante série de pièces originales attira dès l'abord notre attention aux archives de la Préfecture de la Drôme, et la rare obligeance de M. A. Lacroix nous permit de les transcrire avec tout le soin désirable. La première livraison, dont nous venons de terminer l'impression, renferme 200 chartes, comprises entre les années 1144 et 1300. Pareille suite de documents originaux, pour une aussi courte période, ne doit pas être commune : aussi avons-nous fait nos efforts pour rendre cette publication non moins utile à la diplomatique qu'à l'histoire. Chaque pièce a été reproduite avec la plus scrupuleuse exactitude; une note en indique les divers caractères. Les rubriques mises au dos par une main contemporaine leur servent de titres. Les sceaux, en grand nombre, ont été décrits avec autant d'exactitude que le permettait l'état de vétusté de quelques-uns : ce volume ne sera donc pas,

[1] *Inventaire* original dressé à cette époque.

nous l'espérons, sans utilité pour la sphragistique. Une notice préliminaire, à la fois paléographique et historique, servira d'introduction au *Cartulaire*; un ample *index* alphabétique des noms de personnes, de lieux et de choses y facilitera les recherches.

De plus amples détails sortiraient du cadre d'un prospectus. Ce moyen, que l'auteur emploie à regret, pourra seul lui faciliter l'achèvement prochain d'une publication entreprise *propriis sumptibus*. Il lui permet d'ailleurs, en excluant tout intermédiaire, de fixer le volume à un prix auquel la spéculation demeure complétement étrangère.

Romans, 28 mars 1869.

Le *Cartulaire de l'abbaye de Léoncel* formera un fort vol. in-8°, composition compacte, de 35 feuilles (560 pages), tiré à 310 exemplaires : 300 en papier fort collé, 3 en papier très-fort et 7 en papier de couleur.

Le prix, pour les souscripteurs à l'ouvrage complet, est de 8 fr. 25 c. en papier ordinaire et 15 fr. 75 c. en papier de luxe. — Le prix de librairie sera de 13 fr. 75 c. et 21 fr.

Le prix de la 1re livraison seule (20 feuilles ou 320 pages) est de 6 fr. ou 10 fr. 80 c., suivant le papier. — Il sera en librairie de 10 fr. ou 14 fr. 40 c.

La liste des souscripteurs à l'ouvrage complet terminera l'ouvrage.

西洋事情 Sy-yang-sse-tsing. Tome Ier. Yédo, 1866, in-8.

L'ouvrage dont on vient de lire le titre a été composé par M. Foukou-sawa You-kitsi, savant lettré et l'un des membres les plus distingués du *Yô-gakkô* de Yédo. C'est, sans contredit, l'une des meilleures publications historiques et géographiques entreprises dans ces derniers temps au Nippon, et un des témoignages les plus frappants de la facilité merveilleuse avec laquelle les habitants de ces îles lointaines savent s'assimiler les travaux de la science et de l'érudition occidentales.

M. Foukou-sawa You-kitsi faisait partie, en qualité de secrétaire interprète, de la première ambassade envoyée en Europe par le syô-goun ou lieutenant impérial du Japon. Pendant toute la durée de son séjour en France, en Angleterre, en Hollande, en Prusse, en Russie et en Portugal, il a recueilli chaque jour sans exception tous les renseignements qui pouvaient l'instruire sur l'état de notre civilisation ; et, de retour dans sa patrie, il a composé l'ouvrage dont il m'a envoyé le premier volume, afin de faire participer ses compatriotes aux connaissances variées qu'il avait acquises durant ses voyages.

Le plan général de l'ouvrage nous est indiqué par l'index (*mokoû-rokoû*) et par l'introduction qui précède le premier volume. L'idée qui domine l'auteur est signalée par cette sentence chinoise, qui sert en quelque sorte d'épigraphe à l'ouvrage :

L'univers (litt. les quatre mers) ne forme qu'une maison (une famille); les hommes des cinq races sont des frères.

L'auteur entre en matière par des considérations générales sur la forme de constitution des États, sur les différentes branches de l'administration, sur les

impôts et la fortune publique, sur les principales institutions qui caractérisent les nations occidentales et font leur force et leur grandeur, sur les grands établissements scientifiques, etc. Puis il aborde aussitôt après l'étude des pays qu'il a eu l'occasion de visiter. Le tome II de l'ouvrage doit traiter des États-Unis d'Amérique et de la Hollande, le tome III de l'Angleterre, le tome IV de la Russie, le tome V de la France, le tome VI du Portugal et enfin de l'Allemagne, à l'occasion de la Prusse.

Le style du livre est d'une remarquable clarté, malgré le grand nombre de néologismes qu'il renferme; et M. Foukou-sawa a trouvé l'art de se faire lire d'un bout à l'autre avec un véritable intérêt. Malgré un grand nombre d'appréciations qui laissent à désirer, on est frappé de l'ensemble des données exactes qu'il a su recueillir, et nul ne peut douter que de telles publications ne produisent une véritable révolution dans les connaissances scientifiques et littéraires des Japonais.

Qu'on me permette, à ce sujet, une courte observation. La littérature japonaise, depuis 1852, époque de la mémorable expédition du commodore Perry au Japon, subit de sensibles modifications dans son caractère général; l'idée européenne s'y infiltre de jour en jour davantage, et l'époque n'est pas éloignée où tous les livres qui la composent, même les ouvrages historiques, se ressentiront de l'influence de cette idée. Beaucoup de lettrés japonais repoussent déjà, avec une sorte de dédain, les publications de leurs compatriotes qui sont antérieures à nos premières relations avec eux, et de nombreux écrits du plus haut intérêt pour nous deviendront aussi fort rares au Japon même, s'il n'arrive que quelques-uns cessent de s'y rencontrer. Le moment est donc venu pour les grandes bibliothèques européennes de compléter leur collection japonaise.

Léon de Rosny.

Le Propriétaire-Gérant : A. Bonnetty.

Versailles. — Imprimerie de Beau jeune, rue de l'Orangerie, 36.

ANNALES
DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.
Numéro 113. — Mai 1869.

Histoire catholique.

QUELQUES DOCUMENTS HISTORIQUES SUR LA RELIGION DES ROMAINS, ET SUR LA CONNAISSANCE QU'ILS ONT PU AVOIR DES TRADITIONS BIBLIQUES, PAR LEURS RAPPORTS AVEC LES JUIFS; FORMANT UN SUPPLÉMENT A TOUTES LES HISTOIRES ROMAINES [1].

9. Établissement de la fête de la naissance de Jésus-Christ.

Noël! Noël! c'est le nom donné dans l'Église catholique au jour où elle célèbre la naissance du Fils de Dieu; c'est le cri par lequel nos pères saluaient une bonne nouvelle; c'est, on peut dire, la fête la plus divine et la plus humaine : un Dieu-Homme, un petit Enfant-Dieu! Aussi qui ne serait pas ému en voyant cet enfant couché sur la paille, entouré des animaux les plus doux et les plus utiles à l'homme, recevant les hommages d'abord des humbles Bergers et après ceux-ci, et en second rang, des Rois de la terre, et, présidant à ce spectacle, une jeune fille toute brillante de jeunesse et de pureté et un homme couronné de vieillesse et de vertu? C'est là ce que l'on voit réuni dans ces touchantes pompes qu'on appelle les *Crèches*.

C'est au 25 décembre que cette fête est fixée dans toute l'Église catholique; c'est de l'Eglise romaine que vient cette date, que les fidèles ont pu apprendre avec certitude dans les registres de dénombrement de l'empire, où le nom de Marie

[1] Voir le dernier article au N° précédent ci-dessus, p. 245.

et de Joseph a dû être inscrit, et que l'on gardait à Rome, d'après Tertullien[1].

Les écrits des Pères nous montrent de bonne heure cette fête établie partout dans les premiers temps.

Dès 196, Théophile, évêque de Césarée en Cappadoce, sous l'empereur Sévère, dit :

« De même que la naissance du Seigneur doit être observée le 8 des calendes de janvier (25 décembre), ainsi c'est » le 8 des calendes d'avril (25 mars) qu'il faut célébrer la » résurrection du Christ, quelque jour que cette date tombe[2].»

En 301, nous trouvons que les fidèles de Nicomédie célébraient la fête de la naissance du Sauveur quand Maximien les fit brûler dans l'église et en martyrisa 20,000[3].

En 395-431, saint Augustin nous la donne comme célébrée en Afrique :

« La tradition nous apprend que le Christ est né le 8 des » calendes de janvier[4]. »

Et ailleurs :

« Saint Jean est né, comme nous l'apprend l'Église, le 8 » des calendes de juillet (24 juin), quand les jours commencent à diminuer, et le Seigneur est né le 8 des calendes » de janvier (25 décembre), quand les jours commencent à » croître[5]. »

En 386, dans un *Discours* prêché à Antioche, saint Jean Chrysostome va nous apprendre comment cette fête fut établie dans cette église et comment elle avait été conservée

[1] Tertul. *Adv. Marcionem*, l. IV, c. 7 et 19; *Patr. lat.*, t. II, p. 379 et 405.

[2] Sicut Domini natalem quocumque die 8 calendas januarii venerit, ita et 8 calendas aprilis, quando resurrectio accidit Christi debemus Pascha celebrare (dans Hospinianus, *De Festis christianorum*, p. 169, in-fol., Genevæ, 1674). — Nous avouons n'avoir pu retrouver ce texte ni dans *Théophile*, *Patr. grecque*, t. 5, p. 1366; ni dans *Bède* d'où on le dit tiré; voir *Patr. lat.*, t. 90, p. 588, et *t.* 94, p. 682).

[3] Voir Nicéphore, *Hist. Eccl.*, l. VII, c. 6; *Pat. grecq.*, t. 145, p. 1218; et Baron. à cette année et dans son Martyrologe.

[4] Natus autem traditur octavo calendas januarias (Aug., *De Trinitate*, l. IV, c. 5; *Patr. lat.*, t. 42, p. 894).

[5] Nam ille natus est sicut tradit Ecclesia, 8° calendas julias, cum jam incipiunt minui dies; Dominus autem natus 8° calendas januarias, quando jam dies incipiunt crescere (Aug., *Psalm.* 32, n° 11; *Pat. lat.*, t. 37, p. 1735).

à Rome et vénue de cette église principale. Voici quelques-unes de ses paroles :

« Il n'y a pas encore 10 ans que ce jour a été clairement » fixé chez nous...; mais il a été connu dès le commence- » ment par ceux qui habitent l'Occident... Déjà dès le com- » mencement, il a été connu et célébré depuis la Thrace jus- » qu'à Cadix... Celui à qui il plaira de lire les anciens livres » d'histoire qui sont conservés publiquement à Rome pourra » très-facilement et très-exactement connaître l'époque de ce » Recensement. Que nous importe, dira quelqu'un, à nous » qui sommes ici, et qui n'avons jamais été à Rome? — » Ecoute et n'aie aucune défiance : car nous avons reçu la » désignation de ce jour de ceux qui ont une parfaite con- » naissance de ce fait, et qui habitent cette ville. Car ce sont » ceux-là même qui habitent Rome, et qui le célèbrent » depuis longtemps et d'après une ancienne tradition, qui en » ont transmis la notice jusqu'à nous[1]. »

Différents noms ont été donnés à ce jour solennel. Nous l'appelons Noël, du latin *Natalis* (naissance), c'est dire la Naissance au-dessus de toutes. En Orient saint Basile l'appelait *Théophanie* ou *Apparition de Dieu*[2]. Saint Grégoire de Naziance le nommait *Épiphanie* (apparition), « parce que, » dit-il, ce jour-là Dieu a apparu aux hommes par la Nati- » vité, et aussi *jour de la lumière*[3]. » Enfin saint Jean Chrysostome l'appelait la *Métropole de toutes les fêtes*[4].

Jean de Nicée dit que ce fut le pape Jules Ier, qui, en 336, porta le décret qui fixe au 25 décembre cette fête pour toute l'Eglise catholique[5].

[1] Saint Jean Chrysostome, *Hom. sur la Naissance de J.-C.*; nos 1 et 2; dans *Patr. grecque*, t. 49, p. 351; voir de plus la *Préface* des PP. Bénédictins qui exposent les autres raisons données par ce Père et par Cosmas; *ibid.*, p. 347.

[2] Saint Basile, *Disc. sur la génération humaine du Christ*; dans *Pat. grecq.*, t. 31, p. 1474; parmi les douteux.

[3] Saint Grég., *Discours 38e sur la Naissance du Christ*, no 3; *Patr. grecq.*, t. 36, p. 314.

[4] Saint Jean Chrysostome, *Disc. sur saint Philogonius*; dans *Patr. grecque*, t. 48, p. 752.

[5] Jean de Nicée, *Discours sur le jour de la Naissance du Sauveur*; dans *Patr. grecque*, t. 96, p. 1442; voir la note de Lequien qui y est jointe.

Quant à l'intervention du bœuf et de l'âne qu'on a introduits dans les crèches elle vient, ou de ce que ces animaux pouvaient se trouver alors dans l'étable, qui ne devait pas être vide; ou de l'application de ce passage d'Isaïe : « Le » bœuf a reconnu son maître, et l'âne la crèche de son » Seigneur [1]; »

Ou de celui d'Habacuc qui, d'après les 70, porte : « Vous » serez connu au milieu de deux animaux [2]. »

Dès la fin du 4e siècle, il en est fait mention dans le *Livre des Promesses,* attribué par quelques-uns à saint Prosper [3].

La célébration des 3 messes nous vient aussi de Rome, où l'on disait 3 messes : la 1re à Sainte-Marie-Majeure à la nuit; la 2e à Saint-Anastase au point du jour; la 3e à Saint-Pierre à 10 heures. Ce n'est que depuis le 9e ou le 10e siècle que chaque prêtre a pu dire 3 messes consécutives [4].

L'Eglise célèbre encore, de temps immémorial, l'*Avent* ou *Attente* de ce jour, fixé au 4e dimanche avant Noël, où avait lieu aussi un carême. De plus il y avait la fête de l'*Attente* des couches sous le nom de *Spectation de la sainte Vierge,* fixée au 18 décembre, 8 jours avant Noël, ou même le 16 où commencent les antiennes des *O de Noël* [5].

LIX

1 *an de la vie de N.-S. Jésus-Christ.*
16e *année de la B. vierge Marie;* à partir du 8 septembre.
3e *année du pontificat de Matthias,* à Jérusalem.
1re *année du pontificat de Joazar,* à Jérusalem.
2e *année de Quintilius Varus,* président de la Syrie.
37e *année et dernière d'Hérode,* roi des Juifs.
1re *d'Archélaüs,* roi des Juifs.

[1] Cognovit bos possessorem suum et asinus præsepe Domini sui (*Isaïe*, I, 3).

[2] Ἐν μέσῳ δύο ζώων γνωσθήσῃ (*Habac.*, III, 2). L'Hébreu et la Vulgate ont une leçon différente.

[3] Dans les *Œuvres* de saint Prosper; *Patr. lat.*, t. 51, p. 820.

[4] Voir le *Sacramentaire* de saint Gélase; dans *Patr. lat.*, t. 74, p. 1049; Mabillon. *Lit. Gall.*, t. II, p. 108; dans *Patr. lat.*, t. 72.

[5] Baillet, *Vie des Saints*, t. III, p. 302, in-fol.

752e *année de Rome : Cossus Cornelius Lentulus* et *L. Calpurnius Piso Augur.*, consuls.
43e *année du règne d'Auguste.*

I. Observations chronologiques.

Quoique Jésus-Christ soit né à la fin de l'année précédente, le 25 décembre, on ne compte qu'à cette date, sa 1re année, qui finit au 24 décembre. — Par contre ce n'est qu'à partir du 25 décembre que le P. Salian compte le commencement de l'*ère vulgaire*, qu'il transporte à l'année de Rome 753. D'où il suit que les années de J.-C. précèdent d'un an celles de l'ère vulgaire, en sorte que la présente année 752 est marquée *zéro*, formant l'intermédiaire entre le monde ancien et le monde nouveau. Au reste rien n'est changé pour les *consuls*. Nous n'avons pas à justifier ces calculs, nous les suivons et nous nous trouvons ainsi conformes aux divers *fastes consulaires*, en particulier à ceux que *G. Baiterus* a mis au *Cicéron* d'Orelli (Zurich, 1838).

II. Événements politiques.

Auguste envoie Caius-César en Orient pour faire la guerre aux Parthes et aux Arméniens, avec le pouvoir consulaire, sur toutes les provinces de l'Orient. — A cause de son extrême jeunesse, il lui donne pour conseil et guide M. Lollius [1], que Caius fut obligé de chasser quelque temps après à cause de ses exactions; et pour ami *Dom. Ænobardus*, petit neveu d'Auguste, père de Néron, que Caius dut éloigner aussi pour avoir tué son affranchi qui refusait de lui donner à boire, autant qu'il le voulait. — Avant son départ il fait épouser à Caius, Livie, fille de Drusus.

III. Nature de la religion païenne. — Les affaires romaines dirigées par les oracles, les apparitions, les démons, etc. — De quel esclavage et de quelle DÉMONOCRATIE le CHRIST a délivré les hommes?

Cependant Tibère était toujours relégué à Rhodes, rongeant son frein, et se confiant dans l'habileté de sa mère Livie. Son espoir de rentrer en grâce et d'arriver à l'empire fut accru

[1] Suétone, *Néron*, c. 5.

par deux circonstances; la première parce que Caius allant en Orient lui rendit une visite; la seconde par un augure favorable que lui donna un Ane, et que Damascius raconte en ces termes :

« Un Ane prédit à Tibère, jeune encore, et s'exerçant à » Rhodes dans l'art oratoire, qu'il parviendrait à l'empire, » par l'émission d'étincelles qui sortirent de son corps[1]. »

A l'occasion du mariage de Caius et de Livie nous allons exposer quelques-unes des dures superstitions qui tyrannisaient les esprits païens.

D'abord il fallait éviter les jours néfastes; ces jours étaient le 10 des calendes de juin (23 mai) et tout le mois de mai, à cause des Lemurales[2], tous les jours qui précèdent les ides de juin (13 juin)[3], ni aucun des jours fériés[4]. — S'il s'agissait d'une veuve tous les jours étaient bons.— Comme pour toutes les actions romaines un mariage, sans auspices, était funeste[5]. — La veille du mariage la jeune fille accompagnée de quelqu'une de ses parentes devait aller pendant la nuit prendre les *auspices des noces* dans un temple, et écouter si quelque oracle ne se ferait pas entendre[6], et pour se rendre les dieux *Pilumnus* et *Picummus* propices[7]. A cette époque, c'étaient les prêtres qui venaient eux-mêmes apporter les auspices à la jeune mariée[8]. — Dans la chambre nuptiale devaient être placées 4 déesses *Venus*, *Prema*, *Pertunda*, *Virginensis*, et 2 dieux, *Priape* et *Subigus*[9]. — Le jour des noces la mariée devait porter sous sa robe une couronne de verveine et d'autres fleurs[10].— Les cheveux de la mariée devaient être séparés avec la pointe d'une lance nommée *Hasta celibaris*, et qui devait avoir été plongée

[1] Damascius, *Vie d'Isidore*, n° 64; dans Plutarque, *Frag.*, n° 9; édit. Didot. t. v, p. 50.

[2] Ovide, *Fastes*, v, 487; Plutarque, *Quest. Rom.*, 86.

[3] Ovide, *Fastes*, vi, 219.

[4] Macrobe, *Satur.*, i, 15; Plutarque, *Quest. Rom.*, 105.

[5] Cicéron, *Pro Cluentio*, 5.

[6] Cicéron, *De Divin.*, i, 16, 46; Val. Max., i, 5, 4; Tacite, *Ann.*, xi, 27.

[7] Nonius Marcel., à ce mot.

[8] Cicéron, *De Divin.*, i, 16, 46; Val. Max., ii, 1, 1.

[9] Saint Aug., *De Civit. Dei*, vi, 9; Tertul., *Ad Nat.*, ii, 11; Arnob., *Adv. Gentes*, iv.

[10] Festus au mot *Corolla*.

dans le corps d'un gladiateur[1]. — Pendant la cérémonie les deux époux devaient être assis sur un siége recouvert de la toison d'une brebis, ayant servi de victime, et la tête voilée[2]. — Des sacrifices étaient offerts à Cérès, à Phœbus, à Bacchus, et à Junon *Cinxia*[3], en ayant grand soin de jeter le fiel de la victime auprès de l'autel, pour rappeler que toute aigreur doit être bannie entre les époux[4], et d'adresser des prières aux déesses *Camelæ*[5]. — Quand la jeune fille était conduite en grande pompe au domicile de son époux, un jeune enfant la précédait portant une torche d'épine blanche[6], bois qui écarte les maléfices[7]. — On portait les statues de 4 divinités *Jugatinus*, dieu du joug, *Domiducus*, conduisant à la maison, *Domicius*, y introduisant, et *Manturna*, y faisant demeurer[8]. — Pendant la marche des jeunes enfants faisaient entendre à la mariée des chansons obscènes[9].

Arrivée à la porte de la maison la mariée devait la franchir soulevée par ses compagnes, car c'eût été d'un mauvais augure, si elle avait touché le seuil consacré à Vesta[10], pendant que des musiciens chantaient des vers *Fescennins*, pour éloigner tout maléfice[11]. — Les amis s'emparaient de la torche nuptiale, dans la crainte que l'on ne s'en servît pour quelque maléfice[12]. — Enfin au moment d'entrer dans le lit nuptial la jeune fille devait subir de s'asseoir sur la statue du Phallus, que portaient les femmes qui la conduisaient pour offrir à ce Dieu immonde les prémisses de sa virginité[13].

Tel était le joug avilissant et honteux, sous lequel le Dai-

[1] Plutarque, *Quest. Rom.*, n° 87, et la note p. 461 ; et Festus, à ce mot.
[2] Serv., *Énéide*, iv, 374.
[3] Festus, à ce mot.
[4] Plutarque, *Du Mariage*, n° 25.
[5] Festus, à ce mot.
[6] *Id.*, au mot *Patrinius*.
[7] Ovide, *Fastes*, vi, 129 ; Pline, xvi, 13.
[8] Saint Aug., *De Civit. Dei*, vi, 9.
[9] Festus, au mot *Prætextum* ; Suét., *Vesp.*, c. 22.
[10] Plutarque, *Romulus*, n° 22 ; Lucan., ii, 359 ; Plaut., *Casin.*, iv, 4 ; Serv., *Eglog.* viii, 30 ; *Æneide*, ii, 470.
[11] Festus, au mot *Fescennini*.
[12] *Id.*, au mot *Rapi*.
[13] Saint Aug., *De Civit. Dei*, vi, 9 ; vii, 24 ; Arnob., *Ad. Gentes*, iv.

monion avait courbé toutes les jeunes filles romaines, c'est au Christ qu'elles doivent d'en avoir été délivrées.

IV. Rapports des Romains avec les Juifs et influence du peuple choisi de Dieu pour conserver les traditions primitives sur le peuple conquérant du monde.

Pendant que les ambassadeurs d'Hérode se rendent auprès d'Auguste pour lui faire part de toute la conduite d'Antipater, du procès qui lui avait été fait, des preuves qu'on avait eues qu'il voulait empoisonner son père, et des subornations qu'il avait pratiquées dans la maison même de l'impératrice, une maladie terrible s'empare d'Hérode et lui annonce que la justice divine va s'appesantir sur lui. Voici comment Josèphe décrit cette maladie :

« Dieu voulant faire souffrir à Hérode la peine de son im-
» piété, sa maladie augmenta toujours. C'était un feu qui le
» brûlait lentement, qui ne montrait pas la chaleur au dehors,
» mais qui le dévorait au dedans. De ce mal provenait une
» faim si violente que rien ne suffisait pour le rassasier. Ses
» intestins étaient pleins d'ulcères ; de violentes coliques lui
» faisaient souffrir d'horribles douleurs, ses pieds étaient
» enflés et livides ; une humeur aqueuse et transparente
» s'était répandue sur le bas-ventre, et ses parties naturelles
» étaient pourries et engendraient des vers. Il ne pouvait plus
» respirer que debout, et son haleine était si mauvaise qu'on
» ne pouvait s'approcher de lui. Enfin des convulsions qui
» agitaient tous ses membres lui causaient des douleurs in-
» supportables. Ceux qui voient Dieu en tout, et qui s'ap-
» pliquent à deviner la cause des événements, disaient que
» c'était Dieu qui châtiait ce roi pour le punir de ses nom-
» breuses impiétés[1]. »

Quand on connut à Jérusalem que la maladie d'Hérode était incurable, les hommes religieux conçurent l'espérance de voir finir ces infractions continuelles à la loi de Dieu, et le scandale que donnaient tant de signes idolâtriques qu'il avait introduits même dans le temple. Et alors deux docteurs, très-aimés du peuple, nommés *Judas* et *Matthias*, conseillèrent aux jeunes gens, qu'ils instruisaient, de détruire l'*aigle d'or*

[1] Josèphe, *Ant. Jud.*, l. XVII, c. 6, n° 5 ; édit. Didot, t. I, p. 671.

d'une grandeur extraordinaire et d'un grand prix, qu'Hérode avait fait consacrer sur le portail du temple. Or comme en ce moment le bruit se répandit qu'il était mort, ces jeunes gens montèrent au Temple, arrachèrent l'aigle et la mirent en pièces.

Le commandant des troupes accourut, dissipa le rassemblement, arrêta 40 des jeunes gens, et les conduisit à Hérode, avec leurs maîtres, Judas et Matthias, qui ne voulurent pas s'enfuir.

Devant Hérode, ils répondent que l'aigle était une infraction à la loi de Dieu, et qu'ils ont préféré obéir à Moïse qui avait reçu cette loi de Dieu lui-même qu'à ses ordonnances.

Hérode les fait conduire à Jéricho, s'y fait transporter lui-même et les accuse devant un tribunal composé de ses adhérents :

« Les principaux de l'assemblée, dit Josèphe, ayant entendu » les paroles du roi, et craignant que dans la fureur où il » était, il ne déchargeât sur eux sa colère, lui dirent qu'ils » n'avaient contribué en rien à ce qui s'était passé, et qu'ils » croyaient que cette action méritait d'être châtiée[1]. »

Sur cela Hérode fit brûler vifs les deux docteurs de la loi, et les 40 jeunes gens qui avaient participé à l'enlèvement de l'aigle.

De plus il ôta la grande sacrificature à *Matthias* qu'il croyait avoir eu part à ce fait, et la donna à *Joazar*, son beau-frère.

V. Hérode, pour que la nation juive porte son deuil, ordonne de massacrer 500 des principaux d'entre les juifs après sa mort.

Cependant la maladie d'Hérode faisait de plus en plus des progrès. En vain il se fait porter au delà du Jourdain aux eaux chaudes de Calliroe. Il faillit y périr dans un bain d'huile qu'on lui avait fait prendre. Il connut alors que son mal était incurable, et se fit reporter à Jéricho. Écoutons Josèphe sur le forfait qu'il essaya d'exécuter :

« Sa cruauté s'augmenta encore de telle sorte qu'elle lui fit

[1] Josèphe, *ibid.*, n° 4.

» concevoir le plus horrible dessein qui soit jamais entré dans
» l'esprit d'un homme. Il ordonna par un édit à tous les prin-
» cipaux des Juifs de se rendre à Jéricho, sous peine de la vie
» à ceux qui y manqueraient; et lorsqu'ils furent arrivés il
» les fit enfermer dans l'hippodrome sans s'enquérir s'ils
» étaient coupables ou innocents. Il fit ensuite venir Salomé
» sa sœur et Alexas son mari, et leur dit :

» Qu'il souffrait tant de douleurs qu'il voyait bien que la
» fin de sa vie était proche et qu'il ne s'en pouvait plaindre
» puisque c'était un tribut qu'une loi commune à tous les
» hommes l'obligeait de payer à la nature. Mais qu'il ne pou-
» vait souffrir d'être privé de l'honneur que l'on doit rendre
» aux rois par un deuil public; qu'il savait néanmoins que la
» haine que les Juifs lui portaient était si grande qu'ils n'man-
» raient garde de manquer à se réjouir de sa mort, puisque
» même durant sa vie ils n'avaient pas craint de se révolter
» contre lui et de l'outrager; qu'il attendait de l'affection et
» du devoir de deux personnes aussi proches qu'ils lui étaient
» de le soulager dans un si sensible déplaisir; qu'ils le pou-
» vaient en exécutant ce qu'il leur dirait, et rendre ainsi ses
» funérailles plus magnifiques et plus agréables à ses cendres
» que celles d'aucun autre roi ne l'avait jamais été, parce
» qu'il n'y aurait personne dans tout son royaume qui ne
» répandît des larmes très-véritables; que ce qu'ils avaient à
» faire pour exécuter ce dessein était qu'aussitôt qu'il aurait
» rendu l'esprit ils fissent environner l'hippodrome par ses
» gens de guerre sans leur rien dire de sa mort, et de leur
» commander de sa part de tuer à coups de flèches tous ceux
» qui y étaient enfermés; que s'ils exécutaient cet ordre il leur
» aurait une double obligation : l'une d'avoir satisfait à sa
» prière, et l'autre d'avoir rendu le deuil de ses obsèques
» plus célèbre que nul autre ne l'avait jamais été.

» Ce cruel prince accompagna ces paroles de ses larmes,
» les conjura par l'affection qu'ils avaient pour lui et par tout
» ce qu'il y avait de plus saint de ne pas souffrir que l'on mar-
» quât de rendre ce dernier honneur à sa mémoire, et ils lui
» promirent de suivre ponctuellement ses ordres[1]. »

[1] Josèphe, *ibid.*, n° 5.

Mort d'Hérode. — Il fait poignarder son fils Antipater, 5 jours avant sa mort.

la satisfaction que ce monstre éprouva par l'espoir qu'à mort le deuil serait répandu dans toutes les familles de la lée, vint s'en joindre une autre. Les ambassadeurs qu'il it envoyés à Rome lui apprennent qu'Auguste a fait mou- Acmé, l'esclave de l'impératrice, qu'Antipater avait ga- ée, et qu'il le laissait complétement libre de punir son fils mme il l'entendrait.

Cependant ses douleurs devenant intolérables il essaye de donner la mort. Un de ses neveux l'empêche d'exécuter a projet. Mais le palais est rempli de cris et d'effroi, et le uit court qu'il est mort.

Ce bruit arrive jusqu'à Antipater qui se croit sur le point devenir libre et de régner, et dans cet espoir il essaie de gner son gardien. Celui-ci va en instruire le roi. Écoutons i Josèphe :

« Sur quoi Hérode qui avait déjà tant d'aversion pour Antipater, s'écria, se frappa la tête, et, quoique si faible qu'il n'en pouvait plus, se leva sur son coude, et commanda à l'un de ses gardes de l'aller tuer à l'instant, et que l'on enterrât son corps sans cérémonie dans le château d'Hyrcanion[1]. »

Après cet acte, ce bourreau de sa famille et de ses sujets, Hérode fit son testament, dont Josèphe a conservé le texte suivant :

« Hérode changea alors son testament :

» Au lieu que par le précédent il avait nommé *Antipas* (fils » de Malhace la Samaritaine) pour son successeur au royaume, » il se contenta de l'établir Tétrarque de la *Galilée* et de la » *Pérée*.

» Il donna le royaume à *Archélaüs*, frère aîné d'Antipas.

» A *Philippe* (fils de Cléopâtre), il donna la *Traconite*, la » *Gaulanite* et la *Bathanée* érigée en Tétrarchie.

» A *Salomé*, sa sœur, *Jamnia*, *Azot* et *Phasaelite*, avec » 50,000 pièces d'argent monnoyé.

» Il fit aussi de grands legs à tous ses autres parents tant » en argent qu'en revenus annuels.

[1] Josèphe, *ibid.*, ch. VII, p. 673.

» A *Auguste* il donna, outre sa vaisselle d'or et d'argent et
» quantité de meubles précieux, 10,000,000 de pièces d'or,
» et 5,000,000 à l'impératrice *Livie*[1]. »

Enfin Josèphe annonce la mort de ce tyran en ces termes :

« Hérode ne survécut que 5 jours à Antipater et mourut
» 34 ans après avoir chassé Antigone du royaume, et 37 ans
» après avoir été déclaré à Rome roi des Juifs[2]. »

Les 500 Juifs prisonniers ne furent pas immolés comme Hérode l'avait ordonné, mais furent mis en liberté et renvoyés chez eux.

Archélaüs est proclamé roi. — Il fait de magnifiques funérailles à son père, qu'il fait porter dans l'*Herodium*, tombeau qu'il s'était préparé. — Dans cette pompe nous remarquons parmi ses gardes des *Thraces*, des *Allemands* et des *Gaulois*, ce qui nous montre que c'est par ces soldats étrangers que le tyran maintenait son peuple. — Puis Archélaüs refuse de prendre le titre de roi jusqu'à ce qu'il lui ait été confirmé par Auguste.

Nous le verrons l'année prochaine aller lui-même à Rome pour se faire accepter comme roi, et ses frères et ses parents l'y suivre pour l'accuser et le supplanter, et étaler ainsi aux yeux d'Auguste et du peuple romain la discorde infernale qui continue de diviser cette famille maudite de Dieu et des hommes.

VII. 1re année de la vie de Jésus.

1. Circoncision de l'enfant Jésus.

Nous venons d'assister aux terribles scènes du vieux monde qui s'écroule. Or voici, dans cette Jérusalem, souillée de tant de meurtres, le nouveau monde qui commence. On croirait en effet être dans un autre pays et une autre ville.

Écoutons l'Évangéliste :

« Après que les 8 jours pour circoncire l'Enfant furent
» accomplis[3], il fut nommé JÉSUS, nom que l'ange lui avait
» donné avant qu'il fût conçu dans le sein[4]. »

[1] Josèphe, *ibid.*, c. VIII, p. 673.
[2] Josèphe, *ibid.*
[3] Voir *Lévitique*, XII, 3.
[4] *Luc*, II, 21.

Arrêtons-nous ici un moment. Car dès ce premier pas l'Enfant se montre Libérateur. Il délivre son peuple d'une punition et d'une souillure.

La Circoncision est un fait étonnant et qui ne s'explique pas d'après les lois naturelles de l'humanité. Pourquoi en effet cette mutilation ou cette diminution dans la partie la plus noble de l'homme, celle par laquelle il participe avec Dieu, à la création de l'homme, à la continuation de l'humanité? Il faut reconnaître là, selon la parole de Bossuet, un faute primitive qui avait attiré cette flétrissure, une marque dans la chair, telle qu'on la faisait à des esclaves[1].

De là la question de savoir si la Circoncision est une pratique primitive, ou si elle n'a commencé qu'à Abraham?

Nous sommes porté à croire que la Circoncision est une pratique primitive qui devint une loi pour le peuple juif quand Dieu le choisit pour son peuple, en faisant alliance avec Abraham. Comme c'est notre habitude, nous allons mettre les divers monuments sous les yeux de nos lecteurs. Ces pièces entrent dans l'histoire de l'humanité, trop négligées par la plupart de nos historiens.

Écoutons d'abord le précepte imposé à Abraham 1915 ans avant la naissance du Messie promis :

« Voici le pacte que tu observeras entre moi et toi, et ta » postérité après toi : tout mâle d'entre vous sera circoncis, » et vous circoncirez votre chair, afin que cela soit un *signe* » *de l'alliance* entre moi et toi[2].

» Or Abraham prit son fils Ismaël et tous les serviteurs nés » en sa maison, et tous ceux qu'il avait achetés, et tous les » mâles qui étaient de sa maison, et aussitôt il circoncit leur » chair en ce même jour, comme Dieu le lui avait commandé. » — Or Abraham était âgé de 99 ans quand il circoncit sa chair, » et Ismaël était âgé de 13 ans au jour de sa circoncision[3]. »

Or notons ici que c'est 24 ans auparavant, c'est-à-dire en 1939 avant Jésus-Christ qu'Abraham était entré en Égypte.

[1] Bossuet, *IXe Élévat. sur les Mystères*, t. VII, p. 150, édit. Vivès.
[2] *Genèse*, XVII, 10, 11.
[3] *Ibid.*, 23-25.

Voyons maintenant ce que les historiens nous disent de la Circoncision chez les autres peuples.

Cette pratique s'y perd dans la nuit des temps :

Sanchoniathon, l'historien des Phéniciens, la fait remonter jusqu'à Saturne : « Ilus, dit-il, qui est Saturne..... se circon- » cit, et força ses compagnons à en faire autant[1]. »

Or à quelle époque vivait cet Ilus, ou ce Saturne? On n'en sait rien de positif. D'après Huet Saturne ne serait autre que Noé[2].

Passons aux Égyptiens; mais auparavant constatons les diverses phases de la Circoncision chez les Hébreux :

En 1992 ans avant J.-C., naissance d'Abraham qui n'est pas circoncis[3].

En 1916, à l'âge de 70 ans, il descend en Égypte, et n'est pas encore circoncis[4].

En 1908, 1re alliance que Dieu fait avec lui, et promet de donner à sa postérité toute la terre de Chanaan[5].

En 1893, 2e alliance avec Abraham, âgé de 99 ans, et pour signe de cette alliance, prescription générale de la circoncision, pour lui et tous ses descendants, et toutes les personnes de sa maison[6].

En 1727, les enfants de Jacob obligent les Sichimites à la circoncision[7].

En 1711, Joseph est gouverneur et presque propriétaire de toute l'Égypte[8].

En 1569, le roi d'Égypte ordonne de faire périr tous les enfants mâles des Hébreux[9].

En 1567, naissance de Moïse, que la fille de Pharaon sauve des eaux, et fait élever comme son fils[10].

En 1527, Moïse se réfugie dans le pays de Madian. Il néglige de faire circoncire son fils, qui n'est circoncis que pendant le voyage du retour en Égypte[11].

En 1487, sortie d'Égypte. — Séjour de 40 ans dans le désert, pendant lesquels la circoncision n'a pas lieu[12].

[1] Ἶλος, ὁς καὶ Κρόνος... τὰ αἰδοῖα περιτέμνεταί etc. (dans Eusèbe *Prép. Evang.*, l. I, c. 10; *Patr. grecq.*, t. 21, p. 80, 84).

[2] *Demons. Evang.*, Prop., IV, c. X, n° 6.

[3] *Genèse*, X, 26. — Nous suivons ici la chronologie de Dom Calmet.

[4] *Genèse*, XII, 10.

[5] *Genèse*, XV, 1, 2.

[6] *Genèse*, XVII, 10.

[7] *Genèse*, XXXIV, 14.

[8] *Genèse*, XLI, 41.

[9] *Exode*, I, 8.

[10] *Exode*, II, 1.

[11] *Exode*, IV, 24-26.

[12] *Exode*, XII, 31.

En 1447, entrée dans la Terre promise. — Josué renouvelle le précepte de la circoncision, et y oblige tous les Hébreux[1].

Revenons maintenant aux Égyptiens :

Le témoignage le plus ancien de la Circoncision nous paraît être dans le Cynocéphale qui était le symbole des prêtres et des choses sacrées, « parce qu'il naît circoncis, et que tous les prêtres ont grand soin de se faire circoncire, dit Horapollon[2]. »

Quand ce symbole a-t-il été inventé? On n'en sait rien; mais on voit qu'il tient à l'invention même de l'écriture égyptienne. Un second témoignage que nous donnent les monuments égyptiens est celui d'une scène de Circoncision qui se rapporterait aux fils de Rhamsès II, roi de la 19e dynastie peu près contemporaine de Moïse. Voici la description que donne M. Chabas de ce curieux monument :

« Les fouilles pratiquées à *Karnac*, dans le petit temple de *Khous*, dépendant du temple de *Maut*, ont mis à découvert un *bas-relief*[3], qui représente une scène de Circoncision..... L'opérateur à genoux, excise, au moyen d'un instrument pointu, placé dans sa main gauche, le prépuce d'un enfant qui se tient debout devant lui, la main droite soutient l'organe. Placée en arrière une matrone saisit fortement les poignets de l'opéré, sans doute pour le maintenir à sa place. Un autre enfant debout, devant la matrone, attend son tour. Enfin en arrière de tous ces personnages, une seconde matrone, les bras tendus, se tient prête à porter assistance. » Que la Circoncision ait été de toute antiquité, pratiquée chez les Égyptiens, c'est un fait dont les monuments ne nous permettent pas de douter. Dans les peintures décoratives des hypogées, on rencontre fréquemment des personnages chez lesquels la dénudation du prépuce est manifeste, et parmi ces peintures il en est d'antérieures à notre bas-relief qui nous représente très-vraisemblablement la

[1] *Josué*, v, 4.

[2] Γεννᾶταί τε περιτετμημένος, ἣν καὶ οἱ ἱερεῖς ἐπιτηδεύουσι περιτομὴν (Horap., *Hierogly.*, l. 1, c. 14).

[3] Le dessin donné par M. Chabas a été relevé par M. Prisse d'Avenne sur estampage qu'il a pris sur le monument lui-même.

» *Circoncision de deux des fils de Rhamsès II,* fondateur du » temple de *Khous*.

» Les hiéroglyphes ne nous ont encore fourni aucun texte » relatif à la pratique de la Circoncision. Le seul que je sois » tenté d'y rapporter est le passage du *Rituel* dans lequel il » est parlé *du sang qui tomba du Phallus du Dieu soleil, lors-* » *qu'il eût achevé de se couper lui-même*[1]. Si cette conjecture, » dont la première idée appartient à M. de Rougé, se justifie » par quelques nouvelles constatations, il en résultera que » chez les Egyptiens, aussi bien que chez les Juifs, la Circon- » cision était étroitement liée aux institutions religieuses[2]. »

Voici le texte de M. de Rougé auquel renvoie M. Chabas:

« Malgré l'obscurité de ces symboles, et les détours conti- » nuels de la Glose, je crois apercevoir le fil qui relie ces » versets : Horus ithyphallique annonce la conception (9e ver- » set); l'enfant arrive au monde (10e v.); il est circoncis (?) » (11e v.); et purifié (12e v.); il sort de l'onde avec le soleil » (13e v.); et coordonne sa route sur celle de ce Dieu (14e » et 15e v.). Il reçoit ses facultés, émanations directes de *Ra* » et de *Toum*[3]. »

A ces détails ajoutons ceux qu'Origène, égyptien lui-même, nous donne sur les personnes qui étaient soumises à la circoncision :

« Aucun des Égyptiens ne pouvait étudier la géométrie, ou » connaître les secrets de l'astronomie, qui tient chez eux le » premier rang, et de cette astrologie et généalogie qu'ils » regardent comme la science la plus divine, s'il n'avait reçu » la Circoncision. Le prêtre, l'aruspice; tout ministre des » choses sacrées, ou prophète, comme ils l'appellent, est cir- » concis. Personne, à moins qu'il ne fût circoncis, n'appre- » nait les lettres sacerdotales des anciens Egyptiens, lettres » qu'ils appellent hiéroglyphiques. Tout hiérophante, tout » devin, tout myste du ciel, disent-ils, et de l'enfer, n'est

[1] *Todtenbuch*, c. XVII, lig. 23.

[2] *Revue Archéol.*, de 1861, t. I, p. 299.

[3] *Étude sur le Rituel funéraire des anciens Égyptiens*, dans *Rev. Arch.* de 1860, t. I, p. 244; et dans le tirage à part, p. 50.

» point regardé comme apte et digne, à moins qu'il ne soit » circoncis[1]. »

Théodoret dit, en parlant des Egyptiens :

« Or, que ce ne fut pas la coutume de circoncire les enfants égyptiens, nous en avons un bon témoin dans la fille de Pharaon, qui, ayant trouvé Moïse exposé sur la rive du fleuve, et l'ayant vu circoncis, connut tout de suite sa race, et fut assurée qu'il était né de parents hébreux[2]. »

Clément d'Alexandrie dit aussi « que l'enfant avait été circoncis auparavant et que les parents l'avaient appelé *Joakim*[3]. » Mais il ne dit pas où il a pris ce document.

Nous croyons, au contraire, que l'enfant exposé n'était pas irconcis, car c'eût été l'exposer à être reconnu pour hébreu, dévoué à une mort certaine. L'ordre de faire périr tous les ıfants hébreux suffit pour faire reconnaître son origine. oïse aura été circoncis, un peu plus âgé, quand il aura été stiné à une des sciences mentionnées par Origène, et que ément d'Alexandrie énumère fort au long comme ayant é enseignées à Moïse[4].

Aussi, comme le fait remarquer Origène[5], on peut dire que Circoncision des Egyptiens n'était ni universelle, ni signe ıelconque d'une alliance avec Dieu, mais une marque plus inte, plus sacrée, permettant de traiter les choses saintes ; le était donc essentiellement différente de celle des Hébreux, devait provenir d'une autre origine.

Après le témoignage des monuments, les plus anciens ıtes sont ceux que nous donnent les historiens grecs. Voici lui d'*Hérodote :*

Cet historien fait d'abord remarquer « que les Egyptiens ne veulent se servir des usages d'aucune autre nation[6]. »

Et sur la Circoncision il dit :

Origène, *Comm. sur l'Epître aux Romains*, l. II ; dans *Patr. grecq.*, ıv, p. 910.

Théodoret, *Guérison des Grecs*, 1er disc., *Patr. grecq.*, t. 83, p. 794.

Clém. d'Alex., *Stromates*, l. I, c. 23 ; *Patr. grecq.*, t. VIII, p. 898.

Ibid., p. 899.

Origène, *Contre Celse*, l. V.

Hérod., l. II, c. 91.

« Les autres peuples, excepté ceux que les Egyptiens ont
» instruits, laissent les parties naturelles telles que la nature
» les fait, mais les Egyptiens pratiquent la Circoncision[1]. »

Et ailleurs il veut prouver « que les Colchidiens sont d'ori-
» gine égyptienne, parce que, *seuls* de tous les hommes, les
» *Colchidiens*, les *Egyptiens* et les *Ethiopiens* pratiquent la
» Circoncision, *dès le commencement* (ἀπ' ἀρχῆς)[2]; car, ajoute-
» t-il, les *Phéniciens* et les *Syriens* de la Palestine avouent
» qu'ils *l'ont apprise des Egyptiens;* mais les Syriens qui ha-
» bitent sur les bords du Thermodon et du Parthénion, et
» leurs voisins, les *Macrons*, disent qu'ils l'ont apprise récem-
» ment des Colchidiens. *Or ce sont là les hommes qui prati-*
» *quent la Circoncision*, et en cela on apprend qu'ils sont
» Egyptiens. Quant aux *Egyptiens* et aux *Ethiopiens*, il est do-
» teux quel est le peuple qui l'a enseignée à l'autre. Car *on dit*
» *cette coutume très-antique* (ἀρχαῖον γὰρ δή τι φαίνεται ἐόν)[3]. »

Voici en effet la Circoncision pratiquée au 6e siècle avant notre ère :

« On assure, dit Clément d'Alexandrie, que Pythagore étant
» entré en relation avec les prophètes égyptiens, se soumit à
» la Circoncision, afin qu'admis dans les réduits sacrés il
» pût être instruit de la philosophie mystique des Egyptiens[4]. »

Théodoret dit aussi :

« On dit que Pythagore subit la Circoncision exigée des
» Egyptiens, qui l'avaient reçue des Hébreux[5]. »

Or Pythagore naquit 608 ans avant J.-C.[6]; dès ce

[1] *Hérod.*, II, c. 36.

[2] Bochart fait remarquer que cette expression d'Hérodote est précisément celle dont se sert la Bible מקדם, pour désigner le *commencement du monde* (*Phaleg.*, l. IV, c. 31, p. 287, in-fol., 1712).

[3] Hérod., *Ibid.*, c. 104. — Ce qui pourrait prouver que les Égyptiens tiennent la Circoncision des Éthiopiens, c'est qu'ils se servent d'une pierre d'Éthiopie pour disséquer les cadavres. Or c'était sans doute avec la même pierre qu'ils pratiquaient la Circoncision (*Hérodote*, II, 86).

[4] Clément d'Alex., *Stromates*, l. I, ch. 15; *Patr. græcq.*, t. VIII, p. 767.

[5] Théodoret, *Guérison des Grecs*, disc. I; dans *Patr. græcq.*, t. [illegible] p. 794.

[6] On assigne diverses dates à la naissance de Pythagore; nous prenons celle-ci dans les *Frag. Philos. Græcorum*, de Mullachius, t. II, p. 1; et Didot.

poque les prêtres égyptiens étaient donc déjà circoncis.

« Les *Ethiopiens*, dit Artapan, quoique ennemis, sont si bien disposés à l'égard de Moïse, qu'ils en ont reçu la Circoncision. Ce qui a été pratiqué *par tous les prêtres*[1]. »

Au 2e siècle avant Jésus-Christ, *Agatharchide* parle ainsi e la Circoncision :

« La plupart des *Troglodytes* ont pour coutume de pratiquer la Circoncision, comme le font les Egyptiens. C'est de là que les Grecs les appellent *Colobes* ou *Mutilés*[2]. »

Au 1er siècle de notre ère *Diodore*, qui a copié Hérodote Agatharcide, dit pour preuve que les Colchidiens descendent es Egyptiens :

« On cite comme preuve la coutume égyptienne de la Circoncision. Cette coutume subsiste chez tous les colons égyptiens, comme chez les Juifs[3]. »

Et ailleurs :

« Tous les *Troglodytes* se font circonscrire à la manière des Egyptiens, excepté ceux qui, accidentellement mutilés, sont appelés *Colobes*[4]. »

De plus il fait sortir les Colchidiens et les Juifs des Egyptens :

« C'est pourquoi, dit-il, d'après une ancienne tradition (ἐκ παλαιοῦ παραδεδόσθαι) chez ces peuples, les enfants sont circoncis, usage dérivé des Egyptiens[5]. »

Contemporain de Diodore, « c'est à Moïse que Strabon fait remonter l'origine de la Circoncision[6], » même pour les gyptiens.

Au 1er siècle après J.-C., Apion, égyptien d'origine, sert ssi de preuve que toutes les classes des Egyptiens n'étaient s circoncises. Car, après s'être moqué de la Circoncision des

Artapan, dans Eusèbe, *Prép. Evang.*, l. IV, c. 27.

Agatharchide, *sur la mer Erythrée*, dans *Geographi Græci minores* de ot, t. I, p. 154, d'après *Photius*, c. 250, n. 30.

Diodore, *Bibl. Hist.*, l. I, c. 55.

Diodore, *ib.*, l. III, c. 31.

Diodore, *ib.*, l. I, c. 28.

Strabon, *Géog.*, l. XVI, p. 761, in-fol. Il faut noter qu'il y joint la castration : qui était formellement défendu par Moïse.

Juifs, il fut obligé, pour son malheur, de se faire circonci lui-même.

« Il se plaint, dit Josèphe, de ce que sacrifiant des animau » nous ne voulons point manger de la chair de pourceau » et jette le ridicule sur notre Circoncision[1]. »

Et sur cela Josèphe lui répond :

« Or tous les prêtres égyptiens se font circoncire, s'ab » tiennent de manger de la chair de pourceau, et aucu » autre Egyptien ne sacrifie avec eux[1]... Apion n'avait-il pa » donc perdu l'esprit, lorsqu'en nous calomniant pour favo » riser les Egyptiens, il ne s'est pas aperçu que c'est sur eux » mêmes que tombent les reproches qu'il nous fait, puisqu'il » ne pratiquent pas seulement ce qu'il condamne, mais on » appris *aux autres peuples à se faire circoncire,* comme Hé » rodote le témoigne. Après cela s'étonnera-t-on qu'Apion » n'ayant point craint de parler si courageusement contre les » lois de son pays, il en a été puni comme il le méritait, lorsque » *n'ayant pu éviter de se faire circoncire,* sa plaie s'est telle- » ment envenimée qu'il a rendu l'âme avec des douleurs in » supportables, pour faire connaître à tout le monde avec » quelle piété et quel respect on doit observer les lois qu'on » est obligé de suivre, et ne point reprendre celles des autres » Telle a été la fin d'Apion pour avoir fait tout le contraire[2]. »

Voilà ce que les Grecs nous ont appris sur l'origine de la circoncision.

Mais que de nombreuses erreurs :

1° Hérodote dit à tort que les Colchidiens, les Egyptiens les Ethiopiens ont été *les seuls*, qui, *dès l'antiquité,* se sont fa circoncire. Or on sait qu'il y en avait bien d'autres.

2° Il est faux que les *Syriens* fussent les seuls dans la Pal tine qui fussent circoncis. Comme le lui dit Josèphe, qui cité son texte, dans la Palestine, les Juifs seuls étaient c concis[3].

3° Il est enfin faux que les Syriens de la Palestine recon nussent avoir reçu la Circoncision des Egyptiens. Ils pensaie

[1] Josèphe, *Contre Apion*, l. II, c. 5.
[2] Josèphe, *Contre Apion*. l. II, c. 6.
[3] Josèphe, *Contre Apion*, l. I, c. 8.

plutôt que c'étaient les Egyptiens qui l'avaient reçue d'eux.

Bochart[1] et, après lui, *Witsius*[2] avouent bien, d'après Hérodote, que les *Colchidiens* sont sortis des *Egyptiens*, longtemps avant Abraham; mais ils nient qu'ils aient pratiqué alors la Circoncision. Leur raison, c'est que les *Philistins*, qui étaient sortis des *Colchidiens*, n'étaient pas circoncis. Ils ne le furent, disent-ils, que lorsque les *Egyptiens* eurent reçu la Circoncision d'Abraham, les Colchidiens d'après eux se firent circoncire pour imiter les Egyptiens leurs ancêtres. — Mais ils ont oublié de prouver que les Philistins n'ont pas pu supprimer la Circoncision, pour se distinguer du peuple qu'ils quittaient, comme le firent les Israélites, qui supprimèrent la Circoncision, pendant les 40 ans qu'ils passèrent dans le désert.

Les *Sabéens*, que Bochart fait descendre d'un des fils de Noé, pratiquaient aussi la Circoncision[3]. Philostorge les fait descendre d'Abraham par Cétura, et nous apprend que de son temps ils pratiquaient la Circoncision, le 8e jour, tout en adorant le Soleil et la Lune, ce qui prouverait une origine plus ancienne[4].

« Mais ce qui prouve surtout, comme le dit M. l'abbé Bertrand, que la Circoncision est une expiation primitive, c'est qu'on en trouve des traces en Amérique, chez les peuples du *Yucatan* et du *Mexique*. Quelques jours après la naissance de l'enfant, on le portait au Temple, et là on lui tirait du sang des parties naturelles[5]. »

Acosta assure que c'est particulièrement aux enfants des rois et des grands qu'on tirait du sang des oreilles et des parties naturelles[6].

Des détails plus circonstanciés se trouvent dans l'*Histoire critique de la Nouvelle-Espagne* de Duran :

[1] Bochart, *Phaleg.*, l. IV, c. 31, p. 287, in-fol., *Lug. Bat.*, 1712.
[2] Witsius, *Ægyptiaca*, p. 179, in-4°, Basil., 1739.
[3] Bochart, *Phaleg.*, l. II, c. 26, p. 132.
[4] Philostorge, *Hist. Eccl.*, l. III, c. 4; dans *Patr. grecq.*, t. 65, p. 482.
[5] Voir *Dict. des Relig.* de Migne, et de Humboldt, *Vues des Cordill.*, t. I, p. 286.
[6] Acosta, *Hist. Moral.* de Indias, l. IV, c. 26. — Voir aussi Grotius, *Diss. De Origine Gentis Americanæ*; et Huet, *Dem. Evang.*, Prop. IV, c. 7, n° 6.

« Au mois d'*Ochpaniztli*, ou du *Balayage*, de la *Purification*, » commençant au 23 août, on faisait une purification géné- » rale des temples, des idoles, des chemins, etc. A Mexico on » honorait particulièrement la déesse *Teleuynan*, la mère des » Dieux appelée aussi *Toci*, déesse des accouchements, et on » lui immolait une femme que l'on avait revêtue des orne- » ments de la Déesse, et avec elle un grand nombre de » captifs. C'est alors qu'avait lieu la fête de la Purification » générale des femmes qui étaient accouchées dans l'année. » C'est avec grande pompe que toutes visitaient les divers » temples de la ville, offrant des présents et des torches allu- » mées à toutes les Divinités, au temple où elles avaient le » plus de confiance. Le prêtre récitait sur elles une formule » déprécatoire, après quoi elles étaient purifiées.

» Ce rite était suivi d'un autre. Le prêtre prenait l'enfant, » et avec un couteau d'obsidienne neuf que la mère lui ap- » portait, il lui faisait, si c'était un garçon, une entaille à » l'oreille et au prépuce, mais si légère qu'à peine il en sor- » tait quelques gouttes de sang; si c'était une fille, il ne scari- » fiait que l'oreille. Cette cérémonie terminée, il jetait le cou- » teau au pied de l'idole, et sur la demande de la mère il » imposait un nom à l'enfant, d'accord avec son horoscope, » ou les circonstances du temps[1]. »

La Circoncision est en outre pratiquée dans l'*Océanie*. On la trouve, en effet, établie dans les archipels *Viti*, dans les îles *Tonga*, et dans le groupe des îles *Nitendi* ou *Santa-Croce*[2].

Ajoutons, avec un savant prêtre italien, l'abbé Brunati :

« On peut dire que la Circoncision est d'origine primordia- » et noétique, et que de là elle se répandit chez les différen- » peuples. Elle fut négligée par quelques-uns, comme chez » le père d'Abraham, à qui le Seigneur l'ordonna de nouveau » ainsi qu'à ses descendants, et l'établit comme *signe de s* » *alliance* avec lui[3]. »

A ces remarques sur l'origine de la Circoncision, ajoute

[1] Duran, *Hist. Antig. de Nov.-Espana*, l. III, c. 15; dans *Hist. des Nat. civil. du Mexique*, etc., par M. l'abbé Brasseur de Bourbourg, t. III, p. 525

[2] *Dictionn. des Religions* de Migne, au mot *Circoncision*.

[3] *Dissertazioni Bibliche*, in-8°. Milano, 1838; et *Annales*, t. x, p. 172 (3e sér.)

celles-ci sur l'époque de cette opération et sur la désignation des noms qui avait lieu alors.

Chez les *Juifs*, c'est le 8e jour qu'on donnait le nom à l'enfant, en même temps qu'il était circoncis.

Nous avons déjà vu que c'est aussi au 8e jour que les *Sabéens* circoncisaient leurs enfants.

« Chez les *Grecs*, le 5e jour de la naissance d'un enfant, les » accoucheuses purifient leurs mains, et portent en courant » l'enfant autour du feu, les proches parents envoient en pré- » sent à l'accouchée, le plus souvent des polypes marins. » Puis le 10e jour on impose un nom à l'enfant[1]. »

Le 10e jour, on faisait un repas chez les accouchées, et en ce jour on donnait un nom aux enfants. C'est ce que dit Euripide dans son *Egée : Quel nom t'a donné ta mère au 10e jour*[2]? Aristote, au contraire, dit qu'on donnait un nom aux enfants, le 7e jour, comme alors étant plus certain qu'ils vivront[3].

Chez les Romains, c'était le 9e jour que les garçons et le 8e que les filles recevaient leurs noms :

« *Nundina*, dit *Macrobe*, est une déesse des Romains ainsi » nommée du 9e jour après la naissance des enfants, nommé » aussi jour *Lustral*, ou de la purification. On appelle ainsi » le jour où les enfants sont purifiés. Il est le 9e pour les gar- » çons et le 8e pour les filles[4]. »

Ce jour-là les amis envoyaient des présents à l'accouchée[5].

Concluons ces longues citations qui, quoique négligées dans nos auteurs, sont l'histoire de l'humanité, histoire humiliante, que l'orgueilleuse et ignorante Raison contemporaine passe sous silence, et que nos professeurs d'histoire laissent ignorer à leurs élèves. Disons-le nettement, presque tout le genre humain, avant le Christ, était soumis à cette honte, à cette punition.

[1] Suidas au mot ἀμφιδρομία, et Aristophane, *les Oiseaux*, v. 494 ; et son *Scholiaste* sur ce vers, dans l'édit. Didot, t. II, p. 222.

[2] Dans son *Égée*, pièce perdue ; voir ses *Fragm.*, n° 3, dans l'édit. Didot, t. II, p. 622.

[3] Aristote, *Hist. des Animaux*, l. VII, c. 12.

[4] Macrobe, *Saturn.*, l. I, c. 16. — Voir de plus Suétone, *Néron*, c. 6. — Festus au mot *Lustratio*. — Plutarq., *Quest. Rom.*, n° 102.

[5] Térence, *Phormion*. — Tertull., *De Idololatria*, c. 16.

Mais en cette année le Messie promis, venu au monde, se soumet à cette honteuse prescription, et après lui ses disciples sont *délivrés* de cette loi humiliante. JÉSUS n'est-il pas vraiment le LIBÉRATEUR promis? Qui peut le nier en face de ce fait?

Et ce ne fut pas par négligence ou oubli que la Circoncision cessa. Que l'on réfléchisse à ceci.

Au milieu de ce peuple juif, que nous connaissons, 12 hommes, pêcheurs ou gens infimes, s'assemblent pour la 1re fois en concile. C'est devant eux qu'un nommé *Paul* expose que certains Pharisiens qui avaient reçu la foi, voulaient obliger à la Circoncision les Gentils convertis.

L'ancien pêcheur *Pierre* se lève et dit : « Mes frères, vous » savez que dès longtemps Dieu m'a choisi entre nous, afin » que les Gentils entendissent par ma bouche la parole de » la *Bonne nouvelle*, et qu'ils crussent. Dieu, qui connaît les » cœurs, leur en a rendu témoignage en leur donnant le *Saint-* » *Esprit*, de même qu'à nous, — et il n'a fait aucune diffé- » rence entre nous et eux, purifiant leur cœur par la foi. — » Pourquoi donc aujourd'hui tentez-vous Dieu, en imposant » aux disciples un joug, que ni nos pères, ni nous, n'avons » pu porter[1] ? »

Alors *Jacques*, ancien pêcheur aussi et évêque de Jérusalem, se lève et dit : « Je juge qu'il ne faut pas troubler les » Gentils qui se convertissent à Dieu[2]. »

Cette opinion fut confirmée par une décision qui commence par ces mots étonnants : « Il a semblé bon à l'Esprit- » Saint et à nous, etc. »

Et c'est à ces pauvres pêcheurs que nous devons, nous chrétiens, de n'être pas circoncis. Nous le répétons, qui soutiendra donc que le CHRIST n'a pas été un LIBÉRATEUR?

Car, qu'on le remarque bien, non-seulement les Juifs, mais encore tous les Musulmans, si nombreux dans le monde, et beaucoup de pauvres peuplades sont encore soumis à ce joug cruel et honteux.

[1] *Actes des Apôtres*, xv, 7-10.
[2] *Ibid.*, v. 19.
[3] *Ibid.*, v. 28.

Les Chrétiens seuls en sont délivrés.

Quelques Pères, entre autres *saint Augustin*, ont cru que la circoncision antique effaçait le péché originel et tenait la place du *Baptême;* mais la plupart ont pensé qu'elle n'était *qu'un signe de l'alliance* de Dieu avec le peuple juif [1].

La *Fête de la Circoncision* est très-ancienne dans l'Eglise. Les plus anciens Sacramentaires, attribués à saint Léon Ier et à saint Gelase, mentionnent une fête de l'*Octave* de Notre-Seigneur. En 570, le Concile de Tours parle de *Litanies* prescrites par les anciens Pères, et d'une *Messe* célébrée aux calendes de la Circoncision [2].

Comme fête obligatoire, elle ne remonte guère qu'au 7e siècle. On célébrait, ce jour-là, deux messes, l'une de la Sainte-Vierge *De Pariente,* l'autre de l'enfantement du Messie *De Partu.*

A. Bonnetty.

[1] Voir les textes de ces Pères, dans les *Annales*, t. XVII, p. 242 (2e série).
[2] Dans Bail, *Concil. Turon.*, cap. XVII, t. II, p. 209.

Histoire primitive.

CHOIX DE TRADITIONS RELATIVES AU DÉLUGE

ET CONSERVÉES EN AMÉRIQUE.

La publication de l'ouvrage de M. l'abbé Gainet, *la Bible sans la Bible*, nous fournit un exemple éclatant du parti que l'on peut tirer, pour notre histoire sacrée, du concours des traditions et des légendes profanes. Il pourra donc, nous osons l'espérer, paraître intéressant pour le lecteur de voir réunies ici un certain nombre de ces légendes relatives au cataclysme diluvien. Cet article ne sera qu'un fragment détaché d'un ouvrage plus étendu que nous nous proposons de publier par la suite. Nous nous bornerons aujourd'hui à l'examen de quelques traditions conservées chez les nations du Nouveau monde.

M. *Pimentel*, dans son savant ouvrage intitulé : *Cuadro descriptivo y comparativo de las lenguas indigenas de Mexico*, nous fait connaître les traditions suivantes :

D'après *Clavigero*, les *Chiapanèques* affirmaient qu'un respectable vieillard avait fabriqué la grande arche où il avait trouvé, avec sa famille, un asile pendant le déluge et ensuite collaboré à l'érection d'une pyramide qui devait monter jusqu'au ciel. Son petit-fils *Votan* fut chargé, par un ordre exprès du Seigneur, de peupler le pays de *Chiapas*.

Les *Comanches* affirment, qu'avant le déluge, la terre était habitée par des hommes blancs et civilisés, lesquels au moment de la grande inondation furent transformés en oiseaux et durent ainsi leur salut à leurs ailes. Ce n'est qu'à la suite de cet événement que le Grand-Esprit créa les *Comanches*, lesquels se donnent cependant à eux-mêmes, le nom de *Na-uni*, c'est-à-dire *les premiers vivants* ou *le peuple des vivants*.

Les *Mutsuns*, peuple de la *Haute-Californie* qui habite aux environs de la mission de Saint-Jean-Baptiste, parlaient, dans

leurs chants, d'une époque éloignée où la mer sortit de son lit, envahit les vallées et fit périr tous les hommes, sauf quelques-uns qui se réfugièrent sur une haute montagne, laquelle ne fut pas submergée.

M. *Bollaert*, à son tour, nous fait connaître quelques-unes des traditions concernant le même événement, qui ont cours chez les Indiens de l'Amérique du Sud [1].

D'après les *Chibchas*, peuple de la Nouvelle-Grenade, leur dieu *Chibchacum* qui présidait à l'agriculture, au commerce, aux travaux des bûcherons, irrité des crimes commis par les habitants de la *Terre de la table* à *Bogota*, résolut de les punir. Il transforma en un lac, le *Sapo* et le *Tibito*, principaux affluents du *Funsa*, qui jadis parcouraient d'autres régions, puis fit enfler leurs eaux. Toute la contrée fut ravagée par un déluge. Les Chibchas se réfugièrent sur les montagnes, et implorèrent *Bochica*. Ce dernier leur apparut au coucher du soleil sur un *arc-en-ciel* (on sait que ces peuples adoraient l'arc-en-ciel). Il convoqua la nation et lui promit de remédier aux maux dont elle souffrait. Il s'engagea à ne plus obstruer le cours des rivières, de telle sorte que leur territoire pût être convenablement arrosé. Alors jetant la baguette d'or qu'il avait à la main, il ouvrit une brèche à *Tequendama*. Les eaux s'écoulèrent dans le précipice, découvrant la plaine, qui se trouva plus fertile qu'auparavant. *Bochica* ne se borna pas à donner cette preuve de sa puissance, mais pour châtier *Chibchacum* du mal qu'il avait causé aux hommes, il l'obligea à porter le globe de la terre, qui, par surcroît de précaution, se trouvait soutenu au moyen de piliers de bois de Gayac. Malheureusement *Chibchacum* se trouvait parfois fatigué de rester toujours dans la même position et changeait la terre d'épaule. Cela occasionnait les tremblements de terre. Leur intensité dépendait de plus ou moins de soin que le dieu apportait dans cette opération.

Une autre légende, très-peu différente de celle-ci, nous est conservée dans la *Géographie* de Malte-Brun.

Il faut remarquer que les Andes sont le résultat d'un des

[1] *Antiquarian, Etimological and Other Researches in new Grenada*, by W. Bollaert, p. 13.

plus récents soulèvements que nous connaissions, et peu de traditions coïncident aussi parfaitement avec les données géologiques que celles des *Chibchas*.

Les *Apalachites*[1], ancien peuple des Etats-Unis, adoraient le Soleil et croyaient que ses rayons donnaient naissance à toutes choses. Le Soleil ayant une fois subi une éclipse de 24 heures, la terre se trouva inondée. En effet le grand lac qu'ils appellent *Théomi* poussa ses eaux sur le sommet des plus hautes montagnes qui entourent leur pays. Cependant, le soleil commença à luire de nouveau, et sa présence fit refluer les eaux dans les abîmes d'où elles étaient sorties. Une seule montagne dédiée au Soleil, et au sommet de laquelle s'élevait un temple en l'honneur de cet astre, fut préservée de l'inondation. Là se retirèrent tous les hommes et tous les animaux qui, par la suite, repeuplèrent la terre, se répandant dans les plaines et les bois. De là vient que les *Apalachites* regardent leur nation comme la plus ancienne de toutes. C'est depuis cette époque, disent-ils, qu'ils ont reconnu le Soleil pour leur Dieu. On sait que les *Apalachites* habitaient les vallées au sud de la chaîne des *Alleghanys*.

Les habitants des îles *Aléoutiennes*, eux aussi, ont conservé le souvenir du déluge ; ils sont très-riches en contes et légendes de toute espèce[2]. Ces dernières peuvent être réparties en trois classes : historiques, mythologiques et satiriques. L'une d'elles raconte que les ancêtres des *Aléutiens* sont sortis *d'un seul couple*. Longtemps ces hommes vécurent dans l'innocence et la paix. Le pays qu'ils habitaient ne connaissait point les rigueurs de l'hiver. Plus tard, l'accroissement de la population amena les guerres, le déchaînement des passions mauvaises. Les familles et les tribus s'étendirent partout, sauf vers le sud qui resta inhabitable. Enfin arriva un déluge universel, qui fit périr tous leurs ancêtres, en punition de leur impiété.

Ils se figurent encore retrouver les vestiges de ces hommes

[1] *Histoire naturelle et morale des îles Antilles de l'Amérique*, par Henri Rochefort. Rotterdam, 1558, p. 363 et seq.

[2] A. Ermann, *Archiv. für Wissenschaftl. Kunde von Russland*. Berlin, t. II, p. 487.

maudits, lorsqu'en fouillant le sol ils rencontrent les ossements fossiles de quelque gros animal antédiluvien. Les *Aléutiens* parlent également d'un combat de montagnes qui fut très-meurtrier. Les champions étaient le mont *Makouchine* ou *Ayakh* dans l'île d'*Ounalachka* et le *Retchechnoï* ou *Ismakh* dans celle d'*Ouninak*. Le *Retchechnoï* succomba et s'entrouvrant, se brisa en morceaux.

Cette légende, analogue à l'une de celles qu'ont conservées les *Peaux-Rouges* des Etats-Unis, semble se rapporter à quelque événement volcanique. M. Ermann la cite d'après l'ouvrage de Wenjaminow, *über die Aleutischen Inseln und deren Bewohnern*[1].

Les *Koloutches* parlent également d'un déluge auquel peu d'hommes échappèrent. Ce peuple ne voyait dans les ours que des hommes transformés [2].

Voici ce que racontent les *Tchaoukoups*, peuples de la *Colombie* britannique, établis dans leur patrie actuelle, depuis un siècle environ, au sujet de leur origine [3]. C'est une confusion bizarre de récits bibliques à eux transmis par les missionnaires catholiques. Une race d'hommes existait déjà sur la terre, lorsqu'arriva la grande inondation. Il plut jour et nuit, et cela pendant des semaines. Les eaux s'élevèrent rapidement, en sorte que tous les hommes furent noyés, excepté un. Ce dernier se retira dans un lieu élevé, sur des montagnes escarpées. Comme il pleuvait toujours, l'Indien, poursuivi par l'eau, gagna le sommet de la montagne. L'eau l'y suivait. Alors il invoqua le Grand-Esprit. La partie inférieure de son corps fut changée en pierre; les eaux arrivèrent jusqu'à la hauteur de la poitrine de l'Indien, puis commencèrent à baisser. Se voyant seul sur la terre, l'homme sauvé du déluge demanda à avoir une *Kloutcheman*, une épouse. Alors ses membres inférieurs redevinrent chair, et il aperçut une

[1] Wenjaminow, *Notice sur les îles du district d'Ounalachka*. En Russe, Saint-Pétersbourg, 1840.

[2] A. Ermann, ouvr. cité, p. 491.

[3] *Voyage de l'Atlantique au Pacifique, à travers le Canada, les Montagnes Rocheuses de la Colombie anglaise*, par le vicomte Milton et le docteur W. B. Cheadle; traduit de l'anglais, par J. Belin de Launay, p. 323.

belle femme à ses côtés. De leur union sont issus les tribus de la *Colombie*.

Les *Indiens de la rivière aux Hurons* nous racontent qu'autrefois la surface du globe ne consistait qu'en eau[1]. Dieu retira du fond de cette eau un peu de terre dont il fabriqua un homme: Cet homme, avec un peu de sable qu'il souffla dans un tuyau, fit la terre. Il avait la faculté de l'agrandir à son gré. Porté sur les eaux, l'homme avait pour guide une poule d'eau qu'il envoya en compagnie du renard, voir si la terre était devenue habitable. Ici les traditions diluviennes semblent confondues avec celles qui concernent la création.

Les *Péruviens* comptaient l'âge du monde par *soleils*, ainsi que les *Mexicains*. Leur 5e soleil avait commencé l'an 1042 de notre ère[2]. Les dieux auraient été, suivant eux, inventés après ce 5e soleil, pour remplacer ceux qui avaient été engloutis et détruits par la mer, à la fin du soleil précédent[3].

Les *Péruviens* se croyaient, dit-on, *Autochthones*, créés après le déluge et pères de tous les autres peuples[4], sept hommes seulement auraient échappé à la grande inondation et repeuplé d'abord le *Pérou*, puis le reste de l'univers[5]. Pendant le cataclysme, la grotte de *Pacaritambo* leur servit de refuge. La famille des *Incas* descend directement de celui des hommes qui, le premier, quitta la grotte en question, et c'est un des titres qui lui assurent le droit au trône[6]. La ville de *Tiaguanaco* aurait été fondée après le déluge, par un *Viracocha* sorti du lac de *Titicaca*[7]. Depuis une époque fort reculée, l'on célébrait des sacrifices humains dans une île de ce lac, en l'honneur du Soleil qui avait échappé au déluge[8]. On sait que les *Mexicains*, eux aussi, s'attendaient à la fin de chaque cycle, à voir le Soleil disparaître et arriver d'affreux boule-

[1] *Annales de la Propagation de la foi*, 8e année, p. 314.

[2] Blas Valera, apud Garcilaso, *Comment. real*, lib. II, cap. 6, t. I, p. 42 (Madrid, 1723).

[3] *Id.*, l. II, cap. 6, t. I, p. 42 (édit. de Madrid, 1728).

[4] Acosta, lib. I, cap. 25, t. I, p. 75.

[5] Acosta, lib. VI, c. 19, t. I, p. 127.

[6] Acosta, *ibid.*, l. I, c. 25, p. 74; l. VI, c. 19, t. II, p. 128.

[7] Acosta, *ibid.*, l. I, c. 25, t. I.

[8] Acosta, *ibid.*, l. I, c. 25, p. 74.

versements. Les *Péruviens* qui se croient créés après le déluge et néanmoins se rattachent aux sept personnages, lesquels échappèrent au cataclysme, nous rappellent quelque peu les *Comanches*, lesquels, tout en se croyant postérieurs à ce grand événement, ne s'en donnent pas moins le nom de *premiers vivants*.

H. DE CHARENCEY.

Histoire ecclésiastique du 15e siècle.

ÉTUDE SUR L'ABBÉ TRITHÈME

(1462-1516)

Johannes Trithemius. Eine Monographie,
von Dr. **SILBERNAGEL**, Universitats-Professor in München.
Landshut, Krüll, 1868, in-8° de III-245 pp.

Un célèbre investigateur des sources historiques, Jean-Georges d'*Eckhart*, disait en 1723 dans la préface de son édition du *Nepiachus* de Trithème : « Grande fut la réputation » de Jean Trithème vers la fin du 15e siècle. Aucun écrivain » n'a encore raconté exactement sa vie[1]. »

M. le professeur *Silbernagel* exprime le même regret : « On » ne trouverait assurément personne dans le monde de la » littérature qui ne connaisse de nom l'abbé *Trithème*, homme » incomparable pour son érudition, universellement admiré » de son temps, et dont l'ample renommée s'étendit au delà » des limites de l'Allemagne. Tous les Dictionnaires, les En- » cyclopédies et les Bibliothèques, ayant pour objet la littéra- » ture, font mention de lui, et néanmoins on ne possède sur » sa personne que d'assez courtes biographies ; sa vie était » cependant d'autant moins difficile à écrire qu'il a consigné » lui-même dans un ouvrage spécial le récit de sa jeunesse » et qu'il a parsemé ses travaux historiques de révélations sur » les diverses périodes de sa vie. »

Ceci est parfaitement exact; pour s'en assurer on n'a qu'à prendre le *Verzeichisz einzelner Lebensbeschreibungen berühmter Gelehrten und Schriftsteller alterer und neuerer Zeiten* de H.-W. *Lawatz*[2], ou encore le *Handbuch für Bücherfreunde*, etc., qui indique jusqu'à l'année 1784 les ouvrages littéraires relatifs à Trithème[3]. Dans les temps modernes, parmi les écrits dont le vénérable abbé a été l'objet, nous mentionnerons

[1] *Corpus historicum medii aevi*, Leipzig, 1723, t. II, préf. n° 13.
[2] Halle, 1790, 2e part.
[3] Tom. I, vol. IV, 2e part., p. 498-9.

re autres : *Johannes Trithemius, abt des vormaligen Klosters St-Jacob in Würzburg. Eine biographische Skizze*, als Beitrag zur vaterlandischen Gelehrten-Geschichte, par le docteur Ph. *Franz Horn*[1]; puis la dissertation *De Trithemii Abbatis vita et ingenio*, qui a pour auteur M. *Hermann Mueller*[2]. Mais aucun de ces travaux ne témoigne d'une étude approfondie des écrits si nombreux et si divers de l'abbé Trithème.

C'est à cette pénurie que M. *Silbernagel* a voulu remédier : « Trithème, dit-il, doit être représenté ici au point de vue de » son activité scientifique, qui fut la tâche de toute sa vie ; » c'est seulement en procédant de cette manière que nous » pourrons raviver de son souvenir une fidèle image. Sans » doute ses écrits ne sont point des productions de génie ; » cependant, par les renseignements multiples et variés qu'ils » renferment, ils donnent un aperçu sommaire de la société » de son temps au point de vue moral, religieux et politique, » constatent l'état des connaissances alors acquises et sont » par là-même d'un grand intérêt. On y voit comment la » théologie s'est dégagée des subtilités *aristotéliques* pour re- » venir à la source primordiale des saintes Ecritures, com- » ment elle s'est de plus en plus développée en union avec » les études littéraires, avec ces sciences naturelles elles- » mêmes qui exercent de nos jours une si vigoureuse impul- » sion dans le domaine des connaissances humaines. »

L'auteur nous assure encore que ses tableaux sont purement objectifs, qu'il donne le portrait de *Trithème* tel qu'il s'est manifesté à lui dans ses écrits, qu'il part d'un point de vue catholique afin de justifier Trithème par lui-même envers et contre tous.

M. *Silbernagel* a partagé son ouvrage en 23 chapitres, qu'il importe maintenant d'examiner en détail :

Chapitre 1er. — *Naissance, éducation et instruction scientifique de Trithème*, p. 1-4. — Il vint au monde pendant cette

[1] Avec portrait de Trithème. Wurtzbourg, 1843.
[2] Halis, 1863.

période d'activité et de renaissance des arts et des sciences, dont l'imprimerie était devenue un puissant véhicule. Grâce à lui nous connaissons à une minute près le moment de sa naissance; il naquit le 1er février 1462 à *Trittenheim*, village sur la Moselle; ses parents, Jean de *Heidenberg* et Elisabeth de *Langenweiler*, y exerçaient la profession de vignerons et n'étaient pas dépourvus de ressources. A peine âgé d'un an, l'enfant perdit son père; sept ans après sa mère contracta un second mariage et il eut à souffrir de la dureté de son beau-père. Sa culture intellectuelle fut négligée et il en était inconsolable; malgré ses efforts pour s'instruire, il vécut jusqu'à 15 ans dans une complète ignorance. Une remarquable vision qu'il eut alors en songe lui découvrit son avenir. Tous les biographes en ont parlé; M. *Silbernagel* la rapporte également, mais avec une modification touchant l'ordre chronologique : « Déjà un certain temps s'était écoulé, en sorte que » *Trithème* ne pensait plus à son songe », tandis que les anciens biographes disent à cet égard le contraire. Ainsi l'excellente *Biographie*, que W.-E. *Heidel* nomme la « *Steganographie* » et touchant laquelle il a dit : « J'ai décrit la vie de Trithème, d'après ses *Chronica* et d'après ses *Lettres familières*, » précise en ces termes : « Dès le lendemain, tandis » qu'il ne pensait plus à sa vision, il s'offrit à lui une occasion » admirable d'apprendre les principes des lettres »; ou bien comme le rapporte la *Vie* fort bien écrite qui a été insérée dans le recueil de *Canzler* et *Meiszners*[1] : « Effectivement il » rencontra le lendemain matin, d'une manière inattendue, » l'occasion de satisfaire à son désir d'instruction »; — ou bien encore comme le raconte *Horn* (p. 12) : « C'est un acci- » dent assez remarquable que, dès le jour suivant, le désir de » Trithème ait reçu un commencement d'exécution... Par » hasard se trouvait dans le village un voisin bienveillant » qui, plus instruit que les autres habitants, avait appris dans » sa jeunesse la lecture, l'écriture et les éléments de la langue » latine. Le jeune homme lui fit part de ses préoccupations » et obtint de lui une assurance qui remplissait l'objet de ses

[1] *Quartalschr. für ältere, lit.* u. s. w. Leipzig, 2e ann., 1784, 1re livr. 2e cah., p. 103.

» désirs; il lui promit volontiers de lui apprendre ce qu'il » savait. »

Trithème fit des progrès rapides, puis, bravant la tutelle de son oncle, afin d'exécuter son projet bien arrêté de s'instruire, il quitta la maison paternelle, — semblable en cela à son plus fameux contemporain *Conrad Celtes*, — parcourut les différentes parties de l'Allemagne, se rendit à Trèves et de là à *Heidelberg*, où, comme l'assure M. *Silbernagel*, Jacob *Wimpheling* exerçait alors le Rectorat. Mais l'auteur se trompe lorsqu'il écrit plus loin : « C'est avec celui-ci et particulièrement » avec Jean *de Dalberg* que Trithème, qui s'appliquait entiè- » rement aux études classiques, entra en relations plus in- » times. Suffisamment exercé dans la langue latine, il fut » instruit dans les éléments des lettres grecques par *Conrad* » *Celtes*. » Ceci ne put arriver à Heidelberg, où *Celtes* vint pour la première fois en 1484 (et encore pour un temps seulement), alors que Trithème avait déjà fait son entrée dans le cloître, tandis que *Wimpheling*, élu recteur « *in vigilia* » *sancti Thomæ*, 1481 », avait dû déposer sa charge la veille de *saint Jean-Baptiste*, 1482. Trithème était déjà abbé de Spanheim quand il apprit de Conrad Celtes les éléments de la langue grecque, lorsque celui-ci, professeur à Ingolstadt, visitait Spanheim en 1494, comme l'a écrit Klüpfel dans son excellent ouvrage, *De vita et scriptis Conradi Celtis*[1], où il dit : « Trithème qui était très-désireux d'apprendre la langue » grecque, ne crut pas au-dessous de sa dignité d'en étudier » les éléments sous le professeur *Celtes*. »

Chap. 3. — *Trithème se fait moine au monastère de Spanheim;* c'est un simple récit : Trithème, dans un voyage qu'il fit en 1482 avec un condisciple à son pays natal, toucha à l'abbaye de Spanheim, alors passablement déchue; il y revint de nouveau à travers des flocons de neige, y demeura et s'y fit moine, toujours d'une parfaite régularité. A l'exemple d'*Heidel*, son prédécesseur, l'auteur donne une courte histoire de l'abbaye, depuis sa fondation en 1044 jusqu'à l'année où *Trithème* y entra, sous le priorat d'Henri de *Holzhausen*, époque sur laquelle Heidel s'étend davantage. Huit jours

[1] Friburgi, 1827, pars 1re, p. 152.

après son arrivée, Trithème revêtit l'habit de l'ordre : c'était le *jour de la Chandeleur* 1482; le 8 décembre de la même année il prononça, mais avec dispense, les vœux perpétuels. Ces dates s'appuient sur le témoignage de *Trithème* lui-même, qui assure avoir été moine 8 mois et 7 jours avant son élection comme abbé, laquelle eut lieu le 29 juillet. M. *Silbernagel* croit qu'au lieu de « *Purissimæ Conceptionis,* » il faut lire « *Præsentationis,* » mais l'adjectif « *Purissimæ* » n'a en aucun temps accompagné dans le langage liturgique le mot « *Præsentatio.* » En examinant plus attentivement il aurait conservé comme point de départ certain la supputation chronologique de Trithème.

Chap. 3. — *Trithème est élu abbé.* — Ce chapitre est consacré à l'élection de Trithème comme abbé de Spanheim, en remplacement de l'abbé *Jean,* transféré au monastère des Saints-Marcellin-et-Pierre de Seligenstadt. Sa nomination se fit sous forme de compromis. Le jeune abbé, qui n'était pas encore prêtre, fut confirmé et reçut la bénédiction le dimanche avant la Saint-Martin de l'an 1483, dans l'église du monastère de Saint-Jacques près Mayence. Ce chapitre ne pouvait naturellement offrir à l'auteur l'occasion d'apporter des documents nouveaux à ajouter aux biographies précédentes.

Chap. 4. — *L'administration de Trithème à l'abbaye de Spanheim.* — L'auteur y résume en réunissant brièvement les détails épars dans *Heidel,* cap. XI : « *Cura Trithemii pro* » *incremento monasterii Spanheimensis in temporalibus,* » et cap. XII : « *Cura... in spiritualibus.* » A cet égard il laissa bien loin derrière lui la diligence de ses prédécesseurs et nous aurons plus loin à revenir sur ce point. Mais il n'est pas sans intérêt de rapporter ce que le passé raconte de son activité en faveur de son monastère, alors que les découvertes présentes en apportent la confirmation. Il est dit par exemple : « Il rénova les cens, et décrivit très-bien ces rénovations. » M. *Silbernagel* dit à ce propos : « Afin de remettre les revenus » en valeur, il dressa un nouvel inventaire de la fortune du » couvent et le fit transcrire en superbe écriture; « les *Docu-* » *ments pour l'Histoire du Haut-Rhin,* » de *Mone,* donnent de ce fait une importante preuve (t. I, p. 16) : « Entre beaucoup

» de mérites, y lit-on, Jean Trithème a celui d'avoir fait rédi-
» ger un cartulaire (*Lagerbuch*) de l'abbaye de Spanheim qui
» renfermait pour l'histoire de ce lieu et des contrées envi-
» ronnantes de précieux renseignements. Cet in-folio, trans-
» crit avec beaucoup de soin, se trouve dans les archives de
» Carlsruhe. Il fut fait, d'après l'ordre et sur les indications de
» Trithème, en 1491 par le carme *Jacques Eude de Kreuznach*,
» lecteur et bachelier en théologie. »

En général on ne peut dénier à Trithème le sens pratique d'un père de famille et le talent d'un administrateur, qualités qui brillent également dans les discours qu'il faisait au chapitre, alors même qu'on n'en aurait pas d'autres preuves entre les mains.

« Trithème était d'une activité infatigable à l'égard de la
» perfection spirituelle de sa communauté. » C'est par cette proposition fondamentale que M. *Silbernagel* résume brièvement le « *Cura in spiritualibus*, » sur lequel il revient après avoir donné l'appréciation de ses ouvrages. Ceux-ci n'étaient point le seul moyen employé par lui pour la perfection spirituelle de ses frères et de tous les Bénédictins allemands en général. Il faisait davantage. « Il s'efforçait de servir en tout
» de modèle et d'exemple à ses moines. Jamais personne ne
» le vit oisif, négligeant en la moindre chose, ou employant
» son temps en choses vaines ; laissant les autres jouir du
» repos de la nuit, il étudiait, lisait et écrivait encore. L'amour
» des livres était devenu chez lui, si l'on peut parler ainsi,
» une seconde nature : on ne s'en étonnera pas quand on
» saura qu'il mit sa principale attention à la formation d'une
» grande et belle bibliothèque, qui fut la source pour le mo-
» nastère de Spanheim, jusque-là inconnu, d'une renommée
» qui franchit les limites de l'Allemagne. »

Cette phrase sert de transition au **5e Chap.** : *Bibliothèque de Trithème*, qui dans son ensemble peut représenter toute la littérature[1]. Outre ce qu'on peut avancer avec exactitude du mérite particulier et du contenu des ouvrages qu'elle comprenait, on trouve dans les propres écrits de *Trithème* composés à Wurtzbourg en 1506 et 1507 l'assurance que dans toute

[1] Cf. VOGEL, *Corporations-Bibliotheken*, u. s. w. Leipzig, 1840, p. 207.

l'Allemagne il n'existait pas de bibliothèque comparable à celle de Spanheim pour la valeur proprement dite des livres rares et précieux en diverses langues qu'elle possédait. C'est de cette bibliothèque que l'abbé écrivait familièrement plus tard[1] :

« J'avoue que jadis j'avais un grand amour pour ma bi-
» bliothèque, et que je préférais mes livres à tous les trésors
» du monde; mais lorsque j'ai réfléchi que le changement
» de mon existence était présent, j'ai méprisé comme du
» fumier tout ce que j'avais aimé auparavant, et j'ai ordonné
» à mon âme de ne regarder comme sien rien autre chose
» qu'elle-même, et que les choses qu'elle devait abandonner
» à la mort, elle devait apprendre à ne plus les aimer, main-
» tenant qu'elle était encore dans la chair[2]. »

L'auteur a lui-même réuni avec soin l'indication de tout ce qu'elle contenait, bien qu'un grand travail eût prévenu le sien ; *Die Bibliothek der Benedictiner-Abtei Spanheim*, par E.-G. *Vogal* de Dresde[3]. Peut-être a-t-il un peu chargé Trithème quand il écrit : « Sa passion pour les livres était telle
» qu'il désirait avoir, pour les posséder et les lire, tous ceux
» qu'il voyait ou dont il entendait parler, alors même que leur
» contenu offrait un minime intérêt; il était dans cette pen-
» sée qu'aucun ouvrage n'était si médiocre qu'on ne pût en
» quelque manière y puiser une certaine instruction. Aussi
» ressentait-il avec peine la pauvreté de son monastère qui ne
» lui permettait pas de se procurer tous les livres imprimés
» à Mayence, et il exhortait pour cela fortement ses moines à
» s'occuper à la transcription des livres[4]. »

Ce que l'auteur affirme ici d'après l'Homélie VII « *De Labore manuali*, » se trouve en termes un peu différents dans l'origi-

[1] *Epist. famil.*, lib. II, ep. 3, p. 513.

[2] Magno, fateor, bibliothecæ quondam tenebar amore, et cunctis mundi opibus libros meos anteferebam ; sed posteaquam rerum mutationem pendi adesse mearum, omnia quæ prius amaveram stercoris æstimatione contempsi animoque imperavi meo, nihil præter se ipsum deinceps suum credere, et quæ in morte necessario esset relicturus, multo magis vivens in carne discere non amare (*ibid.*).

[3] *Serapeum*, 1842, p. 312-28.

[4] *Opera pia et spiritualia*, p. 436.

nal déjà publié par *Schellhorn* dans les *Amœnitates literariæ*[1] :

« Il n'y a aucun travail manuel qui convienne mieux, » d'après moi, à un moine que de transcrire les livres de la » lecture sacrée, et de préparer les choses nécessaires à ceux » qui les transcrivent. Car il sera permis d'interrompre sou- » vent ce saint labeur par la prière, et de veiller ainsi non » moins à la nourriture de l'âme qu'à celle du corps. La né- » cessité nous oblige aussi à nous occuper à transcrire les » livres avec diligence, si nous voulons avoir sous la main » les moyens de pouvoir nous occuper mutuellement et utile- » ment aux études spirituelles... Vous voyez que toute la » bibliothèque de ce monastère, qui fut autrefois nombreuse » et choisie, a été tellement, par le fait des moines déformés » avant nous, dispersée, vendue, aliénée, que nous n'y avons » trouvé que 14 volumes. Il est vrai que l'industrie de l'art » de l'imprimerie, récemment et de nos jours inventé à » Mayence, met tous les jours en lumière un grand nombre de » volumes, mais il ne nous est pas possible de nous les pro- » curer tous, parce que nous sommes encore dans une grande » pauvreté. C'est pourquoi j'exhorte et prie tous ceux qui » n'aiment pas à s'occuper des travaux manuels extérieurs, » de travailler avec la plus grande diligence à transcrire des » volumes pour l'honneur de Dieu. »

Que les moines de Spanheim aient accueilli cette recommandation, c'est ce que témoignent encore aujourd'hui les

[1] Tom. VII, p. 283.

[2] Nullum est opus manuale, quod *monachum* meo iudicio plus deceat, quam *libros sacræ lectionis* scribere et scribentibus aliis necessaria præparare. Hunc enim sanctum laborem oratione plerumque licebit interrumpere, et pro cibo mentis non minus quam corporis vigilare. Necessitas etiam nos urget libris scribendis cum diligentia intendere, si cupimus habere ad manum, unde *nos mutuo* possimus *in studio spirituali utiliter* occupare... Cernitis enim huius cœnobii bibliothecam omnem, quæ olim fuit insignis et magna, per deformatos ante nos monachos usque adeo distractam, venditam et alienatam, ut ultra quatuordecim volumina non fuerint hic a nobis inventa. Industria quidem impressoriæ artis, nostris diebus nuper apud Moguntiam inventæ, multa quotidie volumina producit in lucem, sed comparare nobis omnia nequaquam est possibile, qui adhuc maxima deprimimur egestate. Quocirca vos moneo et hortor, qui ad exteros manuum labores non satis libenter occurritis, quatenus *ad honorem Dei scribendis voluminibus* quam diligenter laboretis (*ibid.*).

volumes écrits du temps que *Trithème* était à Spanheim et maintenant disséminés par toute l'Europe. Ainsi on trouve au Musée britannique sous le n° 15102 un *Codex S. Hildegardis abbatissæ S. Ruperti Bingensis liber epistolarum*, etc., in-4° de 224 feuillets de papier[1]; le catalogue ajoute cette note :

Prefixed to the present collectio is a note in the handwriting of John Trittenheim, abbot of Spanheim, and suscribed with his initials, from which it appears, that it was transcribed by his order in the year 1487 from a volume in the monastery of Bingen, said to have been written by S. Hildegard herself.

Comme postérieur de 10 ans on trouve le codex latin 830 de la Bibliothèque de l'Etat à Munich, formant 60 feuillets de papier : *Epistolare Scissimi martyris Bonifacii ecclie Magunciacensis primi archiepiscopi et germanor. Apostoli*, à la fin duquel se lit cette souscription :

« J'ai achevé ce volume de *Lettres du saint martyr Boni-* » *face*, moi, frère Franç. *Hofyrer de Kernczenheym*, pour le » moment novice, par ordre du très-révérend Père et très- » ardent amateur des écritures Jean Trithème, 2e abbé de la » réformation de Fulde, l'an du salut 1497, le 16 des calendes » de septembre : prie dévotement, lecteur, pour le salut de » l'un et de l'autre[2]. »

Chap. 6. — *Trithème se forme comme auteur ; ses premiers travaux.* — Ce chapitre est très-court et ne semble destiné qu'à former une transition au 7e. On y trouve que Trithème commença à écrire le 21 septembre 1484 ; il se mit d'abord à réunir des matériaux pour ses œuvres. Il entreprit de recueillir de courtes sentences des Pères de l'Eglise et de les ranger par ordre de matières : c'est un genre de travail qui avait plusieurs fois été fait par des auteurs dont les ouvrages nous ont été conservés. Mais lorsque l'auteur écrit : « Dans » la Bibliothèque de l'Etat à Munich se trouve un codex ma-

[1] *Catalogue of additions to the Manuscripts in the Britisch Museum* in the years 1841-45. London, 1850, p. 57.

[2] Complevi hoc opus eplar. Scissimi martyris Bonifacii, *etc.*, ego fr. Franciscus Hofyrer de Kernczenheym pro tunc novicius iussu Reverendissimi Pris et scripturarum studiosissimi cultoris Ioannis Tritemii abbatis segundi de reformatione Bursfeldensi anno salutis 1497 XVI kal. septembris. Ora, lector, devote pro utriusque salute.

» nuscrit qui renferme des extraits, non-seulement des Pères » de l'Eglise, mais aussi des philosophes païens (Cicéron, Sé- » nèque) sur des sujets moraux, et que *Trithème* avait fait » écrire pour son usage en 1486, » on est porté à croire que M. *Silbernagel* a en vue le codex latin 2891, qui fit partie de la bibliothèque du monastère d'Aldersbach sous la cote 291, à la 2e page duquel *Trithème* écrivit de sa main : « *Ioannis* » *Tritemii abbatis liber ad usum* 1486. » Mais si c'est celui-ci, la supposition qui précède disparaît, parce que c'est un volume de *Mélanges*, comme on en faisait fréquemment alors. M. *Silbernagel* ne nomme qu'un petit nombre des écrits de la jeunesse de Trithème qui n'existent plus ou qu'on ne saurait retrouver.

Il passe au 7e **Chap.** — *Traités de Trithème sur la vanité et la misère de la vie humaine et sur le règlement de la vie sacerdotale*, dont les titres portent : « *De vanitate et miseriis humanæ* » *vitæ*, » et « *De vitæ sacerdotalis institutione.* »

L'auteur dit à l'égard de ces écrits qu'ils témoignent de la science que Trithème avait puisée dans la lecture profondément méditée de la Sainte-Ecriture et des trésors de pensées que les saints Pères lui avaient fournis, bien qu'il en fit usage avec le style simple de la méditation.

Ici commencent, à proprement parler, les études de M. Silbernagel sur les ouvrages de Trithème, dont il exprime pour ainsi dire la quintessence; les réflexions du pieux abbé mériteront toujours d'être lues.

Le premier a pour objet le 14e vers. du chap. XIV de l'*Epître aux Hébreux;* il est d'une grande simplicité et très-sobre d'ornements, comme il convient à son titre : *Vanitas vanitatum.* On peut le citer comme un modèle en fait d'exercice de langage. — Le 2e écrit, assez court, est très-remarquable et a été souvent réimprimé; la dernière édition a paru dans l'*Athanasia* de Benkert, et il était encore alors distribué séparément aux élèves du séminaire ecclésiastique de *Wurtzbourg.* Il a été composé en 1486, à la prière et sur la demande du prêtre *Nicolas de Merneck;* il permet de jeter un coup-d'œil scrutateur sur la décadence des mœurs à cette époque et donne de curieux spécimens des ménages ecclésiastiques,

ce qu'il n'était pas rare de rencontrer alors, particulièrement dans les environs de Spanheim. Voici ce que Trithème écrit au chap. II (p. 769) :

« Si vous entrez dans quelqu'une de ces maisons, vous ren-
» contrez quelquefois un prêtre portant dans ses bras un
» enfant témoin de la fornication de son père, et, tout en ré-
» citant les heures canoniques, consolant par ses paroles et
» ses chansons cet enfant qui pleure. Vous verriez aussi ce
» père infortuné sortant de son lit, prendre son enfant sur
» ses genoux, et après l'avoir embrassé le placer sur son genou
» droit et son bréviaire sur le gauche. Tout en priant il sou-
» rit au rire de son enfant, le console quand il pleure, l'a-
» musant quand il cesse de pleurer par des paroles et des
» caresses. Pendant ce temps sa charmante mère accourt,
» reçoit des mains du père le doux dépôt, qui saisit le bré-
» viaire, manie et déchire les feuilles, et les souille avec la
» permission du père de la salive qui coule de sa bouche, etc.[1] »

Sans doute les polémistes postérieurs du temps de la réforme durent dire la même chose des prédicants luthériens. Ce même *Nicolas* écrivit sur ce sujet à Trithème plusieurs lettres que M. *Silbernagel* passe rapidement en revue.

Chap. 8. — Ce chapitre traite des *Exhortations de Trithème à ses moines et de son Commentaire sur la règle de saint Benoît.* « Les jours de fête après none, où selon la règle
» on devait lire la Sainte-Ecriture, *Trithème* lisait de préfé-
» rence à ses moines ce qu'il avait composé durant la nuit;
» cela servait aux frères de sujet d'instruction et de motif
» d'édification, lui-même en profitait comme exercice de
» composition. En l'année 1486 Trithème fit un *Recueil de ses*
» *exhortations* en deux volumes. Celles qu'ils renferment

[1] Si cujuspiam ex talibus domum ingredereris, offenderes aliquoties sacerdotem suum infantulum fornicationis paternæ testem brachiis bajulantem : et inter legendum horas canonicas plorantem consolari verbis et cantibus. Videres quoque surgentem de lecto patrem infaustum, natum excipere genibus, osculisque porrectis illum in dextro genu locatum, in sinistro breviarium. Inter orandum ridenti infantulo arridet, ploranti blanditur, crebris tacentem verbis affatur et nutibus. Interea blanda mater occurrit, de manu patris dulce pignus accipit ; infans codicem rapit, folia tractat, lacerat, fluentibusque ex ore salivis genitoris permissu commaculat, etc. (*cap.* II).

» sont travaillées avec beaucoup de soin et témoignent d'une » étude attentive des Pères de l'Eglise. » Le *Commentaire* sur la règle de saint Benoît, qui devait former 2 volumes sous le titre *De Regimine claustralium*, ne fut pas achevé. *Trithème* montre, dans ce qu'on en possède, qu'il avait acquis par la lecture une science rare, particulièrement dans les saints Pères. M. *Silbernagel* s'excuse de s'être étendu longuement touchant ces deux écrits, par ce motif qu'ils nous renseignent sur la nature des études de Trithème durant les premières années de son administration claustrale, et que d'un autre côté ils nous font connaître de quel art il se servait dans la direction spirituelle de ses moines.

Chap. 9. — A cette classe d'ouvrages appartiennent les *Traités de Trithème sur les tentations et sur la propriété des moines*, qu'il écrivit la 4e année de son administration, à la prière d'un moine de ses amis nommé *Jean Damius*. On doit convenir que M. *Silbernagel* a bien saisi l'esprit de cet ouvrage et, à juger impartialement, que Trithème avait une réelle intelligence, qu'il était simple, clair, sobre d'ornements et sans efforts de style.

Chap. 10. — Les mêmes qualités se recommandent dans les *Écrits de Trithème pour la réformation de son ordre*. Celle-ci se rattachait étroitement à l'union de l'ordre avec *Bursfelder*, union dont l'auteur fait ressortir la nécessité; en la poursuivant, Trithème avait en vue deux choses, qui lui donnaient de l'espoir pour la durée de cette réformation de *Bursfelder* : le chapitre annuel et la visite tous les deux ans. Au chapitre provincial qui se tenait tous les trois ans se trouvait rattachée une visite canonique du monastère en union. Ces deux choses forment l'objet des traités indiqués plus haut et pour lesquels il fit usage d'auteurs juridiques, dont M. Silbernagel donne l'indication.

Chap. 11. — Ce chapitre traite des *Ouvrages littéraires et historiques de Trithème*, qui sont : *Liber de scriptoribus ecclesiasticis*, — *Catalogus illustrium virorum Germaniæ*, — *De origine, progressu et laudibus ordinis Carmelitarum*, et *De viris illustribus ordinis Benedictini*. L'auteur énumère exactement les sources mises à contribution par Trithème, ne dissimule point les erreurs qui lui ont échappé et formule en fin de

compte son jugement en ces termes (p. 64) : « Malgré tous ces » défauts, l'œuvre de Trithème demeure un fait littéraire re- » marquable et, n'en eût-il pas écrit d'autre, ce travail le » maintiendrait à un rang honorable parmi les historiens litté- » raires. » C'est ce qu'a reconnu un des hommes les plus compétents que les siècles aient produit dans le champ de l'histoire des littératures, *Jean-Albert Fabricius*, qui incorpora le *Liber de Script. eccles.* dans sa *Bibliotheca ecclesiastica* [1]. En Allemagne et à l'étranger, on a reconnu de tout temps l'excellence et la nécessité absolue de ce livre, sauf à le rectifier [2]; quiconque s'occupe de recherches littéraires, doit avouer qu'aujourd'hui encore il est souvent indispensable. Un ouvrage d'un pur patriotisme, dont M. *Silbernagel* a le droit de dire que la pureté du sentiment allemand qui l'a inspiré est une gloire pour Trithème, c'est son *Catalogus illustrium virorum Germaniæ*. Dès le 8 février 1491, il l'annonçait à Jacob *Wimpheling*, qui prenait beaucoup d'intérêt à ses travaux littéraires. Ce livre, terminé en 1495, comprend 300 célébrités. Nous espérons publier tardivement un supplément qui n'y a pas été compris, tiré d'un manuscrit de *Wurtzbourg* [3]. — Les écrits de Trithème sur les Carmes et les Bénédictins sont dignes d'estime; certains passages méritent particulièrement d'être signalés, par exemple, celui où il dit qu'il n'avait pas eu l'idée de produire les noms de tous les auteurs, par la raison qu'ils n'ont pas travaillé pour s'immortaliser mais pour glorifier Dieu, aussi ne jugeaient-ils pas à propos de mettre leur nom en tête de leurs écrits; ou plutôt la chose n'était point alors nécessaire, parce qu'on estimait un ouvrage non d'après le nom de l'auteur, mais eu égard à son contenu. Dans l'hypothèse contraire, on aurait apprécié la valeur d'un livre d'après le renom de son auteur. « Excellente remarque observe M. Silbernagel » et qui a bien son application à notre époque. Quant à la conclusion, elle est en dehors de notre sujet.

[1] Hambourg, 1718.

[2] P. ex. *Observationes et Annotationes in* Io. Trithemii *Catalogum de scriptoribus ecclesiasticis* dans Latinii LATINII *Bibliotheca sacra et profana* Romæ, 1677, fol.

[3] L'auteur l'indique, p. 66.

Chap. 12. — L'auteur y a retracé l'*Activité de Trithème pour la réformation de son ordre en général et pour l'union de Bursfelder en particulier*, à cause de la connexion logique et historique de ces deux sujets, qui n'en font même qu'un. M. Silbernagel a encore réuni dans ce chapitre quelques points secondaires : ainsi, à la demande de l'abbé Gerlach de Deutz, Trithème composa un livre important *De laude scriptorum manualium*, divisé en 15 chapitres; très-expérimenté sur ce point, l'abbé de Spanheim y consigne ses idées comme bibliographe et bibliothécaire; puis, dans son *Liber penthicus*, il donne cours à ses doléances sur le passé et le présent à l'égard de la vie religieuse ; il s'y plaint amèrement de la sécularisation des abbayes et plus amèrement encore de leur conversion en maison de religieux militaires, comme à Ellwangen, au monastère de Saint-Bernard de Wurtzbourg, à Combourg, etc. M. Silbernagel examine sur ce point les écrits de Trithème qui, en qualité de visiteur des couvents de son ordre, donna durant 20 ans des témoignages de son activité à presque tous les diocèses de l'Allemagne.

Chap. 13. — L'auteur passe de là aux *Travaux liturgiques de Trithème* : prières, offices, rosaires, formulaires pour la messe, séquences et autres semblables. Ceci nous rappelle une phrase précédente de M. Silbernagel (p. 95) : « L'office de la » messe de sainte Anne dans le missel de Spire de l'an 1498 » est de Trithème; » cette affirmation n'est pas dénuée de vraisemblance, car ce fut Trithème qui rédigea et publia le *Missale benedictinum Congregationis Bursfeldensis*, magnifiquement imprimé à Spire en 1498, comme on peut l'inférer de la préface (*ex Spanheim, nonis augusti, anno millesimo quadringentesimo nonagesimo septimo*).

« Pour nous, dit-il, amateurs soigneux de l'antiquité dans la » correction de ce missel, nous avons observé, autant que nous » l'avons pu, la forme d'écriture donnée par les anciens, écri- » vant *Iesus, Ioannes*, et les autres mots semblables sans aspi- » ration, mais le mot *Christus* avec aspiration ; ainsi de plu- » sieurs autres mots, les mettant exactement selon l'orthogra- » phe, comme nous le jugions convenable. Quant aux mots » *Grecs et Hébreux*, nous les avons écrits avec soin autant que

» leur signification et leur orthographe le demandaient. Nous » t'avertissons donc, cher lecteur, de ne pas aboyer sottement » et de ne pas nous blâmer si nous avons corrigé avec travail, » sollicitude et exactitude, selon la vraie prononciation du » latin et du grec [1].

Trithème avait beaucoup de dévotion à sainte Anne, comme l'office qu'il a composé en son honneur le témoigne en plusieurs endroits.

Chap. 14. — En suivant l'ordre chronologique, M. Silbernagel arrive à la plus merveilleuse, mais bien la plus inutile des œuvres de Trithème, nous voulons parler de sa *Stéganographie,* livre qui lui attira bien des chagrins et des contradictions de tous genres : il y donna lui-même occasion par une lettre à un de ses amis, le carmélite *Arnaud Bostius* de Gand, lettre qui ne parvint à Gand qu'après la mort de son destinataire. Elle était datée du lundi de la semaine sainte 1499; Trithème y annonçait qu'il travaillait à un grand ouvrage dont la publication plongerait le monde entier dans l'étonnement. Le 1er livre avait pour titre *Steganographia* (écriture mystérieuse); on y apprendrait des choses merveilleuses, qu'aucun autre siècle n'avait entendues, on y trouverait plus de 100 sortes d'écritures mystérieuses, etc. Le prieur du couvent ouvrit et lut la lettre qui, en peu de temps, fut connue d'un bout à l'autre de l'Allemagne et en France ; mais elle fit prononcer sur Trithème des jugements bien divers, car on alla jusqu'à le traiter de *sorcier* et de *magicien.* Charles de *Bovelles,* en Picardie, à qui Trithème avait montré par amitié sa *Stéganographie,* le desservit tout particulièrement après son retour en France, dans une lettre adressée à l'évêque d'Orléans, Germain de *Gannai.* M. Silbernagel raconte toute cette affaire,

[1] Nos igitur, vetustatis solliciti amatores in correctura huius missalis, quantum nobis licuit, traditum ab antiquis scribendi modum observavimus. Iesus, Ioannes et plura id genus sine aspiratione scribentes, Christus vero cum aspiratione : et alia complura secundum ortographiam ut nobis visum fuerat debite ordinantes. Greca vero et hebraica quantum ad proprietatem et ortographiam pertinet congruenter perstrinximus. Te ergo, optime lector, monemus ne imperite latres, neve reprehendas quod nos cum labore sollic. veraciterque secundum debitum modum latini ac greci sermonis emendavimus, *etc.* (*præf.*).

appuyé sur Heidels, *Steganographia vindicata*. La lettre originale de Charles de Bovelles se trouve reproduite avec d'autres *fac-simile* du même genre dans Maittaire, *Annales typographici*. L'auteur donne (p. 96-104), l'histoire du livre lui-même, mais nous aurions désiré en outre une courte introduction à la stéganographie, à peu près telle qu'elle se trouve dans le *Quartalschrift* cité plus haut, où on donne en particulier sur cette affaire de la stéganographie entre Trithème et Bovelles, une discussion très-claire et parfaitement exacte.

Chap. 15. — L'auteur aborde maintenant la discussion des écrits qui sortirent de la plume de Trithème pendant qu'il était abbé de Spanheim, et revenant encore à la partie historique, il nous montre *Trithème en lutte avec son couvent*. Ce furent ses efforts pour rétablir une sévère discipline et pour amener aux travaux littéraires qui lui mirent ses moines contre lui; ils saisirent toutes les occasions pour lui rendre la vie amère et se débarrasser de sa personne. M. Silbernagel fait le récit de tous les désagréments que lui causèrent le prieur, le cellerier et jusqu'aux frères convers de la maison. Il montre ensuite la fausse position qu'il dut tenir vis-à-vis du prince électeur du palatinat *Philippe*, dont il dépendait particulièrement au point de vue politique, et du duc *Jean de Simmern*. Il développe les suites désastreuses qu'eurent pour *Spanheim* les guerres de la succession de Bavière en 1504; l'abbé fut contraint de se réfugier à *Kreuznach* et donna par son absence le champ libre aux moines dissidents de continuer leur genre de vie. L'auteur touche à divers autres incidents de la vie de Trithème, comme l'appel que lui fait, pour diriger les affaires du monastère de Limbourg, le margrave *Joachim*.

Chap. 16. — A la suite de l'invitation du margrave *Joachim*, nous trouvons Trithème à Berlin. Après le récit de ce séjour, l'auteur expose les motifs qui engagèrent finalement notre abbé à se démettre de sa dignité. On ne peut à cet égard rien dire de plus que ce qu'a écrit Heidels, cap. IV *Exitus Trithemii de monasterio Spanheimensi;* c'est aussi ce qu'en a tiré la revue citée plus haut. Le chapitre de l'ordre, affligé de la longue absence de Trithème, s'efforça de continuer des rapports avec lui; il lui envoya pour ce motif des députés qui

devaient l'engager à revenir. Parmi eux, se trouvait un de ses amis intimes, *Conrad*, abbé de Saint-Etienne de Wurtzbourg. Ce fut par son entremise qu'il fut nommé à l'abbaye de *Schotten à Wurtzbourg*.

Chap. 17. — *Trithème devient abbé du monastère de Saint-Jacques de Schotten à Wurtzbourg*. L'auteur expose toute la suite de cette affaire et donne même une courte histoire du monastère de Schotten. Trithème fut élu, sous forme de compromis des trois religieux qui restaient dans le monastère, par l'évêque *Laurent de Bibra*, le 12 octobre 1506.

Chap. 18. — L'ouvrage revient maintenant aux travaux littéraires de Trithème et s'occupe de ceux qu'il composa pendant son séjour à *Wurtzbourg*. C'est d'abord la *Polygraphie et la Chronologie mystique de Trithème*. D'après sa définition, la Polygraphie est un livre « qui, avec une simplicité admi- » rablement naturelle, enseigne une infinité de secrets. » apprend d'innombrables manières d'écrire et comment on » peut, secrètement et en toute sûreté, sans même qu'on le » soupçonne, exprimer sa pensée dans toutes les langues du » monde. » Cet ouvrage, Trithème a soin d'en avertir, ne sera sans doute qu'à l'usage des rois et des princes, pour leur permettre de communiquer, sans crainte d'être trahis, leurs pensées aux personnes absentes. M. Silbernagel fait longuement connaître la destinée de ce livre, puis en indique le contenu; après quoi il énumère les 384 alphabets renfermés dans le 1er livre de Trithème; il indique enfin l'usage de ce livre caractéristique qui, bien qu'il n'ait pas eu de suites pratiques, demeure l'œuvre d'un esprit ingénieux et capable de profondes découvertes. L'analyse de l'ouvrage *De septem secundeis* donne à l'auteur l'occasion de porter un jugement calme sur Trithème par rapport à l'*Astrologie* et à l'*Alchimie*, que les hommes les plus remarquables de cette époque favorisaient. Il s'exprime longuement aussi (pp. 134-43, 212 ss.), sur la réponse aux *huit questions* sur divers points concernant la religion, que l'empereur *Maximilien* adressa à Trithème et auxquelles celui-ci répondit par son *Liber octo quæstionum*, mais on peut préférer l'analyse donnée auparavant par la *Quartalschrift*.

Chap. 19. — L'auteur examine le livre de Trithème intitulé : L'*Antidote des maléfices* (*Antipalus maleficiorum*), dans lequel il n'a pas su sans doute se préserver des idées et des traditions de son temps. L'auteur donne (p. 135-8) un court historique de la sorcellerie depuis ses commencements jusqu'à Trithème, puis il entre dans le livre lui-même, qui n'est assurément qu'un arsenal de choses que notre temps traite de superstitieuses. L'analyse de l'*Antipalus*, dont l'original offre une lecture fatigante, est exacte, mais bien qu'elle nous donne entrée dans la littérature du moyen-âge employée par Trithème, elle ne présente pas des faits bien intéressants. L'auteur termine (p. 156), par cette appréciation : « Dans son *Antipalus*, Trithème se place complétement au point de vue du » Marteau des sorcières (*Malleus maleficarum*, 1487), malgré ses » riches connaissances en fait de magie. Mais c'est la lecture » même de tant de livres de magie qui paraît l'avoir affermi » dans maintes notions forcées sur les opérations des démons » et les sorciers. Trithème convient bien que l'enchantement » a souvent son principe dans des dispositions naturelles ;.... » mais quant à saisir la priorité entre le surnaturel et le natu» rel, le moyen-âge ne possédait pas de connaissances scien» tifiques suffisantes, et il était facile, en pareil cas, de donner » de la valeur à un point de vue théologique restreint. » Ce que l'on peut reprocher ici à l'abbé Trithème, s'adresse à tous les théologiens de ce temps, et particulièrement aux auteurs de la Réforme, dont les écrits renferment les principes fondamentaux pour un *Antipalus*.

(Traduit du *Theologisches Literaturblatt* de Bonn, article de M. A. Ruland, 1868, nos 21 et 22).

C.-U.-J. Chevalier.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Traditions primitives.

DISCUSSION SUR LA NOTION DE L'UNITÉ DE DIEU

CHEZ LES ANCIENS PEUPLES

Au sein de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Dans les tomes XIX et XX des *Annales de philosophie*[1], nous avons rendu compte d'une solennelle discussion qui avait eu lieu au sein de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et nous y avons fait distinguer les nombreuses erreurs qui y étaient reprochées à M. Renan, à propos de ses assertions sur l'origine du Monothéisme chez les Sémites. Cette discussion vient de se reproduire au sein de la même Académie, et nous tenons à la faire connaître à nos lecteurs. Ils y verront que les vraies doctrines sur l'origine primitive du Monothéisme et de l'Humanité y ont fait des progrès sensibles. Nous en reproduisons l'analyse qui a été donnée par M. Delaunay, que nos lecteurs connaissent déjà par ses travaux sur Philon[2]. Nous y ajoutons, comme à la précédente discussion, quelques remarques qui serviront à éclaircir quelques points, et à les ramener aux nombreux documents donnés dans les *Annales*.

A. B.

Une communication de M. le comte de Vogué a suscité cette controverse. M. de Vogué, dans la séance précédente, signalait chez certains peuples *sémitiques* une sorte de *polythéisme* assez complet. Il s'appuyait sur des inscriptions phéniciennes et palmyréniennes; il accusait à plusieurs reprises son dissentiment avec l'un de ses collègues, M. E. *Renan*, qui attribue l'honneur du dogme Monothéiste au groupe entier des peuples sémitiques.

M. Renan avait répondu qu'il pouvait exister chez les Sémites des *appellations diverses de la divinité*, des rivalités locales fondées parfois sur cette diversité de titres, mais que cela ne

[1] Voir t. XIX, p. 280, et t. XX, p. 199 (4e série) des *Annales*.
[2] Voir *Annales*, t. XVIII, p. 287 (5e série).

lui semblait pas détruire l'opinion généralement acceptée, suivant laquelle l'analogie du dialecte et des tendances religieuses constitue la réalité d'un groupe sémitique, de la même façon qu'elle constitue un groupe indo-européen; qu'enfin le groupe sémitique se distinguait surtout du groupe indo-européen, en ce que le premier *avait conçu Dieu séparé du monde*, personnel, unique, surnaturel, tandis que le second *l'avait conçu* comme une puissance multiple, intimement mêlée, incorporée aux phénomènes de la nature.

On voit là M. Renan imbu de cette théorie que partagent un grand nombre de catholiques, et que nous avons blâmée dans M. l'abbé Maret. C'est que l'esprit humain a conçu et conçoit Dieu. L'esprit humain, pas plus que le groupe sémitique, n'a jamais *conçu* Dieu[1], il en a reçu la *notion*. Sa conception est une tradition, complète et pure au commencement, conservée par une protection spéciale de Dieu, non dans le groupe sémitique entier, mais dans le peuple choisi spécialement de Dieu pour la conserver. On voit ici comment l'enseignement des séminaires et de la Sorbonne fait le fond des théories de M. Renan.

M. de Rougé était intervenu dans la discussion : il lui paraissait dangereux et peu exact de confondre sous une même définition, au point de vue des croyances religieuses, les peuples appelés par M. Renan *sémitiques*. Les *Hébreux* avaient été en lutte continuelle et opiniâtre avec une tribu sœur, les *Chananéens*, adonnée à l'idolâtrie, et contre laquelle ils devaient, au nom de leurs doctrines *monothéistes*, exercer les dernières rigueurs.

Pressé de s'expliquer sur la valeur attribuée par lui à ces mots : *groupe sémitique*, M. *Renan* avait avoué que la question ethnologique était, à ses yeux, présentement insoluble; que l'origine des Hébreux lui paraissait historiquement très-difficile, sinon impossible à élucider; que l'homogénéité du *groupe sémitique* reposait sur un ensemble de faits qui n'était pas à l'abri de la critique et appelait de nouvelles investigations.

On voit comment M. de Rougé est complétement dans la vérité historique en distinguant dans les peuples sémitiques les Hébreux qui avaient conservé les croyances monothéistes et les Chananéens qui les avaient oubliées. — Il

[1] Sur cette théorie de la conception de Dieu, voir la réfutation que nous en avons faite dans une discussion avec M. l'abbé Maret, en ce jour évêque de Sura, dans nos *Annales*, t. xx, p. 377 (3e série).

faut savoir gré aussi à M. Renan de reconnaître que sa théorie appelle de nouvelles investigations.

A la séance du samedi suivant, la parole a été donnée à M. le comte de *Vogué*, qui apportait une liste de plus de 20 *divinités* adorées par les Sémites de Tyr, de Palmyre et du Hauran.

Après lui, M. *Ravaisson* a prétendu démontrer que la double interprétation d'Evhémère et des Stoïciens sur la mythologie grecque n'avait pas la valeur supposée; que sous le Naturalisme polythéiste de la Grèce, œuvre successive et relativement moderne, se voilait une religion antique, spiritualiste, *monothéiste* peut-être. Il a cité à l'appui de son opinion un passage curieux de la *Métaphysique d'Aristote* et un passage de *Platon*. qui accuse l'invasion dans les doctrines religieuses de la Grèce de doctrines barbares. Il a terminé en affirmant que ce génie grec, fait de beauté et de lumière, ne pouvait avoir faibli dans ce que l'esprit humain a de plus élevé et de plus pur, la *conception religieuse*.

Voilà encore M. Ravaisson croyant que le génie grec a *conçu* Dieu. Il est dans la vérité en pensant qu'il y a eu en Grèce une religion antique *monothéiste*. Les citations d'Aristote et de Platon lui prouvent que c'est des Orientaux, qu'il leur plaît d'appeler Barbares, qu'ils avaient reçu leurs traditions premières.

Le président, M. *Adolphe Régnier*, prend à son tour la parole. Il rappelle l'impossibilité de fixer une date aux hymnes qui composent le *Rig-Véda*, le plus ancien monument de la littérature sacrée des Hindous. Il constate que les dieux nommés le plus souvent dans ce recueil, *Agni* et *Indra*, reçoivent des appréciations analogues, qui peuvent faire croire à leur *identité*. Il signale le culte très-ancien d'une divinité nommée *Varouna*, l'*Ouranos* des Grecs, que ses attributions d'omnipotence et d'omniscience rapprochent singulièrement du *Dieu unique*, personnel et surnaturel des Hébreux. *Varouna* fut d'abord amoindri par *Agni* et *Indra;* plus tard, lorsque la trinité, composée de *Siva, Brahma* et *Vischnou*, domina le Panthéon indien, il devint un Dieu tout à fait secondaire, le dieu des eaux.

M. Ad. *Régnier* pense qu'il serait aussi téméraire de bannir

l'idée *spiritualiste et monothéiste* de la cosmogonie hindoue, que de l'y admettre trop largement.

Voilà la science vraie qui commence à dominer dans nos sociétés savantes. Il faut donc noter avec soin ce que dit ici M. Régnier un de nos plus savants indianistes : 1° Qu'il est impossible de fixer les dates du *Rig-Veda*; 2° que l'Inde a commencé par croire à un Dieu unique; 3° que c'est plus tard que le polythéisme s'y est introduit. — On sait que ce sont là les thèses soutenues depuis leur origine dans nos *Annales*.

Le débat que nous venons de signaler ayant continué dans la séance suivante de l'Académie, M. Alfred Maury a la parole.

L'orateur se propose d'examiner la double question du *naturalisme* chez les Grecs et du *monothéisme* chez les Sémites. Contrairement à la thèse présentée par M. *Ravaisson*, il maintient que le fond de la mythologie hellénique est bien le *polythéisme*. Quand on affirme que ce polythéisme consiste dans la personnification, dans la divinisation des forces de la nature, on exprime un fait que les documents les plus certains, les monuments de toute sorte et de tout âge prouvent jusqu'à l'évidence. L'interprétation d'*Euhémère*, qui suppose que les divinités de l'Olympe sont le produit des apothéoses successives de héros bienfaiteurs de l'humanité, est chimérique et forcée. L'interprétation *stoïcienne* paraît mieux d'accord avec les *procédés de l'esprit humain* et plus conforme aux faits. Il est aisé de prouver et de se convaincre que ce sont les divers aspects du phénomène naturel qui font les frais de la légende du personnage divin caché derrière ce phénomène. Est-il possible de contester que le culte rendu à ces divinités fût le culte *des forces de la nature?* M. Maury ne le croit pas. Il ne croit pas davantage que, ce point admis, on soit fondé à reprocher aux Grecs d'avoir adoré une force fatale, aveugle, unintelligente. En divinisant cette force, le génie hellénique l'a *spiritualisée* et anthropomorphisée.

On sait que M. Alfred Maury est un des plus fermes partisans de la théorie sienne de Lucrèce et de Cicéron, que les hommes sont tombés on ne sait où, qu'ils ont commencé par l'état sauvage, et que par voie de développement et par le secours de leur *raison seule* ils sont peu à peu arrivés à la civilisation et à la connaissance des dieux qu'ils ont reconnus. Nos lecteurs connaissent cette théorie. Il ne faut pas s'étonner de la trouver chez M. Maury, elle est établie *ex professo* dans le livre du P. Chastel : *De la valeur de la*

raison humaine, ou ce que peut la raison PAR ELLE SEULE [1]. C'est encore implicitement la théorie de tous les *ontologistes* et de la plupart de nos *Cours de philosophie*. Tous ces rationalistes oublient que l'homme ne s'est pas formé, ne s'est pas développé *seul*, qu'il est *forcément* social, et qu'il n'a jamais existé *seul*; l'état de nature *seule* n'a jamais existé; l'état de nature réel est l'état social. Il n'est donc pas difficile de réfuter la théorie de M. Maury. Il oublie 1° que les Grecs ont eu des ancêtres, qu'ils sont venus de l'Orient, et que la croyance primitive de l'Orient, même de l'Orient indien, comme vient de le dire M. Régnier, est le monothéisme; 2° il oublie de prouver que ceux qui ont commencé à adorer *les forces de la nature*, ne voulaient pas adorer le Dieu unique dans la manifestation de ses œuvres; 3° il oublie cette grande figure de Jupiter qu'Homère nous représente dominant tous les dieux de l'olympe grec; 4° il fait trop facilement bon marché de cette remarque d'Évhémère, que si les Grecs montraient en Crète le tombeau de Jupiter, c'est que ce *Jupiter* avait dû être un homme; 5° il oublie enfin cette théorie par laquelle les stoïciens du temps de Cicéron et d'Auguste donnaient la manière dont les hommes arrivaient à la divinité. Nos lecteurs connaissent toutes ces théories, que quelques-uns de nos professeurs continuent à maintenir dans leurs livres.

L'orateur aborde la question du *monothéisme chez les Sémites*.

De même qu'il y a des variétés incontestables dans le polythéisme, il existe divers genres de *monothéisme*.

Il y a le Monothéisme pur, tel que l'a exprimé l'institution mosaïque; il y a le *Monothéisme* compliqué d'une hiérarchie d'anges, de démons, d'esprits, organes, ministres ou serviteurs du Dieu suprême; et, selon le rôle plus ou moins considérable que cette hiérarchie joue dans la croyance des peuples, cette conception est plus ou moins voisine du polythéisme.

Ceci posé, qu'est-ce que ce *groupe des Sémites* dont il est question? Quelque chose d'assez mal défini et de peu consistant. On a de fortes raisons de penser que ni les *Tyriens* ni les *Chananéens*, qui cependant ont parlé un dialecte sémitique, n'appartenaient ni de près ni de loin à la race d'Israël ni à celle d'Ismaël. L'expression de groupe sémitique n'a qu'une valeur problématique : il faut s'en défier.

Est-il exact d'affirmer que le *monothéisme est dans les instincts de la race sémitique*, ou plutôt du groupe désigné sous ce nom? Il faudrait savoir d'abord de quel monothéisme il s'agit. Est-ce de la *conception pure*, est-ce de la conception plus ou moins entachée de polythéisme? Dans la première hypothèse

[1] Vol. in-8°. Paris, Jouby, 1854.

M. Maury pense qu'une telle affirmation serait loin de la vérité; dans la seconde, que cette affirmation serait très-contestable. M. le comte de Vogué le prouve; M. Caussin-Parceval a démontré que, dans l'Arabie antérieure à Mahomet, le sabéisme était fort répandu. Il ne suffit pas, pour établir que les Arabes étaient *monothéistes*, de rappeler que chaque tribu venait à la Casbah mettre son dieu particulier sous l'hégémonie de quelque autre; cet autre pouvait bien n'être que l'expression d'une nécessité politique. Cela n'est pas, en tout cas, du vrai Monothéisme, ce n'en est qu'une image dégradée; ce qu'il y a de certain, c'est que cela n'est pas le *Monothéisme hébreu*, si exclusif, si absolu.

Ici M. Maury s'appuie sur l'histoire; aussi son langage est plus ferme et plus vrai. — Ce qu'il dit des Tyriens et des Chananéens est la réfutation de la thèse absolue de M. Renan. — Il y a aussi du vrai dans ce qu'il dit du monothéisme pur et du monothéisme compliqué. — Mais ici voilà qu'il tombe encore dans cette erreur ontologique de la connaissance de Dieu par voie de *conception* et d'*instinct*. C'est l'erreur actuelle des Rationalistes et des Ontologiques catholiques qui ici se donnent la main. — Ajoutons que c'est inexactement que M. Maury attribue le monothéisme pur à l'institution mosaïque. Moïse, dans toute son œuvre, ne cesse de rappeler que c'est le Dieu d'Adam, d'Abel et de Noé qui parle et donne les lois.

L'histoire de Melchisedech, celle de Jéthro ne paraissaient pas assez explicites à M. *Munk* pour admettre, en dehors de la famille d'Abraham, et avec une entière certitude, la croyance *monothéiste* dans les pays voisins de la Palestine.

Nous ne savons comment M. Münk a pu prouver que Melchisedech au moins n'adorait pas le vrai Dieu.

Écoutons maintenant le savant catholique.

M. le vicomte *de Rougé* prend la parole, et avec une haute dignité d'idées et de langage, il tire de ce grave débat des conclusions que nous essayons de résumer :

« N'est-ce pas là, messieurs, un avertissement et une leçon? Le savant doit se prémunir contre l'excès de la généralisation, contre l'impatience, contre la conjecture. Qu'on me comprenne : je ne viens pas vanter cet état d'esprit qui tendrait à adapter aux sciences philosophiques et historiques des procédés trop rigoureux et stériles; je ne demande pas qu'on coupe les ailes à l'imagination. J'ajoute qu'à mes yeux la conjecture dans ces sciences a un rôle légitime et fécond, mais à la con-

dition expresse qu'elle soit contenue, modeste, fondée. Autrement, qu'arrive-t-il? Il arrive qu'on discrédite la science au lieu de la faire respecter et aimer. Des esprits demi-éclairés, qui ont plus de passion que d'étude, s'emparent avidement de ces conjectures, les exagèrent, en faussent les conséquences, et vont partout criant, au détriment de la vérité, au dommage de la science, au regret des savants : *La science a prononcé!*... Il n'en est rien cependant : la science cherche et se recueille.

» Il sortira de cette belle discussion autre chose qu'un enseignement à notre adresse : j'y vois un résultat pratique. La question du prétendu *Monothéisme sémitique* est entre nos mains : nous avons sous les yeux les monuments les plus décisifs, les plus nombreux. Etudions-les avec attention, avec persévérance : la question sera tranchée. Le débat circonscrit de la sorte, le but marqué, le champ d'investigation désigné, nous arriverons fatalement à la solution. »

Voilà ce que la vraie science, la science catholique pense et conseille. — Nos lecteurs savent que c'est la méthode que nous avons toujours conseillée et pratiquée, c'est pour cela que nous avons appelé partout l'étude et l'investigation; que nous avons recueilli les traditions et les découvertes quelles qu'elles soient, de quelques mains qu'elles nous viennent, pourvu qu'elles soient solides et vraies. Nos lecteurs, croyons-nous, sont aussi ceux qui connaissent le mieux l'histoire des croyances humaines, et qui peuvent le mieux les faire connaître aux autres, et répondre à leurs objections.

Il est cinq heures moins un quart.

M. le président va prononcer la clôture de la discussion, lorsque M. *Renan* demande la parole, en prévenant le bureau qu'il aurait besoin d'une demi-heure pour développer ses observations; il tâchera néanmoins de les condenser dans le court espace de temps qui lui reste.

Sur beaucoup de points M. *Renan* est en désaccord avec MM. *de Vogué*, *de Rougé* et *Ravaisson*. M. *Maury*, en employant l'expression d'*essentiellement monothéiste* à propos de la race sémitique, lui a attribué une opinion qu'il ne partage pas et qui n'aurait rien de scientifique. Dans le discours de M. Maury, il relève également le terme de *sabéisme* dont l'origine repose sur une erreur, terme qu'il faudrait peut-être abandonner, ou dont il serait bon de ne se servir qu'avec réserve.

M. *Renan* maintient la séparation qu'il croit établie entre le groupe *sémitique* et le groupe *indo-européen*, séparation légitime, fondée sur des caractères d'une valeur considérable.

Le *groupe sémitique* a le même droit à l'*individualité* que le groupe *indo-européen*, au double point de vue de la philosophie et de l'histoire.

L'*Arabe* nomade est *monothéiste* : sa religion est naïve, simple, élevée, telle qu'elle est écrite dans le livre de Job. Aujourd'hui même il n'est musulman qu'à la surface; la vieille tradition, un peu vague, mais très-sensible, d'*un Dieu unique*, tout-puissant, perce dans ses croyances comme au temps des patriarches, comme au temps d'Abraham.

Comment ce *monothéisme primordial* s'est-il de plus en plus accentué, *purifié* chez le peuple juif? Comment s'est-il *transformé*, à l'époque des prophètes, en une institution fixe, rigide, absolue? — Problème grave, qui a été l'objet de longues méditations de la part de M. Renan, sans qu'il soit parvenu à le résoudre. « Comment, pourquoi, a-t-il dit, ce dogme absolu » de l'unité divine est-il devenu le ressort, la raison, la vie » du peuple juif? Comment, pourquoi, ce peuple s'est-il en » quelque sorte figé dans cette *conception* étonnante? *Je n'en* » *sais rien et demande qu'on me l'apprenne!* »

Quoi qu'il en soit, deux choses paraissent, à M. Renan, bien établies : 1° Qu'avant les prophètes, le monothéisme d'Israël ne présenta pas les caractères de pureté et d'exclusion qu'il revêtit plus tard; 2° que ce monothéisme primitif se rapproche singulièrement de la religion des Arabes nomades, nos contemporains.

Nous regrettons que M. Renan n'ait pas cru devoir insister sur le développement de sa pensée et demander la continuation du débat : la chose en valait la peine.

FERDINAND DELAUNAY.

Il y a plusieurs choses à remarquer dans ces paroles de M. Renan : l'aveu qu'il ignore bien des choses sur l'histoire des croyances de l'humanité est à noter. M. Renan parle de la croyance d'Abraham, de Job, des patriarches, et ne dit rien des croyances de ceux qui les avaient précédés. Mais pourquoi, recevant les notions sur ces personnages, ne dit-il rien des croyances d'Adam, d'Abel, de Seth, de Noé? Pourquoi les supprimer? Qu'il les fasse entrer dans l'histoire de l'humanité, et alors il aura l'explication non-seulement de la

croyance du *Monothéisme primordial* qu'il reconnait aux Arabes, mais encore il y verra que cette croyance a été *pure* dès le commencement; que les Juifs ne l'ont *purifiée* qu'en la rappelant à son origine, et que la *transformation* opérée par Moïse et les prophètes a été faite par ordre de Dieu, et a eu lieu non sur les dogmes essentiels, qui ont été ceux du commencement, mais sur des cérémonies ou des préceptes moraux de circonstance. Voilà ce qu'il peut savoir sans qu'on le lui apprenne, en étudiant plus attentivement l'origine des croyances premières, et leur diffusion, transformation et altération chez les divers peuples.

En somme ces discussions faites au sein de l'Académie, annoncent un progrès réel dans la connaissance des croyances primitives et de l'histoire vraie de l'humanité.

A. BONNETTY.

Exégèse biblique.

LETTRE A M. BONNETTY

CONTENANT

QUELQUES REMARQUES SUR LA VIE DE JÉSUS

Par l'abbé MICHON [1].

Hongkong, 15 avril 1869.

MONSIEUR,

Je viens de lire *un peu tard* un bon livre, un livre qui répond utilement à certaines difficultés soulevées sciemment à propos de la vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ et des évangiles. J'ai été frappé surtout de la méthode simple et puissante contenue dans les principes de solution exposés aux « considérations préparatoires [2]. »

Fidèle à la route qu'il s'est tracée lui-même, l'abbé Michon parcourt la vie du Sauveur en réfutant avec beaucoup de sens et d'érudition la plupart des objections favorites de l'exégèse moderne, sans s'écarter des règles de la plus exquise politesse envers nos ennemis les plus acharnés. Jusqu'ici c'est un mérite. Il les flatte même un peu; c'est peut-être trop. Il a peu de pitié pour les auteurs catholiques qui n'ont pas autant d'esprit ou de science que lui; aucun pour les traditions un peu vagues ou contestables, quelque pieuses et anciennes qu'elles soient, et enfin certaines tentations contre l'enseignement officiel de l'Eglise qui s'arrêtent heureusement à des réticences.

Jeté au bout du monde, loin des conseils et surtout des bibliothèques, réduit à un petit nombre de bons livres et d'hommes de sens, je ne puis avoir la prétention d'analyser ou de critiquer *in extenso* le livre de l'abbé Michon, bien que la critique soit aisée au regard de l'œuvre. Je me bornerai à vous offrir l'exposé de mes doutes et de mes sentiments sur

[1] 2 vol. in-8° avec cartes; à Paris, chez Dentu, Palais-Royal.
[2] Tom. I, p. 78-79.

certains passages. Ce sont des notes, vous les jugerez et en ferez ce qu'il vous plaira.

I. — Sur l'expression *premier-né.*

J'ai été étonné que l'abbé parût hésiter à l'endroit du πρωτότοκος de la sainte Vierge [1]; il appelle cela une difficulté grave et cite des textes qui ne font qu'embrouiller la question, puisque πρωτότοκος y est pris dans un sens purement mystique ou philosophique (*Primoginitus mortuorum* [2]... — *Primogenita ante omnem creaturam* [3], etc.).

Cependant, à la *Présentation* [4], il retrouve des textes beaucoup plus décisifs pour la question actuelle. Que ne les citait-il un peu plus tôt; la *difficulté* lui eût semblé moindre.

Qu'était, en effet, ce *premier-né* pour lequel la loi réclamait une formalité particulière?

Si les racines « premier, » « *primo*, » « πρωτο, » nous gênent, cherchons la définition dans la loi même, nous y trouverons :

Sanctifica mihi omne primogenitum quod aperit vulvam [5].

Separabis mihi omne quod aperit vulvam [6].

. . . . . *Omne quod aperit vulvam masculini sexus* [7].

. . . . . *Pro primogenitis quæ aperiunt vulvam in Israel* [8].

Ici, il me semble que l'affaire se juge toute seule; car, pour présenter au temple un premier-né, πρωτότοκος, il n'était nullement question de savoir s'il aurait des frères ou des sœurs, il suffisait *quod aperuisset vulvam.*

Quel est l'esprit contrefait qui a le premier soulevé cette objection, la plus niaise, je crois, de celles qu'on a imaginées contre la sainte famille? L'abbé qui est érudit, aurait dû nous le dire, tandis qu'il se contente de répondre timidement et finit même par taxer d'imprudence l'abbé Crampon pour avoir dit que πρωτότοκος pouvait s'appliquer *à un fils unique.*

[1] Tome I, p. 147.
[2] S. Paul, *Coloss.*, I, 15.
[3] *Eccl.*, XXIV, 5.
[4] Tome I, p. 150.
[5] *Exode*, XIII, 2.
[6] *Ibid.*, 12.
[7] *Ibid.*, 15.
[8] *Num.*, VIII, 16.

II. — Frères du Sauveur.

Les Annamites et les Chinois appellent *frères* ou *sœurs*, leurs parents à des degrés même fort éloignés, ce qui a maintes fois induit en erreur les nouveaux venus parmi nos missionnaires.

Si vous écrivez une généalogie d'après la méthode synoptique de Lesage :

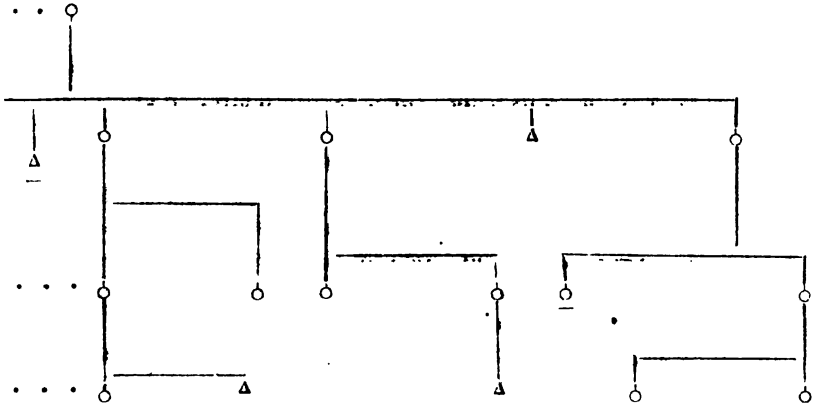

vous saurez que la plupart des peuples polynésiens appellent toutes les personnes contenues sur la *ligne* 2, pères ou mères par rapport à la *ligne* 3, grands-pères ou grands'mères par rapport à la *ligne* 4 et fils ou filles par rapport à la *ligne* 1.

Toutes les personnes contenues sur une de ces lignes horizontales se disent frères ou sœurs, et j'ai vu cette appellation s'étendre, dans le langage ordinaire, au delà même des cousins issus de germains.

La Genèse prouve qu'une manière de parler assez analogue était en usage chez les ancêtres des juifs.

Abraham dit à son neveu Loth : *Fratres sumus* [1].

Le même dit que Sara est bien véritablement *sa sœur*, bien qu'elle soit *sa nièce* [2].

Germanus paraît employé par Isaac pour renchérir sur

[1] *Gen.*, XIII, 8.
[2] *Ibid.*, XX, 12.

Frater [1]. Il est vrai que le grec dit Αδελφος; mais le texte grec ne fait pas autorité dans l'Ancien Testament [2]; qu'en dit l'hébreu?

Jacob se dit *le frère* du père de Rébecca au lieu de dire qu'il en est *le neveu* [3].

Laban dit à son *neveu* Jacob : *Quia frater meus es* [4].

Je pense que c'est assez de citations, bien qu'on pût sans doute en trouver d'autres.

III. — Version du mot d'ἐπιούσιος.

J'arrive à ce mot qui m'a surtout décidé à prendre la plume, et ce n'est pas sans peine; car il est dur d'être, en grammaire, d'un avis opposé à celui d'un homme aussi savant. Je veux parler du mot Ἐπιούσιος dans l'*Oraison dominicale.*

Dans l'isolement où je vis du monde intellectuel, me suis-je forgé des chimères? Mais je suis obsédé par cette idée que traduire Ἐπιούσιος par *supersubstantialem* est un contre-sens, si *supersubstantialis* veut dire quelque chose, et un non-sens, si *supersubstantialis* ne veut rien dire du tout.

1° Supposons d'abord qu'il veuille dire quelque chose.

Dans ce cas, il est incontestable que *super* est mis pour impliquer une idée de *supériorité.*

Or, Ἐπὶ n'a jamais un tel sens; il faudrait ὑπὲρ, ὑπερούσιος.

Ἐπὶ marque toujours *apposition, application, succession, continuité, durée.*

Ἐφήμερος, rac. ἐπὶ et ἡμέρα, *qui dure un jour, quotidien.*

Ἐπεῖμι, ἐπιὼν, ἐπιούσα, *adveniens, instans, quotidianus* ou *crastinus.*

Εὼ ἐπιόντι ἐτεῖ, *l'année suivante.*

Τῇ ἐπιοῦσῃ, *le jour suivant.*

[1] *Genèse*, XXVII, 35.

[2] Nous n'avons que faire ici du texte grec. Tout le monde sait que, pour l'Ancien Testament, la *Vulgate est encore la meilleure traduction qui ait paru.* — C'est M. Renan qui, le premier, m'a appris cela, en mer, pendant qu'il se rendait en Syrie pour la première fois, avec sa sœur. — Je désire qu'il se souvienne de ce détail aussi bien que des bonnes relations que nous eûmes à cette époque.

[3] *Ibid.*, XXIX, 12.

[4] *Ibid.*, 16, 15.

Ἐπιοῦσα ἡμέρα, *le jour suivant* (en parlant de la manne [1].

Ἐπὶ τινὰ χρόνον, *pendant un certain temps.*

Ἐπί τουτοῦ, *sur ces entrefaites.*

Ἐπί χρονοῦ, *du temps de.*

On voit par ces exemples que ἐπί retient les divers sens que je lui ai assignés soit en composition, soit avec les trois cas qu'il gouverne.

Quelqu'un m'objecte ἐπιστάτα dans saint Luc [2], traduit par *Præceptor* dans la Vulgate et *chef* par l'abbé Michon.

D'abord, *chef* est une mauvaise version, *præceptor* est bon.

Ἐπιστάτα ne peut signifier *chef* que par ricochet; sa signification propre est : *celui qui se tient continuellement en quelque endroit, dans un certain but.* D'où *précepteur, surveillant,* etc.. Et la preuve qu'il ne contient aucune idée de supériorité, c'est qu'il signifie aussi *mendiant* et enfin le *support*, le *pied* d'un meuble ou d'un vase.

Voilà donc pour ἐπί au regard de *super,* venons à οὐσίος.

Οὐσία a bien été employé quelquefois pour *substance* en langage philosophique; mais je ne lui trouve pas cette acception dans les livres saints.

Dans l'*épître aux Hébreux,* un splendide passage : *Fides est sperandarum substantia rerum* [3],... *substance* est rendu par ὑπόστασις.

Dans l'Ancien Testament : *memento quæsit substantia mea* [4]. On traduit : μνήσθητι τίς ἡ ὑπόστασίς μου. Οὐσία vient évidemment du verbe εἶμι, *être,* ὢν, οὐσα, *étant*, et signifie *existence, être* [5].

Ἐπιουσίος a donc pour signification propre, nécessaire et naturelle : « *qui est du temps de l'existence,* » « *qui appartient à l'existence,* » « qui est apposé, appliqué à l'existence, » passé, présent et futur, *hesternus*, *hodiernus* et *crastinus,* c'est-à-dire *quotidianus.*

Ce n'est point sans raison que la plupart des glossaires, après

[1] *Exode*, XVI, et *Actes*, VII, 26.
[2] *Luc*, V, 5.
[3] *Aux Hébreux*, XI, 1.
[4] *Psalm*. LXXXVIII, 48.
[5] Voir les *Glossaires*.

la version latine la plus ancienne du Nouveau Testament, enfin l'Eglise, ont adopté le sens de *quotidianus*.

L'abbé Michon croit voir un pléonasme dans la redondance de καθ' ἡμέραν sur ἐπιούσιον; mais c'est tout simplement une nuance qui répond au précepte : *Nolite in crastinum solliciti esse.*

La Vulgate s'en est tirée proprement en traduisant : *Panem nostrum quotidianum da nobis hodiè*, version parfaite, s'il en fût, car elle traduit le sens jusqu'à la nuance.

Le rapport d'ἐπιούσιον à καθ' ἡμέραν est rendu dans le latin par celui de *quotidianum* à *hodiè*, et dans le français du catéchisme, par celui de *quotidien, aujourd'hui*. Cette expression ne contient de pléonasme dans aucune des trois langues.

2° Maintenant, est-il bien certain que *supersubstantialis* veuille dire quelque chose?

Si toute chose a sa *substance*, où trouver ce qui est *supérieur à la substance elle-même?*

J'insinue donc timidement qu'il est très-probable que *supersubstantialis* ne veut rien dire du tout.

Je crois cependant comprendre ce qu'on a voulu lui faire signifier : savoir : *Panem supersubstantialem*, un pain supérieur au pain ordinaire, un pain immatériel, et surtout un peu vague [2].

Mais, franchement, Dieu qui sait ce que nous avons à demander, avant même que nous ouvrions la bouche, a-t-il besoin que nous lui disions quel genre de pain il nous faut? cette complication ne sort-elle pas tout à fait de la netteté de l'évangile, cela ne jurerait-il pas avec le reste?

[1] *Luc*, XI, 3.

[2] Saint Jérôme est le premier qui ait fait la faute en question. Je suis étonné que l'abbé Michon se soit appuyé de préférence sur *Camerarius* et consorts. Saint Jérôme cédant, à un entraînement mystique, avait voulu appliquer son *supersubstantialis* au pain eucharistique, bien qu'il avouât qu'il y avait des précédents respectables pour traduire *quotidianus*, et qu'il eût lui-même conservé l'ancienne version dans l'un des deux évangélistes. Le respect inspiré à tous les chrétiens par la grande figure de saint Jérôme a empêché de relever cette petite licence tant qu'on n'en a pas abusé. Le fait est que le précepte de l'Oraison Dominicale ayant précédé de beaucoup l'institution eucharistique, il est clair que le *pain* de cette prière doit se prendre en un sens plus général qui a dû s'étendre ensuite au pain eucharistique lui-même.

Ce qu'il y a de certain, c'est que l'abbé Michon ne cite pour corroborer son *supersubstantialem* que Camerarius un des premiers disciples de la Réforme, Bèze, un de ses plus fougueux apôtres, et Lamennais, un Rhapsode de nouveautés [1]. Il avoue cependant que la Vulgate traduit *quotidianus;* mais il y avait bien d'autres personnes de cet avis depuis cette première version, jusqu'à M. Alexandre, l'estimable auteur du meilleur *dictionnaire grec* français que nous possédions.

IV. — Sur les interpolations.

Il me reste à me plaindre un peu de l'indulgence avec laquelle l'abbé Michon traite les prétextes d'interpolation aux Évangiles.

Les exégètes (puisqu'ils préfèrent ce sobriquet à des adjectifs plus connus et jadis plus usités), les exégètes, dis-je, ont mis les interpolations à la mode, ils en ont dénoncé tant qu'ils ont pu, dans les livres saints en général et dans les évangiles en particulier, c'est le travail des teignes, des vers et des souris: patience et acharnement. Quand on a rongé quelques places apparentes d'un beau tissu, d'ordinaire la pièce ne vaut plus rien; dans tous les cas elle a perdu de sa valeur, elle est diminuée [2]. Cette méthode a été patiemment suivie par MM. Strauss, d'Eichthal et Renan avec des succès proportionnés aux divers besoins des lecteurs. Les deux premiers surtout passent pour terriblement sérieux.

Prenons donc un passage mis en suspicion par ces Messieurs et accepté comme tel par notre abbé. Mathieu, puisque la mode se fait de ne plus dire « saint Mathieu, » même chez les abbés, Mathieu, dis-je, rapporte :

« C'est pourquoi ce champ est appelé champ du sang jusqu'à ce jour.

Διὸ ἐκλήθη ὁ ἀγρὸς ἐκεῖνος ἀγρὸς αἵματος, ἕως τῆς σήμερον [3].

[1] Guizot, *Mémoires*, t. v.

[2] Diminutæ sunt veritates a filiis hominum (*Psalm.* xi, 2).

[3] *Matth.*, xxvii, 8. — *Codex sinaïticus*, 4. — Je ne connais pas de variante à ce verset dans les textes les plus respectables.

Note de l'abbé Michon «..... Il faudrait toujours dire que » le verset 8 est certainement interpolé [1]. »

Mais pourquoi donc? Je voudrais bien que l'abbé me fît l'honneur de me dire comment il écrirait en français ou en grec, pour exprimer que tel champ, après un tel fait, il y a une *dizaine d'années*, s'est appelé d'un nom nouveau jusqu'au jour présent. Sur quoi roule la difficulté? est-ce sur ἕως τῆς σήμερον? Est-il bien certain que « jusqu'à ce jour-ci » et « de- » puis ce jour-là, » ne soient pas synonymes? Quant au mot *Haceldama*, je ne sais pas ce qu'il vient faire ici; il n'est pas dans saint Mathieu; mais bien dans le 1er chap. v. 19 des *Actes*, — c'est une distraction de l'abbé. — Il est vrai que la Vulgate a introduit ce mot hébreu dans sa version, en répétant la notion fournie par les *Actes;* mais qu'est-ce que cela fait à la question?

Tant qu'un passage n'offrira pas d'autres sujets de suspicion, les gens de bonne foi le tiendront pour très-authentique.

J'ai choisi cet exemple à cause de son extrême simplicité pour donner une idée de cette machine de guerre nouvelle et de l'effet qu'elle produit sur les plus grands esprits quand l'amour de la popularité et de la nouveauté les aveugle à un certain point. Après tout, les exégètes ont prouvé que les livres saints étaient les seuls livres qui pussent tenir contre ces coups répétés. S'ils avaient pu être déchirés, ils l'eussent été à la suite de tous ces assauts.

M. l'abbé Michon leur fait trop d'honneur par son sérieux et sa courtoisie, de plus, il imite dans sa phraséologie moderne, *Jean, Mathieu, Marc, Luc, Marie la Magdeleine, Jean le baptiste*, etc. Cela n'est pas d'un goût très-pur chez un catholique et surtout chez un prêtre. Il pense que le livre des *Apôtres* grandira M. Renan comme écrivain (eh! bien il a paru le livre!); il est frappé de la science et de la loyauté de M. d'Eichthal; le peu qu'il en cite ne fait pas partager ces sentiments.

A côté de cela, il appelle un vantard ce pauvre abbé qui a parlé d'une citerne vue par un trou comme s'il était descendu jusqu'au fond. M. l'abbé Mislin manque de sagesse;

[1] *Evang. parall.*, ps. CCXIV, note 1.

M. l'abbé Crampon est un imprudent sans critique; Sixte de Sienne un mauvais helléniste et le chevalier Drach est dupe de son imagination, etc. Bref, en plusieurs passages, on voit que notre abbé se tient à quatre pour ne pas accuser la théologie catholique d'être rococo.

Allons, M. l'abbé, retouchez un peu votre livre, il lui manque peu de chose pour être excellent, et ce n'est pas la science.

Il me reste encore un mot à dire sur la troisième partie du livre appelée *Eclaircissements*. Cette troisième partie renferme un article qu'il est impossible de lire sans un profond étonnement, je veux parler des « *Erreurs populaires.* »

V. — Des erreurs populaires.

Voilà maintenant que l'abbé veut *expurger* (sic), le chemin de la croix !!

Ce mot « expurger, » était employé jusqu'ici exclusivement pour « ôter les vilenies d'une composition quelconque [1]. »

Les trois chutes du Sauveur et l'évanouissement de la sainte Vierge sont particulièrement insupportables à l'abbé Michon, parce qu'il ne trouve pas qu'il en soit fait mention avant le 13e siècle.

Cependant, une tradition n'est pas nécessairement apocryphe parce qu'on n'en a rien écrit pendant 1200 ans. Les histoires de la création et du déluge ont été écrites après un plus long intervalle, il ne s'en suit pas néanmoins qu'il n'y ait eu ni création, ni déluge. J'incline même à penser que l'abbé y croit.

VI. — Sur le *Titulus* de la Croix.

Il n'est pas rigoureusement nécessaire que le *Titulus* composé par Pilate et écrit par lui ait été tracé seulement avec de la craie ou de la cire, de telle sorte qu'il ait été impossible de le conserver.

Il m'est arrivé de faire faire un écriteau dont je traçais les lettres au crayon blanc ou rouge, et le charpentier creusait ensuite mes lettres et passait de la couleur dans les rainures de manière à rendre l'écriteau immortel si besoin était; c'était affaire d'un quart d'heure.

[1] Voir les *Dictionnaires*.

L'abbé est-il bien sûr que Pilate n'avait pas sous la main un menuisier qui lui rendît ce petit service ?

Cela ne lui ôtait pas le droit de dire : « *Quod scripsi, scripsi.* »

Pour ce qui est de Ναζαρενους au lieu de Ναζαρενος ; c'est justement la faute d'orthographe qui pouvait échapper à un romain écrivant en grec et habitué à prononcer *Nazarenous*.

La relique du *Titulus* peut encore se défendre par l'anecdote suivante dont je garantis l'authenticité :

Il y a une trentaine d'années, fut martyrisé au Tonquin un missionnaire annamite qui s'appelait *Tuy*. Le mandarin qui l'envoya à la mort, fit un *Titulus* comme Pilate. On lui apporta une planchette sur laquelle il inscrivit le motif et la nature de la condamnation. Ce *Titulus* fut porté au lieu d'exécution, et les chrétiens le dérobèrent pour le conserver en relique précieuse. Mais comme le mandarin avait simplement écrit à la couleur, ils creusèrent les lettres dans le bois pour les empêcher de s'effacer avec le temps. L'écriture du mandarin en fut un peu altérée et même déformée; mais le *titulus* existe et pourra exister encore des siècles à moins que, le progrès aidant, quelque exégète voyageur ne réussisse à le ranger parmi les erreurs populaires du Tonquin [1].

VII. — Sur l'arbre né du sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Je n'ai jamais entendu parler de cet arbre-là ; je m'en suis pourtant informé. L'erreur doit avoir existé, puisque l'abbé l'signale; mais à coup sûr, elle n'est pas populaire [2].

VIII. — Sur la *Mater Dolorosa*.

Nouvelle négation sans aucune preuve.

Nous savons avec certitude que la sainte Vierge *était debout* [3] au pied de la croix. N'est-il pas croyable qu'elle a assisté à la descente du corps; or, elle a bien pu le recevoir dans ses bras. Pour elle qui savait ce qu'était Jésus et comment il devait ressusciter, ce ne pouvait être un *spectacle à horreur*, comme le dit M. l'abbé Michon.

[1] On peut voir plusieurs de ces *Tituli* au Musée des martyrs du Séminaire des Missions étrangères.

[2] M. Michon renvoie à Hégésippe qui est un auteur sans autorité.

[3] *S. Jean*, XIX, 25.

Le corps du Sauveur pouvait avoir été enseveli et embaumé à la hâte par Joseph d'Arimathie, et les saintes femmes venaient refaire l'opération avec plus de soin et de dépense.

Dans tous les cas, elles savaient bien ce qui s'était passé puisque Marie la Magdaléenne, que nous honorons sous le nom de sainte Madeleine, avait tout vu, indépendamment de ce qu'avait pu dire ou ne pas dire la sainte Vierge [1].

Notez bien que l'argumentation de l'abbé consiste à dire : Si la sainte Vierge avait assisté à la descente de croix, elle aurait averti les saintes femmes qu'il était inutile d'aller embaumer le corps, puisque Joseph d'Arimathie l'avait déjà fait.

Or, il n'y a qu'un petit mot à redire, c'est que les saintes femmes n'avaient pas besoin d'être averties puisqu'elles avaient tout vu.

IX. — La Véronique.

La tradition n'a jamais prétendu qu'une des femmes présentes à la passion du Sauveur portât, de naissance, le nom de Véronique (ἱερὰ εἰκὼς). Mais d'après l'enseignement de mon curé, étant encore enfant, j'avais compris qu'une femme juive avait présenté au Sauveur accablé un mouchoir qui, ayant essuyé son sang et sa sueur, garda de sa divine face une empreinte appelée en conséquence ἱερὰ εἰκὼς, nom qui servit depuis à désigner la pieuse femme à qui on n'en connaissait pas d'autre.

Remarquons en passant que ἱερὸς veut dire *sacré, auguste* et quelquefois même *divin*, et non pas *véritable*, comme le traduit l'abbé Michon.

Est-ce qu'il aurait eu une réminiscence de l'*erreur populaire*, qui donnait l'étymologie de *Vera icon*, un mot *latin accolé* à un mot grec.

Concluons enfin et résumons-nous en peu de mots :

L'abbé a fait un bon livre sur un mauvais ton.

Veuillez agréer, Monsieur, etc.

E. de Bovis,

Commandant le *Camboge* entre Suez et Hong-Kong.

P. S. Nous donnerons prochainement une notice sur l'ensemble de cette *Vie de J.-C.* A. B.

[1] *S. Luc*, XXIII, 55. — *S. Matthieu*, XXVII, 61. — *S. Marc*, XV, 47.

Enseignement universel.

HISTOIRE DE L'ANCIEN ET DU NOUVEAU TESTAMENT

PAR LES SEULS TÉMOIGNAGES PROFANES,

Avec le texte sacré en regard,

OU LA BIBLE SANS LA BIBLE,

Par M. l'abbé GAINET, curé de Cormontreuil.

Dans notre cahier d'octobre 1868[1], nous avons rendu compte du 1er *volume* de cette œuvre remarquable[2] entre toutes les histoires de l'Ancien et du Nouveau Testament. Tandis que l'auteur en prépare une nouvelle édition, et avant que celle-ci soit complétement épuisée, nous voulons faire connaître au moins sommairement ce qu'il y a de contenu dans chaque volume.

Tome II.

Ce tome comprend la 4e et la 5e époque, de Moïse à Salomon.

Pour la 4e *époque*, M. l'abbé Gainet a rassemblé tout ce que la lecture des hiéroglyphes a découvert sur les dynasties égyptiennes vers les temps de Moïse, puis tout ce que les anciens historiens nous ont conservé de documents qui peuvent toucher à Moïse. La même méthode est suivie pour le passage de la Mer-Rouge et pour le séjour des Israélites dans le désert. Nous y avons remarqué la *Section* 13 contenant : « les faits » et coutumes qui conservent fidèlement le souvenir des mer- » veilles opérées dans le désert. »

Pour le *règne de Josué*, l'auteur expose tous les témoignages qui nous ont été conservés sur l'expulsion des Chananéens, les lieux où ils se sont retirés, et donne l'histoire de l'établissement de chaque tribu, par la citation de la description que font saint Jérôme et Eusèbe des différents lieux occupés par chacune de 12 tribus d'Israël. Nous y remarquons *sect.* 6 les

[1] Voir *Annales*, t. XVIII, p. 265 (5e série).

[2] 5 vol. in-8° ; prix : 24 fr. franco par les Messageries, en s'adressant directement au Gérant, rue de Babylone, 44, à Paris.

traditions non interrompues depuis Josué jusqu'aux temps modernes, relativement à plusieurs villes. M. l'abbé Gainet n'a pas manqué de signaler la découverte récente du tombeau de Josué, et d'en donner les deux gravures que nous avons publiées nous-même dans les *Annales*[1].

Pour le *règne des Juges*, M. l'abbé Gainet éclaircit l'histoire biblique, autant que cela est possible, par différents témoignages et diverses traditions qu'il résume en ces termes :

« Ainsi nous avons, pour établir l'histoire des Juges d'Israël, » la suite généalogique et chronologique des souverains pon- » tifes, conservée par l'historien Josèphe et la tradition des Hé- » breux, soutenue, enrichie et éclairée par un grand nombre » de généalogies des Paralipomènes. Nous avons la géographie » et les traditions attachées aux lieux célèbres, les emprunts » visibles faits par la fable à plusieurs personnages bibliques ; » enfin les paroles du Iaschar jettent probablement une nou- » velle lumière sur cette époque en apparence si profondément » reculée dans les ténèbres des siècles, et qui revit de la sorte » par les documents indépendants de la Bible[2]. »

La 5e *époque* comprend les règnes de Saül, de David et de Salomon.

Pour *Saül*, les traditions se résument dans sa généalogie, dans la description des lieux, dont il est parlé dans son histoire, dans la sépulture qu'il donna à Samuel, et dans une citation de l'historien grec, Philochorus.

Pour *David*, les documents sont bien plus abondants. Nous distinguons sa vie d'après *Eupolème* et *Nicolas* de Damas ; Bethsabée dans la fable, diverses traditions, les éclaircissements, que donne la géographie, une belle étude sur David poëte ; enfin l'importante *dissertation de M. de Saulcy* sur les tombeaux des rois d'Israël, et en particulier sur celui de David, que nous avons publiée dans les *Annales*, et que M. l'abbé Gainet reproduit avec la gravure du couvercle de ce tombeau apporté au Louvre[3].

[1] Voir *Annales*, t. XIV, p. 146, 148 (5e série).

[2] *La Bible sans la Bible*, t. II, p. 349.

[3] Voir 5 articles dans les *Annales*, t. IV, p. 399 ; t. V, p. 245, 354, 452 ; VI, p. 21 (4e série).

L'histoire du règne de *Salomon* est confirmée par les témoignages d'*Eupolème*, de *Dion le Phénicien*, de *Ménandre*, etc.; par les diverses descriptions de son temple, et celle des villes qu'il a fondées. Plusieurs témoignages sont aussi recueillis sur la honteuse idolâtrie qui déshonora la fin de son règne. Une étude remarquable est faite sur ce que l'on doit entendre de sa sagesse, et sur la visite que lui fit la reine de Saba.

TOME III.

Ce volume comprend les 6e et 7e *époques*, de Roboam à la Captivité, et de la Captivité à Hérode.

Pour le règne de *Roboam*, M. l'abbé Gainet donne, comme monuments, le *portrait* de ce roi gravé sur les murs de Karnac, que nous avons reproduit dans les *Annales* [1], et les ruines de Samarie et de Garizim, décrites par M. de Saulcy. Ce à quoi il joint 1° la succession des Souverains-Pontifes ; — 2° les généalogies du Nouveau Testament ; — 3° la succession des chefs de la tradition et de la synagogue ; — 4° la succession des Cohens ou prêtres samaritains, etc.

M. l'abbé Gainet trace ensuite les vicissitudes des *royaumes de Juda et d'Israël*. Et ici il donne les plus belles, les plus inattendues, les plus certaines confirmations de la Bible, dans les découvertes récentes faites par la traduction des textes cunéiformes assyriens et des textes hiéroglyphiques égyptiens. La plupart de ces documents sont puisés dans les *Annales*, qui, les premières, les ont fait connaître au monde savant [2]. M. l'abbé Gainet les a analysées ou citées en entier, les mettant à la place où elles correspondent à l'histoire biblique. C'est une des plus curieuses et des plus importantes découvertes que Dieu a léguées à l'époque actuelle. Il est à regretter qu'elles ne soient pas assez connues. Il y a plus de 20 ans qu'elles ont été produites, et nous connaissons des professeurs d'Histoire et d'Ecriture sainte, qui nous ont avoué n'en avoir jamais entendu parler. C'est là une véritable lacune dans cet enseignement.

[1] Voir *Annales*, t. VII, p. 150 ; t. VIII, p. 113 (1re série) ; et t. XVIII, p. 21[illegible] (3e série).

[2] Voir les *Annales*, t. XIV, XVII (4e série) ; et les t. XI, XII, XIV (5e série) ; et le mot *Rougé* à la *Table générale* des 3e et 4e séries.

De la *Captivité à Hérode*, M. l'abbé Gainet donne tous les témoignages historiques ou monumentaux, en si grand nombre, que nous possédons en ce moment, sur ce second temple, sur la visite que lui fit Alexandre, sur la version des 70, etc., etc.

Arrivé aux *Machabées*, il en raconte la glorieuse lutte qu'ils soutinrent contre les rois de Syrie, en la corroborant de tous les témoignages des historiens païens, et s'arrête principalement aux alliances que les Juifs contractèrent avec les Romains, et fait ressortir l'importance des témoignages qui attestent la grande influence qu'ils avaient à Rome, des 139 ans avant notre ère, d'après les divers témoignages que nous avons donnés dans les *Annales* [1].

Ici M. l'abbé Gainet fait de longs emprunts aux derniers volumes de nos *Annales*, principalement en ce qui concerne le règne d'Hérode et du mélange, pour ainsi dire, qui se fit des Romains et des Juifs.

C'est ici que finit l'histoire de l'Ancien Testament.

M. Gainet la complète par un *supplément* en 6 *chapitres*, qui renferment autant de documents ou dissertations éclaircissant un grand nombre de faits particuliers, dans l'ordre suivant. — 1. Monothéisme des peuples primitifs. — 2. Points de conformité des diverses religions avec la véritable. — 3. Le nom de Dieu dans toutes les langues [2]. — 4. Origine et progrès de l'idolâtrie. — 5. Le premier état de l'humanité et de la civilisation patriarcale. — 6. De l'unité du genre humain.

Nos lecteurs reconnaissent là toutes nos doctrines sur l'histoire des rapports primitifs de Dieu avec les hommes; M. l'abbé Gainet a mis admirablement en œuvre les dissertations et les documents renfermés dans nos *Annales*.

C'est une douce satisfaction que nous goûtons de voir que nos travaux servent à reconstruire l'histoire vraie de l'humanité; nous les avons déjà vus ces matériaux, extraits et mis en ordre, dans les histoires de M. l'abbé *Daras*, de M. de *Riancey*, et d'un grand nombre d'autres apologistes de l'Eglise.

[1] Voir *Annales*, t. v, p. 14 (5e série).

[2] Donné dans les *Annales*, t. III, IV, V, VI (3e série).

Et nous croyons ces documents beaucoup plus probants, beaucoup plus persuasifs que tous les enseignements ontologiques, rationalistes, c'est-à-dire platoniciens, ou aristotéliciens, que l'on s'obstine à enseigner dans un grand nombre de nos écoles. Il n'y a là de vrai (en fait de dogme et de morale obligatoires), que ce qui s'accorde avec ces traditions historiques. Pour ceux qui ne les admettent pas, toutes les discussions philosophiques se réduisent à ceci : j'ai raison et vous avez tort, ou : vous avez raison, et moi j'ai raison aussi, *vani, vana.*

TOME IV.

Dans ce volume composé de 11 chapitres, M. l'abbé Gainet a fait entrer tous les documents qui ont rapport à la *Vie de Jésus,* et qu'on peut résumer ainsi. *Chap. prélim.* Prophéties concernant le Messie. — *Chap.* 1er. Attente du Messie chez tous les peuples. — *Chap.* 2. Les temps venus s'accomplissent. Annonciation et naissance de Jésus. — *Chap.* 3. Premières années de Jésus. — *Chap.* 4. Chronologie de la vie de Jésus, donnant les années de Rome, des consuls, des principaux faits contemporains, des souverains pontifes, des préfets de Syrie, des gouverneurs de Judée, etc., pendant a vie de Jésus. — *Chap.* 5. Prélude de la vie publique de Jésus. Saint Jean Baptiste, les apôtres. — *Chap.* 6. Vie publique de Jésus, jusqu'au lavement des pieds; témoignages des lieux et des monuments. — *Chap.* 7. Témoignages des hérétiques. — *Chap.* 8. Témoignages des juifs et des païens. — *Chap.* 9. Les évangiles cités textuellement dans les pères des deux premiers siècles. Dissertation très-remarquable pour prouver l'authenticité des évangiles, et que nous citerons prochainement, pour ce qui concerne l'évangile de saint Matthieu. — *Chap.* 10. La vie publique de Jésus, depuis la Cène. Institution du sacerdoce chrétien; témoignages des liturgies, etc. — *Chap.* 11. Témoignages des hérétiques, des juifs, des païens, des apocryphes; Pilate ; concordance avec les événements du temps et l'histoire profane.

TOME V.

Dans ce volume, M. l'abbé Gainet fait entrer en 6 chapitres toutes les preuves qui font connaître l'histoire de tous les per-

sonnages évangéliques, qui survécurent à Jésus-Christ, et donne l'ensemble des témoignages sur la naissance et l'établissement de l'Eglise. — *Chap.* 1er. Jésus ressuscité. Visite des lieux ; les hérétiques, les rabbins; le saint sépulcre ; son état actuel. Le temple détruit; continuité de la vie de Jésus dans l'Eglise ; la critique rationaliste. — *Chap.* 2. Pontificat de Simon-Pierre, saint Paul ; leurs travaux ; leur martyre. — *Chap.* 3. Histoire des apôtres. — *Chap.* 4. Quelques personnages de l'âge apostolique ; les trois Maries ; Lazare, Longin ; Papias. — *Chap.* 5. Les successeurs des apôtres jusqu'à la paix de l'Eglise ; les pontifes romains ; les évêques des principaux siéges.

Supplément. — *Chap.* 1er. Les langues, l'histoire et la Bible. —*Chap.* 2. Les prophéties et leur accomplissement.—*Chap.* 3. Canon chronologique depuis le commencement du monde jusqu'à Jésus-Christ. — *Chap.* 4. L'évangile de Nicodème.

Tel est l'ensemble des matières contenues dans ces 5 volumes de la *Bible sans la Bible,* c'est-à-dire de tous les témoignages historiques ou monumentaux, qui viennent à l'appui des faits racontés dans la Bible. Ceux qui auront lu ces volumes pourront se vanter à bon droit de connaître toute l'histoire de l'humanité. Nos lecteurs savent que c'est là notre méthode apologétique ; celui qui l'aura suivie sera mieux en état de répondre aux objections des critiques actuels, que tous ceux qui ont appris ou lu tous les ouvrages ontologistes qui existent.

Pour corroborer le jugement que nous portons sur l'œuvre de M. l'abbé Gainet, nous allons citer deux lettres, qui font le plus grand honneur à l'écrivain, lui assignent une place distinguée parmi les apologistes, et donnent à sa méthode historique une autorité incontestable. La première est émanée de S. E. le cardinal Pitra.

Monsieur l'abbé,

C'est trop tard vous remercier, vous féliciter et vous adresser mes excuses. J'ai été longtemps sans avoir de nouvelles de l'envoi que m'annonçait votre lettre du 2 novembre. J'ai fini par apprendre que votre savant ouvrage avait trouvé ici le plus sûr, mais le plus inviolable abri, l'archive secrète du Vatican. Le R. P. Theiner avait reçu ce dépôt, et il le gardait si fidèlement qu'à peine, depuis quelques jours, Saint-Callixte possède ce trésor d'érudition. Ce

n'est pas un livre dont vous m'avez gratifié, mais une bibliothèque universelle. Vous pourriez presque lui donner le titre que la Vulgate porte en tête de quelques manuscrits : *Bibliotheca divina.*

Veuillez donc agréer tous mes remerciments et recevoir la nouvelle assurance de mon persévérant et respectueux dévouement.

J.-B. card. PITRA.

Rome, le 2 février 1869.

La seconde lettre est du Pontife glorieusement régnant.

Dilecto filio Presbytero Gainet, Parocho oppidi Cormontreuil, Diœcesis Remensis, in Gallia.

Cher fils, salut et bénédiction apostolique. Nous avons reçu avec satisfaction votre *Lettre* empreinte envers Nous d'un profond sentiment d'affection et d'obéissance, par laquelle vous avez voulu Nous offrir un ouvrage français préparé pendant de longues années, imprimé et publié à Paris en 1866, intitulé : *Histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament*, etc.

Quoique, cher fils, les soucis et les occupations graves et assidues dont Nous sommes accablé nous aient jusqu'à présent empêché de goûter quelque chose de votre ouvrage, Nous vous rendons cependant grâce, comme cela vous est dû, et Nous accordons des louanges méritées à votre livre, puisque vous avez eu pour but de réfuter les pernicieuses erreurs dont notre siècle est affligé. Nous vous exhortons avec ardeur de procurer de plus en plus, chaque jour avec zèle et promptitude, la gloire de Dieu et le salut des âmes, dans le divin sacerdoce ; et, comme assurance de tous les dons célestes et comme gage de Notre affection envers vous, Nous vous accordons, avec l'effusion de Notre cœur, cher fils, et bien tendrement, Notre bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 8 mars 1869, de Notre Pontificat la 23e année.

PIUS. P. P. IX.

En finissant, nous recommandons à M. l'abbé Gainet, pour la nouvelle édition qu'il prépare, d'indiquer plus complètement la citation de ses auteurs, et de couronner son œuvre par une *table générale alphabétique des matières.*

A. BONNETTY.

BIBLIOGRAPHIE.

Note sur un MANUSCRIT EXÉGÉTIQUE *de la Bibliothèque publique de Lyon.*

La ville de Lyon conserve dans sa Bibliothèque publique un très-précieux manuscrit, coté auparavant n° 414 et aujourd'hui n° 84, sur le compte duquel nous lisons ce qui suit dans le Catalogue d'Ant.-Fr. DELANDINE[1] :

« 414. *In epistolas sancti* PAULI *explanationum libri.* In-4°, env. 400 pag.

» Cet antique manuscrit, sur vélin blanc et très-fin, à longues lignes, sans » ornement, est en lettres carlovingiennes, correctes et lisibles ; il date environ » de l'an 800, et il vient des archives du comté de Lyon, où il a dû être recueilli » après la dispersion de la riche collection de l'Ile-Barbe. Il est fâcheux que le » temps en ait altéré le commencement et la fin. On voit en marge, dans de » petits cartouches en bleu, les citations des passages.

» On a de *S. Paul* 14 épîtres, dont on ne trouve ici que le commentaire sur les » cinq premières. Ce commentaire avoit de tout temps été attribué à *S. Ambroise*; mais une savante dissertation, publiée en 1762 par M. l'abbé *Morel* » a restitué cet écrit à *Tichonius*. Celui-ci, écrivain donatiste, vivoit sous le » règne de *Théodose-le-Grand*, et nous avons de lui l'abrégé d'un traité des » *sept règles*, pour expliquer l'Ecriture-Sainte dans le livre de la doctrine » chrétienne de *S. Augustin.* »

Ceux qui ont lu cette notice de Delandine, sans prendre la peine d'en vérifier l'exactitude sur le manuscrit en question, ne se sont certainement point douté que l'attribution du bibliothécaire-bibliographe est sans fondement. Ce ne sera pas d'ailleurs la première méprise de ce genre qu'on ait le droit de lui reprocher[2]. Après une courte description du manuscrit, nous en indiquerons exactement le contenu.

Ce *Codex* est bien de format in-4°, en vélin blanc d'une belle préparation, parfois d'une finesse extrême. Les pages mesurent 29 cent. de hauteur sur 22 en largeur ; elles sont au nombre de 640, soit 320 feuillets, chiffre dont l'exactitude est facile à vérifier, car le premier *quaternion* (cahier de 8 feuillets ou 16 pages) est coté v et le dernier XLIIII. On voit déjà ce qui manque au commencement : 4 quaternions, soit 32 feuillets ou 64 pages. Il serait plus difficile de déterminer ce qui fait défaut à la fin, par la raison que l'ouvrage, comme on le verra plus loin, a pu être divisé en deux tomes. L'écriture est bien antérieure à l'époque assignée par Delandine. Il n'est pas nécessaire d'être profondément versé dans la diplomatique pour reconnaître que ce manuscrit est en *onciales*, avec quelques lettres empruntées à cette écriture

[1] *Manuscrits de la Bibliothèque de Lyon ou Notices sur leur ancienneté, leurs auteurs, les objets qu'on y a traités, le caractère de leur écriture, l'indication de ceux à qui ils appartiennent, etc., précédées, etc.* (Lyon, 1812, in-8°, t. I, p. 314).

[2] Voir *Notice des manuscrits de quelques bibliothèques des départements*, ar M. G. LIBRI (Paris, impr. roy., 1842, in-4° p. 48).

qui a reçu des Bénédictins le nom de *mixte*. Les mots se suivent sans séparation ni ponctuation ; les abréviations y sont rares. Il ne saurait guère varier entre le 7e siècle et le commencement du 8e.

Quant à son contenu, ce manuscrit comprend, non pas un commentaire sur les cinq premières épîtres de S. Paul, comme l'a dit au hasard Delandine, mais une longue paraphrase sur l'*Épître aux Romains*, depuis le ch. I, v. 18, jusqu'au ch. VI, v. 10.

Le commentaire dont Delandine a cru apercevoir ici la ressemblance est incontestablement celui qui a été inséré par les Bénédictins parmi les *Tractatus supposititii* dans leur édition des *Œuvres* de S. Ambroise[1] et reproduit d'après eux par M. l'abbé Migne dans sa *Patrologia latina*[2].

Que cet ouvrage exégétique appartienne à *S. Ambroise*, ou plutôt au diacre *Hilaire*, comme l'ont pensé les Bénédictins, ou enfin à *Tichonius*, comme le voulait l'abbé Morel, c'est une question qu'il serait hors de propos d'examiner dans cette note, puisqu'il n'a aucun rapport avec le manuscrit de Lyon qui en fait l'objet. Pour prouver cette différence il suffira de transcrire quelques passages de ce codex, que l'obligeance de M. le conservateur Monfalcon nous a permis d'examiner à loisir.

Le 1er feuillet (65e de la numération primitive) commence par ce fragment, qui est la fin du commentaire sur le vers. 17 du chap. Ier de l'épître indiquée : ..... *transit*; *quod autem dicit ex* [*tes*]*timonio Ambacum profetae* : « *Quia iustus ex fide mea viuit* » ; *siue is qui in lege est, ut etiam euangeliis credat, siue is qui in euangeliis est, ut etiam legi credat et profetis : alterum sine altero integritatem non habet vitae.* »

« *Revelatur* (vers. 18-9)... *manifestauit.* » *De ira Dei plenius nobis in aliis locis dictum est, paucis tamen etiam in praesenti dicetur. Igitur ira Dei nunc revelari dicitur, non in parte aliqua, sed in omnem impietatem et iniquitatem*; *nec tamen in omnes homines, sed in illos solos qui ueritatem* (v°) etc.

(Fo 4 v°) « *Invisibilia* (vers 20-3)... (fo 5 r°)... *serpentium.* » *Pene iam de his singulis in superioribus dissertum est : diximus enim haec quamuis ad omnes homines quibus inest ratio naturalis, maxime tamen spectare ad sapientes huius mundi et eos qui filosophi nominantur, quibus praecipue creaturas mundi et omnia quae in eo facta sunt discutere disciplina est, et per haec quae videntur ea quae non videntur ratione colligere. Sciendum tamen*, etc.

(Fo 10 v°) *Dei esse imaginem dicunt conuictos se et confutatos esse cognoscerent. Sed nos iam in his continentiam primi voluminis concludamus.*

In epistulam Pauli ad Romanos explanationum explicit liber I.

Incipit liber II. Deo gratias semper.

(Fo 11 r°) « *Scimus* (chap. II, vers. 2)... *agunt.* » *Iudicium quidem Dei secundum veritatem, non solum in eos qui haec agunt quae superius enumerati sunt, verum et in omnes eos qui quoquomodo boni quid maliue gesserint expectandum est et credendum, sed illud est quod in loco hoc videtur ostendi, quia solius Dei sit secundum veritatem iudicium. Sunt enim*, etc.

[1] Paris, 1690, t. II, *Append.*, col. p. 15-320.

[2] Tom. XVII, col. 39 sqq.

(f° 30 v°)... *Sed sufficiat huc usque spacia secundi uoluminis esse producta : nescio quo etenim pacto, dum piget omittere si qua explanationi necessaria suggeruntur, euoluimur a breuitate quam si res pateretur lectoris fastidio consulentes magnopere servare cuperemus.*

FINIT LIBER II. — INCIPIT LIBER III.

(F° 31 r°) « *Si autem* (chap. III, vers. 5-8)... *iusta est.* » *Multum fortassis inconsequenter uidebitur ordo dicendi per omnem pene textum huius epistulae apostolo Paulo digestus, dum sermo eius nunc aduersum gentes dirigitur, nunc pro gentibus temperatur, et rursum aduersum Iudaeos, et iterum de Iudaeis aut etiam pro Iudaeis ponitur, et ex ipsis alios quidem laude dignos ducit* (f° 31 v°)...

(F° 163 r°)... *Per fidem autem non solum non destruitur lex, sed et statuitur per apostolos et confirmatur, quia Xpistum quem lex et profetae uenturum praedixerunt, isti praedicant iam uenisse, et confirmatio utique profetiæ vel legi sert, cum quae praedicta fuerant monstrantur impleta.*

EXPLICIT LIBER III. — INCIPIT LIBER IIII.

(F° 163 v°) « *Quid ergo* (chap. IV, vers. 1-8)... *peccatum.* » *Cum superius duas proposuerit leges, quarum unam* (F° 164 r°) *operum, aliam fidei nominauit, per quam legem fidei excludi gloriationem dicit eorum qui in legis operibus gloriantur...*

(F° 246 v°) *Gloriotionem nobis non solum in futuro, sed et praesenti datam ex agnitione Dei et emendatione uitae et eternorum correctione, sicut et in eois idem apostolus dicit : « Spem habentes et praesentis uitae et futuræ, » praesentis quod honestior et emendatior est, futurae quod aeterna est.*

EXPLICIT LIBER IIII. — INCIPIT LIBER V. AMEN.

(F° 247 r°) « *Propterea* (chap. V, vers. 12-4)... *futuri.* » *Posteaquam edocuit differentiam fidei et legis et eorum qui per fidem justificantur atque eorum qui promissiones quae ad patres factae fuerant non possunt sperare per legem, cumque aperuisset arcani secreta mysterii, quod cum inimici essemus Deo* (f° 247 v°)...

(F° 320 v°)... *Hoccine ausus es, o Paule, dicere de Xpisto, quia mors ei ultra non dominabitur, quasi aliquando dominata sit, cuius vox* (fin du dernier feuillet).

Quel est l'auteur de ce commentaire? Est-il réellement inédit? Il sera sans doute plus facile de répondre à la seconde de ces questions qu'à la première. L'auteur de la présente note serait très-reconnaissant des communications qui lui seraient faites à cet égard.

L'abbé C.-U.-J. CHEVALIER (de Romans).

CORPUS INSCRIPTIONUM ITALICARUM ANTIQUIORIS AEVI, *ordine geographico digestum, et glossarium italicum in quo omnia vocabula continentur ex umbricis, sabinis, oscis, volscis, etruscis aliisque monumentis quae supersunt collecta et cum interpretatione variorum explicantur cura et studio Ariodantis Fabretti.* Aug. Taurinorum, ex officina regia 1858-1861. Un volume in-folio de 1370 p. avec 58 planches.

C'est un des travaux les plus utiles pour l'étude de la philologie italique.

L'exécution typographique est très-soignée ; des caractères et des signes spéciaux imitent fidèlement les anciennes écritures dans leurs formes si multiples. Le recueil se divise en deux parties : I. Inscriptions des anciens peuples italiens et des premiers romains; II. Glossaire de tous les mots employés dans les monuments en question. Malheureusement, la IIIe partie, promise par l'auteur (paléographie et grammaire de ces peuples) n'a pas encore paru.

Voici comment procède M. Fabretti, par ordre géographique : Inscriptions de la Suisse italienne, de la Lombardie, de la Vénétie, du Piémont, de Ravenne, de Bologne, de Rimini, de Pesaro, de Gubbio, de Todi, d'Assise, d'Amelia, d'Orvieto, de Bolsena, de Viterbe, de Cervetri, de Toscanella, du Picenum, du Latium, de la Campanie, du Samnium, de la Lucanie, de la Pouille, de la Messapie, du Brutium, de la Sicile, de Malte et de la Sardaigne. Il réunit sous ces deux rubriques : *Inscriptiones originis externae* et *Inscriptiones originis incertae*, celles qui ont été transportées à l'étranger et celles dont l'origine précise est douteuse. Ses plus belles inscriptions des environs de Rome lui ont été envoyées par le P. Garrucci, par le docteur Guillaume Henzen et par la princesse Marie Bonaparte-Valentini.

Les inscriptions sont au nombre de 4270. Plusieurs étaient inédites; d'autres ont été plus exactement copiées que dans les éditions antérieures; les 58 planches représentent des *fac-simile*.

Le glossaire n'embrasse pas moins de 2000 colonnes. Les mots y sont classifiés selon les 7 alphabets usités communément dans les contrées italiques : le *grec*, le *romain*, l'*ombrien*, l'*osque*, le *volsque*, l'*étrusque* et celui de la *Haute-Italie*. Voici un exemple qui donnera une idée du procédé de l'auteur :

DEICANS, *deicant* (dicant), praes. conjunct. 3 pers. pl., e rad. osco-lat DEIC-, unde infinit. DEICVM *dicere* (Cf. Peter *Spr. und. schr.* etc. s. 67. Aufr. et Kirch. II, 271; Ebel, Schweizer et Bugge in *Zeit. f. vergl. spr.* II 58. III 423, V 5 et 7; Kirchhoff *Das stadtr. von Bantia* s. 7, 49, 52 sq.). Tab. Bant. n. 2897 lin. 9 : TANGINOM. DEICANS « *sententiam dicant* (Kirch. l. cit. s. 79, et Lang. *Die osk. inschr der tab. Bant.* s. 87). Alii aliter sentiunt Mommsenio *Die unterit. dial.* s. 255. est *dixerunt*, Grotefendio *Rud.* l. c. pg. 12 et Huschkio *Die osch. und sab. spr.* s. 93 participium *dicens*. Guarinius. *Tab. oppid. lexic.* pg. 141 (cf. *In comm. V exc.* pg. 30, et *Lex. osco-lat.* pg. 29) scripsit : « D e i c a n s participium crediderim prisci τοῦ δεικνύω, unde δεικανω, *ostendo*; nostrum interim videtur pro *immolo*. »

(*Correspondance de Rome.*)

Le Propriétaire-Gérant : A. BONNETTI.

Versailles. — Imprimerie de BEAU jeune, rue de l'Orangerie, 36.

ANNALES
DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.
Numéro 114. — Juin 1869.

Religions antiques.

LE

SYNCRÉTISME DES RELIGIONS HELLÉNIQUE & ORIENTALES

APRÈS LES CONQUÊTES D'ALEXANDRE

Conférence faite au Cercle catholique, le 15 mai 1868.

Messieurs, — Si l'honneur du 19e siècle, dans l'ordre intellectuel, est surtout le renouvellement et l'extension des travaux historiques, ce n'est pas seulement à cause des conquêtes gigantesques que la génération qui nous a précédés et celle à laquelle nous appartenons ont faites dans le champ des études orientales, où les Champollion, les Lepsius, les Brugsch, les de Rougé, pour l'Égypte, les Rawlinson, les Oppert pour l'Assyrie, nous ont restitué de longs siècles et de grands empires; où des révélations rapides et triomphantes se sont produites sur le monde Arya, sur la Bactriane, l'Inde et la Perse. C'est aussi par une connaissance beaucoup plus approfondie, tranchons le mot, beaucoup plus solide qu'elle ne l'était jusqu'à nos jours, des lois, des coutumes, des idées, de la vie intime en un mot, des peuples que l'on croyait le mieux connaître, des Grecs, des Romains et de nos ancêtres du moyen âge. Il y a un demi-siècle à peine, on pouvait sans rire entendre qualifier saint Grégoire VII d'*Attila sacré* (sic), comme on parlait des *seigneurs français* de la cour de Childéric. Il a fallu secouer tout cela et se mettre à l'étude des sources.

Mais il est un ordre de monuments qu'on a longtemps négligés et avec quelque raison, car la saine interprétation n'en est guère accessible à la critique qu'après qu'elle s'est

bien pénétrée de documents d'une autre sorte : ce sont les *monuments figurés*. Depuis quelque temps, ils sont admis plus largement parmi les matériaux de l'histoire, et l'archéologie peut déjà se faire compter au nombre des sciences positives, pourvu que ceux qui s'y adonnent aient assez de bon sens et de fermeté d'esprit pour séparer nettement ce qui est démontré de ce qui est seulement vraisemblable, et pour mesurer leur degré de vraisemblance aux divers résultats qui appartiennent aujourd'hui à la seconde catégorie, mais qu'un fait nouveau peut faire entrer demain dans la première.

C'est principalement sur les documents archéologiques, sculptures ou inscriptions, que la science s'appuie dans l'étude du syncrétisme entre les religions de la Grèce, de l'Égypte et de l'Asie antérieure. On savait sans doute, en général, par quelques témoignages historiques, que la conquête d'Alexandre avait fait pénétrer dans ces contrées l'influence du génie grec ; mais la plupart des écrits qui racontaient cette période n'ont point échappé aux ravages du temps et des invasions. D'ailleurs les Grecs, avec leur dédain d'artistes et leur orgueil de patriotes à l'égard des autres peuples, qu'ils nommaient Barbares, se sont peu souciés de transmettre aux âges futurs les détails de faits qu'ils ne se donnaient point la peine d'approfondir eux-mêmes. Des indications rapides, voilà tout ce que les historiens nous ont transmis ; mais le sol où se sont opérés ces événements en a gardé bien d'autres témoignages.

Des causes diverses, mais convergentes, ont produit, durant les siècles qui ont suivi la conquête Macédonienne, cette confusion entre des Divinités de nom, d'origine et même d'attributions différentes, entre des religions très-distinctes, sinon complétement opposées. La première et la plus efficace peut-être de ces causes, c'est ce dédain même des Grecs pour tout ce qui ne provenait pas d'eux. Fermement convaincus qu'ils étaient d'une nature supérieure aux autres hommes, ils ont appliqué à la morale et aux croyances les conséquences de cette doctrine. Celui de leurs philosophes qui a cru devoir blâmer l'usage « universel et invétéré chez eux de se réduire les uns » les autres en esclavage a soutenu, en même temps, que les

» races inférieures étaient, par droit et par raison, destinées à » servir celle-là [1]. » Aussi n'imaginaient-ils guère qu'une conception religieuse pût être différente au fond de celles qu'ils avaient adoptées. Ils imposèrent donc, sans façon et sans scrupule, aux êtres mythologiques dont on leur parlait chez divers peuples conquis, des dénominations empruntées à leur propre mythologie. Mais les peuples conquis eux-mêmes, loin de protester, entrèrent assez facilement et assez vite, paraît-il, dans un ordre d'idées qui assurait aux objets de leur culte, non plus seulement des ménagements politiques, mais le respect sincère, quoique peu réfléchi, de leurs nouveaux maîtres.

Déjà, depuis assez longtemps, la Grèce avait adopté le *culte syro-phrygien de Cybèle*, en la confondant avec *Rhéa*, mère de Jupiter. Des traits de ressemblance réels avaient frappé les esprits, et, quant aux dissemblances non moins réelles, on avait pris le parti de les ignorer. Il avait fallu plus de bonne volonté pour la confondre avec l'*Artémis* hellénique, avec la vierge sœur d'Apollon, avec la gracieuse et légère *chasseresse* de l'Erymanthe, avec la déesse qui belle et majesteuse au milieu de ses nymphes faisait bondir de joie et d'orgueil le cœur de sa mère,

..... Gradiensque deas supereminet omnes,
Latonæ tacitum pertentant gaudia pectus [2],

pour la confondre, dis-je, avec cette monstrueuse idole d'Ephèse couverte de mamelles depuis le cou jusqu'aux pieds, emblème repoussant de la fécondité universelle. On l'avait fait cependant; après un pareil tour de force, rien ne devait plus coûter.

Pourtant il ne faudrait pas croire que le caprice seul ait déterminé ces confusions de types. Quand Hérodote, esprit sérieux et judicieux observateur, avait affirmé qu'*Osiris* c'est *Dionysos* (Bacchus) et qu'*Isis* c'est *Déméter* [3] (celle qu'on appelait *Cérès* en Italie), il n'avait pas commis une erreur radicale et

[1] Aristote, voir le texte de ce monstrueux système dans les *Annales*, t. XI, p. 237 (3e série). (*Note du Directeur.*)

[2] *Énéide*, I, 505.

[3] *Hérodote*, II, 42, 59.

grossière ; il avait au contraire saisi le sens réel de ces mythes beaucoup mieux qu'on eût pu l'attendre, à en juger par les documents informes et la chronologie monstrueuse qu'il nous a légués touchant l'histoire des Pharaons. Le rôle d'Osiris et celui d'Isis dans la mythologie de l'antique Égypte étaient assurément plus étendus que ne l'étaient ceux de Bacchus et de la Déesse des moissons dans la mythologie classique de la Grèce; leur rang y était plus élevé, leurs attributions plus vastes ; mais enfin ils ont été considérés comme les principes actif et passif de la fécondité, comme le soleil vivifiant et la nature fécondée. Or Bacchus et Déméter ont des attributions qui ressemblent beaucoup à celles-là. Bacchus présidait au principe humide de la fécondité et non pas seulement à la production de la vigne, dans la pensée des érudits de l'antiquité, et même dans les traditions populaires ou sacerdotales que nous représentent les monuments de l'art [1].

Il y avait réellement entre les diverses religions étrangères et la religion de la Grèce un fond commun qui pouvait prêter occasion à des rapprochements, arbitraires sans doute, mais non pas toujours et complétement arbitraires. Je ne veux pas encore en énoncer le principe ; j'aime mieux en donner auparavant des exemples variés, pour les résumer et les expliquer ensuite.

L'identité proclamée par Hérodote entre *Osiris* et *Bacchus* n'était point oubliée à la fin du règne des Lagides, quoique l'importance du premier dans la religion égyptienne lui fît aussi donner parfois le nom de *Zeus* (Jupiter), et sa royauté aux enfers celui de Pluton [2], identifié lui-même avec Bacchus dans les mystères de la Grèce. *Isis* avait continué d'être identifiée avec la déesse qui avait accordé aux mortels le bienfait de l'agriculture, bien que, étant épouse et sœur d'*Osiris*, elle fût aussi assimilée à la sœur-épouse de Jupiter. et que les Grecs eussent compris qu'elle était une déesse lunaire [3]. Les noms égyptiens de ces deux divinités n'avaient

[1] Voir Diodore, III, 63-4. Cf. *Élite des monum. céramogr.*, t. III, pl. IV ; et Gerhard, *Antike Bildwerke*, pl. XVII, LXXXVII, etc.

[2] *Ibid.*, Diodore, I, 25.

[3] *Id.*, *ibid.*, et Cf. 27.

pas d'ailleurs disparu de l'usage commun parmi les Grecs établis dans ce pays; celui d'*Isis* a même été tracé par eux dans de très-nombreuses inscriptions sur les monuments de *Philæ*, où elle était particulièrement adorée [1]. Mais ces inscriptions mêmes nous montrent les Grecs adoptant le culte d'Isis, sans avoir assurément la pensée de renoncer à celui des dieux d'Homère.

On ne s'arrêta pas là. Partout, chez les écrivains de race ou de langue hellénique, le *Thoth* égyptien, le scribe des juges infernaux, fut assimilé à *Hermes*, le *Mercure* des Latins, à la fois messager des dieux, conducteur des âmes dans le royaume sombre et promoteur de la civilisation sous toutes ses formes, — poétiques ou non. Un autre fils de Jupiter, *Apollon*, assimilé depuis longtemps au Soleil, trouva naturellement sa place dans un panthéon où cet astre s'était fait une place si grande. Il est vrai, un dieu solaire, *Osiris*, qui d'ailleurs représentait surtout les éléments primitifs [2], était déjà identifié à *Bacchus*. *Ra*, ou le Soleil proprement dit, avait un caractère trop spécial dans la religion égyptienne pour qu'il fût aisé de le confondre avec le personnage d'*Apollon*, dont certains aspects sont bien terrestres; d'ailleurs *Ra* portait l'épithète d'*Ammon* (le mystérieux), et il était admis depuis Hérodote [3] qu'*Ammon* c'était *Jupiter*, le grand dieu du ciel; on ne pouvait plus l'appeler *Apollon*. Mais le vieil *Osiris* avait un fils, un *alter ego*, *Horus*, quelquefois appelé *Hor-oer*, le grand Horus, nom que les Grecs transcrivirent *Aroéris*: *Aroéris* fut *Apollon*. La belle *Hathor* fut Aphrodite, la *Vénus* des Romains. Il est vrai le mythe d'*Hathor* et même son nom s'y prêtaient assez mal. Elle est une des formes d'*Isis*: cela est aujourd'hui reconnu depuis bien des années par l'étude des monuments égyptiens et son nom est un rébus; c'est *Ha-t-Hor, la maison d'Horus*, c'est-à-dire le sein dans lequel ce dieu a séjourné, puisqu'il était fils d'*Osiris* et de sa sœur; l'orthographe hiéroglyphique l'exprime par la figure d'un

[1] V. *Corp. inscript. græc.*, nos 4897-4914, 4917-9, 4922-3, 4925-6, 4928-9, 4931, 4936, 4939-46.

[2] *Rituel funér. des Égypt.*, ch. XVII; p. 42-5 de l'*Étude* de M. de Rougé.

[3] *Hérodote*, II, 42.

épervier, emblème de *Horus*, dans la coupe conventionnelle d'une maison ou d'un temple ; mais les Grecs, même après trois siècles de séjour en Egypte, ignoraient l'écriture hiéroglyphique, ne se doutant pas même, on le voit par Diodore [1], qu'elle représentât des sons ; ils ne se mettaient point en peine d'y lire l'appellation de la déesse qu'ils adoraient.

Sati est assimilée à *Héra* (Junon) et *Anukis* à *Vesta*, dans une inscription de l'île d'Essehel, qui du reste diffère de la tradition commune dans les identifications d'*Osiris* et d'*Hermès*. Quant à *Seb*, dieu de la terre, bien qu'il eût aussi des attributions sidérales [2], et à *Nu-t*, déesse du ciel, son épouse, qui étaient les parents d'Osiris, les Grecs en firent *Kronos* et *Rhéa*, bien que *Kronos* fût le dieu du temps mesuré par les corps célestes et *Rhéa* la déesse de la terre. Le motif de cette transposition des rôles c'est apparemment que *Kronos* et *Rhéa* étaient les parents de *Zeus* ou *Jupiter* et de *Héra*, sa sœur et son épouse : on voulut donc les assimiler au père et à la mère d'*Osiris*, grand dieu de la mythologie égyptienne, et, comme Zeus, époux de sa sœur.

Une identification non moins bizarre, mais plus fameuse, parce qu'elle est donnée par l'inscription de Rosette, point de départ du déchiffrement des hiéroglyphes, est celle de *Phtah* et d'*Hephæstos* (Vulcain). On sait le rôle auquel était réduit le *Vulcain* des Grecs, forgeron de Jupiter, mais très-brutalement exilé de l'Olympe. *Phtah*, au contraire, c'est « le Seigneur de » la justice, » un dieu céleste et infernal tout à la fois, « le père » des commencements [3]. » D'où est donc provenue l'assimilation de personnages si différents ? De ce que *Phtah* se manifestait sous la forme du feu, d'un feu primordial et céleste sans doute, mais enfin de l'élément dont *Vulcain* était le dieu chez les Grecs. Et puis, ne l'oubliez pas, les Grecs d'Alexandrie, étant incapables de lire sur les monuments de l'Egypte ce que l'Europe y lit aujourd'hui, savaient mal ce que c'était que *Phtah*. Il n'est pas jusqu'à *Esculape*, fils d'Apollon et d'une nymphe, né sur le sol de la Grèce, que l'épigraphie à Philæ et

[1] Diodore, III, 3-4.

[2] De Rougé, *Note sur les noms égypt. des planètes.*

[3] Mariette, *Mémoire sur la mère d'Apis*, p. 88-9 et mon précédent article (avril 1869).

même le langage populaire dans un papyrus grec n'aient identifié au dieu égyptien *Imouth*.

Mais nulle part le syncrétisme gréco-égyptien n'est plus remarquable, par sa nature et ses effets, que dans le culte de *Sérapis* ou *Osorapis*. Ce dieu, dont le nom signifie en égyptien *Apis défunt*, était, depuis de longs siècles, adoré aux portes de Memphis, dans ce curieux édifice mis au jour, il y a une 20me d'années, par M. Mariette, qui y a trouvé *par milliers* les monuments de ce culte. Ce tombeau des *Apis* ne suffit pas à la dynastie macédonienne, et l'un des premiers Ptolémées éleva, dans Alexandrie même, un temple fameux, dont l'idole fut, dit-on, apportée de Sinope [1], colonie grecque de Paphlagonie, et représentait *Pluton*, ayant auprès de lui *Cerbère* [2]. A la fois Dieu céleste, substantiellement identifié avec le Soleil, dieu terrestre comme bienfaiteur de l'humanité, dieu infernal surtout, puisqu'il était, dans l'*Amenti*, roi et juge suprême et que le nom même d'*Osorapis* le désignait comme occupant ce séjour, l'*Osiris-Serapis* des Alexandrins se trouva être, dès l'origine, une sorte de divinité panthée réunissant les pouvoirs de tous les dieux. L'impulsion une fois donnée se propagea. *Sérapis* devint l'auteur de tous les dons et fut surtout identifié avec le *Soleil* non-seulement dans l'Égypte gréco-romaine, mais en Europe, et même dans l'Europe occidentale [3]; la numismatique Alexandrine [4] lui donne les attributs les plus variés, ceux de presque toutes les divinités de l'Olympe, dont le rhéteur *Aristide* [5] n'hésite pas à dire qu'il réunit toute la puissance; mais il fut surtout assimilé au Jupiter infernal, à *Pluton*, dans sa double attribution de roi des âmes et de maître des richesses de toute sorte que renferme le sol. *Isis* ne reçut pas habituellement de dénomination hellénique; mais ses

[1] Tac. *Hist.* IV, 83-4.

[2] *Ibid.* et *Médailles* d'Alex. — Infra, n° 4.

[3] Voy. Orelli, 1887, 1890-4; et *Corp. inscr. græc.*, 5898, 5997-9, 6002 b, (Romæ).

[4] V. Mionnet, t. VI. Alexandrie, nos 229, 339, 344, 423, 539, 691-4, 696, 742, 798-9, 801, 915, 935, 951, 1010, 1017, 1105, 1125, 1152, 1201, 1252, 1256, 1279, 1308, 1337, 1344, 1386, 1393, 1404, 1541-2, 1581, 1640, 1664, 1672, 2033, 2054, etc.

[5] *Discours sur Sérapis.*

attributions s'étendirent aussi, même en Grèce, à tous les objets[1]; elle fut surtout considérée, dans tout le bassin oriental de la Méditerranée, comme déesse de la navigation [2], et elle finit par s'appeler la déesse *aux dix-mille épithètes* [3].

En résumé donc, la confusion entre les types mythologiques appartenant soit à l'Egypte soit à la Grèce fut générale, sans être universelle, et fut passablement arbitraire, sans toutefois l'être absolument. Quant aux religions de l'Asie, des phénomènes non moins bizarres se produisirent.

Nous avons vu les exemples de *Cybèle* et d'*Artémis :* celui d'*Adonis* est peut-être plus frappant encore. Son culte, introduit dans Athènes avant le siècle d'Alexandre, y rappelait, du moins par ses rites, le sens primitif du mythe. *Adonis* en effet c'était, en Syrie et en Phénicie, *Elioun*, le dieu puissant, le Seigneur suprême, considéré en même temps par ces peuples à langue sémitique, si profondément matérialistes, quoi qu'on en ait dit de nos jours, comme la végétation personnifiée, vivant et mourant tour à tour chaque année, dans le réveil et l'engourdissement des sucs végétaux [4]. *Adonis* n'en devint pas moins, pour la poésie et la religion des Grecs après Alexandre, puis pour les lettrés Romains, leurs très-dociles quoique très-sceptiques disciples, un jeune chasseur syrien, aimé de *Vénus*, victime de la jalousie de *Mars*, et qui revit chaque année, parce que la Déesse a obtenu pour lui cette faveur du maître des dieux, comme *Cybèle* l'avait obtenue pour son cher *Attis*.

La transformation ne fut pas en tout aussi radicale. Le *Baal-moloch* des Phéniciens fut, pour les Européens, le Dieu de la guerre : la puissance qu'on lui attribuait et son culte effrayant semblaient admettre cette interprétation, bien qu'il fût en réalité dieu du feu [5]. Le *Melkarth* Tyrien a pu être nommé *Hercule*, comme il l'est dans Quinte-Curce, parce qu'il présidait, du fond de son temple, aux migrations aven-

[1] Voir l'*Hymne à Isis*.
[2] V. Lajard, *Mém. sur un bas-relief mithriaque de Vienne* (Isère), sub. fin.
[3] Orelli, 1876-7. Cf. 1871, 1875, 1878.
[4] Movers., *Die Phœnizier*, I, 213-8.
[5] *Id.*, 327-8.

tureuses de la race phénicienne, comme le fils d'Alcmène avait promené sa vaillance ou conduit ses compagnons à travers tous les pays connus dans les temps mythiques, et même quelque peu au-delà.

Dans l'intérieur même de l'Asie occidentale, en Mésopotamie comme en Syrie, les noms de divinités grecques se rencontrent souvent après la conquête macédonienne, soit que les indigènes les eussent réellement adoptées, soit plutôt, comme on l'a pensé, que ces noms fussent attribués à des divinités indigènes [1]. L'emploi de la langue grecque, adoptée, dans une certaine mesure, par les populations asiatiques en deçà du Tigre, dut contribuer à cette confusion : en cherchant à traduire des noms on identifia des personnages; mais la différence des attributions et leur variété chez les divinités du panthéon sémitique ne permettant guère d'assimilation précise, on finit par identifier indistinctement toutes les déesses de la Grèce, ou peu s'en faut, à la déesse panthée de Bambyce, à la syrienne *Athergath*, type de la *Cybèle* phrygienne. Pour l'écrivain qui a composé en grec sa monographie, la déesse de Syrie est à la fois assimilée à la mère et à la sœur de Jupiter, ce qui ne l'empêche pas de participer aux rôles ou aux attributs d'*Athené* (Minerve), d'*Aphrodite*, de la *Lune*, d'*Artémis*, de *Némésis* et des *Parques* [2]. Ajoutons, pour le dire en passant, qu'une confusion non moins étrange a dû s'opérer dans l'esprit des copistes et des éditeurs, quand ils ont introduit ce pastiche de la manière d'Hérodote parmi les œuvres du sceptique satirique de Samosate.

La Phénicie, la Phrygie et même un coin de la Palestine hellénisée, et, à l'autre extrémité de l'Asie connue des anciens, le royaume grec de Bactriane [3] eurent des médailles où figuraient les *Dioscures*, invoqués sans doute, dans les cités maritimes, comme dieux de la navigation, ainsi qu'ils l'étaient en Grèce, mais certainement assimilés, dans l'intérieur, à quelques divinités du pays : on a d'ailleurs reconnu l'origine

[1] Chwolsohn, *Die Ssabier*, vol. I, p. 353-6.
[2] Pseudo-Lucian, *De Syria Dea*, 15-16 et 32.
[3] Lajard, *ubi supra*.

indienne de ce mythe [1]. Quant à l'adoration du *soleil* et de la *lune*, on la retrouve partout sous des noms divers. Cependant il faut ici reconnaître une différence notable et persistante entre les Grecs et les peuples de l'Asie occidentale. Plusieurs de ceux-ci ont désigné le *Soleil* comme une divinité femelle et la *Lune* comme une divinité mâle, antique et mystérieuse doctrine, aujourd'hui très-obscure pour nous, mais dont on trouve peut-être une trace de nos jours encore et dans un pays bien éloigné de ceux-là : en allemand, en effet, *Sonne* est du féminin et *Mond* du masculin : ce sont la *Sunna* et le *Mani* de la période gothique.

On a remarqué [2] que les populations vivant à l'ouest du Tigre furent bien plus pénétrées par l'invasion de l'hellénisme que celles des pays aryens situés plus à l'est; et pourtant celles-ci étaient, par leurs origines, leurs traditions et leurs mœurs, moins différentes de la race grecque. Leur position géographique explique sans doute ce phénomène ; mais il faut ajouter que la religion des *Perses*, alors modifiée, j'en conviens, mais depuis très-peu de temps [3], et plutôt dans ses détails que dans ses principes, était fort supérieure à celle de la Grèce, aux yeux de la morale et de la raison : elle offrait donc une plus grande force de résistance et une incompatibilité de principes plus manifeste. Il est curieux d'observer que les noms d'*Ahura-Mazda* (Ormuzd ou Oromaze), d'*Agrimanyus* (Ahrimanp), et de *Mithra*, les trois êtres les plus importants dans le système persique, furent à peine altérés par les auteurs grecs et ne furent point traduits par des dénominations empruntées à l'olympe hellénique : c'est fort tard, que les Occidentaux assimilèrent *Mithra* au *soleil*. On se borna à donner des noms grecs à certaines divinités primitivement étrangères à la religion de Zoroastre et que les Achéménides avaient fini par adopter : *Bel* fut *Zeus*, *Anaïtis* fut *Aphrodite*, comme la *Milytta* babylonienne, *Zervan* fut *Kronos*, *Sandes* ou *Sandon* fut *Hercule* [4].

[1] Voyez les textes cités par M. Nève, *Études sur les Hymnes du Rig-Véda*, p. 62-4.

[2] Droysen cité par Chwolsohn, p. 850.

[3] Voy. Spiegel, *Avesta*, vol. I, p. 15 ; et II, p. 214-22.

[4] Spiegel, I, 270 ; II, 216.

ette exception en faveur de la Perse, dans l'histoire du t crétisme, nous ramène à en examiner le principe et les ets. Nous en avons vu tout à l'heure une explication histo- ique, et je la maintiens ; mais il faut ajouter que, malgré les grandes et très-grandes différences des mythologies qui se ondirent ainsi, leur signification intime ne fut pas étrangère ı ce phénomène. Le syncrétisme s'opéra sans résistance, et on n'assimile pas sans discussion et sans effort ce qui est contradictoire de sa nature. Il y avait, dans la religion des Grecs, bien davantage dans les cultes sémitiques et chamitiques de l'Asie, et, à un certain degré, dans les croyances égyptiennes elles-mêmes, des éléments de *panthéisme matérialiste*, plus ou moins déguisés sous des apparences anthropomorphiques, mais qui devaient se reconnaître et s'agréger d'un peuple à l'autre. Certes le déguisement anthropomorphique est complet dans les mythes poétiques qui serven de tissu aux traditions qu'a chantées *Homère ;* mais il l'est beaucoup moins dans la *Théogonie d'Hésiode*, son contemporain, disait-on, et la critique [1] a reconnu un sens matérialiste, non pas exclusif sans doute mais très-prononcé, du moins pour les temps voisins de la période pélasgique, dans les personnages de *Jupiter* et de *Junon*, de *Mercure* et de *Mars*, de *Bacchus* et de *Pluton*, de *Diane* et de *Proserpine;* les anciens mêmes l'ont signalé, et, si la critique a, de nos jours, exagéré ce caractère des traditions grecques, il ne faut pas, par réaction, le nier.

Au fond, de quoi s'agissait-il? La distinction profonde du Créateur et de la créature était oubliée, les attributs propres et incommunicables de l'Être infini étaient profondément méconnus. L'impulsion une fois donnée, la tendance à confondre les attributs divins avec les lois de la nature avait dû nécessairement se produire. On était amené à considérer le monde visible comme *l'Être souverain;* or, comme, dans le monde visible, le mouvement des astres d'une part, et, de l'autre, la vie sans cesse renouvelée à la surface de la terre sont les spectacles qui frappent le plus vivement l'intelligence et les sens, la pensée et l'imagination, comme d'ailleurs le

[1] V. Preller, *Griech. mythol*, passim.

rapport entre les saisons astronomiques et la vie terrestre est manifeste à tous les yeux, on vit là le *principe même de l'existence*. On en vint partout à l'adoration de ces forces secondaires qui baignent les hommes dans la lumière éclatante de ces chaudes régions, font naître et pulluler les animaux utiles ou redoutables, font bruire les insectes dans un rayon de soleil, verdir et pousser les moissons, fleurir les champs et mûrir les fruits, sous la chaleur que l'astre leur verse et sous l'action fécondante de la pluie et de la rosée. La pensée était au fond la même en Grèce et en Phénicie, en Phrygie et en Égypte, soit dit sans nier l'influence directe que peuvent avoir eue les anciennes conquêtes des Pharaons et le commerce actif des Phéniciens.

Ce syncrétisme qui, moins de trois siècles après Alexandre, avait acquis déjà un développement considérable fut-il favorable ou défavorable à la *propagation du Christianisme?* Au premier aspect on peut croire que les esprits étaient préparés à l'enseignement de l'*unité divine* par la confusion successive de ces types mythologiques, souvent dérivés eux-mêmes d'idées communes, celles des attributs divins personnifiés et des lois de la nature divinisées. Mais, d'autre part, la doctrine matérialiste que récélait ce syncrétisme, les symboles puérils ou ignobles qui nous la révèlent, sont tout ce qu'on peut imaginer de plus contraire et de plus hostile à l'esprit de l'*évangile*, aux fondements les plus élémentaires de la *religion révélée*. Un écrivain de nos jours l'a dit énergiquement : « Le » polythéisme ne possédait ni la vérité ni la vie; ce n'était, » comme l'a dit de Maistre, qu'une vaste putréfaction; voilà » pourquoi il était capable de résister à tout : il devenait plus » puissant en devenant plus corrompu[1]. » S'il avait en effet résisté à tous les bouleversements, s'il avait résisté même à l'épreuve de la défaite de ces divinités, incorporées, pour ainsi dire, à la cité dont elles étaient les gardiennes, ce n'était pas dans ses doctrines spéciales, incessamment variables et toujours flottantes, au moins chez les Grecs, mais c'était dans son essence : l'adoration de la matière et des passions. Sans doute l'idée de *l'unité divine avait confusément reparu.*

[1] Chesnel, *Du Paganisme*, p. 157.

mais reparu comme les formes réelles reparaissent dans la fantasmagorie du cauchemar ; elle avait reparu sous la forme du *panthéisme*, la plus colossale de toutes les erreurs, doctrine où « tout en Dieu, » mais « excepté Dieu lui-même, » doctrine qui attaque directement la raison dans son essence, en niant la distinction du relatif et de l'absolu, et qui ne devait être vaincue que par une puissance à la fois plus forte que les passions de l'homme et plus haute que sa raison.

F. Robiou.

Observation.

Tout en recommandant à l'attention de nos lecteurs les savantes et profondes recherches de M. Robiou, nous nous permettons de faire observer qu'il y a un point de la question qui est resté dans l'ombre, c'est celui des origines premières de toutes les divinités et de tous les cultes. C'est là qu'il faut porter les investigations, nous sommes assurés qu'on trouvera pour conclusion que l'*unité divine n'a pas surgi péniblement sous la forme de panthéisme*, mais plutôt qu'elle s'y est *altérée, perdue*, insensiblement soit par l'effet du temps, soit par les explications qu'ont voulu donner les hiérophantes Égyptiens, Perses, Grecs, Romains, etc.

A. B.

Critique biblique.

L'ÉVANGILE DE S. MATTHIEU

RETROUVÉ DANS LES PÈRES DU 2e SIÈCLE.

Les Critiques rationalistes prétendent que les Évangiles n'ont été composés que vers le 4e ou le 5e siècle. La réponse péremptoire à cette objection, c'est de leur montrer, que les écrivains du 1er et du 2e siècle, qui nous restent en si petit nombre, ont si souvent cité les Évangiles, qu'on peut en reconstruire les textes, d'après les citations qu'en ont faites les Pères.

Or, c'est ce qu'a fait M. l'abbé Gainet pour les 4 Évangiles. Nous allons citer ici la reconstruction qu'il a faite du 1er Évangile, celui de saint Matthieu.

Il n'y a rien à répondre à cette preuve. A. B.

L'évangile selon S. Matthieu mot pour mot dans les Pères du 2e siècle.

Chapitre I.

1. Liber genituræ Jesu Christi filii David, filii Abraham (*Tertullien* [1], 324. — *Irénée* [2], 279). Tous les Pères de ce temps parlent de la généalogie de Jésus-Christ selon saint Matthieu.

16. Jacob generavit Joseph virum Mariæ, ex qua natus est Jesus qui vocatus Christus.

20. Joseph, fili David, noli timere accipere Mariam conjugem tuam (*Justin* [3], 437). Quod enim in ea natum est de Spiritu sancto est (*Tertull.*, 206).

21. Vocabis nomen ejus Jesum (*Ibid.*). Ipse enim salvabit populum suum a peccatis eorum.

22. Hoc totum factum est, ut adimpleretur quod dictum est per prophetam dicentem.

23. Ecce Virgo in utero accipiet et pariet filium, et vocabitur

[1] *Tertullianus*, Studio Nic. Rigaltii. Paris, 1675.
[2] *Iræneus*, Studio, fr. Feu-Ardentii. Paris, 1575.
[3] *Justinus*, Opera et Studio Bened. Paris, 1742.

nomen ejus Emmanuel, quod interpretatum est nobiscum Deus (*Irénée*, 378. — *Tertull.*, 323).

25. Peperit filium suum primogenitum (*Tertull.*, 191).

Chapitre II.

1. Magi Christum muneribus honoraverunt (*Tertull.*, 195),

2. Vidimus stellam ejus in Oriente (*Irénée*, 253), et venimus adorare, cum primi stellarum interpretes natum Christum annuntiaverunt (*Tertul.*, 89).

6. Et tu, Bethleem, terra Juda, nequaquam minima es in principibus Juda : ex te enim egredietur dux qui pascet populum meum (*Justin*, 6, 5. — *Tertul.*, 198).

13. Angelus Domini apparuit Joseph in somnis (*Irénée*, 231).

15. Uti adimpleatur quod dictum est a Domino per prophetam : Ex Egypto vocavi filium meum (*Irénée*, 251).

16. Infantes testimonium Christo sanguine litaverunt (*Tertull.*, 418).

23. Christus apud Nazareth descendit, quoniam Nazarenus vocabitur (*Tertull.*, 418).

Chapitre III.

2. Pœnitentiam initote; jam enim salus nostra adpropinquavit.

3. Parate vias Domini (*Tertull.*, 226).

4. Cingitur loro Joannes.

6. Tingebantur confitentes peccata sua.

7. 8. Genimina viperarum, facite fructum pœnitentiæ (*Tertull.*, 237, 279 et 563). Quis vobis monstravit fugere a ventura ira (*Irénée*, 251)?

9. De lapidibus filios Abrahæ suscitare potens est Deus (*Tertull.*, 237, 247, 279).

10. Securis ad radicem arboris posita (*Tertull.*, 109, et *Irénée*, 461).

11. Ego quidem baptiso in aqua in pœnitentiam : veniet autem fortior me cujus non sum dignus calceamenta portare. Ipse vos baptisabit in Spiritu sancto et igni (*Justin*, 145).

12. Ventilabrum enim in manu Domini, quo palea quæ igni debetur a frumento discernitur (*Clém. Alex.*, 125). Pa-

[1] *Clément Alex.*, édit. Paris, 1572, in-fol.

leam in manu sua portasse ad purgandam aream (*Tertull.*, 236).

Colligit triticum in horrea, paleas autem comburet igni inextinguibili (*Irénée*, 402, 479).

15. Decet nos implere omnem justitiam.

16. Christus in aqua tingitur a Joanne, et ecce aperti sunt cœli et vidit Spiritum Dei descendentem sicut columbam et venientem super se (*Tertull.*, 226, 246).

Aperti sunt ei cœli et vidit Spiritum Dei quasi columbam venientem super eum ; et ecce vox de cœlo dicens : Hic est filius meus dilectus in quo mihi bene complacui (*Irénée*, 154. — *Justin;* 452). Ipsum audite (*Tertull.*, 276).

Chapitre IV.

1. Diabolus post baptisma tentator (*Tertull.*, 200, 201).

2. Cum jejunasset quadraginta diebus, postea esuriit (*Irénée*, 458. — *Tertull.*, 232, 317, 448, 517).

3. Si filius Dei es, dic ut lapides isti panes fiant.

4. Non in solo pane vivit homo, sed in omni verbo Dei quod procedit de ore ejus (*Irénée*, 468. — *Tertull.*, 341, etc.)

6. Si filius Dei es, mitte te deorsum (*Irénée*, 468). Scriptum est enim quod mandavit angelis suis super te ut te manibus suis tollant, necubi ad lapidem pedem tuum offendas (*Tertull.*, 500).

7. Item scriptum est : non tentabis Dominum Deum tuum (*Irénée*, 470).

8. Hæc omnia mihi tradita sunt, cui volo do ea.

9. Hæc omnia tibi dabo, si cadens adoraveris me (*Irénée*, 470).

10. Vade, satana, scriptum est enim : Dominum Deum tuum adorabis, et illi soli servies (*Irénée*, 469. — *Tertull.*, 500).

17. Cœpit Jesus prædicare (*Tertull.*, 207).

19. Faciam vos piscatores hominum (*Ibid.*, 266).

21. Jacobus et Joannes vocati sunt a Domino.

21. Patrem navimque reliquerunt (*Tertull.*, 92, 229, 230).

23. Et sanans omnem languorem (*Ibid.*, 10, 21).

Chapitre V.

3. Beati mendici (pauperes spiritu), quoniam ipsorum est regnum Dei (*Tertull.*, 92, 229, 230).

4. Beati mites, quoniam ipsi hereditabunt terram (*Irénée*, 300. — *Clém. Alex.*, 488),

5. Beati lugentes atque flentes (*Tertull.*, 109, 146).

6. Beati pacifici, quia filii Dei nuncupabuntur (*Tertull.*, 146, 558).

7. Estote misericordes sicut pater vester misericors est (*Clém. Alex.*, 118).

8. Beati mundo corde, quoniam ipsi Deum videbunt (*Irénée*, 338).

10. Beati qui persecutionem patiuntur propter justitiam, quoniam illorum est regnum cœlorum (*Irénée*, 400.—*Tertull.*, 349).

11. Beati eritis cum vos dedecoraverint, et persecuti fuerint, et dixerint adversus vos omnia mala propter me.

12. Gaudete et exultate, quoniam merces vestra plurima est in cœlo (*Tertull.*, 194). Sic enim persecuti sunt prophetas (*Irénée*, 400).

13. Vos estis sal terræ (*Clem Alex.*, 290).

14. Vos estis lumen terræ.

15. Lucerna non sub modio abstrudi solet, sed in candelabrum constitui, ut luceat omnibus qui in domo sunt (*Tertull.*, 210, 211).

16. Luceat lumen vestrum coram hominibus, ut videant bona facta vestra et glorificent Patrem vestrum qui in cœlis est (*Irénée*, 417. — *Tertull.*, 94, 160).

17. Non veni solvere legem, sed adimplere (*Tertull.*, 417, 420, 424, 453, 529). Ne putetis quoniam veni solvere legem aut prophetas : non veni solvere... (*Irénée*, 405).

18. Amen enim dico vobis, donec pertranseat cœlum et terra, iota unum aut unus apex non transiet a lege et prophetis, quoadusque omnia fiant (*Irénée*, 405).

20. Nisi abundaverit justitia vestra plus quam scribarum et phariseorum, non intrabitis in regnum cœlorum (*Justin*, 200. — *Tertull.*, 86, 377, 528).

22. Ne fratri irascaris (*Tertull.*, 133, 319, 330). Nec verbo lacessere ; nec fatue quidem dicere sine judicii periculo licet gehennæ ignis (*Tertull.*, 37).

23. Si offers munus tuum ad altare, et ibi recordatus fueris quod frater tuus habet aliquid adversum te,

24. Relinque ibi munus tuum et vade reconciliari fratri tuo (*Irénée*, 362. — *Tertull.*, 145).

25. Cum es cum adversario tuo in via, da operam ut libereris ab eo, ne forte te judici, et judex ministro, et judex mittat te in carcerem.

26. Amen dico vobis, non exies inde nisi reddas novissimum quadrantem (*Irénée*, 122. — *Tertull.*, 145, 291, 132).

27. Dictum est antiquis : non mæchaberis.

28. Ego autem dico vobis : qui viderit mulierem ad concupiscendam eam, jam mæchatus est eam in corde suo (*Irénée*, 355. — *Justin*, 52. — *Tertullien*, 98, 99, 122, 154, 155, 179, 295, 307, 333, 523).

29. Si oculus tuus scandalizat, exscinde eum et ex imo evelle cupiditatem (*Clem. Alex.*, 251).

32. Qui dimiserit uxorem suam, præter causam adulterii, facit eam adulterari, atque adulter censetur et ille qui dimissam duxerit (*Tertull.*, 122, 449, 482, 568).

34. Non jurabis (*Tertull.*, 34).

Neque juraveris totum ;

Neque in cœlum, quoniam tronus Dei est ;

35. Neque per terram, quoniam scabellum est pedum ejus ; neque per Jerusalem, quoniam civitas est magni regis (*Irénée*, 323).

36. Nullus alius potest album pilum facere vel nigrum (*Clem. Alex.*, 223. — *Tertull.*, 37).

37. Sit sermo vester : est, est, non, non. Quod amplius est, a malo est (*Tertull.*, 34, 35, 144, 145. — *Justin*, 53).

39. Et qui te percussit in maxillam, præbe illi et alteram.

40. Et si quis abstulerit tibi tunicam, ne prohibeas quominus tollat etiam pallium (*Clem. Alex.*, 262. — *Irénée*, 345).

44. Diligite inimicos vestros et orate pro his qui vos oderunt (*Irénée*, 284. — *Tertull.*, 30, 80, 291, 377, 572).

45. Qui solem suum oriri facit super malos et bonos, et pluit super justos et injustos (*Irénée*, 414, 434. — *Tertull.*, 218, 341, 390, 430, 453. — *Justin*, 53. — *Clem. Alex.*, 260).

46. Si diligitis qui vos diligunt, quid novi facitis? hoc enim et fornicatores faciunt (*Justin*, 52 et 289).

47. Nonne ethnici hoc faciunt (*Tertull.*, 429)?

48. Estote perfecti sicut pater vester qui in cœlis est.

Chapitre VI.

1. Attendite ne justitiam vestram faciatis coram hominibus (*Tertull.*, 168). Ne ista feceritis ut spectaculo sitis hominibus, alioquin mercedem non habebitis a patre vestro qui in cœlis est (*Justin*, 52).

3. Cum facis eleemosynam, non sciat sinistra tua quid faciat dextera (*Irénée*, 390. — *Tertull.*, 180).

5. Tu autem cum oraveris, intra in cubiculum tuum, et clauso ostio ora patrem tuum in abscondito (*Tertull.*, 129. — *Justin*, 389).

9. Pater noster qui es in cœlis (*Tertull.*, 130, 141).

Sanctificetur nomen tuum.

10 Veniat regnum tuum (*id.* 131).

Fiat voluntas in cœlis et in terra.

11. Panem nostrum quotidianum da nobis hodie.

12. Dimitte nobis debita nostra (*id.* 132).

Sicut et nos dimittimus debitoribus nostris (*id.* 556).

13. Ne nos inducas in tentationem (*id.* 132, 133, 557).

Sed evehe nos a malo (*id.* 133. — *Irénée*, 460).

17. Lex jejunii sine tristitia transigenda (*Tertull.*, 547).

19. Vos autem nolite thesaurisare thesauros in terra,

20. Ubi ærugo et tinea demolitur et prædones effodiunt: sed thesaurisate vobis thesauros in cœlo, ubi ærugo neque tinea demolitur.

21. Ubi est thesaurus tuus, ibi et cor tuum erit (*Tertull.*, 130, 306. — *Justin*, 32).

24. Nemo potest duobus dominis servire (*Irénée*, 246. — *Tertull.*, 83, 92, 168, 169, 275). Non potestis Deo servire et mammonæ (*id.* 108, 542).

25. Ideo dico vobis, nolite cogitare de crastino quid edatis aut quid induamini (*Justin*, 53. — *Tertull.*, 92, 164, 534). Anima enim plus est quam cibus, et corpus quam vestimentum.

27. Nemo potest adjicere cubitum unum ad staturam suam (*Tertull.*, 81, 157, 354, 535).

28. Qui lilia agrestia vestit (*Tertull.*, 91, 164, 534, 535).

32. Cætera gentes requirunt (*id.* 132).

33. Quærite primum regnum Dei, et tunc vobis etiam hæc adjicientur (*id.* 131).

Chapitre VII.

1. Nolite judicare ut non judicemini : dimitte et dimittetur tibi (*Tertull.*, 145, 556. — *Irénée*, 390).

2. Quo judicio judicaveritis, judicabitur de vobis (*ibid.*).

5. Hypocrita, exime prius trabem de oculo tuo, et tunc perspicies auferre festucam de oculo fratris tui (*Irénée*, 390).

6. Nolite sanctum canibus et margaritas porcis jactare, ne conculcent ea, et conversi vos quoque evertant (*Tertull.*, 169, 217).

7. Petite et accipietis, quærite et invenietis (*Irénée*, 169, 181, 211. — *Tertull.*, 205, 217, 232).

9. Numquid filio poscenti panem pater lapidem tradet (*Tertull.*, 132) ?

12. Quomodo vultis faciant vobis homines et vos ita facite illis (495). Quod odio habes alii ne feceris (*Irénée*, 421).

13. Lata porta et spatiosa via quæ ducit ad perditionem, et multi sunt qui intrant per eam (*Justin*, 441. — *Tertull.*, 388).

15. Attendite vobis a pseudoprophetis qui venient ad vos in pellibus ovium lupi rapaces.

16. De operibus suis revincentur (*Tertull.*, 212).

17. Omnis mala arbor fructus malos facit, nec bona arbor fructus malos edit.

18. Nec mala bonos (*Tertull.*, 291, 293, 316, 366, 385).

21. Quid vocas Domine, Domine !

22. Domine, nonne in nomine tuo edimus, et bibimus, et prophetavimus, et dæmonia ejecimus (*Justin*, 173) ?

24. Qui me audit et quæ dico facit, eum audit qui me misit (*Justin*, 501).

25. Qui ædificant domum suam in petra firma et solida.

Chapitre VIII.

3. Tetigit leprosum Jesus, et mundata est lepra ejus (*Tertull.*, 20, 401). Volo, mundus esto (*Justin*, 424).

5. Accessit ad eum centurio.

10. Nec in Israel tantum fidei reperi.

11. Venient ab oriente et occidente et recumbent cum Deo Abraham, Isaac et Jacob, in regno cœlorum. (*Justin*, 173, 213).

12. Filii autem regni ibunt in tenebras exteriores. Ibi erit fletrus et stridor dentium (*ibid.*).

13. Secundum fidem tuam fiat tibi (*Irénée*, 418).

15. Christus tetigit socrum Simonis.

17. Ut adimpleretur quod dictum est: ipse imbecillitates nostras abstulit et languores portavit.

22. (Sine ut) sepeliam patrem meum.

22. (Dixit Jesus): Sinite mortuos sepelire mortuos suos (*Irénée*, 446). Tu autem sequere me (*Clem. Alex.*, 436).

19. Vulpes foveas habent, filius autem hominis non habet ubi caput reclinet (*Clem. Alex.*, 280).

24. Navicula operiebatur fluctibus et Jesus torpescebat procellæ.

Chapitre IX.

2. Dixit Jesus paralytico: Remittuntur tibi peccata tu (*Irénée*, 460).

5. Quid enim facilius est dicere paralytico: dimittuntur peccata tua, an surge et ambula (*Tertull.*, 20, 401)?

6. Ut sciatis quoniam potestatem habet filius hominis remittere peccata (*Irénée*, 461), tibi dico, paralytice, surge et ambula (*Tert.* 575).

8. Videntes populi, clarificaverunt Deum qui dedit potestatem talem hominibus.

9. Mattheus de telonio suscitatur (*Tertull.*, 221).

10. Christus non aspernatur peccatores (*ibid*).

13. (Discite quid est). Misericordiam volo et non sacrificium (*Tertull.*, 126, 421). Non veni vocare justos, sed peccatores (*Justin*, 52).

15. Venient dies cum auferetur ab eis sponsus, et tunc jejunabunt.

16. Nemo immittit commissuram vestimenti novi in vestimentum vetus (*Irénée*, 407).

17. Nec mittunt vinum novum in utres veteres (*id.* 404, 407). Nova plagula non afflicitur vestimento veteri (*Tertull.*, 406, 129).

20. (Mulier quæ sanguinis fluxum patiebatur) tangendo Christum sanata est.

25. Christus mortuam puellam verbo reddidit vitæ.

Chapitre X.

2. Apostolos duodecim Dominus adlegit (*Tertull.*, 208).

5. In viam gentium ne abieritis et ne ingrediamini in civitatem Samaritanorum (*Clem. Alex.*, 472. — *Tertull.*, 538).

6. Sed ite potius ad oves perditas domus Israel (*Irénée*, 322).

7. Dicite illis quod appropinquavit regnum Dei.

8. Gratis accepistis et gratis ministrate (*Irénée*, 21).

15. Tolerabilius Sodomis et Gomorrhæ erit in judicio quam civitati illi (quia noluerit vos recipere) (*Irénée*, 388, 479).

16. Ecce ego mitto vos sicut oves in medio luporum ; estote prudentes sicut serpentes et simplices sicut columbæ (*Tertull.*, 208, 227, 250, 492, 493, 530).

17. Cavete ab hominibus: tradent enim vos in conciliis, et in synagogis suis flagellabunt vos (*id.*, 434, 538).

18. Ante duces et reges stabitis propter me (*Irénée*, 283). In testimonium illis et nationibus (*Tertull.*, 494).

19. Nolite cogitare quomodo aut quid loquamini; dabitur enim vobis in illa hora quid loquamini (*Tertull.*, 494).

21. Tradet autem frater fratrem et pater filium in mortem, et insurgent filii in parentes et mortificabunt eos (*Tertull.*, 494).

22. Et eritis odio omnibus propter nomen meum. Qui autem perseveraverit usque in finem hic salvus erit (*Tertull.*, 203, 494, 539).

23. Fugite de civitate in civitatem.

24, Non est discipulus super magistrum et servus super dominum (*Irénée*, 451. — *Tertull.*, 304, 372, 416, 494).

26. Nihil est opertum quod non revelabitur (*Irénée*, 5).

27. Quod in tenebris et in abscondito audistis, in luce et in tectis prædicate.

28. Nolite timere eos qui occidunt corpus, animam autem non possunt occidere. Timete autem magis eum qui habet potestatem et corpus et animam mittere in gehennam (*Irénée*, 283. — *Tertull.*, 345, 346, 495, 496).

29. Nonne duo passeres asse veneunt, et unus ex his non

cadit super terram sine patris vestri voluntate (*Irénée*, 200, 470. — *Tertull.*, 494, etc.).

30. Capilli capitis vestri omnes numerati sunt (*Tertull.*, 337. — *Irénée*, 200).

31. Nolite metuere, multis passeribus antistatis (*Tertull.*, 494).

32. Omnis qui in me confessus fuerit coram hominibus, et ego confitebor in illo coram patre meo qui in cœlis est (*Tertull.*, 494, 519, 539).

34. Non veni mittere pacem sed gladium (*Irénée*, 19); ne putaveritis venisse me uti pacem mittam in terram, non veni sed ut machœram.

35. Veni dividere hominem adversus patrem suum, et filium adversus matrem suam, et socerum adversus nurum suam (*Tertull.*, 496).

36. Et inimici hominis domestici ejus (*Tertull.*, 496).

37. Qui pluris fecerit animam suam quam me non est me dignus.

Qui patrem aut matrem mihi prætulerit non est me dignus (*Tertull.*, 304).

38. Qui non tollit crucem suam et sequitur me non est me dignus (*Irénée*, 17. — *Tertull.*, 304).

39. Quicumque salvaverit animam suam perdet eam, et qui perdiderit inveniet eam (*Irénée*, 283. —*Tertull.*, 107, 497. — *Clém Alex.*, 407, 484).

41. Qui prophetam in nomine prophetæ susceperit, mercedem accipiet; et qui recipit justum in nomine justi, mercedem justi accipiet (*Clém. Alex.*, 407, 484).

42. Et quicumque potum dederit uni ex minimis calicem aquæ frigidæ, non perdet mercedem suam (*Tertull.*, 227).

Chapitre XI.

2. Mittit Joannes discipulos suos ad Christum (*Tertull.*, 228).

3. Tu es qui venturus es, an alium expectamus (*Tertull.*, 205, etc.)?

4. Abite et dicite Joanni : cœci vident, surdi

5. Audiunt, leprosi mundantur, mortui resurgunt, et

6. Beatus qui non fuerit scandalizatus in me (*Tertull.*, 309, 315, 337).

8. Ecce qui teneris vestiuntur in domibus regum sunt (*Tertull.*, 97).

10. Ecce ego mitto angelum meum ante faciem tuam, præparabit viam tuam ante te (*Tertull.*, 194).

11. Nemo in natis mulierum major est Joanne-Baptista (*Irénée*, 255).

12. Qui vim faciunt, diripiunt regnum Dei (*Irénée*, 418).

13. Lex et prophetæ usque ad Joannem baptisatorem. Et regnum cœlorum vim patitur (*Justin*, 147. — *Tertull.*, 191, 200, 411, 518, 544, 550, 558).

14. Et si vultis audire, hic est Elias qui venturus est (*Tertull.*, 291, 530).

16. Tibia vobis cecinimus et non saltastis, lamentati sumus et non planxistis.

17. Venit filius hominis manducans et bibens (*Irénée*, 392), et dicunt : ecce potator et vorator.

18. Venit Joannes neque manducans neque bibens, et dicunt : dæmonium habet (*Clém. Alex.*, 448).

21. Si in Tyro et Sidone factæ essent virtutes quæ factæ sunt in vobis, olim in cilicio et cinere pœnitentiam egissent (*Tertull.*, 562).

22. Tolerabilius erit Tyro et Sidoni in die judicii (*Tert.*, 554).

23. Et tu Capharnaum, numquid usque ad cœlum exaltaberis, usque ad infernum descendes, quoniam si in Sodomis factæ fuissent virtutes quæ factæ sunt in te, mansissent usque in hodiernum diem (*Irénée*, 412).

25. Confiteor tibi, Pater, Domine cœli et terræ, quod abscondisti hæc a sapientibus et revelasti ea parvulis (*Irénée*, 320. — *Tertull.*, 130, 131, 516).

27. Omnia tradita sunt mihi a Patre meo (*Irénée*, 370). Nemo cognoscit Patrem nisi Filius, neque Filium nisi Pater et quibus Filius revelaverit (*Irénée*, 152, 172, 224, 287, 330, 334. — *Tertull.*, 395, 515, 516. — *Justin*, 195).

28. Venite ad me omnes qui laboratis et onerati estis, et ego reficiam vos.

29. Tollite jugum meum super vos et discite a me quod ego sum mitis et humilis corde, et invenietis requiem animabus vestris.

30. Jugum enim meum est suave et onus meum leve (*Clém. Alex.*, 75. — *Irénée*, 105).

Chapitre XII.

3. Non hoc legistis quod fecit David cum esuriisset?

4. Quemadmodum introivit in domum Dei, et panes propositionis manducavit, et dedit eis qui cum eo erant, quos non licebat manducare nisi solis sacerdotibus (*Irénée*, 336).

6. Plus est templo hic (*Irénée*, 338).

7. Si enim cognovissetis quid est : misericordiam volo et non sacrificium, nunquam condemnassetis innocentes (*Irénée*, 335).

8. Dominus est sabbati filius hominis (*Tertull.*, 319).

17. (Ut adimpleretur quod dictum est per Isaiam prophetam).

18. Ecce puer meus quem elegi, dilectus meus in quo bene complacuit anima mea. Ponam spiritum meum super eum ; et judicium gentibus nuntiabit (*Irénée*, 12, 258).

20. Qui arundinem contusam non comminuit (*Tertull.*, 194).

25. Omne regnum in se divisum contra se desolabitur, et omnis civitas vel domus divisa contra se non stabit.

29. Quomodo quis potest diripere vasa fortis, si non prius alliget fortem et tunc domum ejus diripiet (*Irénée*, 469).

36. Omnem sermonem otiosum quem locuti fuerint homines reddent pro eo rationem in die judicii (*Irénée*, 353).

37. Ex ore tuo justificaberis et ex ore tuo condemnaberis (*Tertull.*, 97, 394).

39. Ostende nobis signum : generatio prava et adultera signum quærit, et signum non erit nisi signum Jonæ.

40. Quemadmodum Jonas in ventre ceti tres dies et tres noctes mansit, sic erit filius hominis in corde terræ (*Irénée*, 491). Major quam Jonas est hic (*Justin*, 465).

42. Regina Austri in judicio resurrectura est cum eorum natione, et condemnabit eam, quia venit a finibus terræ audire sapientiam Salomonis, et ecce plus quam Salomon hic.

47, 48. (Dixit quidam : ecce mater tua et fratres tui, et respondens ait) : Quæ est mater mea et qui fratres mei?

Chapitre XIII.

3, 4, 5, 6, 7, 8. Exiit qui seminat seminare semen suum,

et aliud cecidit in viam, aliud in spinas, aliud in loca saxosa, et aliud in terram bonam (*Justin*, 218).

9. Qui habet aures audiendi audiat.

10. Et accedentes discipuli dixerunt : quare in parabolis loqueris (*Tertull.*, 209)?

11. Respondit Dominus : Vobis datum est cognoscere arcana (*Ibid.*), mysterium regni Dei (*Irénée*, 388).

13. Illis autem in parabolis loquor, ut videntes non videant, et audientes non audiant, intelligentes non intelligant.

16. Vestri autem beati oculi qui vident quæ vos videtis, et aures vestræ quæ audiunt quæ auditis (*Irénée*, 387).

17. Multi prophetæ et justi cupierunt videre quæ videtis et non viderunt, et audire quæ auditis et non audierunt (*Irénée*, 341, 377).

25. Cum vero dormirent homines, venit inimicus ejus et superseminavit zizania (*Tertull.*, 275, 501. — *Irénée*, 425).

30. Colligite primum zizania et alligate ea in fasciculos ad cremendum igne, et triticum congregate in horreum (*Irénée*, 425, 525. — *Tertull.*, 346).

34. Hæc omnia locutus est Jesus in parabolis, et sine parabolis non loquebatur ad illos.

38. Ager autem sæculum est. Cum autem dormirent homines, venit inimicus homo et superseminavit zizania inter frumentum et abiit (*Irénée*, tout le chapitre 78 du livre IV est rempli du chapitre 13 de saint Matthieu).

41. Quemadmodum colliguntur zizania et in ignem mittuntur, sic erit in consummatione sæculi; mittet filius hominis angelos suos,

42. Et colligent de regno ejus omnia scandala et eos qui faciunt iniquitatem, et mittent eos in clibanum ignis. Illic erit fletus et stridor dentium.

43. Tunc justi fulgebunt sicut sol in regno patris ipsorum (*Irénée*, 216).

44. Simile est regnum cœlorum thesauro abscondito in agro (*Ibid.*, 381).

45. Similis patrifamilias qui de thesauro suo profert nova et vetera (*Ibid.*, 381).

54. Unde huic doctrina et signa (*Tertull.*, 316)?

55. Jesus creditur Joseph fabri filius.

Chapitre XIV.

4. Dicebat illi Joannes : non licet tibi habere uxorem fratris tui.

13. Insidiatoribus cessit Christus in desertum.

25. Super aquam incedit (*Tertull.*, 227).

29. Petrus per mare ingreditur (*Id.*, 229).

36. Et quotcumque eum tetigerunt salvi facti sunt (*Id.*, 401).

Chapitre XV.

3. Quare vos transgredimini præceptum Dei propter traditionem vestram (*Irénée*, 338, 342. — *Clém. Alex.*, 121)?

4. Deus enim dixit : Honora patrem et matrem : qui maledixerit patri aut matri, morte moriatur.

13. Plantatio quam non plantavit Pater eradicat (*Tertull.*, 203).

14. Optimus autem dux est, non cœcus, cœcos in foveas ducens (*Clém. Alex.*, 183).

18. Quæ ex ore exeunt coinquinant hominem (*Clém. Alex.*, 168. — *Tertull.*, 444).

24. Jesus autem respondens ait mulieri chananeæ : Non sum missus nisi ad oves quæ perierunt domus Israelis (*Irénée*, 270, 339. — *Tertull.*, 205, 417, etc.).

26. Ait Jesus : Non est bonum auferre panem filiis et dare eum canibus (*Tertull.*, 132, 205, 417, 538, 539).

Chapitre XVI.

6. Attendite a fermento phariseorum et sadduceorum (*Irénée*, 425).

13. Quem me homines dicunt esse filium hominis (*Id.*, 283)?

16. Respondit Petrus : Tu es Christus filius Dei vivi (*Id.*, 283).

17. Quoniam caro et sanguis non revelavit tibi (*Id.*, 270, 383).

24. Si quis vult Domini discipulus esse, tollat crucem suam et sequatur me (*Tertull.*, 92).

25. Qui enim voluerit animam suam salvam facere perdet illam, et qui eam perdiderit propter me inveniet eam (*Irénée*, 285).

Chapitre XVII.

2. Gloriam discipulis demonstrat monte seorsum (*Tertull.*, 137), coram Petro, Jacobo et Joanne (*Id.*, 497).

3. Moysen et Eliam in transfiguratione sumpsit secum (*Id.*, 360, 547), cum eo loquentes (*Irénée.* 372).

4. Faciamus tria tabernacula, tibi unum, Moysi unum et Eliæ unum.

5. Nubes lucida obumbravit eos (*Irénée*, 148, 149, 436). Ecce filius meus dilectissimus, in quo bene sensi (*Irénée*, 258).

6. Et audientes discipuli ceciderunt in faciem suam et timuerunt (*Tertull.*, 513).

7. Et accessit Jesus et tetigit eos.

12. Elias quidem venturus est et restituet omnia. Dico autem vobis quia Elias jam venit (*Justin*, 145).

20. Jesus dixit de lunatico : Hoc genus dæmoniorum non ejicitur nisi per orationem et jejunium.

Chapitre XVIII.

1. Discipulis interrogantibus quis major esset in regno cœlorum, statuit Jesus puellum in medio dicens : Qui se humiliaverit sicut hic puellus, is major est in regno cœlorum (*Clém. Alex.*, 87).

4. Quod si non facti fueritis sicut hi puelli, non intrabitis in regno cœlorum (*Ibid.*, 551).

20. Ubi duo vel tres congregati sunt in nomine meo, ibi sum in medio eorum (*Tertull.*).

21. Si peccaverit frater tuus, ipsum argue ; et si eum pœnituerit, ei remitte : Si septies in die in te peccaverit, et septies ad te convertatur dicens pœnitet, remitte ei (*Clém. Alex.*, 261).

22. Non dicam septies, sed septuagies septies (*Tertull.*, 140).

27. Servo Dominus debitum remisit (*ibid.*, 132).

34. Et iratus Dominus tradidit servum nequam tortoribus.

Chapitre XIX.

3. Et accesserunt ad eum pharisæi tentantes eum, si licet homini dimittere uxorem suam (*Tertull.*, 312).

6. Respondit Jesus : Quod Deus conjunxit homo non separet (*Tertull.*, 449).

8. Quoniam Moyses propter duritiam cordis vestri præcepit

libellum repudii dare, ab initio non fecit sic (*Tert.*, 449, etc.

9. Quicumque enim dimiserit uxorem suam et aliam duxerit, mæchatur; et qui dimissam duxerit, adulter est utique (*Justin*, 211. — *Tertull.*, 450, 630).

12. Non omnes capiunt verbum hoc; sunt spadones qui seipsos castraverunt propter regnum cœlorum, sunt eunuchi qui de matris utero sic sunt nati. Qui potest capere capiat (*Tertull.*, 147, 158, 342, 525. — *Clém. Alex.*, 447).

14. Cum ablati fuerint pueri, ait Jesus : Nolite parvulos prohibere venire ad me (*Tertull.*, 231, 529, 530).

17. Quid me interrogas de bono ? Unus Deus bonus (*Ibid.*, 556).

19. Diliges proximum tuum sicut teipsum (*Ibid.*, 155).

21. Vende omnia quæ habes et da pauperibus, et huc me sequere (*Clém. Alex.*, 160).

23. Dives difficile intrabit in regnum cœlorum (*Tert.*, 534).

26. Difficilia apud homines facilia apud Deum (*Id.*, 223, 224, 505).

28. Sedebitis et vos super sedes duodecim.

Chapitre XX.

1. Simile est regnum cœlorum patrifamilias qui exiit primo mane conducere operarios in vineam suam (*Irénée*, 11, 17, 414).

2. Conventione autem facta a denario diurno cum operariis, misit eos in vineam suam.

10. De uno denario ejusdem mercedis primi receperunt (*Tertull.*, 346).

16. Erunt primi novissimi et novissimi primi, multi enim sunt vocati, pauci vero electi (*Irénée*, 286. — *Tertull.*, 202, 203).

21. Calicem meum bibetis, sed adsistere ad dexteram vel ad sinistram non est meum dare vobis (*Tertull.*, 347. — *Irénée*, 241).

34. Misertus eorum Jesus tetigit duos cœcos (*Tertull.*, 401).

Chapitre XXI.

7. Christus Jesus ingressus Jerusalem super asinum (*Tertull.*, 109).

8. Cum carpsissent pueri ramos olea et palmarum exierunt

obviam Domino, et clamaverunt dicentes : Hosannah filio David! Benedictus qui venit in nomine Domini; lux et gloria et laus cum supplicatione Domino (*Clém. Alex.*, 85. — *Tertull.*, 508).

13. Scriptum est : domus mea domus orationis vocabitur; vos autem fecistis eam speluncam latronum (*Irénée*, 322).

21. Fides montes transferre potest.

25. Et ego interrogabo vos : baptismus Joannis unde erat, a cœlo, an ab hominibus (*Tertull.*, 227)?

31. Publicani et meretrices vos præcedent in regno cœlorum (*Irénée*, 374).

33. Homo quidam plantavit vineam et sepem, et circumdedit ei, et fodit in ea torcular, et ædificavit turrim, et locavit eam agricolis et peregre profectus est (*Irénée*, 411).

35. Agricolæ alios ex servis Domini lapidaverunt, alios fugaverunt, plures vero ad mortis necem tradiderunt (*Ib.*, 199).

37. Filius hominis a Domino mittitur ad cultores vineæ (*Tertull.*, 319, 516).

Chapitre XXII.

2. Simile est regnum cœlorum regi nuptias facienti filio suo.

3. Et misit servos suos vocare invitatos ad nuptias, et nolebant venire.

4. Iterum misit alios servos dicens : Dicite invitatis : ecce prandium meum paravi, tauri mei et altilia occisa sunt et omnia parata; venite ad nuptias.

5. Illi autem neglexerunt et abierunt alius in villam suam, alius vero ad negociationem suam.

6. Reliqui vero tenuerunt servos ejus, et contumeliis affectos occiderunt.

7. Rex autem cum audisset, iratus est, et missis exercitibus suis, perdidit homicidas illos, et civitatem illorum succendit.

8. Tunc ait servis suis : Nuptiæ quidem paratæ sunt, sed qui invitati erant non fuerunt digni.

9. Ite ergo ad exitus viarum, et quoscumque inveneritis vocate ad nuptias.

10. Et egressi servi ejus in vias, congregaverunt omnes

quos invenerunt, malos et bonos, et impletæ sunt nuptiæ discumbentium.

11. Intravit autem rex ut videret discumbentes, et vidit ibi hominem non habentem vestem nuptialem.

12. Et ait illi : Amice, quomodo hùc intrasti non habens vestem nuptialem? At ille obmutuit.

13. Tunc dixit rex ministris : Ligatis manibus et pedibus ejus, mittite eum in tenebras exteriores, ibi erit fletus et stridor dentium.

14. Multi enim sunt vocati, pauci vero electi (*Irénée*, 413). — *Tertull.*, 544).

21. Illis qui offerebant numisma respondit : Reddite quæ sunt Cæsaris Cæsari, et quæ sunt Dei Deo (*Irénée*, 249. — *Tertull.*, 94, 97, 338, 339, 499, 522).

24. Callida quæstio sadduceorum cujus erit uxor de septem viris in resurrectione (*Tertull.*, 219).

29. Respondit Jesus : Erratis nescientes scripturas neque virtutem Dei (*Irénée*, 327).

30. In resurrectione neque nubent neque nubentur, sed erunt sicut angeli in cœlis (*Irénée*, 150, 151, 161, 162, 163, 164, 262, 293, 340, 364, 474).

31. De resurrectione autem mortuorum non legistis quod dictum est a Deo dicente (*Irénée*, 318) :

32. Ego sum Deus Abraham, Deus Isaac et Deus Jacob : non est Deus mortuorum, sed viventium (*Irénée*, 328.—*Tert.*, 284).

35. Surrexit legis doctor tentans eum et dicens : Quod est maximum mandatum?

37. Deum diliges ex toto cordo tuo, et in tota anima tua, et in tota mente tua, et ex totis viribus tuis (*Tertull.*, 364, 492, 493, etc.).

39. Et proximum sicut te ipsum.

40. Ex his duobus universa lex pendet et prophetæ (*Irénée*, 342).

43. Quomodo David vocat eum Dominum (*Tertull.*, 545)?

Chapitre XXIII.

1. Tunc Jesus dixit ad turbas :

2. Super cathedram Moysi sederunt scribæ et pharisæi (*Irénée*, 344),

3. Omnia quæcumque dixerint vobis custodite et facite, secundum autem opera eorum nolite facere : dicunt enim et non faciunt (*Ibid.*, 344).

4. Alligant enim sarcinas graves et importabiles et imponunt super humeros hominum, digito autem suo nolunt ea movere.

8. Væ vobis, pharisæi, quoniam amatis primas sedes in synagogis et salutationes in foro (*Clém. Alex.*, 261).

9. Et patrem nolite vobis vocare super terram, unus est pater qui est in cœlis (*Irénée*, 319. — *Tertull.*, 136).

10. Et magister vester est Christus (*Ibid*).

23. Væ vobis, scribæ et pharisæi hypocritæ, qui decimatis mentham et rutam, dilectionem autem Dei et judicium non consideratis (*Justin*, 118).

24. Liquantes (excolantes) calicem, camelum autem degludientes (*Irénée*, 399).

26. Pharisæe cœce, emunda quod est intus calicis ut fiat et quod foris est mundum (*Ibid.*, 362).

27. Væ vobis, pharisæi et scribæ hypocritæ, quoniam similes estis monumentis dealbatis quæ foris parent hominibus speciosa, intus vero plena sunt ossibus mortuorum et iniquitate.

28. Sic et vos a foris quidem hominibus quasi justi (*Ibid.* et *Justin*).

33. Progenies viperarum.

34. Ecce mitto ad vos prophetas et sapientes et doctores, et ex his interficietis et crucifigetis, et ex istis flagellabitis in synagogis vestris, et persequemini de civitate in civitatem.

35. Exquiretur omnis sanguis justus qui effusus est super terram a sanguine Abel justi usque ad sanguinem Zachariæ filii Barachiæ, quem occidistis inter templum et altare (*Irénée*, 455).

37. Jerusalem, Jerusalem, quæ occidis prophetas et lapidas eos qui ad te missi sunt, quoties volui congregare filios tuos.

Non relinquetur lapis super lapidem (*Tertull.*, 341).

Chapitre XXIV.

1. Videtis hæc omnia : non relinquetur lapis super lapidem (*Tertull.*, 341, 218).

5. Multi enim venient in nomine meo (*Tertull.*, 218, 298).

7. Regna regnis compulsabunt et erunt lues et fames et terræ motus (*Tertull.*, 16).

11. Exsurgent pseudo-christi et pseudo-apostoli, et multos fidelium seducent (*Justin*, 132). Quoniam abundavit iniquitas, refrigescet charitas multorum (*Ibid.*, 449).

13. Qui sustinuerit usque in finem salvus erit.

15. Abominatio desolationis (*Clém. Alex.*, 503) quæ dicta est a Daniele propheta (*Justin*, 500).

17. Et qui in tecto est non descendat tollere quidquam de domo (*Irénée*, 474).

19. Væ prægnantibus et nutricibus in illis diebus (*Tertull.*, 523).

21. Erit enim tunc pressura magna qualis non est facta ab initio sæculi usque nunc, sed neque fiet (*Irénée*, 403).

22. Propter electos autem quos elegit Pater, abbreviabuntur dies illi (*Ibid.*, 449).

24. Signa edent fallacia magistri et pseudo-prophetæ ad vertendos, si fieri potest, etiam electos (*Tertull.*, 203, 212).

30. Tunc videbunt Filium hominis venientem super nubes.

35. Cœlum et terra transibunt, verba autem mea non præteribunt (*Irénée*, 503; et *Tertull.*, 245).

36. Diem illum solus Pater novit.

37. Quomodo factum est in diebus Noe, manducabant et bibebant, nubentes et nuptiis tradentes.

Chapitre XXV.

1, 2. Sapientes virgines quinque et stultæ similiter quinque (*Irénée*, 197).

5. Moram autem faciente sponso dormitaverunt omnes et dormierunt (*Tertull.*, 270, 271).

6. Media autem nocte clamor factus est : ecce sponsus venit.

7. Tunc surrexerunt omnes virgines illæ et ornaverunt lampades suas.

8. Fatuæ autem sapientibus dixerunt : date nobis de oleo vestro... (*Tertull.*, *ibid.*).

21. Euge, serve bone et fidelis, quia in modico fuisti fide-

lis, supra multa te constituam, intra in gaudium Domini tui (*Tertull.*, 341).

31. Cum venerit Dominus in majestate sua (*Tert.*, 319, 320).

34. Venite, benedicti patris mei, percipite paratum vobis regnum (*Irénée*, 363).

35. Esurivi enim et dedisti mihi manducare, sitivi et potasti me, hospes fui et collegisti me (*Ibid.*, 363).

36. Nudus et cooperiisti me.

46. Abite, maledicti, in ignem perpetuum quem præparavit Pater meus diabolo et angelis ejus (*Irénée*, 155, 306; et *Tertull.*, 17, 37).

Chapitre XXVI.

7. Accessit ad Jesum mulier habens alabastrum unguenti pretiosi, et effudit super caput ipsius recumbentis (*Tertull.*, 276, 563).

14. Traditor de Christi apostolis fuit (*Tertull.*, 141).

15. Judas argenteis Christum vendidit.

18. Primo autem die azimorum.

23. Qui manum mecum mittit in catinum, hic me tradet (*Clem. Alex.*, 176).

24. Væ homini illi per quem Filius hominis tradetur (*Irénée*, 189).

Expediebat si non natus esset homo ille (*Irénée*, 387).

26. Panem accepit et gratias egit,

20. Dicens: hoc est corpus meum.

27. Et calicem similiter: qui est ex ea creatura quæ est secundum nos suum sanguinem, et novi testamenti novam docuit oblationem (*Irénée*, 355).

Hic est enim sanguis meus novi testamenti (*Tertull.*, 276),

Qui pro multis effundetur in remissionem peccatorum (*Irénée*, 355).

27. Bibite ex eo omnes (*ibid.*, 497).

29. Dico enim vobis, amodo non bibam de generatione vitis hujus usque in diem illum cum illud bibam vobiscum novum in regno patris mei (*Irénée*, 497).

38. Tristis est anima mea usque ad mortem.

39. Pater, si possibile est, transeat a me calix iste (*id.* 35).

41. Spiritus quidem promptus est, caro vero infirma. Vigi-

ate et orate ne incidatis in tentationem (*Irénée*, 446. — *Tertull.*, 132).

43. Venit iterum et invenit eos dormientes (*Irénée*, 377).

52. Recinde gladium tuum in vaginam.

53. Christo, uno dicto si voluisset, legiones angelorum dfuissent (*Tertull.* 141).

54. Quomodo ergo implebuntur scripturæ, quia sic oportet ieri ?

63. Ipse autem tacebat (*Tertull.*, 14).

Chapitre XXVII.

1. Mane autem facto, consilium inierunt omnes principes acerdotum et seniores populi adversus Jesum (*Justin*, 465).

2. Et imponunt Christum in tribunal Pontii Pilati (*Tertull.*, 31).

3. Tunc retulit trigenta argenteos proditor (*Tertull.*, 208).

10. Et dederunt eos in agrum figuli (*Ibid*).

22. Jesus, rex Judeorum, proscriptus in crucem violentia uffragiorum Pontio Pilato, Syriam tunc ex parte romana prourante (*Tertull.*, 20, 111, 141, 206).

24. Aqua lavat Pilatus manus.

25. Omnis synagoga filiorum Israel dixit ad Pilatum, cum ellet eum dimittere : sanguis ejus super nos et super filios ostros.

26. Christus ut homo sententiam patitur (*Tertull.* 191).

Corona Christi spinea.

29. Contumeliis adfectus Jesus.

35. Et crucifixus est (*Tertull.*, 108, 109).

45. Eodem momento dies, medium orbem signante sole, bducta est (*Tertull.*, 20).

46. Exclamavit : Deus meus, ad quid me dereliquisti rtull., 515. — *Irénée*. 35) ?

50. Christus spiritum cum verbo sponte dimisit (*Irénée*, 20).

51. Et terra tremuit, et velum templi scissum est, et monuta dirupta sunt.

52. Excitata sunt ex mortuis multa corpora sanctorum qui mierant (*Justin*, 474).

[illegible]. Joseph postulatum detulit corpus et condidit (*Tertull.* 549).

64. Tunc Judæi detractum et sepulchro conditum magna etiam militari manu custodiæ diligentia circumsederunt, ne, quia prædixerat tertia die resurrecturum se a morte, discipuli furto amolliti cadaver fallerent suspectos (*Tertull.*, 20, 100).

Chapitre XXVIII.

2. Ecce die tertia, concussa repente terra (*Tertull.*, 20, 119).

4. Et custodia pavore dejecta (*Tertull.*, 119).

Nullis apparentibus discipulis, nihil in sepulchro repertum est præterquam exuviæ sepulti (*Tertull.*, 10).

12. Pecuniam dederunt discupulis ad falsum testimonium cadaveris subrepti.

18. Data est mihi omnis potestas in cœlis et in terra (*Tertull.*, 510, 515, 557).

19. Ite, docete omnes gentes, baptisantes eos in nomine Patris et Filii et Spiritus sancti[1].

Textes recueillis par M. l'abbé GAINET.

[1] *La Bible sans la Bible*, etc., t. IV, p. 310.

Apologétique catholique.

1. Le progrès dans ses rapports avec l'Église. — 2. Les origines du christianisme d'après la tradition catholique. — 3. Les origines du christianisme d'après la critique rationaliste contemporaine [1].

C'est en trois volumes que M. l'abbé *Castan*, docteur en théologie et chanoine de l'église de Moulins, a traité ces trois grandes questions. Nous allons analyser brièvement ce travail digne de tout point d'être lu par les amis et les adversaires de l'Eglise.

TOME I. Le progrès dans ses rapports avec l'Église.

Les vrais catholiques, non-seulement n'ont jamais essayé d'arrêter le progrès dans sa marche ascendante, n'ont jamais maudit le progrès pris dans l'acception légitime du mot, mais encore ils peuvent se glorifier de l'avoir toujours favorisé. En effet, le véritable progrès, la vraie civilisation s'est toujours épanouie et a toujours grandi à l'ombre de la croix; et si l'Europe chrétienne conserve encore aujourd'hui en tout une supériorité évidente sur tous les peuples de la terre, n'est-ce pas au Christianisme qu'elle le doit? Mais si le progrès « doit » emporter aux ruines, s'il ne suit pas ses sentiers légitimes, » il faut donc qu'il existe un progrès qui ne marche pas dans la véritable voie, car les ruines ne sont jamais des signes du progrès réel, qui édifie, construit et n'amoncelle point des décombres sur ses pas. Ce progrès n'est que le progrès matériel, isolé, ayant pour but unique la terre, l'accroissement des richesses, du bien-être du corps, des jouissances physiques. Eh bien ! ce progrès « emporterait aux ruines. » Il faut à côté du progrès matériel faire marcher dans une voie parallèle le progrès intellectuel et moral.

Qu'importe que l'industrialisme et l'économie politique

[1] 3 volumes in-8°, à Paris, chez Jouby, libraire, 1868.

créent de nouvelles sources de richesses ? Qu'importe que la main de l'homme arrache du sein de la terre de nouveaux trésors ? Qu'il commande en souverain à la matière, qu'il la plie sous sa volonté et la fasse servir à ses caprices, qu'il supprime ou qu'il abrège les distances, que sa pensée en un clin d'œil s'envole d'un pôle à l'autre sur les ailes de l'électricité ? Qu'importe que l'esprit illuminé par les merveilleux résultats des investigations de la science, agrandisse le champ des connaissances humaines ? Qu'importe que le chimiste découvre de nouvelles vertus dans les plantes, dans les minerais et les mille objets de la création ? Que l'astronome, à l'aide de son télescope, aperçoive de nouvelles planètes au milieu des astres innombrables qui scintillent à la voûte des cieux ? Que l'économiste invente de nouveaux systèmes, de nouvelles théories sociales ? Ces merveilles, ces richesses, ces découvertes de la science ne sont pas les seuls éléments, ou plutôt les éléments véritables du progrès de la société. L'homme, comme la société, ne vit pas seulement de la vie du corps et de celle de l'intelligence, il vit surtout de la vie de l'âme. Or, cette vie de l'âme, ce n'est pas la science rationaliste qui la donne, qui la créée, c'est le Christianisme, par son influence salutaire et ses enseignements divins. Les véritables éléments du progrès social, de la marche ascendante de l'humanité *vers l'idéal de la perfection* ne sont donc pas seulement les éléments matériels intellectuels, ce sont surtout les *éléments moraux*.

Que l'homme, quelles que soient ses connaissances scientifiques, devienne l'esclave de ses mauvais instincts; qu'il cherche le bonheur dans les jouissances grossières du sensualisme, il s'avilit, se dégrade, s'abaisse au niveau de la brute ; qu'il donne au contraire à ses passions, prises dans la large acception du mot, un noble élan ; qu'au lieu de les courber vers la terre, il les dirige vers un but grand, sublime, digne de sa céleste origine, il s'élève, s'ennoblit et marche à grand pas *vers l'idéal de la perfection* rêvé par la philosophie, et suit la véritable voie du progrès. Or, c'est le Christianisme qui peut seul satisfaire les nobles aspirations de l'humanité et réaliser ses espérances. L'orgueil, l'injustice, l'égoïsme, la cupidité, etc., sont les ennemis du progrès; l'humilité,

l'amour de la justice, la charité, l'abnégation, l'esprit de dévouement et de sacrifice, en un mot toutes les vertus que prêche le Christianisme, voilà les véritables sources et les véritables éléments du progrès.

Telle est, dans ce court exposé, sinon la quintessence, du moins la thèse générale de l'ouvrage de M. l'abbé Castan.

Dans le 1er livre il explique l'importance de la question du progrès, la fausse appréciation d'un grand nombre de libres-penseurs éclairés, des rapports du progrès avec l'Église catholique, d'où vient l'erreur des croyants sincères et éclairés qui s'effrayent du progrès, quels sont les éléments de décadence que renferme le progrès actuel et les raisons de l'attitude réservée de l'Eglise dans cette question.

Dans le 2e livre, remontant à la période antédiluvienne, il nous montre la tradition biblique jetant une grande lumière sur la question qui nous occupe, et l'idolâtrie, agissant comme principe de dissolution dans les premiers empires qui se présentent dans l'histoire, arrêtant la marche du progrès. Le monothéisme au contraire, conservé par le peuple juif, a une grande influence sur les mœurs et l'organisation de cette nation privilégiée, qui conserve les idées vraies du droit et de la justice. L'auteur nous fait ensuite connaître quelle fut la part du génie grec et de la puissance romaine dans la civilisation du monde.

Dans les 7 derniers livres, M. l'abbé Castan fait en quelque sorte l'historique de la civilisation depuis l'avénement du Christianisme ; il expose longuement quels sont les éléments qu'il porte dans son sein; il prouve que la doctrine chrétienne a donné à l'humanité un élément de progrès qui lui avait été inconnu jusque là, qu'elle a formé des héros plus grands que ceux de l'antiquité païenne, et qu'elle exerce une plus grande influence qu'elle sur les sentiments qui lient l'homme à la famille et à la patrie ; il réfute les objections du rationalisme contemporain, et conclut en terminant qu'il doit y avoir alliance entre le progrès et la religion catholique.

Mais, malheureusement, les libres-penseurs, matérialistes, positivistes, rationalistes, panthéistes, comme il vous plaira de les appeler, tiennent un peu des harpies de la fable, ils déna-

turent et souillent tout ce qu'ils touchent. Que sont devenus sous leurs plumes les mots sacrés et vénérés de religion, philosophie, patrie, liberté, fraternité, etc.? Ils inscrivent sur leur drapeau ce mot sonore qui leur sert de devise : PROGRÈS. Et c'est précisément sous le manteau du progrès, dont ils s'adjugent le monopole, qu'ils débitent les erreurs les plus monstrueuses, propagent les systèmes les plus absurdes et les théories les plus anti-sociales et anti-chrétiennes.

Savez-vous quelle est la religion sur laquelle doit se fonder le progrès de l'avenir? « La vraie et bonne religion est pour » chacun celle qu'il croit, celle qu'il aime [1]. » « Oui, ajoute » ironiquement M. l'abbé Castan, oui, Vénus païenne ou » vierge chrétienne, Mars, dieu de la guerre ou Jésus, roi des » pacifiques, Mercure qu'invoquent les voleurs, ou loi vivante » de toute justice, Dieu de la conscience, tout cela est tout un [2]. »

La grande objection des libres-penseurs, c'est que l'immobilité du dogme catholique est un obstacle au progrès. Ils ignorent ou feignent d'ignorer une vérité aussi évidente que la lumière du soleil. C'est que les principes, les vérités fondamentales ne changent pas; et ce sont ces principes indiscutables qui engendrent le progrès par le mouvement de leurs applications et de leurs conséquences. « Tout ne change pas » dans le monde, dit avec raison M. l'abbé Castan, ce qui fait » le fond de toutes les vies, la vie intellectuelle, la vie morale, » la vie animale n'a pas changé. Les principes eux-mêmes de » la vie sociale n'ont pas changé. L'on devrait considérer tout » cela lorsqu'on reproche si légèrement à l'Eglise de ne pas » changer ce qui fait l'essence de la vie surnaturelle, sa foi, » son culte, son organisation faite de la main même de Dieu. » (p. 245).

Voici les paroles qu'il adresse à ceux aux yeux de qui le progrès se résume dans l'indéfini panthéistique : « Ceux qui » veulent remplacer notre Christianisme occidental qui a » transporté chez nous exclusivement le progrès et la civilisation par le Panthéisme de l'Orient que le progrès et la civilisation ont abandonné, ne se doutent pas que c'est la bar-

[1] Renan, *Questions contemporaines*, p. 412.
[2] *Introduction*, p. XXII.

» barie qui se développerait au milieu de ce sommeil dans
» lequel ils veulent plonger nos races si fortes et si agissantes.
» Ce serait non-seulement la barbarie par la disparition d'au
» milieu de nous des vertus qui naissent toujours d'une lutte
» opiniâtre, mais ce serait la barbarie pour les arts et les
» sciences qui supposent tant de travail et d'application et une
» vue animée de leurs résultats ou utiles ou glorieux. Ce ne
» serait rien de nouveau que nous apporterait la philosophie
» indépendante ; ce serait la vieille erreur du monde et aussi
» la plus fatale ; ce serait l'application à toute notre société
» des doctrines de Pythagore que n'avait pas voulu adopter
» l'antiquité païenne. Ce ne serait vraiment ni nouveau ni
» utile, et l'on ferait mieux de s'en rapporter au Christianisme
» pour le développement d'une civilisation qu'il a créée lui-
» même. » (p. 330).

Ces courtes citations et la brève analyse que nous avons faite du livre de M. l'abbé Castan suffisent, nous osons l'espérer, pour en faire apprécier l'importance, surtout à notre époque si agitée, si tourmentée où tous les regards inquiets sont fixés sur l'avenir. »

TOME II. Les origines du christianisme d'après la tradition catholique.

S'il est une étude importante à tous les points de vue, féconde en utiles enseignements, c'est sans contredit celle qui a pour objet les origines, ou plutôt l'origine du Christianisme; car le Christianisme, à nos yeux, n'a qu'une seule origine, et cette origine est divine. L'auteur explique pourquoi il parle des origines du Christianisme, c'est-à-dire, du milieu dans lequel il a pris naissance, de l'état des esprits à cette époque, des faits historiques, des causes ou éléments qui ont concouru à sa propagation, ce qui n'est, à proprement parler, que le côté extérieur de sa thèse. Négligeant les preuves dogmatiques et directes de la divinité de Jésus-Christ, il engage la lutte sur le terrain choisi par la critique contemporaine et se sert souvent même des armes de celle-ci pour la combattre. Il prouve la divinité du Fils de Dieu, que détruit la libre pensée en la réduisant à des proportions purement humaines,

en développant les hautes convenances et les sublimes harmonies de l'incarnation, ce qui donne à son travail quelque chose de neuf et d'original. Il défie ses contradicteurs d'expliquer d'une manière satisfaisante et raisonnable les faits innombrables, prodigieux, évidemment divins, qui entourent le berceau du Christianisme et ceux qui forment l'ensemble de la vie de l'Homme-Dieu. Il établit par des arguments irréfutables que, « à partir de l'époque évangélique, la croyance » à la divinité de Jésus-Christ a eu le même caractère que de » nos jours, » fermant ainsi la bouche à la critique moderne qui prétend et avance gratuitement et sans preuves, que le tour absolu donné à cette croyance est l'effet de la superstition populaire et le travail des siècles.

L'histoire évangélique, ou la vie de Jésus, et l'Eglise qu'il a fondée occupent une place unique dans les annales du monde et présentent l'événement le plus extraordinaire, le plus grand, le plus sublime qui ait été jamais offert aux méditations de l'esprit humain. Avant la naissance de Jésus-Christ, au moment de sa naissance, pendant sa vie, après sa mort, l'histoire nous présente des problèmes que ne peut résoudre la raison, livrée à elle-même et niant le miracle, le surnaturel, ou en d'autres termes niant l'intervention divine.

L'auteur, étudiant les origines du Judaïsme, démontre l'union qui existe entre la loi ancienne et la loi nouvelle, et prouve que les diverses interventions divines, dont est remplie l'histoire du peuple de Dieu, choisi pour être le dépositaire de ses oracles et l'instrument des desseins de la sagesse éternelle, ont précédé et préparé l'incarnation du Fils de Dieu. L'Ancien Testament nous raconte la déchéance de l'homme et nous fait entrevoir, dans les horizons lointains de l'avenir, la naissance du Rédempteur qui, né d'une « Vierge » mortelle, réunissant les deux natures, l'une finie, l'autre infinie, portant le nom « d'Emmanuel, » — *Dieu avec nous*, appelé « Dieu, » Fils du Très-Haut, et « Fils de l'homme, » doit réhabiliter l'homme tombé et l'élever jusqu'à Dieu.

Après avoir établi la vérité théologique sur la personne de Notre-Seigneur Jésus-Christ, raconté quelle place ont occupée dans l'histoire les controverses sur sa personne, fait connaître

l'importance de la distinction des deux natures et de l'unité de personne dans l'Homme-Dieu, et longuement développé les résultats qui sont la conséquence nécessaire de cette double nature et de cette unité de personne dans le Christ, il précise dans quel sens Jésus-Christ lui-même et les apôtres ont entendu le mot *Divinité* appliqué à l'œuvre de l'incarnation. Il démontre par l'importance que les Juifs et les premiers prédicateurs du Christianisme ont attachée au nom de *Fils de Dieu*, et par la doctrine de la justification par la foi de l'apôtre saint Paul, que par ce titre, donné à Jésus-Christ, ils ont voulu entendre la Divinité dans le sens absolu du mot. Il donne une preuve péremptoire de la Divinité de Jésus-Christ en constatant que la doctrine qu'il prêche s'adresse à tous les hommes sans distinction de classe, de rang, de patrie, puisqu'il envoie ses apôtres prêcher la bonne nouvelle à toutes les nations du globe. Avant Jésus-Christ, les religions étaient locales, nationales; elles avaient, comme les royaumes et les empires, leurs frontières respectives. Mais la vérité religieuse, privilége de la Divinité, est comme le soleil, elle doit illuminer le monde entier de sa vivifiante lumière. Donc Jésus-Christ est Dieu.

Dans les IVe et Ve livres, M. l'abbé Castan, racontant la vie de Jésus-Christ, depuis la crèche de Bethléem jusqu'à la croix du Calvaire, et dans le Ve, traitant de la résurrection, prouve la divinité du Christianisme par des considérations très-élevées, par des apercus nouveaux et frappants, et par des observations théologico-philosophiques pleines de justesse, qui portent naturellement la conviction dans l'esprit. L'obscurité de la naissance de Jésus-Christ offusque et scandalise l'orgueilleuse raison de l'homme, qui ne comprend pas que c'est dans cet état humiliant que devait naître le divin Rédempteur de l'humanité. Ces humiliations étaient en harmonie avec la doctrine qu'il devait prêcher, d'abord par l'exemple, ensuite par la parole, *cœpit facere et docere*[1]. L'homme était tombé en voulant se faire Dieu : *Eritis sicut Dii*[2]. Dieu le relève en se faisant homme : *Et habitu inventus ut homo*[3].

[1] *Act.* I, 1.
[2] *Gen.*, III, 5.
[3] *Philip.*, II, 7.

L'auteur entre dans les détails de la vie de Jésus-Christ, et tire d'une foule de circonstances qui passent inaperçues aux regards des esprits superficiels, des preuves éclatantes de sa Divinité. Il établit que sa doctrine est une inspiration personnelle; « car, que pouvait lui apprendre cette vie d'ouvrier, » qu'il ne discontinua point jusqu'au jour précis où, sur les » chemins, dans les champs, sur le lac de Génésareth, dans » les bourgs, dans les villes, il jette sa parole en toute âme qui » veut la recevoir (p. 97). » Sa doctrine est le complément, le perfectionnement de toutes les doctrines morales et religieuses qui ont paru avant lui, la plus pure, la plus noble, la plus sublime. « S'il opère des miracles, c'est en son propre nom, » par sa propre vertu, comme les œuvres naturelles de sa » puissance. » Or, cette inspiration personnelle, cette doctrine qui surpasse toutes les autres, ces miracles qui « sortent de » lui, » — pour ainsi dire, comme le ruisseau de sa source, ne sont-ils pas des preuves évidentes de sa Divinité ? — La passion et la mort de Jésus-Christ nous en offrent également d'incontestables et de tellement frappantes qu'un philosophe célèbre du dernier siècle, peu suspect en pareille matière, s'écriait : « Oui, si la vie et la mort de Socrate sont d'un sage, » la vie et la mort de Jésus-Christ sont d'un Dieu. » Faisant momentanément abstraction de toutes les autres circonstances favorables à notre thèse, ne parlons que de la Croix. Comment ce signe de honte et d'infamie, instrument du supplice des brigands et des esclaves, a-t-il pu devenir tout à coup aux yeux du monde entier, du peuple, des savants, des grands, des monarques, un signe d'honneur et de gloire? Ce changement radical, cette interversion d'idées ne sont pas dans l'ordre régulier des choses humaines, ils ne s'expliquent que par l'intervention d'un agent qui leur est supérieur : le gibet des esclaves avait été rougi d'un sang *divin*. Il y a plus encore, cette interversion d'idées entraîne comme conséquence nécessaire la certitude de la résurrection de Jésus-Christ. En effet, Jésus-Christ avait prédit qu'après trois jours il sortirait vivant et glorieux du sépulcre; s'il n'est point ressuscité, sa prédiction est une fourberie et un mensonge; la croix n'est plus purifiée de ses souillures ni illuminée par l'auréole di-

vine; elle a perdu son prestige, puisqu'elle a servi d'instrument de supplice à un faux prophète.

Niera-t-on la réalité des miracles qui entourent le berceau du Christianisme? Mais alors comment expliquer sa propagation soudaine et rapide dans le monde entier? Comment les pauvres pêcheurs du lac de Tibériade, sans lettres, sans éloquence, que Jésus fait pêcheurs d'hommes, ont-ils pu prendre dans leurs filets mystérieux des savants, des philosophes, des rois? Comment ces hommes, naguères si timides, deviennent-ils tout à coup si hardis et si intrépides qu'ils affrontent la mort pour attester la résurrection de leur divin Maître, si le divin Maître n'est point ressuscité et s'ils ne sont assistés de la force d'en haut? La conversion du monde sans miracles, dit très-bien saint Augustin, serait le plus grand et le plus étonnant de tous les miracles.

Nous ne suivrons pas l'auteur dans les développements profonds et pleins de justesse qu'il donne à son sujet en traitant dans les livres VII, VIII, IX et X, de l'existence mystique de Jésus-Christ dans le monde, ou de sa présence réelle dans l'Eucharistie, qui n'est que la continuation du sacrifice du Golgotha, de la doctrine que le Fils de Dieu a donnée à la terre, de la fondation de l'Eglise, de son enseignement, du sacerdoce catholique, etc. Nous nous contenterons d'ajouter qu'il en tire des arguments d'une très-grande force à l'appui de sa thèse, quoique quelques-unes des matières sur lesquelles il discute ne se rapportent pas peut-être immédiatement aux origines du Christianisme.

TOME III. Les origines du christianisme d'après la critique rationaliste contemporaine.

Après avoir prouvé que le Christianisme, bien loin d'être opposé au véritable progrès, le favorise et le féconde d'une manière merveilleuse, et fait connaître ce qu'il est d'après la tradition catholique, M. l'abbé Castan nous montre le Christianisme d'après la Critique rationaliste contemporaine, et réfute victorieusement les objections des libres penseurs. Ce 3e volume est le complément, le couronnement de son œuvre, la réalisation parfaite du plan qu'il s'était tracé. C'est surtout

M. Renan, ce hardi novateur qui est, en quelque sorte, la personnification de la libre pensée contemporaine, qu'il attaque et prend corps à corps, et l'ouvrage qu'il réfute surtout c'est celui que l'ex-séminariste de Saint-Sulpice a intitulé *les Apôtres !*

Avant de jeter un coup d'œil rapide sur le travail remarquable de M. le chanoine de Moulins, nous croyons qu'il es utile de faire précéder notre pâle et courte analyse de quelques observations qui, selon nous, ne sont pas sans importance pour le débat qui s'agite entre les croyants et les mécréants.

1° Les Juifs contemporains et ennemis acharnés de Jésus-Christ et de sa doctrine, n'ont jamais nié les miracles qu'il opérait et que nient si carrément et avec tant d'audace nos rationalistes. C'est à la puissance de Béelzébub, chef des démons, qu'ils attribuaient la cause des guérisons merveilleuses du Fils de Dieu : *In Beelzebub, principe dæmoniorum, ejicit dæmonia*[1]. Ces miracles devaient porter avec eux des caractères d'évidence bien prononcés, pour que les Scribes et les Pharisiens, dont la haine égalait certainement celle de nos sophistes, tinssent un pareil langage et fissent un pareil aveu.

2° Autre observation. La critique rationaliste contemporaine admet dans l'Evangile les textes qui lui conviennent, s'en sert pour son argumentation et rejette simplement ceux qui lui déplaisent, sans donner aucune raison de cette méthode un peu trop sans gêne et sans façon ; car enfin si elle admet l'authenticité de tels textes, pourquoi rejeter gratuitement et sans preuves d'autres textes du même corps d'ouvrages ?

3° Les Romains, plongés dans la corruption la plus profonde, adorant des dieux aussi corrompus qu'eux-mêmes, devaient naturellement repousser, attaquer et combattre une religion qui condamnait leurs vices monstrueux, religion d'ailleurs qu'ils ne connaissaient que d'une manière très-imparfaite. Car si Pline le Jeune rend une demi-justice aux chrétiens, en reconnaissant la pureté de leurs mœurs, Tacite,

[1] *Luc*, XI, 15.

Celse, etc., les traitent avec le dernier mépris. Pour eux, le Christianisme n'est qu'un tissu d'odieuses superstitions, une religion anti-sociale, digne tout au plus d'être pratiquée par la vile populace et les esclaves : — « N'as-tu pas honte, dit le » gouverneur romain Quintien à Agathe, l'héroïque vierge » de Catane, n'as-tu pas honte, toi qui es née d'une race noble, » de mener la vie humble et servile des chrétiens ? — L'hu- » milité et la servitude des chrétiens, répond l'illustre mar- » tyre, est mille fois préférable aux richesses et à l'orgueil des » rois. »

La libre pensée contemporaine ne répète pas toutes les calomnies de ses devanciers ; elle trouve du bon dans l'Evangile, et si elle n'admet pas ce qu'elle appelle la partie légendaire, c'est-à-dire les miracles, comme une preuve de l'intervention divine, elle les explique à sa façon, d'après les règles et les principes de la science moderne et du progrès. Elle fait semblant de se montrer respectueuse et s'éloignant de l'école voltairienne qui blasphémait hardiment contre le Christ et sa doctrine, elle proclame bien haut que « Jésus est la person- » nification la plus pure et la plus haute de l'humanité, et » que, s'il n'est point Dieu, il est pour elle « un demi-Dieu. » Mais la haine qui l'anime contre lui est mal déguisée par les louanges qu'elle lui donne et l'hommage qu'elle lui rend. Elle traite l'Homme-Dieu à peu près comme les soldats romains au moment de sa Passion. Si elle fait semblant de lui reconnaître une espèce de royauté divine, si elle entoure son front d'une sorte de diadème, si elle jette sur ses épaules un manteau d'écarlate et place dans ses mains royales un simulacre de sceptre, c'est pour se jouer, en quelque sorte, avec courtoisie et politesse de sa personne sacrée, et le livrer, en fléchissant le genou devant lui et l'appelant roi : *Ave, Rex Judæorum,* aux sourires moqueurs de la prétendue science moderne, de la philosophie.

Attaquant les erreurs de nos libres penseurs modernes sur les principales circonstances de la vie de Jésus-Christ, l'auteur s'attache à démontrer qu'ils sont impuissants à expliquer l'action du Christianisme dans le monde, la profondeur et l'élévation de sa doctrine, la sublimité de sa morale et la con-

viction qu'avait Jésus-Christ de sa divinité. Au contraire, en prenant pour point de départ l'enseignement catholique, tout s'enchaîne, tout se coordonne, tout s'entend, tout s'explique et l'esprit reste émerveillé en présence de l'économie admirable de la religion chrétienne. — Pour ce qui regarde les miracles racontés par l'Evangile, la critique contemporaine nous dit sérieusement et sans rire : « Chez les peuples d'Orient, » il y a ignorance complète des lois de la nature, défaut à peu » près absolu du sens scientifique, imagination ardente, im- » pressionnabilité inexplicable pour les habitants glacés et » raisonneurs de l'Occident. On ne saurait s'imaginer ce que » devait produire au milieu des foules, la haute et noble na- » ture du Fils de Marie. » Mais est-il donc nécessaire d'avoir le sens scientifique, de connaître toutes les lois de la nature pour s'assurer de la guérison subite, instantanée, d'un aveugle, d'un estropié de naissance? de la résurrection d'un mort, tel que le fils de la veuve de Naïm, que l'on portait en terre, tel que Lazare, enseveli depuis quatre jours et dont le cadavre en putréfaction exhale une odeur fétide, *Jam fœtet?* En vérité peut-on trouver une explication plus puérile, plus niaise que celle de nos savants critiques? — « Et n'est-il pas encore plus dérisoire, dit avec juste raison M. l'abbé Castan, d'ajouter que, si Dieu pouvait par le miracle intervertir les lois de la nature, ce serait enlever à ces lois leur solidité scientifique qui repose sur leur immutabilité, comme si le miracle pouvait être assez fréquent pour troubler l'ordre général de l'univers. Aux origines du Christianisme, il fut relativement rare, si l'on considère l'ensemble de l'humanité et de l'univers; depuis il l'a toujours été. Mais avec le Christianisme, le miracle est entré dans le monde comme chose rare, il est vrai, mais, cependant, comme chose régulière.

» Depuis lors, l'humanité sent qu'elle a des moyens efficaces d'atteindre Dieu et de faire fléchir sous sa prière la volonté divine qui ne perd pas dans cette condescendance son caractère d'immutabilité et ne fait qu'y témoigner sa bonté (p. 61). »

Après les miracles, les *prophéties* sont une des preuves les plus péremptoires de la divinité du Christianisme. Nos mo-

dernes incrédules avouent que « Jésus était convaincu que les » prophètes n'avaient écrit qu'en vue de lui. » Or, cet aveu est d'une grande importance, car c'est la réfutation de l'objection d'autres sceptiques qui prétendent que ce n'est que successivement et beaucoup plus tard que les apologistes chrétiens ont cherché à interpréter les prophéties, non dans le sens littéral, mais dans le sens spirituel ou mystique, pour les appliquer à Jésus-Christ.

Arrivant à l'établissement de l'Eglise, parlant de ses rites, de sa théologie, de son symbole, M. l'abbé Castan prend la libre pensée contemporaine en flagrant délit de contradiction et après avoir cité ses propres paroles, il s'écrie : « En vérité, » il y a une certaine fatigue de la pensée et même comme une » certaine tristesse de cœur à voir des passages si explicites, » si développés, venir à deux pages d'intervalle donner un » démenti explicite, formulé avec soin, à des assertions aussi » absolues que celles qui affirment que l'Eglise naissante » n'avait « nulle théologie, nul symbole. » Cette impression dé- » vient plus pénible encore, lorsqu'on arrive à d'autres affir- » mations telles que celle-ci, que dans l'enseignement de Jésus, » il n'y a « nulle trace de morale appliquée (p. 144). »

Mais qu'a donc été toute la vie de Jésus, si ce n'est l'application de toute sa doctrine à la réforme de la vie, et, en particulier, aux mœurs du temps?

Renan prétend que ce n'est qu'au 4e siècle que le dogme de la Trinité a été adopté par l'Eglise. La confession des martyrs en présence de leurs bourreaux, les écrits des Pères des trois premiers siècles, entre autres ceux de saint Irénée, de Tertullien, de saint Ignace, etc., etc., ainsi que les textes sacrés de l'Evangile, lui donnent un solennel démenti.

Nous ne pouvons suivre l'auteur des *Origines du Christianisme* dans sa marche et signaler toutes les réfutations successives de la critique rationaliste contemporaine; ajoutons qu'à la fin de son œuvre il fait un tableau saisissant de la décadence littéraire, scientifique et morale de l'Empire romain en parlant des circonstances extérieures au milieu desquelles

[1] Renan, *Vie de Jésus*, ch. XVI.

s'est propagée la religion du Christ; il nous montre dans toute son ignominie, Rome païenne, l'antique Reine du monde, avilie et dégradée par la mollesse et la corruption, puis graduellement lavée de ses souillures, réhabilitée et régénérée par la séve féconde de la foi chrétienne et la vertu vivifiante de la croix qui chassa Jupiter du Capitole.

L'ouvrage de M. l'abbé Castan lui assigne une place honorable parmi les controversistes et les apologistes contemporains.

L'abbé Th. Blanc, curé de Domazan.

Histoire catholique.

QUELQUES DOCUMENTS HISTORIQUES

SUR LA RELIGION DES ROMAINS,

ET SUR LA CONNAISSANCE

QU'ILS ONT PU AVOIR DES TRADITIONS BIBLIQUES, PAR LEURS RAPPORTS AVEC LES JUIFS;

FORMANT UN SUPPLÉMENT A TOUTES LES HISTOIRES ROMAINES [1].

VIII. Les mages, guidés par une étoile, viennent adorer le Messie attendu, et lui offrir leurs présents.

Voici comment l'Evangile raconte cet événement :

« Lors donc que Jésus fut né en Bethléem de Juda aux jours » du roi Hérode, voilà que des Mages vinrent d'Orient à Jé- » rusalem disant : *Où est celui qui est né, Roi des Juifs, car » nous avons vu son étoile en Orient et nous sommes venus l'a- » dorer.*

» Ayant appris cela, le roi Hérode se troubla, et tout Jéru- » salem avec lui, et assemblant tous les princes des prêtres et » les scribes du peuple, il s'enquit d'eux où naîtrait le Christ. » Or eux lui dirent : à Bethléem de Juda, car il a été ainsi écrit » par le prophète : *Et toi Bethléem, terre de Juda, tu n'es pas » la moindre parmi les principales villes de Juda ; car c'est de » toi que sortira le chef qui doit régir Israël mon peuple* [2].

» Alors Hérode, les Mages secrètement appelés, s'enquit » d'eux avec soin du temps où l'Etoile leur était apparue, et » les envoyant à Bethléem, il dit : *Allez, informez-vous exacte- » ment de l'Enfant, et, lorsque vous l'aurez trouvé, faites-le- » moi savoir afin que moi aussi j'aille l'adorer.*

» Ceux-ci donc, après avoir entendu le roi, s'en allèrent et » voilà que l'Etoile qu'ils avaient vue en Orient les précédait » jusqu'à ce qu'elle vint et s'arrêta au-dessus du lieu où était » l'Enfant. Or voyant l'Etoile ils se réjouirent d'une grande joie,

[1] Voir le dernier article au N° précédent ci-dessus, p. 325.

[2] Michée v. 2

» et entrant dans la maison, ils trouvèrent l'Enfant avec Ma-
» rie, sa mère, et, se prosternant, ils l'adorèrent, puis leurs
» trésors ouverts, ils lui offrirent des présents, de l'or, de l'en-
» cens et de la myrrhe.

» Mais ayant été avertis en songe de ne point retourner vers
» Hérode, ils revinrent dans leur pays par un autre chemin[1]. »

Qui sont ces Mages, et que faut-il penser de cette Etoile? C'est ce que demandent en ce moment les critiques rationalistes et autres. Il est difficile de répondre à ces questions, parce que le Rationalisme et l'Ontologisme, anciens et modernes, puisant toutes leurs connaissances en eux-mêmes, ont fait oublier tous les moyens par lesquels les anciens peuples de l'Orient conservaient les traditions primitives. Commençons par donner quelques-unes des rares notices historiques sur l'Etoile et sur les Mages.

1. Traditions sur l'étoile des Mages.

La première mention d'une Etoile est dans la bouche de ce Balaam qui, né dans la ville de Péthor sur l'Euphrate, Prophète ou Mage en Mésopotamie, fut appelé par Balac, roi des Moabites, pour maudire Israël, et qui fut forcé au contraire de le bénir.

En effet, après avoir accompli diverses cérémonies qui constituent un curieux document sur la primitive manière d'adorer Dieu, Balaam s'écrie :

« Comment pourrais-je maudire celui que son Dieu ne
» maudit pas? Comment donc menacerai-je celui que Jého-
» vah ne menace pas? Ecoutez?... Je la vois mais pas mainte-
» nant; je la contemple mais pas de près... *Une Etoile se lève*
» *de Jacob, et le sceptre sort d'Israël*... Il fracasse de toutes
» parts Moab, et met en pièces tous les hommes de bruit...
» Assur, Héber et leurs vainqueurs seront détruits.., le peuple
» de Dieu seul restera debout, etc[2]. »

Ainsi voilà que dès cette époque lointaine, vers 1447 avant J.-C., nous trouvons un prophète, un adorateur du vrai Dieu[3],

[1] Matthieu, II, 1-12.

[2] Orietur stella de Jacob et consurget virga de Israel (*Num.*, XXIV, 17).

[3] C'est le sentiment de saint Jérôme. Voir *Quæst. hebraicæ in Genesim*, c. XXII, v. 20; dans *Patr. lat.*, t. 23, p. 97.

sur les bords de l'Euphrate, au milieu de cet empire assyrien qui commence.

Balaam retourne dans son pays, mais qui nous dira l'impression profonde que la grande solennité donnée à cette prédiction produisit sur les esprits des Israélites qui l'entendirent, des Moabites qui avaient appelé Balaam, et aussi des Chaldéens, dont il était le Prêtre et le Prophète? Les peuples orientaux ont vécu surtout de souvenirs et de traditions; ils ont dû se souvenir de l'Etoile annoncée.

S'il faut en croire Varron, le souvenir d'une étoile guide et voyageuse se trouverait vivant en Asie, 1313 ans avant J.-C. En effet, voici la tradition qu'il consigne dans le livre II de ses *Antiquités divines*.

« Depuis son départ de Troie, Enée vit tous les jours et » pendant le jour l'étoile de Vénus, jusqu'à ce qu'il arrivât » aux champs Laurentins, où il cessa de la voir, ce qui lui fit » connaître que c'étaient les terres désignées par les des- » tins[1]. »

Ex quo de Troja est egressus Æneas, Veneris eum per diem, quotidie, stellam vidisse, donec ad agrum Laurentum veniret, in quo eam non vidit ulterius; qua re cognovit terras esse fatales (Varro, dans Servius, *Ænéid.*, I, 386).

C'est 44 ans avant J.-C. que Varron recueille cette tradition sur les côtes d'Asie, pendant qu'il commandait la flotte contre les pirates. Était-ce une tradition assyrienne ou une tradition juive? On ne sait.

Mais 774 ans avant J.-C. les tribus emmenées captives par Téglathphalasar, puis par Sennachérib, ont dû porter en Asie le souvenir de l'étoile de Balaam.

En 738, Ninive a dû la connaître, par Tobie, qui disait que Dieu ne les avait dispersés parmi les nations qu'afin qu'ils y répandissent la gloire de son nom.

En 543, Daniel, qui devint chef des Mages, et gouverneur des 40 Satrapies de l'empire dut la répandre parmi les Chaldéens. Il donna à penser, à chercher et à calculer par sa fameuse prophétie des 70 semaines.

En 452, Assuérus ou Xerxès, qui épouse la belle Esther,

[1] Voir l'analyse de l'ouvrage, *Annales*, t. XI, p. 48 (5e série).

livre à Mardochée et aux Juifs une immense influence dans son empire.

Enfin, en 39, les Parthes font la conquête de la Syrie, et emmènent à Babylone le grand-prêtre Hircan qui y devient le chef des Juifs qui y résidaient.

Qui nous dira ce que tous ces mélanges ont dû conserver ou introduire parmi les peuples de l'Orient de souvenirs sur l'*Etoile de Jacob?*

Et, en effet, dès une époque reculée, on trouve la mention d'étoiles extraordinaires connues généralement sous le nom de comètes.

En 490, « Anaxagore aurait vu une grande et extraordi-
» naire lumière de la grandeur d'une grande poutre (*trabes*),
» et qui brilla dans le ciel pendant plusieurs jours[1]. »

Lorsque Auguste, 43 ans avant J.-C., célébra les jeux funèbres[2] en l'honneur de Jules César, on sait qu'il apparut une étoile, que l'on décida être le Génie de ce demi-Dieu. Nous y trouvons un Devin que l'on fait parler en ces termes:

« Vulcanius, l'aruspice, dit devant l'assemblée que c'était
» une comète qui marquait la fin du 9e siècle et le commen-
» cement du 10e, ajoutant que comme c'était, malgré les
» Dieux, qu'il avait annoncé cet événement secret, il allait
» mourir aussitôt. Il n'avait pas encore achevé son discours
» qu'il tomba mort au milieu de l'assemblée. Auguste lui-
» même atteste ce fait dans le livre II des *Mémoires de sa vie.*»

Sed Vulcanius aruspex in concionem dixit cometem esse, qui significaret exitum noni seculi, et ingressum decimi; sed quod, invitis Dis, secreta rerum pronuntiaret, statim se esse moriturum; et nondum finita oratione in ipsa concione concidit. Hoc etiam Augustus in libro IIo de Memoria vitæ suæ complexus est (Servius, *Eglog.* IX, 47).

On a cru que Pline fait allusion à cette étoile quand il dit:

« On a vu une comète blanche[3], à la chevelure argentée,
» tellement brillante, qu'on ne pouvait la regarder, et qui mon-

[1] Charimander quoque, in eo libro quem de cometis composuit, ait, Anaxagoræ visum grande insoletumque cœlo lumen, magnitudine amplæ trabis, et id per multos dies fulsisse (Seneca, *Quæst. natur.*, VII, 5).

[2] Voir le texte d'Auguste sur cette comète, dans les *Annales*, t. XII, p. 99 (5e série).

[3] Fromondus (*Meteor.*, III, 4) en fait l'étoile des Mages; aussi Pintianus

» trait en soi l'image d'un Dieu sous une forme humaine. »

Fit et candidus cometes, argenteo crine, ita refulgens ut vix contueri liceat, specieque humana Dei effigiem in se ostendens (Pline, *Hist. nat.*, l. II, c. 22).

Le stoïcien Chérémon qui vivait à cette époque, bibliothécaire d'Alexandrie, puis précepteur de Néron, « disait, dans » son *Traité des Comètes*, qu'il en a paru à la veille de » quelque événement favorable; et il en rapporte des exem- » ples[1]. »

Les auteurs chrétiens confirment les récits des anciens et le récit de l'Evangile :

« La lumière de cette étoile, dit S. Ignace, surpassait » celle de toutes les autres; son éclat était ineffable, et sa » nouveauté faisait que ceux qui la regardaient en étaient » frappés de stupeur. Le soleil, la lune et les autres astres » formaient le chœur de cette étoile[2]. »

L'auteur Sibylliste chrétien, qui, au dire de M. Alexandre, écrivait vers l'an 250, s'exprime ainsi : « Le Verbe s'enferma » dans le sein d'une vierge, et se revêtit dans le temps d'une » chair. Ensuite il devint enfant par un enfantement virgi- » nal. Prodige! mais digne de foi : Dieu est père; Dieu naît. » A peine né, voilà que la terre, le ciel et l'univers tressail- » lent de joie. Ensuite les Mages suivirent une étoile incon- » nue, récent ornement du ciel; et l'enfant entouré de langes » fut vu par les fidèles, Bethléem fut démontrée la patrie du » Verbe saint aux gardiens des chèvres et des agneaux, et » aux bouviers[3]. »

Au 4e siècle le philosophe Chalcidius, qui, comme le dit le dernier de ses éditeurs Mullachius, professait qu'il fallait adorer les Dieux de la Grèce, et les Dieux de Rome, et les Dieux étrangers, a conservé la mention de l'Etoile des Mages et l'explication que les savants en donnaient. — Après avoir parlé d'une étoile appelée *Ahc* par les Egyptiens, et qui annonce des malheurs, il ajoute :

(édit. de Pline, Genève, 1593) regarde ce passage comme interpolé, quoique tous les manuscrits le citent. C'est plutôt pieusement écrit que vrai, dit Hardouin, sans aucune preuve.

[1] Dans Origène, *Contre Celse*, l. I, c. 59; *Patr. grecq.*, t. XI, p. 770.

[2] S. Ignace, *Epît. aux Ephésiens*, c. XIX; *Patr. grecq.*, t. V, p. 659.

[3] *Oracula Sibyllina*, édit. Alexandre, t. I, p. 299, et t. II, p. 439.

« Il y a une autre histoire plus sainte et plus vénérable, » qui atteste que par le lever d'une certaine étoile, furent » annoncées non des maladies ni des morts, mais la descente » d'un Dieu vénérable, pour la grâce de la conversation avec » l'homme, et pour l'avantage des choses mortelles. Les plus » savants des Chaldéens ayant vu cette étoile, en voyageant » pendant la nuit, en hommes parfaitement exercés à la con- » templation des choses célestes, recherchèrent, à ce que l'on » raconte, la naissance récente d'un Dieu, et ayant trouvé la » majesté de cet Enfant, ils lui rendirent les vœux qui conve- » naient à un si grand Dieu. Ce qui vous est beaucoup plus » connu qu'à d'autres. »

Est quoque alia sanctior et venerabilior historia, quæ perhibet, ortu stellæ cujusdam, non morbos mortesque denuntiatas, sed descensum Dei venerabilis ad humanæ conversationis, rerumque mortalium, gratiam. Quam stellam cum nocturno itinere suspexissent Chaldæorum profecti sapientes viri, et consideratione rerum cœlestium satis exercitati, quæsisse dicuntur recentem ortum Dei, repertaque illa majestate pueri venerati esse, et vota, Deo tanto convenientia, nuncupasse; quæ tibi multo melius sunt comperta, quam cæteris. (Chalcid., *Comm. in Timæum Platonis*, c. 125; dans les *Frag. philosophorum græcorum*, de Didot, t. II, p. 210).

Vers cette même époque, Julien l'Apostat ne nie pas qu'une étoile nouvelle apparut à la naissance du Christ, et que les Mages vinrent l'adorer, mais il essaye d'attribuer cette apparition à des causes naturelles [1].

Un peu plus tard, Diodore de Tarse émet l'opinion suivante :

« Cette étoile n'était pas une de celles qui peuplent le ciel, » mais une certaine vertu (δύναμιν) urano-diurne (θειοτέραν) » ayant pris la forme d'un astre, pour annoncer la naissance » du Seigneur de tous [2]. »

Telles sont les traditions et légendes que nous trouvons chez les Grecs et les Romains, et dans les premiers siècles de l'Eglise sur l'étoile des Mages.

Nous aurions beaucoup à citer sur les étoiles et leurs observations chez les Indiens; mais comme on ne peut connaître certainement l'âge précis de presque aucun de leurs livres,

[1] Dans Huet, *Dem. Evang.*, Prop. III, n. 5, p. 28. Frac. 1722.

[2] Diodore de Tarse : *Du Destin*; dans Photius, *Cod.* 223; *Patr. grecq.*, t. 103, p. 878.

au moins de tel et tel texte de ces livres, nous préférons passer ces textes sous silence [1].

Arrivons maintenant aux Mages.

2. Les Mages. — Leur origine. — Leurs fonctions.

On sait que les Mages, ou Chaldéens, ou Prophètes, étaient nombreux et puissants dans tout l'Orient, comme les devins et les augures en Occident. Mais on ne connaît guère quelles étaient leurs occupations et surtout par quels moyens nombreux ils ont pu garder un grand nombre de traditions primitives. Voici les détails que Diogène Laerce, païen érudit du 2e siècle, nous donne sur leur compte.

« Les Mages vaquaient au culte des Dieux, aux prières et » aux sacrifices, prétendant être les seuls qui fussent exaucés » des Dieux. Ils parlaient de la substance et de la génération » des Dieux, au nombre desquels ils mettaient le Feu, la » Terre et l'Eau. Ils désapprouvaient l'usage des images et des » simulacres, et condamnaient surtout l'erreur de ceux qui » admettent les deux sexes parmi les Dieux. Ils raisonnaient » aussi sur la justice, regardaient comme une impiété la cou- » tume de brûler les morts...

« Les Mages étudiaient encore l'art de deviner et de présager » l'avenir; ils se vantaient que les Dieux leur apparaissaient, » et croyaient même que l'air est rempli d'ombres qui s'élè- » vent comme des exhalaisons et se font apercevoir à ceux » qui ont la vue assez forte pour les distinguer [2]. »

Il y a peu d'années, ces paroles de Diogène étaient regardées comme des légendes fabuleuses; mais, en ce moment, au milieu de la grande propagation du Spiritisme, en face de ces procédés si multiples pour les évocations des esprits, produisant les singulières visions et découvertes dont on ne saurait connaître la cause, mais dont on ne peut nier, en beaucoup de cas, la réalité, il n'est pas possible de ne pas admettre, à côté de la tradition générale sur l'étoile qui devait

[1] Voir les témoignages recueillis par M. Schœbel dans sa dissertation sur le *Bouddha et le Bouddhisme*, l. IV, c. 1; dans les *Annales de philosophie*, t. XV, p. 325 (4e série). — On y trouvera de curieux détails sur les emprunts que le bouddhisme a faits aux traditions primitives.

[2] Diogène Laerce, *Préface* de sa *Vie des philosophes*.

se lever en Israël, une certaine manière de connaître l'époque précise de cet événement.

Quoi qu'il en soit de ces moyens occultes, la réputation de sagesse de ces voyants était répandue partout. La Grèce leur rendait hommage. Pythagore (580 avant J.-C); — Solon (562 avant J.-C.); — Platon (430 avant J.-C.); — Démocrite (362 avant J.-C.), allaient en Orient consulter ces devins et les sages de la Perse, de l'Arabie, de l'Egypte [1].

« Sans Mages, dit Hérodote, il n'est permis à aucun Perse » d'offrir un sacrifice [2]. — Il nous apprend de plus que du » temps de Déjocès les mages étaient une des nations qui » formaient l'empire des Mèdes [3]. »

« Les plus anciens historiens de la Perse, dit D'Herbelot, » assurent que le Magisme ne remonte pas plus haut qu'A- » braham, lequel est encore reconnu aujourd'hui par les » guebres, ou adorateurs du feu, pour être le même que » Zoroastre. De là les chrétiens orientaux prétendent que les » Mages qui adoraient Jésus-Christ étaient disciples de Zo- » roastre, qui leur avait prédit la venue du Messie et l'appa- » rition d'une nouvelle Étoile à sa naissance. Ils disent encore » que les Mages avaient les traditions prophétiques de Ba- » laam, d'Elie et d'Elysée [4]. »

Les Pères de l'Eglise ont distingué trois sortes de Mages et trois sortes de moyens de divination, et ont cru qu'il y avait une magie permise et naturelle.

Saint Jérôme dit que les Mages apprirent des démons, ou plutôt de la prophétie de Balaam, que le Christ était né [5].

Tertullien insinue que c'est par l'astrologie « qu'ils ap- » prirent la naissance du Messie, » et va jusqu'à dire « que » jusqu'à l'Evangile cette science fut permise, mais qu'après » la naissance du Christ personne ne devait plus rechercher » la nativité de qui que ce soit d'après l'observation du ciel [6]. »

[1] Peragratis Persidis et Arabicæ Magis (Pline, *Hist. nat.*, xxv, 5, n° 4).
[2] Hérodote, I, 140.
[3] *Idem*, I, 101.
[4] D'Herbelot, *Bibl. orientale*, article *Magius*, in-fol.
[5] In tantum ut Magi de Oriente, docti a dæmonibus, vel juxta prophetiam Balaam intelligentes natum Christum, etc. (Hier., *In Isaiam*, xix, 1; *Patr. lat.*, t. xxiv, p. 250).
[6] Scientia ista usque ad evangelium fuit concessa, ut, Christo edito, nemo

Saint Ambroise pense « que les Mages furent non-seule-
» ment les héritiers de la foi, mais encore des traditions pri-
» mitives[1]. »

3. Légendes sur les Mages.

L'histoire des Mages est très-détaillée dans les livres apocryphes.

Le *Proto-Evangile de saint Jacques* raconte leur arrivée et leur départ à peu près comme dans l'Evangile. Il fait aussi mention du massacre des Innocents, mais il y ajoute un fait: c'est qu'Hérode voulut y envelopper Jean-Baptiste, dont la naissance avait fait du bruit; que l'enfant et sa mère s'enfuirent, et furent cachés dans le sein d'une montagne qui s'entrouvrit. Alors Hérode voulut que Zacharie, le père, lui déclarât où son fils était caché, et celui-ci n'ayant pu le faire. Hérode le fit assassiner dans le vestibule du temple auprès de la balustrade de l'autel[2].

Cette légende de Zacharie était déjà connue du temps de saint Jérôme qui la repousse en ces termes :

« Quelques-uns croient qu'il s'agit là de Zacharie père de
» Jean, ajoutant d'après les songes des apocryphes, qu'il fut
» tué parce qu'il avait annoncé la venue du Sauveur[3]. »

Il fait encore un peu plus loin bon marché de la légende suivante :

« Quelques frères, simples d'esprit, montrent parmi les
» ruines du temple et de l'autel et aux portes qui mènent à
» la forêt des marbres rouges qu'ils croient avoir été souillés
» du sang de Zacharie. »

D'après l'*histoire de la Nativité de Marie et de l'enfance du Sauveur*, c'est le 3e jour de la naissance du Sauveur, que Marie sortit de la caverne, et vint dans l'étable où elle plaça l'enfant Jésus, entre le bœuf et l'âne qui l'adorèrent, conformément

exinde nativitatem alicujus de cœlo interpretatur (Tertull., *De Idololatria*, c. IX; *Patr. lat.*, t. I, p. 672).

[1] Isti ergo sunt non minus fidei quam successionis hæredes (Amb. *in Luc.* II, n° 48; *Patr. lat.*, t. XV, p. 1570).

[2] *Proto-Evang. de S. Jacques*, ch. 21-24; dans les *Apocryphes* de Migne, t. I, p. 1024.

[3] S. Jérôme, *In Mattheum*, XXIII, 35; voir sur cela les *Apocryphes* de Migne, t. I, p. 1025.

à ce que dit Isaïe : *Le bœuf connaît son maître et l'âne la crèche de son Sauveur.* Le 6e jour, Marie entra à Bethléem. Le 33e jour, elle porta l'enfant au temple de Jérusalem, et offrit les présents accoutumés. Mention de Siméon et d'Anne. C'est 2 jours après que viennent les Mages, qui, sur l'invitation d'Hérode, vont à Bethléem où ils trouvent l'enfant couché dans les bras de Marie. Ils lui offrent leurs présents, l'or, l'encens et la myrrhe, et puis s'en retournent.

Hérode trompé envoie après eux pour les faire périr, mais ses émissaires ne purent les atteindre [1].

Mais voici la plus longue légende sur les Mages extraite d'*un livre* qui porte le nom *de Seth,* et qu'un auteur du 6e siècle relate en ces termes :

« J'ai entendu quelques personnes parlant d'une écriture » qui, quoique peu certaine, n'est pas contraire à la foi, et est » plutôt agréable à entendre. On y lit qu'il existait un peuple » à l'extrême Orient, sur les bords de l'Océan, chez lequel il » y avait un *livre attribué à Seth,* qui parlait de l'apparition » future de cette Etoile, et des présents qu'on devait apporter » à l'Enfant, laquelle prédiction était donnée comme transmise » par les générations des sages de père en fils.

» Ils choisirent 12 d'entre eux parmi les plus savants et les » plus amateurs des mystères des cieux et se constituèrent » pour l'attente de cette Etoile. Si quelqu'un d'entre eux » venait à mourir, son fils ou le proche parent, qui était dans » la même attente, était choisi pour le remplacer.

» On les appelait dans leur langue *Mages,* parce qu'ils glo- » rifiaient Dieu dans le silence et à voix basse.

» Tous les ans ces hommes, après la moisson, montaient » sur un mont qui dans leur langue s'appelait *Mont de la Vic- » toire,* lequel renfermait une caverne taillée dans le rocher, » et agréable par les ruisseaux et les arbres qui l'entouraient. » Arrivés sur ce mont, ils se lavaient, priaient et louaient » Dieu en silence pendant 3 jours, c'est ce qu'ils pratiquaient » pendant chaque génération, toujours dans l'attente, si par » hasard cette Etoile de bonheur ne paraîtrait pas pendant

[1] *Evang. de la Nativité de Marie,* ch. XIV-XVI; dans les *Apocryphes,* t. I, p. 1073.

» leur génération. Mais à la fin elle parut sur ce mont » de la Victoire, sous la forme d'un petit enfant et offrant » la figure d'une croix; elle leur parla, les instruisit, et leur » ordonna de partir pour la Judée.

» L'étoile les précéda ainsi pendant deux ans, et le pain ni » l'eau ne manquèrent jamais dans leurs courses.

» Ce qu'ils firent ensuite est rapporté en abrégé dans l'Evan- » gile. Quand ils furent de retour, ils ne cessèrent d'adorer » et de glorifier Dieu de plus en plus; ils répandirent autour » d'eux ce qu'ils avaient vu, et convertirent plusieurs per- » sonnes. Enfin lorsqu'après la résurrection du Sauveur, Tho- » mas arriva dans leur pays, ils se joignirent à lui, en reçu- » rent le baptême et devinrent les aides de sa prédication [1].»

Ajoutons encore la légende suivante, d'une époque inconnue :

« Durant le voyage qui dura 13 jours, les Mages ne prirent » ni repos, ni nourriture; le besoin ne s'en fit pas sentir, et » cette période leur sembla n'avoir que la durée d'un jour. » Plus ils approchaient de Bethléem, plus l'Etoile brillait avec » éclat; elle avait la forme d'un aigle, volant à travers les » airs et agitant ses ailes; au-dessus était une croix. *Melchior* » offrit 30 pièces d'or frappées par *Thérah*, le père d'Abraham; » *Joseph* les avait données en payement au trésorier du » royaume de *Saba* comme le prix des parfums qu'il avait » employés à embaumer le corps de *Jacob*, et la reine de Saba » les avait présentées à *Salomon* [2]. »

Donnons ici une dernière tradition ou légende sur la route que prirent les Mages pour retourner chez eux. Elle est due à saint Théodore, mort à l'âge de 105 ans, au commencement du 6e siècle :

« C'est un récit qui nous est arrivé dès le principe par la » succession de nos pères, lequel nous dit sur les Mages » fidèles, qui vinrent à Bethléem de l'Orient, que lorsqu'ils » eurent pieusement offert de l'or, de l'encens et de la myrrhe » au Dieu qui était descendu des hauteurs du ciel dans l'Occi- » dent de ce monde, ils furent avertis par l'ange de ne point

[1] Voir *Opus imperfectum in Mattheum. Hom.* II, joint aux *Œuvres* de S. Jean Chrys.; *Patr. grecque*, t. 56, p. 637.

[2] Dans *Apocryphes*, t. II, p. 469.

» retourner dans leur patrie par le même chemin. On assure » que les Mages, à leur retour, s'arrêtèrent dans cette caverne » (où il demeurait), et qu'y ayant passé la nuit, ils repartirent » le lendemain. Tel est le récit, et rien n'en démontre la faus- » seté [1]. »

Nous devons ajouter qu'en plein moyen âge et lors de la renaissance, on croyait encore que c'est à la conjonction des astres que les Mages avaient connu la naissance du Christ. Le chanoine platonicien Marcile Ficin « prouve que les Mages ont » pu connaître par la position de *Jupiter*, que le roi de justice, » par celle du *Soleil*, que le roi de la vérité, par celle de *Vénus*, » que le roi de grâce, était né [2]. »

Bien plus, presque de nos jours, Kepler avait fait de grands calculs astrologiques sur l'étoile des Mages. Il soutenait « que » sa marche avait quelque chose de miraculeux. Car bien » qu'il y ait beaucoup de vanités dans l'astrologie, tout ne doit » pas en être méprisé [3]. »

Nous finirons par donner les divers noms des mages tels que nous les trouvons dans un auteur du moyen âge.

En latin : Appellus, Amerus, Damasius.

En hébreu : Galgalat, Magalath, Sarachim.

En grec : Baltassar, Gaspar, Melchior [4].

Et de plus : Ator, Sator, Peratoras [5]. »

On comprend que nous ne garantissions pas ces appellations.

Il existe bien d'autres témoignages sur les Mages [6], mais nous croyons en avoir assez dit pour faire hésiter toute personne qui, sans aucune preuve positive, refuse de croire au récit évangélique.

A. Bonnetty.

[1] Dans la *Vie de S. Théodore*, écrite par le moine Cyrille, et que Baronius juge tout à fait véridique; voir cette *Vie* dans *Métaphraste* au 11 janvier; dans la *Patr. grecque*, c. II, n° 10; t. 114, p. 478 et la notice qui précède p. 458.

[2] Voir sa dissert. *de Stella magorum*; dans *Opera*, t. I, p. 478, in-fol. Paris, 1641.

[3] Voir Kepler, *De Anno Nativitatis Christi*, XII, p. 133 et 136. — Voir sur les calculs astrologiques concernant la naissance du Christ, M. le marquis de Mirville, *Des Esprits et de leurs manifestations diverses*, t. V, p. 401. — Le docteur Sepp, *Vie de Jésus-Christ*, et M. Wallon, *De la Croyance due à l'Evangile*.

[4] Petrus Comestor, *Hist. schol. Evangel.*, c. VIII; *Pat. lat.*, t. 198, p. 1542.

[5] Voir Casaubon, *In Baronium*, p. 168.

[6] Voir en particulier Eusèbe, *Hist. Eccl.*, I, 7. — Epiphane, *Hérés.* 3 et 51. — S. Jean Chrys., *Hom.* 2 *sur S. Matthieu*. — Nicéphore Calliste, *Hist Eccl.*, I, c. 13 et 14, etc.

Compte-rendu.

COMPTE-RENDU A NOS ABONNÉS.

Nous n'avons pas besoin de faire observer à nos lecteurs l'importance de la découverte faite par M. Oppert, de ces *trois Eclipses* retrouvées dans les inscriptions cunéiformes. Ce sont trois points de repère, trois jalons solides et fixes, plantés 930, 809, 721 ans avant notre ère, et qui subsistent encore, vivants pourrions-nous dire. Or, ces dates, loin de contredire la Bible, s'y rapportent, s'y adaptent parfaitement. La Bible et les inscriptions s'éclaircissent l'un par l'autre, et prouvent ainsi leur mutuelle authenticité. On a donc des dates certaines.

En effet, pour un espace de 308 ans, de 951 à 643 avant notre ère (sauf quelque lacune), on a la liste des Consuls ou Eponymes, année par année, et une grande partie de l'histoire de l'Asie devient ainsi aussi claire, aussi certaine que la partie la plus claire, la plus certaine de l'histoire de la Grèce et de Rome. La critique la plus rationaliste ne peut pas mordre contre ces preuves. Les apologistes du Christianisme peuvent ainsi parler avec certitude. Mais il est à regretter que ces découvertes ne soient pas plus répandues dans le clergé, et surtout parmi les professeurs d'histoire ecclésiastique.

Au reste, comme nous l'avons dit plusieurs fois, à peine quelques pages de ces grands livres, sortis des ruines de Ninive et de Babylone, ont été traduites. Un nombre immense est encore inédit, et toujours des découvertes nouvelles viennent accroître les richesses qui s'accumulent dans nos musées. Voici, en effet, ce que nous lisons récemment dans les journaux :

Le *Courrier d'Orient* publie la nouvelle suivante, qui produira une grande sensation dans le monde des savants :

« Par les soins de Midhat-Pacha, on vient de découvrir sous les ruines de l'ancienne Babylone *un palais* rempli de richesses archéologiques. Parmi les objets les plus curieux figure une *bibliothèque composée de briques d'une finesse extrême*. Les caractères dont ces briques ou plutôt ces pages sont couvertes se trouvent dans un état parfait de conservation. »

Attendons que toutes ces pages historiques soient publiées, et alors on connaîtra la véritable histoire de l'Asie.

Parmi les découvertes déjà acquises nous avons mentionné celle de ce *Fils de Tabaël* dont parle Isaïe, sans le nommer, et que les cunéiformes nous disent être *Asria* (p. 238).

Nous pouvons annoncer que M. Oppert travaille toujours à traduire de nouveaux textes, et il ne tardera pas à en donner des fragments dans les *Annales*.

La discussion qui a eu lieu au sein de l'académie des inscriptions et belles-lettres, sur le *Monothéisme primitif*, nous prouve que la Science, et nous pouvons dire la Critique, entrent dans la véritable voie scientifique et critique, et cette voie les mène à reconnaître qu'il n'y a eu au commencement qu'une seule religion révélée à l'homme, laquelle religion s'est répandue partout, portée par les chefs des peuples, corrompue, interpolée, plus ou moins, mais reconnaissable. Nos lecteurs savent que c'est à cette conclusion qu'aboutissent tous les travaux de nos 78 volumes. Nous avons toujours pensé que la science en viendrait là, parceque c'est là qu'est la vérité, et nous nous réjouissons en voyant que nos espérances se réalisent de plus en plus.

Un point intéressant d'histoire antique a été éclairci par M. l'abbé de *Barral*, dans l'examen qu'il a fait de savoir si le *Tubal-Caïn Biblique a réellement inventé l'usage du fer*. Par des raisons toutes très-graves, par l'examen des textes, M. de Barral prouve que le fer était en usage avant Tubal-Caïn, et nous fait arriver à cette conclusion déjà exposée par M. le Chev. de Paravey, que l'usage du silex, du bronze et du fer a été simultané, et que ce sont des circonstances particulières d'exil, de séparation, qui ont déterminé l'usage de l'un ou de l'autre de ces matériaux.

M. l'abbé *Moigno* a traité avec sa science surabondante la question du *déluge universel*, et réfuté les raisons que M. l'abbé Lambert avait un peu aventureusement données pour prouver que le déluge universel était impossible. Cette question n'est pas finie; M. l'abbé Lambert fait répondre à M. l'abbé Moigno, par un de ses amis. Dans le prochain cahier, nous donnerons cette réponse de M. *Lambert*, avec la réplique de

M. l'abbé *Moigno*. — Cette réplique sera intéressante, parce qu'on y verra jusqu'à quel point la Faculté de théologie de la Sorbonne est intéressée dans une question qui met en doute la véracité de la Bible.

Dans son travail sur la *tradition du déluge*, conservée parmi des peuplades américaines, M. de *Charencey* corrobore fort à propos les preuves de M. l'abbé Moigno.

Une notion tout à fait nouvelle sur la religion primitive des Egyptiens, sur l'époque où elle a été pervertie et sur la manière par laquelle cette perversion a eu lieu, nous a été donnée par M. *Robiou*. Il a retrouvé dans les textes égyptiens, rares encore, dont nous sommes en possession, que le *Monothéisme était la religion première de la terre de Misraïm*, et il nous a montré comment peu à peu la créature avait été insensiblement mise à la place du Créateur, ou avait eu l'audace de s'identifier à lui dans un sacrilége panthéisme. C'est encore là une notion à introduire dans l'enseignement.

Dans la plupart de nos livres, on parle des religions grecques comme si elles étaient le produit spontané du génie grec. C'est même une thèse reçue parmi nos savants; quelques catholiques, aveugles, l'acceptent pour tout ce qu'ils appellent la *religion naturelle*. Tous ces esprits ignorent que les peuples, non plus que les individus, ne sont pas tombés des nues, comme une semence jetée sur une terre, mais qu'ils sont toujours les fils de quelqu'un. C'est ce que prouve M. *Robiou* pour plusieurs points de la *religion grecque;* il en trouve l'origine dans les religions orientales; il montre comment les deux religions se sont mêlées, amalgamées. Il aurait pu aller plus loin, et en montrer l'origine première dans la filiation des peuples, mais ce qu'il en dit, est encore une des conquêtes de la science et une preuve de plus de l'unité première de la religion révélée au premier homme.

Un livre a paru, annonçant d'une manière retentissante que le *Christianisme est une fable empruntée à la religion bouddhique*. Les extraits que nous avons donnés du capitaine *Wilford*, et des livres indiens traduits par M. l'abbé *Guérin*, ont réduit à néant cette fantasmagorie prétendue scienti-

fique. Le capitaine Wilford a raconté comment, sous ses yeux, il a surpris les Brahmes inventant, composant des prétendus livres antiques. M. l'abbé Guérin, par un examen attentif des livres astronomiques indiens, par la traduction de leurs textes, par le calcul de leurs propres données astronomiques, a démontré que leurs meilleures dates ne remontent qu'à 345 ans de notre ère; que les données de leur *Manou*, de leur *Ramayana*, de leur *Mahabarata*, sont des interpolations empruntées évidemment aux croyances chrétiennes ou juives. Non pas que l'on veuille dire qu'il n'y a rien d'antique dans ces livres, mais qu'on ne peut assurer que tel verset, tel épisode n'a pas été interpolé postérieurement par un des nombreux copistes du livre. On doit dire la même chose, à plus forte raison, de tous leurs *Pouranas*.

Le traducteur indianiste, M. *Foucaux*, et M. *Textor de Ravisi*, qui longtemps dans l'Inde a eu à juger tous les démêlés des Brahmes entre eux, sont venus confirmer les dires de M. Wilford et de M. Guérin.

Parmi les meilleurs travaux insérés dans les *Annales*, on peut compter ceux que M. Schœbel a publiés pour défendre la Bible *contre les attaques du rationalisme allemand*. Plusieurs professeurs nous ont écrit pour nous remercier de leur avoir fourni cet excellent travail d'apologétique. On peut dire qu'il a fait sensation parmi les hébraïsants. Voici en effet en quels termes en parle une des meilleures Revues israélites :

Un érudit des plus distingués, un de ces savants profonds comme l'Allemagne seule en produit de nos jours, M. Charles Schœbel, vient de publier un volume d'exégèse biblique, sous le titre de : *Démonstration de l'authenticité mosaïque du Lévitique et des Nombres*. C'est une série d'articles publiés d'abord dans le recueil mensuel des *Annales de philosophie chrétienne* et maintenant réunis dans un tirage à part. L'auteur y prend à parti les critiques de l'Allemagne moderne, les disciples de l'école de Tübingue, Michaelis, Vater, de Wette et tant d'autres, qui se sont donné la tâche de décomposer et de déchiqueter ce qu'ils appellent *une compilation*. M. Schœbel (qui, soit dit en passant, est un nom israélite) revendique au contraire l'unité de composition de ces livres bibliques, en attaquant pièce à pièce le système de leurs adversaires, tantôt par la raillerie, tantôt par une accumulation de preuves, pour les réduire à l'impuissance et montrer le peu de fondement de leurs essais de destruction.

Voilà un sujet d'études, bien digne de nos élèves sortant du séminaire

israélite, de nos jeunes rabbins qui ont quelques loisirs. C'est à eux qu'il appartient de régénérer la vieille école française des glossateurs et des *tossaphistes*, de glorieuse mémoire [1].

Nos lecteurs seront donc bien aises d'apprendre que M. Schœbel a bien voulu nous donner la continuation de sa Critique, et notre premier cahier contiendra l'examen des objections que le rationalisme allemand a faites *contre l'authenticité de l'Exode*. C'est contre l'*Exode* que les exégètes se sont le plus exercés; c'est là aussi que M. Schœbel démontre le mieux l'inanité de leurs attaques et la faiblesse de leur science.

Nous ne devons pas cacher que nos travaux *sur la religion des Romains et leurs rapports avec les Juifs* nous ont valu de nombreux témoignages d'approbation. Outre les lettres écrites, nous n'avons pas vu un seul de nos abonnés qui ne nous ait dit reconnaître qu'il se trompait fort quand il croyait connaître l'histoire romaine. Un savant très-distingué nous écrivait : « Jusqu'à présent j'admirais le siècle d'Au-» guste, maintenant que je le connais j'en ai un profond dé-» goût, et je comprends bien mieux la nécessité de la venue » du Messie, et les immenses bienfaits du Christianisme. » Il est difficile en effet quand on a sous les yeux les témoignages authentiques des mœurs de Julie, d'Auguste, son père, les préceptes impudiques d'Horace et d'Ovide, la férocité de ce roi étranger des Juifs, de ne pas admirer la bienveillance de Dieu faisant naître en ce moment même le *Messie promis*. Les belles et chastes figures de l'Enfant Jésus, de Marie, de Joseph, de Jean-Baptiste, forment un tableau tout à fait neuf et ravissant. Ce n'est pas là une création de l'époque, c'est quelque chose de tout nouveau et de divin.

Nous n'avons pas besoin de dire que nous continuerons cette histoire que nous comptons mener jusqu'à la mort du Christ.

En fait de critique évangélique, nous pouvons citer le curieux travail de M. l'abbé *Gainet*, qui a reconstruit tout l'*Evangile de saint Matthieu*, avec les citations des pères du 2e siècle, et les remarques spirituelles et savantes de M. le commandant *de Bovis* sur la *Vie de Jésus*, de M. l'abbé Mi-

[1] *Presse israélite* du 5 juin 1869.

chon. Nos abonnés ont pu voir là que l'on s'occupe des *Annales de philosophie*, même à Hong-Kong.

C'est avec peine que nous avons publié la seconde lettre de notre correspondant du Canada *sur la question de la réforme des études dans ce pays*. Mais il fallait dévoiler par quelles machinations, par quelles intrigues et par quels mensonges, certains adversaires cherchent à obscurcir cette question, et avec quel acharnement ils en poursuivent la condamnation. Il est vraiment fâcheux de voir les PP. jésuites de Rome tenir et remuer les fils de cette conjuration, et l'on voit avec peine le témoignage des PP. Perrone et Tongiorgi, de Rome, et du P. Matignon, de Paris (p. 12-14), allégué pour preuve que la mise de tous les ouvrages (*omnia opera*) de Descartes à l'index n'affaiblit en rien l'autorité de *sa méthode*, qui est le fond même de tous ses livres.

Il est quelques promesses, faites dans notre dernier compte-rendu, et qui n'ont pu être encore réalisées; elles ne sont pas oubliées, et plusieurs auront leur accomplissement dans le prochain volume.

Nous n'avons pas cru devoir remplir nos pages de toutes les questions qui regardent le futur Concile. Plusieurs de ces questions touchant à la politique nous sont interdites dans notre Revue; quelques-unes nous ont paru peu opportunes. Nous préférons attendre les sentences définitives, qui sortiront de cette réunion, la plus grave qui puisse exister sur la terre, et qui, en outre, sera dirigée par l'Esprit Saint lui-même. C'est là une autorité qu'on ne saurait récuser.

A. Bonnetty.

P.-S. Avec le prochain cahier, nos abonnés recevront la *Couverture* imprimée de ce volume.

TABLE GÉNÉRALE

DES MATIÈRES, DES AUTEURS ET DES OUVRAGES.

(Voir à la page 5, la table des articles.)

A

Abraham ; Dieu fait un pacte avec lui par la Circoncision, 337 ; avait visité l'Egypte auparavant. 337
Achab ; fixation de son règne. 99
Agatharchide ; sur la Circoncision chez les Troglodites. 343
Age de fer ; a été concomitant de l'âge de pierre et de bronze. 198
Albutius Silus ; sa vie, sa mort volontaire. 123
Anaxagore ; sur une étoile extraordinaire. 458
Ancyre, monument d'Auguste ; sur le lustre et le recensement de Rome, 54 ; sur la Naumachie d'Auguste. 179
Antipater, est envoyé auprès d'Auguste, 169 ; veut empoisonner Hérode son père ; il est jugé, 249 ; poignardé par ordre d'Hérode. 335
Apion ; meurt de l'opération de la circoncision. 344
Apocryphes (les livres) ; sur les mages et leur étoile. 462
Apollodore ; sur les années de sécheresse en Égypte. 248
Aristote ; invoqué en faveur des études païennes. 10
Artapan ; sur la circoncision chez les Ethiopiens. 343
Auguste ; soupçonné d'avoir fait empoisonner Drusus, frère de Tibère, 42 ; dédie une statue à Vulcain, 43 ; commence la nouvelle période de 10 ans pour gérer l'empire, malgré lui, dit-il, 50 ; réforme le calendrier, 51 ; s'y réserve une place parmi les dieux, 51 ; fait le dénombrement des citoyens, et purifie ceux de Rome, 54 ; absout les fils d'Hérode accusés devant lui, 61 ; appelle Horace un pur polisson, 71 ; célèbre la mort d'Agrippa par des jeux homicides, 114 ; nomme *Très-Haut* le dieu des Juifs, 116 ; publie des *mémoires* sur la vie de Drusus, 118 ; agrège Caius au collége des pontifes, 125 ; est indisposé contre Hérode, 126 ; lui vend ses bonnes grâces, 130 ; le constitue maître de la vie de ses enfants, 132 ; n'est pas fâché de le voir teindre ses mains de leur sang, 134 ; dénombrement fait à Jérusalem pour lui faire prêter serment de fidélité, 168 ; la Naumachie qu'il fait célébrer, 179 ; nommé Père de la patrie, 181 ; mœurs infâmes de sa fille Julie, 182 ; punition sévère qu'il lui inflige, 188 ; ses regrets, 192 ; ses mœurs très-corrompues, 192 ; ses impiétés, ses adultères, ses vices contre nature, accusé d'inceste, 193-197 ; permet à Hérode de tuer son 3e fils Antipater. 335
Augustin (S.) ; sur la virginité perpétuelle de Marie, 270 ; sur la fête de Noël. 326
Aurélius Victor ; sur les mœurs corrompues d'Auguste. 195

B

Baillargeon (Mgr), arch. de Québec ; lettre qui découvre quels sont les instigateurs de sa Lettre contre les études chrétiennes, 19 ; foudroyante lettre pastorale, où il interdit le feu et l'eau aux partisans des études chrétiennes, et ordonne de brûler leurs livres. 30
Balaam ; sa prédiction de l'étoile des mages, 456 ; souvenirs dans les traditions. 457
Barral (M. l'abbé de) ; Tubal-Cain, n'a pas inventé l'usage du fer. 198
Bayle ; sur l'immoralité de l'*art d'aimer* d'Ovide. 259
Beulé (M.) ; sur les désordres de la famille d'Auguste. 181
Bible (la) *dans l'Inde*. Voir Jacolliot.
Bible (la) *sans la Bible*. Voir Gainet.
Bigandet (Mgr) ; envoi des livres Boudhiques à Paris. 316
Blanc (M. l'abbé) ; voir Castan.
Bonnetty (M.), directeur des *Annales de philosophie* ; sur les classiques chrétiens au Canada, 7 ; quelques documents historiques sur la religion des Romains, et sur les rapports qu'ils ont eus avec les Juifs ;

(8 *ans avant J.-C.*), sur la mort de Drusus, 42; comment les Romains croyaient que les morts devenaient dieux, 45; sur l'*Ars poetica* d'Horace, 47; sur la *Consolatio ad Liviam* d'Ovide, 49; (7 *ans av. J.-C.*), Auguste [illegible]me le calendrier, et s'assimile aux dieux, 51; sur le dénombrement et la purification des Romains, 54; sur Hérode accusant ses fils devant Auguste, 59; sur la mort de Mécène et sa vie, 62; sur la mort d'Horace et sa vie, 69; (6 *ans avant J.-C.*), sur la violation du tombeau de David par Hérode, 114; sur une lettre où Auguste donne le nom de *Très-Haut* au dieu des Juifs, 117; sur Denis d'Halicarnasse, 118; (5 *ans avant J.-C.*), sur le flamen de Jupiter, 121; sur Albutius Silus, 123; (4 *ans avant J.-C.*), sur l'habitude des prêtres païens de prier la tête couverte, 125; sur les occupations de la B. Vierge Marie au temple, 127; mort de Tiron, 128; (3 *ans avant J.-C.*), superstitions à Rome, 129; sur Hérode, faisant étrangler ses deux fils, 132; sur Porcius Latro et Mélissus, 137; (2 *ans avant J.-C.*), superstitions romaines, 166; sur les pharisiens qu'Hérode fait massacrer, 169; sur les *Medicamina faciei* d'Ovide, 172; sur Jean le précurseur, 173; sur le mariage de la B. Vierge Marie, 174; (1 *an avant J.-C.*), dates assignées à la naissance du Christ, 176; sur les impudicités de Julie, fille d'Auguste, 181; et sa punition, 188; sur la corruption des mœurs d'Auguste, 192; mention des fêtes du sabbat à Rome, 245; sur la condamnation d'Antipater, fils d'Hérode, 249; sur l'*Ars amatoria* d'Ovide, 253; sur la conception de J.-C., 261; sur la naissance du précurseur, 264; sur la naissance de J.-C., 266; sur le dénombrement qui eut lieu, 270; sur Noël, 325; (1 *an de la vie de J.-C.*); superstitions dans le mariage païen, 330; sur la maladie d'Hérode, 332; sur son projet de massacrer 500 Juifs, 333; il fait poignarder son fils, 335; sa mort, 336; sur la circoncision de l'enfant Jésus, et l'ancienneté de cette coutume, 336; Jésus en a délivré ses disciples, 348; sur l'étoile des mages, 455; sur les mages, 455, 461; sur les trois éclipses découvertes par M. Oppert, 72; examen critique du livre : *la Bible dans l'Inde*, de M. Jacolliot (1er vol.), 139 (2e art.), 210; sur les habits que Dieu fit à Adam et à Eve, 209; sur quelques nouveaux opuscules de Descartes et de l'état actuel de l'enseignement philosophique, 295; sur la critique du déluge mosaïque de M. l'abbé Lambert, 306; remarques sur une discussion qui a eu lieu à l'académie des inscriptions sur l'unité de Dieu, 374; analyse de *la Bible sans la Bible*, de M. l'abbé Gainet (2e art.), 391; compte-rendu à nos abonnés, 467.

Bouddha; son époque. 155

Bouddhiques; collection de ces livres envoyée à Paris. 316

Bovis (M. de); quelques critiques sur la *Vie de Jésus*, de M. l'abbé Michon. 383

Brahmes; interpolations et falsifications qu'ils font subir à leurs livres, 145; comment ils ont emprunté aux livres chrétiens, 151; preuves de la nouveauté de leurs principaux ouvrages. 154

Busiris; n'a jamais existé en Egypte, 248

C

Caius, fils d'Agrippa, adopté par Auguste, est agrégé au collége des pontifes, à peine âgé de 15 ans, 125

Calendrier, réformé de nouveau par Auguste, 51

Calendrier juif et assyrien. Voir Oppert.

Caligula; accuse Auguste d'inceste avec Julie sa fille. 196

Canada; nouveaux documents historiques concernant la discussion sur les classiques chrétiens et païens dans ce pays, 7. Voir Chandonnet et George Saint-Aimé.

Castan (M. l'abbé); analyse par M. l'abbé Blanc, de ses volumes : 1, le progrès dans ses rapports avec l'Eglise, 441; 2, les origines du christianisme d'après la tradition catholique, 445; 3, les origines du christianisme d'après la critique rationaliste. 449

Chabas (M.); sur un monument de la circoncision, chez les Egyptiens. 339

Chalcidius; sur l'étoile des mages. 459

Chandonnet (M. l'abbé), du Canada; ses conférences philosophiques à Québec, 9; il expose et réfute un traditionalisme imaginaire, 10; défend les idées innées de Descartes.

malgré l'index, 11; s'appuie du P. Perroneet du P. Matignon, 12; calomnie l'enseignement de la France, 15; demande que l'on brûle une brochure en faveur des classiques chrétiens, 16; lettre secrète écrite de Rome, et interceptée, dans laquelle il dévoile que c'est lui-même, conseillé et aidé des PP. Jésuites, qui a fait écrire la lettre contre les études chrétiennes de Mgr Baillargeon, 19; fabrique 5 propositions pour détruire ce qu'il appelle le Gaumisme, 20; accuse le tribunal de l'index de laisser passer l'erreur, 25; fait accuser tout le clergé canadien par son archevêque, 26; veut faire condamner Mgr Gaume sans renvoyer à ses ouvrages, 27; ses machinations aboutissent à une lettre pastorale qu'il fait écrire par Mgr Baillargeon, qui ferme la bouche aux défenseurs des études chrétiennes, et ordonne de brûler leurs livres. 30

Charencey (M. de); traditions sur le déluge conservées en Amérique. 350

Chérémon; sur une étoile extraordinaire. 459

Chevalier (M. l'abbé); notice sur Guil. de Romanis, 320; sur le cartulaire de N.-D. de Léoncel, 321; trad. d'un article sur la *Vie de Trithème* (1er art.), 356; sur un manuscrit de Lyon. 401

Chrestien (M. le Dr); du matérialisme devant l'acad. de médecine. 274

Christna; faux nom donné à Crichna, pour lui donner une ressemblance avec le Christ. 139

Chronologie sur le commencement de l'ère vulgaire. 329

Cicéron; sur le présage tiré des paroles du Lustre. 55

Circoncision; suble par Jésus, qui en délivre ainsi le genre humain, 336; est une peine primitive renouvelée à Abraham, 337; sa chronologie dans la Bible, 338; chez les Phéniciens, 338; les Egyptiens, 339; les Ethiopiens, 342; les Troglodytes, 343; en Amérique, 345; abolie par le 1er concile de Jérusalem. 348

Clément d'Alexandrie; que Pythagore se soumit à la circoncision. 342

Concile de Jérusalem (le 1er); décrète l'abolition de la circoncision. 348

Crichna; prétendus emprunts faits par le christianisme. 139

Crishman; à l'index. 316

D

Delaunay (M. Ferd.); analyse d'une discussion sur le monothéisme, au sein de l'académie. 374

Deltuf (M.); mis à l'index. 316

Déluge; réfutation de l'opinion de M. l'abbé Lambert, qui prétend qu'il est impossible qu'il fût universel, 306; traditions nombreuses conservées en Amérique. 350

Dénombrement; fait pour prêter serment à Auguste et à Hérode, 168; sur celui qui eut lieu à la naissance du Christ, 270; cité par S. Justin et Tertullien. 272

Denys d'Hall.; sur l'établissement du Lustre à Rome, 56; il publie son histoire romaine. 118

Descartes; examen de quelques-uns de ses *nouveaux opuscules*, 295; assertions de M. l'abbé Chandonnet et des PP. Jésuites Perrone et Matignon, que ses œuvres, quoique mises à l'index, ne sont pas condamnées. Voir ces noms.

Désobry (M.); sur la célébration du Lustre, à Rome. 55

Diodore; que Busiris n'a jamais existé en Egypte, 248; sur la circoncision. 343

Diodore de Tarse; sur l'étoile des mages. 460

Diogène Laerce; sur les mages. 461

Dion Cassius; sur un Daimonion qui défendit à Drusus de pénétrer plus avant en Germanie, 44; sur un beau trait de Mécène, 64; sur les amours d'Auguste et de la femme de Mécène, 65; sur les jeux homicides qu'Auguste fait célébrer à la mort d'Agrippa, 114; sur la vie dissipée des petits-fils d'Auguste, 119; sur la Naumachie d'Auguste, 180; sur les débordements de Julie, 188; sur la punition de ses amants, 191; sur les mœurs corrompues d'Auguste, 194; sur la falsification de la plupart des documents publiés au temps d'Auguste. 271

Di palo in frasca; à l'index. 316

Drusus, frère de Tibère; bruits qu'Auguste le fit empoisonner, 42; sur le prodige qu'une femme de grandeur surnaturelle lui défendit de pénétrer plus avant en Germanie. 44

E

Eclipses de soleil de 930 et de 809 av. J.-C., relatées dans les inscriptions cunéiformes, et confirmant la vérité

de la Bible (1er art.); par M. Oppert, 72. (2e art.). 85
Eclipse lunaire; de l'an 721 av. J.-C., relatée dans les inscriptions cunéiformes. 72
Egypte; comment elle passe du monothéisme au polythéisme, 280; découverte d'un livre sur la géométrie. 317
Egyptiens; textes sur la circoncision, 339; un monument à Karnac, 339; mentionnée dans le *Rituel funéraire*. 340
Emancipatore Catt.; à l'index. 316
Etoile des Mages; traditions dans les diverses nations, 456, 457; traditions modernes. 466
Eusèbe; sur la caverne où le Christ est né. 268

F

Fabretti (M.); annonce de son *Corpus inscrip. italicarum*. 403
Feyrnet (M.); réfutation de son annonce de la *Bible dans l'Inde*. 141
Ficin (Marsile); sur l'apparition de l'étoile des mages. 466
Fiorolli; mis à l'index. 316
Flamen de Jupiter; ses servitudes. 121
Foucaux (M.); réfutation de la *Bible dans l'Inde*, de M. Jacolliot. 212
Foulkes; mis à l'index. 316

G

Gainet (M. l'abbé); analyse des 5 vol. de son hist. de l'ancien et du nouv. Testament, ou *la Bible sans la Bible*, 394; lettres que lui adressent le cardinal Pitra et Pie IX, 400; trouve l'Évangile de S. Matthieu dans les Pères du 2e siècle. 418
Gaume (Mgr); comment dénaturé et insulté, par M. l'abbé Chaudonnet et les PP. Jésuites. 20
George St-Aimé; sa réponse à M. l'abbé Chaudonnet, 16; voir Chaudonnet.
Grèce; comment sa religion s'est mêlée avec les religions orientales. 405
Guérin (M. l'abbé); analyse de son *Astronomie indienne* et extraits prouvant la nouveauté des principaux livres indiens. 154
Gundaphorus, roi indien, cité par Abdias et retrouvé dans l'Inde. 143

H

Haureau (M.); critique des *Nouveaux opuscules* de Descartes. 295
Herbelot; sur les Mages. 462
Hérode; accuse ses fils Alexandre et Aristobule devant Auguste d'avoir voulu l'empoisonner, 59; viole les tombeaux des rois, 114; divisions et haines dans sa famille, 116; haines entre ses fils, soupçons d'Hérode; massacres qu'il fait commettre, 122; perd l'amitié d'Auguste, 126; Nicolas le réconcilie, 130; décide de faire mourir ses deux fils, 130; les fait condamner sans les entendre, 133; puis exécuter avec 300 de ses officiers, 135; envoie son fils Antipater à Rome, et apprend qu'il a fait empoisonner Phéroras son oncle, et qu'il a comploté de l'empoisonner lui-même, 170; fait juger et condamner son fils Antipater, 249; horrible maladie dont il est saisi, 332; fait brûler vif 2 docteurs et 40 jeunes gens, 333; veut faire périr après sa mort 500 Juifs, 333; fait poignarder son fils Antipater, et sa mort, 335; son testament. 335
Hérodote; sur la circoncision chez les Egyptiens et autres peuples, 341; sur les Mages. 462
Hervilliers (M. de l'); sur une traduction de l'*Imitation*. 227
Histoire de la Nativité de Marie et de l'enfance du Sauveur, apocryphe; sur la naissance du Christ. 269
Hommes; comment ils devenaient dieux, d'après les Romains. 46
Horace; compose son *Ars poetica*, 47; ignorance du commencement des sociétés, 49; sa mort; jugements portés par quelques auteurs, 69; Auguste l'appelle un pur polisson. 71; ce que dit Suétone de ses habitudes obscènes. 71
Horapollon; sur la circoncision chez les Égyptiens. 339
Hygin; sur les années de sécheresse en Égypte. 248

I

Ignace (S.); sur l'étoile des mages. 459
Imitation de J.-C.; traduction du 17e siècle. 227
Index; ce tribunal, d'après les PP. jésuites de Rome ménage et laisse passer l'erreur, 25; livres qu'il condamne. 316
Inscriptions grecques et phéniciennes découvertes. 317

J

Jacolliot (M.); réfutation de son livre: *La Bible dans l'Inde* (1er art.), 139; (2e art.). 210

Japon; notice sur une *relation japonaise* d'un voyage en France. 323
Jean le Précurseur; sa conception, 173; sa naissance. 264
Jean Chrysostome (S.); sur la fête de Noël. 326
Jérôme (S.); sur le rejet des apocryphes, 270; sur les mages; 462; rejette ce qu'en disent les apocryphes. 463
Jérusalem; date de sa destruction par Nabuchodonosor. 101
Jésuites; empêchent S. S. Pie IX de donner suite à la réforme chrétienne des études, 18; lettre interceptée qui prouve que ce sont eux qui ont conseillé et préparé les lettres de l'archevêque de Québec contre les études chrétiennes, 195; ne veulent pas que l'on soumette la question des classiques chrétiens à l'index, parce que ce tribunal ménage et laisse passer l'erreur. 25
Jésus-Christ; diverses dates assignées à sa naissance; cause de ces obscurités, 176; sa conception, 261; sa naissance, 266; témoignage des Pères, 268; des livres apocryphes, 268; sur le dénombrement d'Auguste, 270; fête de sa naissance, 325; sa circoncision délivre les hommes de cette ignominie, 336; adoré par les mages. 455
Josèphe; met en suspicion les récits de Nicolas de Damas, 115; fureurs et massacres d'Hérode, 121; raconte le massacre de 300 officiers, et le meurtre des deux fils d'Hérode, 135; croit à la fatalité, 136; sur le jugement et la condamnation d'Antipater, 250; comment Apion mourut de la circoncision. 344
Jouvency (le P.), éloge ambigu d'Horace. 70
Julie, fille d'Auguste; épouse de Marcellus, puis d'Agrippa, puis de Tibère; son éducation, 182; son esprit, 183; ses horribles débordements, 185; Auguste veut d'abord la tuer, puis se contente de la séquestrer dans une île, 185, 188; est accusée d'avoir voulu empoisonner son père. 188
Julien (l'empereur); sur l'étoile des mages. 460
Julius Obsequens; sur un prodige arrivé au camp de Drusus en Germanie. 45
Justin (S.); sur le dénombrement à la naissance du Christ. 272

K

Kepler: sur l'étoile des mages. 466

L

Lambert (M. l'abbé); examen critique de son livre : *le Déluge mosaïque*. 306
Lucius; fils de Julie et d'Agrippa; adopté par Auguste, désigné consul et augure à l'âge de 15 ans. 179
Lustre; ou purification des citoyens à Rome, 54; les formules et les cérémonies, 55; comparaison avec la Bible. 57

M

Macrobe; sur Julie, fille d'Auguste; son éducation, son esprit, ses débordements, 183; sur l'imposition des noms chez les Romains. 347
Mages (les); arrivée à Bethléem, 455; ce qu'ils étaient en Orient, 461; leurs noms. 466
Mahabaratha; son âge postérieur au christianisme. 159
Mamiani; mis à l'index. 316
Manou; législateur indien, son âge fixé à l'an 345 de notre ère. 158
Mantegazza; à l'index. 316
Mariage; superstitions païennes à Rome très-incommodes à leur célébration. 330
Marie (la B. Vierge); ses occupations au Temple, 127; son union avec Joseph, 174; salutation de l'ange et conception de Jésus-Christ, 262; son cantique, 263; naissance de son fils. 266
Matignon (le P.); invoqué en faveur de Descartes, contre l'index. 11
Matthieu (S.); son *Evangile* retrouvé dans les Pères du 2e siècle. 418
Maury (M. Alfred); erreurs sur la naissance première de l'homme 377
Mécénas Mélissus; ses ouvrages, sa mort. 137
Mécène; ses œuvres, sa vie licencieuse, sa mort, 62; a perfectionné les notes de Tiron, 64; ses mœurs contre nature. 66
Messie; faux Messie au moment de la naissance du Christ. 169
Mexicains; pratiquaient la circoncision. 345
Michon (M. l'abbé); quelques critiques sur sa *Vie de Jésus*. 383
Moigno (M. l'abbé); examen critique du livre de M. l'abbé Lambert : *Le déluge mosaïque*. 306

Mois assyriens et hébreux. 80
Monothéisme primitif en Egypte; comment il est transformé en polythéisme. 280
Monothéisme; discussion au sein de l'académie des inscriptions; progrès dans la croyance au monothéisme primitif. 374

N

Nicolas de Damas; mis en suspicion par Josèphe, 115; reconcilie Hérode avec Auguste, 130; accuse Antipater fils d'Hérode devant Varus et le fait condamner. 250
Noël; établissement de cette fête. 325
Noël Alexandre; sur les causes des divers systèmes sur la naissance du Christ. 178
Nom donné à l'enfant chez les juifs, les grecs et les romains. 347
Noris (le card.); sur les causes des diverses dates données à la naissance du Christ. 177

O

Oppert (M.); la chronologie biblique fixée par les éclipses des inscriptions cunéiformes et en conformité avec les textes de la Bible (1er art.), 72; son système sur les dates, 73; considérations sur le calendrier judaïque, assyrien et chrétien, 80; (2e art.), liste complète des éponymes assyriens, 85; (3e art.), qui est le fils de Tabeël dont parle Isaïe? 236, réponse à quelques objections. 240
Opus imperfectum in Mattheum; sur les mages. 465
Orient; comment ses religions se sont fondues avec la religion grecque. 405
Origène; sur la caverne où le Christ est né, 268; sur la circoncision chez les égyptiens, 341; sur l'étoile des mages. 459
Ovide; sur les prodiges arrivés à la mort de Drusus; 45; compose sa *Consolatio ad Liviam* sur cette mort; vanité de ses consolations, 49; publie ses *Medicamina faciei*, 172; sur l'inceste d'Auguste, 196; sur la grande vogue du Sabbat des Juifs à Rome, 245; sur la sécheresse d'Egypte, 247; publie son *Ars amatoria*, 253; honteux conseils qu'il donne aux jeunes gens, 254, et aux jeunes filles, 257; insulte la virginité et la nature, 259; loué par quelques auteurs chrétiens, 260; stigmatisé par Scaliger, 260; ses préceptes perdaient la société. 261

P

Paterculus; sur les débordements de Julie, fille d'Auguste, 184; sur la punition de ses amants. 190
Patrizzi (S. E. le card.); découverte de quelques-unes des machinations qui ont précédé sa lettre, sur le classiques enseignés au Canad: Voir Chandonnet.
Perrone (le P.), jésuite; invoqué po. prouver que, malgré l'index, Descartes n'est pas condamné.
Pharisiens; condamnés à l'amen. pour n'avoir pas voulu prêter serment à Auguste, 168; exécutés en grand nombre. 1[illegible]
Pie IX (S. S.); détails sur le proj. qu'il a eu de réformer les étu. dans un sens plus chrétien, 18; Lettre à M. l'abbé Gainet. 409
Pierre (S.); le premier soutient que la circoncision est abolie. 318
Pierre Comestor; sur le nom des mages. 4[illegible]
Pizarro (Nic.); mis à l'index. [illegible]
Pline; superstitions dans la populi. ion romaine, par rapport aux maladies et aux remèdes (1er art), 129; (2e art.), 166; sur les débordements de Julie, fille d'Auguste, 186; l'accuse d'avoir voulu assassiner son père, 188; sur une étoile extraordinaire, 458; sur les mages. 462
Plutarque; comment les hommes deviennent dieux, 46; sur les adultères de Mécène, 66; sur Auguste frappant un des amants de Julie. 189
Polythéisme; comment il est substitué au monothéisme en Egypte. 280
Pontifes païens; pourquoi officiaient la tête couverte. 125
Porcius Latro; se suicide. 137
Proto-évangile de saint Jacques, apocryphe; sur la naissance du Christ. 26[illegible]
Pythagore; pour être admis aux mystères, se soumet à la circoncision. 31[illegible]

Q

Quicherat (M.); jugement sensé sur Horace. 70

R

Ramayana; son âge très-récent. 159
Régnier (M.); reconnaît un monothéisme primitif dans l'Inde. 376
Reinaud (M.); trouve dans l'Inde le roi Gundaphorus, qui n'était cité que par Abdias. 143
Religions hellénique et orientales; comment fondues ensemble. 405
Renan (M.); modification de ses idées sur le monothéisme sémitique. 374
Richer; auteur de la *Vie de Mécène*; si le favori d'Auguste a été l'amant de Julie? 67
Robiou (M.); croyances de l'Egypte à l'époque des pyramides; passage du monothéisme au polythéisme, 280; sur le syncretisme ou mélange des religions hellénique et orientales après Alexandre. 408
Romanis (Guill. de); notice. 318
Rosny (M. de); notice sur un ouvrage Japonais. 323
Rougé (M. le vic.); sur une allusion à la Circoncision dans le Rituel funéraire, 340; sur le monothéisme primitif, 375; sages conseils à la science. 379
Ruland (le D.); analyse de la *Vie* de l'abbé Trithème (1er art.). 356

S

Sabbat; célébré à Rome avec solennité sous Auguste. 245
Salian; jugement sévère porté sur Horace, 69; sur les calculs et les difficultés pour établir l'année de la naissance du Christ. 178
Salomon; date de sa mort. 99
Sanchoniathon; fait remonter la circoncision à Saturne. 338
Sardanapale; date des époques principales depuis son règne jusqu'à la destruction de Jérusalem. 100
Scagiler stigmatise les écrits d'Ovide. 260
Schœbel (M.); défense du livre des *Nombres* contre le rationalisme allemand (7e art.), Josué, 33; (8e art.); sur les stations des Israélites dans le désert, 102; tableau de ces stations. 109
Sécheresse d'Égypte; connue à Rome et en Grèce. 248
Sénèque; portrait qu'il fait de Mécène, 65; sur les débordements de Julie, fille d'Auguste, 185; sur les regrets de ce prince, 192; sur une étoile extraordinaire. 458
Sérapis; ce que c'est que ce dieu Egyptien. 44
Servius; sur une étoile extraordinaire. 457, 458
Seth (*livre de*); sur les mages. 464
Sibylliste chrétien; sur l'étoile des mages. 459
Silbernagel (le prof.); analyse de sa *Vie* de l'abbé Trithème (1er art.) 356
Souchay (l'abbé); éloge exagéré de Mécène. 67
Suétone; sur le soupçon qu'Auguste fit empoisonner Drusus, 42; sur un prodige arrivé à Drusus en Germanie, 44; sur la vie obscène d'Horace, 71; sur l'éducation de Julie, 182; sur ses débordements et sa punition, 188; sur les mœurs corrompues d'Auguste, 193; sur l'inceste avec Julie, sa fille. 196
Suidas; sur la circoncision chez les Grecs. 347
Sulpice Sévère; sur le règne d'Hérode. 273
Suovetaurilia; ce que c'était. 56
Syria Sidantha; astronomie indienne, son âge. 156

T

Tacite; sur les mœurs contre nature de Mécène, 66; sur la dissimulation d'Auguste, 120; sur la trop grande rigueur d'Auguste à l'égard de Julie, sa fille. 191
Tarquini (le P.), jésuite; il se charge de faire condamner les études chrétiennes. 20
Tertullien; sur la manière dont les païens et les chrétiens priaient, 126; sur le dénombrement à la naissance du Christ, 272; sur les mages. 462
Testory (M. l'abbé); retracte son livre mis à l'index. 316
Textor de Ravisi (M.); réfutation de *la Bible dans l'Inde* de M. Jacolliot. 215
Théodore (S.); sur les mages. 465
Théodoret; sur la circoncision chez les Egyptiens, 341; dans la personne de Pythagore. 342
Théophile de Césarée; sur la fête de Noël. 326
Tibère; est forcé par Auguste d'épouser Julie, veuve d'Agrippa, qu'il méprise, 187; reçoit d'un âne l'augure pour l'empire. 330
Tiron, — affranchi de Cicéron; sa mort. 128
Trithème (l'abbé); notice sur sa vie et ses ouvrages (1er art.). 356

Tubal-Caïn; n'a pas inventé l'usage du fer. 198

V

Varron; formule du Lustre à Rome, 55; tradition sur une étoile qui sert de guide. 457
Ventura (le P.); détails sur un projet concerté avec S. S. Pie IX pour réformer les études. 18
Virgile; sur la coutume des prêtres de sacrifier la tête couverte. 125
Voisin (M. le D.); réfutation de son matérialisme. 274

W

Walckenaer (M.); comment Auguste en reformant le calendrier, s'assimile aux dieux, 51; éloge contradictoire d'Horace. 69
Wilford (le cap.); preuves que les Brahmes falsifient leurs livres. 143

Z

Zonare; sur les mœurs corrompues d'Auguste. 195
Zornius (Pet.); sur la crédibilité des auteurs sacrés au-dessus des auteurs païens. 273

Le Propriétaire-Gérant : A. BONNETTY.

Versailles. — Imprimerie de BEAU jeune, rue de l'Orangerie, 26.

SEP 18 1928